LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
1867 1967
ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ Montréal, mardi 10 janvier 1967 / saint Guillaume / 83e année, No 7 / 4 cahiers / 48 pages / Les prévisions météorologiques : doux, nuageux, légères chutes de neige / Minimum 10 / Maximum 30

Sharp veut soumettre les sociétés de financement à des contrôles plus sévères • En page 29

Formose guette l'occasion de lancer ses 600,000 soldats sur la Chine

(d'après UPI, Reuter, PA, AFP)

Alors que le régime communiste chinois traverse la crise la plus grave de son existence et que la situation demeure confuse dans les grandes villes chinoises, on apprend que 600,000 soldats nationalistes installés à Formose sont prêts à intervenir sur le continent "à un instant d'avis".

Selon des sources bien informées, le généralissime Tchang Kai-chek serait prêt à ordonner à ses troupes d'attaquer si l'une ou l'autre des factions rivales en Chine continentale demandait son aide ou promettait sa collaboration.

La Chine nationalist garde constamment quelque 30,000 hommes et alerte et qu'ils sont prêts à intervenir à quelques heures d'avis depuis leur forteresse de Taiwan (Formose).

Disposé à profiter du climat d'agitation

Tchang Kai-Chek a indiqué qu'il est disposé à profiter du climat d'agitation qui règne actuellement en Chine communiste. Il a répété à plusieurs reprises son intention de retourner un jour sur le continent qu'il a dû quitter quand les communistes ont pris le pouvoir en 1949.

Cependant, les principaux spécialistes américains des questions chinoises, s'ils sont d'avis que Mao Tsé Toung est en perte de vitesse dans sa lutte pour garder le pouvoir en Chine, pensent qu'il est encore trop tôt pour parler de guerre civile. Ces spécialistes, consultés par l'agence United Press International, soulignent que la situation demeure confuse et difficile à interpréter parce que les informations sont le plus souvent fragmentaires et indirectes, quand elles ne viennent pas de la presse officielle chinoise, contrôlée par le régime.

Manifestations à Pékin

A Pékin, les manifestations continuent contre les adversaires au président Mao Tsé-toung. Une foule d'un millier de personnes chantant des slogans officiels s'est rassemblée ce matin devant la résidence officielle du président de l'Etat, Liou Chao-chi. Des milliers d'autres se dirigeaient vers un stade immense situé dans le nord-est de la capitale pour y participer à un rallye massif convoqué, selon les affiches des gardes rouges, pour "lutter contre" le chef de la propagande du parti, Tao Chu.

Des camions conduits par des gardes rouges défilaient dans les rues de Pékin, lançant au moyen de haut-parleurs des invectives contre les dirigeants opposés à Mao.

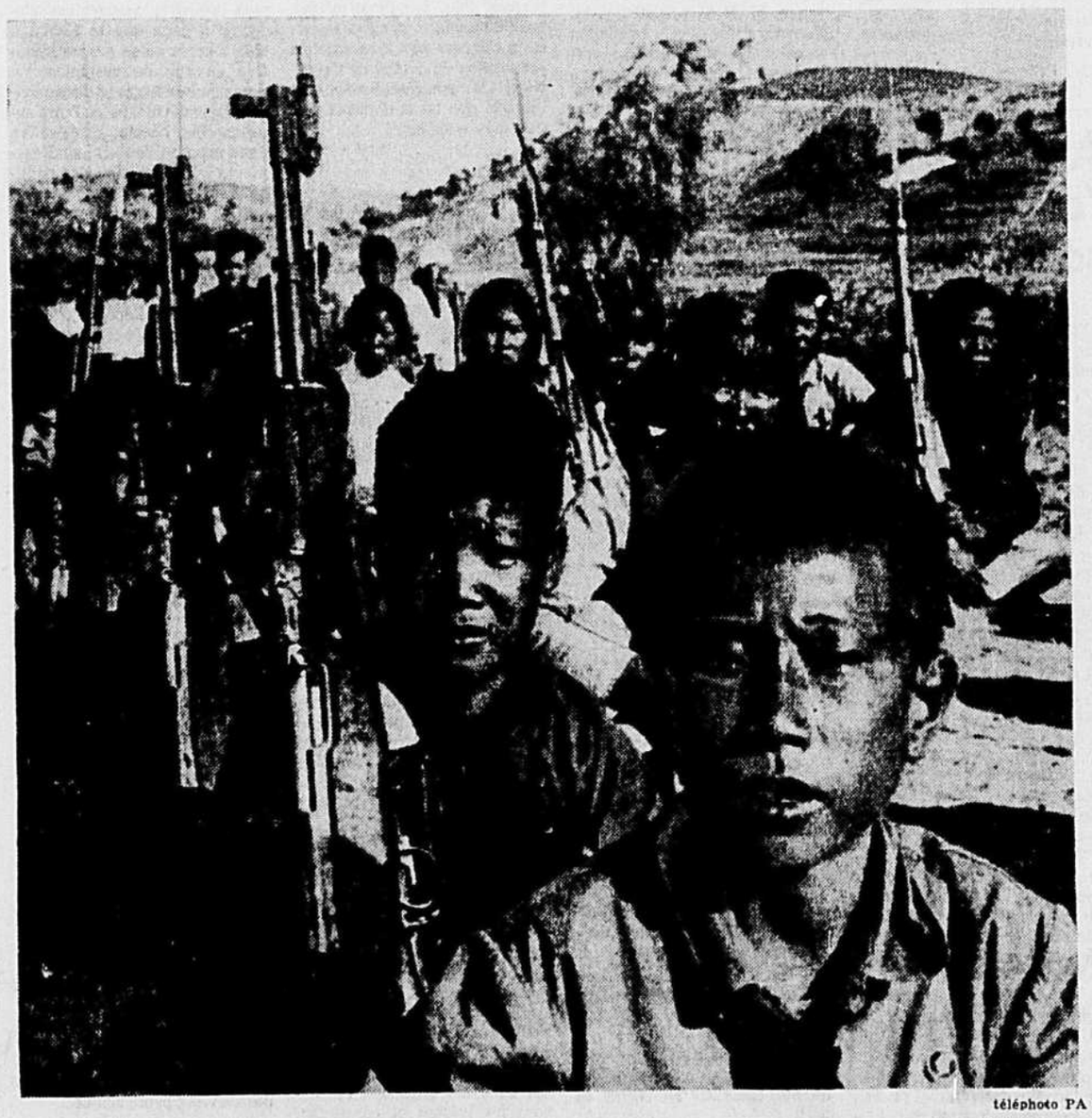
Le premier ministre Chou En-lai a fait de nouveau l'objet de violentes attaques sur des affiches apposées aujourd'hui à Pékin, rapporte le correspondant de l'agence yougoslave Tanjoug dans la capitale chinoise.

Les affiches reprochent au premier ministre un discours dans lequel il aurait affirmé que Liou Chao-Chi et Teng Hsiao-Ping ne font pas partie du groupe des dirigeants qui se sont engagés sur la voie capitaliste. Il aurait ajouté que les deux hommes sont en train de faire leur autocritique. Selon le même correspondant, d'autres slogans condamnent les critiques contre Chou En-Lai.

Un autre correspondant, celui du journal japonais "Mainichi Shimbun", écrit aujourd'hui que Chou a pris publiquement la défense de cinq vice-mremiers ministre et de M. Chen Yi, le ministre des Affaires étrangères, attaqués par les gardes rouges.

Des affiches placardées place Tien An Mien indiquent, selon le ojurnaliste japonais, que Chou a affirmé le 8 janvier à une réunion de garde rouges que les six personnalités avaient

Voir CHINE en page 2



téléphoto PA

Ces jeunes Chinois, photographiés dans un champ près de Canton, font partie des 11,000 enfants et adolescents, âgés de 10 à 19 ans, qui s'entraînent à manier les armes dans les communes de la Chine communiste. La photo a été prise par un Japonais au cours d'une visite en Chine rouge, en novembre dernier.

L'archevêque de Québec présidera deux grands organismes conciliaires

CITE DU VATICAN, (AFP) — Le Vatican annonce aujourd'hui que le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec, a été désigné par le pape pour présider deux organismes qui viennent d'être mis sur pied conformément à des voeux exprimés lors du dernier concile.

Cette nomination est faite à la suite de la publication, aujourd'hui, d'un "motu proprio" du pape intitulé "Catholicam Christi Ecclesiam", document par lequel se trouve institué le Consilium pour l'apostolat des laïques et la Commission pontificale pour l'étude des problèmes de la justice et de la paix.

En plus de constituer le cardinal Roy président de ces deux importants organismes, le Vatican annonce les nominations suivantes. A la vice-présidence des deux organismes : Mgr Alberto Castelli. Mgr Achille Glorieux, prélat français très bien connu, agira comme secrétaire du Consilium pour les laïques, et il sera assisté (innovation sans précédent) par deux laïques : M. M. de Habicht et Mlle R. Goldie. Mgr Joseph Greimmillion, prélat américain, sera le secrétaire de la Commission pontificale pour la justice et la paix.

Le président, le vice-président et les secrétaires sont nommés pour une durée de cinq ans et peuvent être maintenus dans leurs fonctions au-delà de ce délai.

Après avoir rappelé les textes conciliaires souhaitant l'institution des deux organismes, le "motu proprio" indique les buts de ces derniers.

Le Consilium devra travailler au service et à la promotion de l'apostolat des laïques et promouvoir cet apostolat, aussi bien sur le plan international que national, afin de devenir un "lieu de rencontre et de dialogue au sein de l'Eglise entre l'épiscopat et les laïques et entre les différentes formes d'activité de ces derniers". Il devra organiser des congrès internationaux et veiller à l'observance fidèle des lois ecclé-

voir L'ARCHEVEQUE en p. 2

Une femme est nommée à la Curie romaine

CITE DU VATICAN (AFP)— Pour la première fois dans l'histoire, une femme fera partie de la curie romaine. Mlle Rose-Marie Goldie, qui sera l'assistante de Mgr Achille Glorieux au secrétariat du Concilium pour l'apostolat des laïques, est Australienne.

L'organisme auquel Mlle Goldie est rattachée avec M. M. de Habicht, un autre laïque, sera un dicastère comparable aux autres congrégations romaines. Il aura, comme la Commission pontificale pour la justice et la paix, douze membres laïques, tandis que les membres de la Commission seront à la fois choisis parmi

voir CURIE en page 2

Le prix du lait va augmenter

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec a annoncé hier que les fermiers pourraient augmenter leurs prix du lait dès le 1er février. Un porte-parole a révélé que cette augmentation affecterait les prix payés par les consommateurs.

L'ordonnance de la Régie des marchés agricoles du Québec a été publiée hier dans la gazette officielle. Elle dit que le prix payé aux producteurs passera de $5.55 à $6 le cent livre de lait nature.

Selon un porte-parole de la Régie qui a approuvé la hausse, cette augmentation aura pour effet de hausser pour le consommateur le prix de la pinte de lait qui s'établit actuellement entre 23 et 27 cents. Le prix de détail d'une pinte de lait atteindrait alors entre 25 et 31 cents.

Par ailleurs, les habitants de l'Abitibi, de la Côte-Nord et de Chibougamau paieront leur pinte de lait encore plus cher, ces régions ne produisant pas beaucoup de cette denrée.

Johnson fera tout en son pouvoir pour que le Québec demeure une province canadienne

TORONTO (PC) — Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a affirmé devant 300 hommes d'affaires de l'Ontario, hier soir, qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le Québec demeure une province canadienne, aussi longtemps qu'il n'y aura pas atteinte à sa dignité.

"Je suis ici pour vous dire que nous sommes encore au Canada et que nous espérons y rester", a-t-il déclaré lors d'un banquet organisé par le gouvernement québécois.

Il a demandé à ses invités de poser leurs questions sur les problèmes du Canada français, ajoutant qu'ils pouvaient s'exprimer librement parce que la presse n'avait pas été conviée.

Les journalistes ont toutefois réussi à obtenir deux rapports des discussions.

M. Johnson a blâmé "certains articles imbéciles parus dans des journaux" comme causes des craintes que le Québec ne se sépare du reste du pays.

Il a exprimé sans ambages l'intention du Québec de poursuivre ses efforts en vue de se retirer des programmes fédéraux, tels que les pensions de vieillesse, qui sont de juridiction provinciale.

M. Johnson a déclaré que son gouvernement est bien résolu à diminuer sensiblement sa dette et ses emprunts. Pour ce faire, il

Voir JOHNSON en page 2

La grève des professeurs est inévitable—M. Nault

par Yves LECLERC

L'optimisme relatif qui régnait en fin de semaine a commencé hier à se dissiper en même temps que le voile de mystère qui recouvrait les négociations entre la Commission des écoles catholiques de Montréal et ses deux syndicats de professeurs.

La conciliation s'est poursuivie entre les deux parties toute la journée d'hier, mais de l'aveu des négociateurs syndicaux, une seule des dix "clauses majeures" de la convention collective a été réglée, celle portant sur le statut du délégué d'école.

Sur tous les autres points, et particulièrement sur la question des salaires, rien n'est réglé. "Au rythme où vont les choses, a déclaré le président de l'Alliance des professeurs M. Aimé Nault, la grève est inévitable et sera déclenchée comme prévu vendredi matin."

De nouvelles propositions ont été transmises de part et d'autre, mais elles ne semblent pas de nature à permettre un règlement rapide du conflit. Sur la question des salaires, a précisé M. Nault, la CECM s'en tient à l'échelle qu'elle avait suggérée en octobre.

Les négociateurs syndicaux avaient alors qualifié d'inacceptable cette offre, et avaient obtenu d'une assemblée générale des membres l'autorisation de hausser de 5 p. 100, soit jusqu'à 15 et 20 p. 100, leurs demandes.

Sur trois autres clauses importantes : participation et consultation, ancienneté, et droit d'arbitrage en cas de renvoi, la CECM avait fait vendredi des offres "intéressantes", mais les deux parties se heurtent encore à des "difficultés majeures", tandis que sur six autres points rien ne semble encore réglé.

Il est cependant à noter que dans leurs déclarations d'hier, sans précisément se faire de compliments, les deux parties s'abstiennent soigneusement de lancer des accusations à l'emporte-pièce ou des attaques personnelles, contrairement à ce qui avait pu se produire plus tôt dans l'histoire du conflit.

En effet, tout en notant que "le rythme auquel la CECM mène les négociations ne laisse aucun espoir d'éviter la grève", l'Alliance des professeurs ne formule aucune critique directe des négociateurs patronaux.

Comités consultatifs

De son côté, la Commission des écoles catholiques de Montréal, qui se taisait depuis la reprise de la conciliation vendre-

Voir GREVE en page 2

Vote de grève à la régionale de Chambly

— Page 3

Les maires de banlieue vont faire front commun contre la hausse des tarifs du métro

Réunion extraordinaire du Conseil de coordination

par Albert TREMBLAY

"En 1962, M. Jean Drapeau a refusé l'aide financière de la province et les offres de collaboration de la banlieue montréalaise pour construire, seul, "son" métro. Maintenant, ce sont les usagers qui en écopent..."

M. Marcel Laurin, maire de Saint-Laurent et président du Conseil de coordination intermunicipale, ne mâche pas ses mots.

Il trouve "irraisonnable et non équitable" la hausse du coût des billets de métro- autobus, décrétée unilatéralement par les dirigeants de Montréal.

Il condamne parce que dit-il, les municipalités "continuent à ne pas avoir droit au chapitre" et ne sont informées des décisions que "lorsque vient le temps pour l'administration Drapeau-Saulnier de présenter les factures".

Il trouve illogique que Montréal continue à faire supporter "aux petits propriétaires" le coût d'un service public et s'insurge du fait que la dernière augmentation soit imposée à tous les usagers indépendamment de l'utilisation proportionnelle que chaque catégorie

Voir MAIRES en page 2

Les entreprises commerciales qui profitent du métro devraient faire leur part pour combler le déficit

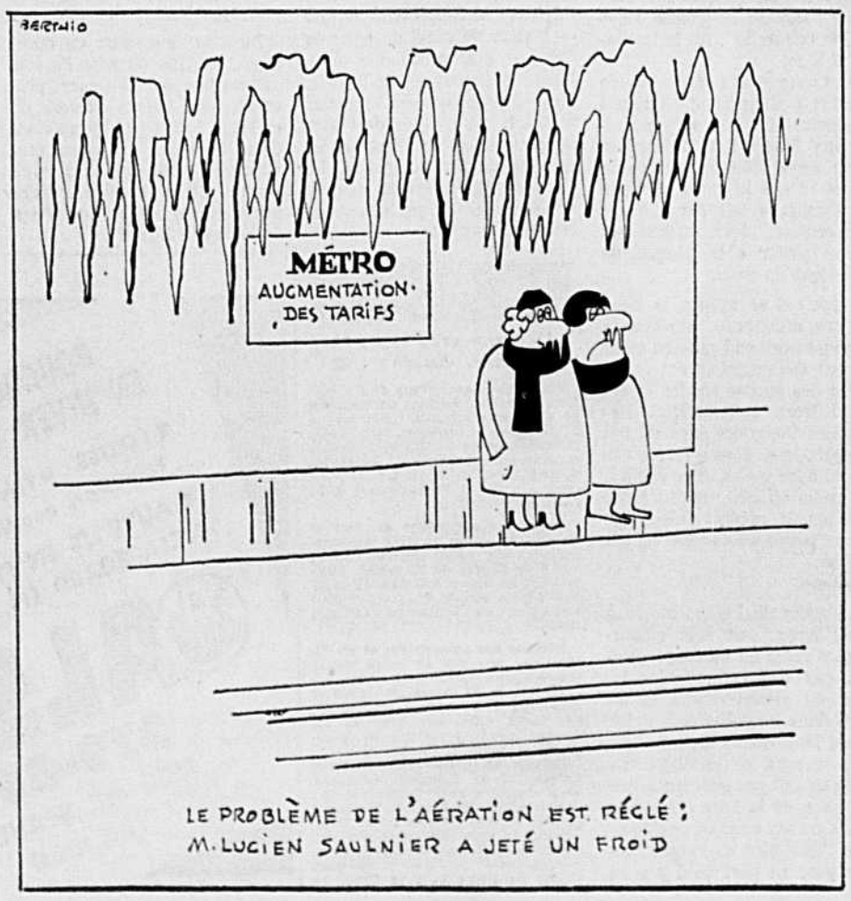
— Marcel Pepin

Les entreprises commerciales qui profitent directement du métro devraient contribuer à combler le déficit d'exploitation du réseau métropolitain des transports en commun et une taxe spéciale devrait leur être imposée.

En même temps qu'il protestait contre l'annonce de la hausse des prix des billets d'autobus et du métro de Montréal, M. Marcel Pepin, président de la Confédération des Syndicats nationaux, a fait cette suggestion hier après-midi.

"Il y a plusieurs formules à

Voir ENTREPRISES page 2



AUJOURD'HUI

La réhabilitation : ses risques et ses succès

"Pleins feux sur l'actualité" présente aujourd'hui le premier d'une série d'articles portant sur la réhabilitation. Dans cette série, Claire Dutrisac analyse les risques que comporte la réhabilitation des délinquants et les succès qu'il faut espérer de cette "formule gagnante".

— Page 5

J'ai peur...

Témoignant au procès de Paul-Emile Martel, accusé de meurtre dans l'affaire des incendies criminels et des faillites frauduleuses, André Lamothe s'est écrié, en larmes : "Je ne veux plus retourner à la Sûreté provinciale. J'ai peur..."

— Page 19

Les fraudes dans les demandes de bourses

A Québec, au ministère de l'Education, on a la conviction qu'il y a des fraudes dans l'obtention des bourses d'étude par les étudiants, ceux-ci faisant des déclarations fausses dans bien des cas. Le ministère fera connaître sa position sur le sujet dans quelques jours.

— Page 29

Le Train du centenaire

Le secrétaire d'Etat dans le cabinet Pearson, Mlle Judy LaMarsh, a inauguré hier à Victoria, capitale de la Colombie-Britannique, le Train du centenaire qui entreprend un voyage d'un bout à l'autre du Canada.

— Page 25

SOMMAIRE

Annonces classées / 33 à 35
Bandes dessinées / 20
Calendrier des pionniers / 11
Courrier "Que faire ?" / 18
Décès, naissances, etc. / 45
Editorial / 4
Finance / 30 à 32
Horoscope / 47
La bonne table / 13 et 15
Loisirs et récréation / 20
Mots croisés / 35
Nouvelles nationales / 7, 19, 25 et 29
Nouvelles régionales / 46
Radio et télévision / 10
Spectacles et concerts / 22 et 23
Sports / 26 à 28
Tribunaux / 11
Vie féminine / 16 et 18
Vie mondaine / 17
Votre médecin / 47

CKAC 73 AU CANADA

MAIRES

SUITE DE LA PAGE 1

de citoyens tire du transport en commun.

Officiellement, en tant que président d'un organisme qui représente la presque totalité des municipalités desservies par la CTM, M. Laurin ne sait pas encore si le Conseil de coordination s'opposera à la requête de la ville de Montréal auprès de la Régie des services publics.

Afin de connaître l'attitude de ses confrères, il a cependant convoqué une assemblée extraordinaire des maires de la banlieue. C'est seulement à la suite de cette rencontre, qui aura probablement lieu cette semaine, qu'une décision sera prise.

Des déclarations de M. Laurin et de celles de certains de ses confrères, MM. Reginald Dawson et Ernest Crépault entre autres, il ne semble cependant faire aucun doute que les maires de la banlieue tenteront l'impossible afin de retarder, tout au moins, l'entrée en vigueur des hausses de tarif décrétées par l'hôtel de ville de Montréal.

La loi spéciale adoptée par la Législature provinciale l'an dernier ne donne cependant aucune juridiction précise aux municipalités de la banlieue, forcées en vertu de cette même loi à acquitter une part importante des déficits d'exploitation de la Commission de transport. (A elle seule, la ville de St-Laurent doit débourser près $1,000,000 pour financer le service métro-autobus).

La banlieue n'a également obtenu aucun droit d'être consultée.

"Nous ne disposons d'aucun chiffre, nous travaillons en aveugles, nous ne pouvons même pas savoir si l'augmentation imposée par Montréal est justifiée par des déficits d'exploitation que nous ne connaissons d'ailleurs pas plus", de dire ce matin le président du CCI.

Le système des zones

Le Conseil de coordination intermunicipale ne semble pas disposer à répéter les erreurs d'antan. Les municipalités feront plus que protester : elles veulent proposer une modification au mode actuel de perception.

Et cette méthode, elle s'inspire largement de la formule torontoise en ce qu'elle fait appel au système des zones.

Dans cette perspective, les usagers qui utilisent davantage les transports publics débourseraient une somme en proportion plus élevée que ceux qui parcourrent une distance plus faible.

M. Laurin croit que c'est l'unique moyen de rendre cette hausse de tarifs un peu plus équitable. Il ne manque également pas de rappeler que cette formule de perception a été proposée par les banlieues lors de l'adoption de la loi spéciale sur le transport en commun dans la région métropolitaine, en 1965.

"La province, comme la ville de Montréal, n'a pas tenu compte de nos remarques", a dit ce matin M. Laurin.

Le projet de loi du Conseil de coordination

Les vingt municipalités desservies par la Commission de transport de Montréal ont déjà fait parvenir au gouvernement de la province un projet de loi qui transforme sensiblement le mode du coût de ce service public.

Les négociations sont au point mort, semble-t-il, puisque M. Laurin précisait ce matin "qu'il n'y avait rien de neuf à ce sujet".

Interrogé cependant sur la possibilité que cette hausse de tarif décrétée par la ville de Montréal puisse aider les villes de la banlieue dans leurs revendications auprès du gouvernement québécois, le président du Conseil de coordination intermunicipale s'est contenté d'un énigmatique : "Peut-être ..."

ENTREPRISES

SUITE DE LA PAGE 1

explorer pour résoudre ce déficit mais les autorités ont choisi la solution la plus facile, celle de faire payer les petits", a-t-il dit au cours d'une conférence de presse.

M. Pepin a par ailleurs estimé que l'imposition d'une taxe spéciale dans les municipalités-dortoirs qui entourent Montréal pourrait constituer une autre solution. Selon lui, certaines de ces villes profitent davantage du métro que les populations ouvrières du sud-ouest et de l'est de Montréal.

Même s'il reconnaît que la hausse peut être justifiée par les difficultés rencontrées par le réseau métropolitain de transport en commun, le président de la CSN s'oppose à ce que ce soit ceux qui n'ont pas les moyens de payer qui soient le plus durement frappés.

Il affirme que l'on doit combattre cette majoration des tarifs avec énergie, qui s'inscrit au surplus dans un mouvement général de hausse des prix. M. Pepin a qualifié de "très substantielle" la hausse des tarifs d'autobus et de métro.

Le chef syndical a fait ces déclarations au cours d'une conférence de presse pour annoncer la publication d'un cahier de 59 pages rapportant les entretiens des comités d'action politique de la CSN avec les députés fédéraux, au sujet des unités nationales de négociation.

Une chose inacceptable ...

Par ailleurs, M. Dollard Généreux, président du Conseil central de Montréal (CSN), a déclaré hier soir qu'il considère que cette augmentation des tarifs est "une chose inacceptable", surtout si l'on tient compte "des récentes déclarations" du président de la CTM selon lesquelles la venue du métro n'apporterait aucune modification aux tarifs, tant des autobus que du métro.

"Ceci est de nature à révolter tous les usagers — en grande partie des salariés — et je crois que ces derniers devraient boycotter l'application de ces tarifs si les autorités compétentes ne les modifient pas d'une façon raisonnable", a-t-il affirmé au cours d'une conversation téléphonique.

"Si ce sont là des mesures que l'on entend prendre pour protéger la population contre les abus durant l'Expo 67, je crois que l'on fait erreur", a-t-il dit.

"Je pense à toutes les grèves où on accuse les travailleurs de créer l'inflation en demandant des augmentations de l'ordre de 15 à 20 pour cent, pendant que les transports de Montréal, eux, peuvent augmenter leurs tarifs de 38 à 50 pour cent", a déclaré M. Généreux.

JOHNSON

SUITE DE LA PAGE 1

restreindrait certains services ou projets et augmenterait les taxes.

Interrogé sur ce que faisait le Québec pour célébrer le centenaire du Canada, M. Johnson a répondu ceci :

"Nous faisons notre part, peut-être pas avec le même enthousiasme qu'ailleurs dans le pays, mais nous y participons avec l'espoir que la constitution sera refaite."

Il a également déclaré que le Québec veut une charte des droits de l'homme, des droits des minorités et des droits nationaux du français.

"900,000 étudiants québécois reçoivent leur éducation en français, au Québec, a-t-il dit. Ils ne doivent pas être punis parce qu'ils parlent français, même si un nombre de plus en plus élevé d'entre eux deviennent bilingues."

Nouvelle façon de procéder

M. Johnson a lancé, à cette occasion, ce qu'il appelle une nouvelle façon de procéder pour l'administration gouvernementale.

Le projet consiste à informer régulièrement, à titre privé, les financiers canadiens et américains sur la politique du Québec en matière de finances.

Il fera la même démarche à New York jeudi.

"J'essaie de suivre ce plan, a dit M. Johnson au cours d'une conférence de presse, plan qui n'oblige en rien et qui ne se limitera pas à cette année. Il s'agit de faire entrer chaque homme d'affaires dans le jeu, de montrer à chacun où nous nous en allons, et de leur enseigner ce qu'ils peuvent dire des obligations du Québec à leurs clients."

M. Johnson a dit que ses conseillers l'avaient convaincu que "les gens qui se voient confier les économies de l'homme moyen aimeraient savoir où le gouvernement s'en va réellement".

Assurance

Quand on lui demanda si sa visite avait pour but de rassurer le monde économique sur la stabilité d'investissement du Québec, M. Johnson, avec un haussement d'épaules, répondit : "Croyez-vous qu'ils aient tant besoin d'être rassurés?"

Toronto abrite le siège social de nombreuses importantes compagnies d'assurances ayant des bureaux à Montréal, et dont plusieurs investissent dans les obligations du Québec.

"Il en est de même à New York, a ajouté le premier ministre québécois. Là-bas on achète les obligations de l'Hydro-Québec. Et avec la venue au pouvoir d'un nouveau gouvernement, on aimera savoir où nous allons."

Il a révélé que son plan avait pris naissance le mois dernier, lorsque ses conseillers et lui-même avaient rencontré quelques gros clients à Québec. Lors de cette rencontre, on avait tenté d'établir une ligne de conduite pour le budget provincial de l'an prochain, le premier budget dont sera responsable l'administration de M. Johnson.

Le premier ministre a dit qu'il espérait rencontrer bientôt à Montréal des représentants de syndicats et de l'agriculture pour parler budget.

M. Johnson, qui revient d'un congé de 10 jours en Floride, était accompagné de son ministre des Finances, M. Paul Dozois.

CHINE

SUITE DE LA PAGE 1

"réparé" leurs fautes et que des attaques excessives contre elles n'apporteraient que la confusion.

Pour ce qui est des autres grandes villes chinoises, où l'on avait signalé des heurts parfois sanglants, la situation y demeure tout aussi confuse. Il semble toutefois que les rapports sur les troubles survenus entre gardes rouges et travailleurs à Nankin et à Changhai notamment aient été exagérés.

Les "travailleurs révolutionnaires" de Changhai, dans un message à Mao que rapporte l'agence "Chine Nouvelle", accusent aujourd'hui les adversaires de Mao de recourir à la guerre économique pour désorganiser la production et les finances de la Choine. Les gardes rouges avaient précédemment rapporté que des milliers de travailleurs antimaostes à Changhaï avaient quitté leur travail et paralysé les communications, le transport et les services publics.

Ces travailleurs, qui seraient dirigés par une "poignée de leaders communistes réactionnaires" refuseraient d'accepter "leur défaite" et auraient recours à "de nouveaux trucs" pour "saboter la grande révolution culturelle", dit le message à Mao.

Des voyageurs arrivant de Canton é Hong-Kong racontent également que des affiches attaquant Mao ont été placardées dans cette ville du sud de la Chine et que la radio officielle de Canton a fait appel à ses supporteurs, leur demandant de se porter à la défense du président du parti.

Selon ces voyageurs, la guerre des affiches et placards a suivi un week-end agité au cours duquel des bagarres ont éclaté entre des gardes rouges et des travailleurs antimaoïstes. Des milliers d'ouvriers auraient fait la grève lundi dans diverses usines et dans les services publics. La radio officielle aurait lancé des appels répétés à ces ouvriers pour qu'ils reprennent le travail.

Sabotage

La radio de Pékin, captée à Hong Kong, fait état aujourd'hui d'actes de sabotage commis par des responsables locaux du gouvernement et du parti dans les villes industrielles de Tien Tsin et Chang Chou, dans le nord de la Chine. La radio ne fait pas allusion à une extension de la lutte entre partisans et adversaires de Mao.

Le "Quotidien du Peuple" révèle pour sa part qu'il y a eu "quelques revendications" à Changhai pour des augmentations de salaires et une amélioration des conditions de vie des ouvriers. Plusieurs travailleurs mécontents ont cessé le travail, affectant gravement la production industrielle, ajoute le journal.

Des journalistes japonais rapportent par ailleurs que la police de Pékin a été prise en charge par le département de la sécurité publique parce qu'elle n'aurait pas manifesté assez de zèle dans la chasse aux adversaires de Mao.

NOUVELLE-DELHI, (AFP) — Malgré un recul du parti du Congrès aux prochaines élections législatives indiennes, Mme Indira Gandhi, premier ministre, est assurée de rester au pouvoir, selon l'Institut indien de sondage d'opinion. Le parti de Mme Gandhi dispose actuellement au parlement de 368 sièges sur 500.

Pearson, de nouveau, confirme qu'Ottawa prépare un plan pour renouveler la constitution

par Luc BEAUREGARD

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a été amené hier à confirmer de nouveau l'authenticité du plan qu'il prépare de longue main pour renouveler la constitution du Canada.

Il a déclaré aux Communes que convoquer une conférence constitutionnelle durant l'année du centenaire serait une idée magnifique si l'on avait une chance raisonnable de parvenir à un accord, mais que l'idée serait déplorable si une telle conférence devait se terminer dans la division plutôt que dans l'unité.

Le premier ministre commentait une suggestion que le chef de l'opposition venait de lui répéter. Depuis longtemps, et il fut parmi les premiers à le faire, M. Diefenbaker réclame la tenue d'une conférence constitutionnelle qu'il aurait préférée à la Commission Laurendeau-Dunton et qu'il préfère encore à toute autre procédure.

Aucune aversion

M. Pearson n'a pas semble-t-il d'aversion particulière pour l'idée, bien au contraire, comme il l'a fait voir hier, mais on comprend qu'il ne voit en la tenue d'une grande conférence que l'étape ultime d'un long mécanisme.

Ce long mécanisme, il en a encore une fois dit quelques mots en réponse à des questions de MM. Stanley Knowles et T.C. Douglas, du Nouveau parti démocratique.

Le premier lui a demandé si le gouvernement ne devait pas songer à rapatrier la constitution telle qu'elle, même si on ne réussit pas à tomber d'accord sur une formule quelconque d'amendement.

M. Pearson a répondu qu'il valait mieux ne pas dissocier le problème du rapatriement du "problème majeur qui consiste à rendre notre constitution conforme aux réalités et aux nécessités de notre temps".

Cela, a-t-il dit, exigera beaucoup de temps et beaucoup de travail préparatoire. Ce travail s'effectue présentement dans les gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral. Le moment venu, les Communes se pencheront sur la question.

"Oui j'admets, a-t-il dit en réponse à M. Douglas, que le parlement doit être consulté en premier lieu, par l'intermédiaire d'un comité parlementaire, et je n'ignore pas à ce sujet la proposition du député de Greenwood (M. Andrew Brewin) et l'intérêt que lui et d'autres portent à la question."

Se faire une opinion

"Cependant, avant de mettre sur pied un tel comité et avant de lui soumettre une politique, le gouvernement doit se faire une opinion."

Le gouvernement n'en a-t-il aucune ? a demandé M. Diefenbaker ...

— Oui, il en a des tas, a répondu M. Pearson ...

Favorable à une refonte de la constitution, favorable même à la tenue d'une conférence constitutionnelle au moment opportun, le premier ministre ne veut précisément pas s'y présenter sans armes et sans défense. Il compte sur le rapport de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, il compte sur le rapport de la Commission d'enquête Carter sur la fiscalité, il compte sur les fruits de l'enquête que dans le secret il a ordonné à la crème de la fonction publique fédérale de mener sur le rôle qui revient à Ottawa dans la politique canadienne de 1967.

Ce n'est que fort de tous ces dossiers et confiant dans la possibilité d'une entente qu'il ne décidera de réunir une assemblée constituante.

Le comité pour l'étude d''O Canada' sera mis sur pied bientôt

De notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a déclaré hier aux Communes que le comité de la Chambre qui aura pour but d'étudier l'adoption d'"O Canada" comme hymne national de notre pays sera mis sur pied dans quelques jours.

En réponse à une question du député libéral de York-Scarborough, M. Robert Stanbury, M. Pearson a dit que la résolution à cette fin venait d'être présentée et qu'elle figurerait à l'ordre du jour aujourd'hui.

A Pékin, on inscrit les "crimes" de l'accusé sur son front et ses joues!

par Jean VINCENT

PEKIN — (AFP) — Une atmosphère houleuse règne actuellement dans les rues de Pékin, sillonnées par des milliers de camions qui transportent, debout à l'arrière, des dizaines de milliers d'habitants, d'un bout de la ville à l'autre. Une foule énorme déambule sur les trottoirs.

Atmosphère plus de kermesse que d'émeute : les masses en mouvement entretiennent aux alentours de la place Tian An Men un courant permanent d'agitation. Mais il n'y a ni incidents ni bousculades.

La grande attraction demeure, aujourd'hui comme les jours passés, l'exposition des citoyens "tarés". J'en ai vu deux ce matin, chacun entouré d'une foule de plusieurs centaines de personnes, qui écoutent, bouche bée, les explications du guide : l'accusateur public.

"Bourgeois", "révisionniste" ou "anti-pensée de Mao"... le crime dont l'homme est coupable est longuement expliqué et commenté à la foule. Et pour que nul n'en ignore, il est écrit, en larges idéogrammes rouges, au pinceau, sur les joues et le front de l'individu exhibé.

Un élément nouveau apparait cependant aujourd'hui : la désignation d'une nouvelle cible, sur laquelle des voitures munies de haut-parleurs attirent l'attention de la population. Aux côtés de celui de Liou Chao-chi, le nom de "l'anti-vedette" de base, Tao-Chu, chef du département de la propagande du comité central, est mis aujourd'hui au pilori. "L'idéologue interne No-1" du parti est conspué à tous les carrefours.

De nouvelles séries d'affiches apparaissent constamment sur les murs de la capitale chinoise, mais la liberté et la spontanéité qui président à leur rédaction et à leur collage sont telles, qu'il est difficile d'en faire régulièrement des informations.

Au demeurant, les événements que ces affiches relatent sont soit invérifiables, soit parfois démentis. Si l'on peut affirmer, pour en être témoin, que l'atmosphère à Pékin est tendue, mais sans que l'ordre soit troublé, la situation qui règne hors de Pékin, et notamment à Nankoug et à Changhaï, peut être évaluée difficilement.

Un récent appel téléphonique à Nankin avait permis d'apprendre que la grande ville sur le Yang-tsé n'était pas apparemment en proie à l'émeute. Un occidental habitant Changhai est arrivé hier à Pékin : "Le calme y règne", a-t-il déclaré.

Le Canada suit avec intérêt le déroulement de la crise

OTTAWA (PC) — M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, a déclaré hier aux Communes que le gouvernement canadien tiendrait compte de la présente agitation en Chine communiste dans sa décision de reconnaître ou non le régime de Pékin.

D'autre part, en réponse au chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, il a déclaré que rien ne semblait lui donner raison de craindre que les ventes de blé canadien ne soient en péril.

Le leader conservateur lui avait demandé si "les désordres prenant presque les proportions d'une guerre civile" qui ébranlent présentement la Chine influeraient sur l'intention du Canada de reconnaître le régime de Mao Tsé-toung.

M. Martin lui a répondu que le Canada se bornait pour le moment à étudier la possibilité de reconnaître le régime de la Chine communiste, notant qu'on ne connait pas encore le bienfondé des événements qui sont censés s'y dérouler. Il a cependant ajouté que les derniers développements survenus en Chine joueront dans la décision du Canada.

LA METEO

Minimum cette nuit : 10
Maximum demain : 30

Bureau météorologique du Canada, Dorval, (PC) — **Régions de Montréal et d'Ottawa :** quelques périodes de neige légère et nuageux, doux, vents du sud-ouest de 20 milles. Minimum et maximum à Montréal 10 et 30, Ottawa 15 et 30. Aperçu pour mercredi : devenant généralement ensoleillé et plus froid.

Régions des Cantons de l'est et de Québec : couvert avec quelques périodes de neige légère ; doux ; vents de l'ouest de 20 milles. Minimum et maximum à Québec 10 et 25, Sherbrooke cinq et 25. Aperçu pour mercredi : se dégageant et plus froid.

Régions des Laurentides et du St-Maurice : nuageux et neige légère intermittente ; plus doux ; vents du sud-ouest de 20 milles. Minimum et maximum à Ste-Agathe cinq et 20, La Tuque cinq sous zéro et 15. Aperçu pour mercredi : se dégageant et plus froid.

Régions du Lac-St-Jean, de Baie-Comeau et de Rimouski : nuageux avec neige légère intermittente ; vents de l'est de 15 milles. Minimum et maximum à Chicoutimi et Baie-Comeau 15 sous zéro et 10, Rivière-du-Loup et Mont-Joli zéro et 15. Aperçu pour mercredi : quelques chutes de neige et plus froid.

L'ARCHEVEQUE

SUITE DE LA PAGE 1

siastiques concernant les laïques. Le Consilium devra étudier l'approfondissement doctrinal dans les questions concernant les laïques et constituer, par des échanges d'information, un centre de documentation à Rome, siège du Consilium même.

Justice et paix sociale

Promouvoir le progrès des pays pauvres et encourager la justice sociale entre les nations, en aidant les pays sous-développés à travailler à leur propre essor; telle est la consigne que reçoit la Commission pontificale pour l'étude des problèmes de la justice et de la paix.

Pour réaliser cette tâche, la Commission devra exercer une action visant à amener les fidèles à prendre conscience de leurs responsabilités vis-à-vis du monde qui les entoure.

La Commission devra rassembler et synthétiser la documentation sur les études concernant aussi bien le développement culturel, économique et social que les problèmes de la paix "pris en eux-mêmes, qui débordent le domaine du développement".

La Commission devra contribuer, en outre, à l'approfondissement théologique, pastoral et apostolique des problèmes du développement et de la paix, communiquer ses études aux organismes appropriés de l'Eglise et assurer une liaison entre ces derniers en vue de favoriser une coordination des efforts.

Dans la conclusion du document, le pape formule l'espoir que les laïques "se sentent plus étroitement unis à l'action de ce siège apostolique et qu'ainsi, dans l'avenir, ils consacrent avec une générosité sans cesse accrue, leurs activités, leurs forces et leur ardeur au service de la sainte Eglise".

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

di, a publié hier dans les journaux une annonce qui a pour but d'"exposer objectivement les principales questions en litige".

A ce texte qui affirme que "rien ne paraît justifier la grève" s'ajoute un communiqué dans lequel la CECM annonce qu'elle accepte la création de comités consultatifs au niveau des services pédagogiques, exception faite du service d'éducation des adultes. Elle accepte de préciser davantage le rôle des conseils d'école.

Les comités consultatifs sont l'une des demandes principales des syndicats de professeurs au chapitre de la consultation et de la participation, chapitre auquel les négociateurs syndicaux attachent une importance toute particulière. A leur avis, il s'agit là non seulement d'obtenir la création d'organismes particuliers, mais de "donner une place à l'enseignant dans l'énorme structure de la CECM" et de transformer l'attitude de la commission devant ses professeurs.

"Ces comités consultatifs, précise de son côté la commission scolaire, viendraient s'ajouter à ceux que la Commission a créés de sa propre initiative en vue de permettre au personnel enseignant de participer, premièrement à l'implantation de l'école coopérative dans notre milieu et, deuxièmement, à l'élaboration des politiques scolaires d'ensemble.

"Ces organismes de consultation sont :

— les conseils d'école, formés de professeurs et de la direction pour l'étude des problèmes qui se présentent à l'école ;

— les comités consultatifs d'école, constitués de parents et d'enseignants et dont la Commission favorise la multiplication ;

— un comité pédagogique, composé de six représentants du personnel enseignant et de six représentants des parents, et dont l'objet est de conseiller la Commission sur tout problème d'ordre pédagogique ;

— un comité pédagogique de planification scolaire dont font partie, avec les corps intermédiaires, des représentants des associations de professeurs."

Délégué d'école

Par ailleurs, la Commission accepte que le délégué d'école agisse comme représentant syndical, et qu'à ce titre, il représente le personnel enseignant de l'école où il enseigne auprès de la direction en ce qui concerne l'application de la convention collective.

En ce qui concerne les autres organismes consultatifs réclamés par l'Alliance des professeurs CECM propose que les tâches seurs et la Fédération, la qui devaient leur être dévolues soient plutôt confiées aux comités consultatifs qu'elle a accepté de constituer pour chacun des services pédagogiques.

Elle se dit également prête à créer un comité conjoint de recherche qui, "avec le concours d'experts, procédera à une réévaluation scientifique des tâches à l'élémentaire. Lorsque les résultats de cette recherche seront connus, les normes pourraient être révisées à la demande de l'une ou des deux parties ..."

On sait que le problème du nombre d'élèves à l'élémentaire est l'une des dix "clauses majeures" du projet de convention syndical.

Pas de tournée pour Bertrand

D'autre part, M. Jean-Jacques Bertrand, ministre de l'Education du Québec, a retardé hier une tournée qu'il devait entreprendre à travers le Québec, face à la menace de grève de la majorité des enseignants québécois.

M. Bertrand devait visiter les bureaux régionaux du ministère de l'Education la semaine prochaine, mais il a remis ce voyage à plus tard étant donné les nombreux conflits chez les enseignants, conflits qui menacent de s'étendre à tout le Québec.

Dans d'autres régions les dirigeants syndicaux de 4,000 enseignants de la région du Saguenay-Lac-St-Jean doivent se réunir aujourd'hui pour étudier la possibilité de prendre un vote de grève, étant donné la lenteur des négociations avec les autorités.

A Québec, le plus important groupement de professeurs au Québec, la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec, qui compte 50,000 membres, a annoncé à la suite d'une réunion de fin de semaine qu'elle recueillerait un fonds de grève de $500,000.

M. Raymond Laliberté, le président du syndicat, a déclaré la semaine dernière qu'une grève générale n'était pas prévue mais qu'il croyait à un arrêt de travail de 28,000 enseignants dans les deux prochains mois.

Kierans décèle une vague de séparatisme au Québec à l'heure du Centenaire

SEPT-ILES (PC) — Le président de la Fédération libérale du Québec, M. Eric Kierans, a laissé entendre hier soir qu'à l'heure où on se prépare à célébrer le centenaire de la Confédération, se soulève dans la province une vague de désir de séparatisme et d'indépendance.

Prenant la parole en anglais devant quelque 150 partisans, l'ancien ministre de la Santé dans le cabinet Lesage a soutenu que forcer les Canadiens français à croire qu'ils ont besoin du Canada était un piètre argument.

"Le niveau de vie dans le Québec est aussi élevé que n'importe où au Canada et les Canadiens français devraient savoir continuer à épauler l'autre élément de la nation", a ajouté M. Kierans.

M. Kierans, qui au début de la réunion s'était exprimé en français, a défini le but de la tournée qu'il a entreprise dans la province, qui est de rencontrer les militants du parti libéral et de discuter avec eux des problèmes qui ne sont pas les mêmes dans les différentes régions.

Une fois encore, il s'est dit d'avis qu'il y aurait des élections générales au cours de la présente année dans la province.

M. Kierans a affirmé qu'il devenait difficile pour M. Johnson de continuer à gouverner avec une majorité aussi réduite "surtout si nous lui donnons une opposition aussi agressive et active, ce que nous avons l'intention de faire".

En terminant, le président de la FLQ a reconnu que le parti a manqué de contacts avec les militants du parti et avec le peuple.

CURIE

SUITE DE LA PAGE 1

le clergé séculier et régulier et des laïques. Des évêques et autres personnalités ecclésiastiques feront partie des deux organismes, à titre de consultants.

Au-delà des voeux du concile

Il apparaît à la lecture des objectifs assignés au Concilium pour les laïques que le pape est allé au-delà des voeux du concile en assignant à cet organisme la tâche de veiller à la fidèle application des lois ecclésiastiques concernant les laïques. Dans ce domaine, son rôle sera en quelque sorte comparable à celui de la Congrégation pour la doctrine de la foi (ex-Saint-Office). Il faut dire, cependant, que ce n'est que lorsque la réforme du droit canon, actuellement à l'étude, aura été menée à bien que prendront corps les lois ecclésiastiques concernant les laïques.

Quant à la Commission de la justice et de la paix, son rôle est limité, pour l'instant, à l'étude des problèmes du développement des pays déshérités et d'une plus grande justice entre les nations. Ce n'est que plus tard que cet organisme pourra éventuellement établir des contacts pratiques avec ces organismes nationaux ou internationaux.

Un laïque pourra-t-il être un jour à la tête de l'organisme créé aujourd'hui ? A cette question il a été répondu qu'une telle éventualité n'est pas à retenir, étant donné la structure de la curie romaine, organisme essentiellement ecclésiastique.

"Connaissance d'aujourd'hui": le rayon laser

L'émission "Connaissance d'aujourd'hui" sera consacrée, vendredi, à une découverte faite en 1960, le rayon laser, et à ses applications dans divers domaines scientifiques.

Seront interrogés sur le laser : à Paris, le professeur Henri Maillet, le professeur Maurice Lévy, de la Faculté des Sciences, Yves Bernard, du Conservatoire national des Arts et Métiers, et le duc Louis de Broglie, de l'Académie française ; à Montréal, le professeur Paul Pirlot, de la Faculté de biologie de l'Université de Montréal.

"Connaissance d'aujourd'hui" est une émission d'André Langevin, diffusée au réseau français le vendredi à 9 heures du soir, une fois par mois.

S'agirait-il d'une autre fuite de gaz !

QUEBEC (PC) — Une femme de Québec et ses enfants ont été admis pour quelques heures à l'Hôtel-Dieu, peu avant midi hier, après que le dernier-né de la famille, un bébé de quinze jours, eut été trouvé évanoui dans son lit.

La famille habitait dans la même conciergerie où une femme et deux hommes avaient trouvé la mort par asphyxie, le 17 décembre dernier, à cause d'une fuite de gaz survenue dans une cuisinière dont une clef avait présumément été mal refermée.

Peu après l'incident d'hier, les autorités de l'Hydro-Québec ont ordonné la fermeture de toutes les conduites de gaz de l'immeuble en question, où des recherches sont en cours.

Incendie dévastateur à Chicoutimi

CHICOUTIMI. — On évalue à plus de $100,000 les dommages causés par un incendie d'origine encore inconnue qui s'est déclaré vers 2 h. 30 la nuit dernière et a complètement dévasté un immeuble commercial de trois étages situé au 125 est, rue Racine, à Chicoutimi.

Le rez-de-chaussée du bâtiment ravagé, propriété de M. Paul Gauthier, de Chicoutimi, abritait le magasin à rayons multiples "People's".

Les flammes n'ont heureusement pas fait de blessé. A 8 h. 30 ce matin, plusieurs dizaines de pompiers se trouvaient toujours sur les lieux du sinistre, mettant la dernière main à leurs opérations de sauvetage.

MOSCOU, (UPI) — La ville soviétique d'Asie centrale, Tachkent, se propose d'ériger un monument à l'ancien premier ministre indien, Lal Bahadur Shastri, décédé subitement il y a un an, peu après la signature de l'historique traité de paix avec le Pakistan.

État des routes DERNIÈRE HEURE appelez MONTRÉAL 514 351-4800 MINISTÈRE DE LA VOIRIE DU QUÉBEC

ECONOMIE POLITIQUE
"L'Economie est notre destin" (Rathenau)
COURS GRATUITS
Ecole de Sciences Sociales HENRY GEORGE
(Charte de la Province de Québec)
Pour renseignements et demande d'admission :
Louis-Philippe Girard Tél. 767-3374
Le jour ou le soir.

ATTENTION
À TOUTES LES ÉCOLES PRIVÉES
L'invitation est faite à toutes LES ECOLES PRIVEES DE COIFFURE POUR DAMES de la province de Québec, à joindre les rangs de l'association dans le but de protéger leurs intérêts et de faire valoir leurs droits.
PROJET DE FÉDÉRATION
L'association préconise un groupement en FEDERATION de toutes les ASSOCIATIONS D'ECOLES PRIVEES de la province de Québec et, à cette fin, a créé, lors de son assemblée générale du 27 décembre dernier, un comité exécutif qui, entre autres fonctions, la représentera au sein de cette FEDERATION. L'association invite toutes les autres ASSOCIATIONS D'ECOLES PRIVEES DE LA PROVINCE DE QUEBEC à former un semblable comité, pour fins de pourparlers dans le but de former ladite FEDERATION.
L'Association des écoles professionnelles privées des coiffeurs pour dames de la Province de Québec Inc.
1186 ouest, rue Ste-Catherine, 3ème étage — Montréal, P.Q.

POURQUOI ATTENDRE ? EN HIVER VOUS EPARGNEZ !
• PORTES • FENETRES EN ALUMINIUM
Emaillées, anodisées ou naturelles
• AUVENTS EN FIBRE DE VERRE
• CLAPBOARD EN ALUMINIUM
ALSCO
279-8551
1530 est, BEAUBIEN, Montréal

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MARDI 10 JANVIER 1967 — 83e ANNEE — No 7

A l'enquête du coroner sur la tragédie de Dorion

4 témoins déclarent avoir vu la barrière se lever après le passage du premier train

par Claude GENDRON

● Quatre témoins oculaires ont déclaré, hier, à l'enquête du coroner sur la tragédie de Dorion, qu'ils avaient vu la barrière sud du passage à niveau de la rue St-Charles se lever après le passage d'un premier train; mais un seul a dit avoir vu un groupe de jeunes gens près de la barrière, les bras élevés, comme s'ils l'avaient eux-mêmes levée.

● Ainsi, l'autobus fatidique qui transportait 45 adolescents dans la soirée du 7 octobre dernier a pu s'engager sans encombre sur les voies ferrées, allant ainsi au rendez-vous funeste avec un convoi de marchandises. Puis la barrière s'est rabaissée de nouveau derrière l'autobus. Vingt jeunes gens et jeunes filles ont péri dans l'accident.

● Une jeune femme qui voyageait dans une auto suivant immédiatement l'autobus, sans avoir vu la barrière se rabaisser, a dit qu'il se passa "30 secondes ou moins" entre le moment du passage du premier train et celui où elle aperçut le phare du deuxième venant en direction opposée.

Voilà le sommaire des principales déclarations faites, hier, dans le sous-sol de l'église Ste-Trinité, où a débuté l'enquête du coroner sur la tragédie de Dorion, que préside le juge Marc-André Blain. La foule était plus nombreuse hier après-midi et c'est avec intérêt que les gens de Dorion écoutent, malgré les difficultés de la traduction (trois des témoins étaient anglophones), l'interrogatoire des témoins.

Les jurés, en particulier, écoutent attentivement les dépositions et y vont de leurs questions, situant tantôt sur une photo, tantôt sur un plan du passage à niveau, certains détails matériels : "A quel endroit exact étiez-vous ? Où était tel autre témoin, avant ou au moment de l'accident? Indiquez-le par un "X" et encerclez cette marque sur la pièce déposée.

Hier matin, le caporal Guy Jasmin, de la Sûreté provinciale, avait déposé le plan du passage à niveau et le photographe Philippe Huot avait déposé une série de photographies.

Deux Ontariennes témoignent

Mme Mary Findley, de Willowdale, Ontario, qui voyageait dans la voiture d'une compagne, dit n'avoir vu personne près de la barrière avant l'accident; tandis que sa compagne, Mme France Hardy, de Willowdale également, qui conduisait l'automobile suivant immédiatement l'autobus, dit avoir vu des jeunes gens près de la barrière au moment où elle s'élevait après le passage du premier train.

Mme Hardy parle en particulier d'un jeune homme qu'elle a vu de face, mais qu'elle ne peut décrire et "de bras qui soulevaient la barrière". Elle avait des appréhensions, il y avait un certain bruit, mais elle commença à démarrer derrière l'autobus quand Mme Findley lui cria d'arrêter. Elle dit ne pas avoir vu de policier courir près de l'autobus.

Sa compagne, Mme Findley note aussi qu'il y avait beaucoup de bruit peu avant l'accident. Elle croit que la barrière automatique n'a pas fonctionné correctement parce qu'elle s'est élevée trop rapidement. "Le premier train avait à peine franchi le passage à niveau, dit-elle, que la barrière commença à se relever. Ce fut presque instantané."

Moins de 30 secondes après, Mme Findley aperçut, à l'est, un jet de lumière qui était trop haut pour être celui d'un phare d'automobile. Un deuxième train approchait à quelque 400 ou 500 pieds, selon son témoignage.

Comme sa campagne commençait à démarrer, elle lui cria d'arrêter parce qu'un autre train s'en venait. Avant l'acci-

Voir DORION en page 6



Leur auto suivait immédiatement l'autobus scolaire

Mmes France Hardy et Mary Findley, toutes deux de Willowdale, Ontario, ont été parmi les premiers témoins entendus, hier, à l'enquête sur la tragédie de Dorion. Leur automobile suivait immédiatement l'autobus scolaire qui, le soir du 7 octobre, a été happé par un convoi des Chemins de fer nationaux, au passage à niveau de la rue St-Charles.

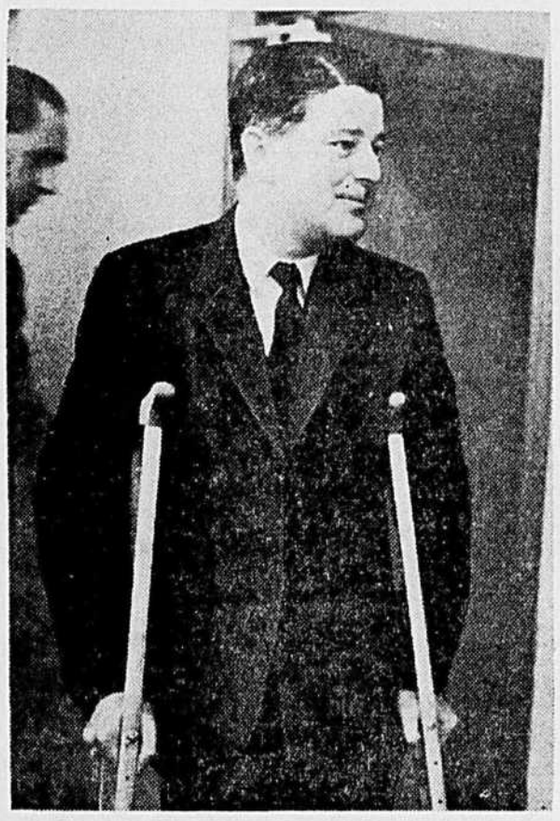


Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Appuyé sur ses béquilles

C'est appuyé sur ses béquilles que l'ancien ministre de l'Education, Me Paul Gérin-Lajoie, député de Vaudreuil-Soulanges à l'Assemblée législative, s'est présenté hier à l'enquête du coroner sur la tragédie de Dorion, que préside le juge Marc-André Blain. Me Gérin-Lajoie représente la ville de Dorion. "Un malheureux accident de ski", a-t-il expliqué, sourire aux lèvres, au représentant de LA PRESSE.



Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Vaine tentative

L'agent Gilbert Fontaine, du Service de la police de Dorion, un des témoins oculaires de l'accident, a vainement tenté d'alerter le chauffeur de l'autobus de la venue d'un deuxième train au passage à niveau.

Lemay subira son procès à l'autre session des Assises

par Maurice MORIN

Georges Lemay a comparu hier, en première division des Assises, devant le juge Maurice Cousineau et il a annoncé, par l'un de ses avocats, Me Léo-René Maranda, qu'il tenait "à demeurer devant ses pairs" pour y subir son procès.

Procès qui ne s'instruira pas, toutefois, au cours de la session qui a débuté officiellement par la prestation du serment de la part d'une centaine de jurés de langue française et d'une cinquantaine de jurés anglophones.

C'est que Mes Jean Bruneau et Rhéal Brunet, procureur chef et procureur chef adjoint de la Couronne, ont déclaré "qu'il n'y avait pas de place aux Assises au cours des mois de janvier et de février pour y entendre cette cause . . . vu que les dates de plusieurs importantes causes de meurtre ont déjà été fixées."

La poursuite et la défense s'étaient déclarées prêtes, toutefois, à procéder, mais les avocats du ministère public y apportèrent la restriction que nous venons de mentionner et Lemay, qui s'était départi de son large sourire des jours passés, a repris le chemin des cellules.

Il reviendra devant les Assises le 6 mars prochain alors que débutera une autre session. Cette journée-là, Lemay saura définitivement quand il devra subir son procès.

Et, nous le répétons, devant un jury et de langue française.

Lemay, on le sait, est accusé de conspiration et de vol avec effraction au montant de plus de $600,000, vol perpétré "avec tout le souci de l'art moderne dans les cambriolages sensa-

Voir LEMAY en page 6

Maurice Savignac : aucune caution n'a été versée

par Maurice MORIN

Maurice Savignac, notaire, accusé de vol et de fraude pour un montant de près d'un million de dollars, a passé encore la journée d'hier et la nuit dans les cellules de la prison commune de Montréal, à Bordeaux.

C'est qu'à la fermeture du greffe, au Nouveau Palais de justice, au tout début de la soirée, personne de son entourage, de sa famille, ne s'était présenté pour fournir les deux cautions immobilières de $20,000 chacune exigées et qui pourront lui assurer la mise en liberté provisoire . . . en attendant son

Voir SAVIGNAC, en page 6

Un collaborateur de Lucien Rivard est appréhendé à Paris

PARIS. (PA-AFP) — L'un des proches collaborateurs de Lucien Rivard dans le trafic des narcotiques, Paul Mondolini, âgé de 50 ans, que la police reconnait comme chef du réseau mexicain des narcotiques, a été appréhendé hier, à Paris, à sa descente de l'avion de Marseille.

L'arrestation de Mondolini a mis fin à une chasse à l'homme qui durait depuis un an tant en Europe qu'en Amérique. C'est en 1964, après l'arrestation au Mexique d'Alfonso Bonilla, porteur de deux valises à double fond contenant 40 livres d'héroïne, que le rôle de Mondolini dans le réseau de trafiquants de narcotiques, apparut pour la première fois au grand jour.

L'enquête devait établir que Mondolini avait eu à Paris des contacts avec Bonilla et un autre membre du réseau, Jorge Moreno-Chavet. Des recherches entreprises au Mexique et aux Etats-Unis devaient confirmer

Voir RIVARD en page 6

Triple évasion à l'Institut Leclerc

Trois détenus de l'Institut Leclerc, une annexe à surveillance moyenne du pénitencier de St-Vincent-de-Paul, se sont évadés hier après-midi.

Il s'agit de Pierre Tremblay, 20 ans, Raymond Béliveau, 23 ans, et Pierre Noël De Tilly, 20 ans, qui purgeaient respectivement des peines de deux, trois et deux ans d'internement pour vols d'automobiles et cambriolages.

Vote de grève des instituteurs de la régionale de Chambly

par Claude MASSON

Les instituteurs du secteur secondaire de la Commission scolaire régionale de Chambly, membres de l'Association des enseignants de Chambly, ont voté par une faible majorité en faveur de la grève, tôt ce matin, à la fin d'une réunion spéciale qui a duré près de quatre heures et à laquelle on a refusé l'entrée aux journalistes.

Sur 448 enseignants présents, 287 ont voté en faveur de la grève, 153 contre et huit bulletins ont été annulés. Le pourcentage a donc été d'environ 65.2 p. 100.

Toutefois, si l'on considère le nombre total des professeurs du secondaire de la régionale de Chambly, membres de l'Association, qui est de 694, le vote n'a été que d'environ 40 p. 100, ce qui a été jugé comme très faible en raison du désir des dirigeants du syndicat d'obtenir au moins 50 p. 100 plus 1 en faveur de l'arrêt de travail.

Aucune date n'a été fixée pour le débrayage. Le conseil d'administration de l'Association des enseignants de Chambly pourra, à son choix, ou décider lui-même la date d'entrée en grève ou consulter les délégués d'écoles ou convoquer une autre assemblée générale.

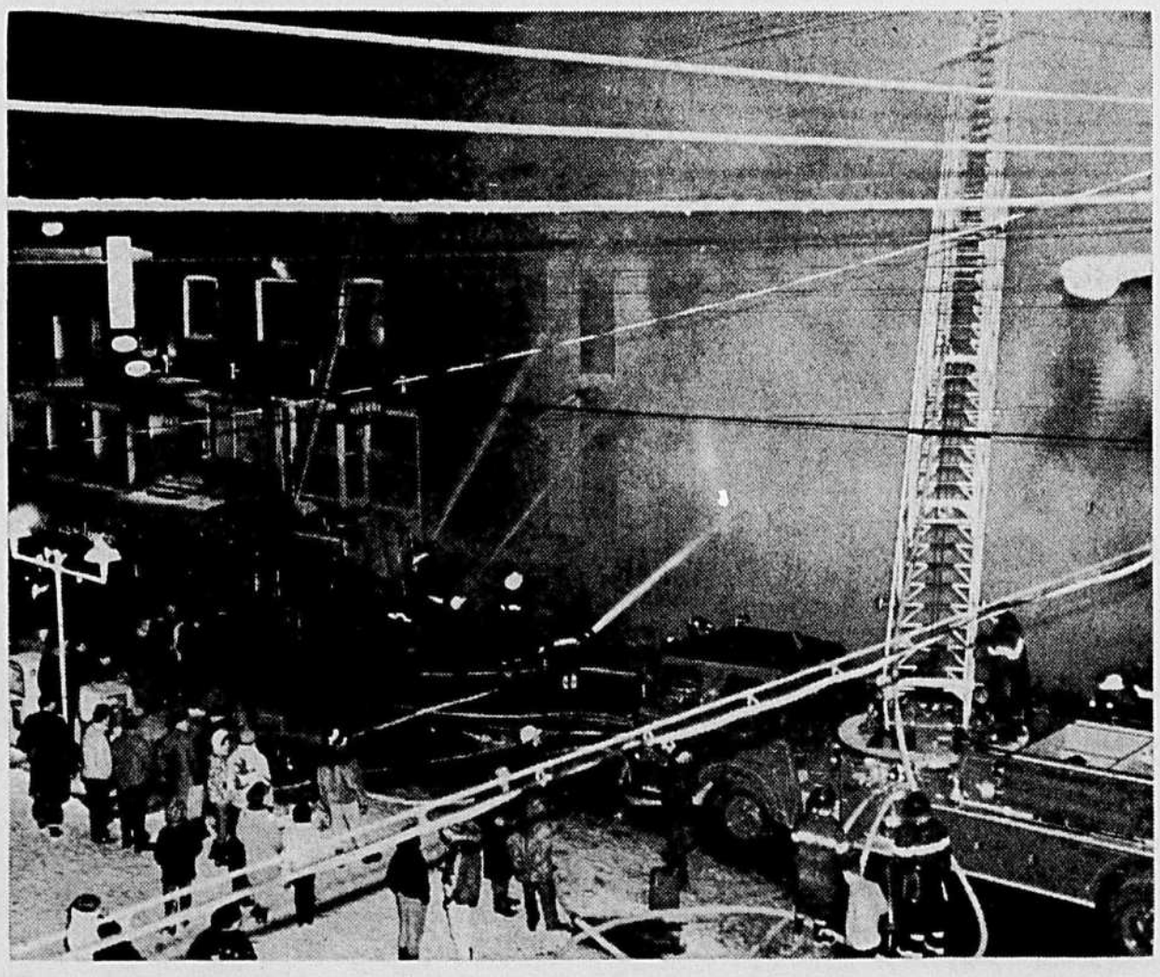
Après trois séances de conciliation

C'est à la suite des trois séances de conciliation qui doivent avoir lieu d'ici le 25 janvier qu'une décision sera prise à ce sujet.

Si les négociations en présence du conciliateur du ministère du Travail aboutissent à une impasse et que le recours à la grève se concrétise, 12,000 étudiants du secondaire seront en vacances forcées.

C'est à compter d'aujourd'hui que les délais de conciliation expirent et qu'une grève, en vertu du Code du travail, serait légale. Il faudra toutefois au préalable donner un avis de huit jours au ministre du Travail dans l'éventualité d'un dé-

Voir VOTE DE GREVE page 6



Alerte générale à Pointe-Claire

Répondant à une alerte générale, une cinquantaine de pompiers de Pointe-Claire ont lutté pendant plus de deux heures avant de maîtriser un violent incendie qui ravageait l'immeuble de l'ancien hôtel de ville, au 293 rue Bord-du-Lac. Les flammes, résultant probablement d'une défectuosité du système électrique, ont pris naissance vers 5h.50 hier après-midi. Devant l'ampleur de l'incendie, une alerte générale a été donnée. Une vingtaine de membres de la Protection civile sont également venus prêter main-forte aux pompiers de Pointe-Claire. Utilisant 10 jets d'eau, les pompiers ont maîtrisé les flammes vers 7 h. hier soir. Ce n'est que plusieurs heures plus tard que l'incendie était complètement enrayé. Le rez-de-chaussée de l'immeuble était inoccupé, tandis que le premier étage servait de local à un mouvement de jeunesse.

6741 ST-HUBERT

EXAMEN DE LA VUE
●
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie

Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine
272-7611 ● 272-7616

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres . 874-7041
Vie féminine ... 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :
874-7272

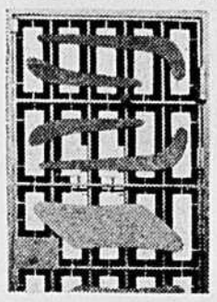
vente de janvier
10% à 50%
meubles
lampes
tentures
tapis
VIAU MORISSET
720, boul. DECARIE, SAINT-LAURENT — 747-9921
OUVERT JEUDI-VENDREDI DE 9 H. A.M. A 9 H. 30 P.M.
SAMEDI JUSQU'A 5 H. 30

L'HOMME
L'AUTRE BORD
DU PONT...
VEND MOINS CHER
268 OUEST ST-CHARLES LONGUEUIL
Longueuil AUTOMOBILE LTEE
674-1571
866-5791
CHRYSLER DART
CHARGER CORONET
DODGE CAMIONS
AUTOS USAGÉES Dependable

PILON inc.
ACHÈTE
au COMPTANT
machines à ÉCRIRE
et à CALCULER
USAGÉES
ALLOCATION D'ÉCHANGE SI DÉSIRÉ
5 MAGASINS POUR VOUS SERVIR
PILON inc. FOURNITURES DE BUREAU
750, rue BEAUBIEN 273-9501
800, rue MONT-ROYAL 524-3081
8559, boul. ST-LAURENT 381-6261
851, boul. DÉCARIE 748-7961
280, rue ST-JACQUES 842-4171

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

LA RÉHABILITATION



PAR CLAIRE DUTRISAC

ses risques ses succès

1. Une aventure dont il est difficile de prévoir l'issue à coup sûr

LA criminalité juvénile représente partout dans le monde, et particulièrement dans les sociétés hautement industrialisées, un problème crucial. Des gens très savants, criminologues, psychologues, anthropologues, sociologues, etc. étudient sans cesse ce phénomène social et tentent d'en cerner les causes profondes et immédiates, d'y apporter des bribes de solution.

Le public, lui, connait des délinquants surtout leurs délits et leurs crimes. De leurs antécédents, des raisons de leur comportement, il ignore tout. Devant les faits brutaux que lui expose la presse, il réagit de diverses façons. Deux attitudes diamétralement opposées se dégagent de ces réactions : pour les uns, le délinquant est un jeune voyou, un jeune bandit qu'il faut **punir** . Pour les autres, c'est un jeune garçon, une jeune fille qu'on peut **réhabiliter** . Chacune de ces politiques comportent des conséquences qu'il importe de peser avant de faire un choix.

Dans un cas comme dans l'autre, hormis pour les consciences tranquilles et sans défaut, le but premier que l'on recherche est la protection de la société. Comme corollaire, ces individus, au lieu de rester à la charge de la société durant vingt et trente ans, deviendront des consommateurs et des contribuables, des membres actifs de la société.

La formule la plus simple

La formule la plus simple est le châtiment qu'on dit exemplaire, des peines sévères, de longs emprisonnements. Les conséquences sont aussi simples que la formule elle-même : dans une proportion de 90%, la prison forme des récidivistes. Si la sentence est très dure, elle engendre chez le délinquant un sentiment d'injustice et de frustration. Rares sont ceux qui ont l'impression "d'avoir mérité ça!" A tort ou à raison, ils croient avoir des circonstances atténuantes. Consciemment ou non, ils rejettent en partie sur la société la responsabilité de leurs gestes.

De plus, la promiscuité des prisons déforme trop souvent ce qu'il restait de valable chez le délinquant. Cela est vrai de l'adulte et davantage encore d'un adolescent qui, par nature, est extrêmement sensible aux influences.

Durant le temps de l'emprisonnement, la société, rassurée, dort tranquille . . . en oubliant que l'on sort toujours, tôt ou tard, d'une prison. Le cercle vicieux est créé.

Pour se protéger de façon sûre, la société devrait, selon les tenants de pareille doctrine, empêcher les prisonniers de sortir ou les supprimer tous. On tombe évidemment dans l'absurdité.

Reste la solution avancée par les esprits modernes : la réhabilitation. C'est une tâche longue et ardue. En certains cas, elle paraît impossible. Pourtant, l'expérience, chez nous et ailleurs, prouve qu'elle réussit dans des proportions variant de 60 à 80%. Donc, sur 100 délinquants que l'on tente de réhabiliter, de 20 à 40 récidiveront. Sur 100 délinquants que l'on met derrière des barreaux, environ 90 récidivent. Il est aisé de voir quelle est la formule gagnante.

En dépit de ces faits, la réhabilitation des prisonniers, adolescents ou adultes, est souvent remise en cause. Car le public connait les échecs; ils font la manchette de certains journaux.

Les succès restent cachés

Mais les succès, eux, restent ignorés. Et pour cause! On ne publie jamais la liste de ceux qui, après un emprisonnement, ont réintégré la communauté et sont devenus d'honnêtes citoyens. Il faut dire que certains échecs sont éclatants et secouent l'émotivité du public.

Les sociétés évoluées ont abandonné le principe du talion et même celui du châtiment exemplaire. L'expérience, les statistiques et la science démontrent l'inanité de ce genre d'exemples. Ce qu'il faut modifier, c'est la structure psychique du délinquant. C'est le but de la réhabilitation. Il serait vain de croire que c'est une tâche facile. Tous les délinquants ne sont pas moulés dans une même forme. Les causes de la criminalité varient, selon les individus mêmes. Le comportement des uns et des autres diffère et leur évolution ne s'effectue pas au même rythme. Aussi, a-t-on créé, dans la province, divers types d'institutions, certaines usant de moyens moins radicaux que d'autres. Par "moyens radicaux", il ne faut pas entendre des sévices, des peines très dures et des moyens répressifs comme ceux qu'on a longtemps utilisés pour les durs à cuire. On pense plutôt à des institutions sans murs, où le degré de liberté est plus ou moins grand.

Le Centre Berthelet

On s'est cependant rendu compte que, dans certains cas, il fallait à tout prix s'assurer que le détenu ne prendrait pas la clé des champs.

On a donc créé ce qu'on appelle une institution à sécurité maximum, le Centre Berthelet, à Rivière-des-Prairies.

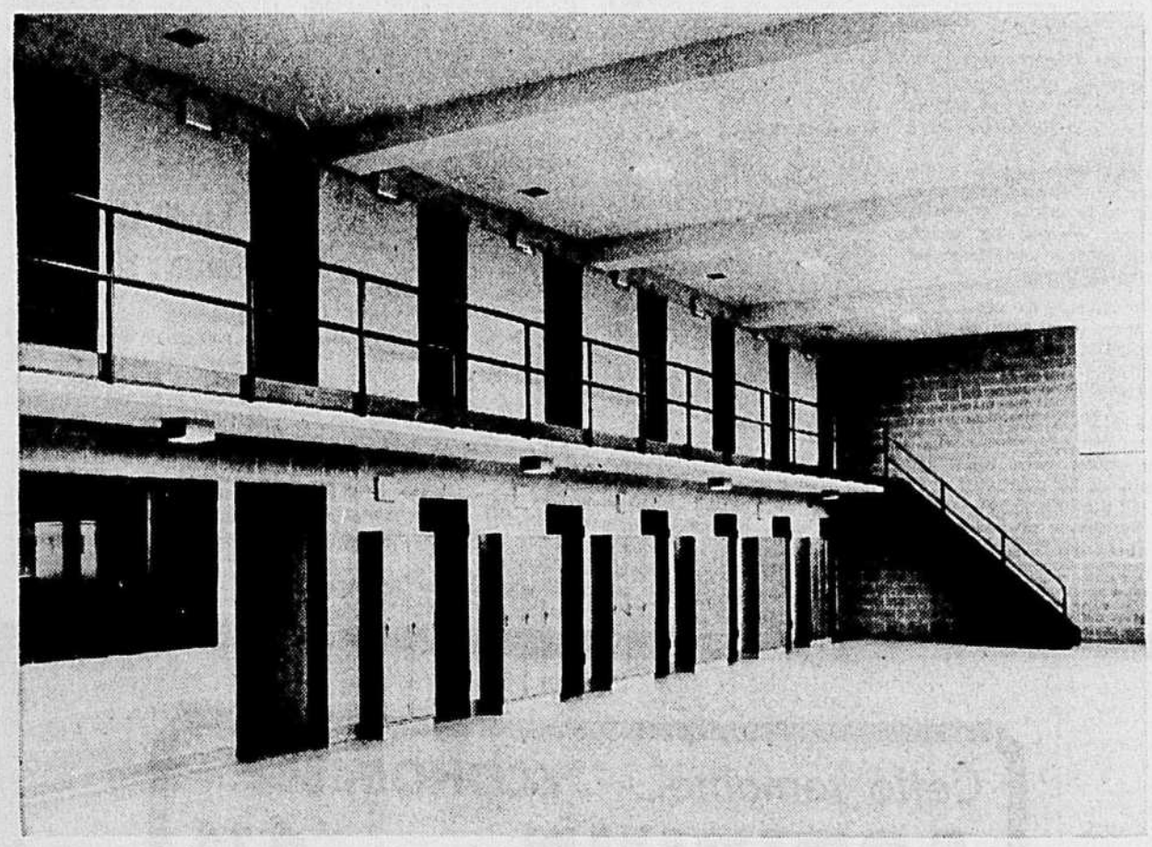
Mais là comme ailleurs, le processus de réhabilitation est le même sauf qu'au Centre Berthelet, on part de plus loin. Les sujets sont plus détériorés que ceux qui sont à Boscoville ou au Mont-Saint-Antoine, par exemple. Mais partout, la réhabilitation implique l'apprentissage graduel de la liberté. On ne réhabilite pas un délinquant, adulte ou adolescent, en l'enfermant entre quatre murs. Et c'est dans cet apprentissage que réside le risque. La tâche la plus difficile, pour l'éducateur, est d'évaluer la capacité de maitrise du délinquant à qui on relâche la bride.

Dans la recherche d'un médicament, le savant doit prendre le risque, à un moment donné, de passer de l'expérimentation sur l'animal à l'expérience sur l'homme. Il ne gagne pas toujours. Qu'on se souvienne de la tragique histoire de la thalydomide.

La pâte humaine est plus mouvante, plus imprévisible que la chimie. Mais l'éducateur doit, lui aussi, courir sa chance. Quand il perd, il sait que l'on criera haro sur le baudet. Il s'interroge : "Qu'est-ce qui aurait pu me laisser prévoir que, lors d'une sortie, tel garçon allait commettre un délit?" S'il trouve une réponse, il apporte une pierre de plus à la psychologie des délinquants. Sinon, il essaiera de scruter davantage le comportement de ceux qui lui sont confiés, il tentera de calculer le risque de récidive de façon à le réduire le plus possible.

Mais a-t-il le droit, à cause d'un échec, de renoncer à réhabiliter les autres délinquants? Un échec infirme-t-il la théorie même de la réhabilitation ? L'éducateur n'a pas droit au découragement.

Le Centre Berthelet, institution de sécurité maximale, centre de rééducation destiné aux cas les plus difficiles, a connu et connaitra encore des moments de triste publicité. N'ayant pas le droit de publier la liste de ceux qui lui devront une vie d'homme, le Centre doit continuer son oeuvre et garder sa foi dans la réhabilitation.



CELLULES DES DETENUS AU CENTRE BERTHELET
La réhabilitation implique l'apprentissage graduel de la liberté.

L'année 1967 verra la mise en marche du gigantesque projet des chutes Churchill

Une affiche placée en haut d'une grande carte du Labrador dans les bureaux de la Churchill Falls Labrador Corporation se lit ainsi : "N'entreprenez pas de vastes projets avec des idées à demi-vastes".

L'avis s'adresse aux hommes responsables de la plus gigantesque entreprise au Canada : l'aménagement de la rivière Churchill. Lorsqu'il sera terminé, dans huit ou dix ans, ce barrage fournira plus de 4,500,000 kilowatts.

Le coût de cette entreprise titanesque, qui doit débuter au printemps, alors que 3,000 hommes se mettront au travail, se chiffrera entre $700,000,000 et $800,000,000.

Cette entreprise désignée par le premier ministre M. Smallwood comme la clé de la prospérité future de Terre-Neuve, est immense sous tous ses aspects, depuis les $40,000,000 qu'ont coûté les explorations préliminaires, jusqu'à la splendeur des chutes et à la vision de ce qui peut sortir de leur puissance déchainée.

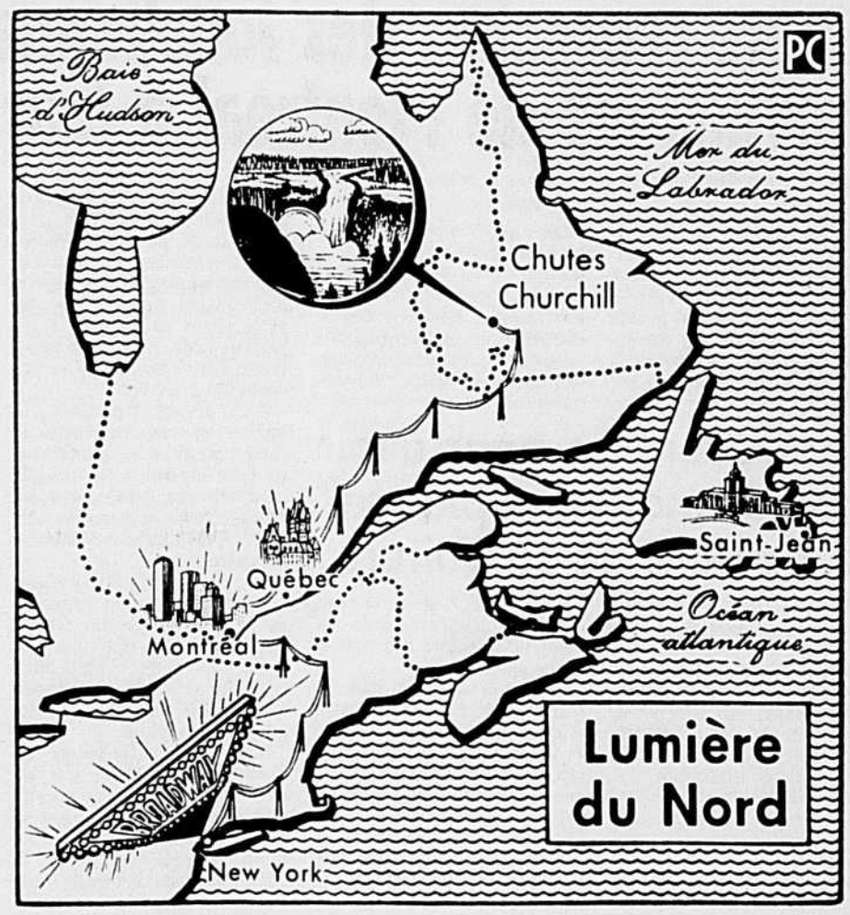
Broadway

Dans l'ensemble, l'entreprise donnera du travail à 7,000 personnes. Elle déplacera des rivières et créera des lacs. Elle fera sauter des millions de verges cubes de granit et confiera aux technologues la tâche de réaliser des rêves fantastiques.

En fin de compte, elle contribuera directement ou indirectement à illuminer Broadway de ses millions de soleils de minuit.

Pour M. Smallwood et plusieurs autres, le barrage signifie un moyen de créer de nouvelles frontières.

En dépit du concept grandiose qui a jadis enflammé l'imagination de sir Winston Churchill, dont les chutes portent le nom, l'entreprise peut être résumée simplement.



Il s'agit de domestiquer les chutes lorsqu'elles sont précipitées d'une hauteur de 245 pied, 100 pieds plus haut que les chutes Niagara. Après que les entraves gigantesques auront été construites, les puissantes chutes, devenues, comparativement, un modeste filet d'eau, seront renforcées par le poids de trois autres rivières dont le cours aura été détourné et dirigé à travers une centrale électrique contenant 10 turbines géantes, dont chacune pourra produire 466,500 kilowatts.

Retards

Les travaux ont été retardés pendant des années à cause des disputes entre l'Hydro-Québec et la British Newfoundland Corporation, à qui appartient la Churchill Falls Labrador Corporation.

Une entente signée le 13 octobre stipule que Brinco produira l'électricité et que l'Hydro-Québec l'achètera pour l'utiliser dans Québec ou la revendre au détail en dehors de la province.

Bien que le premier ministre de la province, M. Johnson, ne se soit pas montré satisfait de tous les points de l'entente, il a affirmé que Québec n'avait pas le choix.

Quoi qu'il en soit, l'entreprise du Labrador épargne au Québec un investissement immédiat de $400,000,000 à $500,000,000.

La première production d'électricité doit être obtenue aux environs de 1972, et la production à pleine capacité aux environs de 1976.

WALTER LIPPMANN

Les USA risquent de voir le monde s'unir contre eux

LA SITUATION se présenterait mieux au sujet du Vietnam, en ce début de 1967, si nous pouvions arriver à nous débarrasser de l'idée que les Etats-Unis sont placés devant un choix inéluctable : gagner ou perdre la guerre, se retirer immédiatement et inconditionnellement ou obtenir la reddition sans condition de l'ennemi.

Cette alternative, dans l'absolu, s'exprime facilement mais elle indique également une insouciance à réfléchir. Elle couvre le vrai problème et nous empêche de l'affronter.

Le vrai problème consiste à trouver un moyen terme entre un Sud-Vietnam qui demeurerait indéfiniment sous l'occupation américaine et un Sud-Vietnam qui serait sous la domination directe du Nord-Vietnam.

Il ne faut pas espérer que les activistes au Nord comme au Sud puissent jamais accepter la prolongation indéfinie de la présence militaire des Etats-Unis au Sud-Vietnam. Par ailleurs, les Nord-Vietnamiens ne peuvent pas, non plus espérer un retrait des forces américaines qui livrerait le Sud-Vietnam à ses ennemis.

La seule voie qui s'offre, c'est de négocier un compromis.

Ce compromis demeure toutefois impossible tant que le Président se trouve devant le faux dilemme de la victoire ou de la défaite, du triomphe ou de l'évacuation. Entre ces extrêmes, ces absolus, la tâche de faire un choix représente une chose impossible, une recherche idéaliste, pour ne pas dire un non-sens.

A l'un des pôles, il y a la notion que les forces américaines pourraient avoir à être évacuées, en perdant sur le champ de bataille ou parce que le peuple américain deviendrait découragé. M. Jean Sainteny, qui connait Ho Chi Minh depuis longtemps et qui l'a vu plus souvent, ces derniers temps, que tout autre Occidental, pense que le Nord-Vietnam se berce peut-être de l'illusion que les forces américaines d'Indochine, même si elles sont plus fortes que l'étaient les Français dans les années 50, iront tout de même à la défaite comme l'ont fait les Français.

En pensant de cette façon, Ho Chi Minh entretiendrait une bien dangereuse illusion. Les Asiatiques ne peuvent pas arriver à monter une armée qui pourrait avoir raison de la puissance militaire américaine. L'armée américaine est capable de rester au Sud-Vietnam jusqu'à ce qu'on décide son évacuation en vertu d'un accord négocié.

De la victoire à la défaite

Mais même si les Américains ne peuvent pas être défaits, cela ne veut pas dire qu'ils peuvent gagner. Ceux qui peuvent démolir une maison de fond en comble ne sont pas souvent ceux qui peuvent construire une nouvelle maison.

Les militaires extrémistes, surnommés les faucons, sont bien représentés par le président de la Commission des services armés de la Chambre des Représentants, M. Mendel Rivers, qui veut que "nous anéantissions Hanoï sans nous soucier de l'opinion mondiale". Si de tels hommes avaient le dernier mot — et, malheureusement, ils sont de plus en plus écoutés depuis 1965 — nos ennuis ne feraient que croître.

L'opinion de Rivers, qui est celle de l'Aviation, mérite d'être soulignée parce que le Président, malgré ses protestations et ses résistances, y a souscrit à maintes reprises. Nous ne pouvons nous permettre de nous illusionner sur les conséquences que cette attitude extrémiste pourrait avoir.

Si les Etats-Unis se croient uniquement et unilatéralement permis d'employer la force militaire, sans restrictions, au Vietnam, ils se retrouveront seuls. M. Rivers croit que tous les autres pays se borneront aux discours, aux éditoriaux et aux manifestations. Il connait mal le monde.

La leçon de l'histoire

Comme nous l'a appris l'histoire, dès que la plus grande puissance militaire montre qu'elle est prête à utiliser sa force sans frein pour arriver à ses fins, il se forme une coalition pour la contenir. C'est vers quoi tendent les événements depuis 1965.

Et l'évolution se poursuivra en ce sens dans la mesure où nous nous imaginerions que nous pouvons employer nos armes en ignorant l'opinion mondiale.

Le pharisaïsme dans l'utilisation de la puissance militaire sera tout aussi dangereux pour les Etats-Unis qu'il l'a été pour d'autres pays, comme le prouve l'histoire mondiale.

Les durs parmi nous qui ne peuvent trouver de mots assez méprisants à l'endroit de ceux qui veulent le respect des opinions de l'humanité sont des hommes insensés et ignorants. Ils ne connaissent pas l'histoire et ils n'en savent pas beaucoup sur ceux dont ils parlent.

S'ils triomphent, nous découvrirons, comme les militaristes du passé, que la crainte de notre puissance et la méfiance envers nos motifs entrainera une coalition contre nous.

(Tous droits réservés)

Libéré, Djilas entend poursuivre son activité politique

BELGRADE. (AFP) — Dans une interview exclusive accordée à l'Agence France Presse, M. Milovan Djilas, ancien leader communiste yougoslave, libéré récemment, a déclaré "qu'il n'avait aucunement l'intention de renoncer à la vie politique".

"Bien entendu, a-t-il souligné, je n'ai pas du tout l'intention de me livrer à une activité quelconque susceptible de me mettre en conflit avec le gouvernement. Il s'agit pour moi de trouver une possibilité pour l'expression concrète de mes idées politiques, éventuellement en accord avec ceux qui sont au sommet." M. Djilas s'est résolument prononcé contre "toute activité illégale".

L'ancien détenu de Sremska Mitrovitza a néanmoins réaffirmé les différences d'opinions existant entre lui et les dirigeants yougoslaves, ajoutant toutefois "qu'il ne nourrit ni rancune ni animosité contre eux".

Interrogé sur l'évolution actuelle de la politique intérieure yougoslave, M. Djilas a déclaré : "Les choses ont pris un bon départ". "L'idée de la réforme économique en cours est bonne en elle-même, mais il reste encore d'énormes forces à rendre plus actives, notamment dans l'agriculture et l'industrie."

"La réorganisation amorcée de la Ligue des communistes, a souligné M. Djilas, est cependant la question politique centrale. De l'évolution des rapports au sein même du parti dépendront bien des choses."

Sans vouloir manifestement porter de jugement sur l'affaire Rankovitch, M. Djilas a néanmoins laissé entendre que lui-même et l'ancien vice-président de la République "ne parlaient pas le même langage politique et représentaient deux extrêmes".

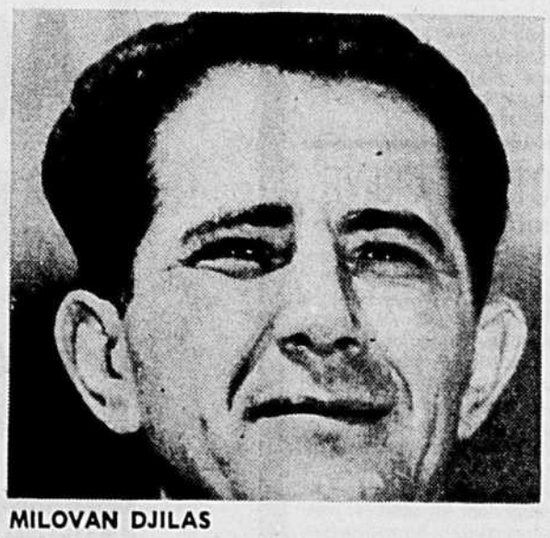
Prié de brosser un tableau du monde tel qu'il le retrouve après cinq ans de captivité, l'auteur des "Conversations avec Staline" a identifié la Chine actuelle de Mao Tsé-toung avec l'URSS de l'époque de Staline.

"Mao Tsé-toung, a-t-il dit, sera vainqueur dans sa lutte pour le pouvoir. De même que Staline, il triomphera."

"La voie suivie par la Chine était inévitable parce que celle-ci cherche à s'imposer comme grande puissance indépendante sur la scène mondiale."

Selon M. Djilas, la Chine est en train d'édifier sa propre forme de socialisme avec "la tendance à substituer le maoïsme au léninisme". Il considère cependant les méthodes de Mao Tsé-toung comme "moins brutales que celles de Staline".

Parlant du conflit Moscou-Pékin, M. Djilas s'est déclaré convaincu que "la rupture idéologique est totale et que les partis communistes chinois et soviétique ne parviendront plus jamais à une soudure".



MILOVAN DJILAS
avant son internement

Il a d'autre part exprimé une opinion positive sur les successeurs de M. Nikita Khrouchtchev, — hommes modérés, réalistes, les meilleurs dirigeants que l'URSS ait eus jusqu'à présent.

M. Djilas a qualifié le conflit vietnamien de "conflit de grandes puissances — URSS, Etats-Unis et Chine — aux dépens du peuple du Vietnam".

Pour la solution du problème vietnamien, M. Djilas considère comme "la plus réaliste" la proposition des pays non-engagés, demandant l'arrêt des bombardements et l'application des accords de Genève de 1954.

OFFRES SPECIALES . . .

FENÊTRES MORRIS

d'aluminium à 3 rainures

en EMAIL CUIT de COULEUR

CHOIX DE 36 COULEURS



- CONTROLE REVERSIBLE — Pour nettoyer la vitre extérieure de l'intérieur.
- ACTION FLOTTANTE — Pour adaptation parfaite et opération facile.
- COUPE-FROID A MEME — Pour épargner le combustible et éviter les courants d'air.
- REMISAGE A MEME — Evite les changements saisonniers et l'ascension des échelles.
- ALUMINIUM REFOULE — Pour service d'entretien à l'abri de la rouille pour la vie.
- BARRURE AUTOMATIQUE — Pour ventilation à l'abri des rôdeurs en toutes positions.

Démonstration à domicile gratuite jour ou soir . . . Tél.: RI 7-3534

NOUVEAU : FENETRES COULISSANTES "PANORAMIQUES" tout en ALUMINIUM

AU PRIX DU GROS

Wm MORRIS ET FILS LIMITÉE

6045, CHEMIN COTE-DE-LIESSE, Montréal

Un Montréalais d'origine hongroise est disparu au cours d'un voyage à Budapest

OTTAWA, (PC) — Le ministère des Affaires extérieures vient de demander à l'ambassade canadienne en Tchécoslovaquie d'enquêter sur les allées et venues d'un citoyen canadien d'origine hongroise, porté disparu depuis la mi-décembre à Budapest.

Zolton Vamos, de Montréal, qui vivait au Canada depuis 10 ans et qui avait acquis la citoyenneté canadienne, s'est rendu à Budapest à la mi-décembre et a disparu par la suite.

A Montréal, un ami a précisé que Vamos avait manifesté le désir de visiter ses parents vivant en Roumanie. Comme ces derniers n'ont pas eu de ses nouvelles, ils ont téléphoné à Montréal.

Pendant ce temps, d'autres amis ont communiqué avec le Haut-commissaire britannique à Ottawa, mais ce dernier les a référés au ministère des Affaires extérieures du Canada. C'est ainsi que l'ambassadeur canadien à Prague, M. N. Bow, a été prié d'enquêter.

Un porte-parole du ministère a précisé que M. Bow étant également ambassadeur en Hongrie, mais ayant son quartier général en Tchécoslovaquie, il est possible qu'il prenne plusieurs jours avant de compléter son enquête.

Selon certains renseignements recueillis à Montréal, des individus de Budapest, dont le nom avait été noté dans un carnet de Vamos, ont été appréhendés et interrogés par la police hongroise. On précise même que certains d'entre eux ont aperçu le passeport de Vamos au poste de police, mais qu'ils n'ont pas vu ce dernier.

Amers reproches des fonctionnaires provinciaux de Montréal à leur exécutif

par Florian BERNARD

Les chefs syndicaux de 14 des 19 ministères provinciaux de Montréal se sont réunis en assemblée extraordinaire, hier soir, en vue d'adresser un télégramme de reproches à leur exécutif provincial, lui demandant de venir s'expliquer à Montréal le plus tôt possible sur la question de la classification des emplois.

Les fonctionnaires accusent les membres de l'exécutif provincial d'avoir négligé d'informer les membres du syndicat sur les progrès réalisés dans la classification des emplois. Il s accusent également leur exécutif provincial de faire "le jeu du chat et de la souris" et de renvoyer les plaintes des membres aux calendes grecques.

La clause de la convention collective touchant la classification des emplois est en suspens depuis mars dernier. Elle devrait entrer en vigueur le 1er janvier, mais, selon toute apparence, elle ne sera peut-être pas appliquée avant l'été.

Or, il devient impossible d'amorcer de nouvelles négociations sans la mise en vigueur de cette classification, puisque c'est elle qui déterminera les salaires des fonctionnaires employés dans divers secteurs des ministères.

Lors du congrès du syndicat, en mars dernier, les membres de l'exécutif provincial avaient fait adopter une résolution exigeant que cette classification soit faite sans délai. Les syndiqués avaient adopté cette résolution à l'unanimité.

Hier, les fonctionnaires de Montréal ont soutenu que les membres de l'exécutif provincial, pour des raisons obscures, ont négligé de donner suite de façon sérieuse au projet et qu'ils semblent accepter, sans s'émouvoir, que la convention collective soit ainsi violée de façon flagrante. Car cette clause de la classification fait actuellement partie du contrat.

La classification n'est pas terminée

Le gouvernement a soutenu, pour sa part, que la classification n'est pas terminée dans tous les ministères et qu'il est préférable d'attendre qu'elle soit complète partout avant de l'appliquer.

Les fonctionnaires exigent, de leur côté, que la classification soit immédiatement mise en vigueur dans les ministères où elle est terminée. Selon eux, elle ne serait incomplète que dans trois ministères, soit ceux de la Jeunesse, de la Justice et du Bien-Etre.

Ce n'est pas un secret pour personne que cette classification, une fois mise en vigueur, coûtera au moins 3 p. 100 de plus en salaires. Les syndiqués croient que le gouvernement ne se presse pas justement à cause des nouveaux déboursés que la mesure entraînera. Ils accusent les membres de l'exécutif provincial de faire en quelque sorte le jeu du gouvernement en adoptant une politique de lenteur.

Hier, les fonctionnaires provinciaux de Montréal, par l'entremise de leurs dirigeants locaux, ont fait parvenir un télégramme aux membres de l'exécutif provincial, leur demandant de venir "s'expliquer" le plus tôt possible à Montréal. Ils ajoutent que, si les membres de l'exécutif refusent de venir à Montréal, une délégation quittera la métropole à destination de Québec et que l'on exigera des explications précises.



photo LA PRESSE

Après parents et professeurs, les élèves

C'est le tour des élèves à faire la morale aux professeurs . . . à moins que ce ne soit à la commission scolaire ou au gouvernement provincial. "L'égoïste ne pense pas aux autres", clame la pancarte que tient bien en main Mlle Manon Désilets, principale organisatrice de la manifestation devant l'école Saint-Mathieu, dans le vieux Beloeil. Une quarantaine d'écoliers et écolières réclament la fin du conflit et le retour en classe.

Contravention pour avoir ajouté une "mini-plaque" à l'arrière de sa voiture

QUEBEC. (PC) — La Sûreté provinciale du district de Québec a servi une contravention à un automobiliste dont la plaque minéralogique arrière portait en supplément une mini-plaque vendue par le Rassemblement pour l'Indépendance nationale, parti politique séparatiste.

Les mini-plaques, qui peuvent être apposées en supplément aux plaques arrière des automobiles, portent l'inscription "100 ans d'injustice", complétant ainsi l'inscription originale figurant sur les plaques du Québec où l'on peut lire sous le numéro d'enregistrement : "1867 — Confédération — 1967".

Le sergent d'état-major Arthur Barré, de la Sûreté provinciale, a déclaré que la contravention qui a été ainsi servie deviendra probablement une cause type.

Le ministre de la Justice du Québec a ordonné de donner les avis d'infraction à tous les automobilistes qui installeront ces plaques après celles du ministère des Transports et Communications, et ce, en vertu de l'article 28 du Code de la route qui défend d'altérer ou de modifier ou d'ajouter des chiffres à une plaque.

Le vice-président du RIN, M. Guy Pouliot, a déclaré au cours d'une entrevue que le parti avait fait faire quelque 2,000 de ces mini-plaques et qu'elles sont presque toutes vendues à l'exception d'une centaine. Il a précisé que le parti avait pris la décision d'en faire imprimer d'autres, mais il a dit que l'on ne s'est pas encore arrêté sur le nombre que l'on fera faire.

La semaine dernière, la femme de M. Pouliot avait déclaré à un journaliste que l'on avait fait faire 50,000 de ces mini-plaques.

M. Pouliot a déclaré qu'il est convaincu que la mini-plaque est légale et il a dit que l'on verra à défendre l'affaire devant les tribunaux.

Le vice-président du RIN a dit ignorer combien d'automobilistes affichent les plaques en précisant que plusieurs personnes n'ont pas encore reçu leurs plaques pour 1967.

Injonction décrétée contre le syndicat des enseignants à la requête du conseil scolaire de Saint-Hilaire

SAINT-HYACINTHE — Les enseignants en grève depuis le 24 novembre dernier à Saint-Hilaire et à Beloeil ne peuvent plus, depuis hier après-midi, être plus de quatre à la fois sur les lignes de piquets devant les écoles de la région.

En effet, hier après-midi, le juge François Auclair, de la Cour supérieure de Saint-Hyacinthe, a décrété une injonction interlocutoire provisoire contre l'Association des éducateurs catholiques de Saint-Hyacinthe, à la demande de la commission scolaire.

D'après cette mesure judiciaire, le tribunal enjoint le syndicat, ses membres et toute personne agissant selon ses instructions, à limiter à quatre personnes, ou moins, ses lignes de piquets, devant chaque établissement scolaire, qu'il s'agisse d'une école ou d'une maison à bureaux. Est également prohibé tout acte impliquant des menaces ou de l'intimidation à l'égard des employés ou des représentants de conseils scolaires. On doit éviter aussi d'obstruer l'accès aux maisons de St-Basile, de Chambly et de Fort-Chambly ont voté à l'unanimité, à la fin de décembre, en faveur de la grève. A Varennes, d'autre part, les professeurs de l'élémentaire, membres de la même association, auraient accepté les termes d'une nouvelle convention collective de travail.

Par ailleurs, les négociations se poursuivent avec les commissions scolaires locales de St-Lambert, de Longueuil et de Boucherville.

La région de Chambly groupe 14 municipalités auxquelles il faut ajouter, outre celles déjà nommées, les villes de Lemoyne, de Ste-Julie, de St-Amable, de Verchères, de Laflèche et de St-Hubert. Dans ces cas, la convention collective n'expirera qu'en juin prochain.

200 enseignants protestent

Le juge Auclair a signifié ces directives, hier, en fin d'après-midi. Le conseil scolaire à Saint-Hilaire a immédiatement appliqué les procédures, pour empêcher les manifestations, dont la localité est le théâtre depuis le début du conflit, de dégénérer en violence indue.

Auparavant, hier matin, deux cents enseignants étaient allés protester devant l'école à Otterburn-parc. Neuf voitures de patrouille, relevant de la sûreté québécoise, les y attendaient. On n'eut cependant aucun incident à signaler. Les manifestants se sont dispersés, après avoir appris que le conseil scolaire réclamait la procédure en injonction.

Le président de la Fédération des enseignants catholiques dans le diocèse mascoutain, M. Normand Reid, a fait savoir que les grévistes à Saint-Hilaire et à Otterburn-parc respecteront l'ordre émis par le juge Auclair, pourvu qu'un avocat de la Corporation des enseignants puisse confirmer la validité de l'injonction.

Des démissions

Agissant au compte des conseils scolaires, l'avocat Gaston Rondeau a soutenu, à raison de déclarations formulées sous serment, que des grévistes, le 23 décembre, auraient gêné la circulation des employés et des représentants du conseil scolaire, en bloquant l'accès à l'école d'Otterburn-parc.

Au cours d'une entrevue, par la suite, M. Reid a émis l'opinion que l'injonction compromet l'espoir des enseignants mascoutains de ramener dans leur groupe les sept enseignants anglophones démissionnaires. Par ailleurs, on apprend que deux enseignants canadiens-français catholiques, au cours secondaire à Saint-Valérien, auraient signifié leur intention de se retirer également du groupe. La confirmation de leur démission serait déjà expédiée par la poste.

Autres démissions

Six des soixante-douze enseignants dans les écoles primaires à Beloeil ont aussi remis leur démission à leur syndicat. Selon le président du conseil scolaire de l'endroit, le Dr J.-C. Bergeron, les démissionnaires seraient prêts à reprendre leurs cours.

Pour ne pas encourir "de risques inutiles", a laissé entendre le président Bergeron, les enseignants démissionnaires de leur syndicat ne retourneront pas dans leurs classes, tant que le tribunal n'aura pas décrété une injonction apte à limiter le nombre des piquets. Il a cependant refusé de divulguer les noms de ces enseignants. "Ils demeureront dans le secret, dit-il, tant que le retour en classe ne sera pas effectué". On le sait, dans une lettre expédiée à chacun d'eux, la semaine passée, le conseil scolaire leur indiquait la possibilité de démissionner de leur syndicat et de négocier, en particulier, un contrat de travail avec l'organisme.

Sous la direction d'une cinquantaine de mères de familles, d'autre part, les cours ont repris dans les cinq écoles élémentaires à Beloeil. On rapporte qu'entre treize et seize heures, hier après-midi, plus de mille écoliers ont regagné leurs classes. De plus, le conseil scolaire a mis ses autobus à la disposition des élèves, domiciliés loin des écoles.

La journée d'hier était théoriquement la rentrée des classes dans la région de Beloeil, Saint-Hilaire, Saint-Hyacinthe.

Des écoliers se sont joints aux professeurs pour organiser des piquets, mais pour des motifs différents.

Tandis que les professeurs étaient nombreux (près de 150) devant l'école Dominique-Savio, avant le décret de l'injonction, afin d'empêcher d'entrer des professeurs que la commission scolaire aurait embauchés, des écoliers, au nombre d'une cinquantaine, manifestaient paisiblement devant l'école Saint-Mathieu, à Beloeil, réclamant le retour en classe des professeurs.

La principale animatrice du groupe, Mlle Manon Désilets, présidente de la classe de 11e année sciences-mathématiques, a déclaré que la manifestation ne cherchait pas à faire la guerre aux enseignants en grève, mais plutôt à attirer l'attention des gouvernants provinciaux sur la gravité de la situation.

Le président du syndicat des enseignants, M. Normand Reid, a déclaré que cette manifestation était mauvaise, qu'elle était fomentée par des parents.

Il a ajouté qu'il était malheureux que des parents prennent de tels moyens pour tenter d'intimider les professeurs.

Pourtant, sur les lignes de piquets, les grévistes commencent à croire que l'attitude des parents en général est moins agressive vis-à-vis des enseignants qu'elle l'était au début du conflit.

SAVIGNAC

SUITE DE LA PAGE 3

enquête préliminaire fixée à vendredi.

Hier soir, son avocat, Me Raymond Daoust, qui lui avait recommandé de "revenir au pays" (on se demande encore s'il a bel et bien changé de continent depuis le 2 décembre) nous a déclaré "qu'il se pourrait fort bien que les cautions soient fournies, souscrites, aujourd'hui, mardi".

On sait qu'à l'issue de la comparution, samedi, le juge T.-A. Fontaine avait également fixé trois autres cautions . . . $20,000 chacune, mais personnelles, pour permettre au notaire de se libérer de sa détention".

Ces trois cautions ne comportent pas une question pécuniaire car il ne s'agit "que d'une procédure comme on en voit tous les jours au Nouveau palais de Justice".

C'est-à-dire que le notaire n'aura qu'à apposer sa signature sur un document "nominal" et payer des timbres judiciaires, soit $2.50 pour chaque acte de cautionnement, comme promesse et garantie de sa présence future en Cour.

Une fois, bien entendu, que les deux autres cautions de $20,000 auront été fournies après avoir été acceptées, à la suite d'un examen minutieux de titres de propriété, par un procureur de la Couronne chargé de "scruter" les cautionnements.

Faisons observer que les cautions de $20,000 sur immeuble (il y en a deux dans le cas qui nous occupe ou préoccupe le notaire Savignac) sont assez difficiles à trouver.

Faisons remarquer, de plus, que le juge Fontaine n'a pas fixé l'alternative de dépôts en espèces de $40,000, comme cela se produit souvent.

LEMAY

SUITE DE LA PAGE 3

tionnels" dans la succursale de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, à l'angle des rues Ste-Catherine et St-Alexandre, au cours de la fin de semaine du 1er juillet 1961.

Un autre nom "célèbre" a été appelé à l'ouverture des Assises, hier. C'est celui de Robert Gignac, le témoin-vedette à l'enquête Dorion dans l'affaire Rivard.

Gignac qui, lui, continue à sourire, est inculpé du meurtre qualifié ou prémédité d'Aimé (Rocky) Brunet, le maître d'hôtel à l'Auberge du Castor, à Auteuil, abattu de balles de revolver dans le terrain de stationnement de l'auberge, le 18 septembre 1964.

Son procès ayant aussi été remis, Gignac devra revenir aux Assises le 6 mars. On sait que, dans cette affaire, Maurice Poirier, un autre inculpé, a été acquitté par 12 jurés.

Dès lundi prochain, dans la chambre 217, deuxième division des Assises, sous la présidence du juge Peter-V. Shorteno, doit débuter le procès pour meurtre prémédité de deux hommes de couleur, David de Leon, 23 ans, et Raymond Flint, 20 ans, du 1067, rue St-Denis. Ils sont plus précisément inculpés d'avoir assassiné de six balles de revolver un de leur congénère, Wayne Hudlin, 21 ans, tué dans le cinéma Capitol, à la fin du mois de juin dernier.

Les frères Roy, Claude (Coco) et Yvon (Monmon), inculpés du meurtre prémédité de Mme Liliane Lauzière, que Me Guy Guérin représente, ont eux aussi comparu hier devant le juge Cousineau lorsque le greffier Roméo Santoire a fait l'appel des noms des inculpés.

Me Brunet a demandé que l'instruction du procès soit fixée au 13 février. Mais il se peut fort bien que l'affaire soit remise parce que Me Guérin est avocat de la poursuite dans l'affaire Sicotte et l'un des avocats de la défense au procès d'Harry Post et d'Oscar Gelfand, inculpés de conspiration dans une présumée fraude de près de $1½ million.

Une centaine d'autres accusés ont défilé aux Assises ; la plupart y sont demeurés, la loi les y obligeant à cause de la nature des accusations auxquelles ils ont à faire face.

L'ouverture des Assises a été marquée par le cérémonial habituel. Dans la chambre 217, Me Bernard Sarrasin, c.r., shérif du district judiciaire de Montréal, a déposé la liste des jurés qui ont ensuite été assermentés après que Me Maurice Bourassa, l'un des procureurs permanents de la Couronne, les eut interrogés à tour de rôle.

M. Marcel Gougeon, greffier de la deuxième division des Assises, y occupait encore son poste.

Mais c'est devant le juge Cousineau, dans la grande cour, en première division, que l'on a assisté au défilé des inculpés.

Devant le juge en chef Edouard Archambault, de la Cour des sessions de la paix, pas moins de 200 accusés ont fait option pour être jugés devant un juge seul possédant également les pouvoirs de jurés.

Et l'on continue malheureusement à dire que "ces inculpés, dont plusieurs sont devant nos tribunaux depuis de longs mois, auront un procès expéditif".

DORION

SUITE DE LA PAGE 3

dent, Mme Findley dit avoir entendu du bruit venant de l'avant de l'autobus. Elle ne peut préciser si le bruit venait de l'intérieur ou de l'extérieur du véhicule.

Témoignage d'un militaire

Enfin, le dernier témoin de la journée fut un officier de l'armée canadienne, M. John Charles Murgatory, originaire de Dorion, mais cantonné au camp Borden. Le jeune homme conduisait sa voiture, rue St-Charles, en direction du passage à niveau, quand il a vu l'agent Gilbert Fontaine passer devant lui en courant. "Il y avait deux ou trois autos entre l'autobus et moi. Une des voitures a fait demi-tour", dit-il.

Le militaire dit aussi avoir vu un couple passer sous la barrière abaissée et traverser le passage à niveau juste devant le premier train. Après le passage du train, comme les témoins précédents, il dit avoir vu la barrière se relever. Il remarqua alors le tintement de la sonnerie d'alerte et le clignotement des lumières rouges. Un deuxième train approchait de la droite et la barrière se rabaissa derrière l'autobus.

M. Murgatory dit, en contre-interrogatoire, qu'il n'avait pas entendu le sifflement du deuxième train et qu'il n'avait vu personne autre que le policier près du passage à niveau.

Sur ce, comme il se faisait tard, le juge Blain leva la séance qui devait reprendre à 10 h. ce matin.

Un policier tente vainement d'arrêter l'autobus

En fin de matinée, le premier témoin oculaire, l'agent Gilbert Fontaine, de la police de Dorion, avait déclaré qu'il n'avait pas entendu le tintement de la sonnerie d'alerte du passage à niveau de la rue St-Charles et que l'autobus s'était engagé sur les voies ferrées au moment où la barrière de sécurité achevait de se redresser après le passage du premier train.

"J'ai couru pour frapper sur l'autobus et alerter le chauffeur de l'approche d'un autre convoi en sens opposé, mais je n'ai pu le rejoindre. J'ai reculé de quelques pieds pour ne pas être pris moi-même dans l'impact".

Contre-interrogé par le procureur des Chemins de fer nationaux, Me Châteauguay Perreault, le policier ne peut dire cependant si la barrière s'était rabaissée. J'avais déjà traversé la ligne de la barrière et n'ai pas regardé derrière moi, dit-il."

Au début de son témoignage, M. Fontaine avait raconté qu'il avait vu l'autobus pour la première fois alors que celui-ci était immobilisé, en direction nord, au sud de la voie ferrée.

La barrière était baissée. Un train de voyageurs passait de l'ouest à l'est.

Le train passé, la barrière se releva et l'autobus démarra "normalement" selon le témoin qui, à ce moment-là, aperçut une lueur, celle d'un train qui venait de l'est. Devinant qu'il y aurait un accident, le policier a vainement tenté de rejoindre l'autobus.

"La locomotive a-t-elle sifflé ?" demanda Me Perreault.

Le témoin répondit qu'il ne l'avait pas entendue.

M. Fontaine dit qu'au moment de l'impact la carrosserie de l'autobus fut projetée vers la gauche à une cinquantaine de pieds au sud de la voie ferrée, tandis que la locomotive traîna le châssis sur une distance d'environ 2,000 pieds avant de s'immobiliser.

Environ 150 personnes étaient assemblées hier matin dans le sous-sol de l'église Sainte-Trinité de Dorion où le juge Blain, de la Cour des sessions de la paix, nommé enquêteur spécial par le ministère de la Justice, a ouvert l'enquête. Celle-ci devait avoir lieu dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville, mais on dû utiliser le sous-sol de l'église à cause de la grande affluence.

Une vingtaine d'avocats représentaient tant les familles des victimes que les corps publics.

On prévoit que plus d'une cinquantaine de témoins seront interrogés durant cette enquête. D'autre part, la police a déjà recueilli quelque 122 déclarations.

Les témoins seront interrogés par Me Claude Nolin, représentant du ministère public, mais le juge a fait savoir que les autres avocats pourront poser eux aussi des questions, dans la mesure où celles-ci cadreront avec la nature même de l'enquête qui est de savoir s'il y a eu ou non négligence criminelle.

Me Nolin avait assigné, hier matin, une dizaine de personnes parmi lesquelles on a choisi le jury. Celui-ci est composé de six membres dont un agira comme substitut, qui peut être appelé à remplacer un juré malade.

Tous sont de Vaudreuil ou Dorion, sauf un, qui est de Montréal.

Le juge a ensuite instruit les jurés de la tâche qui les attend et a procédé à l'identification sommaire des victimes. Un policier de Vaudreuil, l'agent Jacques Dame, déclara avoir aidé lui-même à l'identification de onze des victimes, celles mortes au moment de l'accident. Il ajouta avoir pris connaissance de l'identification de neuf autres victimes à l'hôpital Lakeshore.

Le coroner de Dorion, le Dr Jean Cuillerier, a déposé les certificats de décès qu'il avait signés à la suite de la tragédie.

Une dernière victime avait succombé huit jours plus tard et fut inhumée à Joliette. L'enquête porte formellement sur la mort de Marcel Fleury, le jeune chauffeur de l'autobus qui appartenait à son père.

Les résultats de l'enquête s'appliqueront dans le cas des 19 autres victimes.

RIVARD

SUITE DE LA PAGE 3

le rôle de Mondolini, pourvoyeur de narcotiques pour tout le réseau mexicain. Il était en association avec Lucien Rivard, présentement détenu au pénitencier d'Atlanta, en Georgie, où il purge une peine de 20 ans d'internement.

VOTE DE GREVE

SUITE DE LA PAGE 3

clenchement prochain du conflit.

Au cours de l'assemblée, on a fait savoir aux enseignants que 130 des 260 articles à l'étude sont bâclés ; par contre 30 autres sont considérés comme des questions mineures. Il reste donc une centaine d'articles de la convention collective qui sont considérés comme difficiles à résoudre. Les principaux points en litige sont les salaires, principalement pour les professeurs qui ont un petit nombre d'années d'expérience, les conditions de travail et la sécurité d'emploi.

La situation n'est pas très rose non plus pour les professeurs, membres de l'Association des enseignants de Chambly, qui dispensent leurs cours au niveau élémentaire.

Les 250 enseignants des commissions locales de St-Bruno,

Un bandit vide la caisse : $3 !

Un bandit solitaire, armé d'un pistolet de départ, a vidé la caisse du restaurant Nick Lazoryk, au 70 est, rue Marie-Anne, à 9 h. 40 hier soir, et a pris la fuite avec . . . $3!

Le propriétaire, M. Nick Lazoryk, était seul dans son restaurant au moment de la visite du bandit qui a dû se contenter du maigre butin de $3 représentant tout le contenu de la caisse.

Cette semaine... ECONOMISEZ...

ASPIRINE Bayer, 200 Rég. $1.79 PRIX REDUIT 1.14

PIN BLANC .59
Sirop 16 oz. Rég. : $1.25 — PRIX REDUIT 2 pour 1.09

AGAROL 16 oz Rég. $1.50 PRIX REDUIT .99

COCILLANA .59
Sirop 16 oz. Rég. : $1.25 — PRIX REDUIT 2 pour 1.09

KOTEX en 48 Rég.: $1.91 PRIX REDUIT 1.43

LIVRAISON : VILLE ET BANLIEUE

PHARMACIES professionnelles SARRAZIN & CHOQUETTE

Ordonnances, Remèdes, Analyses, Orthopédie

921 EST, STE-CATHERINE — 842-9622 • 6511 ST-HUBERT — 272-8233

Chez DUPUIS — 842-5151 • ST-DENIS et MT-ROYAL — 844-1711

Le CCRO a commencé ses audiences pour trancher le conflit de Radio-Canada

par Jacques LAFRENIERE
envoyé spécial de LA PRESSE

OTTAWA — Le Conseil canadien des relations ouvrières a commencé hier ses audiences en vue de décider s'il y aura ou non un autre vote de représentation syndicale à Radio-Canada, auprès des 1,668 artisans et hommes de métiers de la télévision. Le CCRO aura à rendre une de ses plus importantes décisions qui, de toute façon fera des mécontents.

Pour situer le problème dans son contexte, il faut savoir que les 23 et 24 novembre derniers, ces employés (régisseurs, assistants à la réalisation, dessinateurs, graphistes, décorateurs, machinistes, peintres, menuisiers, monteurs de films, etc., en tout 58 métiers) ont été appelés à se prononcer sur le choix de leur syndicat.

Deux organisations étaient inscrites sur les bulletins de vote : l'International Alliance of Theatrical Stage Employees and Moving Picture Machine Operators of the United States and Canada (CTC) et le Syndicat canadien de la fonction publique (CTC). La Confédération des syndicats nationaux a décidé de boycotter le vote car elle avait été déboutée précédemment — en janvier 1966 — par une décision du CCRO, déclarant que son Syndicat général du cinéma et de la télévision (SGCT) ne représentait pas l'unité appropriée. La CSN désirait représenter les employés du réseau français de Radio-Canada, alors que le syndicat à déloger, IATSE, représentait les employés des deux réseaux.

Le résultat du vote fut le suivant : SCFP, 818 voix, IATSE, 439, nuls, 6 et 259 bulletins ont été marqués des lettres "CSN". C'est à Montréal que tous les bulletins marqués CSN ont été comptés.

Or pour qu'un syndicat puisse être reconnu, il aurait fallu qu'il obtienne la majorité absolue, soit 835, puisqu'à l'époque l'unité de négociation concernée comptait 1,668 membres.

Le dilemme

Le CCRO se trouve donc en face d'un dilemme difficile à résoudre. Si l'on s'en tient à la pratique du CCRO, normalement c'est le syndicat déjà en place qui est de nouveau reconnu, si l'autre syndicat n'obtient pas la majorité absolue. Mais comment accorder une accréditation à un syndicat, quand 1,083 personnes sur un total de 1,668 votent contre ? Comment par ailleurs accréditer un "nouveau" syndicat, quand il n'a pas obtenu la majorité absolue ?

C'est après avoir étudié ces aspects que le CCRO a décidé de tenir des audiences, comme le réclamait d'ailleurs le SCFP. Ce syndicat allègue qu'il y eut des irrégularités dans le vote, des pressions indues, des façons de procéder qui n'ont pas permis aux employés de se prononcer librement.

Le SCFP réclame l'une des trois solutions suivantes :

1 — Rejeter les 259 bulletins sur lesquels on avait inscrit les lettres "CSN" et les rayer de la liste, réduisant ainsi le nombre des votants éligibles ;

2 — Tenir un nouveau scrutin dans les quatre bureaux de votation de Montréal sous une surveillance sévère et voir à ce qu'il ne survienne aucune obstruction de quelque partie que ce soit ;

3 — Ordonner la tenue d'un nouveau scrutin à travers le Canada sous une surveillance sévère pour prévenir ce qui s'est produit à Montréal.

Les irrégularités

A l'appui de sa requête pour démontrer qu'il y avait eu des irrégularités qui ont faussé le résultat du vote, le SCFP a fait entendre hier dix témoins, pour illustrer entre autres les faits suivants :

- Les deux jours de votation, il y eut du chahut à l'immeuble principal de Radio-Canada, rue Dorchester à Montréal ;
- Des partisans de la CSN ont distribué des tracts, des "collants", un jeu de cartes dit du CCRO, "La . . . Libre" un journal de la CSN, etc., et auraient fait de l'obstruction devant un bureau de votation ;
- IATSE aurait violé la "période de silence" de 48 heures précédant le vote, en mettant à la poste tardivement de la documentation qui est arrivée chez les votants le 23 novembre, l'un des deux jours du scrutin ;
- Le SCFP a particulièrement trouvé déplorables les prises de position de plusieurs personnalités politiques et du monde du journalisme pendant la période de temps où il ne pouvait répliquer sans violer la trêve imposée par le CCRO. On a exhibé les déclarations de MM. Jean Marchand, ministre de l'Immigration et de la Main-d'oeuvre, René Lévesque, député du comté de Laurier à la législature provinciale, Gérard Pelletier, député fédéral du comté d'Hochelaga, Robert Cliche, chef pour le Québec du Nouveau parti démocratique et Claude Ryan, directeur du journal "Le Devoir".
- Quelques témoins ont insisté sur la déclaration du 22 novembre de M. René Lévesque, dans laquelle ce dernier demandait aux employés de Radio-Canada de ne pas lâcher, les invitant à soutenir le point de vue de la CSN.
- Au bulletin de nouvelles de Radio-Canada, à 11 h., le 22 novembre, on a montré un extrait de film sur lequel on voyait en gros plan une pancarte de la CSN demandant de boycotter le vote. Le même jour, à un programme de radio, on a interviewé MM. Marchand et Cliche qui "eux aussi ont préconisé le boycottage du vote".

Le CCRO a fait entendre un seul témoin, Mlle Marie-Paule Bigras, qui était responsable de la surveillance des polls à Radio-Canada (rue Dorchester). Mlle Bigras a déclaré qu'il y avait eu du chahut. Elle a même téléphoné à ses supérieurs pour leur demander d'envoyer la police disperser les manifestants, devant l'édifice. On l'aurait également insultée en tant que représentante du CCRO et du ministère fédéral du Travail.

Pour sa part, IATSE a fait entendre deux témoins, MM. Marcel Fournier et Hervé Richard, membres de l'Association internationale des machinistes (CTC) qui avaient été chargés par IATSE de mettre à la poste la correspondance. Tous les deux ont déclaré que les lettres reçues le 23 par les membres avaient bel et bien été déposées 12 heures avant l'heure finale de distribution de propagande, fixée pour 11 h. 59 p.m. le 21 novembre.

L'audition se poursuit aujourd'hui. Le procureur d'IATSE, Me Sydney Robins, tentera de démontrer que Radio-Canada et le SCFP étaient de connivence pour réclamer un deuxième scrutin. Il y aura également les plaidoiries des procureurs.

Le SCFP était représenté par Me Mario Hickl et Francis K. Eady, respectivement, directeur du service juridique du syndicat et assistant au président national.

Un seul des représentants syndicaux était présent

OTTAWA. (J.L.) — Les représentants patronaux seront les mieux renseignés pour se prononcer sur la requête du Syndicat canadien de la fonction publique réclamant la tenue d'un autre vote de représentation syndicale auprès d'un groupe d'employés de Radio-Canada.

En effet, les quatre représentants des employeurs étaient présents hier à la première journée d'audition que tient le CCRO à ce sujet, tandis qu'un seul des quatre représentants syndicaux était à l'audition, M. A. H. Bach.

Le CCRO se compose de neuf membres : le président qui est nommé par le gouvernement, quatre représentants des employeurs et quatre représentants syndicaux. Le CTC choisit trois des représentants des travailleurs, tandis que la CSN désigne le quatrième.

La CSN a pris récemment la décision de retirer tous ses représentants des organismes fédéraux. L'absence de M. Gérard Picard, n'était donc que "normale" en autant qu'on puisse écrire normale. La CSN boycotte les organismes fédéraux justement parce qu'elle prétend être brimée dans ses droits par le CCRO qui se refuse à reconnaitre les unités naturelles de négociations comme elle le réclame. Le CCRO s'en tient aux unités dites nationales.

Les membres du CCRO présents hier étaient MM. Arthur H. Brown, président, E. R. Complin, Jacques Guilbeault, K. Hallsworth et A. J. Hills, représentants patronaux et M. Bach, représentant syndical. M. A. D'Aoust, représentant syndical est absent pour cause de maladie. M. Donald MacDonald un dirigeant du CTC, doit être tenu occupé ces temps-ci par l'étude que fait sa centrale syndicale sur ses structures.

Le nouveau vice-président M. J. Quinlan, assiste à l'audition à titre d'observateur.

Il est injuste de croire cependant que les représentants des employeurs seront les seuls à pouvoir prendre une décision. Dans un cas comme celui-ci, le seul représentant syndical aurait droit à quatre voix à un vote advenant qu'il faille se prononcer rapidement.

Cependant comme le CCRO devra prendre la cause en délibéré avant de rendre une décision, les absents pourront lire les notes sténographiques ou entendre les témoignages enregistrés sur bandes magnétiques.

Tous les témoins du Syndicat canadien de la fonction publique de même que les deux témoins d'IATSE ont fait usage de la traduction simultanée pour rendre leur témoignage, même s'il leur aurait été facile de comprendre les questions en anglais et de répondre dans cette langue. La traduction simultanée existe depuis quelques mois seulement au CCRO et on ne semble pas en faire usage bien souvent, si l'on en juge par la maladresse de quelques membres du CCRO à utiliser ce procédé de communication.

René Lévesque, pour plusieurs, c'est comme Dieu-le-Père

— *Mme Louise Tardif*

OTTAWA (J.L.) — L'influence de M. René Lévesque, député du comté de Laurier à la législature provinciale, est très grande au Québec, tout au moins auprès de bon nombre d'employés de Radio-Canada, si l'on en juge par la déclaration d'un témoin, hier, au cours de la première journée d'audiences du Conseil canadien des relations ouvrières sur les prétendues irrégularités lors du vote de représentation syndicale, les 23 et 24 novembre derniers, à Radio-Canada.

Mme Louise Tardif, qui était appelée à se prononcer sur la distribution de "La . . . Libre" publiée par la CSN, et montrant une grande photographie de M. René Lévesque, a déclaré que pour plusieurs personnes, "René Lévesque c'est comme Dieu-le-Père", ce à quoi le président du CCRO, M. Arthur Brown a répliqué qu'il ne voyait pas comment le conseil pouvait avoir plus d'influence . . .

Mme Tardif a déclaré que pour sa part la déclaration de René Lévesque, demandant aux employés de Radio-Canada de ne pas lâcher et de boycotter le vote, comme le demandait la CSN, ne l'avait pas influencée, "mais il ne fait aucun doute que cette déclaration a eue une influence sur les indécis".

Le SCFP a fait entendre dix témoins, dont le président de sa succursale syndicale à Radio-Canada, à Montréal, M. Gilles Pelland. Ce dernier a déclaré s'être rendu à l'immeuble principal de Radio-Canada, boulevard Dorchester le 23 novembre et avoir remarqué plusieurs personnes sympathiques à la CSN, qui lui auraient même conseillé de quitter les lieux . . .

Des témoins ont déclaré avoir trouvé dans les isoloirs des affiches de la CSN réclamant le boycottage du vote. On a enlevé à certains endroits les crayons avec lesquels les employés devaient voter sous peine de voir leur bulletin annulé.

Le procureur d'IATSE, Me Sydney Robins a tenté, en contre-interrogatoire, de démontrer que l'influence de la CSN n'a pas été plus grande au moment du vote qu'avant.

ANNONCE

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

La CSN assiste à une partie de l'audience puis se retire...

par Jacques LAFRENIERE

OTTAWA — (J.L.) — Même si elle n'y avait pas été invitée, la Confédération des syndicats nationaux a été présente un bout de temps hier à l'audience publique du Conseil canadien des relations ouvrières qui étudie une requête du syndicat canadien de la fonction publique réclamant la tenue d'un autre vote de représentation syndicale à Radio-Canada.

Une délégation qu'on a dite de 100 personnes a envahi paisiblement l'immeuble où se tenait l'audience. Dès l'ouverture de la séance par le président, M. Arthur H. Brown, la secrétaire du Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN), Mlle Gisèle Richard, a lu une déclaration et présenté une requête au CCRO.

La requête demande que le CCRO révoque le certificat d'accréditation détenu par l'IATSE, dont le résultat du vote des 23 et 24 novembre derniers démontre qu'il ne représente plus la majorité de ce groupe d'employés de Radio-Canada.

Mlle Richard a fait fi des protestations à une déclaration avant que la séance ne débute réellement. Elle a refusé l'invitation de M. Brown de demeurer à l'audience comme observateur.

"Ce n'est pas la première fois que nous paraissons devant vous, a-t-elle dit. C'est notre syndicat qui après avoir présenté une requête majoritaire pour les employés de la production de Montréal et de Québec s'est vu refuser l'accréditation sous prétexte que les choses qui ont été établies une fois le sont pour toujours. C'est notre syndicat qui a obtenu qu'un comité ministériel soit formé pour étudier la réforme du CCRO. C'est notre syndicat qui a reçu l'appui du caucus libéral et de plusieurs autres députés, le mois dernier. C'est notre syndicat qui vient de convaincre Radio-Canada de régler certains problèmes urgents.

"C'est notre syndicat qui, selon vos critères, n'existe pas, a poursuivi Mlle Richard. Pourtant, même si vous ne nous avez pas invités, c'est à cause de nous que vous êtes réunis aujourd'hui. C'est à cause de nous que vous ne savez plus à qui décerner l'accréditation à Radio-Canada pour les employés de la production."

Mlle Richard a réclamé qu'en matière de relations de travail, les décisions juridiques correspondent à la réalité. "Je ne veux pas être désagréable, mais le conseil ne doit pas prendre pour la réalité les appétits et les rêves du vaste lobby syndical canado-américain qu'est le CTC", a-t-elle précisé.

"Nous sommes venus pour vous dire aujourd'hui que nous en avons assez d'être traités comme une fiction. Nous sommes venus vous dire que nous en avons assez d'être traités avec mépris par un organisme dont le premier rôle est de veiller à ce que les travailleurs obtiennent le droit de négocier librement avec leurs employeurs. Je ne veux pas être désagréable, mais le conseil n'a pas pour mission de consacrer juridiquement les ambitions de certaines structures."

Mlle Richard après avoir conseillé aux membres du CCRO de prendre connaissance de la réalité du monde du travail, a fait part qu'à Montréal, son syndicat représente la majorité des employés de la production. "En deux mots, nous vous demandons d'admettre une fois pour toutes la liberté d'association des employés de Radio-Canada à Montréal et à Québec, et de faire en sorte que vos décisions correspondent à la réalité.

"Pour nous, a-t-elle ajouté, il n'y a qu'une réalité, qu'une décision intelligente et réaliste que votre conseil peut et doit prendre : la désaccréditation pour Montréal et Québec du syndicat IATSE qui n'a obtenu que 78 votes sur 700, soit 11 p. cent des votes. Dans les circonstances actuelles, toute autre décision de votre part nous apparaîtrait comme une nouvelle marque d'irréalisme et contribuerait à nous maintenir dans l'absurde où votre dernière décision nous a plongés. Cela vous importune sans doute que nous fassions sentir notre existence dans les circonstances actuelles, mais vous comprendrez certainement que nous n'avons pas le choix."

Aussitôt dit, la délégation de la CSN a quitté la salle d'audition du CCRO. Mlle Richard, rejointe plus tard au cours de la journée, a dit que les quelque 100 employés de Montréal étaient par la suite allés rendre visite à leurs "employeurs", à Ottawa, M. Marcel Ouimet, qui leur a recommandé de s'en retourner rapidement à Montréal — sans risquer de faire d'accidents cependant. M. Ouimet s'est montré magnanime, car c'était hier son anniversaire de naissance . . .

La plupart des partisans de la CSN se sont absentés sans permission de leur travail. Ils sont passibles de sanctions. L'un des directeurs des relations industrielles, M. Gérard Bélisle, n'a pas voulu dire hier s'il y aurait des sanctions. "Attendons à demain", a-t-il dit.

La CSN lance "Parole de député"

Sous le titre "Parole de député", la CSN a présenté hier les résumés des rencontres effectuées au cours des récentes semaines entre les députés fédéraux et les comités d'action politique du mouvement.

Reliés dans un fascicule de 59 pages, ces résumés, ainsi que certains documents relatifs à ces rencontres, seront envoyés à tous les membres du Parlement fédéral, députés et sénateurs. Les journaux du pays et les comités d'action politique de la CSN en recevront également des copies.

Rappelons que la mise sur pied des comités d'action politique a été effectuée par le bureau confédéral de la CSN pour appuyer quatre demandes que le mouvement considère essentielles. Ces demandes relèvent toutes de la juridiction fédérale et elles se lisent ainsi :

1 — Dans le cas de conflit intersyndical intéressant un affilié du CTC et un affilié de la CSN, la CSN et le CTC doivent être représentés en nombre égal, soit deux de la CSN et deux du CTC.

2 — Afin que les employeurs n'aient pas à décider du choix du syndicat pour les employés, seul le président du CCRO a le droit de vote dans un conflit intersyndical, à moins qu'il y ait unanimité de la part de tous les membres.

3 — Tous les membres du conseil, et particulièrement le président, doivent être bilingues pour permettre aux parties de se faire entendre dans l'une des deux langues officielles du pays, l'anglais ou le français.

4 — Le projet de loi dans la fonction publique (bill C-170) prévoit uniquement la création d'unités nationales de négociations. Ses clauses représentent une grave menace à la liberté syndicale. Elles doivent être modifiées afin de permettre aux unités naturelles d'être reconnues.

"Il serait naïf de croire que les députés du Québec ont exprimé tout ce qu'ils avaient à dire sur ces questions, déclare un communiqué de la CSN. Nous ne prétendons pas non plus que des députés ne voudront pas apporter des nuances ou même des changements aux déclarations qui leur sont attribuées. Mais nous savons et nous affirmons que ce fascicule contient l'essentiel de ce que nos comités d'action politique ont compris des réponses des députés."

GOUVERNEMENT DU QUEBEC

COMMISSION D'ENQUETE SUR L'ENSEIGNEMENT DES ARTS

Nous prions tout organisme et toute personne engagés de quelque façon dans le domaine de l'art, sous toutes ses formes, et qui sont intéressés à soumettre un mémoire à la Commission, de bien vouloir nous signifier leur intention d'ici à deux semaines.

S'adresser à :

Commission d'enquête sur l'enseignement des arts,
1430, rue Saint-Denis,
Montréal Québec

Quelques passe-temps
Pour ceux qui perdent leur temps en se rendant en Scandinavie en avion sans la SAS

Voici quelques passe-temps et jeux d'énigme pour vous tenir occupé alors que vous serez dans un aéroport quelconque, en train d'attendre votre vol de correspondance.

Si les jeux d'énigme ne vous amusent pas tellement, nous avons également une autre solution à vous proposer. Notre compagnie aérienne.

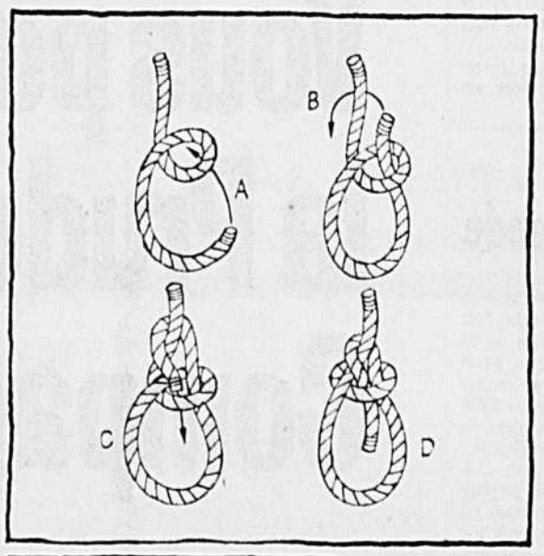
Nous vous transportons en Scandinavie sans que vous n'ayez à changer d'avion nulle part en cours de route. Nous vous conduisons sans escale à partir de l'Aéroport International de Montréal. Quel que soit le vol que vous preniez parmi nos 3 vols hebdomadaires (le mardi, jeudi ou samedi).

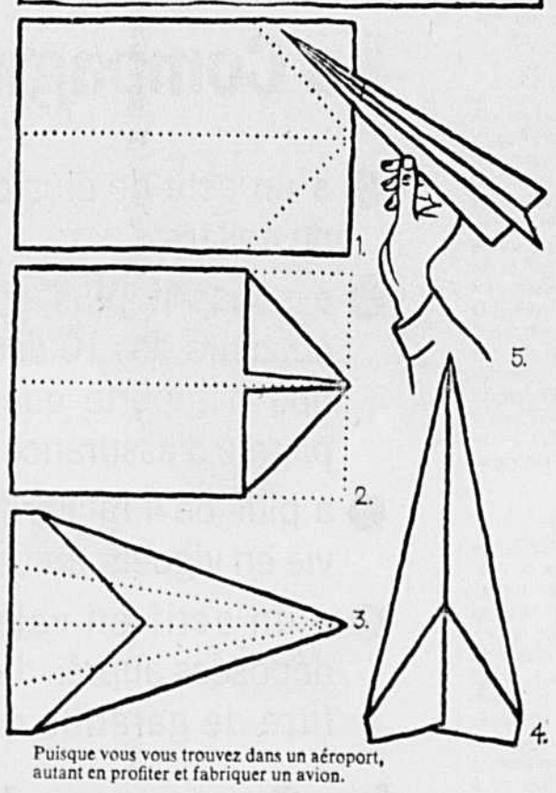
Nous pouvons vous conduire vers un plus grand nombre d'endroits en Scandinavie et ceci plus rapidement que toute autre compagnie aérienne. Nous désservons un plus grand nombre de villes en Scandinavie (dans toute l'Europe, à vrai dire) que toute autre compagnie aérienne transatlantique.

Et nos avions sont tous des jets DC-8. Ce qui signifie que vous vous rendez en Scandinavie rapidement. De façon à ce que vous n'ayez pas non plus à passer plus de temps qu'il n'en faut à bord de l'avion.

Grâce à la SAS, le temps gagné sera passé en Scandinavie. Là où il y a de meilleures choses à faire que des noeuds.

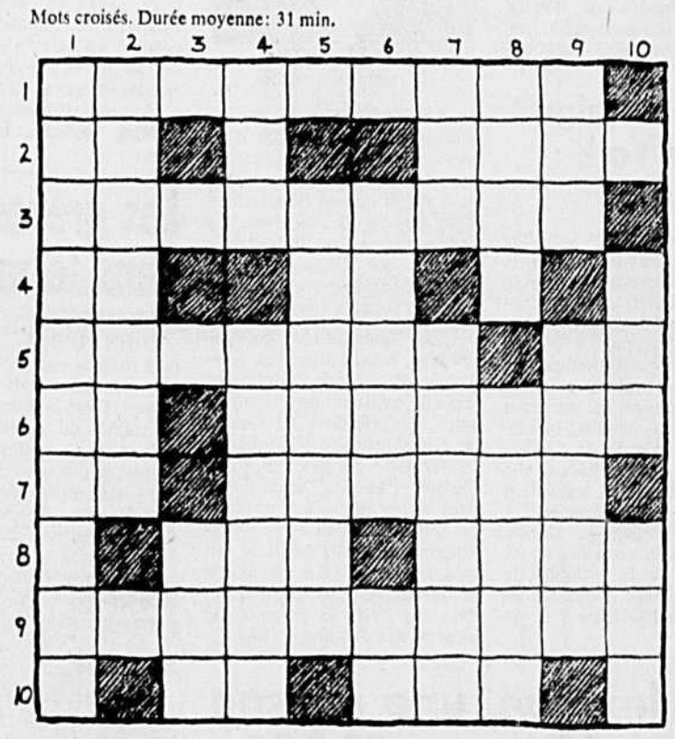
Retirez un de vos lacets de soulier et essayez de faire des noeuds. Puis essayez de les défaire.





Puisque vous vous trouvez dans un aéroport, autant en profiter et fabriquer un avion.

Mots croisés. Durée moyenne: 31 min.

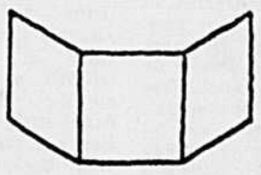


Horizontalement

1. Espèce de pierre tendre et calcaire
2. Article—Personnage d'Othello
3. Capitale de la Suède
4. Voyelles—Article
5. Arbre—Symbole chimique du germanium
6. 12 mois—Incapacité d'exécuter des mouvements coordonnés
7. Venu au monde—Qui supporte le bois dans le foyer
8. Parcourut—Du verbe aller
9. Qui disparait, fugitif
0. Démonstratif—Terminaison, fém. plur.

Verticalement

1. Du Portugal
2. Célèbre acteur et directeur de théâtre français
3. Grande étendue d'eau
4. Bateau large et plat—Ce qui manque pour compléter une chose
5. Montagnard grec qui vivait surtout de brigandage
6. Vingt-quatrième partie du jour—Pron. pers.
7. Ville du Brésil—Qui provient de la laine
8. Peintre surréaliste espagnol—Vin d'Andalousie
9. Dans Egmont—Bohémien
10. Nom scientifique du saint-pierre—Allez (lat.)



Illusion d'optique.
Quand vous aurez tout essayé, fixez votre regard sur ceci.

SAS
SCANDINAVIAN AIRLINES
1010, rue Ste. Catherine O., Montréal, Québec, 861-8311



telephoto PA

La princesse Margriet de Hollande marie un roturier de son pays

LA HAYE. (AFP-UPI-PA) — La princesse Margriet de Hollande, née à Ottawa durant la dernière guerre, s'est mariée aujourd'hui à Pieter Van Vollenhoven, un roturier.

Bien que ce mariage n'ait eu aucune répercussion politique, comme ce fut le cas pour les mariages de deux autres des filles de la reine Juliana et du prince Bernhard, il a été quand même l'occasion choisie par quelques jeunes pour manifester contre la monarchrie.

Des bombes fumigènes ont éclaté au passage du cortège et la police est intervenue en force. Cependant, seulement cinq arrestations ont été effectuées.

En choisissant pour époux un roturier hollandais, la princesse Margriet Francesca a mis fin à une tradition vieille de 150 ans : en effet, depuis que règne sur les Pays-Bas la famille d'Orange-Nassau, c'est la première fois qu'un membre de la famille royale marie un Hollandais.

Le fait que Pieter Van Vollenhoven soit un roturier a, semble-t-il, beaucoup plu au peuple hollandais, redonnant ainsi un peu de popularité à la famille royale.

Des incidents beaucoup plus graves avaient marqué le mariage, en 1964, de la princesse Irène à un prince espagnol, et celui, en 1966, de la princesse Béatrix à un diplomate allemand.

Margriet Francisca, qui est âgée de 24 ans, demeure princesse de Hollande. Son mari, toutefois, n'acquiert aucun titre de par son union. C'est un avocat de 27 ans qui fait actuellement son service militaire dans l'Aviation.

C'est à l'Université de Leyden où ils étaient tous deux étudiants que les nouveaux mariés d'aujourd'hui se sont rencontrés pour la première fois il y a trois ans.

La cérémonie du mariage civil s'est déroulée à l'hôtel de ville de La Haye tandis que le mariage religieux a eu lieu à l'église St-Jacques selont le rite de l'Eglise hollandaise réformée.

L'armée américaine lance la plus vaste opération terrestre au Sud-Vietnam

SAIGON — (AFP, UPI, PA) — Plusieurs divisions de l'armée des Etats-Unis sont engagées aujourd'hui dans la plus grande opération terrestre de la guerre du Vietnam contre la redoute Vietcong dite du "triangle de fer", à 25 milles au nord-ouest de Saigon.

Le général Westmoreland, commandant en chef des forces américaines au Sud-Vietnam, supervise directement cette opération dont les premières phases ont été observées par le général Earle Wheeler, chef d'état-major de l'armée américaine.

Le but de cette opération de grande envergure est de déloger les éléments du Vietcong de cette redoute d'où sont lancées quotidiennement des attaques terroristes contre la capitale sud-vietnamienne.

Des porte-parole américains précisent que l'opération a été déclenchée secrètement dimanche à l'aube. Au bout de 36 heures d'opérations, le bilan des pertes du Vietcong s'établit ainsi : 92 morts, 16 prisonniers et 156 suspects arrêtés.

Le déclenchement de l'opération terrestre contre le "triangle de fer", sous contrôle du Vietcong depuis plusieurs années, a été précédée par un bombardement aérien intense. Au cours des derniers quatre jours, les chasseurs - bombardiers et les "B-52" ont effectué des centaines de missions à l'intérieur de cette forteresse du Vietcong.

Les porte-parole américains refusent de donner des précisions sur le nombre exact des effectifs qui sont engagés dans cette opération terrestre d'envergure, mais ont confirmé qu'il s'agit d'une force composée de plusieurs divisions, ce qui veut dire que plus de 30,000 hommes y participent.

Un effort sans précédent a été demandé à l'aviation de transport militaire qui a amené à pied d'oeuvre des centaines de tonnes de matériel et des milliers d'hommes en un temps record vers les bases avant l'opération. Il semble que le commandement américain veuille, après plusieurs essais infructueux, forcer le "triangle de fer" tout en coupant au maximum les retraites du Vietcong.

Le "triangle de fer" est une masse de forêt comprise entre la route treize et la rivière de Saigon. C'est, en gros, un triangle isocèle de 6 milles sur 5 milles. Deux cent mille tracts ont été largués sur les hameaux pour demander à la population d'évacuer les lieux. Des camps de réfugiés ont été aménagés pour recevoir quelque 8,000 personnes.

Dans les hauts plateaux du Vietnam central, les forces communistes ont attaqué, pour la quatrième journée consécutive, la base aérienne stratégique de Halloway, située près de Pleiku.

Un porte-parole américain a affirmé que des effectifs communistes se sont approchés hier du périmètre de la base. Les assaillants ont ouvert le feu, au moyen d'armes légères, contre une piste d'atterrissage. Deux explosions, à proximité d'un réservoir d'essence, ont été entendues, mais les défenseurs américains de la base ont réussi à tenir les assaillants à distance. Les pertes et les dégâts du côté américain ne semblent pas très élevés.

Mao déposé, Hanoï pourrait être amené à négocier

LONDRES — (UPI) — Les événements houleux qui se déroulent en Chine pourraient rendre Hanoï plus perméable à l'idée d'une solution négociée au Vietnam, indique-t-on aujourd'hui à Londres, de sources diplomatiques.

Certains diplomates pensent que la récente attitude énigmatique du Nord-Vietnam envers les ouvertures de paix a été motivée par l'avenir incertain en Chine.

Depuis que Pékin est le principal fournisseur de matériel militaire au Nord-Vietnam, les ennuis croissants du régime de Mao-Tsé-toung pourraient avoir eu des effets considérables sur la stratégie militaire de Ho Chi Minh.

Aussi, une victoire de Mao, selon certains experts diplomatiques, pourrait durcir la position d'Hanoï quant à la guerre. Par contre, la faillite du régime en cours en Chine pourrait amener le Nord-Vietnam à des vues différentes.

Si bien qu'avec les incertitudes sur le sort futur du régime de Mao, Hanoï pourrait marquer un temps d'arrêt dans ses relations avec Pékin. Certains diplomates estiment que le Nord-Vietnam procède tranquillement à des consultations avec l'Union soviétique quant aux conséquences possible d'une détérioration du régime actuel en Chine.

Par ailleurs, dans une interview publiée par un journal de Nuremberg (Bavière), Ho Chi Minh déclare que "si les Américains se retirent du Sud-Vietnam, la guerre est terminée". "Si les Etats-Unis sont disposés à arrêter leur politique d'agression, poursuit le président du Nord-Vietnam, nous les inviterons volontiers à prendre le thé." M. Ho Chi Minh a néanmoins exprimé l'avis que le conflit durerait pendant de nombreuses années encore et que l'Amérique serait vaincue.

Le gouvernement vietnamien ne voudrait pas du projet du Dr Gingras

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA. — Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, a déclaré hier aux Communes que le gouvernement était toujours prêt à soutenir le Dr Gustave Gingras dans son projet de clinique de réadaptation des victimes de la guerre au Vietnam du Sud, mais que c'est le gouvernement sud-vietnamien qui empêchait la réalisation du projet.

Mésaventures d'une journaliste allemande incarcérée à Moscou

FRANCFORT. (AFP) — C'est avec la complicité de son fiancé que les services de sécurité soviétiques KGB auraient tendu un piège à la journaliste allemande Martina Kischke qui, arrêtée en URSS le 8 août 1966, a été échangée la veille de Noël contre l'ancien député social-démocrate Alfred Frenzel, ex-agent tchécoslovaque en Allemagne.

Telle est l'explication donnée par l'héroïne de cette mésaventure dans les colonnes de son journal, la "Frankfurter Rundschau".

Après avoir indiqué qu'elle était partie l'été dernier pour Alma-Ata en vue d'y épouser l'ingénieur Boris Petrenko avec lequel elle s'était fiancée au cours d'un de ses cinq précédents voyages en Union soviétique, Martina Kischke déclare que ce dernier lui fit part, dès son arrivée, de ses projets de s'enfuir à l'ouest.

Puis un jour, poursuit-elle, Boris lui remit un paquet de cigarettes. Elle fut appréhendée dix minutes plus tard par la police. "Je constatai alors, écrit la journaliste, que ce paquet contenait des microfilms reproduisant des documents secrets."

Mlle Kischke, qui affirme n'avoir jamais appartenu à aucun service de renseignement, décrit ensuite les 137 jours de détention qu'elle passa à partir du 6 septembre à la prison moscovite de la "Loubianka", où elle fut toujours bien traitée, quoique interrogée presque quotidiennement et non autorisée à communiquer avec l'extérieur.

L'avant-veille de Noël, après s'être engagée "à ne plus exercer d'activités subversives antisoviétiques, et à ne pas exploiter son cas contre l'URSS," la journaliste fut confiée à un avocat est-allemand nommé Wolfgang Vogel, qui l'accompagna en avion à Berlin-Est d'où elle fut reconduite à la ligne de démarcation à bord d'une voiture officielle est-allemande.

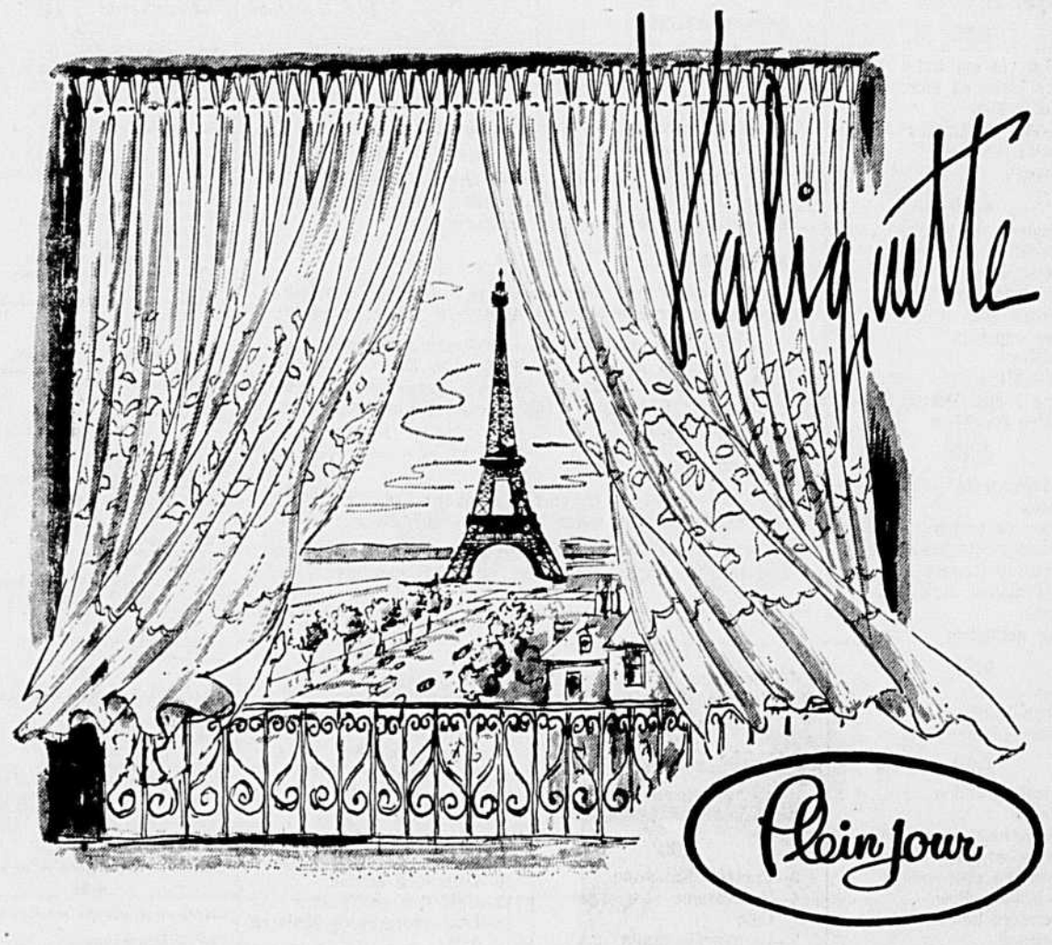
Martina Kischke termine son récit en soulignant que sa robe de mariée lui fut confisquée par les autorités soviétiques comme "pièce à conviction" et que, depuis son arrestation le 8 août dernier, son fiancé ne lui a plus jamais donné signe de vie.

Suspects arrêtés après le sabotage d'un gazomètre

SANTOS, Brésil. (AFP) — C'est un sabotage qui a provoqué hier l'explosion d'un gazomètre dans le quartier résidentiel de Santos, causant de nombreux blessés et d'importants dégâts matériels. Telles sont les conclusions de l'enquête entreprise par les autorités civiles et militaires. Plusieurs suspects ont été arrêtés.

Motels "Ramada" au Maroc

SYRACUSE, N.Y. (AFP) — La chaine de motels "Ramada international" annonce qu'elle va s'implanter au Maroc, et construira huit motels à Fez, Marrakech, Tanger, Kzar Es Souk, Casablanca, Agadir, Ouarzazate et Beni Mellal d'ici septembre 1968.

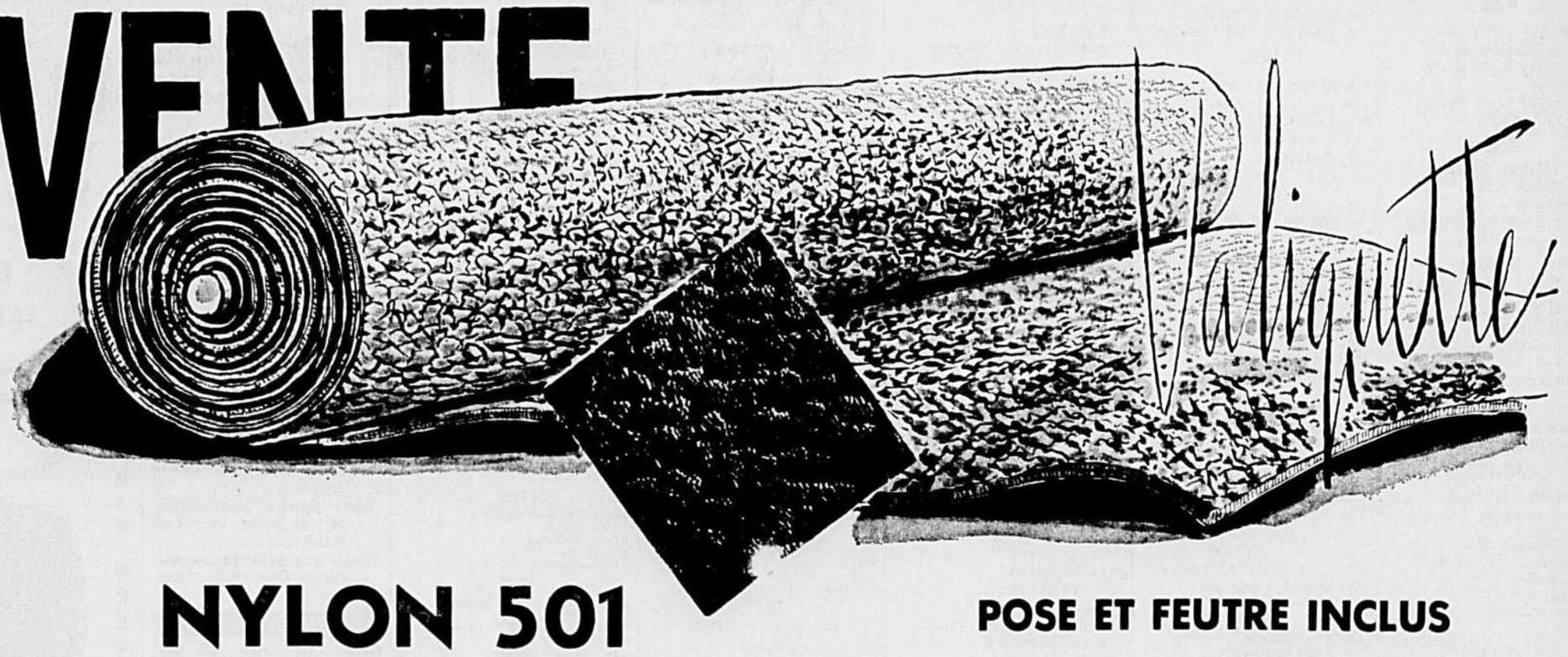


Panneaux avec motifs appliqués.
Choix de 2 motifs.
Largeur de 69" x 110" de hauteur

REG. 19.95 pour 12.95 CHACUN

N.G. VALIQUETTE LTEE 510, Ste-Catherine est Tél.: 842-8811

VENTE



NYLON 501

Largeur de 12 pieds

Motifs ciselés avec dos double juste pour plus de durée.

- Or espagnol
- Bleu royal
- Orange brûlée
- Vert avocado
- Epice

POSE ET FEUTRE INCLUS

REG. 11.50 7.95 V.C.

• *Service de mesure* • *Pose faite par nos experts*

Stationnement en face ou à l'arrière du magasin

N. G. VALIQUETTE LTEE 510 Ste-Catherine Est Montréal Tél. 842-8811

AU CARREFOUR DU METRO

"Cherchez donc d'abord ceux qui volent des millions..."

— le juge Laganière

En imposant l'amende "minimum" de $100 à un pauvre hère de la rue De Bullion, qui avait acheté illégalement une "bouteille", rue Lagauchetière, le juge Gérard Laganière s'est dit d'avis qu'il n'avait évidemment pas devant lui un criminel.

"Mais tout simplement un gars qui avait soif."

A Alain Lamontagne, le tribunal devait par ailleurs accorder un délai de trois mois pour le paiement de cette amende que le législateur a prévue un peu "raide", évidemment.

Le procureur de la Régie des Alcools fit alors remarquer qu'un délai de trente jours serait peut-être suffisant. Et que, d'autre part, on risquait fort de ne plus revoir le sieur Lamontagne devant la cour.

"Eh bien vous le chercherez", de rétorquer le juge.

Qui ajouta :

"Et puis, avant de le chercher, lui, peut-être qu'on pourrait chercher, et trouver, ceux qui volent à coups de millions."

Le débat, on le devine bien, se termina ... là !

Maintien de l'injonction contre le "Grand Journal"

par Jean DENECHAUD

Le juge André Nadeau, de la Cour supérieure, a maintenu, du consentement des deux parties, l'injonction interlocutoire préliminaire dans la contestation engagée entre les Distributions Eclair et M. Berthold Brisebois et la Compagnie de publication Alpha, qui représente les intérêts Péladeau.

La contestation se rapporte à la parution d'un hebdomadaire qui portera le nom de "Grand Journal".

Me P.-Wilbrod Gauthier représente les intérêts Péladeau et Me Jean-Paul Ste-Marie, c.r., est l'avocat des Distributions Eclair.

Ces dernières allèguent être propriétaires du titre "Grand Journal" enregistré à Montréal et au bureau des droits d'auteurs à Ottawa et au secrétariat de la province. Les intérêts Péladeau ont déjà publié un journal sous ce nom et prétendent que ce nom leur appartient.

les tribunaux

Deux "chevelus" accusés d'un vol avec violence

Deux jeunes gens de 19 et 20 ans respectivement, Adam Belazi, du 1634 ouest Dorchester, et Jean-Marc Eustache, même adresse, ont comparu devant le juge Gérard Laganière, hier après-midi, sous l'accusation d'avoir commis un vol avec violence sur la personne d'un compagnon d'occasion.

Alors que la victime, Pedro Lopez, est espagnole de naissance, le premier prévenu est hongrois, et le second vient de France.

Et ils sont tous deux chevelus à souhait.

Selon la police, les accusés, après avoir entraîné le plaignant dans leur appartement, l'auraient gardé là pendant une dizaine d'heures, et lui auraient enlevé, pendant ce temps, sa montre, deux bagues, son portemonnaie et son paletot, le tout constituant au total une somme de $1,600.

Devant la cour, les jeunes gens ont toutefois nié leur culpabilité, et représentés par Me De Saint-Georges Weilbremmer, ils ont choisi un procès devant jury.

Celui-ci a été reporté, séance tenante, à mardi prochain.

Et tout cautionnement leur a été refusé.

Devant le même juge, quelques minutes plus tard, deux autres jeunes gens, Georges Desgagné, 19 ans, et André Nadeau, 18 ans, demeurant tous deux au 4064 Hôtel de Ville, ont également été accusés de vol avec violence contre un épicier de la même rue.

Ils lui auraient enlevé le contenu de sa caisse en le menaçant de son propre couteau de boucherie.

Dans leur cas également, tout cautionnement leur a été refusé d'ici leur enquête.

Le juge veut savoir si l'alcool était bon

Un ressortissant italien de la rue Bon Air, à Rosemont, Felice Petarolle, a reconnu sa culpabilité devant le juge Gérard Laganière, hier après-midi, sous l'accusation d'avoir été en possession d'un alambic et de six gallons d'alcool fabriqués illégalement.

Mais le prononcé de sa sentence a été reporté à vendredi.

Et pour une raison bien précise.

Le juge Laganière tient en effet à savoir, et de façon certaine, si l'alcool que fabriquait le prévenu, de façon tout à fait domestique, était "bon" ou non.

Il expliqua aux avocats de la police fédérale, en effet, que c'était, selon lui, le fait important. Tout le reste n'est que question de taxe d'accise.

"Mais des gens sont souvent rendus aveugles ou meurent même d'avoir bu de l'alcool frelaté. Je veux savoir de quelle catégorie était celui-là."

Alors que le tribunal croyait qu'une analyse pouvait se faire en quelques minutes, on apprit toutefois qu'un rapport, du laboratoire de médecine légale de la province ne pourrait être prêt, à ce sujet, que demain matin.

Ce fut donc à ce moment que fut ajournée la sentence de Petarolle, qui doit maintenant espérer très fort que sa colonne n'a effectivement distillé que de ... "l'alcoola pura".

Armé à cause d'une faillite !

Un jeune homme de 22 ans, qui était accusé d'avoir eu illégalement dans sa voiture un revolver chargé de six balles, a reconnu sa culpabilité dès sa comparution devant le juge Gérard Laganière, hier après-midi.

Mais son procureur, Me Gérard Beaudry, a rapidement expliqué que si le prévenu apportait ainsi une arme dans sa voiture, c'est parce qu'il était en instance de faillite, et qu'on lui avait fait des menaces.

Me Beaudry souligna alors qu'il avait lui-même livré le jeune Alain Tessier à la police, samedi matin, et qu'il ne s'agissait évidemment pas d'un individu dangereux.

Le prévenu s'en tira finalement avec une amende de $50, son procureur se faisant fort de prouver à la cour, et par le témoignage de plusieurs policiers, que sa version des faits était exacte.

Offres d'emplois
Ville de Montréal
SERVICE DU PERSONNEL

Bibliothécaire — hommes ou femmes — Salaire initial $5,625. Possibilité d'avancement jusqu'à $7,245.

Posséder un baccalauréat en bibliothéconomie d'une université reconnue ou détenir un diplôme technique en bibliothéconomie et avoir au moins quelques années d'expérience récente et à temps complet dans une fonction de bibliothécaire.

Chaîneur — hommes — Traitement initial : $2,500. Augmentations annuelles jusqu'à $3,460.

Effectuer des tâches élémentaires d'arpentage : transporter des instruments, déblayer le terrain, tenir la mire ou le jalon pour les lectures de lignes et niveaux, prendre des mesures à l'aide du galon ou de la chaine, etc.

Au moins 17 ans. Résidence à Montréal. Au moins l'équivalent d'une 9e année d'études. Aucune expérience n'est exigée. **Date limite d'inscription : 13 janvier 1967.**

Moniteur (récréation) — hommes — Traitement initial : $4,545. Augmentations annuelles jusqu'à $5,625.

Organiser, diriger et surveiller les jeux et autres formes de récréation dans les centres récréatifs, les parcs-écoles et sur les terrains de jeux de la Ville.

Au moins 21 ans. Résidence à Montréal. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Posséder une expérience d'au moins deux saisons, ou l'équivalent, dans l'organisation d'activités récréatives, sportives ou autres du même genre. **Date limite d'inscription : 13 janvier 1967.**

Moniteur de spécialité grade 1 (Musique) hommes ou femmes — Traitement initial : $4,545. Augmentations annuelles jusqu'à $5,625.

Enseigner aux enfants et aux adultes la spécialité précitée faisant partie du programme récréatif du service des Parcs. Organiser et présenter, à l'occasion, des auditions et des programmes.

Au moins 21 ans. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Quelque expérience dans l'organisation, l'enseignement ou la direction de la spécialité suivante : musique (vocale et instrumentale) pour enfants et adultes. **Date limite d'inscription : 13 janvier 1967.**

Officier de personnel — (Commission du Service civil) — hommes — Traitement jusqu'à $10,000.

Coordonner, diriger et surveiller les activités relatives à la préparation, à l'administration et à l'interprétation de tests d'aptitudes et de personnalité, en vue de la sélection du personnel.

Posséder un diplôme universitaire en psychologie, de préférence avec option psychologie industrielle, obtenu après avoir complété avec succès les cours réguliers d'une institution reconnue; produire certificat à cet effet. Facilité pour la recherche et l'analyse et bonne connaissance des méthodes statistiques et de leur application; qualités personnelles appropriées; état physique satisfaisant. **Date limite d'inscription : 13 janvier 1967.**

Opératrice de perforatrice-vérificatrice — Traitement initial : $3,200. Augmentations annuelles jusqu'à $4,545.

Au moins 17 ans. Au moins l'équivalent d'une 9e année d'études. Avoir une expérience suffisante pour permettre à la candidate de subir un test à un rythme minimum de 8,000 frappes à l'heure.

Policier — Traitement initial : $4,955. Augmentations annuelles jusqu'à $6,350. après 3 ans de service.

Etre citoyen canadien, avoir au moins 18 ans et demi à la date de l'examen préliminaire et ne pas avoir atteint 30 ans à la date d'entrée en fonction. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Taille minimum : 5'8", pieds nus ; poids minimum : 140 livres sans vêtement.

Pompier — Traitement initial : $4,000. Augmentations annuelles jusqu'à $6,000.

Au moins 19 ans et ne pas avoir atteint 26 ans à la date d'entrée en fonction. Résidence à Montréal. Au moins une 10e année d'études. Au moins 5' 8", pieds nus ; poids minimum : 140 livres, sans vêtement. **Date limite d'inscription : 13 janvier 1967.**

Sténo-dactylo — Salaire initial : $3,200. Augmentations annuelles jusqu'à $4,545.

Au moins 17 ans. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Aucune expérience n'est exigée.

Technicien (Permis et Inspections) — hommes — Salaire initial : $5,950. Augmentations annuelles jusqu'à $8,330.

Visiter des bâtiments de tout genre, en faire un relevé technique et établir un dossier en vue d'étayer la preuve requise pour fins d'application des règlements municipaux régissant la construction et le logement.

Au moins 25 ans. Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Un certain nombre d'années d'expérience récente et à temps complet en qualité de contremaître général, surintendant ou entrepreneur dans la construction de bâtiments. Pouvoir lire les plans et préparer des croquis. Un diplôme en menuiserie-construction d'un institut de technologie reconnu pourra compenser pour une partie de l'expérience requise. **Date limite d'inscription : 20 janvier 1967.**

Technicien (Voirie) — Traitement initial: $5,950. Augmentations annuelles jusqu'à $8,330.

Participer à l'élaboration de programmes, à l'établissement des normes et standards, à la revision des cahiers des charges, à l'estimation progressive des travaux ainsi qu'à des études préliminaires en vue de déterminer les meilleures méthodes à suivre et la façon la plus économique pour réaliser divers travaux de voirie: entretien des pavages, nettoiement des rues, déneigement, enlèvement et disposition des déchets, etc.

Au moins l'équivalent d'une 11e année d'études. Un certain nombre d'années d'expérience, à temps complet, dans des travaux connexes aux devoirs de la fonction. Une compensation sur le nombre d'années d'expérience requis sera accordée aux diplômés d'un institut de technologie reconnu ainsi qu'aux membres en règle de la Corporation des techniciens professionnels de la province de Québec. **Date limite d'inscription : 13 janvier 1967.**

AVANTAGES SOCIAUX : Fonds de pension, vacances, congés de maladie, assurance-maladie et assurance-vie.

FORMULES DE DEMANDE D'EMPLOI : Tout candidat doit s'inscrire au moyen de la formule "demande d'emploi" qui s'obtient par la poste ou au service du personnel, bureau 403, à l'hôtel de ville, et qui doit être retournée au service du personnel, dûment complétée et accompagnée des certificats originaux de naissance et d'études, ainsi que de trois photos récentes (format passeport).

Dans tous les cas, les candidats doivent parler et écrire le français ou l'anglais, et posséder une connaissance suffisante de la langue seconde. Ils doivent également posséder les qualités personnelles appropriées, et jouir d'un état physique satisfaisant.

10 janvier 1831

Une première commission pour régler le cas des frontières avec les USA

La frontière qui sépare le Canada des Etats-Unis a fait l'objet de négociations qui remontent au 30 novembre 1782, alors que fut signé un traité préliminaire de paix entre la Grande-Bretagne et nos voisins du sud. L'article II du document stipulait que cette frontière aurait pour point de départ l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse, c'est-à-dire cet angle qui est formé par une ligne allant vers le nord à partir de la source de la rivière Sainte-Croix jusqu'aux hautes terres et qui, de là, suit ces hautes terres, lesquelles divisent les rivières qui se jettent dans le Saint-Laurent de celles qui coulent vers l'Atlantique, jusqu'au point situé le plus au nord-ouest de la source de la rivière Connecticut, puis, de ce point, jusqu'au 45e parallèle.

Dès après la signature du traité définitif, le 3 septembre de l'année suivante, les pays en cause découvraient qu'ils n'avaient pas la même conception de ce qu'était réellement la rivière Sainte-Croix. Il s'agissait de savoir si le cours d'eau désigné sous ce nom était la rivière Schoodic, ce que prétendait la Grande-Bretagne, ou la rivière Magaguadavic, comme l'affirmaient les Etats-Unis. Ce problème d'interprétation ne manquait pas d'importance, car il s'agissait de déterminer à qui appartenait une bande de terre de près de cinquante milles de largeur, s'étendant depuis la baie de Fundy jusqu'à la frontière nord du Maine.

Il fut décidé d'instituer une commission conjointe pour régler le conflit, et celle-ci se prononça le 25 octobre 1798 : selon ses membres, la rivière Sainte-Croix du traité était en réalité la Schoodic jusqu'au point de jonction de ses embranchements est et ouest, puis l'embranchement ouest jusqu'à sa source la plus reculée.

Il restait à établir le tronçon qui devait suivre les hautes terres. Non seulement ce problème donne-t-il lieu à une controverse qui a duré plus d'un demi-siècle, mais il a souvent conduit deux grandes nations au bord de la guerre. La Grande-Bretagne souhaitait que la question se règle de façon à ne pas compliquer les communications directes entre Halifax et Québec. Une nouvelle commission fut formée et elle tint sa première séance à St-Andrews, N.-B., le 23 septembre 1816. Les membres ne parvinrent pas à s'entendre et, en 1821, ils décidèrent d'en faire rapport à leurs pays respectifs ; leur dernière réunion eut lieu à New York le 13 avril 1822.

Selon le traité de Gand, un tel malentendu pouvait être soumis à l'arbitrage du souverain d'une nation amie. Le 29 septembre 1827, les deux parties décidaient de recourir à ce moyen et acceptaient conjointement de s'en remettre aux bons offices du roi des Pays-Bas. C'est le 10 janvier 1831 que le souverain rendit jugement. Il décréta que l'expression "hautes terres" désignait les terres qui, sans être nécessairement accidentées, divisaient des eaux coulant en des directions différentes, et comme les deux parties proposaient des frontières distinctes en se basant sur cette conception, il en proposait une d'accommodement.

Ce jugement ne fut pas accueilli favorablement par les Etats-Unis, surtout à cause de l'attitude irréductible du Maine. Il y eut beaucoup d'autres pourparlers, même des incidents de frontière, ce qui amena la construction de "fortifications". Bientôt, le Maine vota une somme de $800,000 pour assumer le coût d'opérations militaires à la suite de certaines coupes de bois faites sur le territoire disputé. Puis, le président des Etats-Unis fut autorisé par le Congrès à lever une troupe de 50,000 volontaires et à dépenser $10,000,000 en vue d'une intervention armée.

Le différend ne devait être réglé qu'en 1842 par le traité d'Ashburton.

Cf. "Canada and its Provinces", Toronto, 1914, vol. VIII, pp 751-818.

Le calendrier des pionniers



Le juge en chef WARD CHIPMAN

ANNONCE

Nouvelle substance exclusive rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

L'une après l'autre, les histoires de cas d'hémorroïdes ont rapporté "une amélioration évidente." On a pu observer un soulagement rapide de la douleur, une rétraction notoire des hémorroïdes.

Ces histoires de cas avaient été choisies en fonction de leur diversité. Même dans des cas anciens, on a observé un bienfaisant soulagement. Mieux encore, ce soulagement s'est maintenu durant plusieurs mois.

Cette nouvelle substance dont les résultats sont si merveilleux se nomme la Bio-Dyne; elle a pour effet de hâter la cicatrisation des cellules atteintes et de stimuler la croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires, sous le nom de Préparation H.

En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse. Enfin, elle diminue les risques d'infection, l'une des principales causes d'hémorroïdes.

Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction ou remboursement.

VOYAGEZ par JET IRISH

VOYEZ A QUELS TAUX MINIMES* ONT ÉTÉ REDUITS LES VOLS VERS L'EUROPE

(*Sujets à l'approbation du gouvernement)

Irish offre le voyage vers l'Europe au plus bas prix pour un voyage indépendant

(pas en groupe)

$326 DEUX SEMAINES EN IRLANDE. PRIX EN REACTE, MONTREAL-SHANNON COMPRIS.

Ce bas prix record comprend le gîte, les visites touristiques, le savoureux déjeuner irlandais chaque matin, le transport illimité par chemin de fer, et plusieurs autres spéciaux durant la période de 14 jours. Le prix est basé sur une chambre double et est en vigueur immédiatement.

Irish offre le meilleur prix de voyage vers l'Europe pour une groupe de 15 (ou plus)

$207 (PRIX ALLER-RETOUR, EN JET, PAR PERSONNE, DE NEW YORK A SHANNON)

$76 (GITE SUR TERRE, PERIODE DE 14 JOURS : PAR PERSONNE)

Un voyage de deux semaines en Irlande, à un prix de groupe, mais avec avantages très spéciaux. Vous n'avez pas besoin de faire partie d'un groupe déjà existant, ni d'organiser vous-même un groupe — votre agent de voyages peut s'occuper de tous les détails. Le prix du voyage comprend le gîte à deux par chambre. Le transport par chemin de fer en Irlande est illimité. Départs les 7, 14, 28 avril et le 5 mai, tous de New York.

Prix supplémentaire pour transport du Canada à NewYork

Irish offre le plus bas tarif économique d'excursion vers l'Europe pour 1 personne

$263 (Aller-retour, Montréal-Shannon).

Parce que les tarifs d'excursion de 14 à 21 jours sont encore en vigueur et parce que l'Irlande est la partie de l'Europe la plus rapprochée du Canada, il n'y a sûrement pas de meilleur tarif par réacté pour des vacances outre-mer.

Irish offre le plus bas tarif de groupe vers l'Europe pour 25 personnes

$263 (Aller-retour, par personne, Montréal-Shannon),

Pour des groupes organisés de 25 ou plus, c'est encore le plus bas de tous les tarifs par réacté pour des vacances en Europe. Souvenez-vous que les prix à l'intérieur de l'Irlande elle-même, représentent plus d'économies !

Irish offre le plus bas tarif par groupe vers l'Europe pour 50 personnes ou plus

$223 (Aller-retour, Montréal-Shannon, par personne).

Ce tarif de groupe est réellement plus facile à fixer qu'un nolisement. Pour vous assurer les dates voulues et pour vous assurer que votre organisation a les qualités requises, appelez Irish-Aer Lingus maintenant ou votre agent de voyages, pour tous détails. En vigueur du 1er avril 1967 au 31 octobre 1967.

Irish offre le plus bas tarif de fin de semaine en été pour groupe de 50 (ou plus)

$223 plus surchage de $32.45 dans chaque direction, quand il sera applicable.

Cette entente spéciale, qui ne s'applique qu'à l'Irlande, permet le voyage de fin de semaine au nouveau tarif de groupe, plus une surcharge de seulement $32.45. Elle s'applique aux voyages vers l'est durant juillet et août et/ou aux voyages vers l'ouest, durant août et septembre. En vigueur du 1er avril 1967 au 31 octobre 1967.

Tous les prix mentionnés sont des tarifs économiques en réacté, aller et retour.

Pour plus de renseignements, appelez Irish-Aer Lingus, ou votre agent de voyages maintenant, ou remplissez ce coupon :

Irish International Airlines, Dept. C-22,
1455, rue Peel, Montréal, Québec.

Messieurs : Veuillez m'envoyer des renseignements détaillés sur vos nouveaux tarifs vers l'Irlande et toute l'Europe. Je suis spécialement intéressé à :

☐ Deux semaines en Irlande, voyage indépendant.
☐ Deux semaines en Irlande — groupe de 15 personnes ou plus.
☐ Tarifs d'excursion économiques.
☐ Tarifs de groupes de ☐ 25 personnes ou plus ☐ 50 personnes ou plus.

Mon nom est.....
Mon adresse est.....
Ville..... Province..... Zone.....
Mon numéro de téléphone est.....
Mon agent de voyages est.....

IRISH AER LINGUS
IRISH INTERNATIONAL AIRLINES

EATON

FEU VERT POUR LA COULEUR!



Faites mieux qu'équiper votre cuisine, décorez-la avec MOFFAT

3 couleurs pour personnaliser votre cuisine

Tous les réfrigérateurs et cuisinières MOFFAT sont disponibles aussi en blanc et sont offerts à 10.00 de moins que les prix cotés.



VERT AVOCAT



BEIGE ANTIQUE

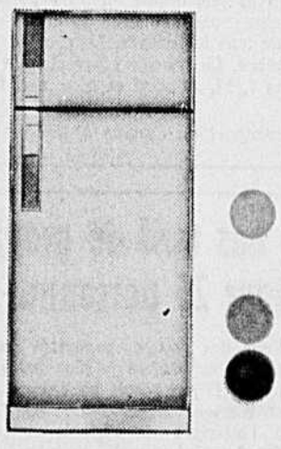


CUIVRE ANTIQUE

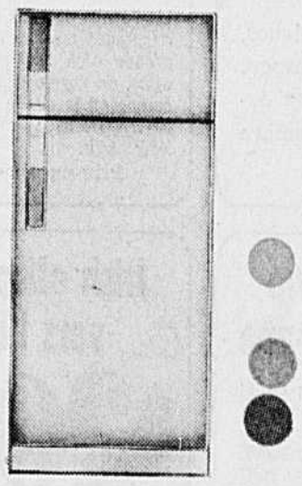
EATON déploie pour vous toute la gamme d'appareils électro-ménagers MOFFAT pour 1967. Imaginez un instant votre cuisine équipée en cuivre ou beige antique ou en vert avocat. Non seulement la chose est maintenant possible, mais c'est même la nouvelle tendance de la décoration fonctionnelle. Les appareils MOFFAT illustrés ci-après ne forment qu'un simple aperçu du choix en montre chez EATON en ville (5e étage) et à Pointe-Claire.

Combiné réfrigérant 22 pi. cu. — Combiné à congélateur individuel jumelé. Compact, à peine: 35¾" x 28" x 64⅞" de hauteur. Congélateur de 7.8 pi. cu, d'une capacité de 273 lbs. Section réfrigérateur de 14.2 pi. cu. Fonctionnement "sans givre". Avocat (illustré), cuivre ou beige antique. Modèle MT-22 **809.95**
30.00 par mois

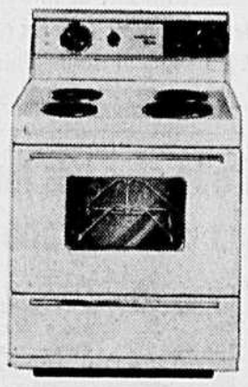
"Epicure" 30" électrique — Thermomètre de cuisson à vibreur, tournebroche minuté, four à chauffe rapide; cadran automatique à compte-minutes, commutateurs à chaleur "infinie". Eléments de surface amovibles. Finis au choix, avocat (illustré), beige ou cuivre antique Modèle 30M95 **349.95**
19.00 par mois



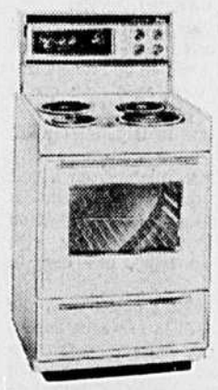
Combiné de 13 pi. cu. Modèle M-33 **399.95**
15.00 par mois
Congélateur de 2.3 pi. cu. d'une capacité de 78½ lbs. Réfrigérateur de 10.7 pi. cu. Fonctionnement "sans givre". Cuivre ou beige antique, ou vert avocat.



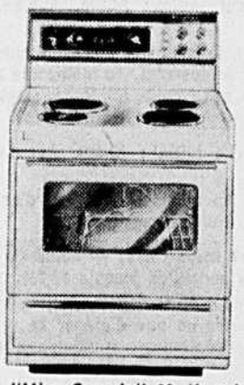
Combiné de 16.5 pi. cu. Modèle M-37 **459.95**
17.00 par mois
Congélateur de 3.5 pi. cu. d'une capacité de 125½ lbs. Réfrigérateur de 13 pi. cu. Fonctionnement "sans givre". Cuivre ou beige antique ou vert avocat.



"De Luxe" 30" électrique Modèle 30W40 **299.95**
12.00 par mois
Cadran automatique à compte-minutes, four à chauffe rapide; commutateurs à chaleur "infinie"; éléments de surface mobiles. Fini cuivre antique.



"Epicure" 24" électrique Modèle 24M65 **259.95**
15.00 par mois
Quelques-unes des importantes caractéristiques : tournebroche minuté, éléments de surface mobiles, parois latérales amovibles, forme stylisée. Fini cuivre antique.



"Miss Canada" 30 électrique Modèle 30M65 **294.95**
16.00 par mois
Un modèle des plus modernes avec un deuxième élément de surface de 8" et paroi sous-jacente du four amovible. Cuivre ou beige antique ou vert avocat.

VOYEZ LES CUISINIERES MOFFAT A L'OEUVRE EN VILLE (5e ETAGE) ET A POINTE-CLAIRE

Mercredi de 9 h. 30 à 5 h.; jeudi et vendredi de 2 h. à 9 h. Un personnel spécialisé répondra sur place à toutes vos questions.

Les cuisinières MOFFAT portent une garantie de 3 ans sur les éléments plus 1 an de garantie globale. Les réfrigérateurs MOFFAT portent une garantie de 5 ans sur le compresseur et 1 an de garantie globale.

Faites vôtre dès maintenant le luxe fonctionnel des appareils MOFFAT, **grâce au COMPTE EATON — AUCUN ACOMPTE AVEC CE COMPTE**
Magasinez en personne ou COMPOSEZ 842-9331, poste 471 (cuisinières) ou 736 (réfrigérateurs)
EATON en ville (5e étage) et à Pointe-Claire

1867 1967

"A mari usque ad mare – 1872

Avec l'entrée de la Colombie britannique dans la Confédération, c'est l'expansion vers l'ouest, l'accès au Pacifique, mais le Dominion n'est pas encore une véritable entité. Le Canada a à faire face à un problème majeur, faire la jonction entre des milliers de milles de rochers, des forêts infestées d'Indiens, des prairies vides et des montagnes arides à l'ouest de l'Ontario et à l'est de la Colombie britannique et de peupler ces vastes régions. La plupart des habitants de cet immense territoire se livrent à l'exploitation des fourrures.
La seule agglomération importante est celle qui s'est établie sur la rivière Rouge. En vertu de la Charte de 1670, la Compagnie de la Baie d'Hudson gère la région qui s'étend des Lacs aux Rocheuses, jalonnée de postes qui lui appartiennent. En 1869, un acte du Parlement britannique force la Compagnie de la Baie d'Hudson à céder la "Terre de Rupert" et le Territoire du Nord-Ouest au Canada et reçoit en compensation 300,000 livres ainsi que 50,000 acres, sis dans l'entourage immédiat de ses postes de commerce.
C'est la même année, soit le 21 septembre 1872, qu'est dévoilée à Montréal sur le square Victoria, en la présence de Lord Dufferin, la statue de la reine Victoria, don d'un groupe de citoyens de notre ville.

L'épizootie (décrite comme une maladie contagieuse qui atteint les animaux) et qui sévit le 17 octobre, prive les citoyens de Montréal de leurs tramways tirés par des chevaux.

C'est l'année des élections; John A. MacDonald revient au pouvoir.

Eaton rend hommage au Canada

(à suivre)

André Lamothe, en larmes, au procès de Paul-Emile Martel: "Je ne veux plus retourner à la Sûreté provinciale. J'ai peur... J'ai peur..."

par Maurice Laperrière

QUEBEC — André Lamothe a fondu en larmes, aux Assises, hier après-midi, lorsqu'il a déclaré aux jurés que les officiers Sainte-Marie et Picard, de la Sûreté provinciale, auraient exercé sur lui des sévices épouvantables, au quartier général de la rue McGill, pour lui arracher un faux témoignage dans le but de "fermer un dossier".

"Je ne veux plus retourner à la Sûreté provinciale . . . J'ai peur... J'ai peur... J'ai peur..." s'est-il écrié devant les douze jurés impassibles.

Le marchand de bois de 42 ans témoignait dans la cause de Paul-Emile Martel qui répond actuellement d'une accusation de meurtre qualifié à la suite de la disparition de Maurice-Jean Garneau, de Disraéli, en octobre 1957.

Lamothe et Martel ont été tenus criminellement responsables de la mort de Garneau, le 17 janvier 1966, à l'issue d'une enquête du coroner tenue à la morgue provinciale sous la présidence du Dr Paul-W. Desruisseau. Garneau, un ancien agent de la Sûreté provinciale qui était dans le commerce du bois au moment de sa disparition, aurait été abattu d'une balle de revolver dans le rang St-Hilaire de St-André de l'Epouvante, au Lac-St-Jean, le 22 octobre 1957 et enterré sur place.

Ce n'est qu'en novembre 1965 que des membres de la Sûreté provinciale auraient retrouvé les ossements de Garneau dans le rang Saint-Hilaire sur des indications que leur auraient données Lamothe et Martel à la suite d'aveux qu'ils auraient faits au Q.G. de la rue McGill.

Lamothe a été intimement lié à l'affaire Darabaner; il a été tenu criminellement responsable de la mort de quatre complices, Albéric Bilodeau, Paul Brie, Rédempteur Faucher et Paul Chandonnet, au cours de l'enquête du coroner tenue au palais de justice de Québec dans la nuit du 19 octobre 1965.

André Lamothe a été trouvé coupable de meurtre simple à l'issue d'un procès devant douze jurés des Assises, au sujet de la mort de Albéric Bilodeau. Le ministère public avait réclamé un verdict de meurtre qualifié. Lamothe a été condamné à la détention perpétuelle.

Lamothe, un solide gaillard aux cheveux crépus et noirs, est apparu, hier après-midi, dans la cour, clopinant du pied gauche et apparemment "éreinté". Il a monté péniblement la marche de la boite des témoins; il s'est identifié d'une voix ferme. Il a par la suite demandé la protection de la Cour au juge Eugène Marquis.

A peine Me Maurice Lagacé, procureur de la Couronne, lui eut-il posé quelques questions, que Lamothe, se tournant vers les douze jurés, leur servit une harangue sur un ton larmoyant.

Je veux dire la vérité

"Je dois vous dire, MM. les jurés, si vous me permettez de continuer, qu'aujourd'hui, je suis ici pour dire la vérité. J'ai témoigné, la semaine dernière, dans une pré-enquête, devant le juge Irénée Lagarde, de Montréal et j'ai dit au juge Lagarde que je devais venir témoigner ici, aujourd'hui, dans cette cause et que j'avais peur de témoigner.

"J'ai peur de la police provinciale. Je suis un homme battu; je suis un homme infirme. Je ne puis pas avoir de médecin depuis 16 mois.

"C'est un frame-up; c'est épouvantable. Me Anatole Corriveau et Me Roch Lefrançois m'ont forcé à témoigner et m'ont fait parjurer à l'enquête du coroner, quand j'ai témoigné dans l'affaire de M. Martel. Ensuite, on m'a arraché des aveux. On m'a battu pendant des nuits entières. C'est épouvantable ce qu'ils m'ont fait. Même Me Roch Lefrançois qui devait venir ici, aujourd'hui, plaider dans cette cause, est venu me chercher à la prison de Québec.

"Me Lefrançois m'a dit : "Tu vas témoigner dans la cause de Martel et tu vas leur dire ce que tu as dit à l'enquête du coroner et ce que tu as dit dans ta déclaration."

"J'ai dit : M. Lefrançois, forcez-moi pas! Je ne suis plus capable! Il a dit : tu vas revenir, André! Tu vas revenir!

"Le juge Lagarde m'a dit de dire la vérité et je vais la dire. Je lui ai demandé, en plus, de ne plus être gardé à la Sûreté provinciale. . . J'ai peur . . . J'ai peur . . . J'ai peur . . . J'ai peur... C'est à la prison que je veux aller . . . C'est pour ça que j'ai dit n'importe quoi ! ! !"

Où est la vérité ?

La vérité, pour Lamothe, c'est qu'il nie à peu près tout ce qu'il a déclaré à l'enquête du coroner.

Lamothe a nié avoir fait un voyage à St-André de l'Epouvante en compagnie de Garneau et de Martel; il n'a jamais été question, selon lui, de supprimer Garneau. Le disparu ne lui devait pas d'argent. Dès lors, il ne peut avoir enivré Garneau; il ne peut l'avoir sorti de la voiture ivre mort; il ne peut lui avoir tiré une balle dans la tête; il ne peut l'avoir traîné dans le bois avec Martel; il ne peut avoir aidé Martel à lui trancher la tête, les jambes et les mains; il ne peut l'avoir enterré; il ne peut . . . Tout cela est faux . . .

Excédé par l'attitude de Lamothe devant le Tribunal, le juge Eugène Marquis a soudain suggéré carrément à Me Maurice Lagacé, procureur de la Couronne, de demander à la Cour que le témoin soit déclaré hostile. Le procureur du ministère public s'empressa de formuler sa demande. Il pouvait désormais poser au témoin des questions directes et même subjectives.

"Le témoin n'est pas dans les dispositions qu'il faut pour répondre autrement", a dit le président du Tribunal.

Comme Me Lagacé rappelait le témoignage de Lamothe sur les événements qui se sont déroulés à St-André de l'Epouvante, le témoin se mit à sangloter; il sortit son mouchoir de sa poche et épongea ses yeux remplis de larmes. L'émotion lui brisait la voix.

Paisiblement assis dans leurs fauteuils, les douze jurés assistèrent à cette scène avec l'imperturbabilité du sphinx.

Lorsque Lamothe déclara que ce sont les agents de la PP à Montréal, qui lui ont appris la mort de Garneau, quand il s'est livré à la justice, le 4 octobre 1965, pour répondre aux questions sur les affaires de fraudes et d'incendies, le juge lui dit :

— Vous ne saviez pas que Garneau était mort et c'est la police qui vous l'aurait appris?

— Oui, votre Seigneurie!

— Mais savez-vous qu'il pourrait être vivant?

— C'est bien possible! répondit candidement le témoin.

Le juge Marquis déclara à Me Maurice Lagacé qu'il n'avait pas besoin d'insister . . . que cela ne donnerait rien.

Quelques centaines d'ossements contenus dans une boite de carton ressemblant à une grosse boite d'allumettes de bois, (plutôt des osselets, des dés, des jetons, des billes, des bâtonnets de la longueur et de la grosseur d'un petit doigt), voilà tout ce que le Dr Richard Authier, médecin légiste de Québec, a pu montrer aux douze jurés étonnés qui, penchés gra-

Voir LAMOTHE en page 45

COMMENÇANT DEMAIN

SOLDE ANNUEL
DE BROADLOOM À L'ENTREPÔT
Yervant

ÉCONOMIES SENSATIONNELLES

- 200 FINS DE ROULEAUX REDUITES DU TIERS A LA MOITIE DU PRIX
- 250 ROULEAUX DE BROADLOOM DE QUALITE REDUITS JUSQU'A 25%
- PLUS UN GRAND NOMBRE DE SPECIAUX A DES PRIX DERISOIRES

Offre Spéciale
POSE DE TAPIS
Durant cette vente seulement, les experts YERVANT poseront mur à mur le broadloom que vous vous procurerez . . . et ce, sur thibaude en Ozite de 40 onces, au prix spécial de $2.65 la ver. car. (un peu plus pour les escaliers).

LES GRANDS SPECIAUX DE LA VENTE

BOUCLE A POIL LONG — $11.95 v. c.
100% laine. Fibres longues et épaisses, tapis luxueux et durable. Largeur : 12 pieds. Choix de 10 couleurs.
Prix régulier : $15.50 — PRIX DE VENTE

LAINE FINI VELOURS (TRES EPAIS) — $12.50 v. c.
100% laine. Riche, épais, soyeux. Largeurs : 12 et 15 pieds. Choix de 6 couleurs.
Prix régulier : $15.95 — PRIX DE VENTE

VELOURS LUXUEUX — $15.95 v. c.
100% laine. A la fois riche et de longue durabilité. Largeurs : 12 et 15 pieds. Choix de 5 couleurs.
Prix régulier : $19.95 — PRIX DE VENTE

100% NYLON
Fibres longues et épaisses, tapis luxueux et durable. Choix de 12 couleurs à la mode.
Prix rég. $11.95 — PRIX DE VENTE $8.60 v. c.

100% TWEED de NYLON
Tons opposés mélangés avec goût pour faire un riche tapis de tweed, idéal pour bureaux, magasins et études.
Prix rég. $11.95 — PRIX DE VENTE $9.75 v. c.

ACRILAN RONDEAU
Très épais, tapis de luxe. Choix de 10 couleurs très en demande.
Prix rég. $11.95 — $9.95 v. c.

ECHANTILLONS de DEMONSTRATION
Excellents échantillons de démonstration fournis par les manufacturiers pour fins d'étalage. Tous genres de broadloom dans tous les tons imaginables. Tous mesurent 27" x 54" et valent de $15 à $20. Premiers arrivés, premiers servis !
$4.95 ch.

LIGNES DISCONTINUEES

BOUCLE DE LAINE — PRIX DE VENTE
Opale 120 ver. car.
Vert mousse 250 ver. car.
Prix rég. $12.95 — $7.95 v. c.

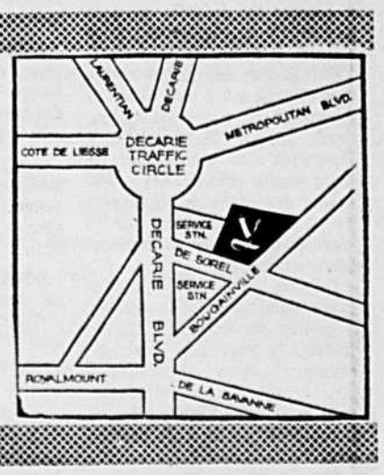
LAINE FINI VELOURS (TRES EPAIS) — PRIX DE VENTE
Or 110 ver. car.
Vert 190 ver. car.
Prix rég. $16.95 — $10.95 v. c.

BOUCLE DE LAINE — PRIX DE VENTE
Beige 140 ver. car.
Vert argenté 120 ver. car.
Prix rég. $15.50 — $10.95 v. c.

200 FINS DE ROULEAUX A SACRIFIER

Pièce No	Type et couleur		Grandeur	Prix rég.	Prix de vente
112A	Bouclé de laine	Turquoise	12 x 6.7	139.00	70.00
323	Laine fini velours	Beige	15 x 14.7	385.00	190.00
414	Laine fini velours	Or	12 x 4.6	96.00	48.00
608	Bouclé de laine	Or	12 x 14.1	245.00	128.00
608	Bouclé de laine	Or	12 x 5	80.00	35.00
423	Laine fini velours	Turquoise	12 x 7.10	160.00	90.00
432	Laine fini velours	Vermouth	15 x 22.7	600.00	360.00
440	Laine fini velours	Bleu	15 x 13.11	370.00	235.00
128	Bouclé de laine	Vert	12 x 11	215.00	140.00
128	Bouclé de laine	Vert	12 x 6.7	140.00	75.00
804	Acrilan fini velours	Bleu azur	12 x 4.4	109.00	54.00
11	Acrilan fini velours	Cuivre	12 x 22.4	435.00	310.00
2855	Nylon fini velours	Beige	12 x 5.9	90.00	45.00
P/7	Bouclé de nylon	Or	12 x 10.6	250.00	125.00
2163	Bouclé de nylon	Turquoise	8.9 x 5.10	70.00	25.00
114	Bouclé de laine	Coquille d'oeuf	15 x 6	150.00	75.00
123	Bouclé de laine	Or	12 x 10.7	210.00	125.00
425	Laine fini velours	Or	12 x 11	240.00	120.00
426	Laine fini velours	Or	14.9 x 7.8	200.00	95.00
433	Laine fini velours	Vert	12 x 16.8	355.00	240.00
504	Laine fini velours	Vert cèdre	12 x 31.9	840.00	590.00
528	Laine fini velours	Orange	15 x 10.7	350.00	198.00
2983	Laine fini velours	Vert lime	12 x 16.9	555.00	340.00
706	Laine fini velours	Ecaille d'huître	12 x 9.10	247.00	135.00
P/1884	Acrilan fini velours	Vert	12 x 7	140.00	98.00
2797	Acrilan fini velours	Bleu azur	12 x 7.3	125.00	65.00
2837	Tweed de nylon	Olive	12 x 21.0	335.00	200.00
236	Bouclé de laine	Or	12 x 9.10	277.00	150.00
601	Bouclé de laine	Opale	12 x 8.5	150.00	75.00

HEURES DE VENTE
MERCREDI 9 a.m. à 6 p.m.
JEUDI 9 a.m. à 9 p.m.
VENDREDI 9 a.m. à 9 p.m.
SAMEDI 9 a.m. à 6 p.m.
Conditions budgétaires réglées sur les lieux



à l'entrepôt Yervant seulement
5255 DE SOREL
tél. 735-2731



photo LA PRESSE

La boîte à chanson Le Patriote célébrera dans quelques jours son deuxième anniversaire. Au terme d'un gala de dix jours, soit le 22 janvier, sept trophées seront décernés aux découvertes de la boîte à chanson, choisies par voie d'auditions hebdomadaires. Les deux directeurs du Patriotes, Percival Broomfield et Yves Blais, nous font voir ici quelques-uns de ces trophées.

Le Patriote fête son 2e anniversaire

Ainsi que nous l'annonçions il y a quelques jours, la boîte à chanson Le Patriote célèbre son deuxième anniversaire. En fait, c'est le 15 janvier qui marquera jour pour jour le deuxième anniversaire de l'ouverture de cette boîte de la rue Ste-Catherine est.

A cette occasion aura lieu un gala qui s'étendra sur dix jours. Le gala est centré sur l'auteur-compositeur-interprète Georges Dor qui est, de l'avis des directeurs du Patriote, Percival Broomfield et Yves Blais, "la personnalité la plus intéressante que nous ayons depuis Gilles Vigneault, dans le domaine des chansonniers".

Tous les soirs, sur le coup de 9 heures, il y aura spectacle de chansonniers. Un ou quelques noms différents tous les soirs, mais chaque soir Georges Dor reviendra en scène.

Le gala débutera vendredi de cette semaine, le 13 janvier, pour se terminer le 22 au soir par la remise des trophées aux découvertes du Patriote pour l'année 1966.

Car, comme on le sait, le Patriote tient tous les lundis soirs des auditions de nouveaux chansonniers et interprètes. Le Patriote en a entendu plus de 1,600 depuis son ouverture. L'an dernier, quatre trophées avaient été attribués. Les récipiendaires : Louise Forestier (comme interprète), Claude Dubois (comme auteur-compositeur), Mikaëline (trophée de la découverte du Patriote s'étant le mieux fait connaître à l'extérieur) et les Triolets (trophée des groupes).

Les trois premiers continuent à faire carrière : les Triolets n'existent plus comme tels : en fait, un quatrième chanteur s'est joint au groupe pour former un quatuor qui porte le nom des Cabestans. Les Cabestans figureront d'ailleurs au gala.

Quant aux auditions, elles se poursuivront même pendant le gala. Elles ont lieu le lundi, et ce lundi-là, 16 janvier, il n'y aura pas de gala mais, comme à l'accoutumée, les sacro-saintes auditions.

Voici le programme du gala de deuxième anniversaire du Patriote :

13 janvier : Louis-Pierre Girard, Claire Leroux, les Cabestans, André Loiseau, Tex et Georges Dor ;

14 janvier : Louis-Pierre Girard, Claire Leroux, Claude Gauthier et Georges Dor ;

15 janvier : Louis-Pierre Girard, Claire Leroux, les Quatre-20 et Georges Dor ;

16 janvier : auditions ;

17 janvier : Mikaëline, Nicole Perrier, Marie Anik, Pierre Calvé et Goerges Dor ;

18janvier : Gilles Vigneault et Georges Dor ;

19 janvier : Claire Leroux, Jean-Guy Moreau et Georges Dor ;

20 janvier : Louise Forestier, Alexandre Zelkine, Claude Dubois et Georges Dor ;

21 janvier : Robert Toupin, Pauline Julien et Georges Dor ;

22 janvier : remise des trophées aux découvertes 1966. On annonce 30 artistes en scène.

La télévision de Radio-Canada a manifesté, nous disent les directeurs de la boîte, son intérêt pour ce gala. On prévoit notamment ,pour le 25, à 6 h., une émission spéciale qui passera à "Jeunesse oblige".

Cette année, sept trophées seront remis aux découvertes de la boîte à chanson. Les deux directeurs du Patriote, MM. Broomfield et Blais, constituent le jury. Les trophées seront remis dans les catégories suivantes : "interprétation féminine", "interprétation masculine", "groupes et chanteurs de folklore", "monologue et poésie", "prix spécial du jury", "vedette de la boîte qui s'est le plus signalée en 1966", enfin "auteur-compositeur".

Les trophées, tous identiques, sont l'oeuvre de Normand Bélanger (frère de la chanteuse Renée Claude). Ils représentent, dans une forme stylisée, le contour géographique de la province de Québec, avec dans un coin une fleur de lys et, au centre, les six cordes d'une guitare.

La boîte Le Patriote, au décor québécois ancien, peut recevoir environ 350 personnes. On y sert du cidre mais aucune boisson alcoolique. Le théâtre, situé au-dessus, contient environ 90 sièges. Le spectacle double "Désespoir à gogo" et "Cinq", à l'affiche depuis quelques semaines, fait actuellement relâche car le personnel concentre ses efforts sur la préparation du gala de deuxième anniversaire.

Claude Lelouch n'est pas parti pour le Brésil. Les médecins ont en effet déconseillé à Jean-Louis Trintignant, qui devait être le principal interprète de "Le Soleil se lève à l'ouest", le climat de l'Amazonie. Claude Lelouch cherche à remplacer Trintignant mais le film devra être reporté à mars ou avril.

Concours pour le Pavillon de la jeunesse

Le Pavillon de la jeunesse à l'Exposition universelle de 1967 a fait appel à tous les jeunes Canadiens, de 16 à 30 ans, pour trouver des noms appropriés aux trois principaux endroits de réunion du pavillon. Il s'agit de l'amphithéâtre en plein air, désigné en ce moment sous le nom d'"Agora", du cinéma-théâtre et du café-dansant.

Le concours est ouvert à compter du 11 janvier et se terminera le 10 février. Le cachet du bureau de poste fera foi de la date. Le comité de direction du Pavillon de la jeunesse choisira, au hasard des lettres reçues, jusqu'à ce qu'il ait trouvé les noms qui conviendront à ces trois endroits. Ces noms pourront être indifféremment dans l'une ou l'autre des deux langues officielles de l'Exposition, soit: le français ou l'anglais, mais la préférence sera donnée à un nom qui s'adapterait le mieux dans les deux langues.

Les auteurs des noms qui seront choisis recevront deux passeports de saison chacun, qui ont été gracieusement offerts au Pavillon de la jeunesse. De plus, une plaque qui identifiera l'auteur sera apposée dans chacun des endroits.

Les participations à ce concours doivent être envoyées à l'adresse suivante : concours du Pavillon de la jeunesse, case postale 6119, Montréal 3, Québec.

Le choix fait par le comité sera final et les envois ne seront pas retournés.

Un film sur l'affaire Clausewitz

BERLIN. (AFP) — Le metteur en scène français Ralph Habib donnera bientôt le premier tour de manivelle, à Berlin-Ouest, d'un film relatant l'affaire de la Pension Clausewitz, élégante maison close dont le propriétaire avait été soupçonné d'avoir utilisé ses charmantes hôtesses ainsi que des micros et des caméras afin de soutirer des informations aux clients de marque pour les vendre aux services de renseignements d'Allemagne de l'Est.

L'affaire, qui remonte au début de l'année 1965, avait notamment coûté sa place au chef du service de contre-espionnage de Berlin-Ouest, tandis que le propriétaire de la "pension" avait été finalement condamné, en janvier 1966, "pour incitation à la débauche", à cinq mois de prison avec sursis et une amende de 3,000 marks.

Les rôles principaux de "Pension C. — intimité garantie sur demande" seront interprétés par Magali Noël, Maria Brockerhoff, Wolfgang Kieling et Freiedrich Schoenfelder.

Burton dans le rôle de Churchill ?

LONDRES. (AFP) — Une oeuvre dramatique inspirée par la vie de Sir Winston Churchill sera sans doute présentée par le Théâtre National de Londres. Elle a pour auteur Rolf Hochhuth, l'écrivain allemand dont la pièce "Le Vicaire" avait provoqué une vive polémique. Cette oeuvre en effet mettait en cause l'attitude du pape Pie XII à l'égard des Juifs pendant les persécutions nazies.

Le rôle de Churchill pourrait être tenu par l'acteur Richard Burton.



AUJOURD'HUI AUX CINEMAS UNITED

On peut obtenir une carte de membre de ciné-club de l'âge d'or dans les cinémas United

VERSAILLES (352-0200). A l'affiche : "THE LIQUIDATOR" en Technicolor, Rod Taylor, Jill St. John. "A PATCH OF BLUE" avec Sydney Poitier. Le soir à 7.05.

LUCERNE 855 boul. Decarie, St-Laurent. A l'affiche : "WHAT DID YOU DO IN THE WAR DADDY" en Couleurs, James Coburn, Dick Shawn. "FRANKIE & JOHNNY" en Technicolor, avec Elvis Presley, Nancy Kovak. Le soir à 5.45.

2 FILMS SPECTACULAIRES EN PRIMEUR ET EN COULEURS!

La grande aventure de demain qui peut arriver aujourd'hui ! MEDAILLE D'OR AU FESTIVAL DE MOSCOU ★★★★

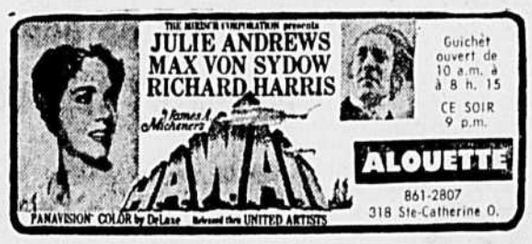


CANADIEN · PLAZA · JEAN-TALON

1204 est, Ste-Catherine • 6505 St-Hubert • Jean-Talon, à l'est de Pie-IX



DERNIÈRE REPRÉSENTATION À MONTRÉAL!
MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE! 5 PREMIERS PRIX!
Les Parapluies de Cherbourg
EN COULEURS
CATHERINE DENEUVE
UN FILM DE JACQUES DEMY
6.30 - 9.50 P.M.
AUSSI : LES VACANCES DE M. HULOT de JACQUES TATI 8.15
274-4521, 451 OGILVY
CINEMA Empire



Guichet ouvert de 10 a.m. à 8 h. 15
CE SOIR 9 p.m.
ALOUETTE
861-2807
318 Ste-Catherine O.

MATINEES : merc., sam. et dim. à 2:15 p.m.
SOIREE : lundi à sam. à 8:15
Dim. à 7.30



DOCTOR ZHIVAGO
IN PANAVISION* AND METROCOLOR
PASSES NON ACCEPTEES
KENT
6100 SHERBROOKE O.
Réservations par téléphone 489-9707
Guichet ouvert de midi à 9 p.m.

VENDÔME PLACE VICTORIA – TEL.: 878-1451 ST-JACQUES & UNIVERSITÉ
STATIONNEMENT INTÉRIEUR · 12.45; 2.50; 5.00; 7.15; 9.30



MAINTENU A L'AFFICHE POUR UNE 9e SEMAINE
LA JUMENT VERTE
EN COULEURS
SANDRA MILO FRANCIS BLANCHE BOURVIL
Un film de Claude Autant Lara d'après le roman de Marcel Aymé

DERNIÈRES SEMAINES!

67e SEMAINE!

Ce film doit quitter l'affiche bientôt et ne sera présenté nulle part ailleurs à Montréal

AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS

Onibaba



"C'est sûrement un des grands événements cinématographiques de l'année"
François BEAULIEU

"Merveilleusement construit, le film soutient l'attention du spectateur"
H. FRICKX (Le quartier latin)

Mise en scène KANETO SHINDO
Sur semaine: 7.30, 9.30
Dimanche: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

CINEMA FESTIVAL
1206 est STE. CATHERINE
TÉL. 525-8600

HOMMES ET FEMMES DE 16 A 45 ANS
songez à votre avenir !



Inscrivez-vous aux cours de machines **IBM** comprenant
Fonctionnement — Circuit — Perforation
RENSEIGNEMENTS EN TELEPHONANT A
861-5426

Pour obtenir renseignements gratuits, écrivez à
Automation Data Processing Institute Ltd.
1242, rue Peel, Montréal, P.Q.
Veuillez me faire parvenir, sans obligation, tous les détails nécessaires concernant les cours IBM.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....
AGE ..... DIPLOME .....

RODGERS and HAMMERSTEIN'S **THE SOUND OF MUSIC**
TODD-AO COLOR by DE LUXE
starring JULIE ANDREWS ACADEMY AWARD WINNER
"meilleur film de l'année"
MATINEES MERC., SAM. et DIM. à 2 h. 15
SOIREE à 8.15 P.M.
A L'AFFICHE AUX 2 CINEMAS
SEVILLE 932-1139
FAIRVIEW POINTE CLAIRE • 697-0370 Maintenant à 2 cinémas



CHATEAU · FRANCAIS · VERSAILLES
TERRAIN DE STATIONNEMENT
271-4400 — 288-5513 — 352-0200

"SEDUISANT D'ABORD ! IRRESISTIBLE !" — Michèle Favreau, LA PRESSE



ALFIE
MICHAEL CAINE
TECHNICOLOR
MILLICENT MARTIN • JULIA FOSTER • SHIRLEY ANNE FIELD
VIVIEN MERCHANT • WITH SHELLEY WINTERS AS RUBY
3e MOIS ! AUCUN LAISSEZ-PASSER ACCEPTE
AVENUE 937-4689
Le rire débute à 1 h., 3 h., 5 h. 05, 7 h. 10, 9 h. 15, dernier programme complet 9 h. 05

ACCLAMÉ par TOUS
DIRECTEMENT DE PARIS !
RESERVEZ VOS BILLETS !
PARAMOUNT SEVEN ARTS RAY STARK PRESENTENT
PARIS BRÛLE-T-IL ?
Soirées à 8 h. 15
Sam. Dim. Lun. Mer. à 2 h. 15
16 vedettes internationales!
PRODUCTION PAUL GRAETZ UN FILM DE RENE CLEMENT



MARCELLO MASTROIANNI
RAQUEL WELCH
SHOOT LOUD, LOUDER... I DON'T UNDERSTAND!
IN COLOR ★
3e SEMAINE!
Cinema PLACE VILLE MARIE 866-2644
LE FILM PRINCIPAL PASSE A : 1.00, 3.05, 5.15, 7.20, 9.25. Dernier spectacle complet à 9 p.m.

ETUDIANTS ADMIS AUX MATINEES POUR $1.00
Pour réservations : 277-4129
RIVOLI ST-DENIS et BELANGER

GINA LOLLOBRIGIDA · ELKE SOMMER · VIRNA LISI · MONICA VITTI



bambole!
SUJET COURT "LES FEUX FOLLETS"
LE PETIT Cinema PLACE VILLE MARIE
HORAIRE : 1.05, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20—Dernier spectacle 9h.
2E MOIS

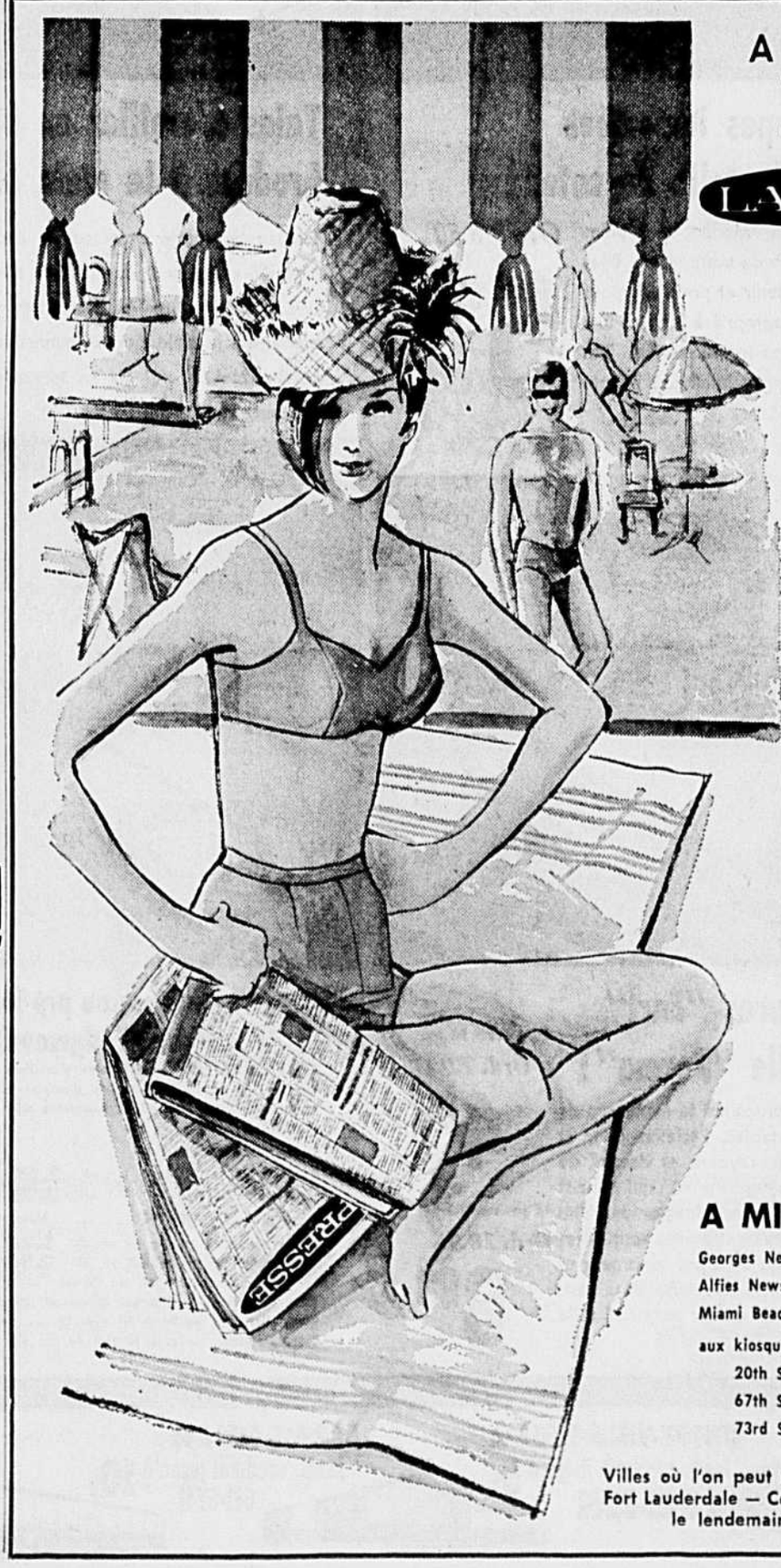
POUR TOUTE LA FAMILLE ★ Enfants de 10 ans et plus admis jusqu'à 3.00 p.m.
Un film vraiment extraordinaire !
3e SEM.



WALT DISNEY presents
Follow Me, Boys!
FRED MACMURRAY · VERA MILES
Technicolor
En plus : "GOOFY'S FREEWAY TROUBLE", en couleur.
SNOWDON 482-1322
Spectacle complet à 12.30, 5.35, 8.10 p.m.
FAIRVIEW POINTE CLAIRE • 697-0370
CINEMA No 2. Mat. merc. et sam. 2 p.m. Soirées 7 et 9.



AMHERST · GRANADA · PAPINEAU
BERRI BEAUBIEN 288-2943 255-2428 521-6853



A COMPTER DU 16 JANVIER on pourra obtenir

LA PRESSE

en Floride chaque jour vers 5 h. p.m.

Ne manquez pas les informations complètes, intéressantes et de tous genres que vous apporte "le plus grand quotidien français d'Amérique".

En Floride, achetez La Presse dans les plus importants centres de Miami et Miami Beach. Vous obtiendrez votre journal, le jour même de sa publication, vers 5 h. p.m. aux endroits suivants :

A MIAMI CITY

News Depot — 5, South East, coin 1st Avenue
National Airport Concourse 1-4-6
Dave Plaza News — 7900, Biscayne Boulevard
13th Street News — 1301, Washington Avenue
Bensons News — 1444, Collins Ave.
Sea Shore News — 209, 71st Ave.
Sheldon Drug — 9051, Harding Ave.
Surfside Drug — 9500, Harding Ave.
Eddy's News—1096, Normandy Ave.

A MIAMI BEACH

Georges News — 1720, Alton Road
Alfies News — 1664, Alton Road
Miami Beach News — 501, Washington Avenue

aux kiosques situés à l'intersection de
20th Street et Collins Ave.
67th Street et Collins Ave.
73rd Street et Collins Ave.

Villes où l'on peut également obtenir LA PRESSE : Fort Lauderdale — Coral Gables — Hollywood Beach le lendemain matin vers 9 h. a.m.

MORGAN

Vente annuelle de TOILE *qui se poursuit*

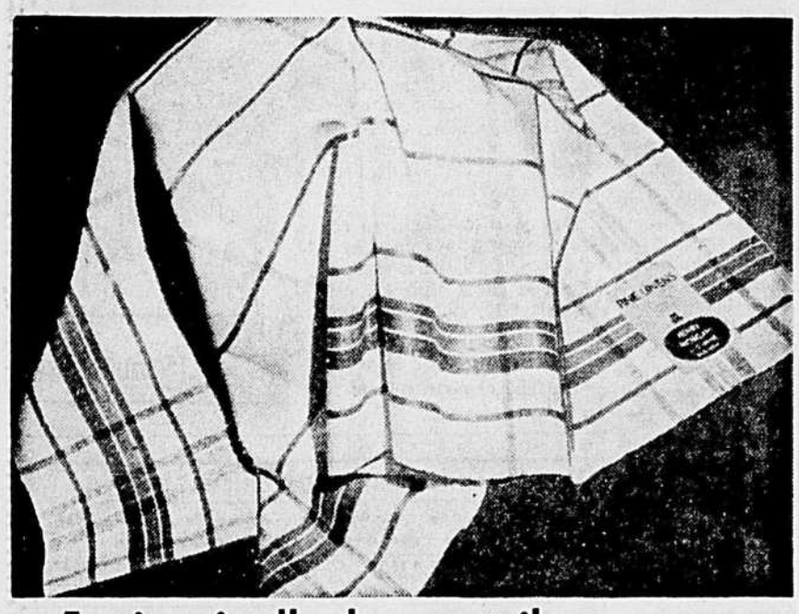
Hâtez-vous et profitez de cette offre pour faire ample provision de linge de maison... les prix sont vraiment avantageux!

Téléphoner à 842-6261

Veuillez mentionner un deuxième choix de couleur. Veuillez compter un délai d'une semaine pour la livraison.

LINGE DE MAISON, RAYON 16, QUATRIEME

Aussi aux succursales sauf à Snowdon



Essuie-vaisselle de pure toile d'Irlande prêts à l'usage!

Rabais de plus de 20%! Ces essuie-vaisselle importés d'Irlande sont parfaits pour essuyer les verres et la vaisselle. Ils sont très absorbants, très longs et ont été déjà lavés... vous pouvez donc les utiliser dès maintenant. Gais motifs quadrillés de couleur sur fond naturel; environ 21 po. sur 32 po. C'est le moment de faire provision.

Ord. 1.00 ch.

.79



Serviettes de bain extra-grandes "man-size" très douces et absorbantes!

Environ 30 po. sur 54 po. En tissu éponge très épais dans un choix de huit couleurs ravissantes: blanc, rose, vieil or, aqua, brun velours, jaune printemps, vert vénitien ou bleu océan.

Ord. 3.50

2.48

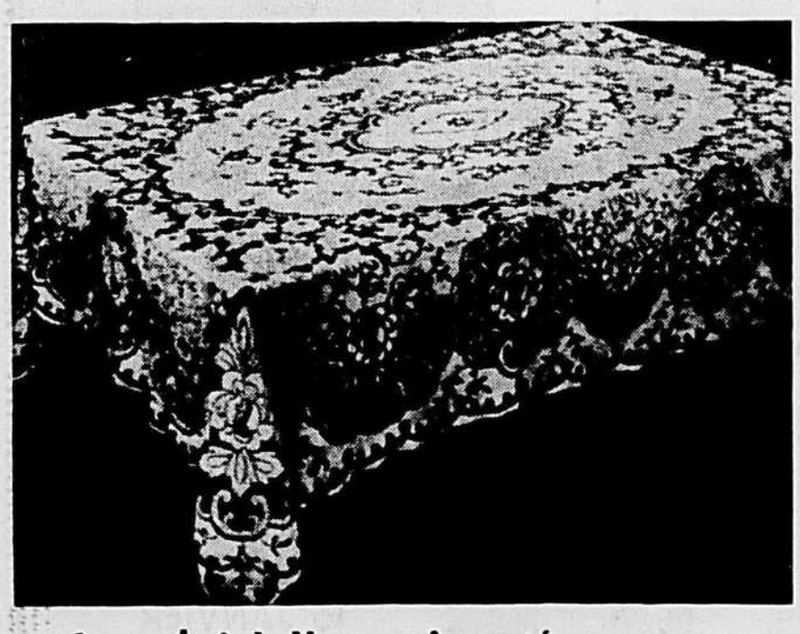


Fameuses couvertures tout laine de marque Kenwood au rabais!

Depuis plus de 40 ans la maison Kenwood fabrique des couvertures de laine qui sont les préférées d'un nombre incalculable de Canadiens. Ces couvertures tout laine sont douces, confortables et chaudes et leur ourlet est fini de beau satin. Choix de deux modèles. Chacune est présentée dans une boîte quadrillée de Kenwood.

"Ramcrest" en rose, bleu, or, turquoise, vert ou blanc. **Ord. 16.95** **15.25**

"Famous" en bleu aqua, rose menthe, champagne, vieil or, blanc ivoire, caramel ou jacinthe. **Ord. 19.95** **17.95**



Au rabais! Nappes importées "Highland" en dentelle de coton!

D'inspiration du motif ancien "Madère" ces jolies nappes rehausseront la beauté de votre table. Elles sont lavables, faciles à entretenir et pratiques pour l'usage quotidien. Cadeau approprié à offrir à une maîtresse de maison ou à une future mariée. Ton écru bicolore. Dimensions approximatives: 70 po. sur 90 po.

Ord. 8.50

5.99

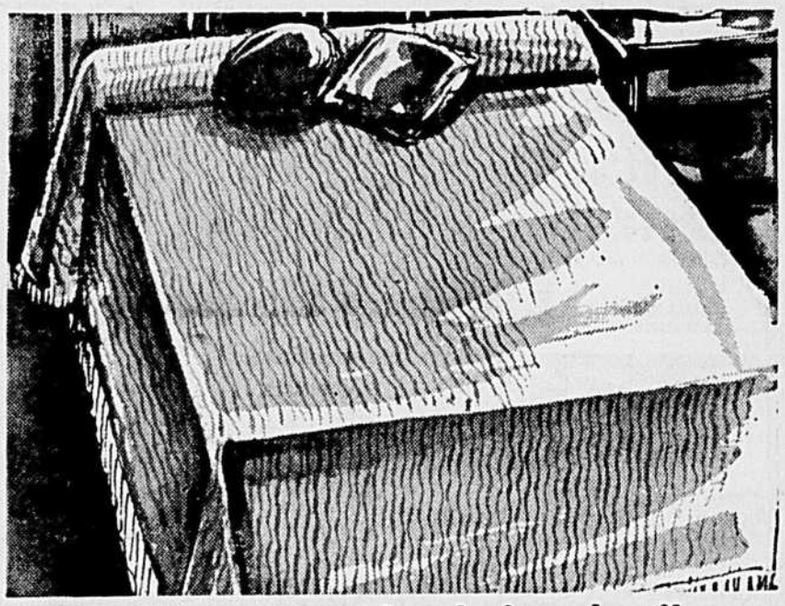


Taies d'oreiller en beau coton blanc brodées à la main et à prix de vente!

Cadeau approprié à toutes les circonstances. Ces taies d'oreillers sont des parures magnifiques pour une chambre d'invités. Les ourlets sont à fil tiré; broderie à la main ajourée genre Richelieu et petit-point; motif floral de teinte pastel. Dimensions standard seulement.

Ord. 3.50

1.98 le paire

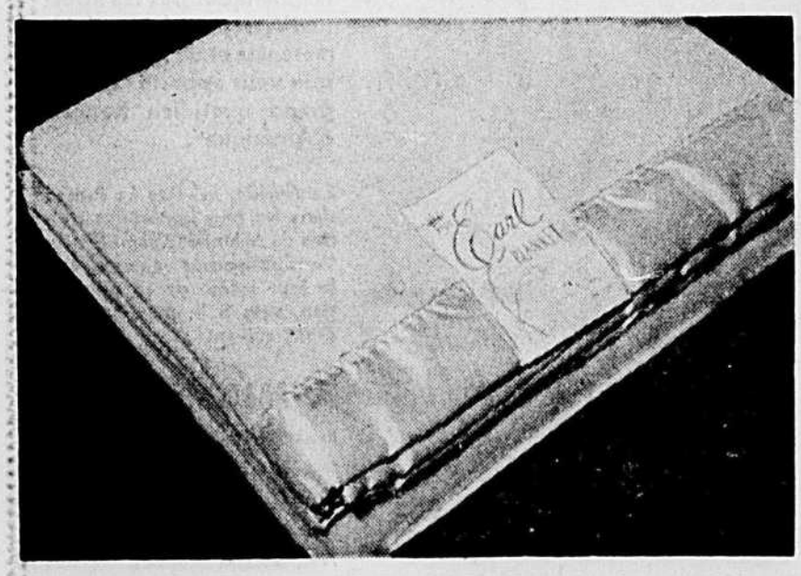


Magnifiques couvre-lits de fine chenille dans un choix de dix couleurs en vogue!

Des couvre-lits qui embellissent et égaient n'importe quelle chambre à coucher. Offre au rabais de plus de 30%. Couvre-lits en belle chenille fine duveteuse, couleurs exquises et large frange sur trois côtés. Blanc, turquoise, vert, bleu, vieil or, rose, jaune, cannelle, avocat ou brun foncé. Pour lit jumeau ou lit à deux places.

Ord. 11.50

7.88



Chaudes couvertures "Earl" à finition nouvelle "Perma"!

Des couvertures légères qui procurent le maximum de chaleur tout en étant confortables. Parfaites pour la ville ou le chalet. Elles sont en rayonne et viscose, de marque Esmond Mills et à finition "Perma" qui permet à ces couvertures de rester belles longtemps. Vite lavées et vite séchées. Les deux extrémités sont finies d'une bordure de satin rayonne de 6 po. de largeur et de teinte harmonisante. Rose, bleu, turquoise, vert, bois de santal ou vieil or. Dans un sac poly très utile pour le rangement.

72 po. sur 84 po. *Ord. 7.98* **4.98**

80 po. sur 100 po. *Ord. 10.95* **6.98**



Draps ordinaires ou pré-formés de qualité courante et de marque Wedgwood, exclusive à Morgan!

Ces draps de coton et les taies d'oreillers ont été fabriqués selon les spécifications Morgan. Ils ne contiennent pas d'empois et sont d'une qualité courante durable. Les draps sont extra longs. Les dimensions sont approximatives et ne tiennent pas compte de l'ourlet.

Draps ordinaires à fil tiré		Vente			Vente
63 po. sur 104 po.	ch.	3.16	81 po. sur 104 po.	ch.	3.59
72 po. sur 104 po.	ch.	3.39	90 po. sur 104 po.	ch.	3.96

Draps ordinaires à fil tiré		Vente			Vente
Lit de bébé: 28 po. sur 52 po.	ch.	1.79	Lit simple 63 po. sur 75 po.	ch.	2.89
Lit d'enfant: 33 po. sur 63 po.	ch.	2.56	Lit jumeau 39 po. sur 75 po.	ch.	2.89
Lit à deux places, 54 po. sur 75 po.				ch.	3.09
Taies d'oreiller à l'ourlet uni 42 po. sur 33 po.				la paire	1.39
Taies d'oreiller, ourlet à fil tiré 42 po. sur 33 po.				la paire	1.59
Taies d'oreiller, ourlet à fil tiré 44 po. sur 33 po.				la paire	1.69

Présentement en cours!

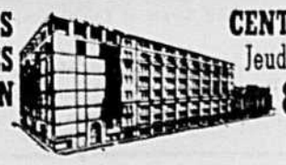
VENTE D'ENTREPÔT MORGAN

AU MAGASIN CENTRE-VILLE

La vente d'entrepôt, fin-d'année Morgan, à prix de solde étonnamment bas... se tient cette année, au magasin centre-ville. Vous avez un très vaste choix de meubles, d'appareils ménagers et d'accessoires maison du stock courant offerts à prix de solde. C'est plus facile d'accès, c'est plus facile de vous y rendre et c'est plus facile de faire vos emplettes.

- Prenez le Métro pour venir chez Morgan, station McGill
- Stationnez votre voiture au Parkade Morgan à niveaux multiples

HEURES D'AFFAIRES MORGAN



CENTRE-VILLE 9h30 à 6h
Jeudi, vendredi jusqu'à 9h
842-6261



DORVAL 9h30 à 6h
Jeudi, vendredi jusqu'à 10h
631-6741



ROCKLAND 9h30 à 6h
Jeudi, vendredi jusqu'à 10h
739-5521



BOULEVARD 9h30 à 6h
Jeudi, vendredi jusqu'à 10h
728-4571



SNOWDON 9h à 5h30
Jeudi, vendredi jusqu'à 9h
844-2811



Photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Marie St-Jean chez le tailleur des Jeux

Pendant que sa coéquipière Marie St-Jean surveille le tailleur Paul Garneau prendre ses mesures, une jeune de l'équipe de gymnastique du Québec (coin gauche) n'a pu s'empêcher de pouffer de rire. C'était soirée de mesurage hier pour une partie de l'équipe québecoise, sous la surveillance de Claude Lacasse (à gauche), coordonnateur de l'équipe québecoise.

Les courses aident l'Etat

COLUMBUS, Ohio. (PA) — Selon les chiffres révélés par la United States Trotting Association, les paris aux courses sous harnais à travers les Etats-Unis, en 1966, ont atteint de nouveaux sommets.

Il y a eu augmentation de 2.9 pour cent dans les assistances, aux 60 meetings des pistes membres. Il y a eu 23,581,760 spectateurs aux courses sous harnais aux Etats-Unis l'an dernier alors que 22,922,934 avaient été enregistrés en 1965.

De même, les paris ont été de $1,467,423,505 en 1966, une augmentation de 7.6% par rapport à l'année précédente.

Les 16 Etats où le pari-mutuel est sanctionné, le fisc a perçu $113,739,837, une augmentation de 10.5% sur l'année précédente.

L'Etat de New York a encaissé plus que la moitié du revenu provincial en taxes : $68,545,636.

Premiers jeux d'hiver canadiens

Les essais pour déterminer les membres de l'équipe du Québec en ski alpin, en vue des premiers Jeux d'hiver canadiens, auront lieu au mont Hadstock, à Thetford, au cours des deux prochains week-ends.

* * *

En conduisant son équipe mixte de curling à la victoire, Bill Piercy, de St-Jean, a mérité le droit de défendre la province de Terre-Neuve, en curling, lors des Jeux.

* * *

Le Labrador City, de Terre-Neuve, a remporté le championnat féminin de basket-ball et formera une équipe pour les Jeux d'hiver, dans cette discipline sportive.

* * *

La province de Terre-Neuve, en volley-ball, confiera son sort aux Grads du collège Bishops.

* * *

Le Nouveau-Brunswick sera représenté dans plusieurs disciplines sportives, soit le badminton, le basket-ball, le patinage artistique, la lutte, le hockey, le curling, le ski et le patinage de vitesse.

* * *

Tout comme le Québec, la province de l'Ile-du-Prince-Edouard a décidé de doter les athlètes qui défendront ses couleurs d'un costume uniforme.

* * *

Six gymnastes de Saskatoon et deux de Regina représenteront la Saskatchewan aux Jeux. Après un tournoi provincial, Glenna et Patti Sebestyen ont été choisies en même temps que Juliette Mayhew, Anita Waleche, Gary Balcombe, Tim Sedgewick, de Saskatoon, et John Spicer et Garth Horsman, de Regina.

* * *

La construction du tremplin érigé au Mont Sainte-Anne pour les compétitions de sauts de ski progresse rapidement. Les plans ont été conçus par l'architecte allemand Henrich Klopfer.

Le rallye blanc aura lieu le 15

Le club Auto Sport Métropolitain Inc., annonce la tenue de son "Rallye Blanc", qui aura lieu cette année le 15 janvier 1967 et pour la 6e année consécutive.

Le premier départ se fera à 9 h. 01, du numéro 3480, est, Henri-Bourassa, Montréal-Nord. Le parcours est de 200 milles et se fera en deux étapes. Une période d'une heure sera allouée pour le lunch et le tout se terminera dans la région de Joliette.

Pour de plus amples renseignements vous avez qu'à communiquer avec M. André Dubois, organisateur, à 387-6843.

nos espoirs de demain



La vedette préférée de Marie St-Jean ? La gymnaste canadienne Susan McDonnell

par Guy Pinard

C'est la coutume Quand on rencontre un jeune hockeyeur, on lui demande infailliblement quel est son joueur favori. Celui qui lui sert de "modèle".

Peut-on poser la même question à une jeune gymnaste ? Certes pas. Mais on peut certes lui demander quelle gymnaste lui sert d'inspiration. Celle qui lui permet d'acquérir certains petits trucs susceptibles de la placer sur le chemin de la célébrité.

Marie St-Jean est âgée de 16 ans. Depuis cinq ans déjà, elle passe de huit à dix heures dans le gymnase de l'Immaculée-Conception, sur les barres asymétriques ou la poutre d'équilibre afin de tenter d'améliorer son style, sa performance.

Pour elle, la question se pose. Et elle y répond par un nom : Susan McDonnell, la jeune Canadienne qui a créé toute une sensation lors des championnats nord-américain. cains.

"Je connais Vera Caslavska (la Tchèque qui domine la gymnastique féminine depuis tant d'années), mais je n'ai jamais eu l'occasion de l'étudier suffisamment pour en tirer des exercices qui pourraient m'aider, améliorer ma performance. D'ailleurs, pourquoi ne pas choisir une jeune fille de chez nous ?" a-t-elle répondu avec désinvolture.

Les 2 responsables de sa rapide ascension

Marie St-Jean croit que deux personnes sont responsables de son ascension en gymnastique. Elle mentionne en premier lieu Lise Gosselin, celle qui lui a vendu l'idée avec force conviction. Puis, Marie-Claire Larsen, son premier professeur. Aujourd'hui, c'est Jean-Paul Marcil qui guide ses pas vers les échelons supérieurs en gymnastique canadienne.

Il faut dire que jusqu'à date, elle a été réellement gâtée Elle n'a connu que le succès. Chez les gymnastes d'âge junior du Québec, elle fait catégorie à part, même si Micheline Turcotte, également du Centre de l'Immaculée-Conception, commence à très bien se défendre.

D'ailleurs, au cours du dernier week-end, elle a encore une fois devancé Micheline, au premier rang, lors de la rencontre organisée pour choisir l'équipe du Québec en vue des premiers Jeux d'hiver.

"Ces jeux d'hiver représentent tout un atout pour les athlètes canadiens. Je suis persuadée qu'ils répondent à un besoin. Cette competition supplémentaire nous permettra d'acquérir de l'expérience," a-t-elle répondu quand nous lui avons demandé si elle croyait en la nécessité d'une telle compétition.

Son but immédiat est évidemment de faire très belle figure lors des Jeux d'hiver, à Québec, le mois prochain. Mais elle voit plus loin. Elle pense aux Jeux olympiques.

Les Jeux olympiques représentent pour la plupart des athlètes amateurs un genre de vision. S'ils sont rejetés de l'équipe alors qu'ils croyaient leur poste assuré, ils sont portés à se décourager. Puis à tout abandonner à brève échéance. La chose est surtout fréquente en gymnastique. L'équipe de la Palestre nationale est là pour en témoigner.

"J'ignore ce qui porte certaines gymnastes à tout abandonner," a-t-elle dit. "Pour mon compte, je crois que j'aime suffisamment la gymnastique pour ne pas abandonner. A moins d'un accident," poursuit-elle avec une note d'inquiétude.

Elle croit d'ailleurs que la gymnastique s'améliore constamment au Québec. Selon Marie, le sport est beaucoup plus perfectionné qu'il ne l'était. A son début par exemple.

Et la Marie St-Jean qu'on ne connait pas . . .

Et qui est Marie St-Jean ? Elle fait partie d'une famille de quatre enfants. Trois garçons, une fille. Elle est la cadette du groupe, et elle seule s'intéresse au sport.

Elle a choisi la gymnastique, au détriment de la natation ou de l'athlétisme, parce que c'est le sport où elle réussissait le mieux.

Elle aimerait améliorer sa tenue sur la poutre d'équilibre. C'est là qu'elle connait ses moments laborieux dans les différentes compétitions.

Toe Blake dirigera les anciens du Québec contre les vétérans du Détroit

L'instructeur "Toe" Blake, du Canadien de Montréal, a accepté officiellement de diriger l'équipe des anciens joueurs du Québec contre les anciennes étoiles des Red Wings de Détroit, lors de la classique annuelle, au Forum, vendredi le 17 février.

Cette joute sera disputée sous les auspices de la campagne de la Fédération des Oeuvres de Charité de langue française, campagne sous la présidence de Cal Moisan.

Deux des plus grands trios de l'histoire moderne de la Ligue Nationale de hockey se retrouveront une fois de plus sur la glace du Forum le 17 février. Gordie Howe, Ted Lindsay et Sid Abel seront réunis dans l'uniforme des Red Wings contre Maurice Richard, Elmer Lach et Toe Blake, qui dirigera l'équipe du Québec.

M. Frank Selke, qui pendant un grand nombre d'années a dirigé habilement les destinées du Canadien, tout spécialement contre le club Détroit, agira à titre de gérant des Québécois. Par contre, Ebbie Goodfellow sera à la barre de direction des Red Wings.

René Lecavalier et Danny Gallivan, les deux voix officielles de la Ligue Nationale à Montréal, agiront à titre de maitres de cérémonie pour la circonstance. Il s'agira en quelque sorte d'un match-revanche puisque les deux clubs s'affronteront auparavant le 3 février sur la glace de l'Olympia de Détroit.

C'est l'une des plus belles époques du hockey majeur que l'on pourra revivre au Forum le 17 février. On n'a qu'à relever les noms de Pit Morin, Gerry Heffernan et Buddy O'Connor, ou encore Emile Bouchard, Marcel Bonin, Dickie Moore et Glen Harmon dans l'uniforme tricolore. Chez les Red Wings, Leo Reese, Sid Howe, Marty Pavelich, Joe Carveth, Carl Liscombe, Harvey Rainey et Bep Guidolin ne sont que quelques noms chez ces étoiles d'hier.

Le rendez-vous est fixé au Forum le 17 février pour cette joute sous la présidence de Gaston Bettez, l'ancien entraineur du Canadien, qui a accepté d'organiser cette rencontre au profit de la Fédération des Oeuvres de Charité.

Il n'est pas question de retraite pour Béliveau

par Gilles Terroux

Quand Dame Rumeur se met à l'oeuvre, il n'est guère facile de l'arrêter. Parlez-en à Jean Béliveau.

Depuis qu'il a été atteint à l'oeil droit par un coup de bâton (soi-disant de Stan Mikita), le capitaine du Canadien a été l'objet de plusieurs rumeurs. La plus récente concerne la possibilité qu'il soit forcé de se retirer prématurément du hockey.

"Comme tous les athlètes de mon âge, je songe naturellement au jour de la retraite. Je sais que je devrai un jour affronter cette réalité. Mais de là à dire que je sois au seuil de la retraite à cause de cette blessure, il y a marge...", a commenté Béliveau, après avoir patiné avec ses coéquipiers au Forum.

"Vous savez, il ne faut pas toujours croire ce que l'on lit", ajoute-t-il en badinant.

Devenant plus sérieux, il poursuit : "Je crois que les journalistes ont quelque peu exagéré la gravité de ma blessure. Le médecin m'a demandé de cesser de pratiquer parce que j'ai dû forcer un nerf lors de mon premier exercice, la semaine dernière."

Autre examen vendredi

Au bureau du Dr A. J. Mc-



Jean Béliveau

Kinna, spécialiste de la vue, la secrétaire s'est contentée de dire : "Le médecin est absent. M. Béliveau a rendez-vous pour vendredi midi."

Entre-temps, Béliveau continuera à patiner seul au Forum, histoire de se maintenir en bonne condition.

Fidèle à ses habitudes, le gérant-général Sam Pollock n'a pas élaboré davantage sur le sujet.

"Béliveau patine tous les jours et ne donne pas l'impression d'un gars qui soit sur le point de prendre sa retraite. Il n'en a jamais été question, d'ailleurs", a-t-il dit.

Savard jouera-t-il ?

Pendant que la guérison de Béliveau s'effectue lentement, Jean-Claude Tremblay et Jean-Guy Talbot reprendront l'entraînement aujourd'hui. S'ils sont en mesure de jouer demain soir, contre les Maple Leafs de Toronto, Noël Price retournera avec les As de Québec et Serge Savard, avec les Appolos de Houston.

Mais Toe Blake d'insister : "Price et Savard pratiqueront avec l'équipe demain (aujourd'hui) au cas où l'un ou l'autre de Tremblay ou Talbot (ou bien les deux) ne pourrait jouer mercredi."

Quel sera le choix de Blake advenant le cas où un seul réserviste serait nécessaire en vue du match contre les Leafs ? "Je ne sais pas. J'aurai une meilleure idée à la suite de l'exercice de demain. Savard n'a pas joué assez souvent dimanche pour que je porte jugement. Mais le jeune homme m'a paru très calme et surtout déterminé à bien faire", a-t-il répondu.

Savard attend avec impatience la décision de Blake. Et pour cause. Car un rasoir, une brosse à dents et un peigne sont les seuls bagages qu'il a apportés avec lui de Memphis, samedi soir.

Nul doute que Savard s'empressera d'aller s'acheter une chemise et une paire de bas de rechange si Blake lui annonce qu'il sera en uniforme demain.

Un marathon de ski Montréal à Ottawa

OTTAWA (PC) — Un marathon de ski du Centenaire aura lieu de Montréal à Ottawa, du 18 au 20 février. C'est ce qu'a annoncé hier l'Association canadienne de ski amateur.

Débutant à Montréal, les coureurs de marathon suivront parallèlement la route Trans-Canada et la rivière Ottawa, passant par Lachute et Plantagenet, Ont., pour arriver à la colline parlementaire, le 20 février.

Des équipes de quatre hommes et des groupes familiaux de 12 membres participeront à cette course de 120 milles.

L'on prévoit que quelques-uns des 50 meilleurs skieurs participeront à cette compétition, chacun parcourant environ 40 milles par jour. Plus de 30 équipes des universités de l'est du Canada et de clubs de ski enverront des équipes de quatre hommes dans la lutte, chacun couvrant la distance de 10 milles par jour.

L'Association canadienne de ski a également annoncé la tenue d'un slalom géant dans huit centres de ski de la région d'Ottawa entre les 10janvier et 6 février dont la finale aura lieu à Camp Fortune, près d'ici, le 5 mars.

Offre rejetée

LONDRES (UPI) — Un syndicat d'hommes d'affaires américains a offert $2,100,000 pour l'étalon Charlottesville, le père du cheval Charlottown, le gagnant du derby d'Epson, en 196[illegible]. Mais les propriétaires de l'étalon ont rejeté la proposition afin de garder le célèbre cheval en Angleterre.

Punch Imlach est chanceux

TORONTO — La chance vient de sourire au gérant général Punch Imlach, des Maple Leafs de Toronto.

En sortant de son automobile, récemment, Imlach s'est aperçu que la chaine de son trousseau de clés était brisée. Au même moment, il a entendu le bruit d'une clé tombant sur le ciment. A genoux dans la neige, Imlach a cherché vainement pendant plusieurs minutes.

Dix minutes plus tard, alors qu'il patinait autour de la patinoire, Imlach a aperçu un objet brillant. C'était la clé de son automobile. "Voilà de la chance", de s'exclamer Imlach. "La clé a dû frapper le ciment et bondir dans le revers de mon pantalon. Je préfère ne pas songer à ce qui aurait pu survenir si l'un des joueurs avait patiné sur la clé."

Par ailleurs, le vétéran gardien de but Terry Sawchuk en a assez du repos que le médecin lui a prescrit.

Il sera de retour au Maple Leaf Gardens dans une semaine.

"Le médecin m'a ordonné de me reposer. Je l'ai fait. Maintenant, je me sens bien. Je veux retourner au jeu", a dit Sawchuk.

On se rappelle que Sawchuk avait été blessé au dos lors d'un match au Forum, le 7 décembre.

"Les Bruins ne veulent pas gagner" -- Stewart

TORONTO (PC) — Ron Stewart prétend que les Bruins de Boston ne veulent pas triompher dans la ligue Nationale de hockey.

"Cette équipe ne veut pas gagner et c'est notre problème", a déclaré Stewart après la défaite des siens devant Toronto samedi soir. Stewart, qui a porté les couleurs du Toronto pendant 13 saisons avant de passer au Boston en 1955, a ajouté : "J'ai atteint le plus bas niveau de ma carrière."

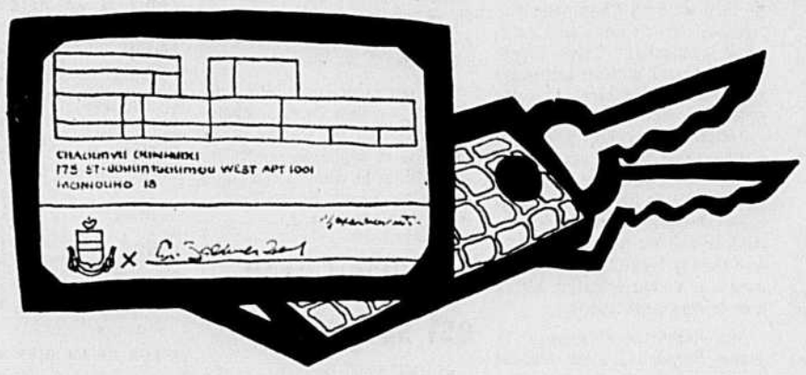
"Comment pouvons-nous gagner si nous ne comptons pas de buts?" se demandait la recrue Bobby Orr.

Le pilote Harry Sinden ne pouvait expliquer la dégringolade des Bruins après un début fort prometteur.

"Je n'ai rien à déclarer, J'ai dit tout ce que je pouvais dire."



Qu'y a-t-il de commun entre votre anniversaire et votre permis de conduire?



RIEN, sinon qu'ils arrivent en même temps!

Quelques semaines avant votre anniversaire, le courrier vous apportera une carte. Lisez-la. Remplissez-la en indiquant tout changement d'adresse. Puis, retournez-la sans délai, accompagnée NON PAS D'ARGENT... mais d'un chèque visé ou d'un mandat.

Vous recevrez alors par la poste votre nouveau permis de conduire, valide pour deux ans à compter de votre anniversaire.

Si deux semaines avant votre anniversaire vous n'avez pas reçu votre carte, procurez-vous-en une au bureau local des véhicules automobiles: vous la retournerez ensuite par la poste.

P.S. Bon anniversaire ! Et prudence au volant !

TC

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

940 AUTOS A VENDRE

AUTO DE SUCCESSION

D'exceptionnel bas parcours, un seul propriétaire, n'a pas été conduite plus d'un an, n'a jamais été revendue. Faut vendre immédiatement pour réglement de succession. Elle plaira sûrement. Mieux encore, peut être financée.

BUICK 1964

Le Sabre, 2 portes hardtop, toit vinyle noir, couleur or, jamais repeinte, V-8, automatique, servo-freins, servo-direction, pneus blancs, radio, volant bascule et beaucoup d'autres additions. Seulement 22,000 milles. Jamais sortie l'hiver. Doit vendre immédiatement.

256-9068

RAMBLER 1965, excellente condition. Aucun comptant. Prix raisonnable. Arrangements faciles. Jour : 728-4518; soir : 376-5754.

RAMBLER 1964, modèle 770, automatique, V-8, radio, sièges baquets, très belle voiture, 322-4522.

RAMBLER 1965, 660, parfait état, automatique, freins assistés, direction assistée, radio. Une familiale à prix vraiment raisonnable, 342-1083.

RAMBLER American, 1962, automatique, comme neuf, $575. Aucun comptant. 729-3464.

RAMBLER 1962, sedan, automatique, radio, excellente condition, $13., semaine. 645-5375.

RAMBLER 1963 Classic 770, 4 portes, automatique, radio, accessoires, très propre, mécanique premier ordre, prêt pour l'hiver, pneus à neige. Obliger vendre $1,085. 5422 Marquis, 323-4734.

RAMBLER 1963, 660, station-wagon, turquoise et blanc jamais repeinte, 6 cylindres, automatique, radio, porte-bagage chromé, pneux blancs et beaucoup d'autres suppléments, jamais servie pour fin commerciale. Mécanique parfaite. Nous la montrerons n'importe où. 256-9068.

RAMBLER 1961, 4 portes, sedan, 40,000 milles, 6 cylindres, automatique, radio, très bons pneus, aucune rouille. Seulement $650 ou aucun comptant et $25 par mois. 256-9068.

RENAULT Caravelle 1961, 2 toits, convertible et rigide, $350. 331-5367.

RENAULT 1966, régulier avec 3 carburateurs, aubaine. M. Charrette, 844-4446.

RENAULT 1966, démonstrateur, R-8 et R-10, automatique et manuelle, garantie usine Renaud Canada, 738-1143.

RENAULT 1964, Dauphine, automatique, garantie 1 an. 738-1143.

RENAULT 1966, démonstrateur, R-10, automatique, standard, 1 an garantie, échange. — 526-3231.

RENAULT R-8 sedan, 1964, automatique ou standard, bonne condition, financerai, 276-5022.

RENAULT R8, 1964, standard, $650. 365-3889, après 5 heures.

REPRIS de finance, Ford Galaxie 500, 1965, 8 cylindres, automatique, 2 portes, hard top; Dodge sédan 1965, 6 cylindres, automatique, 4 portes. Aucune offre raisonnable refusée. Comptant ou à termes. Téléphonez M. G. Pinsonneault, 273-8380, entre 9 et 5 hres.

STATION-WAGON, $575
Ford 1960, carrosserie et mécanique excellentes. Faut vendre immédiatement. 481-7845.

STATION WAGON, Ford 1959, 8, automatique, particulier, $125. DU. 4-1895.

STATION-WAGON, Ford 1964, Country sedan tout équipée, comme neuve. $1475. 387-1933.

STATION-WAGON Acadian 1963, automatique, radio, propre, financerai, 276-5519.

STATION-WAGON Falcon, automatique, 1964, comme neuf, financerai, 276-5022.

STATION-WAGON Parisienne, 1960, automatique, 6 cylindres, vente rapide, 738-7625.

STUDEBAKER 1964, Commander, 6, automatique, radio, très propre, $850. 6859, 2e, Rosemont. 729-8642.

STUDEBAKER Lark, 1960, 4 portes, sedan V-8, automatique en parfaite condition, carrosserie aucune rouille, doit vendre pour $250, aucun comptant nécessaire, 256-9068.

SUNBEAM Alpine 1964, tout équipée, $1,000. Jour : 769-6831. Soir : 332-2119.

SUNBEAM 1965, compacte réellement propre et en magnifique état. Une belle occasion de se procurer une excellente auto à un prix raisonnable. 342-1084.

T-BIRD 64
Landau, toit rigide, noir et intérieur blanc, original, 27,000 milles, doit vendre. Informations : M. Fournier, RE. 9-4735.

T-BIRD, 1961, hardtop, bas millage, parfaite condition, faut voir, 728-4593.

THUNDERBIRD 1965, convertible, 10,000 milles, comptant, offre raisonnable acceptée. Appelez Mlle Monique Blondeau, 729-1786.

TRIUMPH 1964, convertible, Spit-Fire, régulier, 4 vitesses, Peinture neuve, bas millage. M. Charrette, 844-4446.

VALIANT 1965, 6 cylindres, automatique, blanc avec intérieur rouge, Aubaine. M. Charrette, 844-4446.

VALIANT 1964, sedan, V-8, équipée, 30,000 milles. 731-9529 soir.

VALIANT 1962, HARDTOP, SIGNET, $875. MO. 9-8876.

VALIANT Barracuada, hardtop, 1965, V-8, 4 vitesses au plancher, radio, condition de voiture neuve, $100 comptant, ou échange, balance 36 mois. 384-3810.

VALIANT 1961, coach, automatique, radio, $495, financerai, 276-5519.

VAUXHALL Victor 1963, station-wagon, radio, chaufferette, 23,000 milles, carrosserie et intérieur exceptionnellement propres, pas de rouille, entièrement prête pour l'hiver, pneus à neige, mécanique comme neuve, dois sacrifier immédiatement. $325. Appelez en tout temps, 322-5841.

VAUXHALL VIVA DE LUXE 1966, RADIO, 14,000 MILLES, $1,200; 637-8316, APRES 6 H.

VAUXHALL 1961 sedan, 39,000 milles, impeccable, particulier, bas prix, 352-6834.

VOITURE SPORT AUSTIN HEALEY - 3000,1965, radio, pneus Michelin, "over-drive", cause retour études, 681-5702.

VOLKSWAGEN neuves jusqu'à $500 de réduction. Temps limité seulement. Fortin Automobile Inc., 315 boul Labelle, Chomedey, Laval.

VOLKSWAGEN 1966, modèle 1300, toit ouvrant, radio, bas millage, aucun comptant. 526-3231.

VOLKSWAGEN (4), bon marché, aucun comptant, livraison immédiate. — 526-3781.

VOLKSWAGEN 1963 deluxe, radio, CONDITION A-1, aubaine 271-9225.

VOLKSWAGEN 63, de luxe, radio, pneus à neige, ceintures sécurité, support à ski. 849-1014, entre 6-8 p.m.

VOLKSWAGEN 66, 1,000 milles, comme neuf, à vendre, 625-4101.

VOLKSWAGEN 1962 coach, 1,500, équipée, excellente condition. 738-1143.

VOLKSWAGEN 1959. Bon ordre. $175. 467-7805.

VOLKSWAGEN 1960 à 1966 coach, bonne condition, termes faciles, 276-5022.

VOLKSWAGEN 1966, Fast back, comme neuve, en spécial, financerai, 276-5519.

1961 VOLKSWAGEN, Deluxe, A-1, intérieur, carrosserie, pneus excellents. $400. 273-1648.

VOLKSWAGEN 60, BON MECANISME. RADIO, $175. 322-1019.

VOLKSWAGEN Deluxe 1960, tout équipée. Parfaite condition, bas millage, 2e propriétaire. Sièges de cuir, bonne peinture, particulier. Aubaine. $365. 844-7046.

VOLKSWAGEN '64, de luxe, très bonne condition, tout équipée, 321-7826; 727-4561.

VOLKSWAGEN 1962, parfaite condition, $500 comptant. 387-6634.

VOLKSWAGEN 1960, excellent état, propre, un seul propriétaire, pneus à neige, aubaine. Tél. 486-8404, 8 a.m. à 7 p.m.

VOLKSWAGEN 1962, très bonne condition mécanisme, un seul propriétaire. 322-4524.

VOLKSWAGEN 1960, intérieur propre, moteur en bon état, belle affaire. Prix $300. Pneux d'hiver. 733-1874.

VOLKSWAGEN 1962, beige, particulier, mécanique A-1, comme neuve, $475, 729-6094.

AGENTS DE PLANIFICATION

GESTION DES IMMEUBLES

$6,483 - $7,272

LE MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, A OTTAWA, demande des personnes possédant une expérience technique de la gestion des immeubles et le talent administratif nécessaire pour élaborer des programmes de réparation et d'entretien.

Le travail comporte des inspections des lieux et des prévisions de dépenses.

Il faut posséder une bonne instruction générale, une expérience pratique récente, une connaissance approfondie des réparations et de l'entretien des édifices, et une aptitude à la surveillance. On peut obtenir des formules d'inscription et des renseignements supplémentaires en s'adressant à un bureau de poste important, à un Centre de main-d'oeuvre du Canada ou à un bureau de la Commission du service civil du Canada.

Veuillez vous inscrire **IMMEDIATEMENT** auprès de la **COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4**, en mentionnant le numéro de concours 66-3026.

Ville de Montréal
Offre d'emplois

MACHINISTE-FORGERON INDUSTRIEL ($2.44 l'heure)

AVANTAGES SOCIAUX : Semaine de 40 heures. Congés de maladie, vacances. Boni pour congés fériés. Prime pour heures irrégulières.

EXIGENCES : Avoir au moins cinq ans d'expérience comme machiniste ou forgeron industriel. Un diplôme d'une école d'arts et métiers reconnue compensera pour une partie de l'expérience requise. — Résidence à Montréal et avoir droit à la carte d'identité municipale.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Service du Personnel de la Ville de Montréal, tél. : 872-4521.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné dans des enveloppes fournies par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT No 736" concernant

L'AMENAGEMENT PAYSAGISTE DU CANAL DE LA RIVE SUD, REGION DE L'ECLUSE DE SAINT-LAMBERT, PROJET DE LA VOIE MARITIME INTERESSANT SAINT-LAMBERT,

seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, immeuble Majestic, 396, rue Cooper, Ottawa 4e, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'Est, le vendredi 20 janvier 1967.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250, rue Ferrier, Montréal 9e (P.Q.), ou au secrétaire, immeuble Majestic, 396, rue Cooper, Ottawa 4e (Ont.), ou au directeur régional, bureaux de la voie maritime du Saint-Laurent, contre le versement de cent dollars ($100), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir soit un dépôt afférent à la soumission, représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumission, représentant 10 p. 100 de la soumission, par laquelle il s'engage à passer un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le Secrétaire,
L.-E. BELAND

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT
OTTAWA, le 6 janvier 1967.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 9 décembre 1966 sous les termes duquel toutes créances présentes et futures de CHARLEVOIX EXPRESS (1963) INC. furent vendues à la BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE fût enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division de Montréal le 29 décembre 1966, sous le no 1960385 et au Bureau d'enregistrement de la Division de Charlevoix le 3 janvier 1967 sous le no 49317.

BANQUE CANADIENNE
IMPERIALE DE COMMERCE
par : L. D. Hivon

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

DAI-67-10010

pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.)

le mardi 24 janvier 1967

Région Abitibi

EQUIPES POUR :

A — CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DE LIGNES DE DISTRIBUTION

B — INSTALLATION DE POTEAUX (120 à 70,000 VOLTS)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau No 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de trente mille dollars ($30,000) pour la Proposion "A" et dix mille dollars ($10,000) pour la Proposition "B", chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires,
B. LACASSE — W. E. JOHNSON
Montréal, le 5 janvier 1967

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
VILLE DE PINCOURT

AVIS PUBLIC

Je, soussigné, Jean-Claude Marcil, greffier intérimaire de la Corporation municipale de la ville de Pincourt, par le présent, donne avis public que le rôle d'évaluation 1965-1966-1967 tel que revisé est actuellement déposé à mon bureau et restera ouvert à l'examen des intéressés ou de leurs représentants, durant les trente jours suivant la date du présent avis.

Dans cet intervalle, quiconque croit devoir se plaindre du rôle tel que revisé, pour lui-même ou pour un autre, peut en appeler au bureau de revision, en donnant à cette fin, au soussigné, un avis par écrit contenant les motifs de sa plainte, et s'il se plaint que l'évaluation de ses propriétés est trop élevée, il doit mentionner, dans l'avis, le montant de l'évaluation qu'il reconnait juste.

Donné sous mon seing, à Pincourt, ce 6ème jour de janvier 1967.

Jean-Claude Marcil,
greffier intérimaire.

DEMANDE DE SOUMISSIONS

AGRANDISSEMENT A L'ECOLE STELLA MARIS A FATIMA, ILES-DE-LA-MADELEINE

PROPRIETAIRE : La Commission scolaire de Fatima, Iles-de-la-Madeleine.
ARCHITECTES : Gauthier, Guité & Jean-Marie Roy.
INGENIEUR EN MECANIQUE ET ELECTRICITE : François L'Anglais.

Les plans et devis d'architecture pourront être obtenus au bureau des architectes Gauthier, Guité & Jean-Marie Roy, 2900 des Quatre Bourgeois, Sainte-Foy, Québec 10., ou au bureau de la Commission scolaire, à partir du 11 janvier 1967. Les plans et devis de mécanique et électricité pourront être obtenus au bureau de François L'Anglais, 2065, boulevard Charest ouest, Sainte-Foy, Québec 10, ou au bureau de la Commission scolaire, à partir de la même date.

Un dépôt de cinquante ($50.00) dollars sera exigé pour les plans et devis d'architecture ; de trente ($30.00) dollars pour les plans et devis de mécanique et de trente ($30.00) dollars pour les plans et devis d'électricité. Le dépôt sera remis si les plans sont retournés en bon état quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions.

LES SOUMISSIONS DES SPECIALITES DE :
plomberie, chauffa.e
ventilation,
électricité,

seront reçues directement par les entrepreneurs généraux, avec copie au propriétaire, à l'architecte et à l'ingénieur. Les soumissionnaires en ces spécialités devront accompagner leur soumission d'un chèque visé ou d'un bon de soumission égal à 10% du montant de leur soumission, fait au nom de la COMMISSION SCOLAIRE DE FATIMA, et déposé dans l'enveloppe allant au propriétaire.

Les entrepreneurs généraux devront accompagner leur soumission d'un chèque visé au montant de 10% de leur soumission, fait au nom de la COMMISSION SCOLAIRE DE FATIMA, ou d'un bon de soumission pour le même montant.

Les soumissions des entrepreneurs généraux seront reçues avant 8.00 hres p.m. le 15 FEVRIER 1967 à la COMMISSION SCOLAIRE DE FATIMA, a/s de M. Armand Decoste, secrétaire-trésorier, Fatima, Iles-de-la-Madeleine, P.Q.

Les soumissions des entrepreneurs généraux devront inclure les spécialités plus haut mentionnées.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 9 décembre 1966 sous les termes duquel toutes créances présentes et futures de PIUZE TRANSPORT INC. furent vendues à la BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE fût enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division de Montréal le 29 décembre 1966, sous le no 1960586 et au Bureau d'enregistrement de la Division de Québec le 4 janvier 1967 sous le no 606330.

BANQUE CANADIENNE
IMPERIALE DE COMMERCE
par L.D. Hivon

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE LaSALLE

TAXES SCOLAIRES PROTESTANTES ET NEUTRES

Du 1er juillet 1966 au 30 juin 1967

AVIS PUBLIC est, par le présent donné, à tous les propriétaires protestants et à tous les propriétaires inscrits sur la liste neutre de la Cité de LaSalle, que le rôle de perception des taxes scolaires imposées sur tous les biens-fonds des susdits propriétaires, conformément à la loi, est maintenant complété et déposé au bureau du soussigné, 13 avenue Strathyre, dans la Cité de LaSalle.

Tous les susdits propriétaires protestants et tous les susdits propriétaires inscrits sur la liste neutre, tenus au paiement des taxes y mentionnées, sont par les présents avisés et requis d'en payer le montant au soussigné, à son bureau de la Cité de LaSalle, dans les vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis.

Donné sous mon seing dans la Cité de LaSalle, ce cinquième jour de janvier 1967.

JEAN-GUY ROUSSEAU,
trésorier de la Cité
de LaSalle

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme L.-G. Lamarche, greffier de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, que conformément à une résolution du Conseil de cette ville, passée et adoptée à l'assemblée régulière mensuelle tenue le MARDI, TROISIEME jour du mois de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (3 janvier, 1967) — une assemblée des électeurs municipaux ayant droit de vote est convoquée et sera tenue le jeudi, DOUZIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (12 janvier 1967) — entre SEPT et NEUF heures du soir (7:00 P.M. — 9:00 P.M.) à l'école Westpark, 9 rue Howard, Dollard-des-Ormeaux, P.Q., et qu'à cette assemblée le règlement no 241 du Conseil de la ville de Dollard-des-Ormeaux, adopté et passé à son assemblée régulière mensuelle du TROISIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (3 janvier, 1967) — intitulé :

REGLEMENT NO. 241

POURVOYANT A LA CONSTRUCTION DE BORDURES, PAVAGE, PUISARDS, LUMIERES DE RUES, ENSEIGNES DE RUES, EGOUTS DE SURFACE, EGOUTS DOMESTIQUES ET AQUEDUC, BANDE MEDIANE LE LONG DE L'AVENUE BRUNSWICK A PARTIR D'UN POINT DE 360 PIEDS A L'EST DE LA MONTEE DES SOURCES JUSQU'A L'AVENUE BEACON, ET SUR L'AVENUE BEACON A PARTIR DE LA MONTEE DES SOURCES JUSQU'A LA LIGNE DE DEMARCATION AU SUD DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX, ET A UN EMPRUNT DE $155,700.00 POUR CES FINS.

sera soumis à l'approbation desdits électeurs municipaux ayant droit de vote, et que si la votation est demandée conformément à la Loi, un jour sera là et alors fixé pour la votation aux fins de constater l'approbation ou la désapprobation dudit règlement.

DONNE sous mon seing, en la Ville de Dollard-des-Ormeaux, P.Q., ce CINQUIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (5 janvier, 1967).

Signé : Mme L.-G. Lamarche,
Greffier

Je, soussigné, déclare avoir affiché copies dudit avis aux endroits ordinaires de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, ce cinquième jour du mois de janvier, 1967.

Signé : Mme L.-G. Lamarche,
greffier.

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme L. G. Lamarche, greffier de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, que conformement à une résolution du Conseil de cette ville, passée et adoptée à l'assemblée régulière mensuelle tenue le MARDI, TROISIEME jour du mois de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (3 janvier, 1967) — une assemblée des électeurs municipaux ayant droit de vote est convoquée et sera tenue le JEUDI, DOUZIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (12 janvier, 1967) — entre SEPT et NEUF heures du soir (7:00 P.M. à 9:00 P.M.) à l'école Westpark, 9 rue Howard, Dollard-des-Ormeaux, P.Q., et qu'à cette assemblée le règlement no 242 du Conseil de la ville de Dollard-des-Ormeaux, adopté et passé à son assemblée régulière mensuelle du TROISIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (3 janvier, 1967) — intitulé :

REGLEMENT NO. 242

POURVOYANT A L'INSTALLATION ET A LA CONSTRUCTION D'EGOUTS PLUVIAUX ET DOMESTIQUES ET D'AQUEDUCS SUR PLACE DEPHOURE A PARTIR DE CANTERBURY JUSQU'A LA STATION 12 + 05, ET A UN EMPRUNT DE $61,000.00 POUR CES FINS

sera soumis à l'approbation desdits électeurs municipaux ayant droit de vote, et que si la votation est demandée conformément à la loi, un jour sera là et alors fixé pour la votation aux fins de constater l'approbation ou la désapprobation dudit règlement.

DONNE sous mon seing, en la Ville de Dollard-des-Ormeaux, P.Q. ce CINQUIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (5 janvier, 1967).

Signé : Mme L.-G. Lamarche
Greffier.

Je, soussignée, déclare avoir affiché copies dudit avis aux endroits ordinaires dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux, ce cinquième jour du mois de janvier, 1967.

Signé : Mme L.-G. Lamarche,
greffier.

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme L.-G. Lamarche, Greffier de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, que conformément à une résolution du Conseil de la Ville, passée et adoptée à son assemblée régulière mensuelle tenue le MARDI, TROISIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (3 janvier, 1967) — une assemblée des électeurs municipaux ayant droit de vote est convoquée et sera tenue le JEUDI, DOUZIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (12 janvier, 1967) — entre SEPT et NEUF heures du soir (7:00 P.M. — 9:00 P.M.) à l'école Westpark, 9 rue Howard, Dollard-des-Ormeaux, P.Q., et qu'à cette assemblée le règlement no 243 du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, adopté et passé à son assemblée régulière mensuelle du MARDI, TROISIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (3 janvier, 1967) intitulé :

REGLEMENT NO. 243

POURVOYANT A DES EGOUTS DOMESTIQUES, EGOUTS PLUVIAUX ET AQUEDUC SUR BRECKENRIDGE A PARTIR DE LA STATION 8 + 15 JUSQU'A LA STATION 12 + 70, ET SUR GAZAILLE A PARTIR DE PHILIPPE JUSQU'A BRECKENRIDGE, ET A UN EMPRUNT DE $80,500.00 POUR CES FINS

sera soumis à l'approbation desdits électeurs municipaux ayant droit de vote, et que si la votation est demandée conformément à la Loi, un jour sera là et alors fixé pour la votation aux fins de constater l'approbation ou la désapprobation dudit règlement.

DONNE sous mon seing, en la VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX, P.Q. ce CINQUIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (5 janvier, 1967).

Signé : Mme L.-G. Lamarche,
Greffier.

Je, soussignée, déclare avoir affiché copies dudit avis aux endroits ordinaires dans la Ville ce cinquième jour de janvier 1967.

Signé : Mme L.-G. Lamarche,
greffier.

VENDEURS D'AUTOMOBILES USAGEES

demandés

Par un important dépositaire General Motors situé dans l'est de la ville. Commission, assurance-groupe, démonstrateur fourni. Expérience dans la vente en général nécessaire.

Se présenter à M. PHILIPPE SANGUINET, gérant des ventes

SANGUINET AUTOMOBILE LTEE
1603 Delorimier

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DU PERSONNEL

INSPECTEURS EN HYGIENE PUBLIQUE (VIANDES)
Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation
Traitement initial : de $4,000 à $5,400

Postes vacants dans plusieurs régions de la Province. Diplôme de 11e année. Six ans d'expérience appropriée. Limite d'âge 55 ans. Attestations d'études requises. Concours permanent 1-11.50 A-C. Les personnes intéressées à participer à cette séance d'examen sont invitées à s'inscrire avant le 27 janvier 1967.

AGENTS D'INFORMATION

— Postes disponibles à l'office d'information et de publicité et dans divers ministères — Traitement initial jusqu'à $10,000 suivant l'expérience professionnelle. — Diplôme universitaire — Une expérience professionnelle étendue pourra suppléer à l'absence du diplôme. Concours permanent 0-92.40 — S'inscrire immédiatement.

COMPTABLES-VERIFICATEURS

— Traitement jusqu'à $11,500 suivant l'expérience. — Postes à Québec et à Montréal dans divers ministères. Licence en sciences commerciales (option comptabilité) ou appartenance à une association reconnue de comptables professionnels. Concours permanent 0-Y1.10.

ECONOMISTES OU STATISTICIENS

— Traitement suivant l'expérience — Diplôme universitaire. — Ministère de l'Education — Des Postes disponibles à la direction de la planification et à la direction du financement. — Ministère des Finances — Poste disponible au Bureau des Recherches Fiscales. - Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation — Poste disponible dans le secteur de la recherche. Concours permanent 0-Y4

REDACTEUR DE DECRETS

— Ministère du Travail — Poste à Québec — Traitement jusqu'à $9,400 — Rédaction de projets de règlements pris en application de la "Loi des décrets de convention collective". — Diplôme en droit ou en relations industrielles avec quelques années d'expérience; maîtrise de la langue française. Concours 66-1171 — S'inscrire avant le 13 janvier 1967.

CHARGE DE RECHERCHE EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

— Ministère de l'Education — Traitement jusqu'à $8,600 — Poste à Québec. — Diplôme universitaire en orientation, psychologie, pédagogie ou un brevet d'enseignement complété par un diplôme en information scolaire et professionnelle. Quelques années d'expérience. Concour 66-1170 — S'inscrire avant le 13 janvier 1967.

AGENTS-VERIFICATEURS

— Divers ministères, Montréal seulement. — Traitement initial : de $4,000 à $5,400 selon scolarité et expérience. — Diplôme de 11e année et posséder 6 années d'expérience de travail dont deux en comptabilité. Une scolarité plus avancée peut compenser pour une partie de l'expérience. Age minimum : 21 ans au 1er janvier. Concours permanent 2-01.10

AUXILIAIRES EN RECHERCHE ET EN INFORMATION

(Propagandiste, sécurité routière) — Ministère des Transports et Communications — Traitement initial : de $4,500 à $5,700 selon la compétence. — Postes vacants dans les régions administratives suivantes : Québec, Nord-Ouest, Bas St-Laurent-Gaspésie.

— 11e année et plusieurs années d'expérience jugée pertinente à la fonction — Etre âgé d'au moins 25 ans — Permis de conduire — Connaissances des lois de la sécurité routière — Aptitudes pour l'enseignement audio-visuel et la pratique de l'art oratoire. Concours permanent 6-61.50

Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études ou, lorsque requis, d'appartenance à une association professionnelle, seront considérées.

Les personnes qui désirent prendre part à l'un ou l'autre de ces concours **doivent s'inscrire directement auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUEBEC.** On peut se procurer un imprimé "demande d'emploi" aux bureaux de la Commission, 710, Place d'Youville, suite 700, Québec, ou 1454, de la Montagne, Montréal et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

COMMIS ET AGENTS DE BUREAU
Jusqu'à $4,500
POUR DIVERS MINISTERES A MONTREAL

Scolarité minimum : 10e année pour les commis et 11e année dans le cas des agents. Des examens écrits seront tenus à l'édifice du Ministère du Revenu au 107 Craig ouest, les mercredis, 11 et 25 janvier 1967 à 7:00 heures P.M. Les candidats intéressés sont invités à s'y présenter sans autre formalité. **Pour être admis à l'examen, ils devront présenter une attestation officielle d'études.**

DES OFFRES

Service Général des Achats

Projet no 1778 — 1,000,000 — P.M.P. Pruche de l'Est. Ministère des Travaux Publics Montréal.
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 26 janvier 67 temps réglementaire.

Projet no 1779 — 5 — Automobiles de police (avec échanges). Ministère de la Justice Québec.
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 20 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1780 — 1 — Dynamomètre de banc. Ministère de l'Education, Rivière-du-Loup.
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 25 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1781 — 34,000 — Feuilles d'aluminium pour enseignes de signalisation routière, Ministère de la Voirie, Charlesbourg Ouest.
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 20 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1782 — Lames pour niveleuses et grattes de bois, Ministère de la Voirie. Diverses locations.
Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1783 — Profilé d'aluminium pour enseignes de signalisation routière, Ministère de la Voirie, Charlesbourg Ouest.
Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1784 — Ensembles de base pour étude de l'électricité et de l'électronique, Ministère de l'Education, Montréal.
Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1785 — Carburants, Ministère de la Voirie, St-Pascal de Kamouraska — Sont admis à soumissionner les distributeurs de carburants qui opèrent leur commerce dans le comté de Kamouraska.
Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1786 — Carburants, Ministère de la Voirie, St-Jean Port Joli — Sont admis à soumissionner les distributeurs de carburants qui opèrent leur commerce dans le comté de l'Islet.
Clôture des soumissions : 11.a.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1787 — Presse plieuse, Ministère de l'Education, Québec.
Clôture des soumissions : 11.00 .m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1788 — 4 Tours d'ajustage de 12", Ministère de l'Education, Québec.
Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1789 — 3 Tours revolvers de 13", Ministère de l'Education, Plessisville — Trois-Rivières et Montréal.
Clôture des soumissions : 4.00 p. . 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1790 — Fraiseuse verticale, Ministère de l'Education, Trois-Rivières.
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1791 — Fraiseuse universelle, Ministère de l'Education, Trois-Rivières.
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1792 — Tour d'ajustage 17" ou 18", Ministère de l'Education, Trois-Rivières.
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1793 — Machine à aléser horizontale, Ministère de l'Education, Trois-Rivières.
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1794 — Fournitures de laboratoire, Ministère de l'Education, Ste-Foy.
Clôture ds soumissions : 4.00 p. . 25 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1795 — 1 Spectrophotomètre ultra-violet et visible, Ministère de l'Education, Jonquière.
Clôture des soumissions: 4.00 p.m. 25 janvier 67,temps réglementaire.

Projet no 1796 — 5,400,000 Feuilles de papier à impression, Ministère du Conseil Exécutif, Montréal.
Clôture es soumissions : 4.00 p.m. 19 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1797 — Contrat d'impression pour 50,000 Ex. "Sanctuaires de la Province de Québec" Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, Québec.
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 20 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1798 — 6 Camions Fourgons — 7,000 lb P.B.V. Protection Civile, Dorval.
Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 23 janvier 67, temps réglementaire.

Pour tous ces projets, les documents nécessaires sont obtenus au Service Général des Achats, Bureau des Appels d'offres, 1035 boulevard Charest E., Québec.

Le Directeur général,
Georges Bussières.

La Presse Associée signe un accord avec ses journalistes

NEW YORK. (UPI) — Les représentants de la Presse Associée et ceux du syndicat "Wire Service Guild" ont conclu hier un accord temporaire qui prévoit un salaire minimum de $207 par semaine pour une période de deux ans.

Le nouveau contrat accorde un minimum de $200 par semaine à compter du 1er janvier 1967, et de $207 à compter du 1er janvier 1968. Ces salaires sont ceux qui seront payés dans les bureaux des grandes villes. Actuellement, le minimum est de $188.75 dans ces villes.

Dans les autres villes, les salaires passeront de $179 à $194 la première année et à $202 la seconde année.

Cet accord temporaire sera maintenant soumis aux membres du syndicat sans recommandation. Le résultat du vote à venir ne sera pas connu avant plusieurs semaines.

En plus des augmentations de salaires, l'accord prévoit la semaine de 37½ heures pour tous les employés, à l'exception des journalistes et des photographes, ainsi que d'autres bénéfices marginaux.

Navire en détresse au large du Groenland

(De notre édition finale d'hier)

HALIFAX (UPI) — L'incendie principal à bord d'un caboteur de l'Allemagne de l'Est, qui se trouve actuellement à quelque 300 milles au sud du Groenland, a été éteint. Cependant, un autre incendie, dans la soute aux machines, est toujours hors de contrôle et menace de faire sauter le caboteur.

Le caboteur est-allemand, qui a à son bord un équipage de 85 hommes, a lancé un S.O.S. vers midi.

C'est le garde-côtes américain "Humboldt" qui a capté le message de détresse du "Bertolt Brecht" et qui l'a retransmis à la garde côtière stationnée à Halifax.

Le "Humboldt" signale qu'il est en contact avec le navire en détresse et que ce dernier risque de couler advenant une explosion dans la soute aux machines.

Un avion "Hercule", de la base américaine de Goosebay, au Labrador, survole le caboteur et se tient prêt à lancer des canots de sauvetage à l'e

Un premier magasin "Cooprix" d'ici 10 jours, selon la réponse du public

par Bernard MORRIER

"Le magasin est là. A deux jours d'avis, nous sommes prêtes à répondre à la demande. Mais tout dépendra de la réponse du public."

C'est ce que déclarait hier, au cours d'une conférence de presse, Mme Hélène Meynaud, secrétaire générale de la Fédération des consommatrices du Québec.

Mme Meynaud, accompagnée de Mme Georgette Grenier, présidente du même organisme, entendait donner suite au travail déjà amorcé en novembre dernier par la mise sur pied de l'Association coopérative de Montréal, qui a l'appui de la Fédération des magasins CO-OP.

Mmes Grenier et Meynaud ont en outre révélé que les pourparlers vont bon train pour l'établissement d'un premier magasin et que la décision à cet effet pourrait être rendue dans 10 jours, c'est-à-dire dès qu'un nombre suffisant de ménagères auront fait connaitre une réponse favorable à l'idée d'adhérer au système coopératif préconisé.

Selon Mme Meynaud, il faut un minimum de 2,000 membres dans chaque région géographique pour permettre l'ouverture d'un magasin. "Nous aurions 50,000 adhésions, dit-elle, que nous n'hésiterions pas à ouvrir 25 magasins."

Mme Grenier précise même, pour sa part, que les crédits sont déjà votés pour l'ouverture de trois magasins à Montréal, mais qu'il faut surtout être certain de leur rentabilité.

C'est pourquoi, à la suite de la campagne de recrutement qui prend officiellement le départ cette semaine, toutes deux sont confiantes d'annoncer l'ouverture d'un premier magasin en dedans de deux semaines.

Rappelons qu'il n'en coûte qu'un dollar seulement pour chaque part sociale offerte par l'ACCM et qu'on peut y souscrire en téléphonant à Mme Grenier, à 273-4641.

Interrogée sur le secteur précis où pourrait s'ouvrir le premier magasin, Mme Meynaud souligne que ce sera dans l'est ou dans l'ouest de Montréal, mais qu'elle ne peut donner de réponse précise à ce moment, les adhésions dans ces deux secteurs étant à peu près égales. "Ce sera dans le secteur qui, à l'intérieur d'un rayon d'un demi-mille, nous donnera les premiers 2,000 adhérents", note-t-elle.

Rappelant ensuite les deux objectifs premiers de l'Association coopérative de Montréal, qui sont le recrutement maximum de membres dans la région de Montréal et l'ouverture de magasins le plus tôt possible dans cette même région, Mmes Grenier et Meynaud expliquent que ces nouveaux magasins, connus sous le nom de "Cooprix", offriront aux consommateurs deux formes d'achats : à la caisse ou à la pièce.

Dans le deuxième mode d'achat, le prix sera un peu plus élévé, mais il y a lieu de souligner, nous fait-on remarquer, que les prix seront toujours coexistants dans ces magasins. La première qualité sera offerte sous la marque CO-OP", tandis qu'un deuxième choix sera présenté sous l'étiquette "Harmonie". Ces normes s'appliquent surtout pour les conserves.

Par ailleurs, les viandes seront présentées en trois coupes à prix croissant, mais les deux porte-parole insistent pour rappeler que la qualité sera la même dans les trois cas. "Si le prix diffère, expliquent-elles, ce sera uniquement à cause de la quantité achetée. Nous devons tenir compte de la famille nombreuse, moyenne et des couples ou célibataires, chacun achetant selon ses besoins. Plus la consommation sera grande, forcément moins les prix seront élévés."

Ces magasins "Cooprix", en plus de la nourriture, offriront dans un avenir très prochain tous les appareils électro-ménagers et, là encore, à prix réduits.

Dans un dernier mot, Mme Grenier mentionne que, pour le recrutement de nouveaux membres, aucune publicité payée ne sera faite. La Fédération des consommatrices du Québec compte plus de 100,000 membres, dont 50 p. 100 habitent à Montréal, et ces derniers seront sollicités sous peu par téléphone pour adhérer à l'Association coopérative de Montréal. Par ailleurs, les intéressés trouveront des bulletins d'adhésion dans les Caisses populaires et chez les corps intermédiaires, tels que la CSN, le Conseil d'expansion économique ou autres, ou encore pourront communiquer directement avec Mme Grenier au numéro précité.

L'offensive est donc officiellement lancée et, comme le note en concluant Mme Meynaud, son succès repose entièrement entre les mains des consommatrices. "Le plus tôt elles feront réponse à notre appel, le plus vite elles verront des magasins "Cooprix" et, évidemment, des prix réduits pour toutes les denrées nécessaires à leur famille."

Motion de censure contre le maire de Pierrefonds

par André BELIVEAU

Les six conseillers municipaux de Pierrefonds, dans la banlieue nord-ouest de Montréal, ont unanimement adopté hier soir une motion de censure à l'égard du maire de cette municipalité, M. André Théoret, à qui ils reprochent son "manque de logique" face au problème de l'approvisionnement en eau du quartier est de la ville.

Cette résolution a été adoptée vers la fin d'une assemblée ordinaire du conseil, assemblée à laquelle assistait une foule manifestement hostile au maire. Ce dernier a été élu en juillet dernier avec une majorité de cinq voix.

Les six conseillers ont également décidé de rescinder une résolution antérieure par laquelle ils autorisaient M. Théoret à assister, en février prochain, à un congrès international de dirigeants municipaux qui doit avoir lieu à Bangkok, en Thailande. Si nous n'avons pas d'argent pour régler notre problème d'aqueduc, a dit l'un d'eux, nous n'en avons pas non plus pour payer des voyages à M. le maire". Ce dernier a cependant produit des documents tendant à établir qu'il avait déjà contremandé sa participation au congrès en question, de son propre chef.

De par une ordonnance de la Régie des eaux du Québec, l'usine de filtration de Pierrefonds doit alimenter en eau, en plus des quelque 28,000 citoyens de cette ville, ceux de Roxboro, de Sainte-Geneviève et de Dollard-des-Ormeaux. Sa capacité de 10 millions de gallons lui permettrait, théoriquement, de le faire sans difficulté, mais en raison de l'insuffisance du système de distribution, les habitants du quartier est, notamment, ne sont pas servis de manière adéquate et s'en plaignent ouvertement.

Le maire et les six conseillers s'accordent sur la nécessité d'améliorer le système de distribution, mais ils divergent d'opinions sur la façon de le faire.

Deux théories

M. Théoret, s'appuyant sur des études faites par l'ingénieur-conseil Fernand-J. Léger, préconise l'installation à certains endroits stratégiques de surpresseurs qui assureraient un volume de pression plus considérable dans les conduites d'eau. Cette solution, qui coûterait dans les $125,000, ne serait que provisoire, mais le maire soutient qu'il serait encore temps dans quelques années de prendre des mesures plus radicales.

Les conseillers, eux, ne croient pas au système des surpresseurs. D'accord là-dessus avec l'ingénieur municipal attitré Joachim Cloutier (suspendu pour "insubordination" il y a trois mois par le maire et rétabli dans ses fonctions une semaine plus tard par le reste du conseil), ils proposent plutôt la construction d'une conduite maitresse d'aqueduc depuis l'usine de filtration, conduite qui passerait par les villes de Kirkland et de Dollard-des-Ormeaux et qui serait dotée de raccordements au territoire de Roxboro et à la partie est du territoire de Pierrefonds.

La réalisation de ce projet, estiment-ils, coûterait environ $1.5 million aux citoyens de Pierrefonds, mais elle constituerait une solution définitive à leur problème d'approvisionnement en eau.

Le 18 novembre dernier, malgré l'opposition du maire, la Ville adressait une requête à ce sujet à la Régie des eaux, lui demandant de l'autoriser à entreprendre les travaux immédiatement. La Régie lui a signifié son accord de principe il y a quelques jours, l'autorisant à procéder à la construction de ladite conduite dès que les plans et devis auront été approuvés par la Régie et qu'elle aura obtenu les autres autorisations requises par la loi.

Le conseil municipal a donc chargé hier soir son service de génie de préparer ces plans et devis de façon à ce qu'il puisse les déposer au plus tard le 16 janvier, comme l'exige la Régie.

Il semble donc maintenant que les travaux seront entrepris sous peu en dépit de l'opposition du maire.

Instituteurs mécontents d'un article contre la CIC

par Claude MASSON

Le directeur de la revue et l'auteur d'un article paru dans "Climat", publication de l'Association des enseignants de Chambly, ont été inondés de reproches par des membres de l'organisme, hier soir, au cours d'une réunion spéciale réunissant près de 500 membres, enseignants au secteur secondaire de la Commission scolaire régionale de Chambly.

Le principal article à l'ordre du jour devait être un vote de grève mais on a pratiquement passé plus de temps à juger l'article intitulé : "La guerre jusqu'au bout" dans lequel l'auteur, M. Jacques Tremblay, coordonnateur de l'enseignement de la philosophie à la Régionale de Chambly et directeur des "Cahiers de Cité Libre", s'en prend à la CIC (Corporation des Instituteurs catholiques du Québec).

Les réprimandes adressées au directeur de la revue, Serge de Hontheim, ainsi qu'à l'auteur, sont dues au fait que "Climat" est la publication officielle de l'Association et que celle-ci est membre de la Corporation des instituteurs, organisme sévèrement pris à partie par Jacques Tremblay.

L'article, traitant entre autres de la "conception paternaliste et réactionnaire" qui régit la CIC, dit : "Elle aboutit à créer un Etat dans l'Etat, à faire des dirigeants de la CIC les roitelets tout-puissants d'un petit monde fermé et bien à eux".

M. Tremblay écrit aussi : "Il appartient aux enseignants de dire NON à la CIC quand elle veut nous faire ses "sujets". C'est une question dont dépendent notre avenir, notre participation à la vie publique, notre liberté personnelle."

Ramenant la question aux négociations en cours à la Régionale de Chambly, l'article souligne : "Ces considérations nous éclairent aussi sur la situation actuelle dans la région de Chambly. Ce n'est un secret pour personne que les négociations à la régionale de Chambly sont menées directement par les hommes de la CIC, que nos dirigeants locaux n'ont pas dit grand'chose jusqu'ici et que l'assemblée générale est mal informée de ses propres affaires. Selon la philosophie de la CIC, ce qui est négocié présentement, c'est nos conditions économiques. Or, personne ici ne prétend que notre situation économique est si dramatique qu'il faille recourir aux moyens ultimes."

"J'en conclus, écrit Jacques Tremblay, que, selon la politique déclarée de la CIC, il ne devrait pas y avoir de grève à Chambly. J'en conclus encore que, s'il y a grève, elle est organisée sous de fausses représentations et vise un but qui n'a pas été exprimé directement. Ce but inavoué, ce doit être la politique générale de la CIC."

Evidemment, ces propos ont provoqué une levée de boucliers de la part de certains dirigeants de l'Association et de quelques membres de l'organisation. Même que, à l'entrée de la salle de réunion, à La Barre 500, cinq grandes feuilles étaient remises aux enseignants, comportant une réponse à l'écrit de M. Tremblay.

Après avoir mentionné qu'il y a des climats propices à la bonne entente qui favorisent le progrès mais qu'il en est d'autres qui, prenant racine dans le parti-pris et la mesquinerie, propagent l'erreur, la confusion et même la discorde, l'auteur de la réponse, M. Gilles-Clément Prince, écrit : "Les propos tenus par MM. Jacques Tremblay, Serge de Hontheim, Mlle Huguette Dussault et Pantalon dans la dernière publication de la revue CLIMAT de l'Association des enseignants de Chambly appartiennent à cette seconde catégorie de climat vicié".

M. Prince ajoute : "Je préviens ces trois personnes que j'utiliserai les mêmes procédés qu'elles : l'affirmation gratuite et tendancieuse, le coq-à-l'âne, le sarcasme et la raillerie. Je rendrai donc les coups bas de la même manière qu'elles les ont portés". C'est la méthode qu'il emploie dans les cinq pages de sa réponse.

Après avoir passé une heure à discuter de ce sujet, un monsieur Lavallée, appuyé par M. Maurice Morand, du comité de stratégie de l'Association, a demandé un vote pour démettre de ses fonctions le directeur de la revue CLIMAT, M. Serge de Hontheim. Le vote a été majoritaire en faveur de la proposition mais les enseignants du secteur élémentaire, membres de l'Association, n'étant pas présents à l'assemblée, il devenait illégal de procéder à la destitution du directeur sans leur consentement. On a expliqué après la rencontre que ce vote en était un de blâme et que M. Hontheim demeurait directeur jusqu'à ce que le conseil d'administration connaisse l'opinion des membres du cours primaire.

C'est à cause de cette mésentente profonde au sein de l'Association qu'on a interdit l'entrée aux journalistes qui, finalement, étaient mieux placés que plusieurs membres présents dans la salle.

Et, à la fin de la soirée, pour aiguiser davantage l'humeur des gens de la presse, une personne mêlée de près aux négociations a demandé : "Par pitié, ne dites pas que le résultat du vote de grève n'est pas aussi encourageant qu'on l'aurait souhaité".

Vente d'un réseau de distribution en électricité

BELLETERRE, Témiscamingue — D'après les résultats d'un référendum à Belleterre, au Témiscamingue, les propriétaires dans cette localité de l'ouest du Québec consentent la vente de leur réseau de distribution en électricité à l'Hydro-Québec.

Avec celui de Témiscaming, dans cette région, il s'agit de l'un des deux derniers réseaux municipaux de distribution. Au moment de lancer son entreprise en extraction minière, vers l'année 1938, la firme Belleterre Québec s'était fait construire sur la rivière Winnouay, pour son usage, un barrage et une centrale hydro électrique. Elle a ainsi fourni le service en électricité à la ville jusqu'à la cessation de l'exploitation minière en 1959.

LAMOTHE

SUITE DE LA PAGE 19

vement au-dessus de la petite boite, ont appris qu'il s'agissait là d'ossements ramassés dans le rang St-Hilaire, à St-André de l'Epouvante, à l'endroit que Paul-Emile Martel, l'accusé, aurait indiqué aux policiers comme étant l'endroit où il aurait exercé son travail de fossoyeur.

Le témoignage du Dr Authier peut se résumer ainsi : Il a examiné ces objets. Les expertises scientifiques ont établi qu'il s'agit définitivement d'ossements; des morceaux de côtes, des calottes crâniennes, des morceaux de clavicule, des pièces de jambes ou de bras . . . Des photos montrent chacune de ces pièces à conviction. Ces ossements ont été ceux d'un "animal" dont on ne connait pas l'espèce mais qui a dû peser plus de 80 livres et peut-être 200. Bête ou homme? On ne peut dire. Les ossements ont subi les intempéries depuis cinq ans au moins.

Dans la Cour, Mme Maurice Garneau, de Princeville, qui avait témoigné, hier midi, a assisté à cette description. Elle avait identifié l'acte de naissance de son époux. Elle a déclaré qu'après s'être mariés en 1941, ils ont été déclarés séparés par la Cour en 1956. Elle a entrevu Maurice Garneau au cours de l'été de 1956 ou 1957 à l'hôtel Manoir, à Princeville. Elle ne l'a jamais revu.

Nécrologie

M. Emile Robichaud

SAINT-JEAN — Samedi le 7 janvier est décédé à l'âge de 45 ans, M. Emile Robichaud, professeur au collège militaire Royal de Saint-Jean, depuis 10 ans.

M. Robichaud est né à Trois-Rivières et y a fait ses études. Il a servi au cours de la Deuxième grande guerre dans la marine française. Il a été réservistes chez les artilleurs de l'Armée canadienne, avec le grade de capitaine; il a enseigné aux écoles de Métiers de Granby et de Valleyfield; il a été le fondateur des cadets de la marine, et il en fut le commandant pendant trois ans.

Il laisse sa femme née Edna Campbell; ses fils Alain et Denis; ses filles : Monique et Jeanne; sa mère Antoinette Robichaud; ses frères et belles-soeurs : MM. et Mmes Maurice Robichaud, Guy Robichaud, Jacques Robichaud; ses soeurs et beaux-frères : MM. et Mmes Louis Charbonneau (Madeleine), Jacques Ferland (Louise), Claude Fontaine (Suzanne) Mlle Françoise Robichaud ainsi que plusieurs neveux et nièces.



MME JOSEPH DROUIN

A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 86 ans est décédée Mme Joseph Drouin, née Orphea Leduc, épouse de feu Joseph Drouin, avocat.

Elle laisse dans le deuil sa fille Thérèse (Mme J.-René Ouimet) ses fils, René, procureur permanent de la Couronne, Gabriel, généalogiste, Jacques, ingénieur professionnel, ses gendrer Me Fernand Chaussée, C.R., M. J.-René Ouimet, industriel bien connu, ses belles-filles, ainsi que 18 petits enfants.

La dépouille mortelle est exposée à la résidence de M. et Mme J.-René Ouimet, 1810 rue Lajoie, Outremont.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant, à 9 hrs en l'église St-Germain d'Outremont, cérémonie au cimetière de la Côte des Neiges.

M. LUCIEN ST-HILAIRE



A Ville St-Laurent, le 9 janvier 1967, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Lucien St-Hilaire, époux de Yvette Charron et père de Normand, Ginette, Muriel et Carole, demeurant au 1115, rue St-Aubin à St-Laurent. Il était à l'emploi de la maison Dansereau et Poirier Ltée.

Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-R. Deslauriers, 790, boul. Ste-Croix pour se rendre à l'église St-Sixte, rue de l'Eglise, où le service sera chanté à 10 heures et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. ●



A Montréal, le 9 janvier est décédé M. Zothique Bonin époux de feu Marie-Anne Courchesne, autrefois de Berthierville.

Il laisse dans le deuil ses filles Béatrice, (Mme J. Coulombe), Mlle Yvonne, Mlle Gertrude, infirmière ainsi que Thérèse (Mme Fernand Gagnon).

La dépouille mortelle est exposée aux salons Lussier 4733 rue Papineau et les funérailles auront lieu jeudi matin à 10 heures, à l'église Ste-Gemma. ●

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ANGELINE dit HALL (Diana) — A Montréal, le 8 janvier 1966, à l'âge de 73 ans, est décédée Diana Desjardins, épouse en premières noces de feu Alfred Angeline et en deuxièmes noces de feu George Hall, demeurant à 1573 Gareau. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire et Pelletier,
1575 est, rue Ste-Catherine,
à 7 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 8 heures, et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARBE (René) — A Chomedey, le 8 janvier 1967, à l'âge de 57 ans, 11 mois, est décédé M. René Barbe, marchand de fourrure, époux de Zéphirine Cleroux, frère du Frère Marc des Frères St-Gabriel, demeurant à 3981 Boul. St-Martin, Chomedey. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,
F. Brisebois Inc.
1565, boul. Labelle, Chomedey
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Martin, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetiere du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENOIT (Léopold) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Léopold Benoit, époux de Rollande Rainville, demeurant à 6145 Hamilton. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
6259, boul. Monk,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNIER (Lionel) — Subitement à Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 48 ans, est décédé Lionel Bernier, époux de Pauline Pagé, demeurant au 2340 rue St-Germain. Les funérailles auront lieu mercredi, le 11 courant. Le convoi funebre partira des salons mortuaires
T. Sansregret Ltée,
3198 rue Ontario est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONIN (Zotique) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 84 ans, est decédé M. Zotique Bonin, époux de feu Marie-Anne Courchesne, demeurant à 7905 est, Sherbrooke. Père de Béatrice (Mme Justinien Coulombe), Yvonne, Gertrude, infirmière à l'Hôtel-Dieu de Montréal, Thérèse (Mme Fernand Gagnon). Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier et Fils,
4733, rue Papineau,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Gemma (233, rue Holt), où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BORDELEAU (Marcel) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Marcel Bordeleau, chevalier de Colomb, 3e degré, époux d'Alice Pilon, demeurant à 8436 St-André. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
743, boulevard Crémazie est
à 9 h., pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de St-Zotique, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGIE (Léo) — A Lachine, le 9 janvier 1967, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Léo Bourgie, époux de Louise Arbic, et père de Guy. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345, rue Notre-Dame, Lachine,
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église des Saints-Anges, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRIEN (Roméo) — Subitement, à St-Lin-des-Laurentides, le 7 janvier 1967, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Roméo Brien, époux de Leona Dumont. Les funérailles auront lieu mercredi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
F. Joly et Fils Ltée,
256, 12e avenue,
à 10 h. 15 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lin-des-Laurentides, où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

BROSSARD (Léonard) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Léonard Brossard, époux de Laure Potvin, demeurant à 12226 Despatie. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue de Salaberry,
à 10 h. 15 pour se rendre à l'église Ste-Odile, où le service sera célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CALLAGHAN (Daniel) — A Montréal, le 7 janvier 1967, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Daniel Callaghan, époux de feu Lilianne Latour, père de Richard, Mme Jean Di-Palma (Bernice), Mme Roger Bissonnette (Anny), Paul et Léo. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons mortuaires
J.-S. Vallée Ltée,
6821, rue St-Hubert
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église des Saints-Martyrs Canadiens, où le service sera célébré à 9 heures et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHEVALIER (Liliane) — A Montréal, le 8 janvier 1967, est décédée Mme Armand Chevalier, née Liliane Charpentier, demeurant à 4237 rue Chambord. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Eugène Desjardins Enrg.
8328 rue St-Denis
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

CHOQUETTE (Louis Aimé) — A Montréal, le 7 janvier 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Louis Aimé Choquette, époux d'Emilienne Menard, demeurant au 2504 Logan. Les funérailles auront lieu mercredi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gauthier Enrg.,
2521 rue Ste-Catherine est,
pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, de Montréal, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de Varennes où un libera sera chanté, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOQUETTE (Simone) — A Montréal-Nord, le 8 janvier 1967, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Henri Choquette, née Simone Dubreuil, épouse de feu Henri Choquette, demeurant à 10756 Heneault. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
5001 est, boul. Henri-Bourassa,
à 8 h. 50 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CREVIER (Simone) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 8 janvier 1967, à l'âge de 56 ans, est décédée Simone Trachy, épouse de Louis Raynald Crevier, demeurant à 6, rue du Collège. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
107, rue Ste-Anne
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église paroissiale ou le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Rockland, Ontario, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DENIS (Edmond) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Edmond Denis, époux de Domethilde Joseph, demeurant à 6875, 25e avenue. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419 est, rue Beaubien,
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESAULNIERS (Denis) — A Montréal, le 7 janvier 1967 à l'âge de 36 ans est décédé Denis Desaulniers, époux de Denise Marois, fils de M. et Mme Maurice Desaulniers de la rue St-Gérard. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc,
185 rue De Castelnau Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Vincent Ferrier où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROSIERS (Ida) — A Côte Ste-Catherine, le 7 janvier 1967 à l'âge de 78 ans est décédée Mme veuve Félix Desrosiers, née Ida Libercent, autrefois d'Ahuntsic, demeurant à 14 rue Morel, Côte Ste-Catherine. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
223 rue St-Jacques, Laprairie
à 1 h. pour se rendre à l'église Ste-Catherine d'Alexandrie, de Côte Ste-Catherine où le service sera célébré à 1 h. 30 p.m. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DROUIN (Orpha) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 86 ans, est décédée Orpha Leduc, épouse de feu Joseph Drouin, avocat, et mère de Thérèse (Mme J.-René Ouimet), de René, procureur permanent de la Couronne, de Gabriel, généalogiste, et de Jacques, ingénieur professionnel. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence de M. J.-René Ouimet
1810, avenue Lajoie, Outremont
pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des offrandes pour les oeuvres de charité du cardinal Léger seraient appréciées.

DUCHESNEAU (Arsène) — A Verdun, le 9 janvier 1967, à l'âge de 90 ans, est décédé Arsène Duchesneau, époux d'Eglantine Dagesse, demeurant à 432 Gordon. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault,
512, rue de l'Eglise,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMOUCHEL (Marie-Jeanne) — A Montréal, le 8 janvier 1967 à l'âge de 62 ans est décédée Mme Cyprien Dumouchel, née Marie-Jeanne Lalonde, demeurant à 9015 Berri, mère de Maurice, Jeannine, Jacques et Mme Jean Goyette (Murielle). Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie Est,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Alphonse d'Youville, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière d'Ottawa, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPRE (Judith Ellen) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 66 ans, est décédée Judith Ellen White, épouse de Charles Dupré; mère de Mme A. Settano (Anita), Agnès et Harvey. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
2548, rue Beaubien est
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St. Brendan's où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUVAL (Roch) — A Pont-Viau, le 9 janvier 1967, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Roch Duval, époux d'Irène Poitras, demeurant 230 Bois-Chatel. Les funérailles auront lieu mercredi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatreault,
90, boul. Léveque,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Gilles, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ELLIS-LANCTOT (Alice) — A Cartierville, le 9 janvier 1967, à l'âge de 66 ans, est décédée Alice Bernier, épouse en premières noces de feu Eléo Lanctôt et en deuxièmes noces de Walter Ellis sr. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5503 ouest, boul. Gouin,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FARAND (Alice)—A Verdun, le 7 janvier 1967 à l'âge de 55 ans 11 mois, est décédée Mme Avila Farand, née Alice Martineau, du 3385 Ave Verdun. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault,
512 rue de l'Eglise, Verdun
à 10 hrs 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de St-Clet, lieu de la sepulture où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Laurette) — Subitement à Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 67 ans, 11 mois, est decédée Mme veuve Alphonse Gagnon, née Laurette Limoge, demeurant 2890 Louis-Veuillot. Les funérailles auront lieu le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire, Bonneville et Gingras
5805 rue Boileau, coin Lacordaire
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame des Victoires, où le service sera celebré à 10 hres, et de là au cimetiere de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Joseph Armand) — A Montréal, le 8 janvier 1967 à l'âge de 64 ans est décédé M. Joseph Armand Gauthier, ex-voyageur de la maison Planters, et Chevalier de Colomb du Conseil Crémazie, époux d'Adrienne Massie, demeurant à 12,175 boul. L'Acadie. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2093 rue de Salaberry,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUARD (Benoit) — Accidentellement, à Beloeil, le 9 janvier 1967, à l'âge de 5 ans, est décédé Benoit Girouard, fils de Maurice Girouard et de Réjeanne L'Abbé. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-H. Benoit,
2102, rue Fullum,
à 2 h. 15 pour se rendre à l'église Saint-Eusèbe-de-Verceil, où le service sera célébré à 2 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HATTO (Emile) — A Jacques-Cartier, le 8 janvier 1967, à l'âge de 69 ans, est decédé Emile Hatto, retraité du Canadien National, époux de Germaine Lejeune, père de Louis, demeurant à 1224 Chemin Chambly. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
1370, chemin Chambly
à Jacques-Cartier,
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église St-Charles Borromée, ou le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetiere de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLLET (Pierre) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Pierre Jollet, époux de feu Marie-Louise Marenger, demeurant 113 Laurier est. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires
Adolphe Lemay Inc.
17 avenue Laurier est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABERGE (Alphonse) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Alphonse Laberge, époux de Carmen Lefebvre, demeurant à 4137 Rivard. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
518 est, rue Rachel
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 9 hrs et de la au cimetiere de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGEVIN (Marie-Anne) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 64 ans et 10 mois, est décédée Mme Alcide Langevin, née Marie-Anne Riendeau, demeurant à 4885 Saint-Donat, appt 3. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant.

Québec revisera "incessamment" sa politique en matière de radio et télévision scolaires

par Claude Turcotte

QUEBEC — "Incessamment", le ministère de l'Education veut reviser sa politique en matière de radio et de télévision scolaire.

Le choix officiel de cette nouvelle orientation ne saurait trop tarder, car aux plus hauts échelons du ministère, tant politique que technocratique, on semble faire l'unanimité sur l'impérieuse nécessité de donner une vigueur nouvelle à ce qu'on appelle actuellement le Bureau des techniques audio-visuelles.

Quelques informateurs extrêmement valables ont précisé hier à LA PRESSE que la réorganisation d'une politique de l'audio-visuel doit venir avant le début de la prochaine année scolaire.

"La poutine de l'audio-visuel"

On se rappelle que LA PRESSE dévoilait vendredi dernier la confusion qui règne présentement dans le domaine des cours radiodiffusés et télévisés pour les élèves du secteur public. On signalait aussi les penibles relations qui existent entre le ministère et la Société Radio-Canada.

Or, la révélation de ces faits a réjoui un bon nombre des technocrates du ministère de l'Education, qui parlent volontiers de "la poutine de l'audio-visuel". Selon eux, il faut de toute urgence réformer le Bureau des techniques audio-visuelles.

L'inaction dans ce secteur menace de créer un autre boulot d'étranglement, car sans la radio et la télévision il est pratiquement impensable de songer à un véritable programme d'éducation permanente, surtout dans le Québec, où la faible population est parsemée sur un territoire immense.

Par ces deux média d'information spontanés, il devient possible de pallier une pénurie de professeurs spécialistes, de locaux, de laboratoires, etc...

Mais avant de se lancer dans un vaste programme, il importe, selon les fonctionnaires du ministère, d'élaborer une politique de l'audio-visuel, probablement dans le sens proposé par le rapport Parent, et de toute évidence il faut aussi créer les structures nécessaires à la mise en application de cette politique.

La scarlatine et la rougeole : point culminant en février

QUEBEC (PCI) — Les épidémies de rougeole et de fièvre scarlatine, qui ont fait leur apparition dans plusieurs régions du Québec peu avant la période des fêtes, atteindront leur point culminant vers la mi-février pour se résorber complètement au début du mois de mars.

C'est ce qu'a fait savoir hier le directeur du Service d'épidémiologie au ministère provincial de la Santé. Le Dr Roger Foley a demandé à tous les services de santé de la province d'intensifier les visites dans les écoles afin de dépister les symptômes des deux maladies contagieuses.

A cause de la reprise des classes, plusieurs enfants d'âge scolaire qui avaient jusqu'ici échappé à la scarlatine sont susceptibles de la contracter par suite des contacts qu'ils auront eus avec des malades qui n'auront pas été soignés à temps.

La rougeole et la scarlatine sont considérées aujourd'hui comme des maladies bénignes. Autrefois, la scarlatine faisait des ravages, tandis qu'aujourd'hui elle n'est mortelle que dans un cas sur 2,000.

Deux nominations à des postes de commande à la PP

Le directeur de la Sûreté provinciale du Québec, M. J.-Adrien Robert, annonce deux nominations temporaires à des postes de commande relativement élevés.

L'inspecteur Jean Pagé, chargé jusqu'à maintenant de l'Escouade des fraudes et des incendies criminels, devient chef du poste de Montréal avec juridiction sur toutes les principales escouades : autos volées, hold-up, etc.

L'adjoint de l'inspecteur Pagé, le sergent d'état-major Alphonse Duchesneau devient chef immédiat de l'Escouade des hold-up.

M. Pagé remplace l'inspecteur-chef Hervé Patenaude, terrassé par une crise cardiaque il y a quelques semaines, et M. Duchesneau remplace l'inspecteur Paul Gagnon, gravement malade.

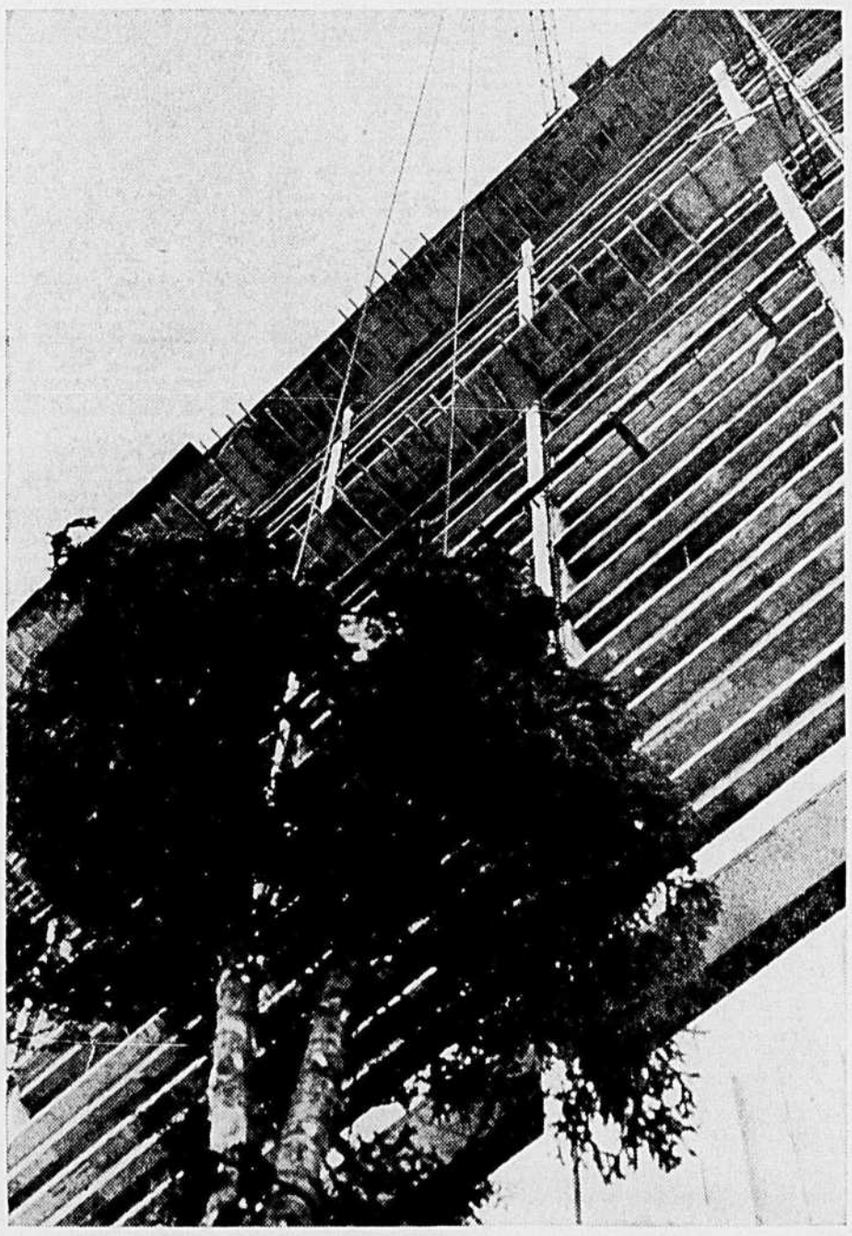


photo LA PRESSE

La Maison du Commerce

La future Maison du Commerce de Montréal, dont la construction sera terminée le 1er septembre 1967, a déjà "pignon sur rue". Chez les bâtisseurs, une coutume veut qu'à l'occasion de la pose de la dernière poutre ou de la coulée de la dernière benne de béton, un sapin soit hissé sur le toit de l'édifice. Hier après-midi, la Chambre de Commerce et le Board of Trade de la métropole ont tenu à renouer avec cette tradition symbolique. Et c'est ainsi que les piétons ou les automobilistes qui ont pu se trouver à l'intersection des rues Beaver Hall et Belmont à 4 h. précises ont dû éprouver quelque surprise en voyant un sapin complet (et énorme !) s'élever dans le ciel. Une cérémonie, à laquelle étaient invités le maire Jean Drapeau et les dirigeants des principaux corps intermédiaires, a suivi.

St-Bruno hausse ses taxes de 58 cents les $100

par Claude MASSON

Après avoir réduit ses taxes de 30 cents au cours des six dernières années, la ville de St-Bruno a subitement changé son fusil d'épaule. Le budget 1967, qui vient d'être adopté par le conseil municipal, annonce en effet une augmentation de taxes de 58 cents par $100 d'évaluation.

Pour une surprise c'en est une : de 79 cents les taxes passeront à $1.37, soit près du double. Aussi, les responsables de l'administration municipale s'attendent d'accueillir un nombre record de contribuables à la séance du conseil qui aura lieu lundi soir prochain.

A l'hôtel de ville de St-Bruno, on est d'avis que c'est plutôt une taxe normale qui sera chargée dorénavant aux contribuables, considérant de ce fait que le taux simposé dans le passé était trop faible en rapport aux services offerts aux citoyens.

C'est au chapitre de la taxe foncière que la hausse est la plus impressionnante : de 48 cents elle passe à 90 cents par $100 d'évaluation. Le gérant de la ville, M. Gaston Martineau, attribue cette augmentation aux pertes de revenus qui, en 1967, atteindraient $108,000.

Deux facteurs occasionneront ces pertes sensibles de revenus :

- d'une part, les octrois pour travaux d'hiver, qui s'étaient chiffrés à $80,000 en 1966, descendront à quelque $10,000 ;
- d'autre part, les frais pour travaux de génie effectués par l'ingénieur à l'emploi de la ville de façon permanente rapporteront $35,000 au lieu de $89,000 comme ce fut le cas l'an dernier.

Les autres causes qui ont décidé l'administration du maire Gérard Filion à hausser les taxes foncières, spéciales et d'égouts sont notamment : le remboursement des dépenses contractées pour le réaménagement, l'ameublement et l'opération du vieux presbytère appelé à devenir un centre civique ; les hausses de salaires des fonctionnaires et des coûts d'administration de la chose publique ; le paiement de la dernière phase de construction des égouts pluviaux et la réalisation de ce qu'on appelle dans la localité "l'égout des 25", qui aura entre autres avantages celui de soulager le vieux système d'égout.

La hausse des taxes rapportera à elle seule $235,000 au trésor municipal.

Le budget total, par contre, est de $1,219,532.72 au chapitre des revenus et de $1,217,235.29 à celui des dépenses, prévoyant ainsi un surplus de $2,297.43.

D'autre part, les coffres de la municipalité possèdent un surplus accumulé de $85,000. M. Martineau explique à ce sujet que les édiles préfèrent conserver ce montant en cas d'imprévus plutôt que de l'utiliser et de réduire les taxes en conséquence.

Un bandit mis en fuite par des cris de femme

Les cris de la propriétaire d'une maison de chambres située au 2024 rue Metcalfe ont suffi à faire fuir à toutes jambes un "pseudo-bandit" qui s'y était présenté, vers 7 h. 30 hier soir.

L'individu, armé d'un revolver, avait demandé à Mme Fernand Therrien de lui montrer ses chambres, désirant en louer une. Après avoir fait le tour de la maison, il exhiba son arme, ordonnant à sa victime de lui remettre son argent.

Voyant l'arme pointée dans sa direction, Mme Therrien se mit à crier à pleins poumons, ce qui eut pour résultat immédiat de faire fuir l'intrus, sans argent et . . . sans avoir loué sa chambre.

Verdun aura son propre service d'ambulance

par Gilles PRATTE

Comme Montréal et comme plusieurs villes de la grande île, Verdun a résolu de monter son propre service d'ambulances.

Le conseil municipal en est venu à cette décision après que la compagnie Woodland Ambulance Regd., qui assurait ce service l'année dernière, pour $8,500, eut laissé savoir à la ville qu'elle ne pouvait renouveler son contrat pour 1967.

Il y a quelque temps, Woodland Ambulance Regd. annonçait son intention d'exiger $1,000 de plus pour 1967, mais, devant les tergiversations du conseil municipal, elle a plutôt conclu des contrats ailleurs.

Pour sa part, la ville de Verdun achètera d'abord deux ambulances, au coût de $10,000, mais comme elle donne deux voitures en échange, elle ne déboursera en somme que $7,386.40.

Déjà les policiers de Verdun ont suivi les cours de premiers soins de l'Ambulance St-Jean.

Le maire J.-Albert Gariépy a souligné qu'il n'est toutefois pas impossible qu'ils soient appelés à suivre un cours de six semaines du genre de celui que les policiers de Montréal assignés aux ambulances ont suivi à l'hôpital Notre-Dame.

M. Gariépy a précisé que l'expérience du passé démontre que, lorsque les policiers se livrent au travail d'ambulanciers, leur cote d'amour, qui a souvent le coeur brisé, monte sérieusement auprès du public.

Revision des règlements de zonage

Le conseil municipal a aussi résolu de confier aux ingénieurs Surveyer, Nenniger et Chenevert, le soin de revoir complètement les règlements de construction et de zonage de la ville qui n'ont pas été touchés depuis 1933. Par la même occasion, les ingénieurs se pencheront aussi sur certains problèmes de circulation.

Mais déjà, pour améliorer la circulation, particulièrement pendant l'hiver le long des circuits d'autobus, la ville a décidé de faire payer aux automobilistes $15 au lieu de $5 lorsque leur automobile est en stationnement à un endroit interdit et doit être remorquée.

A la fin de la réunion, le maire Gariépy a aussi souligné que 5,885 propriétaires ont jusqu'à maintenant payé leurs taxes, amenant ainsi à l'hôtel de ville $3,913,143.80.

Père responsable des frasques de son fils

par Jean DENECHAUD

Le père d'un jeune homme qui perdit la maîtrise de son volant alors qu'il conduisait une automobile volée et tentait d'échapper aux policiers, a été déclaré responsable, à titre de tuteur, des blessures causées à deux piétons.

Le juge George Reid, de la Cour supérieure, tient M. Etienne Tousignant, marchand de Montréal, responsable, en sa qualité de tuteur de son fils mineur Guy, des dommages de $23,940 résultant des blessures causées à M. et Mme Aimé Tourangeau, de St-Eustache.

L'accident était survenu le 16 mars 1963, le demandeur et son épouse revenaient de l'église, rue St-Louis, à St-Eustache, lorsqu'une automobile circulant dans la même direction avait été violemment heurtée par un autre véhicule et projetée sur un poteau d'éclairage dont les débris avaient blessé les deux réclamants.

Le juge Reid conclut que l'accident a été causé uniquement par la faute de Guy Tousignant. La demanderesse a été blessée le plus gravement et elle a dû subir cinq interventions chirurgicales. Le président du tribunal lui accorde une indemnité de $20,440.75 et à son mari la somme de $3,500.

DUPUIS DÉBUTE L'ANNÉE EN LION



Voyez le cahier de 12 pages de valeurs hors pair pour la famille, le foyer et vous dans LA PRESSE de demain, mercredi le 11 JANVIER !

Réalisez des achats FORMIDABLES !

Soyez les premiers arrivés ou composez 842-6171 !

SALON D'AUTEUIL DUPUIS

Une permanente de luxe pour la nouvelle année !

Ordinairement: 22.50

SPECIAL DUPUIS

12.50

Le prix SPECIAL DUPUIS inclut : coupe, shampooing et mise en plis . . . pour le mois de Janvier seulement. Alors pourquoi attendre Madame, ou Mademoiselle? Prenez rendez-vous dès aujourd'hui !

COMPOSEZ : 842-5151

DUPUIS — SALON D'AUTEUIL — DEUXIEME







ÉPARGNEZ $1.00

sur le soutien-gorge coussiné "Ligne-naturelle"* Playtex, à bretelles extensibles. Blanc, tailles 32A-36B. Ord. $5.00, seulement $4.00.



ÉPARGNEZ $1.00

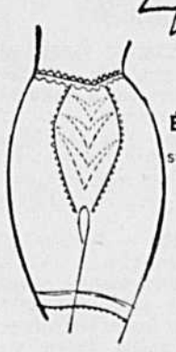
sur le soutien-gorge extensible Living* à bretelles extensibles réglables. Blanc, tailles 32A-40C. Ord. $6.90, seulement $5.00. Epargnez également $1.00 sur le soutien-gorge extensible Living* avec goussets en coton et bretelles extensibles réglables. Blanc, tailles 32A-40C. Ord. $4.95, seulement $3.95.

épargnez jusqu'à 20%



ÉPARGNEZ $1.00

sur le soutien-gorge Living* légèrement coussiné de nouvelles et douces fibres qui vous donnent un galbe naturel et souple. Blanc, tailles 32A-36C. Ord. $5.95, seulement $4.95.



ÉPARGNEZ JUSQU'À $2.00

sur les gaines Playtex en Lycra,** lavables à la machine. Gaine, ord. $8.00, seulement $7.00. Gaine-culotte, ord. $9.00, seulement $8.00. Gaine-culotte à jambes longues, ord. $11.00, seulement $9.50. Également disponible avec soutien supplémentaire aux hanches. $2.00 de rabais sur le prix ordinaire.





ÉPARGNEZ $1.00

sur le soutien-gorge extensible Living* Long à bretelles extensibles réglables; avec ou sans bande de 2 pouces à la taille. Blanc, tailles 34A-40C. Ord. $9.00, seulement $8.00. Soutien-gorge ¾ long en rabais également.

ÉPARGNEZ $2.00

sur les gaines Golden* Playtex aux panneaux "doigts de fée". Gaine fourreau, ord. $11.00, seulement $9.00. Gaine à glissière, ord. $13.00, seulement $11.00. Gaine-culotte à jambes plus longues, ord. $13.95, seulement $11.95.

Tailles des gaines: XP, P, M, G. Tailles XG, $1.00 de plus.

ANNONCÉ À LA TV

*Marques déposées de Playtex Ltd., Playtex Park, Arnprior, Ontario **Marque déposée de DuPont of Canada Limited

Pourquoi pas chez Dupuis... A 2 PAS SEULEMENT DU METRO

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES : 842-6171

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
1867 1967
ÉDITION DE MONTRÉAL ** 10¢
Montréal, mardi 10 janvier 1967 / saint Guillaume / 83e année, No 7 / 4 cahiers / 48 pages / Les prévisions météorologiques : doux, nuageux, légères chutes de neige / Minimum 10 / Maximum 30

Sharp veut soumettre les sociétés de financement à des contrôles plus sévères • En page 29

Formose guette l'occasion de lancer ses 600,000 soldats sur la Chine

(d'après UPI, Reuter, PA, AFP)

Alors que le régime communiste chinois traverse la crise la plus grave de son existence et que la situation demeure confuse dans les grandes villes chinoises, on apprend que 600,000 soldats nationalistes installés à Formose sont prêts à intervenir sur le continent "à un instant d'avis".

Selon des sources bien informées, le généralissime Tchang Kai-chek serait prêt à ordonner à ses troupes d'attaquer si l'une ou l'autre des factions rivales en Chine continentale demandait son aide ou promettait sa collaboration.

La Chine nationaliste garde constamment quelque 30,000 hommes en alerte et qui sont prêts à intervenir à quelques heures d'avis depuis leur forteresse de Taiwan (Formose).

Mais les chances d'une telle invasion demeurent faibles. Les nationalistes ne pourraient franchir le détroit de Formose, large de 100 milles, sans l'appui total de la marine américaine et rien n'indique que les Etats-Unis soient prêts à se laisser entraîner dans la lutte interne qui secoue actuellement la Chine populaire.

Disposé à profiter du climat d'agitation

Tchang Kai-Chek a indiqué qu'il est disposé à profiter du climat d'agitation qui règne actuellement en Chine communiste. Il a répété à plusieurs reprises son intention de retourner un jour sur le continent qu'il a dû quitter quand les communistes ont pris le pouvoir en 1949.

Cependant, les principaux spécialistes américains des questions chinoises, s'ils sont d'avis que Mao Tsé Toung est en perte de vitesse dans sa lutte pour garder le pouvoir en Chine, pensent qu'il est encore trop tôt pour parler de guerre civile. Ces spécialistes, consultés par l'agence United Press International, soulignent que la situation demeure confuse et difficile à interpréter parce que les informations sont le plus souvent fragmentaires et indirectes, quand elles ne viennent pas de la presse officielle chinoise, contrôlée par le régime.

Manifestations à Pékin

A Pékin, les manifestations continuent contre les adversaires du président Mao Tsé-toung. Une foule d'un millier de personnes chantant des slogans officiels s'est rassemblée ce matin devant la résidence officielle du président de l'Etat, Liou Chao-chi. Des milliers d'autres se dirigeaient vers un stade immense situé dans le nord-est de la capitale pour y participer à un rallye massif convoqué, selon les affiches des gardes rouges, pour "lutter contre" le chef de la propagande du parti, Tao Chu.

Des camions conduits par des gardes rouges défilaient dans les rues de Pékin, lançant au moyen de haut-parleurs des invectives contre les dirigeants opposés à Mao.

Le premier ministre Chou En-lai a fait de nouveau l'objet de violentes attaques sur des affiches apposées aujourd'hui à Pékin, rapporte le correspondant de l'agence yougoslave Tanjoug dans la capitale chinoise.

Les affiches reprochent au premier ministre un discours dans lequel il aurait affirmé que Liou Chao-chi et Teng Hsiao-ping ne font pas partie du groupe des dirigeants qui se sont engagés sur la voie capitaliste. Il aurait ajouté que les deux hommes sont en train de faire leur autocritique. Selon le même correspondant, d'autres slogans condamnent les critiques contre Chou En-lai.

Un autre correspondant, celui du journal japonais "Mainichi Shimbun", écrit aujourd'hui que

Voir CHINE en page 2



téléphoto PA

Ces jeunes filles, membres des gardes rouges de Mao, défilent en camion dans les rues de Pékin en se rendant à une grande manifestation au coeur de la capitale. De telles manifestations se déroulent presque chaque jour à Pékin, dans le cadre de la "révolution culturelle" qui secoue le plus grand pays d'Asie depuis quelques mois.

L'archevêque de Québec présidera deux grands organismes conciliaires

CITE DU VATICAN, (AFP) — Le Vatican annonce aujourd'hui que le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec, a été désigné par le pape pour présider deux organismes qui viennent d'être mis sur pied conformément à des voeux exprimés lors du dernier concile.

Cette nomination est faite à la suite de la publication, aujourd'hui, d'un "motu proprio" du pape intitulé "Catholicam Christi Ecclesiam", document par lequel se trouve institué le Consilium pour l'apostolat des laïques et la Commission pontificale pour l'étude des problèmes de la justice et de la paix.

En plus de constituer le cardinal Roy président de ces deux importants organismes, le Vatican annonce les nominations suivantes. A la vice-présidence des deux organismes : Mgr Alberto Castelli, Mgr Achille Glorieux, prélat français très bien connu, agira comme secrétaire du Consilium pour les laïques, et il sera assisté (innovation sans précédent) par deux laïques : M. M. de Habicht et Mlle R. Goldie. Mgr Joseph Greimmillion, prélat américain, sera le secrétaire de la Commission pontificale pour la justice et la paix.

Le président, le vice-président et les secrétaires sont nommés pour une durée de cinq ans et peuvent être maintenus dans leurs fonctions au-delà de ce délai.

Après avoir rappelé les textes conciliaires souhaitant l'institution des deux organismes, le "motu proprio" indique les buts de ces derniers.

Le Consilium devra travailler au service et à la promotion de l'apostolat des laïques et promouvoir cet apostolat, aussi bien sur le plan international que national, afin de devenir un "lieu de rencontre et de dialogue au sein de l'Eglise entre l'épiscopat et les laïques et entre les différentes formes d'activité de ces derniers". Il devra organiser des congrès internationaux et veiller à l'observance fidèle des lois ecclé-

voir CURIE en page 2

voir L'ARCHEVEQUE en p. 2

Une femme est nommée à la Curie romaine

CITE DU VATICAN (AFP)— Pour la première fois dans l'histoire, une femme fera partie de la curie romaine. Mlle Rose-Marie Goldie, qui sera l'assistante de Mgr Achille Glorieux au secrétariat du Concilium pour l'apostolat des laïques, est Australienne.

L'organisme auquel Mlle Goldie est rattachée avec M. M. de Habicht, un autre laïque, sera un dicastère comparable aux autres congrégations romaines. Il aura, comme la Commission pontificale pour la justice et la paix, douze membres laïques, tandis que les membres de la Commission seront à la fois choisis parmi

Johnson fera tout en son pouvoir pour que le Québec demeure une province canadienne

TORONTO (PC) — Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a affirmé devant 300 hommes d'affaires de l'Ontario, hier soir, qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le Québec demeure une province canadienne, aussi longtemps qu'il n'y aura pas atteinte à sa dignité.

"Je suis ici pour vous dire que nous sommes encore au Canada et que nous espérons y rester", a-t-il déclaré lors d'un banquet organisé par le gouvernement québécois.

Il a demandé à ses invités de poser leurs questions sur les problèmes du Canada français, ajoutant qu'ils pouvaient s'exprimer librement parce que la presse n'avait pas été conviée.

Les journalistes ont toutefois réussi à obtenir deux rapports des discussions.

M. Johnson a blâmé "certains articles imbéciles parus dans des journaux" comme causes des craintes que le Québec ne se sépare du reste du pays.

Il a exprimé sans ambages l'intention du Québec de poursuivre ses efforts en vue de se retirer des programmes fédéraux, tels que les pensions de vieillesse, qui sont de juridiction provinciale.

M. Johnson a déclaré que son gouvernement est bien résolu à diminuer sensiblement sa dette et ses emprunts. Pour ce faire, il

Voir JOHNSON en page 2

La grève des professeurs est inévitable—M. Nault

par Yves LECLERC

L'optimisme relatif qui régnait en fin de semaine a commencé hier à se dissiper en même temps que le voile de mystère qui recouvrait les négociations entre la Commission des écoles catholiques de Montréal et ses deux syndicats de professeurs.

La conciliation s'est poursuivie entre les deux parties toute la journée d'hier, mais de l'aveu des négociateurs syndicaux, une seule des dix "clauses majeures" de la convention collective a été réglée, celle portant sur le statut du délégué d'école.

Sur tous les autres points, et particulièrement sur la question des salaires, rien n'est réglé. "Au rythme où vont les choses, a déclaré le président de l'Alliance des professeurs M. Aimé Nault, la grève est inévitable et sera déclenchée comme prévu vendredi matin."

De nouvelles propositions ont été transmises de part et d'autre, mais elles ne semblent pas de nature à permettre un règlement rapide du conflit. Sur la question des salaires, a précisé M. Nault, la CECM s'en tient à l'échelle qu'elle avait suggérée en octobre.

Les négociateurs syndicaux avaient alors qualifié d'inacceptable cette offre, et avaient obtenu d'une assemblée générale des membres l'autorisation de hausser de 5 p. 100, soit jusqu'à 15 et 20 p. 100, leurs demandes.

Sur trois autres clauses importantes : participation et consultation, ancienneté, et droit d'arbitrage en cas de renvoi, la CECM avait fait vendredi des offres "intéressantes", mais les deux parties se heurtent encore à des "difficultés majeures", tandis que sur six autres points rien ne semble encore réglé.

Il est cependant à noter que dans leurs déclarations d'hier, sans précisément se faire de compliments, les deux parties s'abstiennent soigneusement de lancer des accusations à l'emporte-pièce ou des attaques personnelles, contrairement à ce qui avait pu se produire plus tôt dans l'histoire du conflit.

En effet, tout en notant que "le rythme auquel la CECM mène les négociations ne laisse aucun espoir d'éviter la grève", l'Alliance des professeurs ne formule aucune critique directe des négociateurs patronaux.

Comités consultatifs

De son côté, la Commission des écoles catholiques de Montréal, qui se taisait depuis la reprise de la conciliation vendredi, a publié hier dans les journaux une annonce qui a pour but d'"exposer objectivement les principales questions en litige".

A ce texte qui affirme que "rien ne paraît justifier la grève" s'ajoute un communiqué dans lequel la CECM annonce qu'elle accepte la création de comités consultatifs au niveau des services pédagogiques, exception faite du service d'éducation des adultes. Elle accepte de préciser davantage le rôle des conseils d'école.

Les comités consultatifs sont l'une des demandes principales des syndicats de professeurs au

Voir GREVE en page 2

Vote de grève à la régionale de Chambly

— Page 3

Le prix du lait va augmenter

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec a annoncé hier que les fermiers pourraient augmenter leurs prix du lait dès le 1er février. Un porte-parole a révélé que cette augmentation affecterait les prix payés par les consommateurs.

L'ordonnance de la Régie des marchés agricoles du Québec a été publiée hier dans la gazette officielle. Elle dit que le prix payé aux producteurs passera de $5.55 à $6 le cent livre de lait nature.

Selon un porte-parole de la Régie qui a approuvé la hausse, cette augmentation aura pour effet de hausser pour le consommateur le prix de la pinte de lait qui s'établit actuellement entre 23 et 27 cents. Le prix de détail d'une pinte de lait atteindrait alors entre 25 et 31 cents.

Par ailleurs, les habitants de l'Abitibi, de la Côte-Nord et de Chibougamau paieront leur pinte de lait encore plus cher, ces régions ne produisant pas beaucoup de cette denrée.

Pearson, de nouveau, confirme que son gouvernement prépare une refonte de la constitution

par Luc BEAUREGARD

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a été amené hier à confirmer de nouveau l'authenticité du plan qu'il prépare de longue main pour renouveler la constitution du Canada.

Il a déclaré aux Communes que convoquer une conférence constitutionnelle durant l'année du centenaire serait une idée magnifique si l'on avait une chance raisonnable de parvenir à un accord, mais que l'idée serait déplorable si une telle conférence devait se terminer dans la division plutôt que dans l'unité.

Le premier ministre commentait une suggestion que le chef de l'opposition venait de lui répéter. Depuis longtemps, et il fut parmi les premiers à le faire, M. Diefenbaker réclame la tenue d'une conférence constitutionnelle qu'il aurait préférée à la Commission Laurendeau-Dunton et qu'il préfère encore à toute autre procédure.

M. Pearson n'a pas semble-t-il d'aversion particulière pour l'idée, bien au contraire, comme il l'a fait voir hier, mais on comprend qu'il ne voit en la tenue d'une grande conférence que l'étape ultime d'un long mécanisme.

Ce long mécanisme, il en a encore une fois dit quelques mots en réponse à des questions de MM. Stanley Knowles et T.C. Douglas, du Nouveau parti démocratique.

Le premier lui a demandé si le gouvernement ne devait pas songer à rapatrier la constitution telle qu'elle, même si on ne réussit pas à tomber d'accord

Voir PEARSON en page 2

Les entreprises commerciales qui profitent du métro devraient faire leur part pour combler le déficit

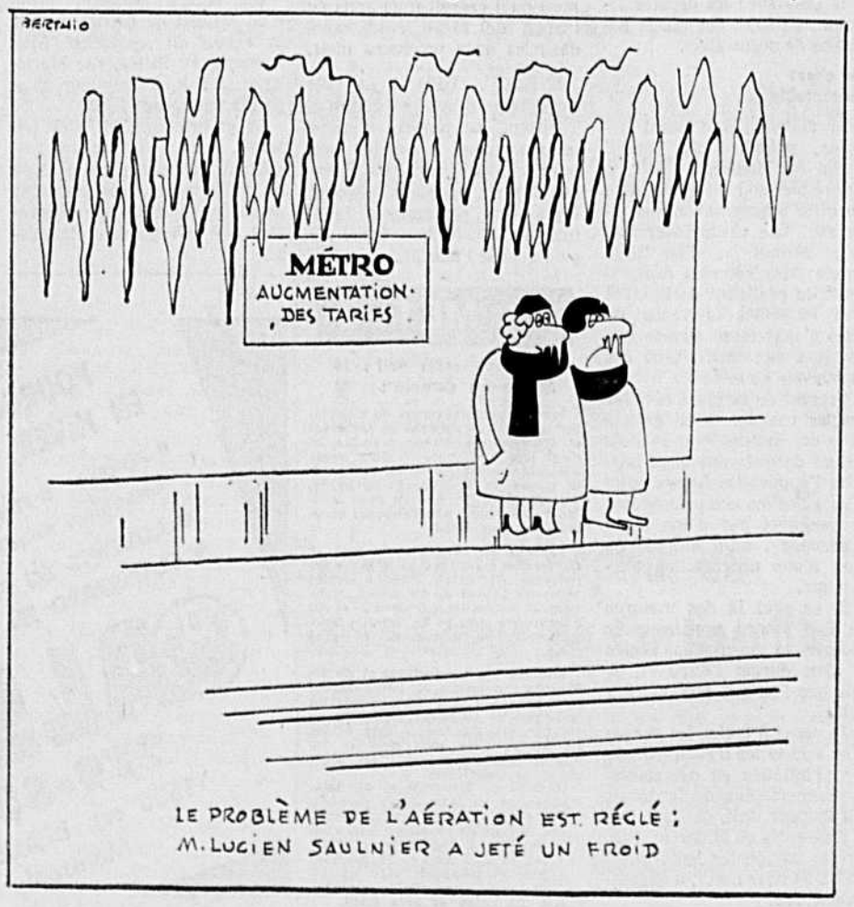
— Marcel Pepin

Les entreprises commerciales qui profitent directement du métro devraient contribuer à combler le déficit d'exploitation du réseau métropolitain des transports en commun et une taxe spéciale devrait leur être imposée.

En même temps qu'il protestait contre l'annonce de la hausse des prix des billets d'autobus et du métro de Montréal, M. Marcel Pepin, président de la Confédération des Syndicats nationaux, a fait cette suggestion hier après-midi.

"Il y a plusieurs formules à

Voir ENTREPRISES page 2



AUJOURD'HUI

La réhabilitation : ses risques et ses succès

"Pleins feux sur l'actualité" présente aujourd'hui le premier d'une série d'articles portant sur la réhabilitation. Dans cette série, Claire Dutrisac analyse les risques que comporte la réhabilitation des délinquants et les succès qu'il faut espérer de cette "formule gagnante".

— Page 5

J'ai peur . . .

Témoignant au procès de Paul-Emile Martel, accusé de meurtre dans l'affaire des incendies criminels et des faillites frauduleuses, André Lamothe s'est écrié, en larmes : "Je ne veux plus retourner à la Sûreté provinciale. J'ai peur . . ."

— Page 19

Les fraudes dans les demandes de bourses

A Québec, au ministère de l'Education, on a la conviction qu'il y a des fraudes dans l'obtention des bourses d'étude par les étudiants, ceux-ci faisant des déclarations fausses dans bien des cas. Le ministère fera connaître sa position sur le sujet dans quelques jours.

— Page 29

Le CCRO aux prises avec Radio-Canada

Le Conseil canadien des relations ouvrières doit décider s'il se tiendra un nouveau vote de représentation syndicale parmi les artisans et hommes de métiers de Radio-Canada. Les audiences ont commencé hier à Ottawa.

— Page 7

SOMMAIRE

Annonces classées / 33 à 35
Bandes dessinées / 20
Calendrier des pionniers / 11
Courrier "Que faire ?" / 18
Décès, naissances, etc. / 45
Editorial / 4
Finance / 30 à 32
Horoscope / 47
La bonne table / 13 et 15
Loisirs et récréation / 20
Mots croisés / 35
Nouvelles nationales / 7, 19, 25 et 29
Nouvelles régionales / 46
Radio et télévision / 10
Spectacles et concerts / 22 et 23
Sports / 26 à 28
Tribunaux / 11
Vie féminine / 16 et 18
Vie mondaine / 17
Votre médecin / 47

CKAC 73 AU CADRAN

A Pékin, on inscrit les "crimes" de l'accusé sur son front et ses joues!

par Jean VINCENT

PEKIN — (AFP) — Une atmosphère houleuse règne actuellement dans les rues de Pékin, sillonnées par des milliers de camions qui transportent, debout à l'arrière, des dizaines de milliers d'habitants, d'un bout de la ville à l'autre. Une foule énorme déambule sur les trottoirs.

Atmosphère plus de kermesse que d'émeute : les masses en mouvement entretiennent aux alentours de la place Tian An Men un courant permanent d'agitation. Mais il n'y a ni incidents ni bousculades.

La grande attraction demeure, aujourd'hui comme les jours passés, l'exposition des citoyens "tarés". J'en ai vu deux ce matin, chacun entouré d'une foule de plusieurs centaines de personnes, qui écoutent, bouche bée, les explications du guide : l'accusateur public.

"Bourgeois", "révisionniste" ou "anti-pensée de Mao"... le crime dont l'homme est coupable est longuement expliqué et commenté à la foule. Et pour que nul n'en ignore, il est écrit, en larges idéogrammes rouges, au pinceau, sur les joues et le front de l'individu exhibé.

Un élément nouveau apparait cependant aujourd'hui : la désignation d'une nouvelle cible, sur laquelle des voitures munies de haut-parleurs attirent l'attention de la population. Aux côtés de celui de Liou Chao-chi, le nom de "l'anti-vedette" de base, Tao-Chu, chef du département de la propagande du comité central, est mis aujourd'hui au pilori. "L'idéologue interne No-1" du parti est conspué à tous les carrefours.

De nouvelles séries d'affiches apparaissent constamment sur les murs de la capitale chinoise, mais la liberté et la spontanéité qui président à leur rédaction et à leur collage sont telles, qu'il est difficile d'en faire régulièrement des informations.

Au demeurant, les événements que ces affiches relatent sont soit invérifiables, soit parfois démentis. Si l'on peut affirmer, pour en être témoin, que l'atmosphère à Pékin est tendue, mais sans que l'ordre soit troublé, la situation qui règne hors de Pékin, et notamment à Nankoug et à Changhaï, peut être évaluée difficilement.

Un récent appel téléphonique à Nankin avait permis d'apprendre que la grande ville sur le Yang-tsé n'était pas apparemment en proie à l'émeute. Un occidental habitant Changhai est arrivé hier à Pékin : "Le calme y règne", a-t-il déclaré.

Le Canada suit avec intérêt le déroulement de la crise

OTTAWA (PC) — M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, a déclaré hier aux Communes que le gouvernement canadien tiendrait compte de la présente agitation en Chine communiste dans sa décision de reconnaitre ou non le régime de Pékin.

D'autre part, en réponse au chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, il a déclaré que rien ne semblait lui donner raison de craindre que les ventes de blé canadien ne soient en péril.

Le leader conservateur lui avait demandé si "les désordres prenant presque les proportions d'une guerre civile" qui ébranlent présentement la Chine influeraient sur l'intention du Canada de reconnaitre le régime de Mao Tsé-toung.

M. Martin lui a répondu que le Canada se bornait pour le moment à étudier la possibilité de reconnaitre le régime de la Chine communiste, notant qu'on ne connait pas encore le bienfondé des événements qui sont censés s'y dérouler. Il a cependant ajouté que les derniers développements survenus en Chine joueront dans la décision du Canada.

CHINE

SUITE DE LA PAGE 1

Chou a pris publiquement la défense de cinq vice-premiers ministres et de M. Chen Yi, le ministre des Affaires étrangères, attaqués par les gardes rouges.

Des affiches placardées place Tien An Mien indiquent, selon le journaliste japonais, que Chou a affirmé le 8 janvier à une réunion de gardes rouges que les six personnalités avaient "réparé" leurs fautes et que des attaques excessives contre elles n'apporteraient que la confusion.

Pour ce qui est des autres grandes villes chinoises, où l'on avait signalé des heurts parfois sanglants, la situation y demeure tout aussi confuse. Il semble toutefois que les rapports sur les troubles survenus entre gardes rouges et travailleurs à Nankin et à Changhaï notamment aient été exagérés.

Les "travailleurs révolutionnaires" de Changhaï, dans un message à Mao que rapporte l'agence "Chine Nouvelle", accusent aujourd'hui les adversaires de Mao de recourir à la guerre économique pour désorganiser la production et les finances de la Chine. Les gardes rouges avaient précédemment rapporté que des milliers de travailleurs antimaoïstes à Changhaï avaient quitté leur travail et paralysé les communications, le transport et les services publics.

Ces travailleurs, qui seraient dirigés par une "poignée de leaders communistes réactionnaires" refuseraient d'accepter "leur défaite" et auraient recours à "de nouveaux trucs" pour "saboter la grande révolution culturelle", dit le message à Mao.

Des voyageurs arrivant de Canton à Honk-King racontent également que des affiches attaquant Mao ont été placardées dans cette ville du sud de la Chine et que la radio officielle de Canton a fait appel à ses supporteurs, leur demandant de se porter à la défense du président du parti.

Selon ces voyageurs, la guerre des affiches et placards a suivi un week-end agité au cours duquel des bagarres ont éclaté entre des gardes rouges et des travailleurs antimaoïstes. Des milliers d'ouvriers auraient fait la grève lundi dans diverses usines et dans les services publics. La radio officielle aurait lancé des appels répétés à ces ouvriers pour qu'ils reprennent le travail.

Sabotage

La radio de Pékin, captée à Hong Kong, fait état aujourd'hui d'actes de sabotage commis par des responsables locaux du gouvernement et du parti dans les villes industrielles de Tien Tsin et Chang Chou, dans le nord de la Chine. La radio ne fait pas allusion à une extension de la lutte entre partisans et adversaires de Mao.

Le "Quotidien du Peuple" révèle pour sa part qu'il y a eu "quelques revendications" à Changhai pour des augmentations de salaires et une amélioration des conditions de vie des ouvriers. Plusieurs travailleurs mécontents ont cessé le travail, affectant gravement la production industrielle, ajoute le journal.

Des journalistes japonais rapportent par ailleurs que la police de Pékin a été prise en charge par le département de la sécurité publique parce qu'elle n'aurait pas manifesté assez de zèle dans la chasse aux adversaires de Mao.

Les officiers politiques des forces armées soviétiques s'emploient actuellement à rallier les militaires derrière la politique officielle du Kremlin vis-à-vis la Chine. Selon le journal "L'Etoile Rouge", organe de l'armée, les organisations du parti communiste dans les régions militaires de Moscou et Leningrad ont tenu des réunions pour condamner la politique de Mao Tsé-toung, qu'ils accusent de diriger la Chine dans une voie dangereuse. Les leaders militaires auraient recommandé d'intensifier les préparatifs militaires et de répandre la "vigilance révolutionnaire" parmi les membres des forces armées.

La Chine se prépare à la guerre avec les USA

— Ronning

VANCOUVER. (PC) — M. Chester Ronning, diplomate canadien en retraite et expert spécialiste des affaires de l'Extrême-Orient, a déclaré hier que la lutte pour le pouvoir en Chine populaire est une tentative de la part de certains dirigeants du parti communiste d'unifier la nation chinoise en prévision d'une guerre qu'ils croient inévitable avec les Etats-Unis.

Interrogé par téléphone à son domicile à Camrose, en Alberta, M. Ronning a affirmé ce qui suit : "Cette lutte est le résultat d'une divergence d'opinions. Il y a ceux, dans le parti communiste chinois, qui pensent qu'une guerre avec les Etats-Unis est inévitable. Ils ont décidé que la première chose à faire, en prévision de cette éventualité, c'est d'unir la nation".

Certains éléments parmi les dirigeants communistes chinois seraient portés à partager le point de vue soviétique sur la coexistence avec les Etats-Unis, a dit M. Ronning.

Cependant, a-t-il ajouté, l'influence qu'exerceraient ces éléments serait un handicap pour la Chine en cas de conflit au cours duquel elle devrait faire face à la machine de guerre hautement développée des Etats-Unis.

Enfin, le diplomate canadien a déclaré que la plupart des informations en provenance de la Chine "sont tendancieuses d'une façon ou d'une autre".

L'ARCHEVEQUE

SUITE DE LA PAGE 1

siastiques concernant les laïques. Le Consilium devra étudier l'approfondissement doctrinal dans les questions concernant les laïques et constituer, par des échanges d'information, un centre de documentation à Rome, siège du Consilium même.

Justice et paix sociale

Promouvoir le progrès des pays pauvres et encourager la justice sociale entre les nations, en aidant les pays sous-développés à travailler à leur propre essor; telle est la consigne que reçoit la Commission pontificale pour l'étude des problèmes de la justice et de la paix.

Pour réaliser cette tâche, la Commission devra exercer une action visant à amener les fidèles à prendre conscience de leurs responsabilités vis-à-vis du monde qui les entoure.

La Commission devra rassembler et synthétiser la documentation sur les études concernant aussi bien le développement culturel, économique et social que les problèmes de la paix "pris en eux-mêmes, qui débordent le domaine du développement".

La Commission devra contribuer, en outre, à l'approfondissement théologique, pastoral et apostolique des problèmes du développement et de la paix, communiquer ses études aux organismes appropriés de l'Eglise et assurer une liaison entre ces derniers en vue de favoriser une coordination des efforts.

Dans la conclusion du document, le pape formule l'espoir que les laïques "se sentent plus étroitement unis à l'action de ce siège apostolique et qu'ainsi, dans l'avenir, ils consacrent avec une générosité sans cesse accrue, leurs activités, leurs forces et leur ardeur au service de la sainte Eglise".

CURIE

SUITE DE LA PAGE 1

le clergé séculier et régulier et des laïques. Des évêques et autres personnalités ecclésiastiques feront partie des deux organismes, à titre de consultants.

Au-delà des voeux du concile

Il apparait à la lecture des objectifs assignés au Concilium pour les laïques que le pape est allé au-delà des voeux du concile en assignant à cet organisme la tâche de veiller à la fidèle application des lois ecclésiastiques concernant les laïques. Dans ce domaine, son rôle sera en quelque sorte comparable à celui de la Congrégation pour la doctrine de la foi (ex-Saint-Office). Il faut dire, cependant, que ce n'est que lorsque la réforme du droit canon, actuellement à l'étude, aura été menée à bien que prendront corps les lois ecclésiastiques concernant les laïques.

Quant à la Commission de la justice et de la paix, son rôle est limité, pour l'instant, à l'étude des problèmes du développement des pays déshérités et d'une plus grande justice entre les nations. Ce n'est que plus tard que cet organisme pourra éventuellement établir des contacts pratiques avec ces organismes nationaux ou internationaux.

Un laïque pourra-t-il être un jour à la tête de l'organisme créé aujourd'hui ? A cette question il a été répondu qu'une telle éventualité n'est pas à retenir, étant donné la structure de la curie romaine, organisme essentiellement ecclésiastique.

ENTREPRISES

SUITE DE LA PAGE 1

explorer pour résoudre ce déficit mais les autorités ont choisi la solution la plus facile, celle de faire payer les petits", a-t-il dit au cours d'une conférence de presse.

M. Pepin a par ailleurs estimé que l'imposition d'une taxe spéciale dans les municipalités-dortoirs qui entourent Montréal pourrait constituer une autre solution. Selon lui, certaines de ces villes profitent davantage du métro que les populations ouvrières du sud-ouest et de l'est de Montréal.

Même s'il reconnait que la hausse peut être justifiée par les difficultés rencontrées par le réseau métropolitain de transport en commun, le président de la CSN s'oppose à ce que ce soit ceux qui n'ont pas les moyens de payer qui soient le plus durement frappés.

Il affirme que l'on doit combattre cette majoration des tarifs avec énergie, qui s'inscrit au surplus dans un mouvement général de hausse des prix. M. Pepin a qualifié de "très substantielle" la hausse des tarifs d'autobus et de métro.

Le chef syndical a fait ces déclarations au cours d'une conférence de presse pour annoncer la publication d'un cahier de 59 pages rapportant les entretiens des comités d'action politique de la CSN avec les députés fédéraux, au sujet des unités nationales de négociation.

Une chose inacceptable . . .

Par ailleurs, M. Dollard Généreux, président du Conseil central de Montréal (CSN), a déclaré hier soir qu'il considère que cette augmentation des tarifs est "une chose inacceptable", surtout si l'on tient compte "des récentes déclarations" du président de la CTM selon lesquelles la venue du métro n'apporterait aucune modification aux tarifs, tant des autobus que du métro.

"Ceci est de nature à révolter tous les usagers — en grande partie des salariés — et je crois que ces derniers devraient boycotter l'application de ces tarifs si les autorités compétentes ne les modifient pas d'une façon raisonnable", a-t-il affirmé au cours d'une conversation téléphonique.

"Si ce sont là des mesures que l'on entend prendre pour protéger la population contre les abus durant l'Expo 67, je crois que l'on fait erreur", a-t-il dit.

"Je pense à toutes les grèves où on accuse les travailleurs de créer l'inflation en demandant des augmentations de l'ordre de 15 à 20 pour cent, pendant que les transports de Montréal, eux, peuvent augmenter leurs tarifs de 38 à 50 pour cent", a déclaré M. Généreux.

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

chapitre de la consultation et de la participation, chapitre auquel les négociateurs syndicaux attachent une importance toute particulière. A leur avis, il s'agit là non seulement d'obtenir la création d'organismes particuliers, mais de "donner une place à l'enseignant dans l'énorme structure de la CECM" et de transformer l'attitude de la commission devant ses professeurs.

"Ces comités consultatifs, précise de son côté la commission scolaire, viendraient s'ajouter à ceux que la Commission a créés de sa propre initiative en vue de permettre au personnel enseignant de participer, premièrement à l'implantation de l'école coopérative dans notre milieu et, deuxièmement, à l'élaboration des politiques scolaires d'ensemble.

"Ces organismes de consultation sont :

— les conseils d'école, formés de professeurs et de la direction pour l'étude des problèmes qui se présentent à l'école ;

— les comités consultatifs d'école, constitués de parents et d'enseignants et dont la Commission favorise la multiplication ;

— un comité pédagogique, composé de six représentants du personnel enseignant et de six représentants des parents, et dont l'objet est de conseiller la Commission sur tout problème d'ordre pédagogique ;

— un comité pédagogique de planification scolaire dont font partie, avec les corps intermédiaires, des représentants des associations de professeurs."

Délégué d'école

Par ailleurs, la Commission accepte que le délégué d'école agisse comme représentant syndical, et qu'à ce titre, il représente le personnel enseignant de l'école où il enseigne auprès de la direction en ce qui concerne l'application de la convention collective.

En ce qui concerne les autres organismes consultatifs réclamés par l'Alliance des profes- CECM propose que les tâches seurs et la Fédération, la qui devaient leur être dévolues soient plutôt confiées aux comités consultatifs qu'elle a accepté de constituer pour chacun des services pédagogiques.

Elle se dit également prête à créer un comité conjoint de recherche qui, "avec le concours d'experts, procédera à une réévaluation scientifique des tâches à l'élémentaire. Lorsque les résultats de cette recherche seront connus, les normes pourraient être révisées à la demande de l'une ou des deux parties . . ."

On sait que le problème du nombre d'élèves à l'élémentaire est l'une des dix "clauses majeures" du projet de convention syndical.

Pas de tournée pour Bertrand

D'autre part, M. Jean-Jacques Bertrand, ministre de l'Education du Québec, a retardé hier une tournée qu'il devait entreprendre à travers le Québec, face à la menace de grève de la majorité des enseignants québécois.

M. Bertrand devait visiter les bureaux régionaux du ministère de l'Education la semaine prochaine, mais il a remis ce voyage à plus tard étant donné les nombreux conflits chez les enseignants, conflits qui menacent de s'étendre à tout le Québec.

Dans d'autres régions les dirigeants syndicaux de 4,000 enseignants de la région du Saguenay-Lac-St-Jean doivent se réunir aujourd'hui pour étudier la possibilité de prendre un vote de grève, étant donné la lenteur des négociations avec les autorités.

A Québec, le plus important groupement de professeurs au Québec, la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec, qui compte 50,000 membres, a annoncé à la suite d'une réunion de fin de semaine qu'elle recueillerait un fonds de grève de $500,000.

M. Raymond Laliberté, le président du syndicat, a déclaré la semaine dernière qu'une grève générale n'était pas prévue mais qu'il croyait à un arrêt de travail de 28,000 enseignants dans les deux prochains mois.

MOSCOU. (UPI) — La ville soviétique d'Asie centrale, Tachkent, se propose d'ériger un monument à l'ancien premier ministre indien, Lal Bahadur Shastri, décédé subitement il y a un an, peu après la signature de l'historique traité de paix avec le Pakistan.

LA METEO

Minimum cette nuit : 10
Maximum demain : 30

Bureau météorologique du Canada, Dorval, (PC) — **Régions de Montréal et d'Ottawa** : quelques périodes de neige légère et nuageux, doux, vents du sud-ouest de 20 milles. Minimum et maximum à Montréal 10 et 30, Ottawa 15 et 30. Aperçu pour mercredi : devenant généralement ensoleillé et plus froid.

Régions des Cantons de l'est et de Québec : couvert avec quelques périodes de neige légère ; doux ; vents de l'ouest de 20 milles. Minimum et maximum à Québec 10 et 25, Sherbrooke cinq et 25. Aperçu pour mercredi : se dégageant et plus froid.

Régions des Laurentides et du St-Maurice : nuageux et neige légère intermittente ; plus doux ; vents du sud-ouest de 20 milles. Minimum et maximum à Ste-Agathe cinq et 20, La Tuque cinq sous zéro et 15. Aperçu pour mercredi : se dégageant et plus froid.

Régions du Lac-St-Jean, de Baie-Comeau et de Rimouski : nuageux avec neige légère intermittente ; vents de l'est de 15 milles. Minimum et maximum à Chicoutimi et Baie-Comeau 15 sous zéro et 10, Rivière-du-Loup et Mont-Joli zéro et 15. Aperçu pour mercredi : quelques chutes de neige et plus froid.

PEARSON

SUITE DE LA PAGE 1

sur une formule quelconque d'amendement.

M. Pearson a répondu qu'il valait mieux ne pas dissocier le problème du rapatriement du "problème majeur qui consiste à rendre notre constitution conforme aux réalités et aux nécessités de notre temps".

Cela, a-t-il dit, exigera beaucoup de temps et beaucoup de travail préparatoire. Ce travail s'effectue présentement dans les gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral. Le moment venu, les Communes se pencheront sur la question.

"Oui j'admets, a-t-il dit en réponse à M. Douglas, que le parlement doit être consulté en premier lieu, par l'intermédiaire d'un comité parlementaire, et je n'ignore pas à ce sujet la proposition du député de Greenwood (M. Andrew Brewin) et l'intérêt que lui et d'autres portent à la question."

Se faire une opinion

"Cependant, avant de mettre sur pied un tel comité et avant de lui soumettre une politique, le gouvernement doit se faire une opinion."

Le gouvernement n'en a-t-il aucune ? a demandé M. Diefenbaker . . .

— Oui, il en a des tas, a répondu M. Pearson . . .

Favorable à une refonte de la constitution, favorable même à la tenue d'une conférence constitutionnelle au moment opportun, le premier ministre ne veut précisément pas s'y présenter sans armes et sans défense. Il compte sur le rapport de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, il compte sur le rapport de la Commission d'enquête Carter sur la fiscalité, il compte sur les fruits de l'enquête que dans le secret il a ordonné à la crème de la fonction publique fédérale de mener sur le rôle qui revient à Ottawa dans la politique canadienne de 1967.

Ce n'est que fort de tous ces dossiers et confiant dans la possibilité d'une entente qu'il ne décidera de réunir une assemblée constituante.

Vente d'un réseau de distribution en électricité

BELLETERRE, Témiscamingue — D'après les résultats d'un référendum à Belleterre, au Témiscamingue, les propriétaires dans cette localité de l'ouest du Québec consentent la vente de leur réseau de distribution en électricité à l'Hydro-Québec.

Avec celui de Témiscaming, dans cette région, il s'agit de l'un des deux derniers réseaux municipaux de distribution. Au moment de lancer son entreprise en extraction minière, vers l'année 1938, la firme Belleterre Québec s'était fait construire sur la rivière Winnouay, pour son usage, un barrage et une centrale hydro-électrique. Elle a ainsi fourni le service en électricité à la ville jusqu'à la cessation de l'exploitation minière en y959.

S'agirait-il d'une autre fuite de gaz !

QUEBEC (PC) — Une femme de Québec et ses enfants ont été admis pour quelques heures à l'Hôtel-Dieu, peu avant midi hier, après que le dernier-né de la famille, un bébé de quinze jours, eut été trouvé évanoui dans son lit.

La famille habitait dans la même conciergerie où une femme et deux hommes avaient trouvé la mort par asphyxie, le 17 décembre dernier, à cause d'une fuite de gaz survenue dans une cuisinière dont une clef avait présumément été mal refermée.

Peu après l'incident d'hier, les autorités de l'Hydro-Québec ont ordonné la fermeture de toutes les conduites de gaz de l'immeuble en question, où des recherches sont en cours.

Un bandit vide la caisse : $3 !

Un bandit solitaire, armé d'un pistolet de départ, a vidé la caisse du restaurant Nick Lazoryk, au 70 est, rue Marie-Anne, à 9 h. 40 hier soir, et a pris la fuite avec . . . $3!

Le propriétaire, M. Nick Lazoryk, était seul dans son restaurant au moment de la visite du bandit qui a dû se contenter du maigre butin de $3 représentant tout le contenu de la caisse.

Ottawa se rend aux demandes des conservateurs et modifie son projet de loi des transports

OTTAWA. (PC) — Le gouvernement libéral de M. Pearson s'est rendu hier aux demandes conservatrices et a consenti à modifier son projet de loi relatif à une politique nationale des transports dès la reprise des travaux parlementaires.

Les conservateurs avaient proposé que les taux de fret soient normalisés à travers le Canada, M. Gerald Baldwin, PC - Rivière-la-Paix, déclarant au nom de son parti que l'amendement soumis au Parlement donnera la garantie que les commissaires adopteront une politique du transport équitable pour toutes les régions du Canada.

Le bill, en effet, créera une commission des transports de 17 membres aux pouvoirs étendus.

Au cours de l'étude en comité, les conservateurs ont demandé que certaines régions du pays soient protégées afin qu'aucune discrimination ne soit exercé contre elles.

Le ministre des Transports, M. J. W. Pickersgill, a présenté en soirée son propre amendement, après avoir obtenu le retrait de celui de M. Baldwin, stipulant que les taux de transport ne devraient pas nuire au développement interrégional.

M. Pickersgill avait dit que l'amendement de M. Baldwin n'était pas acceptable par le gouvernement parce qu'on pouvait l'interpréter comme signifiant des régions géographiques comme les Prairies ou les Maritimes.

Toutefois, le ministre avait demandé au député de retarder la mise aux voix de la motion pour lui permettre d'en discuter avec ses conseillers juridiques.

En soirée, le ministre a présenté son amendement et le député de Rivière-la-Paix a consenti à retirer le sien.

Les subventions

Quant à M. Harold Danforth PC-Kent, il craint que ce soit les industriels de l'Ontario qui paient encore la grosse partie de cette augmentation.

Le gouvernement, dit-il, cherche à éliminer une subvention de $100,000,000 qu'il accorde chaque année aux chemins de fer. Il faudra donc chercher ailleurs cette somme qui ne sera plus versée par Ottawa.

M. Danforth craint que ce soit le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique qui paient pour les autres provinces. Si tel est le cas, dit-il, les conservateurs devront avoir recours à de nombreux amendements et à un débat prolongé pour modifier le bill.

M. Jack Horner PC — Acadia a dit qu'il appuierait l'amendement de M. Baldwin et donné avis qu'il en présenterait un lui-même plus tard. M. Horner a reproché au gouvernement de n'avoir pas étudié le projet de loi à fond avant de le présenter au Parlement puisque, dit-il, plus de 70 amendements ont été adoptés lors de l'étude par le comité parlementaire.

Le député d'Acadia reproche au bill de ne pas faire suffisamment mention du transport aérien, actuellement un quasi-monopole d'Air Canada, de même que de transport maritime et routier.

JOHNSON

SUITE DE LA PAGE 1

restreindrait certains services ou projets et augmenterait les taxes.

Interrogé sur ce que faisait le Québec pour célébrer le centenaire du Canada, M. Johnson a répondu ceci :

"Nous faisons notre part, peut-être pas avec le même enthousiasme qu'ailleurs dans le pays, mais nous y participons avec l'espoir que la constitution sera refaite."

Il a également déclaré que le Québec veut une charte des droits de l'homme, des droits des minorités et des droits nationaux du français.

"900,000 étudiants québécois reçoivent leur éducation en français, au Québec, a-t-il dit. Ils ne doivent pas être punis parce qu'ils parlent français, même si un nombre de plus en plus élevé d'entre eux deviennent bilingues."

Nouvelle façon de procéder

M. Johnson a lancé, à cette occasion, ce qu'il appelle une nouvelle façon de procéder pour l'administration gouvernementale.

Le projet consiste à informer régulièrement, à titre privé, les financiers canadiens et américains sur la politique du Québec en matière de finances.

Il fera la même démarche à New York jeudi.

"J'essaie de suivre ce plan, a dit M. Johnson au cours d'une conférence de presse, plan qui n'oblige en rien et qui ne se limitera pas à cette année. Il s'agit de faire entrer chaque homme d'affaires dans le jeu, de montrer à chacun où nous nous en allons, et de leur enseigner ce qu'ils peuvent dire des obligations du Québec à leurs clients."

M. Johnson a dit que ses conseillers l'avaient convaincu que "les gens qui se voient confier les économies de l'homme moyen aimeraient savoir où le gouvernement s'en va réellement".

Assurance

Quand on lui demanda si sa visite avait pour but de rassurer le monde économique sur la stabilité d'investissement du Québec, M. Johnson, avec un haussement d'épaules, répondit : "Croyez-vous qu'ils aient tant besoin d'être rassurés?"

Toronto abrite le siège social de nombreuses importantes compagnies d'assurances ayant des bureaux à Montréal, et dont plusieurs investissent dans les obligations du Québec.

"Il en est de même à New York, a ajouté le premier ministre québécois. Là-bas on achète les obligations de l'Hydro-Québec. Et avec la venue au pouvoir d'un nouveau gouvernement, on aimera savoir où nous allons."

Il a révélé que son plan avait pris naissance le mois dernier, lorsque ses conseillers et lui-même avaient rencontré quelques gros clients à Québec. Lors de cette rencontre, on avait tenté d'établir une ligne de conduite pour le budget provincial de l'an prochain, le premier budget dont sera responsable l'administration de M. Johnson.

Le premier ministre a dit qu'il espérait rencontrer bientôt à Montréal des représentants de syndicats et de l'agriculture pour parler budget.

M. Johnson, qui revient d'un congé de 10 jours en Floride, était accompagné de son ministre des Finances, M. Paul Dozois.

Hees voudrait succéder à Diefenbaker

TORONTO — (PC) — M. George Hees se portera ouvertement d'ici trois mois candidat à la succession de M. John Diefenbaker comme leader du parti conservateur, ont déclaré des dirigeants du parti de la région de Toronto.

" Tous les gestes de M. Hees sont orientés vers ce but", a dit un porte-parole hier. "Tous ceux qui connaissent bien M. Hees et le connaissent depuis longtemps sont au courant de cela."

Un autre porte-parole conservateur a ajouté que M. Hees, qui a défait Mme Pauline Jewett, candidate libérale, par la faible majorité de 563 voix dans le comté de Northumberland en 1965, serait candidat au cours d'une prochaine élection dans la petite circonscription de Hastings West où il pourrait, selon les prévisions, obtenir une victoire écrasante, qui lui servirait de tremplin pour la prochaine convention du parti conservateur en vue d'élire un nouveau chef.

Kierans décèle une vague de séparatisme au Québec à l'heure du Centenaire

SEPT-ILES (PC) — Le président de la Fédération libérale du Québec, M. Eric Kierans, a laissé entendre hier soir qu'à l'heure où on se prépare à célébrer le centenaire de la Confédération, se soulève dans la province une vague de désir de séparatisme et d'indépendance.

Prenant la parole en anglais devant quelque 150 partisans, l'ancien ministre de la Santé dans le cabinet Lesage a soutenu que forcer les Canadiens français à croire qu'ils ont besoin du Canada était un piètre argument.

"Le niveau de vie dans le Québec est aussi élevé que n'importe où au Canada et les Canadiens français devraient savoir continuer à épauler l'autre élément de la nation", a ajouté M. Kierans.

M. Kierans, qui au début de la réunion s'était exprimé en français, a défini le but de la tournée qu'il a entreprise dans la province, qui est de rencontrer les militants du parti libéral et de discuter avec eux des problèmes qui ne sont pas les mêmes dans les différentes régions.

Une fois encore, il s'est dit d'avis qu'il y aurait des élections générales au cours de la présente année dans la province.

M. Kierans a affirmé qu'il devenait difficile pour M. Johnson de continuer à gouverner avec une majorité aussi réduite "surtout si nous lui donnons une opposition aussi agressive et active, ce que nous avons l'intention de faire".

En terminant, le président de la FLQ a reconnu que le parti a manqué de contacts avec les militants du parti et avec le peuple.

Le comité pour l'étude d'"O Canada" sera mis sur pied bientôt

De notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a déclaré hier aux Communes que le comité de la Chambre qui aura pour but d'étudier l'adoption d'"O Canada" comme hymne national de notre pays sera mis sur pied dans quelques jours.

En réponse a une question du député libéral de York-Scarborough, M. Robert Stanbury, M. Pearson a dit que la résolution à cette fin venait d'être présentée et qu'elle figurerait à l'ordre du jour aujourd'hui.

État des routes DERNIÈRE HEURE appelez MONTRÉAL 514 351-4800 MINISTÈRE DE LA VOIRIE DU QUÉBEC

ECONOMIE POLITIQUE
"L'Economie est notre destin" (Rathenau)
COURS GRATUITS
Ecole de Sciences Sociales HENRY GEORGE
(Charte de la Province de Québec)
Pour renseignements et demande d'admission :
Louis-Philippe Girard Tél. 767-3374
Le jour ou le soir.

ATTENTION
À TOUTES LES ÉCOLES PRIVÉES
L'invitation est faite à toutes LES ECOLES PRIVEES DE COIFFURE POUR DAMES de la province de Québec, à joindre les rangs de l'association dans le but de protéger leurs intérêts et de faire valoir leurs droits.
PROJET DE FÉDÉRATION
L'association préconise un groupement en FEDERATION de toutes les ASSOCIATIONS D'ECOLES PRIVEES de la province de Québec et, à cette fin, a créé, lors de son assemblée générale du 27 décembre dernier, un comité exécutif qui, entre autres fonctions, la représentera au sein de cette FEDERATION. L'association invite toutes les autres ASSOCIATIONS D'ECOLES PRIVEES DE LA PROVINCE DE QUEBEC à former un semblable comité, pour fins de pourparlers dans le but de former ladite FEDERATION.
L'Association des écoles professionnelles privées des coiffeurs pour dames de la Province de Québec Inc.
1186 ouest, rue Ste-Catherine, 3ème étage — Montréal, P.Q.

POURQUOI ATTENDRE ? EN HIVER VOUS EPARGNEZ !
• PORTES • FENETRES EN ALUMINIUM
Emaillées, anodisées ou naturelles
• AUVENTS EN FIBRE DE VERRE
• CLAPBOARD EN ALUMINIUM
ALSCO
279-8551
1530 est, BEAUBIEN, Montréal

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MARDI 10 JANVIER 1967 — 83e ANNEE — No 7



Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Appuyé sur ses béquilles

C'est appuyé sur ses béquilles que l'ancien ministre de l'Education, Me Paul Gérin-Lajoie, député de Vaudreuil-Soulanges à l'Assemblée législative, s'est présenté hier à l'enquête du coroner sur la tragédie de Dorion, que préside le juge Marc-André Blain. Me Gérin-Lajoie représente la ville de Dorion. "Un malheureux accident de ski", a-t-il expliqué, sourire aux lèvres, au représentant de LA PRESSE.

A l'enquête du coroner sur la tragédie de Dorion

4 témoins déclarent avoir vu la barrière se lever après le passage du premier train

par Claude GENDRON

● Quatre témoins oculaires ont déclaré, hier, à l'enquête du coroner sur la tragédie de Dorion, qu'ils avaient vu la barrière sud du passage à niveau de la rue St-Charles se lever après le passage d'un premier train; mais un seul a dit avoir vu un groupe de jeunes gens près de la barrière, les bras élevés, comme s'ils l'avaient eux-mêmes levée.

● Ainsi, l'autobus fatidique qui transportait 45 adolescents dans la soirée du 7 octobre dernier a pu s'engager sans encombre sur les voies ferrées, allant ainsi au rendez-vous funeste avec un convoi de marchandises. Puis la barrière s'est rabaissée de nouveau derrière l'autobus. Vingt jeunes gens et jeunes filles ont péri dans l'accident.

● Une jeune femme qui voyageait dans une auto suivant immédiatement l'autobus, sans avoir vu la barrière se rabaisser, a dit qu'il se passa "30 secondes ou moins" entre le moment du passage du premier train et celui où elle aperçut le phare du deuxième venant en direction opposée.

Voilà le sommaire des principales déclarations faites, hier, dans le sous-sol de l'église Ste-Trinité, où a débuté l'enquête du coroner sur la tragédie de Dorion, que préside le juge Marc-André Blain. La foule était plus nombreuse hier après-midi et c'est avec intérêt que les gens de Dorion écoutent, malgré les difficultés de la traduction (trois des témoins étaient anglophones), l'interrogatoire des témoins.

Les jurés, en particulier, écoutent attentivement les dépositions et y vont de leurs questions, situant tantôt sur une photo, tantôt sur un plan du passage à niveau, certains détails matériels : "A quel endroit exact étiez-vous ? Où était tel autre témoin, avant ou au moment de l'accident? Indiquez-le par un "X" et encerclez cette marque sur la pièce déposée.

Hier matin, le caporal Guy Jasmin, de la Sûreté provinciale, avait déposé le plan du passage à niveau et le photographe Philippe Huot avait déposé une série de photographies.

Deux Ontariennes témoignent

Mme Mary Findley, de Willowdale, Ontario, qui voyageait dans la voiture d'une compagne, dit n'avoir vu personne près de la barrière avant l'accident; tandis que sa compagne, Mme France Hardy, de Willowdale également, qui conduisait l'automobile suivant immédiatement l'autobus, dit avoir vu des jeunes gens près de la barrière au moment où elle s'élevait après le passage du premier train.

Mme Hardy parle en particulier d'un jeune homme qu'elle a vu de face, mais qu'elle ne peut décrire et "de bras qui soulevaient la barrière". Elle avait des appréhensions, il y avait un certain bruit, mais elle commença à démarrer derrière l'autobus quand Mme Findley lui cria d'arrêter. Elle dit ne pas avoir vu de policier courir près de l'autobus.

Sa compagne, Mme Findley note aussi qu'il y avait beaucoup de bruit peu avant l'accident. Elle croit que la barrière automatique n'a pas fonctionné correctement parce qu'elle s'est élevée trop rapidement. "Le premier train avait à peine franchi le passage à niveau, dit-elle, que la barrière commença à se relever. Ce fut presque instantané."

Moins de 30 secondes après, Mme Findley aperçut, à l'est, un jet de lumière qui était trop haut pour être celui d'un phare

Voir DORION en page 6



Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Vaine tentative

L'agent Gilbert Fontaine, du Service de la police de Dorion, un des témoins oculaires de l'accident, a vainement tenté d'alerter le chauffeur de l'autobus de la venue d'un deuxième train au passage à niveau.



Leur auto suivait immédiatement l'autobus scolaire

Mmes France Hardy et Mary Findley, toutes deux de Willowdale, Ontario, ont été parmi les premiers témoins entendus, hier, à l'enquête sur la tragédie de Dorion. Leur automobile suivait immédiatement l'autobus scolaire qui, le soir du 7 octobre, a été happé par un convoi des Chemins de fer nationaux, au passage à niveau de la rue St-Charles.

Lemay subira son procès à l'autre session des Assises

par Maurice MORIN

Georges Lemay a comparu hier, en première division des Assises, devant le juge Maurice Cousineau et il a annoncé, par l'un de ses avocats, Me Léo-René Maranda, qu'il tenait "à demeurer devant ses pairs" pour y subir son procès.

Procès qui ne s'instruira pas, toutefois, au cours de la session qui a débuté officiellement par la prestation du serment de la part d'une centaine de jurés de langue française et d'une cinquantaine de jurés anglophones.

C'est que Mes Jean Bruneau et Rhéal Brunet, procureur chef et procureur chef adjoint de la Couronne, ont déclaré "qu'il n'y avait pas de place aux Assises au cours des mois de janvier et de février pour y entendre cette cause . . . vu que les dates de plusieurs importantes causes de meurtre ont déjà été fixées."

La poursuite et la défense s'étaient déclarées prêtes, toutefois, à procéder, mais les avocats du ministère public y apportèrent la restriction que nous venons de mentionner et Lemay, qui s'était départi de son large sourire des jours passés, a repris le chemin des cellules.

Il reviendra devant les Assises le 6 mars prochain alors que débutera une autre session. Cette journée-là, Lemay saura définitivement quand il devra subir son procès.

Et, nous le répétons, devant un jury et de langue française.

Lemay, on le sait, est accusé de conspiration et de vol avec effraction au montant de plus de $600,000, vol perpétré "avec tout le souci de l'art moderne dans les cambriolages sensationnels" dans la succursale de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, à l'angle des rues Ste-Catherine et St-Alexandre, au cours de la fin de semaine du 1er juillet 1961.

Un autre nom "célèbre" a été appelé à l'ouverture des Assises, hier. C'est celui de Robert Gignac, le témoin-vedette à l'enquête Dorion dans l'affaire Rivard.

Gignac qui, lui, continue à sourire, est inculpé du meurtre qualifié ou prémédité d'Aimé (Rocky) Brunet, le maître d'hôtel à l'Auberge du Castor, à Auteuil, abattu de balles de revolver dans le terrain de stationnement de l'auberge, le 18 septembre 1964.

Son procès ayant aussi été remis, Gignac devra revenir aux Assises le 6 mars. On sait que, dans cette affaire, Maurice Poirier, un autre inculpé, a été acquitté par 12 jurés.

Dès lundi prochain, dans la

Voir LEMAY en page 6

Un étudiant s'est jeté sur le remblai

Un étudiant de 17 ans, Réal Charrette, de Dorion, a déclaré ce matin à l'enquête qui se déroule depuis hier sur la tragédie du 7 octobre dernier, qu'il avait dû se jeter sur le remblai de la voie ferrée pour ne pas être happé par un deuxième train au passage à niveau de la rue Saint-Charles.

Cet incident s'était produit quelques moments avant l'accident survenu entre le convoi du Canadien national et un autobus scolaire.

Le jeune Charrette a précisé qu'il avait traversé le passage à niveau immédiatement après le passage du premier train. Il dit avoir vu l'autobus scolaire et plusieurs autos arrêtés, rue Saint-Charles, au sud du passage à niveau.

Un autre adolescent, Gilles Couture, 16 ans, a déclaré pour sa part qu'il avait traversé le passage à niveau quelques secondes avant l'arrivée du premier train et que c'est de l'endroit situé au nord du passage à niveau qu'il a vu se produire le terrible accident.

"Je voyais venir le train de l'est et je voyais l'autobus s'avancer. L'accident était inévitable", dit-il en substance.

Vote de grève des instituteurs de la régionale de Chambly

par Claude MASSON

Les instituteurs du secteur secondaire de la Commission scolaire régionale de Chambly, membres de l'Association des enseignants de Chambly, ont voté par une faible majorité en faveur de la grève, tôt ce matin, à la fin d'une réunion spéciale qui a duré près de quatre heures et à laquelle on a refusé l'entrée aux journalistes.

Sur 448 enseignants présents, 287 ont voté en faveur de la grève, 153 contre et huit bulletins ont été annulés. Le pourcentage a donc été d'environ 65.2 p. 100.

Toutefois, si l'on considère le nombre total des professeurs du secondaire de la régionale de Chambly, membres de l'Association, qui est de 694, le vote n'a été que d'environ 40 p. 100, ce qui a été jugé comme très faible en raison du désir des dirigeants du syndicat d'obtenir au moins 50 p. 100 plus 1 en faveur de l'arrêt de travail.

Aucune date n'a été fixée pour le débrayage. Le conseil d'administration de l'Association des enseignants de Chambly pourra, à son choix, ou décider lui-même la date d'entrée en grève ou consulter les délégués d'écoles ou convoquer une autre assemblée générale.

Après trois séances de conciliation

C'est à la suite des trois séances de conciliation qui doivent avoir lieu d'ici le 25 janvier qu'une décision sera prise à ce sujet.

Si les négociations en présence du conciliateur du ministère du Travail aboutissent à une impasse et que le recours à la grève se concrétise, 12,000 étudiants du secondaire seront en vacances forcées.

C'est à compter d'aujourd'hui que les délais de conciliation expirent et qu'une grève, en vertu du Code du travail, serait légale. Il faudra toutefois au préalable donner un avis de huit jours au ministre du Travail dans l'éventualité d'un déclenchement prochain du conflit.

Au cours de l'assemblée, on a fait savoir aux enseignants que 130 des 260 articles à l'étude sont bâclés ; par contre 30 autres sont considérés comme des questions mineures. Il reste donc une centaine d'articles de la convention collective qui sont considérés comme difficiles à résoudre. Les principaux points en litige sont les salaires, principalement pour les professeurs qui ont un petit nombre d'années d'expérience, les conditions de travail et la sécurité d'emploi.

La situation n'est pas très rose non plus pour les profes-

Voir VOTE DE GREVE page 6

Triple évasion à l'Institut Leclerc

Trois détenus de l'Institut Leclerc, une annexe à surveillance moyenne du pénitencier de St-Vincent-de-Paul, se sont évadés hier après-midi.

Il s'agit de Pierre Tremblay, 20 ans, Raymond Béliveau, 23 ans, et Pierre Noël De Tilly, 20 ans, qui purgeaient respectivement des peines de deux, trois et deux ans d'internement pour vols d'automobiles et cambriolages.

Maurice Savignac: aucune caution n'a été versée

par Maurice MORIN

Maurice Savignac, notaire, accusé de vol et de fraude pour un montant de près d'un million de dollars, a passé encore la journée d'hier et la nuit dans les cellules de la prison commune de Montréal, à Bordeaux.

C'est qu'à la fermeture du greffe, au Nouveau Palais de justice, au tout début de la soirée, personne de son entourage, de sa famille, ne s'était présenté pour fournir les deux cautions immobilières de $20,000 chacune exigées et qui pourront lui assurer la mise en liberté provisoire . . . en attendant son enquête préliminaire fixée à vendredi.

Hier soir, son avocat, Me Raymond Daoust, qui lui avait recommandé de "revenir au pays" (on se demande encore s'il a bel et bien changé de continent depuis le 2 décembre) nous a déclaré "qu'il se pourrait fort bien que les cautions soient fournies, souscrites, aujourd'hui, mardi".

On sait qu'à l'issue de la comparution, samedi, le juge T.-A. Fontaine avait également fixé trois autres cautions . . . $20,000 chacune, mais personnelles, pour permettre au notaire de se libérer de sa détention".

Ces trois cautions ne comportent pas une question pécuniaire car il ne s'agit "que d'une procédure comme on en voit tous les jours au Nouveau palais de Justice".

C'est-à-dire que le notaire n'aura qu'à apposer sa signature sur un document "nominal" et payer des timbres judiciaires, soit $2.50 pour chaque acte de cautionnement, comme promesse et garantie de sa présence future en Cour.

Une fois, bien entendu, que les deux autres cautions de $20,000 auront été fournies après

Voir SAVIGNAC, en page 6

6741 ST-HUBERT

EXAMEN DE LA VUE
•
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie

Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine
272-7611 • 272-7616

Nouveaux numéros de téléphone de LA PRESSE

PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Annonces classées 874-7111

TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900

REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres . 874-7041
Vie féminine ... 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272

Pour renseignements concernant tout autre service :
874-7272

vente de janvier
10% à 50%
meubles
lampes
tentures
tapis
VIAU MORISSET
720, boul. DECARIE, SAINT-LAURENT — 747-9921
OUVERT JEUDI-VENDREDI DE 9 H. A.M. A 9 H. 30 P.M.
SAMEDI JUSQU'A 5 H. 30

On négocie afin d'éviter un arrêt du métro et des autobus, jeudi matin

par Albert Tremblay

Des négociations se poursuivent aujourd'hui de façon accélérée entre les dirigeants de la Commission de transport de Montréal et ceux du Syndicat des employés du transport (CSN) afin de trouver une solution à un différend qui risque, s'il s'envenime davantage, de paralyser complètement le fonctionnement des services d'autobus et de métro, jeudi matin dans la métropole.

Les 3,000 chauffeurs d'autobus et de métro menacent en effet de déclencher des "journées d'étude" dans la matinée de jeudi afin de protester contre l'attitude de la compagnie, elle-même confrontée avec le problème que pose la tenue de l'Exposition universelle et internationale et l'obligation d'accorder à son personnel les vacances annuelles prévues à la convention collective de travail.

La Commission de transport n'est d'ailleurs pas la seule entreprise montréalaise à faire face à un problème identique et l'on prévoit déjà que des difficultés similaires ne manqueront pas de surgir d'ici quelques semaines, particulièrement en ce qui concerne les différents services publics).

(La Commission de transport prévoit que la tenue d'Expo 67 provoquera une utilisation plus soutenue que d'habitude des transports publics durant les mois d'été, par tradition une période de grand calme. Le problème des vacances ne s'était de ce fait jamais posé.

Or, pour répondre à cette demande accrue des services métro et autobus, la CTC a limité les "périodes de vacances" de son personnel, durant les mois d'été, et a demandé à ceux qui le désirent de revenir au travail durant leurs périodes de travail, moyennant une compension monétaire égale au salaire régulier. La compagnie s'engage donc à payer les vacances de son personnel et d'ajouter une compensation de "temps simple" à ceux qui accepteront de continuer à travailler, durant au moins une partie de leurs vacances annuelles.

La proposition a cependant soulevé une vague de protestations et il s'en est fallu de très peu (les négociations se sont poursuivies une bonne partie de la nuit dernière) que les chauffeurs d'autobus et de métro ne se présentent pas au travail ce matin.

Le syndicat condamne l'attitude de la CTM et exige le paiement d'une prime de "temps double" à ceux qui accepteront de travailler durant leur période de vacances. La compagnie refuse, alléguant que cette proposition équivaut à payer à temps "triple" (vacances plus temps double) leurs employés réguliers. Elle préfère, dans ce cas, faire appel à du personnel surnuméraire, rétribué habituellement à "temps et demi".

La situation est cependant beaucoup plus complexe.

Le syndicat proteste également au nom d'anciens employés qui, à cause des restrictions imposées au nombre des périodes allouées aux vacances annuelles, risquent de se trouver devant l'obligation de retarder leurs vacances à une période de l'année beaucoup

Voir METRO en page 6

Travaux à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville

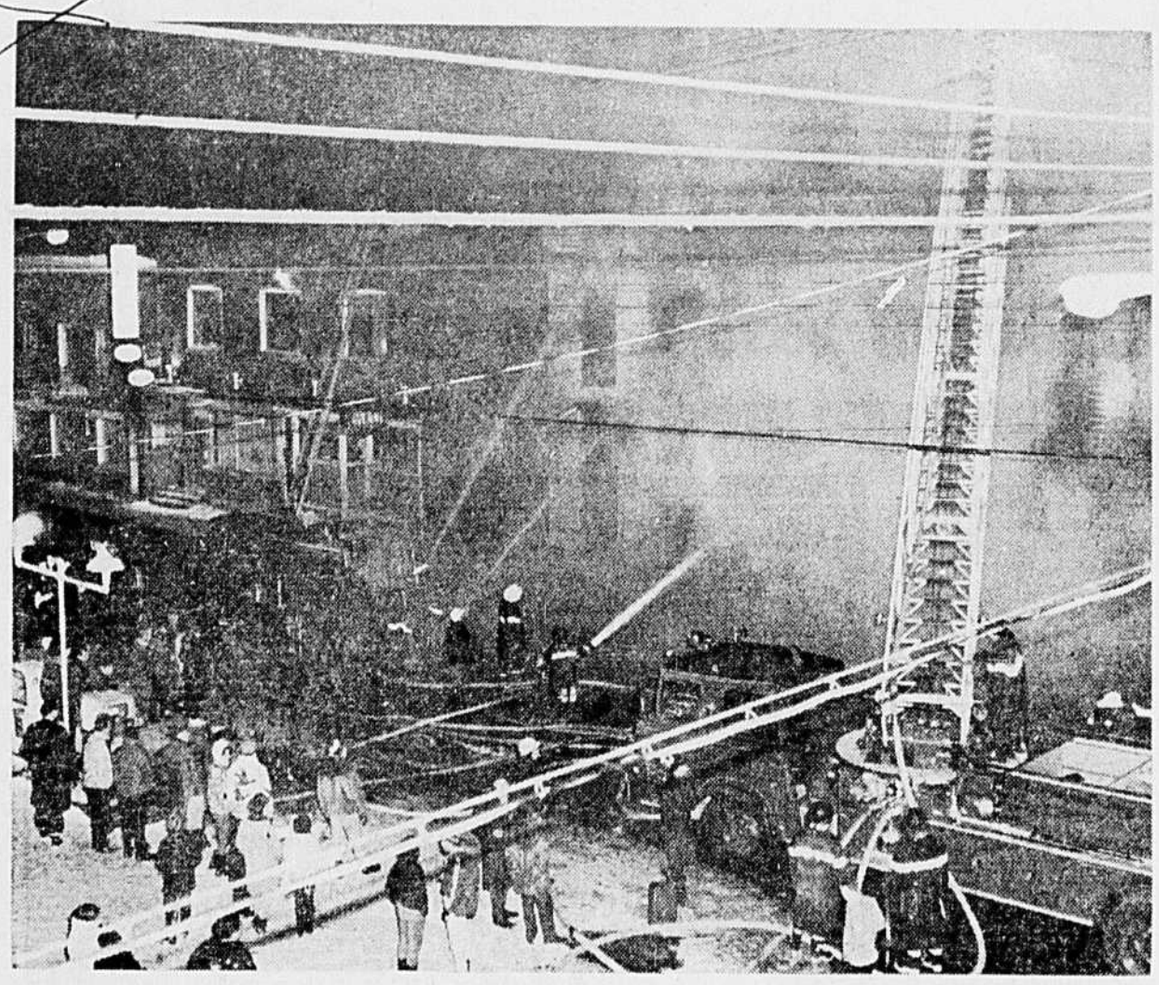
QUEBEC — Le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, vient d'autoriser l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville à procéder à des travaux de transformation et d'agrandissement pour un montant de $15,000.

L'hôpital pourra agrandir son centre zootechnique et à cet effet, on déplacera un mur afin d'obtenir une surface additionnelle de plancher d'environ 2,625 pieds carrés.

On transformera aussi l'intérieur de l'édifice pour y construire des salles d'opération, d'autopsie et de lavage, ainsi que des compartiments pour les animaux.

L'HOMME L'AUTRE BORD DU PONT... VEND MOINS CHER
268 OUEST ST-CHARLES LONGUEUIL
Longueuil AUTOMOBILE LTEE
674-1571
866-5791
CHRYSLER DART
CHARGER CORONET
DODGE CAMIONS
AUTOS USAGÉES Dependable

PILON inc.
ACHÈTE au COMPTANT
machines à ÉCRIRE et à CALCULER
USAGEES
ALLOCATION D'ÉCHANGE SI DÉSIRÉ
5 MAGASINS POUR VOUS SERVIR
PILON inc. FOURNITURES DE BUREAU
750, rue BEAUBIEN 273-9501
800, rue MONT-ROYAL 524-3081
8559, boul. ST-LAURENT 381-6261
851, boul. DÉCARIE 748-7961
280, rue ST-JACQUES 842-4171



Alerte générale à Pointe-Claire

Répondant à une alerte générale, une cinquantaine de pompiers de Pointe-Claire ont lutté pendant plus de deux heures avant de maîtriser un violent incendie qui ravageait l'immeuble de l'ancien hôtel de ville, au 293 rue Bord-du-Lac. Les flammes, résultant probablement d'une défectuosité du système électrique, ont pris naissance vers 5h.50 hier après-midi. Devant l'ampleur de l'incendie, une alerte générale a été donnée. Une vingtaine de membres de la Protection civile sont également venus prêter main-forte aux pompiers de Pointe-Claire. Utilisant 10 jets d'eau, les pompiers ont maîtrisé les flammes vers 7 h. hier soir. Ce n'est que plusieurs heures plus tard que l'incendie était complètement enrayé. Le rez-de-chaussée de l'immeuble était inoccupé, tandis que le premier étage servait de local à un mouvement de jeunesse.

Injonction décrétée contre le syndicat des enseignants à la requête du conseil scolaire de Saint-Hilaire

SAINT-HYACINTHE — Les enseignants en grève depuis le 24 novembre dernier à Saint-Hilaire et à Beloeil ne peuvent plus, depuis hier après-midi, être plus de quatre à la fois sur les lignes de piquets devant les écoles de la région.

En effet, hier après-midi, le juge François Auclair, de la Cour supérieure de Saint-Hyacinthe, a décrété une injonction interlocutoire provisoire contre l'Association des éducateurs catholiques de Saint-Hyacinthe, à la demande de la commission scolaire.

D'après cette mesure judiciaire, le tribunal enjoint le syndicat, ses membres et toute personne agissant selon ses instructions, à limiter à quatre personnes, ou moins, ses lignes de piquets, devant chaque établissement scolaire, qu'il s'agisse d'une école ou d'une maison à bureaux. Est également prohibé tout acte impliquant des menaces ou de l'intimidation à l'égard des employés ou des représentants de conseils scolaires. On doit éviter aussi d'obstruer l'accès aux maisons d'enseignement, quelles qu'elles soient.

200 enseignants protestent

Le juge Auclair a signifié ces directives, hier, en fin d'après-midi. Le conseil scolaire à Saint-Hilaire a immédiatement appliqué les procédures, pour empêcher les manifestations, dont la localité est le théâtre depuis le début du conflit, de dégénérer en violence indue.

Auparavant, hier matin, deux cents enseignants étaient allés protester devant l'école à Otterburn-parc. Neuf voitures de patrouille, relevant de la sûreté québécoise, les y attendaient. On n'eut cependant aucun incident à signaler. Les manifestants se sont dispersés, après avoir appris que le conseil scolaire réclamait la procédure en injonction.

Le président de la Fédération des enseignants catholiques dans le diocèse mascoutain, M. Normand Reid, a fait savoir que les grévistes à Saint-Hilaire et à Otterburn-parc respecteront l'ordre émis par le juge Auclair, pourvu qu'un avocat de la Corporation des enseignants puisse confirmer la validité de l'injonction.

Des démissions

Agissant au compte des conseils scolaires, l'avocat Gaston Rondeau a soutenu, à raison de déclarations formulées sous serment, que des grévistes, le 23 décembre, auraient gêné la circulation des employés et des représentants du conseil scolaire, en bloquant l'accès à l'école d'Otterburn-parc.

Au cours d'une entrevue, par la suite, M. Reid a émis l'opinion que l'injonction compromet l'espoir des enseignants mascoutains de ramener dans leur groupe les sept enseignants anglophones démissionnaires. Par ailleurs, on apprend que deux enseignants canadiens-français catholiques, au cours secondaire à Saint-Valérien, auraient signifié leur intention de se retirer également du groupe. La confirmation de leur démission serait déjà expédiée par la poste.

Autres démissions

Six des soixante-douze enseignants dans les écoles primaires à Beloeil ont aussi remis leur démission à leur syndicat. Selon le président du conseil scolaire de l'endroit, le Dr J.-C. Bergeron, les démissionnaires seraient prêts à reprendre leurs cours.

Pour ne pas encourir "de risques inutiles", a laissé entendre le président Bergeron, les enseignants démissionnaires de leur syndicat ne retourneront pas dans leurs classes, tant que le tribunal n'aura pas décrété une injonction apte à limiter le nombre des piquets. Il a cependant refusé de divulguer les noms de ces enseignants. "Ils demeureront dans le secret, dit-il, tant que le retour en classe ne sera pas effectué". On le sait, dans une lettre expédiée à chacun d'eux, la semaine passée, le conseil scolaire leur indiquait la possibilité de démissionner de leur syndicat et de négocier, en particulier, un contrat de travail avec l'organisme.

Sous la direction d'une cinquantaine de mères de familles, d'autre part, les cours ont repris dans les cinq écoles élémentaires à Beloeil. On rapporte qu'entre treize et seize heures, hier après-midi, plus de mille écoliers ont regagné leurs classes. De plus, le conseil scolaire a mis ses autobus à la disposition des élèves, domiciliés loin des écoles.

La journée d'hier était théoriquement la rentrée des classes dans la région de Beloeil, Saint-Hilaire, Saint-Hyacinthe.

Des écoliers se sont joints aux professeurs pour organiser des piquets, mais pour des motifs différents.

Tandis que les professeurs étaient nombreux (près de 150) devant l'école Dominique-Savio, avant le décret de l'injonction, afin d'empêcher d'entrer des professeurs que la commission scolaire aurait embauchés, des écoliers, au nombre d'une cinquantaine, manifestaient paisiblement devant l'école Saint-Mathieu, à Beloeil, réclamant le retour en classe des professeurs.

La principale animatrice du groupe, Mlle Manon Désilets, présidente de la classe de 11e année sciences-mathématiques, a déclaré que la manifestation ne cherchait pas à faire la guerre aux enseignants en grève, mais plutôt à attirer l'attention des gouvernants provinciaux sur la gravité de la situation.

Le président du syndicat des enseignants, M. Normand Reid, a déclaré que cette manifestation était mauvaise, qu'elle était fomentée par des parents.

Il a ajouté qu'il était malheureux que des parents prennent de tels moyens pour tenter d'intimider les professeurs.

Pourtant, sur les lignes de piquets, les grévistes commencent à croire que l'attitude des parents en général est moins agressive vis-à-vis des enseignants qu'elle l'était au début du conflit.

METRO

SUITE DE LA PAGE 3

moins favorable. C'est particulièrement le cas d'employés dont les droits à l'ancienneté leur réservaient traditionnellement les mois de juillet et août.

La CTM a réduit de plus de la moitié les périodes de vacances, réduisant dans la même proportion le nombre des employés qui seraient susceptibles de prendre leurs vacances durant la plus grande partie de l'été.

Les négociations entre la CTM et le syndicat, qui groupe 3,000 membres, ont repris ce matin, à 11 h. 30, et elles doivent se prolonger durant une bonne partie de la journée.

Ces négociations seront suivies d'une assemblée générale des membres du Syndicat des employés du transport de Montréal, mercredi soir.

C'est à la lumière des résultats des derniers pourparlers que les chauffeurs adopteront alors une attitude définitive en ce qui concerne leur projet de ne pas se présenter au travail jeudi matin, en guise de protestation.

VOTE DE GREVE

SUITE DE LA PAGE 3

seurs, membres de l'Association des enseignants de Chambly, qui dispensent leurs cours au niveau élémentaire.

Les 250 enseignants des commissions locales de St-Bruno, de St-Basile, de Chambly et de Fort-Chambly ont voté à l'unanimité, à la fin de décembre, en faveur de la grève. A Varennes, d'autre part, les professeurs de l'élémentaire, membres de la même association, auraient accepté les termes d'une nouvelle convention collective de travail.

Par ailleurs, les négociations se poursuivent avec les commissions scolaires locales de St-Lambert, de Longueuil et de Boucherville.

La région de Chambly groupe 14 municipalités auxquelles il faut ajouter, outre celles déjà nommées, les villes de Lemoyne, de Ste-Julie, de St-Amable, de Verchères, de Laflèche et de St-Hubert. Dans ces cas, la convention collective n'expirera qu'en juin prochain.

Hausse de la taxe foncière à Mont-Royal

Les contribuables de Ville Mont-Royal peuvent s'attendre à une hausse de 24.6 cents par $100 de leurs taxes foncières en 1967.

Le maire Reginald Dawson a précisé que 16.6 cents seront affectés à la contribution de cette municipalité au métro de Montréal et que 8 cents serviront aux besoins de la ville.

La taxe foncière municipale s'élèvera, en 1967, à $1.16 par $100 d'évaluation, comparativement à 91.4 cents en 1966.

Ceci veut dire que le propriétaire d'une maison évaluée à $30,000 devra payer $74 de plus. Comme dans les autres municipalités de banlieue les taxes scolaires sont aussi accrues.

Le maire Dawson, au cours d'une réunion spéciale du conseil, a décrit cette hausse comme "très modeste, compte tenu de l'augmentation du coût de la main-d'oeuvre.

Il a signalé que la contribution de Ville Mont-Royal au métro équivaut à environ 40 pour 100 de la somme de $901,000 perçue en taxes générales pour l'administration de la ville.

Les dépenses prévues pour 1967, sont évaluées à $2,661,023, ce qui constitue une hausse de $334,399 sur l'année précédente. 50 pour 100 de cette augmentation tserait due à la hausse des salaires, de même qu'à l'addition de quatre hommes au service de la police.

Les prévisions se répartissent comme suit, avec les chiffres de 1966 entre parenthèses : récréation et aréna, $274,018 ($230,954) ; cour municipale, police et incendies, $624,709 ($516,237) ; travaux publics, $1,011,950 ($926,500) ; finances et administration, $424,774 ($379,445).

La ville s'attend à un surplus de $1,913.

Amers reproches des fonctionnaires provinciaux de Montréal à leur exécutif

par Florian BERNARD

Les chefs syndicaux de 14 des 19 ministères provinciaux de Montréal se sont réunis en assemblée extraordinaire, hier soir, en vue d'adresser un télégramme de reproches à leur exécutif provincial, lui demandant de venir s'expliquer à Montréal le plus tôt possible sur la question de la classification des emplois.

Les fonctionnaires accusent les membres de l'exécutif provincial d'avoir négligé d'informer les membres du syndicat sur les progrès réalisés dans la classification des emplois. Il s accusent également leur exécutif provincial de faire "le jeu du chat et de la souris" et de renvoyer les plaintes des membres aux calendes grecques.

La clause de la convention collective touchant la classification des emplois est en suspens depuis mars dernier. Elle devrait entrer en vigueur le 1er janvier, mais, selon toute apparence, elle ne sera peut-être pas appliquée avant l'été.

Or, il devient impossible d'amorcer de nouvelles négociations sans la mise en vigueur de cette classification, puisque c'est elle qui déterminera les salaires des fonctionnaires employés dans divers secteurs des ministères.

Lors du congrès du syndicat, en mars dernier, les membres de l'exécutif provincial avaient fait adopter une résolution exigeant que cette classification soit faite sans délai. Les syndiqués avaient adopté cette résolution à l'unanimité.

Hier, les fonctionnaires de Montréal ont soutenu que les membres de l'exécutif provincial, pour des raisons obscures, ont négligé de donner suite de façon sérieuse au projet et qu'ils semblent accepter, sans s'émouvoir, que la convention collective soit ainsi violée de façon flagrante. Car cette clause de la classification fait actuellement partie du contrat.

La classification n'est pas terminée

Le gouvernement a soutenu, pour sa part, que la classification n'est pas terminée dans tous les ministères et qu'il est préférable d'attendre qu'elle soit complète partout avant de l'appliquer.

Les fonctionnaires exigent, de leur côté, que la classification soit immédiatement mise en vigueur dans les ministères où elle est terminée. Selon eux, elle ne serait incomplète que dans trois ministères, soit ceux de la Jeunesse, de la Justice et du Bien-Etre.

Ce n'est pas un secret pour personne que cette classification, une fois mise en vigueur, coûtera au moins 3 p. 100 de plus en salaires. Les syndiqués croient que le gouvernement ne se presse pas justement à cause des nouveaux déboursés que la mesure entraînera. Ils accusent les membres de l'exécutif provincial de faire en quelque sorte le jeu du gouvernement en adoptant une politique de lenteur.

Hier, les fonctionnaires provinciaux de Montréal, par l'entremise de leurs dirigeants locaux, ont fait parvenir un télégramme aux membres de l'exécutif provincial, leur demandant de venir "s'expliquer" le plus tôt possible à Montréal. Ils ajoutent que, si les membres de l'exécutif refusent de venir à Montréal, une délégation quittera la métropole à destination de Québec et que l'on exigera des explications précises.

Contravention pour avoir ajouté une "mini-plaque" à l'arrière de sa voiture

QUEBEC, (PC) — La Sûreté provinciale du district de Québec a servi une contravention à un automobiliste dont la plaque minéralogique arrière portait en supplément une mini-plaque vendue par le Rassemblement pour l'Indépendance nationale, parti politique séparatiste.

Les mini-plaques, qui peuvent être apposées en supplément aux plaques arrière des automobiles, portent l'inscription "100 ans d'injustice", complétant ainsi l'inscription originale figurant sur les plaques du Québec où l'on peut lire sous le numéro d'enregistrement : "1867 — Confédération — 1967".

Le sergent d'état-major Arthur Barré, de la Sûreté provinciale, a déclaré que la contravention qui a été ainsi servie deviendra probablement une cause type.

Le ministre de la Justice du Québec a ordonné de donner les avis d'infraction à tous les automobilistes qui installeront ces plaques après celles du ministère des Transports et Communications, et ce, en vertu de l'article 28 du Code de la route qui défend d'altérer ou de modifier ou d'ajouter des chiffres à une plaque.

Le vice-président du RIN, M. Guy Pouliot, a déclaré au cours d'une entrevue que le parti avait fait faire quelque 2,000 de ces mini-plaques et qu'elles sont presque toutes vendues à l'exception d'une centaine. Il a précisé que le parti avait pris la décision d'en faire imprimer d'autres, mais il a dit que l'on ne s'est pas encore arrêté sur le nombre que l'on fera faire.

La semaine dernière, la femme de M. Pouliot avait déclaré à un journaliste que l'on avait fait faire 50,000 de ces mini-plaques.

M. Pouliot a déclaré qu'il est convaincu que la mini-plaque est légale et il a dit que l'on verra à défendre l'affaire devant les tribunaux.

Le vice-président du RIN a dit ignorer combien d'automobilistes affichent les plaques en précisant que plusieurs personnes n'ont pas encore reçu leurs plaques pour 1967.

A Montréal

L'affaire des paques "100 ans d'injustice" pose plusieurs "colles" aux agents de la Sûreté provinciale.

Après avoir consulté leurs conseillers juridiques, ils se demandent quel article du code de la route prohibe les mini-plaques ?

—"Doit-on se fier à l'article 64, paragraphe c?" se dit l'un des principaux porte-parole du service de la circulation.

Cet article précise : "Est coupable . . . qui altère une plaque d'immatriculation fournie par le Bureau, en y changeant le numéro, l'année, la lettre, la couleur ou de toute autre manière . . ."

"Or ajouter une mini-plaque au-dessous ne change ou n'altère rien de tout cela : numéro, année, lettre, couleur."

Un autre policier pense que les séparatistes auraient dû écrire "100" en lettres plutôt qu'en chiffres. De la sorte, les lettres cents n'auraient pas prêté à confusion avec le numéro de série inscrit juste au-dessus :

"N'oublions pas que nos agents poursuivent les délinquants à des vitesses dépassant souvent 60 milles à l'heure et qu'il importe qu'ils puissent sans difficultés bien noter le numéro de la voiture poursuivi s'ils ne parviennent pas à la rejoindre. Et à ces vitesses, tous les chiffres semblent danser sous leurs yeux."

SAVIGNAC

SUITE DE LA PAGE 3

avoir été acceptées, à la suite d'un examen minutieux de titres de propriété, par un procureur de la Couronne chargé de "scruter" les cautionnements.

Faisons observer que les cautions de $20,000 sur immeuble (il y en a deux dans le cas qui nous occupe ou préoccupe le notaire Savignac) sont assez difficiles à trouver.

Faisons remarquer, de plus, que le juge Fontaine n'a pas fixé l'alternative de dépôts en espèces de $40,000, comme cela se produit souvent.

LEMAY

SUITE DE LA PAGE 3

chambre 217, deuxième division des Assises, sous la présidence du juge Peter-V. Shorteno, doit débuter le procès pour meurtre prémédité de deux hommes de couleur, David de Leon, 23 ans, et Raymond Flint, 20 ans, du 1067, rue St-Denis. Ils sont plus précisément inculpés d'avoir assassiné de six balles de revolver un de leur congénère, Wayne Hudlin, 21 ans, tué dans le cinéma Capitol, à la fin du mois de juin dernier.

Les frères Roy, Claude (Coco) et Yvon (Monmon), inculpés du meurtre prémédité de Mme Liliane Lauzière, que Me Guy Guérin représente, ont eux aussi comparu hier devant le juge Cousineau lorsque le greffier Roméo Santoire a fait l'appel des noms des inculpés.

Me Brunet a demandé que l'instruction du procès soit fixée au 13 février. Mais il se peut fort bien que l'affaire soit remise parce que Me Guérin est avocat de la poursuite dans l'affaire Sicotte et l'un des avocats de la défense au procès d'Harry Post et d'Oscar Gelfand, inculpés de conspiration dans une présumée fraude de près de $1½ million.

Une centaine d'autres accusés ont défilé aux Assises ; la plupart y sont demeurés, la loi les y obligeant à cause de la nature des accusations auxquelles ils ont à faire face.

L'ouverture des Assises a été marquée par le cérémonial habituel. Dans la chambre 217, Me Bernard Sarrasin, c.r., shérif du district judiciaire de Montréal, a déposé la liste des jurés qui ont ensuite été assermentés après que Me Maurice Bourassa, l'un des procureurs permanents de la Couronne, les eut interrogés à tour de rôle.

M. Marcel Gougeon, greffier de la deuxième division des Assises, y occupait encore son poste.

Mais c'est devant le juge Cousineau, dans la grande cour, en première division, que l'on a assisté au défilé des inculpés.

Devant le juge en chef Edouard Archambault, de la Cour des sessions de la paix, pas moins de 200 accusés ont fait option pour être jugés devant un juge seul possédant également les pouvoirs de jurés.

Et l'on continue malheureusement à dire que "ces inculpés, dont plusieurs sont devant nos tribunaux depuis de longs mois, auront un procès expéditif".

DORION

SUITE DE LA PAGE 3

d'automobile. Un deuxième train approchait à quelque 400 ou 500 pieds, selon son témoignage.

Comme sa campagne commençait à démarrer, elle lui cria d'arrêter parce qu'un autre train s'en venait. Avant l'accident, Mme Findley dit avoir entendu du bruit venant de l'avant de l'autobus. Elle ne peut préciser si le bruit venait de l'intérieur ou de l'extérieur du véhicule.

Témoignage d'un militaire

Enfin, le dernier témoin de la journée fut un officier de l'armée canadienne, M. John Charles Murgatory, originaire de Dorion, mais cantonné au camp Borden. Le jeune homme conduisait sa voiture, rue St-Charles, en direction du passage à niveau, quand il a vu l'agent Gilbert Fontaine passer devant lui en courant. "Il y avait deux ou trois autos entre l'autobus et moi. Une des voitures a fait demi-tour", dit-il.

Le militaire dit aussi avoir vu un couple passer sous la barrière abaissée et traverser le passage à niveau juste devant le premier train. Après le passage du train, comme les témoins précédents, il dit avoir vu la barrière se relever. Il remarqua alors le tintement de la sonnerie d'alerte et le clignotement des lumières rouges. Un deuxième train approchait de la droite et la barrière se rabaissa derrière l'autobus.

M. Murgatory dit, en contre-interrogatoire, qu'il n'avait pas entendu le sifflement du deuxième train et qu'il n'avait vu personne autre que le policier près du passage à niveau.

Sur ce, comme il se faisait tard, le juge Blain leva la séance qui devait reprendre à 10 h. ce matin.

Un policier tente vainement d'arrêter l'autobus

En fin de matinée, le premier témoin oculaire, l'agent Gilbert Fontaine, de la police de Dorion, avait déclaré qu'il n'avait pas entendu le tintement de la sonnerie d'alerte du passage à niveau de la rue St-Charles et que l'autobus s'était engagé sur les voies ferrées au moment où la barrière de sécurité achevait de se redresser après le passage du premier train.

"J'ai couru pour frapper sur l'autobus et alerter le chauffeur de l'approche d'un autre convoi en sens opposé, mais je n'ai pu le rejoindre. J'ai reculé de quelques pieds pour ne pas être pris moi-même dans l'impact".

Contre-interrogé par le procureur des Chemins de fer nationaux, Me Châteauguay Perreault, le policier ne peut dire cependant si la barrière s'était rabaissée. J'avais déjà traversé la ligne de la barrière et n'ai pas regardé derrière moi, dit-il."

Au début de son témoignage, M. Fontaine avait raconté qu'il avait vu l'autobus pour la première fois alors que celui-ci était immobilisé, en direction nord, au sud de la voie ferrée.

La barrière était baissée. Un train de voyageurs passait de l'ouest à l'est.

Le train passé, la barrière se releva et l'autobus démarra "normalement" selon le témoin qui, à ce moment-là, aperçut une lueur, celle d'un train qui venait de l'est. Devinant qu'il y aurait un accident, le policier a vainement tenté de rejoindre l'autobus.

"La locomotive a-t-elle sifflé ?" demanda Me Perreault.

Le témoin répondit qu'il ne l'avait pas entendue.

M. Fontaine dit qu'au moment de l'impact la carrosserie de l'autobus fut projetée vers la gauche à une cinquantaine de pieds au sud de la voie ferrée, tandis que la locomotive traîna le châssis sur une distance d'environ 2,000 pieds avant de s'immobiliser.

Un collaborateur de Lucien Rivard est appréhendé à Paris

PARIS, (PA-AFP) — L'un des proches collaborateurs de Lucien Rivard dans le trafic des narcotiques, Paul Mondolini, âgé de 50 ans, que la police reconnaît comme chef du réseau mexicain des narcotiques, a été appréhendé hier, à Paris, à sa descente de l'avion de Marseille.

L'arrestation de Mondolini a mis fin à une chasse à l'homme qui durait depuis un an tant en Europe qu'en Amérique. C'est en 1964, après l'arrestation au Mexique d'Alfonso Bonilla, porteur de deux valises à double fond contenant 40 livres d'héroïne, que le rôle de Mondolini dans le réseau de trafiquants de narcotiques, apparut pour la première fois au grand jour.

L'enquête devait établir que Mondolini avait eu à Paris des contacts avec Bonilla et un autre membre du réseau, Jorge Moreno-Chavet. Des recherches entreprises au Mexique et aux Etats-Unis devaient confirmer le rôle de Mondolini, pourvoyeur de narcotiques pour tout le réseau mexicain. Il était en association avec Lucien Rivard, présentement détenu au pénitencier d'Atlanta, en Georgie, où il purge une peine de 20 ans d'internement.

Cette semaine... ECONOMISEZ...

ASPIRINE Bayer, 200 Rég. $1.79 PRIX REDUIT 1.14

PIN BLANC .59
Sirop 16 oz. Rég. : $1.25 — PRIX REDUIT 2 pour 1.09

AGAROL 16 oz Rég. $1.50 PRIX REDUIT .99

COCILLANA .59
Sirop 16 oz. Rég. : $1.25 — PRIX REDUIT 2 pour 1.09

KOTEX en 48 Rég.: $1.91 PRIX REDUIT 1.43

LIVRAISON : VILLE ET BANLIEUE

PHARMACIES professionnelles SARRAZIN & CHOQUETTE

Ordonnances, Remèdes, Analyses, Orthopédie

921 EST, STE-CATHERINE — 842-9622 • 6511 ST-HUBERT — 272-8233

Chez DUPUIS — 842-5151 • ST-DENIS et MT-ROYAL — 844-1711

Le CCRO a commencé ses audiences pour trancher le conflit de Radio-Canada

par Jacques LAFRENIERE
envoyé spécial de LA PRESSE

OTTAWA — Le Conseil canadien des relations ouvrières a commencé hier ses audiences en vue de décider s'il y aura ou non un autre vote de représentation syndicale à Radio-Canada, auprès des 1,668 artisans et hommes de métiers de la télévision. Le CCRO aura à rendre une de ses plus importantes décisions qui, de toute façon fera des mécontents.

Pour situer le problème dans son contexte, il faut savoir que les 23 et 24 novembre derniers, ces employés (régisseurs, assistants à la réalisation, dessinateurs, graphistes, décorateurs, machinistes, peintres, menuisiers, monteurs de films, etc., en tout 58 métiers) ont été appelés à se prononcer sur le choix de leur syndicat.

Deux organisations étaient inscrites sur les bulletins de vote : l'International Alliance of Theatrical Stage Employees and Moving Picture Machine Operators of the United States and Canada (CTC) et le Syndicat canadien de la fonction publique (CTC). La Confédération des syndicats nationaux a décidé de boycotter le vote car elle avait été déboutée précédemment — en janvier 1966 — par une décision du CCRO, déclarant que son Syndicat général du cinéma et de la télévision (SGCT) ne représentait pas l'unité appropriée. La CSN désirait représenter les employés du réseau français de Radio-Canada, alors que le syndicat à déloger, IATSE, représentait les employés des deux réseaux.

Le résultat du vote fut le suivant : SCFP, 818 voix, IATSE, 439, nuls, 6 et 259 bulletins ont été marqués des lettres "CSN". C'est à Montréal que tous les bulletins marqués CSN ont été comptés.

Or pour qu'un syndicat puisse être reconnu, il aurait fallu qu'il obtienne la majorité absolue, soit 835, puisqu'à l'époque l'unité de négociation concernée comptait 1,668 membres.

Le dilemme

Le CCRO se trouve donc en face d'un dilemme difficile à résoudre. Si l'on s'en tient à la pratique du CCRO, normalement c'est le syndicat déjà en place qui est de nouveau reconnu, si l'autre syndicat n'obtient pas la majorité absolue. Mais comment accorder une accréditation à un syndicat, quand 1,083 personnes sur un total de 1,668 votent contre ? Comment par ailleurs accréditer un "nouveau" syndicat, quand il n'a pas obtenu la majorité absolue ?

C'est après avoir étudié ces aspects que le CCRO a décidé de tenir des audiences, comme le réclamait d'ailleurs le SCFP. Ce syndicat allègue qu'il y eut des irrégularités dans le vote, des pressions indues, des façons de procéder qui n'ont pas permis aux employés de se prononcer librement.

Le SCFP réclame l'une des trois solutions suivantes :

1 — Rejeter les 259 bulletins sur lesquels on avait inscrit les lettres "CSN" et les rayer de la liste, réduisant ainsi le nombre des votants éligibles ;

2 — Tenir un nouveau scrutin dans les quatre bureaux de votation de Montréal sous une surveillance sévère et voir à ce qu'il ne survienne aucune obstruction de quelque partie que ce soit ;

3 — Ordonner la tenue d'un nouveau scrutin à travers le Canada sous une surveillance sévère pour prévenir ce qui s'est produit à Montréal.

Les irrégularités

A l'appui de sa requête pour démontrer qu'il y avait eu des irrégularités qui ont faussé le résultat du vote, le SCFP a fait entendre hier dix témoins, pour illustrer entre autres les faits suivants :

- Les deux jours de votation, il y eut du chahut à l'immeuble principal de Radio-Canada, rue Dorchester à Montréal ;
- Des partisans de la CSN ont distribué des tracts, des "collants", un jeu de cartes dit du CCRO, "La . . . Libre" un journal de la CSN, etc., et auraient fait de l'obstruction devant un bureau de votation ;
- IATSE aurait violé la "période de silence" de 48 heures précédant le vote, en mettant à la poste tardivement de la documentation qui est arrivée chez les votants le 23 novembre, l'un des deux jours du scrutin ;
- Le SCFP a particulièrement trouvé déplorables les prises de position de plusieurs personnalités politiques et du monde du journalisme pendant la période de temps où il ne pouvait répliquer sans violer la trêve imposée par le CCRO. On a exhibé les déclarations de MM. Jean Marchand, ministre de l'Immigration et de la Main-d'oeuvre, René Lévesque, député du comté de Laurier à la législature provinciale, Gérard Pelletier, député fédéral du comté d'Hochelaga, Robert Cliche, chef pour le Québec du Nouveau parti démocratique et Claude Ryan, directeur du journal "Le Devoir".
- Quelques témoins ont insisté sur la déclaration du 22 novembre de M. René Lévesque, dans laquelle ce dernier demandait aux employés de Radio-Canada de ne pas lâcher, les invitant à soutenir le point de vue de la CSN.
- Au bulletin de nouvelles de Radio-Canada, à 11 h., le 22 novembre, on a montré un extrait de film sur lequel on voyait en gros plan une pancarte de la CSN demandant de boycotter le vote. Le même jour, à un programme de radio, on a interviewé MM. Marchand et Cliche qui "eux aussi ont préconisé le boycottage du vote".

Le CCRO a fait entendre un seul témoin, Mlle Marie-Paule Bigras, qui était responsable de la surveillance des polls à Radio-Canada (rue Dorchester). Mlle Bigras a déclaré qu'il y avait eu du chahut. Elle a même téléphoné à ses supérieurs pour leur demander d'envoyer la police disperser les manifestants, devant l'édifice. On l'aurait également insultée en tant que représentante du CCRO et du ministère fédéral du Travail.

Pour sa part, IATSE a fait entendre deux témoins, MM. Marcel Fournier et Hervé Richard, membres de l'Association internationale des machinistes (CTC) qui avaient été chargés par IATSE de mettre à la poste la correspondance. Tous les deux ont déclaré que les lettres reçues le 23 par les membres avaient bel et bien été déposées 12 heures avant l'heure finale de distribution de propagande, fixée pour 11 h. 59 p.m. le 21 novembre.

L'audition se poursuit aujourd'hui. Le procureur d'IATSE, Me Sydney Robins, tentera de démontrer que Radio-Canada et le SCFP étaient de connivence pour réclamer un deuxième scrutin. Il y aura également les plaidoiries des procureurs.

Le SCFP était représenté par Me Mario Hickl et Francis K. Eady, respectivement, directeur du service juridique du syndicat et assistant au président national.

Un seul des représentants syndicaux était présent

OTTAWA, (J.L.) — Les représentants patronaux seront les mieux renseignés pour se prononcer sur la requête du Syndicat canadien de la fonction publique réclamant la tenue d'un autre vote de représentation syndicale auprès d'un groupe d'employés de Radio-Canada.

En effet, les quatre représentants des employeurs étaient présents hier à la première journée d'audition que tient le CCRO à ce sujet, tandis qu'un seul des quatre représentants syndicaux était à l'audition, M. A. H. Bach.

Le CCRO se compose de neuf membres : le président qui est nommé par le gouvernement, quatre représentants des employeurs et quatre représentants syndicaux. Le CTC choisit trois des représentants des travailleurs, tandis que la CSN désigne le quatrième.

La CSN a pris récemment la décision de retirer tous ses représentants des organismes fédéraux. L'absence de M. Gérard Picard, n'était donc que "normale" en autant qu'on puisse écrire normale. La CSN boycotte les organismes fédéraux justement parce qu'elle prétend être brimée dans ses droits par le CCRO qui se refuse à reconnaître les unités naturelles de négociations comme elle le réclame. Le CCRO s'en tient aux unités dites nationales.

Les membres du CCRO présents hier étaient MM. Arthur H. Brown, président, E. R. Complin, Jacques Guilbeault, K. Hallsworth et A. J. Hills, représentants patronaux et M. Bach, représentant syndical. M. A. D'Aoust, représentant syndical est absent pour cause de maladie. M. Donald MacDonald un dirigeant du CTC, doit être tenu occupé ces temps-ci par l'étude que fait sa centrale syndicale sur ses structures.

Le nouveau vice-président M. J. Quinlan, assiste à l'audition à titre d'observateur.

Il est injuste de croire cependant que les représentants des employeurs seront les seuls à pouvoir prendre une décision. Dans un cas comme celui-ci, le seul représentant syndical aurait droit à quatre voix à un vote advenant qu'il faille se prononcer rapidement.

Cependant comme le CCRO devra prendre la cause en délibéré avant de rendre une décision, les absents pourront lire les notes sténographiques ou entendre les témoignages enregistrés sur bandes magnétiques.

Tous les témoins du Syndicat canadien de la fonction publique de même que les deux témoins d'IATSE ont fait usage de la traduction simultanée pour rendre leur témoignage, même s'il leur aurait été facile de comprendre les questions en anglais et de répondre dans cette langue. La traduction simultanée existe depuis quelques mois seulement au CCRO et on ne semble pas en faire usage bien souvent, si l'on en juge par la maladresse de quelques membres du CCRO à utiliser ce procédé de communication.

La CSN assiste à une partie de l'audience puis se retire...

OTTAWA — (J.L.) — Même si elle n'y avait pas été invitée, la Confédération des syndicats nationaux a été présente un bout de temps hier à l'audience publique du Conseil canadien des relations ouvrières qui étudie une requête du syndicat canadien de la fonction publique réclamant la tenue d'un autre vote de représentation syndicale à Radio-Canada.

Une délégation qu'on a dite de 100 personnes a envahi paisiblement l'immeuble où se tenait l'audience. Dès l'ouverture de la séance par le président, M. Arthur H. Brown, la secrétaire du Syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN), Mlle Gisèle Richard, a lu une déclaration et présenté une requête au CCRO.

Mlle Richard a fait fi des protestations à une déclaration avant que la séance ne débute réellement. Elle a refusé l'invitation de M. Brown de demeurer à l'audience comme observateur.

"Ce n'est pas la première fois que nous paraissons devant vous, a-t-elle dit. C'est notre syndicat qui après avoir présenté une requête majoritaire pour les employés de la production de Montréal et de Québec s'est vu refuser l'accréditation sous prétexte que les choses qui ont été établies une fois le sont pour toujours. C'est notre syndicat qui a obtenu qu'un comité ministériel soit formé pour étudier la réforme du CCRO. C'est notre syndicat qui a reçu l'appui du caucus libéral et de plusieurs autres députés, le mois dernier. C'est notre syndicat qui vient de convaincre Radio-Canada de régler certains problèmes urgents.

"C'est notre syndicat qui, selon vos critères, n'existe pas, a poursuivi Mlle Richard. Pourtant, même si vous ne nous avez pas invités, c'est à cause de nous que vous êtes réunis aujourd'hui. C'est à cause de nous que vous ne savez plus à qui décerner l'accréditation à Radio-Canada pour les employés de la production."

Mlle Richard a réclamé qu'en matière de relations de travail, les décisions juridiques correspondent à la réalité. "Je ne veux pas être désagréable, mais le conseil ne doit pas prendre pour la réalité les appétits et les rêves du vaste lobby syndical canado-américain qu'est le CTC", a-t-elle précisé.

"Nous sommes venus pour vous dire aujourd'hui que nous en avons assez d'être traités comme une fiction. Nous sommes venus vous dire que nous en avons assez d'être traités avec mépris par un organisme dont le premier rôle est de veiller à ce que les travailleurs obtiennent le droit de négocier librement avec leurs employeurs. Je ne veux pas être désagréable, mais le conseil n'a pas pour mission de consacrer juridiquement les ambitions de certaines structures."

"Pour nous, a-t-elle ajouté, il n'y a qu'une réalité, qu'une décision intelligente et réaliste que votre conseil peut et doit prendre : la désaccréditation pour Montréal et Québec du syndicat IATSE qui n'a obtenu que 78 votes sur 700, soit 11 p. cent des votes. Dans les circonstances actuelles, toute autre décision de votre part nous apparaîtrait comme une nouvelle marque d'irréalisme et contribuerait à nous maintenir dans l'absurde où votre dernière décision nous a plongés. Cela vous importune sans doute que nous fassions sentir notre existence dans les circonstances actuelles, mais vous comprendrez certainement que nous n'avons pas le choix."

Aussitôt dit, la délégation de la CSN a quitté la salle d'audition du CCRO.

La CSN lance "Parole de député"

Sous le titre "Parole de député", la CSN a présenté hier les résumés des rencontres effectuées au cours des récentes semaines entre les députés fédéraux et les comités d'action politique du mouvement.

Reliés dans un fascicule de 59 pages, ces résumés, ainsi que certains documents relatifs à ces rencontres, seront envoyés à tous les membres du Parlement fédéral, députés et sénateurs. Les journaux du pays et les comités d'action politique de la CSN en recevront également des copies.

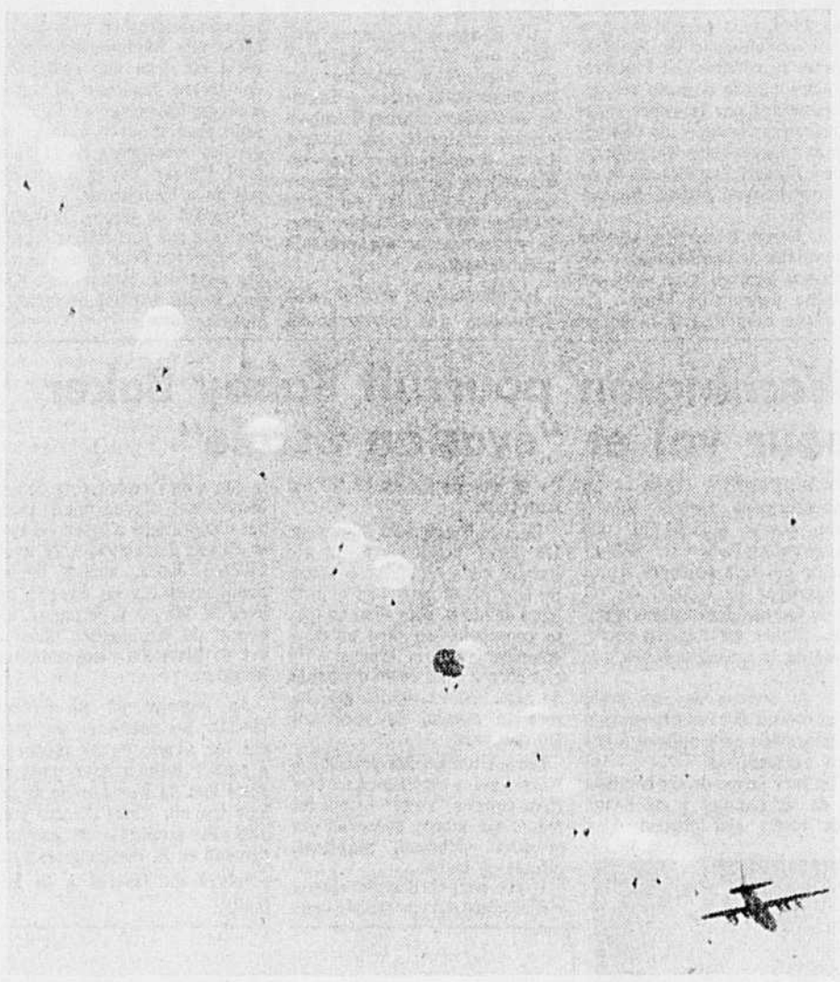
Rappelons que la mise sur pied des comités d'action politique a été effectuée par le bureau confédéral de la CSN pour appuyer quatre demandes que le mouvement considère essentielles. Ces demandes relèvent toutes de la juridiction fédérale et elles se lisent ainsi :

1 — Dans le cas de conflit intersyndical intéressant un affilié du CTC et un affilié de la CSN, la CSN et le CTC doivent être représentés en nombre égal, soit deux de la CSN et deux du CTC.

2 — Afin que les employeurs n'aient pas à décider du choix du syndicat pour les employés, seul le président du CCRO a le droit de vote dans un conflit intersyndical, à moins qu'il y ait unanimité de la part de tous les membres.

3 — Tous les membres du conseil, et particulièrement le président, doivent être bilingues pour permettre aux parties de se faire entendre dans l'une des deux langues officielles du pays, l'anglais ou le français.

4 — Le projet de loi dans la fonction publique (bill C-170) prévoit uniquement la création d'unités nationales de négociations. Ses clauses représentent une grave menace à la liberté syndicale. Elles doivent être modifiées afin de permettre aux unités naturelles d'être reconnues.



Exclusivité LA PRESSE

Manoeuvres militaires au nord de Québec

L'opération Oukpik-2, l'une des plus importantes manoeuvres militaires organisées par les forces armées cantonnées à Valcartier, a commencé, hier, par la descente de quelque 150 parachutistes, au nord de Québec. L'opération, qui durera en tout trois jours, aura nécessité trois hélicoptères, 22 auto-neiges et 20 ski-doo.

ANNONCE

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Quelques passe-temps Pour ceux qui perdent leur temps en se rendant en Scandinavie en avion sans la SAS

Voici quelques passe-temps et jeux d'énigme pour vous tenir occupé alors que vous serez dans un aéroport quelconque, en train d'attendre votre vol de correspondance.

Si les jeux d'énigme ne vous amusent pas tellement, nous avons également une autre solution à vous proposer. Notre compagnie aérienne.

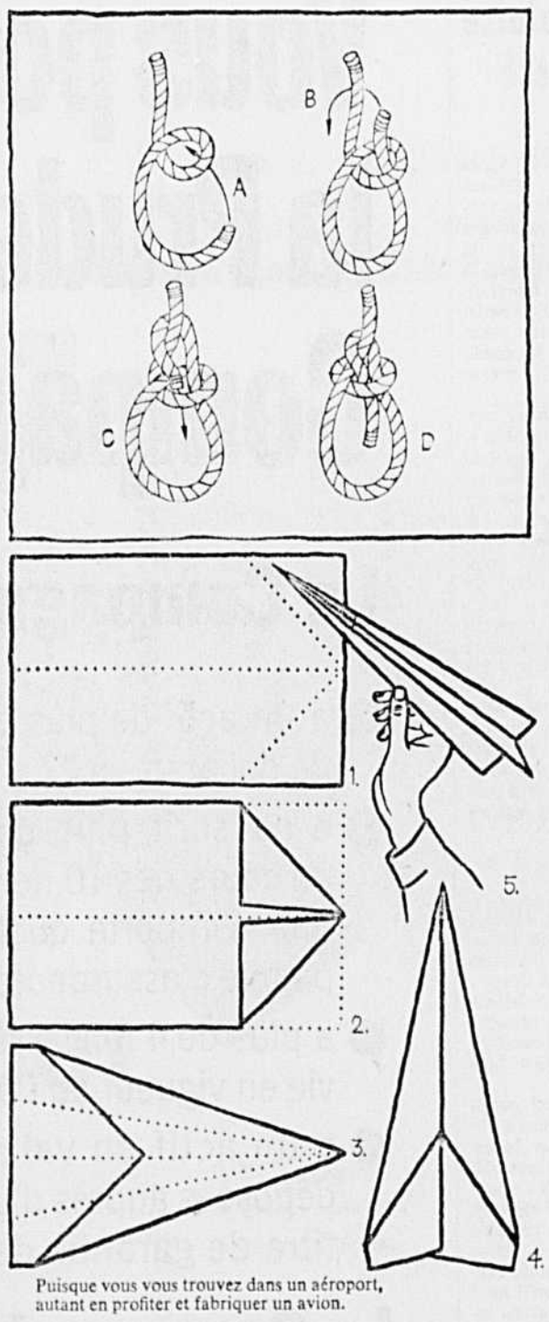
Nous vous transportons en Scandinavie sans que vous n'ayez à changer d'avion nulle part en cours de route. Nous vous conduisons sans escale à partir de l'Aéroport International de Montréal. Quel que soit le vol que vous preniez parmi nos 3 vols hebdomadaires (le mardi, jeudi ou samedi).

Nous pouvons vous conduire vers un plus grand nombre d'endroits en Scandinavie et ceci plus rapidement que toute autre compagnie aérienne. Nous desservons un plus grand nombre de villes en Scandinavie (dans toute l'Europe, à vrai dire) que toute autre compagnie aérienne transatlantique.

Et nos avions sont tous des jets DC-8. Ce qui signifie que vous vous rendez en Scandinavie rapidement. De façon à ce que vous n'ayez pas non plus à passer plus de temps qu'il n'en faut à bord de l'avion.

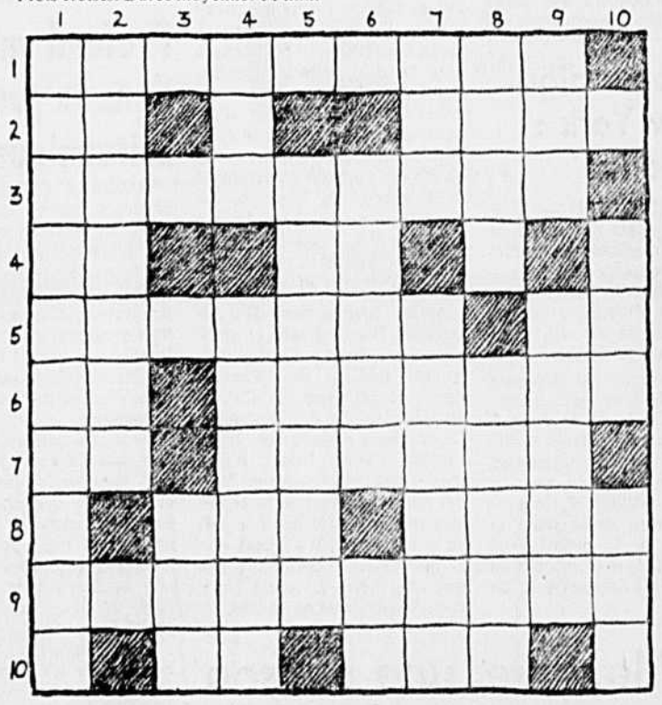
Grâce à la SAS, le temps gagné sera passé en Scandinavie. Là où il y a de meilleures choses à faire que des noeuds.

Retirez un de vos lacets de soulier et essayez de faire des noeuds. Puis essayez de les défaire.



Puisque vous vous trouvez dans un aéroport, autant en profiter et fabriquer un avion.

Mots croisés. Durée moyenne: 31 min.

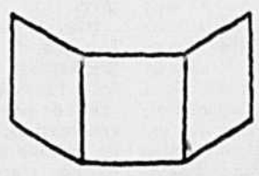


Horizontalement

1. Espèce de pierre tendre et calcaire
2. Article – Personnage d'Othello
3. Capitale de la Suède
4. Voyelles – Article
5. Arbre – Symbole chimique du germanium
6. 12 mois – Incapacité d'exécuter des mouvements coordonnés
7. Venu au monde – Qui supporte le bois dans le foyer
8. Parcourut – Du verbe aller
9. Qui disparait, fugitif
0. Démonstratif – Terminaison, fém. plur.

Verticalement

1. Du Portugal
2. Célèbre acteur et directeur de théâtre français
3. Grande étendue d'eau
4. Bateau large et plat – Ce qui manque pour compléter une chose
5. Montagnard grec qui vivait surtout de brigandage
6. Vingt-quatrième partie du jour – Pron. pers.
7. Ville du Brésil – Qui provient de la laine
8. Peintre surréaliste espagnol – Vin d'Andalousie
9. Dans Egmont – Bohémien
10. Nom scientifique du saint-pierre – Allez (lat.)



Illusion d'optique.
Quand vous aurez tout essayé, fixez votre regard sur ceci.

SAS
SCANDINAVIAN AIRLINES
1010, rue Ste. Catherine O., Montréal, Québec, 861-8311

GOUVERNEMENT DU QUEBEC

COMMISSION D'ENQUETE SUR L'ENSEIGNEMENT DES ARTS

Nous prions tout organisme et toute personne engagés de quelque façon dans le domaine de l'art, sous toutes ses formes, et qui sont intéressés à soumettre un mémoire à la Commission, de bien vouloir nous signifier leur intention d'ici à deux semaines.

S'adresser à :

Commission d'enquête sur l'enseignement des arts,
1400, rue Saint-Denis,
Montréal Québec



téléphoto UPI

"Lynchage" à la mode du nord

Le représentant noir de Harlem, Adam Clayton Powell s'entretient avec des journalistes sur les marches du Capitole à Washington, après que les représentants démocrates l'eurent privé de son poste de président de la Commission du Travail et de l'Education de la Chambre. Selon certains représentants, c'était la seule façon de conserver le siège du législateur au Congrès, à la suite d'une condamnation pour outrage à la magistrature. Powell a dit que ce geste est un "lynchage à la mode du nord".

Relations très tendues entre l'Espagne et l'Algérie par suite de "l'affaire Khider"

MADRID (UPI) — Les relations hispano-algériennes se sont assez fortement détériorées aujourd'hui, à la suite d'une protestation officielle de l'Algérie contre la détention et l'interrogatoire poussé d'un de ses représentants par la police espagnole, dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de Mohammed Khider, l'un des chefs de l'opposition au régime Boumedienne.

M. Rabah Boukhalfa, attaché consulaire à l'ambassade d'Algérie à Madrid, a en effet été détenu pendant 12 heures, dimanche dernier, par la police qui enquêtait sur le meurtre de Khider, commis la semaine dernière.

On a appris de source officielle que M. Boukhalfa avait été "invité" à répondre aux questions de la police. A la suite de l'interrogatoire, l'ambassadeur d'Algérie, M. Ahmed Laida, a exigé des excuses officielles de la part du gouvernement espagnol. Or, tout paraît indiquer que jusqu'à hier soir, le gouvernement n'a présenté aucunes excuses.

L'ambassadeur, croit-on, doit demander au gouvernement d'Alger de nouvelles instructions au sujet de cette affaire.

M. Boukhalfa fut relaxé par la police espagnole trois heures après que l'ambassadeur d'Algérie eût tenu une conférence de presse houleuse et offert d'ouvrir les portes de l'ambassade pour prouver à la police que les meurtriers de Mohammed Khider ne se cachaient pas dans l'immeuble.

Pendant ce temps, la police continue ses recherches en vue de retrouver deux individus qui ont assassiné Mohammed Khider devant son appartement, à Madrid.

L'ambassade d'Algérie est surveillée par la police, mais celle-ci se refuse à commenter les rumeurs voulant qu'elle croie que les assassins de Khider ont trouvé refuge dans l'ambassade. L'ambassadeur et le gouvernement algériens ont affirmé officiellement n'être impliqués en rien dans le meurtre du leader de l'opposition, et exprimé l'espoir que ses assassins seront bientôt capturés.

Enfin, un quotidien madrilène écrit qu'un Yougoslave est interrogé par la police, en rapport avce le meurtre, tandis qu'une agence de presse espagnole déclare que la police a trouvé un pistolet dans la serviette de M. Boukhalfa.

Par ailleurs, le meurtre de Mohammed Khider a eu pour effet inattendu de réunir trois des quatre principaux partis de l'opposition algérienne. Telle est du moins l'interprétation que donnent les observateurs politiques en marge de la déclaration que les trois organisations font maintenant cause commune contre le régime Boumedienne. Les mêmes observateurs estiment également que chaque groupement espère du même coup obtenir une partie des $12,000,000 représentant les fonds des rebelles algériens que Khider aurait déposés dans des banques suisses. Cette somme, recueillie pendant la guerre d'indépendance contre la France, serait la principale raison de l'assassinat de Khider, croient certains.

Washington poursuit Bobby Baker pour vol et "évasion fiscale"

WASHINGTON. (UPI) — Le gouvernement fédéral américain ouvre aujourd'hui une cause contre Robert G. (Bobby) Baker qui doit répondre à des accusations de fraude, de vol et de fausses déclarations d'impôts. Baker est l'ancien secrétaire de la majorité démocrate au Sénat.

Il se servait de son poste pour obtenir des renseignements confidentiels qu'il utilisait à des fins personnelles.

Un jury formé de six hommes et de six femmes a été formé hier après que chacun des membres eut été interrogé longuement par le juge Oliver Gasch. Ce dernier a demandé que le jury soit maintenu totalement à l'écart de toute influence extérieure. Six autres personnes ont été sélectionnées comme jurés afin de pouvoir servir comme remplaçants.



Bobby Baker

On s'attend que le procès, un des plus attendus de l'histoire politique de Washington, dure près de deux mois et demi.

Baker est représenté par Me Edward Bennett Williams, tandis que la poursuite est représentée par l'Attorney William O. Bittman. Il s'agit donc de deux avocats très renommés et on s'attend à ce que les deux opposants aient de puissants atouts en main.

Un total de neuf accusations sont portées contre Baker. Elles peuvent lui valoir un maximum de 48 ans de prison et $47,000 d'amende.

Le juge Gasch a dû interroger 173 jurés possibles avant de trouver ceux qui, tant à cause de leur passé personnel que de leurs opinions, pouvaient en toute conscience se dire aptes à entendre la cause. Chacun a dû répondre à plus de 60 questions du juge. Tout le temps que durera le procès, ils recevront $10 par jour.

Durant toute cette procédure, Baker, qui a commencé sa carrière comme "page" et qui fut même un temps conseiller du président Johnson, paraissait affable et calme.

Il est accusé d'avoir obtenu environ $100,000 par fraude dans le cours de l'exploitation de ses commerces, d'avoir fait de fausses déclarations d'impôt en 1963 et 1964 et d'avoir conspiré avec Clifford Jones, ancien lieutenant-gouverneur du Nevada, et avec M. Wayne L. Bromley, un avocat de Washington, dans le but de poursuivre des activités illégales.

Au moment où ils étaient choisis, les membres du jury ont été avisés de se préparer à passer jusqu'à deux mois et demi loin de leur famille et de leur travail. Onze d'entre eux sont des employés du gouvernement et le douzième est un employé du fédéral à la retraite.

Clayton-Powell relevé de sa présidence et Julian Bond réinstallé

WASHINGTON. (AFP, UPI) — Les membres démocrates de la Chambre des représentants ont adopté hier, à une très forte majorité, une motion visant à priver le représentant démocrate noir, M. Adam Clayton-Powell, de la présidence de la Commission du Travail et de l'éducation de la Chambre.



JULIAN BOND
...gain de cause

Cette motion avait été proposée par les représentants Morris Udall, d'Arizona et Carl Perkins, du Kentucky. Ce dernier devient président de cette Commission dont il est actuellement deuxième membre par ordre d'ancienneté. Une motion de compromis visant à priver M. Powell provisoirement de cette président a été rejetée par 122 voix contre 88.

M. Powell qui est en même temps pasteur d'une grande église protestante du quartier noir de Harlem, est sous le coup d'une condamnation pour outrage à la magistrature, ayant refusé après avoir été jugé coupable, de verser une indemnité de $169,000 pour avoir qualifié publiquement une veuve de Harlem d'intermédiaire entre la police et les parieurs.

Le mois dernier, une enquête parlementaire avait été ouverte sur les activités de M. Powell qui est notamment accusé d'irrégularités financières et de fautes administratives. Powell et ses partisans soutiennent que ses détracteurs n'ont agi que pour des raisons raciales.

Hier, après le vote des démocrates de la Chambre, M. Powell a déclaré aux journalistes que la mesure qui vient de le frapper constitue "un lynchage à la mode du nord".

De nombreux représentants ont exprimé l'opinion que M. Powell ne devrait pas être autorisé à siéger à la Chambre, et il est possible qu'une motion en ce sens soit proposée.

Pendant ce temps, à Atlanta, en Georgie, le représentant noir Julian Bond a repris son siège hier à l'Assemblée législative de la Georgie, sans ostentation, et a prêté le serment d'usage. Bond avait été empêché par ses collègues de la Chambre d'occuper son siège, après son élection, il y a quelques mois, parce qu'il s'était opposé ouvertement à la guerre du Vietnam. La Cour suprême des Etats-Unis a décrété que l'Assemblée législative avait erré en refusant à Bond d'occuper son siège.

Après l'ajournement de l'Assemblée, Bond est sorti en compagnie de Stokely Carmichael, fervent militant du "Pouvoir noir", et président du Comité de non-violence des étudiants. Ce dernier a déclaré que Adam Clayton-Powell "vient d'être puni parce que c'est un Noir qui fait ce que tout autre représentant fait, mais lui il le fait en grand style". Il a ajouté que ce qui arrive aujourd'hui à Powell, les Noirs le feront subir au président Johnson en 1968.

Problème aigu à New York : l'air pollué

NEW YORK (UPI) — L'air que les habitants de la ville de New York respirent est impropre à la consommation humaine. Il contient des poussières et des déchets toxiques, a déclaré hier un porte-parole officiel du gouvernement américain.

"Nous sommes en présence d'une denrée à ce point infecte qu'il serait défendu de l'exporter dans les autres Etats si elle était assujettie à la législation sur les vivres et les drogues", a déclaré M. William H. Megonnel, chef de la section pour la suppression de la pollution de l'air du ministère américain de la Santé, de l'Education et du Bien-être.

Profond malaise dans la presse britannique

LONDRES (AFP) — Après plusieurs heures de délibérations, les représentants des propriétaires de journaux et des syndicats des ouvriers de la presse ont décidé hier soir la publication, dans son intégralité, du rapport de l'"Economist Intelligence Unit", firme d'étude des marchés, sur les conditions d'exploitation de la presse britannique.

De larges extraits de ce rapport, qui est resté jusqu'à présent confidentiel, ont toutefois été publiés mercredi dernier par le "Guardian", provoquant un certain émoi dans les milieux journalistiques de la capitale et confirmant qu'un profond malaise règne dans la presse britannique.

L'enquête de l'E.I.U. menée à la demande des propriétaires et des syndicats, a souligné les difficultés financières de plusieurs journaux, attribuées pour une grande part, selon les enquêteurs, aux "pratiques restrictives" des syndicats et à certaines faiblesses dans la gestion des journaux, au niveau de la direction.

Peu de journaux sont bien gérés

Il ressort ainsi des extraits publiés que seuls pratiquement le "Daily-Mirror" (quotidien pro-travailliste à grand tirage), et le "Sunday Times" (hebdomadaire du dimanche appartenant au magnat anglo-canadien lord Thompson) seraient bien gérés.

Dans un communiqué publié hier soir, le "Joint Board for the National Newspaper Industry", représentant les propriétaires de journaux et les syndicats ouvriers, a décidé en outre de tenir de nouvelles réunions en vue d'arrêter une action commune à la lumière du rapport et des réactions qu'il aura provoquées chez les parties intéressées.

Le président de cet organisme, lord Devlin, a toutefois déploré la "publication prématurée" du rapport de l'E.I.U., ce qui, a-t-il affirmé en substance, a pu donner lieu à de fausses interprétations de ses conclusions.

Le rapport sera rendu public le 18 janvier.

Au Mexique, une maison confortable pour $1,000

MEXICO. (AFP) — Construire une maison en moins de trois jours et la vendre moins de $1,000, voilà ce qu'offre aujourd'hui un organisme mexicain spécialisé dans le logement populaire, l'Institut pour la construction d'intérêt social.

La maison-type préconisée par cet organisme vient d'être livrée, "clés en mains", à un notaire de Mexico, pour que l'homme de loi puisse certifier le temps employé à sa construction et son prix de revient. Huit ouvriers seulement venaient d'achever la nouvelle habitation en soixante heures de travail effectif, sans avoir eu besoin d'ailleurs ni d'échafaudages compliqués ni d'engins spéciaux.

Pas de fondations

Le secret? Pas de fondations. Une carcasse d'acier renforcée de béton d'un type particulier, des murs et des cloisons en briques. La carcasse est formée de vingt-quatre "colonnes" en acier bourrées de béton, technique qui selon les réalisateurs permet d'obtenir une solidité au moins égale à celle du béton armé, et supérieure en tout cas aux spécifications habituelles dans la construction.

Ces colonnes sont soudées à des poutrelles du même matériau qui leur donnent la rigidité nécessaire, et elles sont fixées au sol par des consoles de béton de 12 pouces de large qui assurent à l'ensemble une solidité absolue. "A l'épreuve même des tremblements de terre", assurent les constructeurs, ce qui n'est pas sans intérêt sur cette terre volcanique. Le toit est une plaque d'acier bétonnée de 3 pouces d'épaisseur. Il peut être posé en six heures. Le sol est recouvert d'un ciment poli. Les murs extérieurs comportent de larges baies de 9 pieds, hautes de trois pieds. Les installations électriques, les tuyauteries, passent à l'intérieur des colonnes d'acier et sont prises dans le béton. Deux mille briques servent finalement à élever les murs et les cloisons intérieures.

Ces procédés de construction permettent, selon leurs promoteurs, de réduire considérablement les prix de revient, en éliminant toute espère d'échafaudage et de coffrage de bois, en évitant l'emploi de matériaux et de produits coûteux, et en limitant au maximum l'emploi de la main d'oeuvre.

ONU FAITS ET GESTES

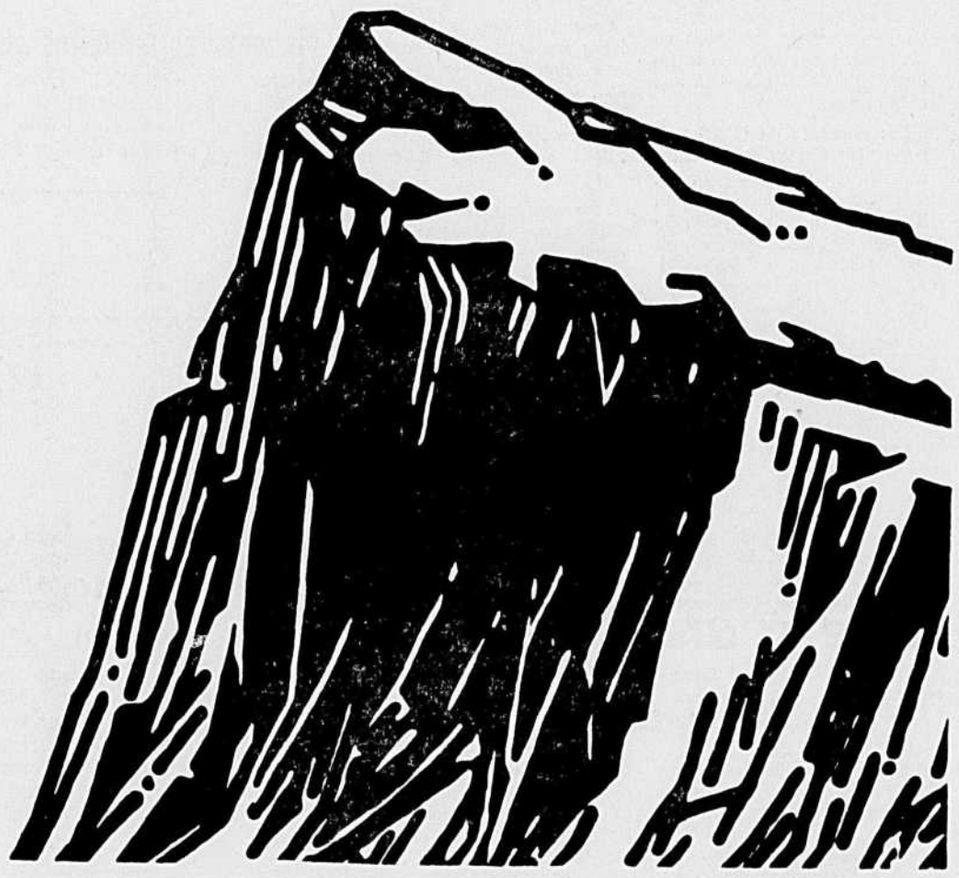
d'après AFP

Le secrétaire général U Thant donne ce matin sa première conférence de presse depuis le renouvellement de son mandat et l'on s'attend qu'il y donnera une indication sur ses démarches en vue d'engager des négociations pour mettre fin à la guerre du Vietnam. Le secrétaire général a réuni, ces jours-ci, plusieurs de ses collaborateurs principaux pour étudier avec eux le moyen dont l'ONU pourrait aider les pays membres à appliquer les sanctions économiques que le Conseil de sécurité a ordonnées contre la Rhodésie du Sud.

M. Eugène Vacek, fonctionnaire tchécoslovaque de la section des affaires politiques du secrétariat général de l'ONU qui aurait essayé d'obtenir des renseignements intéressant la défense nationale américaine, a quitté les Etats-Unis samedi dernier, apprend-on de source autorisée. M. Vacek n'était plus revenu à l'ONU depuis que la police fédérale américaine avait fait parvenir au secrétaire général U Thant des rapports l'impliquant dans des affaires d'espionnage.

La Maison Blanche a annoncé la nomination de M. William P. Rogers au poste de représentant des Etats-Unis auprès de la Commission "ad hoc" des Nations unies chargée de formuler des recommandations relatives à l'administration du Sud-ouest africain. Cette commission, composée de 14 membres, avait été créée à la suite de la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 28 octobre dernier qui mettait un terme au mandat de l'Afrique du Sud sur le territoire du Sud-ouest africain.

M. José Antonio Mayobre (Venezuela) a démissionné de son poste de secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine, a annoncé hier le porte-parole d'U Thant. La démission de M. Mayobre, qui a accepté depuis un poste gouvernemental au Venezuela, remonte à plusieurs jours.



Vous pouvez compter sur la Prudentielle d'Amérique, Compagnie d'Assurance

La Compagnie qui:

- a un actif de plus de 22 milliards de dollars;
- a souscrit plus d'assurance-vie au cours des 10 dernières années que n'importe quelle autre compagnie d'assurance;
- a plus de 4 milliards d'assurance-vie en vigueur au Canada;
- a un actif en valeurs qui sont déposées auprès d'un fiduciaire, à titre de garantie de ses engagements à l'endroit de ses assurés canadiens;
- a plus de deux millions de personnes assurées par ses soins au Canada;
- a connu une croissance solide et a réalisé des placements de toute sécurité, ayant progressé remarquablement pendant les 57 années qu'elle a été au service des Canadiens.

La Compagnie qui a la FORCE DE GIBRALTAR

Bureaux de Montréal:
Hochelaga - 4159 est, rue Bélanger;
Laurier - 4844, avenue Papineau;
Laval - 8350, boul. Saint-Laurent;
Park Avenue - 445 ouest, rue Jean-Talon;
Saint-Lambert - 25 ouest, rue Saint-Charles, Longueuil;
Snowdon - 2360, chemin Lucerne, Ville Mont-Royal;
Val-Martin - 1215, boul. Labelle, Chomedey;
Verdun - 5270, avenue Verdun;
Vaudreuil - 2, rue Saint-Michel;

Bureau Régional de Prêts Hypothécaires, 507 Place d'Armes;
Bureau de l'Agence Ordinaire, 1010 ouest, rue Sainte-Catherine;
Bureau des Ventes - Groupe, 1010 ouest, rue Sainte-Catherine;
Bureau des Réclamations-Groupe, 1010 ouest, rue Sainte-Catherine;
Bureau Régional du Québec, 50 ouest, boul. Crémazie.



Téléphoto PA

La princesse Margriet de Hollande marie un roturier de son pays

LA HAYE. (AFP-UPI-PA) — La princesse Margriet de Hollande, née à Ottawa durant la dernière guerre, s'est mariée aujourd'hui à Pieter Van Vollenhoven, un roturier.

Bien que ce mariage n'ait eu aucune répercussion politique, comme ce fut le cas pour les mariages de deux autres des filles de la reine Juliana et du prince Bernhard, il a été quand même l'occasion choisie par quelques jeunes pour manifester contre la monarchrie.

Des bombes fumigènes ont éclaté au passage du cortège et la police est intervenue en force. Cependant, seulement cinq arrestations ont été effectuées.

En choisissant pour époux un roturier hollandais, la princesse Margriet Francesca a mis fin à une tradition vieille de 150 ans : en effet, depuis que règne sur les Pays-Bas la famille d'Orange-Nassau, c'est la première fois qu'un membre de la famille royale marie un Hollandais.

Le fait que Pieter Van Vollenhoven soit un roturier a, semble-t-il, beaucoup plu au peuple hollandais, redonnant ainsi un peu de popularité à la famille royale.

Des incidents beaucoup plus graves avaient marqué le mariage, en 1964, de la princesse Irène à un prince espagnol, et celui, en 1966, de la princesse Béatrix à un diplomate allemand.

Margriet Francisca, qui est âgée de 24 ans, demeure princesse de Hollande. Son mari, toutefois, n'acquiert aucun titre de par son union. C'est un avocat de 27 ans qui fait actuellement son service militaire dans l'Aviation.

C'est à l'Université de Leyden où ils étaient tous deux étudiants que les nouveaux mariés d'aujourd'hui se sont rencontrés pour la première fois il y a trois ans.

La cérémonie du mariage civil s'est déroulée à l'hôtel de ville de La Haye tandis que le mariage religieux a eu lieu à l'église St-Jacques selont le rite de l'Eglise hollandaise réformée.

Mésaventures d'une journaliste allemande incarcérée à Moscou

FRANCFORT. (AFP) — C'est avec la complicité de son fiancé que les services de sécurité soviétiques KGB auraient tendu un piège à la journaliste allemande Martina Kischke qui, arrêtée en URSS le 8 août 1966, a été échangée la veille de Noël contre l'ancien député social-démocrate Alfred Frenzel, ex-agent tchécoslovaque en Allemagne.

Telle est l'explication donnée par l'héroïne de cette mésaventure dans les colonnes de son journal, la "Frankfurter Rundschau".

Après avoir indiqué qu'elle était partie l'été dernier pour Alma-Ata en vue d'y épouser l'ingénieur Boris Petrenko avec lequel elle s'était fiancée au cours d'un de ses cinq précédents voyages en Union soviétique, Martina Kischke déclare que ce dernier lui fit part, dès son arrivée, de ses projets de s'enfuir à l'ouest.

Puis un jour, poursuit-elle, Boris lui remit un paquet de cigarettes. Elle fut appréhendée dix minutes plus tard par la police. "Je constatai alors, écrit la journaliste, que ce paquet contenait des microfilms reproduisant des documents secrets."

Mlle Kischke, qui affirme n'avoir jamais appartenu à aucun service de renseignement, décrit ensuite les 137 jours de détention qu'elle passa à partir du 6 septembre à la prison moscovite de la "Loubianka", où elle fut toujours bien traitée, quoique interrogée presque quotidiennement et non autorisée à communiquer avec l'extérieur.

L'avant-veille de Noël, après s'être engagée "à ne plus exercer d'activités subversives antisoviétiques, et à ne pas exploiter son cas contre l'URSS," la journaliste fut confiée à un avocat est-allemand nommé Wolfgang Vogel, qui l'accompagna en avion à Berlin-Est d'où elle fut reconduite à la ligne de démarcation à bord d'une voiture officielle est-allemande.

Martina Kischke termine son récit en soulignant que sa robe de mariée lui fut confisquée par les autorités soviétiques comme "pièce à conviction" et que, depuis son arrestation le 8 août dernier, son fiancé ne lui a plus jamais donné signe de vie.

Suspects arrêtés après le sabotage d'un gazomètre

SANTOS, Brésil. (AFP) — C'est un sabotage qui a provoqué hier l'explosion d'un gazomètre dans le quartier résidentiel de Santos, causant de nombreux blessés et d'importants dégâts matériels. Telles sont les conclusions de l'enquête entreprise par les autorités civiles et militaires. Plusieurs suspects ont été arrêtés.

L'armée américaine lance la plus vaste opération terrestre au Sud-Vietnam

SAIGON — (AFP, UPI, PA) — Plusieurs divisions de l'armée des Etats-Unis sont engagées aujourd'hui dans la plus grande opération terrestre de la guerre du Vietnam contre la redoute Vietcong dite du "triangle de fer", à 25 milles au nord-ouest de Saigon.

Le général Westmoreland, commandant en chef des forces américaines au Sud-Vietnam, supervise directement cette opération dont les premières phases ont été observées par le général Earle Wheeler, chef d'état-major de l'armée américaine.

Le but de cette opération de grande envergure est de déloger les éléments du Vietcong de cette redoute d'où sont lancées quotidiennement des attaques terroristes contre la capitale sud-vietnamienne.

Des porte-parole américains précisent que l'opération a été déclenchée secrètement dimanche à l'aube. Au bout de 36 heures d'opérations, le bilan des pertes du Vietcong s'établit ainsi : 92 morts, 16 prisonniers et 156 suspects arrêtés.

Le déclenchement de l'opération terrestre contre le "triangle de fer", sous contrôle du Vietcong depuis plusieurs années, a été précédée par un bombardement aérien intense. Au cours des derniers quatre jours, les chasseurs - bombardiers et les "B-52" ont effectué des centaines de missions à l'intérieur de cette forteresse du Vietcong.

Les porte-parole américains refusent de donner des précisions sur le nombre exact des effectifs qui sont engagés dans cette opération terrestre d'envergure, mais ont confirmé qu'il s'agit d'une force composée de plusieurs divisions, ce qui veut dire que plus de 30,000 hommes y participent.

Un effort sans précédent a été demandé à l'aviation de transport militaire qui a amené à pied d'oeuvre des centaines de tonnes de matériel et des milliers d'hommes en un temps record vers les bases avant l'opération. Il semble que le commandement américain veuille, après plusieurs essais infructueux, forcer le "triangle de fer" tout en coupant au maximum les retraites du Vietcong.

Le "triangle de fer" est une masse de forêt comprise entre la route treize et la rivière de Saigon. C'est, en gros, un triangle isocèle de 6 milles sur 5 milles. Deux cent mille tracts ont été largués sur les hameaux pour demander à la population d'évacuer les lieux. Des camps de réfugiés ont été aménagés pour recevoir quelque 8,000 personnes.

Dans les hauts plateaux du Vietnam central, les forces communistes ont attaqué, pour la quatrième journée consécutive, la base aérienne stratégique de Halloway, située près de Pleiku.

Un porte-parole américain a affirmé que des effectifs communistes se sont approchés hier du périmètre de la base. Les assaillants ont ouvert le feu, au moyen d'armes légères, contre une piste d'atterrissage. Deux explosions, à proximité d'un réservoir d'essence, ont été entendues, mais les défenseurs américains de la base ont réussi à tenir les assaillants à distance. Les pertes et les dégâts du côté américain ne semblent pas très élevés.

Westmoreland justifie les raids aériens

SAIGON. (PA, AFP) — Au cours d'une conférence de presse, le général Westmoreland, commandant en chef des forces américaines au Vietnam, a déclaré aujourd'hui qu'il y a actuellement au Sud-Vietnam neuf divisions communistes constituées ou en voie de formation, dont sept composées de Nord-Vietnamiens.

Passant en revue les tendances les plus marquées du conflit vietnamien en 1966, le général a précisé que les effectifs totaux des communistes, y compris les guérilleros, s'élèvent à 280,000 hommes.

Le commandant en chef américain a justifié les opérations aériennes au Nord-Vietnam parce "qu'il n'y a aucun doute qu'elles ont sauvé la vie à de nombreux soldats sud-vietnamiens, australiens, américains et coréens".

"De plus, a-t-il ajouté, sans l'efficacité de ces bombardements, les unités nord-vietnamiennes et du Vietcong au Sud-Vietnam disposeraient d'un armement bien supérieur à celui qu'elles utilisent aujourd'hui."

Quant aux infiltrations en provenance du Nord-Vietnam, elles se sont maintenues pendant l'année écoulée au rythme de 8,000 hommes par mois, a dit le général Westmoreland.

Parmi les progrès les plus importants enregistrés en 1966, le commandant en chef des forces américaines a cité les suivants :

— Le millage de routes ouvertes chaque jour à la circulation a augmenté de 30 pour cent.

— La capacité mensuelle des ports sud-vietnamiens est passée de 375,000 tonnes en décembre 1965 à 970,000 tonnes en décembre en 1966.

Mission secrète d'un délégué du Vatican à Hanoï

CITE DU VATICAN (PA) — L'abbé George Huessler, un prêtre catholique allemand, a quitté aujourd'hui Hanoï où il se trouvait, depuis le 1er janvier, en mission extraordinaire pour le compte du Vatican. Le religieux a enquêté à la fois sur les conditions faites aux catholiques du Nord-Vietnam ainsi que sur les chances de pourparlers de paix.

On croit comprendre que l'abbé Huessler fera directement rapport au pape lors d'une audience prévue pour le 20 janvier. L'ecclésiastique s'est rendu à Hanoï avec une délégation de quatre membres dirigée par le pasteur berlinois Martin Niemoeller, président du Conseil mondial des Eglises. Selon l'agence est-allemande ADN, le groupe a conféré avec Ho Chiminh dimanche.

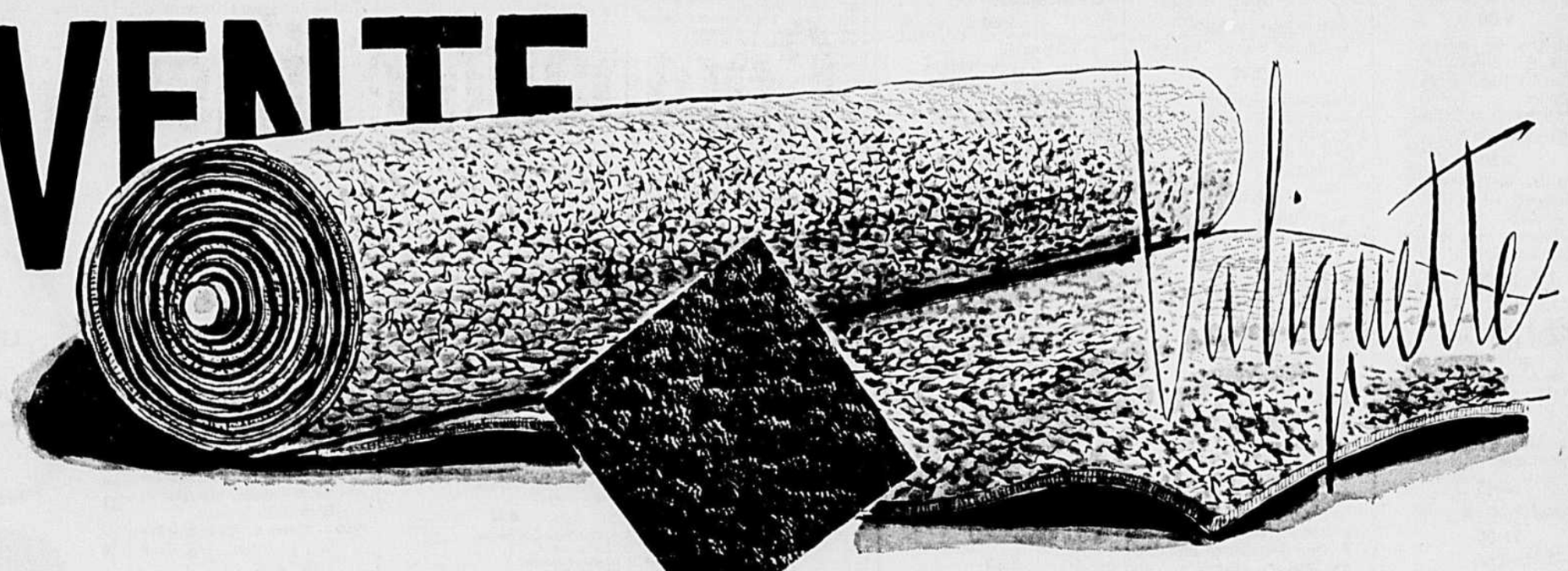


Panneaux avec motifs appliqués.
Choix de 2 motifs.
Largeur de 69" x 110" de hauteur

REG. 19.95 pour **12.95** CHACUN

N.G. VALIQUETTE LTEE 510, Ste-Catherine est Tél.: 842-8811

VENTE



NYLON 501

Largeur de 12 pieds

Motifs ciselés avec dos double juste pour plus de durée.

- Or espagnol
- Bleu royal
- Orange brûlée
- Vert avocado
- Epice

POSE ET FEUTRE INCLUS

REG. 11.50 **7.95** V.C.

- *Service de mesure*
- *Pose faite par nos experts*

Stationnement en face ou à l'arrière du magasin

N. G. VALIQUETTE LTEE 510 Ste-Catherine Est Montréal Tél. 842-8811

AU CARREFOUR DU METRO



CHASSE ET PÊCHE



LA CHRONIQUE DE SERGE DEYGLUN

Rapport de la SCPA sur la chasse aux phoques

Samedi dernier, je vous ai parlé de "l'affaire des phoques" et de la position du chroniqueur de chasse et de pêche **Jean Pagé** (Montréal-Matin) dans cette invraisemblable histoire. Si vous n'avez pas lu la chronique, vous pouvez toujours en obtenir photocopie en écrivant au **Club de Pêche Molson** — cette année encore, c'est un service gratuit au grand public.

Or, comme je l'ai toujours dit, la chasse aux blanchons (jeunes phoques de quelques heures et de moins d'une semaine) est une horrible affaire absolument inutile à tous les points de vue. Au contraire de ce que pense M. Pagé et ses amis tueurs de phoques, je ne suis pas le seul à penser cela. Tous ceux qui sont allés sur la glace le savent. Enfin, grâce à LA PRESSE (la série de chroniques sur cette question) et grâce à mes films (à Radio-Canada, donc) la vérité éclata au grand jour et l'opinion nationale — et mondiale même — fut alertée.

A noter qu'il fallut **deux ans et demi** aux sociétés de bienfaisance et de protection des animaux pour se faire une juste opinion de la question . . . Alors que j'étais en pleine bataille, pas un mot et pas un geste amical ne me fut adressé. Au contraire, les sociétés en question doutèrent de mes écrits (et de mes films) jusqu'au jour où, ayant constaté elles-mêmes la véracité des faits, elles décidèrent de passer à l'action.

Je n'ai donc jamais considéré la SCPA (Société Canadienne de Protection des Animaux)) comme un allié. Et je n'ai pas changé d'opinion, même si aujourd'hui, la SCPA partage mes idées.

Si je publie aujourd'hui le rapport (du moins une partie de celui-ci) qui fut soumis au ministre fédéral des Pêcheries, **M. H. I. Robichaud, c'est pour qu'on entende une autre voix que la mienne.**

Voici donc le texte du rapport daté du **25 novembre** dernier.

"La Société Canadienne de protection des animaux a annoncé aujourd'hui qu'elle a informé le Ministre des Pêcheries, l'Honorable H. I. Robichaud, qu'elle s'oppose toujours, catégoriquement, à la chasse des bébés phoques à fourrure blanche.

La Société a dit que, lors d'une récente assemblée avec le ministre à Ottawa, ce dernier leur a demandé de préparer un rapport sur les amendements proposés par le gouvernement concernant les règlements en rapport aux phoques. La position de la Société sur la prise des phoques à fourrure blanche est une de plusieurs suggestions soumises à M. Robichaud sur la chasse aux phoques en général.

Dans son rapport à M. Robichaud, signé par le président de la S.P.C.A. M. Alex MacLaurin, la Société a dit qu'elle s'opposait à la prise des bébés phoques pour les raisons suivantes :

Il sera impossible d'assurer le public que tous les phoques à fourrure blanche seront tués instantanément et humainement à cause de l'étendu du territoire concerné, du nombre limité de gardes-pêche et du contrôle pratiquement inexistant des chasseurs sur les côtes.

Les Canadiens n'utilisent pas les peaux des phoques blancs et 95 pour cent de toutes les peaux de phoques sont vendues et utilisées en Allemagne, "la principale source étrangère de plaintes sur la cruauté par les Canadiens."

Le bénéfice monétaire pour le Canada est très minime.

L'assistance par le gouvernement à l'établissement de petites industries, désiré depuis longtemps, dans les régions sous-développées ferait plus que compenser les habitants "de cette pratique condamnable".

Le gouvernement canadien devrait admettre l'opinion publique du Canada et du monde entier.

"Finalement, la chasse des phoques blancs est brutale, inutile et échappe à la surveillance."

La lettre de M. MacLaurin au ministre reconnait la nécessité de la chasse des phoques adultes, avec certaines restrictions.

M. MacLaurin a dit qu'il s'opposait à la nouvelle proposition suggérant l'usage des fusils de chasse et croyait "qu'ils devraient être prohibés tel que dans les règlements originaux".

Il a dit que l'usage proposé des lingots dans les fusils de chasse serait impossible à mettre en vigueur, serait extrêmement dangereux pour ceux qui les utiliseront et que la majorité des fusils de chasse entre les mains de chasseurs improvisés "devront être remplacés étant dangereux".

Le président de la S.P.C.A., a dit, qu'il a fait des suggestions au ministre des Pêcheries sur l'émission des licences. Elles consistent à :

Fournir une copie des règlements avec chaque licence;

Des instructions aux chasseurs expérimentés de phoques par les gardes-pêche sur les méthodes de chasse à employer, avant le début de la saison;

Les chasseurs devraient s'enregistrer au moins une semaine avant l'ouverture de la chasse.

"Ceci," a déclaré M. MacLaurin, "préviendrait les recrutement de dernière heure des chasseurs de phoques et par le fait même éliminerait les gens inexpérimentés. L'état de chose de l'an dernier nous fourni un bel exemple."

Il semble, a noté le président de la S.P.C.A., qu'une certaine confusion existe et que les phoques à fourrure blanche pris par les chasseurs des côtes ne furent pas inclus dans le quota de 50,000 phoques adultes pris dans le golfe St-Laurent; il semble également que les phoques à fourrure blanche peuvent être pris pendant une période non comprise dans les règlements.

"Il semblerait," a-t-il dit, "que les règlements visent les chasseurs professionnels de phoques, qui n'ont pas été les offenseurs par le passé.

"Si la chasse des phoques à fourrure blanche doit se maintenir, contrairement aux désirs de la grande proportion des gens du Canada, le quota devrait s'appliquer à tous les phoques pris par qui que ce soit et la saison devrait être uniforme.

M. MacLaurin a conclu que le reste des amendements du gouvernement était "excellent" — s'il pouvait être mis en vigueur — "ce qui est douteux étant donné la superficie et le grand nombre de gardes-pêche requis pour les mettre en vigueur."

A DEMAIN

Paul Roy de retour dans le cyclisme

L'organisateur du premier tour cycliste de la Nouvelle France, Claude Mouton a annoncé la première d'une série de nominations à la direction de cette épreuve cycliste qui sera le clou de la prochaine saison cycliste au Canada. On sait que cette course sera disputée dans le cadre de l'Expo 67 soit du 8 au 16 juillet prochain.

La nomination est celle de Paul Roy, l'ancien président de l'Association Cycliste Canadienne, et de l'Union Cycliste du Québec. Roy est sans aucun doute une autorité reconnue dans le sport cyclisme, et nul doute que son expérience aidera à mener à bien l'organisation et le bon fonctionnement du premier Tour cycliste de la Nouvelle France.

Les fonctions exactes de Paul Roy seront d'organiser le tracé du Tour, de coordonner les villes étapes, et de voir à tous les préparatifs du Tour, avant de remettre les rênes au commissaire en chef et au directeur de la course, lors du premier coup de sifflet qui annoncera le signal du départ de ce premier Tour Cycliste de la Nouvelle France.

Willie Fleming se retire

VANCOUVER. (PC) — Willie Fleming, le spectaculaire demi-arrière des Lions de la Colombie britannique, a déclaré hier soir qu'il se retirait du football professionnel. Fleming, qui est devenu réputé dans la ligue Canadienne de football à cause de ses courses électrisantes, a dit qu'il avait pris cette décision au cours de la fin de semaine lors d'un marché avec les Vikings du Minnesota, de la ligue Nationale de football.



WILLIE FLEMING

L'athlète de 27 ans déclarait : "J'ai avisé l'instructeur Dave Skrien, à Vancouver, et le pilote Jim Finks, à Minneapolis.

"J'abandonne définitivement le football."

Fleming, un vétéran de huit saisons dans la Conférence de football de l'Ouest, s'est vu offrir un contrat de $33,000 pour se joindre aux Vikings en échange du demi Jim Young, natif de Hamilton.

"Je me sens tout simplement fatigué", a dit Fleming. Après tout, je joue au football professionnel depuis huit ans, depuis que j'avais 19 ans.

"Il me semble que j'ai tout simplement besoin de me retirer pour consacrer plus de temps à mon commerce de vêtements et à ma famille."

Ses courses explosives brisèrent des records du football canadien et firent de lui un joueur de l'équipe d'étoiles canadienne en 1963 et de l'équipe idéale de l'Ouest en 1961 et en 1963.

Lors de ses deux dernières saisons dans le football canadien il fut incommodé par plusieurs blessures mineures et passa au poste de flanqueur de sa position de demi-arrière.

chez nos amateurs

Natation

Le Concordia "A", l'équipe de compétition de natation du service des parcs, a subi la défaite par la marge de 48 points contre la piscine municipale de Pointe-Claire, mardi soir dernier à la piscine Saint-Charles.

Les nageurs de Pointe-Claire ont remporté la victoire dans 20 épreuves individuelles comparativement à 12 pour le Concordia "A". Dans les relais, Pointe-Claire a dominé en remportant cinq courses, soit deux de plus que l'équipe montréalaise.

Tod Dziemian du Concordia a été la vedette individuelle de la rencontre en remportant trois victoires au cours de la journée. Brad Bradner, Jim Frost, Diane Gates et Peter Cross, tous du Pointe-Claire, ont également brillé terminant en première position en deux occasions.

Cours de sauvetage

Il ne reste que quelques jours pour s'inscrire au cours de qualification et de perfectionnement en sauvetage qui débutera le 29 janvier prochain aux piscines Gadbois et Marquette.

En effet, toutes les personnes intéressées peuvent encore le faire jusqu'au 6 janvier inclusivement, de 2 heures à 9 heures p.m. au centre Maisonneuve.

Ne pas oublier son maillot de bain pour le test qu'il y aura à subir.

La Palestre représentée

Les concours de patinage artistique qui détermineront les participants aux titres de championnats junior et senior du Canada auront lieu les 13, 14 et 15 janvier, à Cornwall, Ontario. Les gagnants de ces éliminatoires, en plus de se voir décerner les titres de Champions pour l'est du Canada, seront invités pour la grande finale qui aura lieu à Toronto vers la fin du mois de février dans le but de connaître les Champions Canadiens chacun dans leur catégorie respective. Trois représentants pour chacun des groupes seront éligibles à cette grande finale.

Andrée Bernèche, gracieuse patineuse de 16 ans, représentera le club de patinage artistique de la Palestre Nationale lors de cette importante compétition. Andrée fait du patinage artistique depuis bientôt 12 ans et en sera à sa 6e participation active à de telles compétitions.

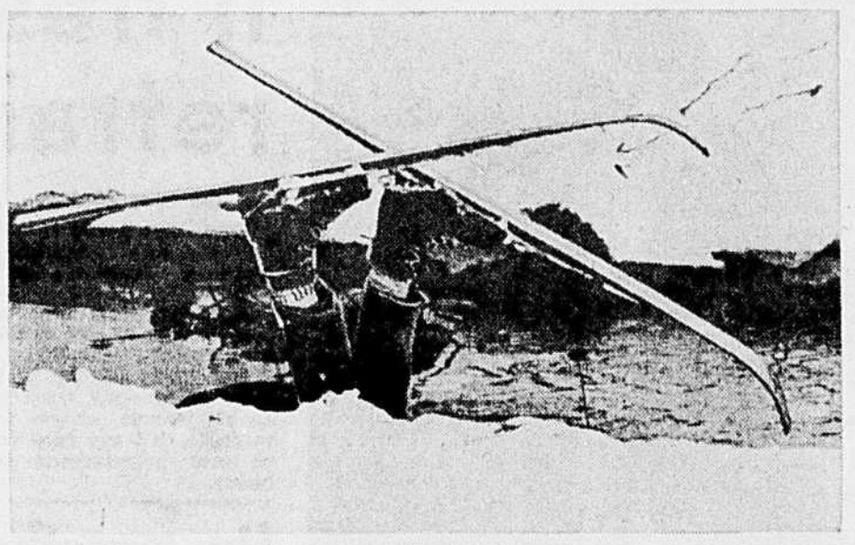
Aux dernières classiques, la jeune Bernèche, s'est classée deuxième au titre du championnat junior de l'est du Canada en plus de se mériter le championnat senior, toujours de l'est du Canada, en "pair".

Succès des Canadiens

HELSINKI. (AFP) — Une formation canadienne de hockey sur glace : le "Drumheller Miners Club", a battu l'équipe de Finlande par cinq buts à quatre hier soir à Helsinki.

Les scores périodiques ont été 2/0, 2/3, 1/1.

Plus de 10,000 spectateurs ont assisté à la rencontre au cours de laquelle les buts ont été marqués en première période par Jim Brad (8'45) et Sid Finney (16'57), en seconde période par Ron Laughlin (13'31) et Gene Lambert (14'28) et en troisième période par Pat Halas (3'08 pour le Canada, tandis que les réalisateurs pour la Finlande étaient Esa Peltonen (8'53), Juhani Jylhae (12'13) et Esa Peltonen (16'24) en deuxième période et par Raimo Maeaettaenen (8'32) en troisième période.



téléphoto PC

Position peu enviable pour un skieur !

Ordinairement, un skieur descend une pente sur ses skis et non pas les skis en l'air. Mais le jeune Scott Cameron, âgé de huit ans, s'est retrouvé dans cette position peu enviable en descendant une pente dans la banlieue de Toronto. Il n'a pu toutefois éviter la marre d'eau, et il s'en est tiré avec un bras . . . trempé.

Annie Famose gagne le slalom de Grindelwald

GRINDELWALD. (AFP-PA) — La Française Annie Famose, championne du monde de slalom spécial, 23 ans, de Pau, qui prépare un professorat d'éducation physique, a remporté le slalom spécial de Grindelwald (81'80") devant la Britannique Gina Hathorn (82'12") et la Française Isabelle Mir (83'57").

La Française Florence Steurer qui avait réalisé le meilleur temps de la 1ère manche a chuté. La Suissesse Fernande Bochatay et l'Autrichienne Traudl Gabl qui avaient obtenu les 2ème et 3ème meilleurs temps dans la 1ère manche ont été disqualifiées dans la seconde manche pour avoir manqué une porte.

C'était la première fois en 30 ans qu'une Anglaise finissait deuxième dans une importante épreuve de ski internationale.

La plus surprenante performance a en effet été réalisée par Gina Hathorn, d'Angleterre, qui a eu des temps de 38.85 et 42.27 pour un total de 82.12, la meilleure performance d'une skieuse anglaise dans un concours majeur depuis 1936.

La deuxième manche a été particulièrement difficile et a causé l'élimination de plusieurs des meilleures skieuses parmi les 68 partantes.

La Canadienne Nancy Greene, de Rossland, C.B., qui avait remporté une éclatante victoire en fin de semaine à Obserstaufen, en Allemagne, a chuté dans cette deuxième manche en tentant de reprendre près de deux secondes à une autre Française, Florence Steurer, qui avait gagné la première manche. Nancy Greene s'était en effet classée 6e, derrière Annie Famose, 5e, et devant Marielle Goitschel, de France.

La Canadienne Karen Dokka s'est classée 14ème.

La Britannique Felicity Field, huitième au classement officieux du slalom spécial de Grindelwald, a été disqualifiée. La Française Christine Béranger-Goitschel (9ème) devient donc 8ème, et l'autrichienne Traudl Hecher (10ème), 9ème.

1. Annie Famose (Fr.) 38.92" 42.88 ; 81.80
2. Gina Hathorn (G.-B.) 38.85" 43.27; 82.12
3. Isabelle Mir (Fr.) 39.63" 43.94 ; 83.57
4. Marielle Goitschel (Fr.) 39.41" 44.32 ; 83.73
5. Penny McCoy (USA) 39.93" 45.40; 85.33
6. Glorianda Cipolla (It.) 40.81" 44.55 ; 85.36
7. Ruth Adolf (S.) 40.81" 44.97 ; 85.78
8. Felicity Field (G.-B.) 40.58" 46.28; 86.86 (disq.)
8. Christine Beranger - Goitschell 39.74" 47.37 ; 87.11
9. Traudl Hecher (Aut.) 41.46" 46.20 ; 87.66
10. Edith Hiltbrand (S.) 43.10" 44.88; 87.98
11. Madeleine Felli (S.) 41.55" 47.12 ; 88.67
12. Susan Chaffee (USA) 41.49" 47.39; 88.88
13. Olga Pall (Autr.) 41.77" 47.46 ; 89.23
14. Karen Dokka (Canada) 42.82" 46.45 ; 89.27
15. Dietlinde Strebl (Allem.-O.) 41.81" 47.52 ; 89.33
16. Britt Lafforgue (Fr.) 42.45" 47.73; 90.18
17. Elfi Untermoser (Autr.) 42.43" 47.90 ; 90.33
18. Martha Vogl (Allem.-O.) 42.64" 48.22 ; 90.86
19. Inge Jochum (Autr.) 42.18" 48.95; 91.13
20. Traudl Walz (Allem.-O.) 42.55" 48.80 ; 91.35



Matches de hockey

AUJOURD'HUI

LIGUE NATIONALE
Aucun match à l'affiche

LIGUE AMERICAINE
Providence à Baltimore

LIGUE PROVINCIALE SR
St-Hyacinthe à Drummondville
Sherbrooke à Victoriaville

LIGUE JR 'A'" DE L'ONTARIO
Kitchener à London

LIGUE JR "A" DU QUEBEC
Thetford à Québec
Shawinigan à Trois-Rivières

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"
Laval à St-Jérôme
Palestre à Rosemont
Verdun à Lachine

LIGUE METROPOLITAINE JR "B"
Verdun à Outremont
West Island à Rosemont

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC
Rive-Sud à Laflèche
St-Lambert à Jacques-Cartier

LIGUE DE LA RIVE SUD
LaSalle à St-Constant

HIER

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"
Verdun 6 - Laval 3

LIGUE DEPRESSION
Sages 5 - Totem 6
Grads 8 - Hobos 9

LIGUE NATIONALE

	J	G	P	N	P	C	Pts
New York	36	18	11	7	104	82	43
Chicago	33	18	10	5	115	86	41
Toronto	34	15	11	8	92	93	38
Canadien	33	15	14	4	84	80	34
Détroit	35	12	20	3	100	116	27
Boston	35	8	20	7	86	124	23

LIGUE AMERICAINE

(Division Est)

	G	P	N	P	C	Pts
Hershey	22	11	4	154	110	48
Québec	18	14	3	137	127	39
Baltimore	17	14	2	113	110	36
Springfield	13	18	3	121	137	29
Providence	6	22	7	102	154	19

(Division Ouest)

	G	P	N	P	C	Pts
Pittsburgh	21	9	4	129	107	46
Rochester	22	12	2	162	109	46
Cleveland	17	14	3	138	118	37
Buffalo	5	27	6	102	186	16

LIGUE PROVINCIALE SR

	G	P	N	P	C	Pts
Sherbrooke	17	10	0	122	102	34
Drumd'ville	13	13	2	97	103	28
St-Hyacinthe	12	15	1	92	101	25
Victoriaville	11	15	1	102	117	13

LIGUE JR 'A'" DE L'ONTARIO

	G	P	N	P	C	Pts
Toronto	14	9	4	113	105	32
London	13	12	5	122	120	31
Hamilton	13	9	4	102	85	30
Niagara Falls	10	10	8	128	117	28
St. Catharines	11	9	5	102	89	27
Oshawa	9	14	5	78	92	23
Peterborough	7	13	7	101	124	21
Canadien Jr	7	12	6	92	108	20

LIGUE JR "A" DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Thetford	21	7	1	154	86	45
Sorel	16	13	2	147	105	34
Québec	15	14	1	115	128	33
Trois-Rivières	13	14	2	133	152	28
Shawinigan	13	17	0	116	138	26
Drumd'ville	9	21	0	94	136	18
x-Sherbrooke	13	15	0	112	126	26

x - Retiré.

LIGUE DE LA RIVE SUD

	G	P	N	P	C	Pts
Iberville	13	6	4	133	97	30
LaSalle	14	7	1	125	89	29
Laprairie	10	9	3	100	105	23
Châteauguay	6	12	5	86	100	7
St-Constant	5	14	1	95	146	11

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"

	G	P	N	P	C	Pts
Verdun	22	6	3	191	117	47
Palestre	20	11	2	165	115	42
Laval	17	9	6	151	139	40
Lachine	16	14	0	137	144	32
Rosemont	9	16	5	131	148	23
St-Jérôme	7	20	2	111	157	16
Montréal-Nord	6	21	4	121	187	16

LIGUE METROPOLITAINE JR "B"

	G	P	N	P	C	Pts
Immaculée	16	3	2	75	40	34
LaSalle	11	4	4	86	53	28
Verdun	9	7	3	50	43	21
St-Laurent	9	9	4	74	74	20
West Island	9	8	2	43	37	20
Montréal-Nord	8	11	2	55	73	18
Rosemont	8	12	1	63	66	17
Mont-Royal	6	9	5	42	51	17
Outremont	3	16	1	32	84	7

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Laflèche	17	1	0	102	34	34
Rive Sud	16	2	0	138	42	32
Chambly	7	8	3	62	89	17
J.-Cartier	7	9	2	68	77	16
St-Lambert	1	13	4	38	95	6
Notre-Dame	1	16	1	41	112	3

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE

	G	P	N	P	C	Pts
Toronto	5	0	0	63	8	10
Western	4	2	0	29	14	8
Carabins	3	3	1	32	33	7
Queen's	2	1	2	19	12	6
McGill	2	2	1	21	28	5
Laval	2	3	1	17	42	5
Waterloo	1	1	2	16	15	4
McMaster	1	3	0	14	29	2
Guelph	0	5	1	14	44	1

Une nomination pour Trottier

TORONTO — Le meeting annuel de la Canadian Trotting Association à Toronto est précédé, ces jours-ci, d'une assemblée des membres de l'association des pistes de courses du pays.

Lors d'un meeting tenu hier, les pistes se sont donné un comité de 4 membres qui verra à établir une formule équitable pour proclamer le meilleur conducteur au pays.

Albert Trottier, de Blue Bonnets et du Parc Richelieu, représentant le Québec, Boots Frame, représentant les provinces Maritimes, Al Segal, de Windsor, représentant l'Ontario, et Merv Peter, de la Colombie - Britannique, formeront ce nouveau comité.

Les publicitaires de toutes les pistes doivent se réunir aujourd'hui. Sébastien Brisson, de Laprairie, a été réélu sur le comité du district du Québec, à la CTA ; Jules Turcotte, J.-A. Verret, de Québec, et Jean-Claude Martineau, de Ste-Marthe-du-Cap, ont aussi été élus dans ce district. Allan Dickenson, président de la CTA depuis trois ans, a été réélu dans son district, le numéro 8.

Equipes américaines au tournoi du Centenaire

SUDBURY. (PC) — Des équipes de hockey des états du Maine, du Rhode Island et du Michigan ont manifesté l'intention de prendre part au tournoi Centenaire pour écoles supérieures, qui aura lieu du 20 au 25 mars, soit durant la semaine de Pâques.

Cependant, Dick Destefano, l'organisateur du tournoi (le premier et dernier en son genre), a mentionné que l'état de New York ne sera pas représenté parce que ses joueurs auraient voulu jouer selon les règles internationales du hockey.

Déjà, des équipes canadiennes venant de Montréal (l'école supérieure St. Thomas), Ottawa, Toronto, Kitchener, Galt, Windsor, North Bay, Fort William, Fort Francis, Sudbury et de la Nouvelle-Ecosse participeront à ce tournoi.

C'EST UN ABAT!

PAR RÉAL DION

Chuck Matthieu gagne le Calendar

Les amateurs de grosses quilles, qui ne sont pas des champions, avaient rendez-vous samedi dernier au salon Laurentien pour se disputer les honneurs du tournoi de qualification avec marge d'erreur en vue de l'émission du réseau anglais de Louis Arpin, Calendar Bowling Champion. Le vainqueur, Chuck Matthieu, a roulé un compte de 754 qui, ajouté à sa marge d'erreurs de 160 points, lui donnait un total de 914 soit une moyenne de 229 par partie. Son plus proche adversaire, Chuck Kaufman, qui a déjà remporté ce tournoi à deux reprises, a joué un total de 733, plus sa marge d'erreurs de 160 quilles pour une fiche de 893.

Parmi les meneurs, Maurice Martel a roulé le plus haut compte brut avec 755 quilles abattues et un total de 875; Georges Harnois, Raynald Gagné et Mike Beer se méritaient les postes de substituts à l'émission.

Dans la section féminine, le jeune Toni Licastro a fait un retour sensationnel en remportant les honneurs de la compétition à la suite d'une absence d'un an à cause d'un malheureux accident à une cheville. La gagnante a roulé 731; la suivaient Ginette Godon 723, Evelyn Riches et Simone Cadieux.

Les directeurs du tournoi accueillirent 72 concurrents dans la section des hommes qui se disputèrent une bourse de $288; dans la section des dames, 17 quilleuses prirent part à la compétition et se séparèrent une bourse de $58. Dans les deux sections, trois postes de télévision étaient en jeu, plus trois autres rôles de substitut. Les parties de la section féminine étaient jouées au score brut. La prochaine rencontre aura lieu au salon Laurentien dans trois semaines.

* * *

Le luxueux salon de quilles Boulevard du nord-est de la Métropole a rouvert ses portes vendredi dernier. Tout comme le salon Paré qui a été remis en opération récemment, ce salon appartenait auparavant à la chaine des Centres National. Les deux sont maintenant administrés par les propriétaires du salon Laurentien dont M. Irving Grundman est le président. Ce dernier est dès lors le plus important opérateur de salons de quilles dans la province et l'un des principaux au pays.

Le salon Boulevard, malgré son existence relativement courte, a connu des jours aussi brillants, que sombres par la suite. A un moment donné, ses allées de grosses quilles obtenaient lune des plus fortes moyennes quotidiennes de parties jouées au pays. Il était alors opéré sous la gérance du confrère Claude Murray.

Hubert Houle, autrefois assistant-gérant du Boulevard et gérant du salon Lorraine de Sherbrooke sera le nouveau pilote de ce vaste salon de 72 allées. Celles-ci seront encore divisées également entre les versions de grosses quilles et de petites quilles.

Les administrateurs nous informent aussi que certaines ligues ont déjà débuté leurs activités dans le centre et que les directeurs de circuit intéressés à négocier un contrat pour évoluer au Boulevard n'ont qu'à communiquer avec M. Hubert Houle. D'ici la fin de la saison, des tournois dans les deux versions seront aussi offerts aux amateurs de la région. On ne sait pas encore s'ils seront d'une manière ou une autre reliés aux émissions de télévision actuellement en cours.

Schmidt aurait accepté de piloter les Lions

DETROIT (PA) — Joe Schmidt, ancien secondeur de ligne des Lions de Détroit, aurait été nommé, hier, instructeur en chef des Lions de la ligue Nationale de football.

Un informateur a déclaré que Schmidt aurait accepté un contrat de cinq ans pour un traitement annuel de $50,000.

Les Lions n'ont émis aucune déclaration officielle à cet effet, mais on en prédit une sous peu.

Schmidt a endossé l'uniforme des Lions au cours de 13 saisons et au cours de la majeure partie de sa carrière, il a été considéré comme le meilleur secondeur de ligne dans le football professionnel. Il a pris sa retraite en 1965 et la saison dernière, il agissait à titre d'assistant auprès de l'instructeur en chef Harry Gilmer. Ce dernier a été congédié la semaine dernière, après que les Lions n'eurent remporté que quatre victoires au cours de la saison 1966.

Entre-temps, la direction des Lions a toutefois annoncé un remaniement de son bureau de direction.

Le vice-président et gérant général Edwin J. Anderson a été promu au poste de vice-président et directeur du comité des finances et de l'orientation de l'équipe tandis que le directeur du personnel Russ Thomas assumera dorénavant les postes de vice-président et gérant général.

Le directeur de la publicité, Lyall Smith remplira également le poste de gérant d'affaires de l'équipe.

Anderson a cumulé les postes de président et de gérant général des Lions de 1949 à 1961 alors qu'il a résigné son poste de président afin de concentrer ses énergies dans l'exercice des fonctions de gérant général.

Toutefois, le refus de verser de forts montants à certains joueurs qui ont éventuellement refusé les contrats des Lions pour accepter ceux d'équipes de la ligue Américaine, ces dernières années, aurait incité le propriétaire de l'équipe, William Clay Ford, de le limoger à titre de gérant général.

d'un SPORT à l'autre

Les funérailles de **Johnny Keane,** ancien gérant des Cardinaux de St-Louis et des Yankees de New York, et celles de **Joseph W. Haynes,** vice-président des Twins du Minnesota, ont eu lieu hier . . . **Willie McCovey** est devenu le premier membre des Giants de San Francisco à signer son contrat en vue de la prochaine saison . . . Il aurait reçu une hausse substantielle . . . Le voltigeur **Rico Carty,** le troisième meilleur frappeur de la ligue Nationale en 1966, a signé son contrat avec les Braves d'Atlanta . . . Lui aussi a reçu une hausse de traitement intéressante . . . Par contre **Bill Robinson,** qui se dit le successeur de Roger Maris comme voltigeur de droite chez les Yankees, a refusé la première offre de cette équipe . . . Les nouveaux propriétaires des **Reds de Cincinnati,** ayant à leur tête l'éditeur Francis L. Dale, ont été officiellement acceptés par la ligue Nationale de baseball . . . L'ancien propriétaire, **Bill DeWitt** a accepté un poste de conseiller auprès de l'équipe pour la période d'un an à un salaire de $25,000. . . .

* * *

Une vaste campagne contre le bannissement des rodéos vient d'être déclenchée aux Etats-Unis par l'Association des amis des animaux, un organisme fort de 20,000 membres . . . **Cassius Clay** a annoncé qu'après sa victoire contre **Ernie Terrell,** le 6 février à Houston, il accordera une revanche à **Floyd Patterson,** l'ancien monarque des poids lourds . . . Ce match pourrait bien avoir lieu à Tokyo, au Japon . . . L'athlète australien **Ron Clarke** a confirmé sa présence à deux réunions américaines, soit le 11 février à Los Angeles et le 17 février à San Francisco . . . Entre-temps, **Abebe Bikila,** médaille d'or à deux reprises aux Olympiques et originaire d'Ethiopie, a accepté de participer au marathon mondial des Maitres, qui aura lieu le 21 janvier à **Las Vegas** . . . Le défenseur **John Brophy,** des Ducks de Long Island, a été mis à l'amende ($300) et a été suspendu pour trois matches, par le président **Tom Lockhart,** de la ligue de l'Est . . . Il avait bousculé un juge de ligne lors du match contre Jacksonville, le 26 décembre . . .

* * *

Gary Ebel, un premier but âgé de 19 ans de l'équipe senior des Panthers de Kitchener, a signé un contrat avec les **Athlétiques de Kansas City,** de la ligue Américaine de baseball . . . Il a reçu un boni, dont le montant n'a pas été divulgué . . . Un autre Canadien, **Gary Brooks,** de Niagara Falls, participera également à l'entrainement filiales des Athlétiques, à Waycross, en Georgie, en mars prochain . . . **Jamis Paulson,** 19 ans, de Calgary est le seul nouveau venu au sein de l'équipe canadienne de la coupe **Thomas,** au badminton . . . Les autres membres sont **Wayne MacDonnell, Rolf Paterson** et **Bruce Rollick,** de Vancouver et **Jim Carnwath,** de Toronto . . . Le Torontois **Lane Bickel** agira comme substitut . . . L'équipe se rendra à Mexico, les 11 et 12 février, pour y affronter les Mexicains en première ronde des éliminatoires nord-américaines . . . Des représentants du hockey amateur et professionnel ont rendu hommage à **Wren Blair,** nouveau gérant général des **North Stars** du **Minnesota,** de la ligue Nationale... Les **Lynn Patrick, Harry Sinden** et **Sam Pollock,** étaient de la fête . . .



Ça c'est un magazine ! . . . celui du Holiday Inn

Il y en a un dans chaque chambre. Il est toujours humoristique et intéressant. Il mentionne les endroits intéressants en Amérique. Il est toujours à jour, son édition changeant chaque mois.

Au cours de tous vos voyages, il est à portée de la main au Holiday Inn . . . et il est gratuit.

Un autre service des maitres de l'hôtellerie

RESERVEZ AUJOURD'HUI AU HOLIDAY INN

842-8971

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Abitibi	200	10⅜	10¼	10⅜
Algoma	—	24	23¾	—
Alliance	—	125	125	—
Alcan	300	31¼	31¼	31¼
Alcan 4½	—	37⅜	37⅜	—
Alcan 2 Pr	—	39⅜	39⅜	—
Asbestos	—	21¼	21¼	—
Bq CN	75	52	52	52
Bq d'Epargne	200	12¼	12¼	12¼
Bq Imp-C	—	58¼	58	—
Bq Mont	150	55	55	55
Bq N-E	—	64¾	64½	—
Bq PC	—	41	40	—
Bq Roy	—	70	70	—
Bathurst P	—	28⅜	28½	—
Bath Wts	—	875	870	—
Bath P (A)	—	57	57	—
Bell Phone	100	47¼	47¼	47¼
Brazil	—	10½	10½	—
BA OIL	1600	35⅛	34¾	35⅛
BC Forest	—	20	20	—
Brinco	1400	390	390	390
CAE	—	8⅛	8	—
Col Pow	—	21¾	21¾	—
Can Cem	—	36	35¼	—
CD Sugar	—	21½	21¼	—
Can Iron	—	19½	19	—
Can Malt	—	18⅛	18⅛	—
C Brew	—	7½	7½	7½
CBAL (A) w	—	325	325	—
C Chem w	—	485	485	—
CIL	—	15⅜	15⅜	—
Cl Pow	25	30⅜	30⅜	30⅜
C Marconi	—	495	495	495
CPR	—	57⅞	57	—
CPR 4p.c. Pr	—	8⅜	8⅜	—
C Pfina	—	11½	11¼	—
Central Del	—	13	12⅞	—
Central Del	—	13	12⅞	—
Chemcel	—	12	12¼	—
Col Cel	—	5¼	5¼	—
Comingo	—	32½	1¾	—
Cons Paper	—	38⅝	8⅜	—
Consu Glas	—	12	12	—
Cons Pap w	—	875	860	—
Couvrette "A"	300	4¼	4¼	4¼
Crd Foncie	—	55	55	—
Cr Zel (A)	100	21	21	21
Crush Int	100	11½	11½	11½
Denison	—	60	58¾	—
Dist Seag	—	35¾	35½	—
Dome Pete	400	40½	40¼	40¼
D Bridge	100	18½	18½	18½
D Coal pr	—	9½	9½	—
Do Fasco	—	19¾	19¾	—
D Glass	500	12½	12½	12½
Dosco	—	9	9	—
Domtar	100	16⅛	16⅛	16⅛
D Text	—	29½	29½	—
Donohue	—	7⅛	7⅛	—
Du Pont	—	35	34¾	—
Dupuis (A)	—	7	7	—
Falcon	—	88½	83½	—
Fam Play	—	3¼	32⅞	—
GL Paper	—	23	2	—
Hawk Sidd	&	4	380	—
Hollinger	—	21¾	21¾	—
Home A	100	24	24	24
Home B	—	24¾	24½	—
Hud Bay M	—	65¼	65	—
Husky Oil	100	12¾	12¾	12¾
Husky C Pr	—	53⅛	53½	—
Imp Oil	100	59¾	59¾	59¾
Imp Tob	—	13¼	13⅛	—
Ind Accep	100	21¼	21¼	21¼
Inglis	—	9¼	9¼	—
Inland NG	—	9	9	—
Int Nickel	300	92	92	92
Int Pap	—	28⅜	28⅜	—
Int Util	—	27¼	26⅞	—
Int Util Pr	—	29⅜	29⅜	—
Inter PL	—	88½	88	—
Invest Gr A	—	9½	9½	—
Labatt	—	20½	20	—
Laur Fin	—	5⅞	5¾	—
Loblaw B	300	8¼	8¼	8¼
Loeb M	&	10½	10½	—
MacKinn	—	21	16	—
MacMillan	300	23¾	23¾	23¾
Marit Ti	—	22¼	22¼	—
Massey F	1000	25½	25⅛	25½
Molson	1800	19⅜	19⅜	19⅜
Molson B	—	19⅜	19¼	—
Mtl Trst	200	13⅞	13⅞	13⅞
Moore Co	—	89¼	89	—
Mussens	—	6	6	—
NB Tel	—	15½	15½	—
Noranda	600	51½	51¼	51½
North C Gs	400	14	14	14
NS LP	400	10¼	10¼	10¼
Ogilvie	—	13	13	—
Pac Pte	900	11⅞	11¾	11⅞
Phillips C	—	42¼	41½	—
Placer	—	30¼	30½	—
Pw Cp	—	10	9⅞	—
Price	300	12⅜	12½	12½
QN Gas	—	10	9⅞	—
Que Phn	—	18⅞	18⅜	—
Rio Alam	500	24	24	24
Rio Al w	—	99	99	—
Rolland A	—	10¾	10¾	—
Rothmans	—	24¾	24¾	—
St-L Cem (A)	—	50	26	26
Shell Can	—	22¾	22⅜	—
Sicard	400	7½	7½	7½
Simpsons	&	28¾	28¾	—
Steel Can	—	21⅜	21½	—
Steinbg (A)	&	19	19	—
Texaco Can	50	70	70	70
T Grp (A)	—	9½	9½	—
Tr-C Corp	300	25¼	25¼	25¼
Tr-C PL Pr	&	46¼	46¼	—
Tr Mt PL	—	17⅜	17½	—
Un Auto "A"	—	15	15	—
Un Carbide	200	20	20	20
Walk GW	—	29¾	29½	—
Weldwood	100	8	8	8
W Pac Pd	&	495	490	—
Weston (A)	—	19½	19½	&
Zeller's	400	26	26	26
Zeller's Pr	—	40	40	—

Bourse Canadienne

Agassiz	4500	29½	29	29½
Aiscape	—	165	160	—
Aisaf	—	6	5½	—
A Metro Ent	—	195	195	—
Anglo-Scan	—	11⅞	11¾	—
Anthonian	—	19½	19½	—
Arno	1000	6½	6½	6½
Bateman	1000	5	5	5
Beauce Pl	—	4½	4½	—
Black Hawk	—	85	82	—
Black River	3000	12	12	12
Blue Bon	200	295	295	295
—Bruneau	3000	20	19	19
C -Security A	—	190	190	—
Cannon Mines	—	27	16	—
Carbec	17500	74	72	74
Casavant	—	410	410	—
Cessaind	200	345	345	345
Chemalloy	—	105	105	—
Chioman	—	24	24	—
Coastal M	4000	10	10	10
Commodore	3400	170	150	170
Commodore w	—	50	40	—
Cominga	—	6	6	—
C Manitoba	—	22	21½	—
C Mogador	—	12½	12½	—
C New Pac	—	24	24	—
C Virginia	—	58	56	—
Cop-Man	—	254	25	—
Copstream	—	5	4½	—
Cr MG (A)	400	5¼	5¼	5¼
Crowhbridge	—	23	22	—
Delta Elect	—	170	170	—
Dolsan	3000	20½	20	20
Dom Lease	—	19	19	—
Dumont	—	18	18	—
Equity Ex	5000	63	63	63
Fab Met	500	12½	12½	12½
Fabi	—	475	475	—
Fidelity	—	48	47½	—
FT Reliance	—	29½	29	—
Fox Lake	—	10	10	—
Fundy Ex.	5000	13	13	13
Futurity	—	52	46	—
Garney	—	36	34½	—
Glen Lake	6800	175	155	175
Grt W Min	—	75	74	—
Gui-Por Ur	—	22	22	—
Imbrex	100	375	375	—
Inland Ch	—	7¾	7¾	—
Inspirat	—	175	175	—
Int Nor	1000	22	22	22
Intp Dred	—	6½	6	—
Keltic Mn	—	13	13	—
Kod Pt	—	100	145	—
Kontiki	—	7	6	—
Lingside	—	4	4	—
Louanna G	1000	24	24	24
Merc Ch	—	7	7	—
Midepsa	—	235	225	—
Mastango	—	15	15	—
Monpre	—	6	6	—
Mt Pleast	—	16	15½	—
Muscocho	—	38	7	—
NAut Vend	—	155	155	—
N Formaq	—	3	3	—
Newrich	—	15	15	—
Nocana	—	30	29	29
Nocana	—	5½	5½	—
NA Rare M	1500	30	29	29
NW Canalask	—	7	7	—
Opem Ex	6000	13	13	13
Opemiska	—	995	975	—
Pat Silver	—	31	28	—
Paul Serv	—	17¾	17¾	—
Pennbec	—	15½	15	—
Phoenix O	—	245	245	—
Pine Ridge	—	29	25	—
Pitt Gold	—	4	4	—
Prime Potash	—	16	15½	—
Rancheria	—	24½	22	—
Rexspor	—	7	7	—
Rouyn Ex	—	14	14	—
RA Pete B	—	175	157	—
Rusty L	—	9	8	—
St Lucie Ex	—	15	14	—
Sapawe	—	7½	7½	—
Silver Reg	—	16	16	—
Silver Sum	—	12	11½	—
Silver T	500	27	27	27
Sobeys (a)	—	8	8	—
S Dufoult	—	11	11	11
Spartan Air	—	74	74	74
Std Gois	—	18	18	18
Sullivan	—	375	375	—
Superpack	—	5½	5½	—
Surlaga	—	80	80	—
Subeo	—	72	69	—
Tache	—	7½	7½	—
Tazin	—	5	5	—
Tib Expl	—	4	3	—
Trsterre	2000	20	20	20
Un Obalski	—	25	24	—
Upton Copp	—	32	32	—
V Der Hout	—	450	425	—
Waite Dufault	—	34	34	—
Westburne	—	145	140	—
W Can Min	—	76	76	—
Westairs	—	9	9	—
West Hill	—	40	37	—
West Tin	—	25	24	—
Wisconsi	750	23	23	23

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S.pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 9 janvier	152.64	132.01	111.01	144.72	109.59
Clôture — 6 janvier	151.59	131.01	110.40	143.71	104.93
Clôture — 2 janvier — Congé					
Mois dernier	149.99	131.20	109.62	142.53	106.31
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	136.20	124.15	103.47	130.47	102.49

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières (10 janvier, à midi)

	Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA		
4½ 1er oct 1967	98¾	99¾
2¾ 15 juin 1968	96¼	96¾
5 1er oct. 1968	99	99½
5¾ 1er oct. 1969	100½	101
5 1er juil. 1970	98	98¾
5 1er juin 1971	97	98
4¼ 1er sept. 1972	93	93¾
5 1er oct. 1973	96	96¾
5½ 1er oct. 1975	98½	99¼
3¼ 1er juin 1976	82	83
5½ 1er aout 1980	97¼	98
4½ 1er sept. 1983	86½	87¼
5¾ 1er sept. 1992	100	100¾
CNR 2⅞ 15 sept. 1969	93¼	94
CNR 5½ 15 dec. 1971	98½	99½
CNR 4 1er fev 1981	82	83
CNR 5¾ 1er jan. 1985	98½	99½
CNR 5 1er oct. 1987	90¼	91¼
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX		
BC Elc 5¾ 18 av. 1991	92	93
Mon H 6¼ 1er oct 1986	98¾	99¾
N Brwk 6¾ 15 nov 1991	95½	96½
Ont Hy 6 15 juil. 1958	95½	96½
Ont Hy 6 15 juil. 1988	98½	99½
Ont 5¼ 1er mars 1986	95½	96½
Quebec 3¼½ 1er oct 1991	98½	99½
Q. 6½ 1er oct. 1978	98½	99½
Que Hy 6 15 juil. 1979	93½	94½
Q Hy 6 15 juil. 1986	98¾	99¾
Terreneu 6¼ 1e j. 1991	92½	93½
MUNICIPALITES		
Mont 1er jan. 1992	97½	98½
Ottawa 6¼ 1er sep. 1986	97½	98½
Vanc. 5½ 15 decc 1980	90½	91½
Tor Met 6¼ 1er nv 1986	98	99
CONVERTIBLES		
Cdn Utilities 5¾ 1977	118	—
Cdn Petrofina ½ 1972	86	88
Inland NG 5½ 1977	89	91
Lob Lease Pro 5½ 1973	99½	100
Loblaw 4¾ 1976	158	—
Pac Pete 5 1977	84	87
TC Pipe Line 5 1989	97	97
W'Coast x-c'pon 5½ 1988	99	102
INDUSTRIES		
Abitibi 6¾ 1977	96½	97½
Algoma Steel 5¼ 1978	88	90
Alum of Can 4½ 1973	88	90
BP Tanker 6¼ 1985	95	97
Brazilian 4½ 1971	92½	—
BA Oil 5½ 1977	88	89
Eaton's Rlty 3½ 1968	96	97
Eaton's Realty 5 1978	86	88
Loblaw Prop 5½ 1973	87	89
Steinberg's Prop 6 1986	93	95

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Algoma Central Railway	$0.08	tr.	1-3-67	8-2-67
Blue Bonnets Raceway (ord.)	$0.04	tr.	1-2-67	17-1-67
International Utilities Corp. (ord.)	$0.30	tr.	1-3-67	10-2-67
id. (priv.) ....(X)	$0.33	tr.	1-3-67	10-2-67
Craigmont Mines	$0.25	tr.	31-1-67	16-1-67
id.	$0.25	boni	31-1-67	16-1-67
Loeb M. Ltd.	$0.07½	sa.	28-4-67	14-4-67
Northwestern Utilities (priv.)	$1.00	tr.	1-2-67	17-1-67

cote des grains

9 JANVIER 1967

WINNIPEG

Marché à terme :

LIN :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Mai	3 02¾	3 02¾	3 02⅜	3 01⅞
Juil.	3 04½	3 04½	3 04	3 04
Oct.	3 08	3 08⅜	3 08	3 07½

GRAINE DE COLZA :

Jan.	2 84½	2 84½	2 83	2 84½
Mars	2 83	2 83¼	2 81¼	2 82⅝
Mai	2 80¾	2 80⅝	2 79½	2 80¼
Juil.	2 78	2 78¼	2 78	2 79

AVOINE :

Mai	91⅝	91⅝	91½	91⅝
Juil.	—	—	—	90¾
Oct.	—	—	—	90¾

ORGE :

Mai	1 34	1 34	1 32⅛	1 33⅛
Juil.	—	—	—	1 33⅜
Oct.	—	—	—	1 33¼

SEIGLE :

Mai	1 34½	1 34½	1 34	1 34¾
Juil.	1 34⅜	1 34⅜	1 34⅛	1 34⅞
Oct.	—	—	—	1 38

Marché au comptant :

AVOINE — 2 cw 88¼ ; ex 3 cw, 3 cw et ex 1 fourragère 87¾ ; 1 fourragère 86¼ ; 2 fourragère 83¼ ; 3 fourragère 80¼ ; fourragère mélangée 48.

ORGE — 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.31¾ ; 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.29¾ ; ⅜ cw ¼ rang et ¼ fourragère ⅝ ; 2 fourragère 1.25¾ ; 3 fourragère 1.22¾.

SEIGLE — 1 et 2 cw 1.29½ ; 3 cw 1.23⅜ ; 4 cw 1.14 ; ergoté 1.08 ; sur voie, 1.28½.

LIN — 1 cw 2.93⅜ ; 2 cw 2.91 ; 3 cw 2.63⅜ ; sur voie 2.93⅜.

GRAINE DE COLZA — No 1, Cdn 2.81½ ; No 2, Cdn. 2.66½.

Marché du lin : Prix comptant : $2.81⅜.

CHICAGO

SEIGLE :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Mars	1 23½	1 24½	1 23½	1 24½
Mai	1 27¼	1 28¾	1 27¼	1 28¾
Juil.	1 30	1 31¼	1 30	1 31¼
Sept.	1 33	1 33½	1 33	1 33½
Déc.	1 37¾	1 37¾	1 37½	1 37½

FEVES SOYA :

Jan.	2 93¼	2 93½	2 93¾	2 94½
Mars	2 91½	2 91½	2 90⅝	2 91¼
Mai	2 90½	2 90¾	2 89½	2 90⅜
Juil.	2 89½	2 90½	2 89	2 90¼
Août	2 86¼	2 87⅜	2 86⅛	2 87⅜
Sept.	2 83⅜	2 84	2 83	2 84
Nov.	2 80½	2 80¾	2 80¼	2 80¾

BLE :

Mars	1 75¾	1 76¾	1 74¾	1 76⅝
Mai	1 77⅜	1 79¼	1 77½	1 79¼
Juil.	1 72⅝	1 73⅝	1 72¼	1 73
Sept.	1 75	1 75	1 74¾	1 75¾
Déc.	1 79½	1 81	1 79½	1 81

MAIS :

Mars	1 43¼	1 43¼	1 42½	1 43¼
Mai	1 46	1 46¼	1 45¼	1 46⅜
Juil.	1 47¼	1 47½	1 46¾	1 47¼
Sept.	1 41⅞	1 42	1 41¼	1 42
Déc.	1 34⅛	1 34¼	1 33⅜	1 34¼

AVOINE :

Mars	76⅝	77	76½	77⅜
Mai	78	78½	77⅝	78⅛
Juil.	75¼	76	75⅝	76
Sept.	—	—	—	76¼
Déc.	78	78½	78	78⅜

du parquet de la bourse

La tendance se maintient en hausse

(PC) — Les valeurs ont maintenu leur tendance à la hausse au cours des premiers échanges aujourd'hui à la **Bourse de Montréal.**

La Banque Royale à 71 affichait une hausse de ½ sur sa cote de fermeture à Toronto, de même que CIL à 16¼.

Imperial Oil a gagné ⅝ à 60 et B.A. Oil ⅜ à 35⅛. Pacific Pete a avancé de ¼ à 11⅜.

Massey-Ferguson montait de ⅜ à 25½ et Noranda Mines de ½ à 51½.

A la Bourse canadienne, Commodore Business Machines a gagné 15 cents à $1.60.

* * *

TORONTO. (PC) — Pour la cinquième fois au cours des six dernières séances, les prix ont été légèrement en hausse au cours d'échanges peu nombreux à l'ouverture à Toronto.

L'indice des industrielles a progressé de .22 à 151.87 alors que Alcan a ajouté ⅛ à 31⅜, de même que Investors Group A à 9⅜. Laurentide Finance a avancé de ⅛ à 5⅞.

Parmi les pétroles de l'Ouest, Canadian Superior a ajouté ¼ à 31⅜ et Husky ⅛ à 13, pendant que Central Del Rio perdait ⅛ à 12⅜.

Du côté des valeurs spéculatives, Eldona est monté de 2 cents à $1.38 et Pce Explorations de 1 à 42 cents.

* * *

La progression du marché à **New York** continue de se manifester pour la sixième séance d'affilée à l'ouverture. Le marché est actif.

Les gains bien que restreints, en général, l'emportent sur les déclins par plus de deux pour un. Quelques fluctuations plus fortes sont enregistrées ici et là. Johns-Manville gagne environ 2 points de même que IBM, Zenith, Raytheon et Xerox progressent de 1 point respectivement.

Les gains aux compagnies aériennes sont nombreux mais restreints. Les aciers et les automobiles affichent une tendance étroitement irrégulière.

Copeland Refrigérator débute en hausse de 3 à 37 sur une transaction d'ouverture de 60,900 actions.

* * *

(Reuter) — Le marché a été calme aujourd'hui en **Bourse de Londres,** alors que l'on attend jeudi la publication des statistiques sur le commerce et des communiqués sur les taux bancaires.

Les valeurs importantes ont montré peu de changements, mais la tendance était ferme.

Les valeurs — dollar ont poursuivi leur avance conjointement avec celle de Wall Street.

* * *

(AFP) — Ton plus soutenu ce mardi à la **Bourse de Paris.** Dans un marché plus actif, des hausses sont enregistrées dans la plupart des compartiments. La physionomie générale du marché reste toutefois irrégulière, mais les reculs sont dans l'ensemble peu importants.

titres au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	8	10
Advance RL	9	11
Aconic	3	5
Amal Mng	12	—
Americ	—	25
Amer Chib	5	8
Arnora	—	2
Beauchemin	—	40
Bald Mt.	4	6
Bia Nell	15	20
Boma Chib	—	25
Beauport Holding	20	25
Bracemac	22	24
Burrex	17	20
Chibtown	23	28
Clearwater	20	30
Columbia River	1 40	1 50
Can Javelin	6½	6¾
Can Javelin	6½	7
Credo	15	20
Corgemines	55	65
Cuvier	2	4
Dassou	7	10
Doral Mng	23	33
De Lesseps	20	30
Dubuisson	2	4
Elmac	3	5
En-O-La Ex	17	22
Ganda Silver	9	12
Gaspe Copper	43	45
Gaspex	35	45
Gibson	8	10
Gol tar	8	11
Grt Lakes Nickel	2.50	2.75
Hucamp	25	30
Iroquois	5	10
Imperial Minerals	3	6
Jack Waite	7	9
Jumo	17	19
Kewagama	4	6
Kukatush	6½	7
Independent	2	4
Lake Beaver	22	25
Leeds Metals	30	35
Litti Tex	10	15
Lun Echo	37	42
Main Oko	7	10
Mariner	30	35
Marin Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milar	3	6
Molybia	30	35
Naganta	29	49
Nat Malartic	45	50
New Baska	16	21
New Miller	9½	14½
Nemrod	10	20
New Assoc Dev	10	15
New Pacalls	23	28
New Insco	30	33
New Lorie	10	12
New Pacalls	25	30
Nipiron	30	35
Norque	12	14
Okland	1	3
Olym	—	50
Que Expl	5	8
Quelo	4	6
Ran Lux	—	25
Rand Mat	4	6
St. Helens Mng	5	10
Seaway	9	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullico	4	6
Thunder Bay	80	90
Timrod	29	49
Victoria Algom	15	18
Waco	15	20
Watson Lake	6	9
Young Dave	17	19

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen & Co.

	Achat	Vente
Bq d'Economie Que	5½	6½
Bank West	10½	11
Chartered Cr	2½	3¼
Cons. Theatre	6½	—
Corpex w	0 50	1 50
Credico	2 00	2 75
Credit St. L. "B"	15½	17
Crown Life	29½	30½
East C Sav	6	7½
Fed Saving	6½	8
Grenache	—	3 00
Income	7	8
Ind Life	18½	20
Jenkins	20	21½
La Prev	16½	17½
Lincoln Trust	4½	5½
Les Prevoy	—	70
Loebs wts	12	13
London Life	57	59
Monarch Life	90	100
NS Trust	58	—
NS LP 4%	67	71
id 4½ pr	75	80
id. 5 pr.	47	49
NW Life	8	9½
Pac Gas	11¾	12¼
Paco	2 00	2 25
Permeator	6½	8
Ply Dom	0 30	0 50
Seabord	11½	12½
Simard wts.	1 00	2 00
Soc d'Adm et Fid	29½	31
Stabilite	4 00	5 00
Stedman	4 25	4 75
Supedsea'	7½	9
Supersol	3	4
Trust Gen	23	24
Trizec	75	100
Un Amus	25	27
Un Amus B	24	26
Univ Fuci	175	—
Velok	44½	45½
York Tr	5	6
Weil Bank	2½	3
Zodiac	1	2

Cote de l'or

LONDRES (PC) — Prix de l'once d'or fin en argent américain sur le marché libre de l'or européen : $35.17½ à l'achat et $35.19½ à la vente.

Prix de l'once troye à la Bourse londonienne des lingots d'or : $35.31 3/. (252 shillings 2¾ pence).

PARIS (Reuter) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 50.00 sur le marché libre de l'or français.

Cours du dollar

MONTREAL — Le dollar américain est coté en argent canadien à $1.08 1/32.

La livre sterling en argent canadien vaut $3.01¼.

NEW YORK — Le dollar canadien est coté en argent américain à $0.92 37/64.

La livre sterling en argent américain vaut $2.78 15/16.

L'aigle, pièce d'or américaine de $20, valait 137.00.

NEWyork

par la PRESSE ASSOCIEE

CLOTURE DU 9 JANVIER 1966

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgn Net
ACF Ind	4900	40¾	40¼	40⅝	— 1/8
Address	8100	54½	53⅝	54½	+ ⅞
Admiral	20700	31¼	29⅜	30⅜	+ 1/8
Alcan Al	13800	29⅛	28¼	29⅛	+1⅛
Allegany	2700	8⅞	8⅜	8⅞	+ ⅜
Allis Ch	25300	23⅞	23⅛	23⅝	+ ⅜
Amerada	2500	77⅜	76⅞	76⅞	+ 1/8
Am Can	8700	49	48⅜	48⅝	
Am Cyan	35200	31¾	30⅞	31¾	+ ½
Am Home	5800	82¼	80½	82	+2
Am Mot	16300	7¼	7	7¼	+ ¼
Am Smelt	26700	61⅛	60	61	+ ½
Am Std	9700	19¼	18⅜	19	+ ⅝
Am Tel	84100	55⅜	54¾	55⅜	+ ⅞
Am Tob	15600	33¼	32⅝	33	— 1/8
Amsted	500	40¼	40	40¼	+ ¼
Ancnda	20600	84¾	83½	84¾	+1⅜
Armco Stl	6700	52	51½	52	+ ⅞
Armstg Ck	18800	50⅞	49½	50⅞	+1½
Avco Corp	8700	23⅞	22⅞	23¾	+ ⅜
Babcock	6100	35⅝	34⅜	35	— ⅜
Bell How	22900	55⅞	54¾	55⅜	+ 1
Beth Steel	26900	33¼	33⅛	33¾	— 1/8
Boeing	63800	64⅞	63⅜	64¼	—1½
Borden	7900	32¼	31¼	31¾	— ⅜
Borg War	4800	40	39¼	39⅞	+ ⅛
Bos Edison	2100	43¼	43⅛	43¼	+ ¼
Brunwk	19500	7¾	7½	7⅝	
Bucy Erie	7600	26⅛	25⅜	25⅞	+ ¼
Burl Ind	5000	28	27½	28	+ ⅛
Burrghs	20700	91½	89½	91⅛	+1⅝
Calumet	9900	35⅜	34⅞	34¾	+ ⅝
Camp RL	3500	20½	19⅞	20	+ ⅛
Camp Soup	4400	28⅜	28⅛	28¼	+ ¼
Can Dry	600	27½	27⅛	27¼	— ¼
Cdn Brew	700	7	6¾	7	+ 1/8
CPR	1000	53½	52⅝	53⅜	+ ⅛
Case JI	8500	21⅛	21¼	21½	+ ⅜
Cater Tr	10600	38⅜	37⅝	38⅛	+ ⅜
Celanese	5900	50½	49½	50¼	— ½

fonds mutuels

Par la PRESSE CANADIENNE

CLOTURE DU 6 JANVIER 1967

	Achat	Vente
Adanac	2.39	2.61
Andreae Equity	3.21	3.51
All Cdn Com	6.97	7.64
All Cdn Div	8.80	9.64
American Growth	5.29	5.78
Associated Investors	5.12	5.17
Beaubron	37.24	40.44
Canadian Growth	5.67	6.23
Canada Security	8.84	5.32
Cdn Gas Energy	10.62	11.64
Cdn Investment Fund	3.74	4.11
Cdn Trusteed	4.56	4.98
Canafund	49.41	51.88
Champion Mutual	6.61	7.18
Collective Mutual	5.40	5.87
Commonwealth Intl xd	9.47	10.38
Commonwealth Intl Lev	9.08	9.95
Corporate

Le Château Champlain, l'hôtel le plus élevé du Canada, ouvre ses portes demain

Après Frontenac, qui domine Québec depuis 1893 par le château portant son nom, Champlain donne lui aussi son nom à un édifice prestigieux dans la métropole canadienne. Demain sera inauguré l'hôtel le plus élevé du pays : le Château Champlain.

C'est le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, qui coupera un ruban symbolique, à 11 heures de la matinée, au cours d'une cérémonie qui marquera l'inauguration officielle du luxueux hôtel de $25 millions, propriété du Canadien Pacifique.

Immédiatement après, Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, le Très Révérend Kenneth Maguire, évêque anglican de Montréal et le docteur Harry J. Stern, rabbin du Temple Emmanu-el, procéderont à la bénédiction de cet hôtel de 38 étages.

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, le président général et chef de la direction du Canadien Pacifique, M. N.R. Crump, le président du Canadien Pacifique, M. Ian D. Sinclair, ainsi que des représentants des gouvernements fédéral, provincial et municipal figurent également sur la liste des dignitaires qui prendront part à la cérémonie d'ouverture du Château Champlain.

"C'est le grand jour", proclamera-t-on, à la manière de la journée des noces.

Cette cérémonie couronnera les deux ans et demi d'efforts soutenus qu'il a fallu pour construire ce gratte-ciel de 400 pieds. C'est en effet le 14 septembre 1964 que M. Crump présidait la cérémonie de levée de la première pelletée de terre. Il avait alors dévoilé un croquis de l'hôtel de 38 étages et de l'édifice à bureaux de 28 étages qui lui est adjacent et qui forment la Place Canada, un projet de $40 millions.

Les deux immeubles de la Place, au coeur de Montréal, occupent une superficie de près de deux acres, bordée par les rues Windsor, de Lagauchetière, de la Cathédrale et Saint-Antoine. La Place a une superficie totale de 50,000 pieds carrés, dont 10,000 pieds sont occupés par l'hôtel et 20,000 pieds carrés par l'immeuble à bureaux.

Le Château Champlain

C'est en tenant compte du fait que Montréal est la seconde grande ville française du monde que le nom de l'hôtel a été choisi. On a aussi songé à ce qualificatif dans l'aménagement, dans la cuisine et dans le choix du personnel.

Champlain fut le premier grand Canadien, le Père de la Nouvelle-France: c'est un hommage qu'on a voulu lui rendre en lui dédiant le nom du plus audacieux projet d'hôtel jamais conçu par le Canadien Pacifique.

Que contient cette superstructure à "panneaux bombés", qui s'harmonise agréablement avec la gare Windsor et la cathédrale ?

Les 600 chambres occupent 30 étages. En outre, l'hôtel renferme deux étages d'appartements de luxe. Chaque chambre du Château Champlain possède un téléviseur, un appareil de radio AM et FM et un dispositif individuel de contrôle de la chaleur et de la climatisation.

Aussi, cinq restaurants dont un music-hall et une salle à manger et de spectacles dans le pavillon du sommet, de même que cinq salons-bars. En plus, quatre salles de réunions privées, dont la plus vaste est la luxueuse salle de bal qui peut se prêter à des défilés de mode, réceptions de mariage et grands bals.

Autres services : cinq ascenseurs à grande vélocité pour le public et quatre ascenseurs de service au centre de l'immeuble; garage pouvant recevoir 400 voitures; accès direct au métro.

Architecture et décoration

Ceux qui ont été frappés, pendant la construction par les panneaux muraux extérieurs avec fenêtres bombées en forme d'arche de l'imposante tour blanche, seront encore plus impressionnés par le luxe, le confort, le service qui les attendent à l'intérieur. A noter à ce sujet que tous les employés du Château Champlain sont au moins bilingues et plusieurs polyglottes.

Les panneaux muraux extérieurs, dessinés par l'architecte montréalais Roger d'Astous, donnent à l'hôtel un cachet bien particulier et qui, pourtant, s'harmonise bien à l'architecture traditionnelle des immeubles environnants. Les fenêtres en forme d'arche contrastent agréablement avec les formes rectangulaires des autres gratte-ciel de la ville et accentuent le concept de verticalité sur lequel l'hôtel est basé.

L'aménagement intérieur ne s'inspire pas d'une période particulière. Les dessinateurs Earle A. Morrison, de Vancouver, et David T. Williams, de New-York, ont donné libre cours à leur imagination et ils ont réalisé quelque chose d'absolument original.

La décoration des cinq restaurants de l'hôtel passe de l'opulence du restaurant-théâtre Caf' Conc' au Tournebroche, où l'on retrouve l'ambiance d'une vieille cuisine française de province; de l'élégance traditionnelle du Neufchâtel à l'atmosphère détendue du Café-Terrasse, situé au niveau de la Place. Et pour couronner le tout, l'Escapade, salle à manger où l'on danse dans une ambiance gaie, et qui offre une vue magnifique de la métropole. La même variété se retrouve dans les bars.

L'art a sa place

Samuel de Champlain n'a pas été qu'un grand navigateur et explorateur français. Il fut également un artiste de talent.

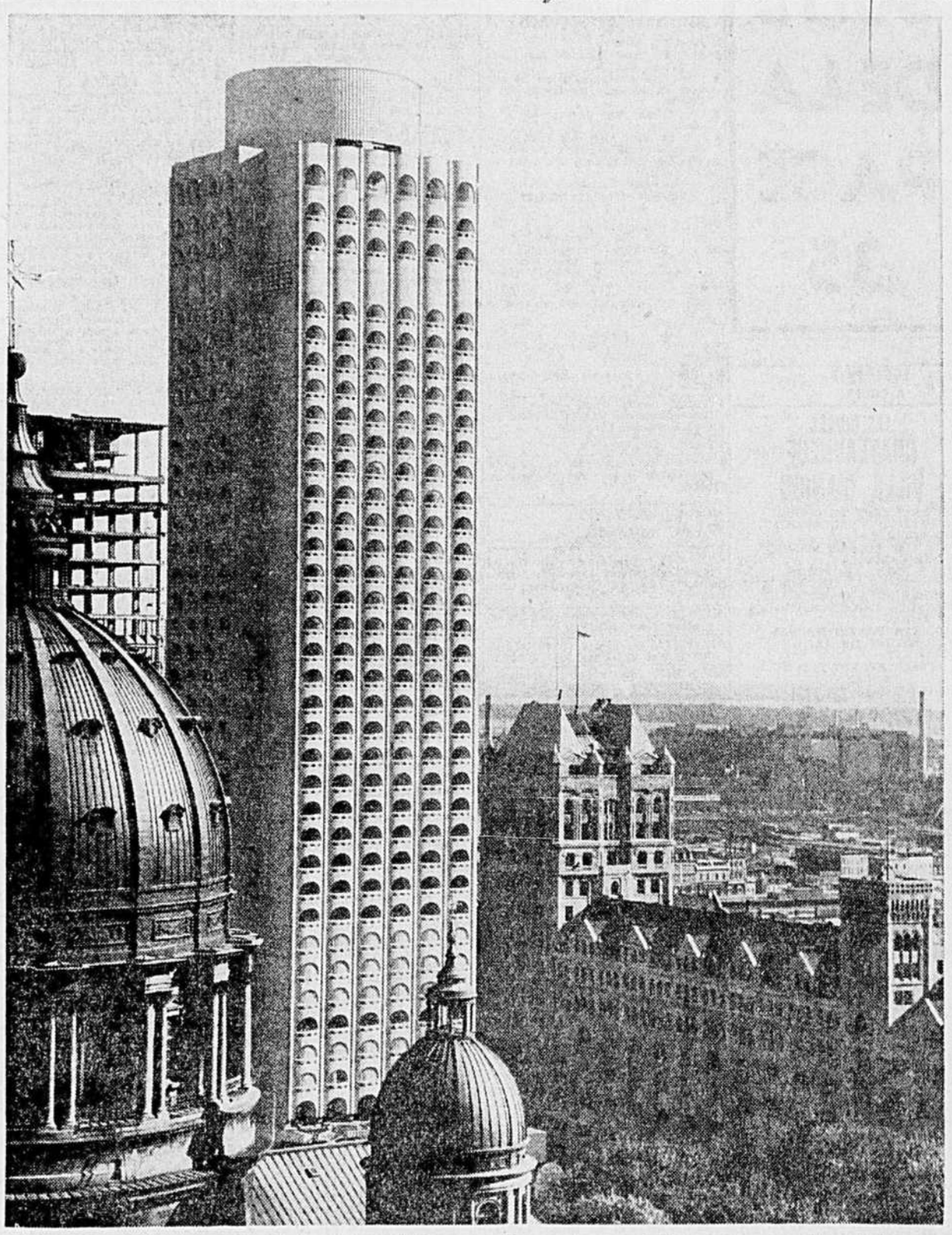
Aussi, des reproductions de neuf aquarelles de Champlain ornent les murs des chambres du château qui porte son nom.

L'hôtel renferme, d'ailleurs une collection variée d'oeuvres d'art. Plusieurs des toiles originales, qui remontent à 340 ans, ont été trouvées dans un manuscrit du voyage de Champlain au Mexique, à la bibliothèque John Carter Brown, à Providence.

Les aquarelles, imprimées sur papier spécial, ont été agrandies cinq fois.

Mais l'oeuvre la plus remarquable du Château Champlain est une tapisserie conçue par un des grands artistes du Canada et un ancien président de l'Académie royale du Canada, M. Franklin Arbuckle. La tapisserie est suspendue au haut du grand escalier qui conduit du grand hall à la salle de bal. Elle représente Champlain et son équipage approchant du Canada à bord de La Bonne Renommée.

Le Château Champlain appartient et est géré par Canadien Pacific Hotels Ltd, une compagnie subsidiaire de Canadian Pacific Investments Ltd, elle-même subsidiaire du Canadien Pacifique. Il a été construit conjointement par E.G.M. Cape & Co. Ltd. et par A. Janin & Co. Ltd.



Une nouvelle silhouette se dessine maintenant dans le ciel de Montréal : l'architecture unique de l'hôtel le plus élevé au Canada, le Château Champlain, s'harmonise agréablement avec celles de la gare Windsor (à droite) et de la cathédrale Marie, Reine du Monde.



Le Château Champlain s'enorgueillit à juste titre de son escalier, qui va du grand hall à l'étage inférieur où est située la salle de bal. Sur le mur de fond, une tapisserie mesurant 16' par 20' qui représente Champlain et son équipage approchant du Canada à bord de La Bonne Renommée.

Sous l'éclat d'un grand feu d'artifice

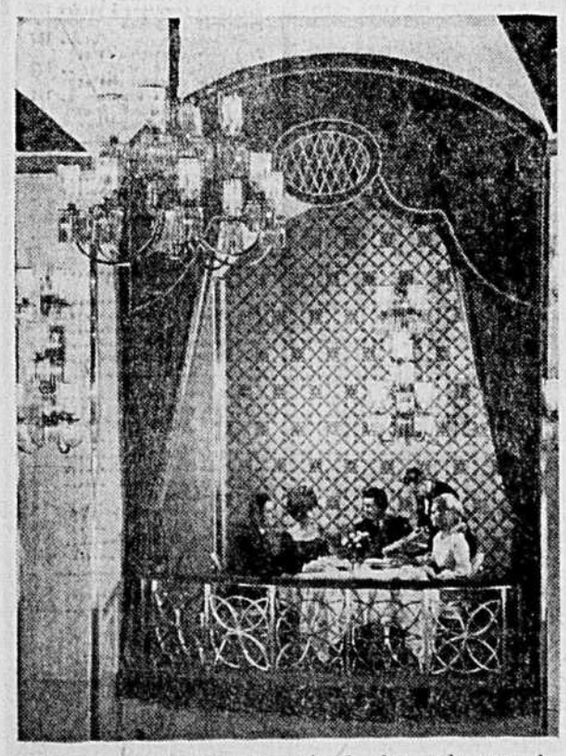
Un feu d'artifice extraordinaire soulignera l'inauguration du Château Champlain, demain. Il aura lieu à l'extrémité nord-est de la Place du Canada sur laquelle est construit le nouvel hôtel du Canadien Pacifique.

Le spectacle durera plus d'une demi-heure et, à son point culminant, on verra un immense tableau représentant les armoiries de l'hôtel.

L'écusson illuminé donnera sur le côté nord de l'édifice, du côté du boulevard Dorchester. Il sera encadré de dix chandelles géantes. Le feu d'artifice comprendra une multitude d'autres pièces éclatantes dont certaines produiront des effets spéciaux appropriés à la circonstance.



Les artistes répètent sur la scène du Caf' Conc', le music-hall du Château Champlain. Une enfilade de minuscules ampoules suit les lignes gracieuses des moulures qui ornent les corbeilles de cette salle. Une variété de spectacles de music-hall seront présentés dans un décor qui rappelle les cafés-concerts de la Belle Epoque.



D'étincelants lustres de cristal, des colonnes de marbre et des tentures de velours or constituent la décoration de la salle de bal du nouvel hôtel du Canadien Pacifique. Cette salle bordée de loges intimes comme celle-ci, peut accueillir 600 personnes à dîner.

Une grève des enseignants de Montréal est-elle justifiable?

CONSULTATION ET PARTICIPATION

Dans le projet de convention actuellement soumis à la conciliation, les deux associations de professeurs demandent à la Commission des écoles catholiques de Montréal de constituer de nombreux comités consultatifs supplémentaires.

Pour la gouverne du public et de son personnel enseignant, la Commission croit opportun d'énumérer ici les principaux organismes de consultation dont disposent présentement les professeurs pour exprimer leurs vues:

1 — les conseils d'école, formés de professeurs et du principal pour l'étude des problèmes qui se présentent à l'école;

2 — les comités consultatifs d'école, constitués de parents et d'enseignants, et dont la Commission favorise la multiplication;

3 — un comité pédagogique, composé de six représentants du personnel et de six représentants de parents, et dont l'objet est de conseiller la Commission sur tout problème d'ordre pédagogique;

4 — un comité consultatif de planification scolaire, dont font partie des représentants des associations de professeurs;

5 — un comité de relations professionnelles groupant des représentants des associations et de la Commission.

Bien que ces divers organismes lui paraissent suffisants pour assurer la consultation et la participation de son personnel, **la Commission est disposée à accepter la création d'autres comités** — au niveau des services pédagogiques par exemple — **à la condition qu'il s'agisse vraiment de comités consultatifs.**

Depuis 1961, la Commission n'a reçu qu'un document d'ordre pédagogique de chacune des deux associations et elle souhaite que son personnel exprime plus souvent ses vues, en particulier sur les programmes, les méthodes, les manuels et les procédures.

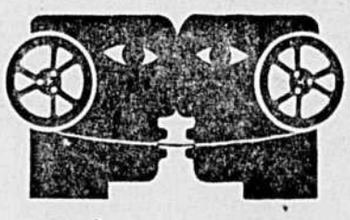
J2

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

L'ANGLAIS EN 60 HEURES

ENSEIGNEMENT AUDIO VISUEL AVEC LABORATOIRE

EN STUDIO OU À LA MAISON



COLLÈGE CANADIEN DU BILINGUISME

4956, RUE HOCHELAGA, MONTREAL

Tél. 254-6011

Service téléphonique 24 heures par jour

DEMANDEZ NOTRE PROSPECTUS

COLLEGE CANADIEN DU BILINGUISME
4956, rue Hochelaga, Montréal — Tél. 254-6011
Je désire recevoir plus de renseignements sur vos cours avec laboratoire (sans obligation)
☐ en studio ☐ à domicile
J'aimerais éprouver mes aptitudes par un test GRATUIT
☐ sans obligation de ma part.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....
PR. 10-1-67

940 AUTOS A VENDRE

AUTO DE SUCCESSION

D'exceptionnel bas parcours, un seul propriétaire, n'a pas été conduite plus d'un an, n'a jamais été revendue. Faut vendre immédiatement pour règlement de succession. Elle plaira sûrement. Mieux encore, peut être financée.

BUICK 1964

Le Sabre, 2 portes hardtop, toit vinyle noir, couleur or, jamais repeinte, V-8, automatique, servo-freins, servo-direction, pneus blancs, radio, volant bascule et beaucoup d'autres additions. Seulement 22,000 milles. Jamais sortie l'hiver. Doit vendre immédiatement.

256-9068

RAMBLER 1965, excellente condition. Aucun comptant. Prix raisonnable. Arrangements faciles. Jour : 728-4518; soir : 376-5754.

RAMBLER 1964, modèle 770, automatique, V-8, radio, sièges baquets, très belle voiture, 322-4522.

RAMBLER 1965, 660, parfait état, automatique, freins assistés, direction assistée, radio. Une familiale à prix vraiment raisonnable, 342-1083.

RAMBLER American, 1962, automatique, comme neuf, $575. Aucun comptant. 729-3464.

RAMBLER 1962, sedan, automatique, radio, excellente condition, $13., semaine. 645-5375.

RAMBLER 1963 Classic 770, 4 portes, automatique, radio, accessoires, très propre, mécanique premier ordre, prêt pour l'hiver, pneus à neige. Obliger vendre $1,085, 5422 Marquis, 323-4734.

RAMBLER 1963, 660, station-wagon, turquoise et blanc jamais repeinte, 6 cylindres, automatique, radio, porte-bagage chromé, pneux blancs et beaucoup d'autres suppléments, jamais servie pour fin commerciale. Mécanique parfaite. Nous la montrerons n'importe où. 256-9068.

RAMBLER 1961, 4 portes, sedan, 40,000 milles, 6 cylindres, automatique, radio, très bons pneus, aucune rouille. Seulement $650 ou aucun comptant et $25 par mois, 256-9068.

RENAULT Caravelle 1961, 2 toits, convertible et rigide, $350. 331-5367.

RENAULT 1966, régulier avec 3 carburateurs, aubaine. M. Charrette, 844-4446.

RENAULT 1966, démonstrateur, R-8 et R-10, automatique et manuelle, garantie usine Renaud Canada, 738-1143.

RENAULT 1964, Dauphine, automatique, garantie 1 an, 738-1143.

RENAULT 1966, démonstrateur, R-10, automatique, standard, 1 an garantie, échange. — 526-3231.

RENAULT R-8 sedan, 1964, automatique ou standard, bonne condition, financerai, 276-5022.

RENAULT R8, 1964, standard, $650. 365-3889, après 5 heures.

REPRIS de finance, Ford Galaxie 500, 1965, 8 cylindres, automatique, 2 portes, hard top; Dodge sédan 1965, 6 cylindres, automatique, 4 portes. Aucune offre raisonnable refusée. Comptant ou à termes. Téléphonez M. G. Pinsonneault, 273-8380, entre 9 et 5 hres.

STATION-WAGON, $575
Ford 1960, carrosserie et mécanique excellentes. Faut vendre immédiatement. 481-7845.

STATION WAGON, Ford 1959, 8, automatique, particulier, $125. DU. 4-1895.

STATION-WAGON, Ford 1964, Country sedan tout équipée, comme neuve. $1475. 387-1933.

STATION-WAGON Acadian 1963, automatique, radio, propre, financerai, 276-5519.

STATION-WAGON Falcon, automatique, 1964, comme neuf, financerai, 276-5022.

STATION-WAGON Parisienne, 1960, automatique, 6 cylindres, vente rapide, 738-7625.

STUDEBAKER 1964, Commander, 6, automatique, radio, très propre, $850. 6859, 2e, Rosemont. 729-8642.

STUDEBAKER Lark, 1960, 4 portes, sedan V-8, automatique en parfaite condition, carrosserie aucune rouille, doit vendre pour $250, aucun comptant nécessaire, 256-9068.

SUNBEAM Alpine 1964, tout équipée, $1,000. Jour : 769-6831. Soir : 332-2119.

SUNBEAM 1965, compacte réellement propre et en magnifique état. Une belle occasion de se procurer une excellente auto à un prix raisonnable. 342-1084.

T-BIRD 64
Landau, toit rigide, noir et intérieur blanc, original, 27,000 milles, doit vendre. Informations : M. Fournier, RE. 9-4735.

T-BIRD, 1961, hardtop, bas millage, parfaite condition, faut voir, 728-4593.

THUNDERBIRD 1965, convertible, 10,000 milles, comptant, offre raisonnable acceptée. Appelez Mlle Monique Blondeau, 729-1786.

TRIUMPH 1964, convertible, Spit-Fire, régulier, 4 vitesses, Peinture neuve, bas millage. M. Charrette, 844-4446.

VALIANT 1965, 6 cylindres, automatique, blanc avec intérieur rouge. Aubaine. M. Charrette, 844-4446.

VALIANT 1964, sedan, V-8, équipée, 30,000 milles. 731-9529 soir.

VALIANT 1962. HARDTOP, SIGNET, $875. MO. 9-8676.

VALIANT Barracuada, hardtop, 1965, V-8, 4 vitesses au plancher, radio, condition de voiture neuve, $100 comptant, ou échange, balance 36 mois. 384-3810.

VALIANT 1961, coach, automatique, radio, $495, financerai. 276-5519.

VAUXHALL Victor 1963, station-wagon, radio, chaufferette, 23,000 milles, carrosserie et intérieur exceptionnellement propres, pas de rouille, entièrement prête pour l'hiver, pneus à neige, mécanique comme neuve, dois sacrifier immédiatement, $525. Appelez en tout temps, 522-5841.

VAUXHALL VIVA DE LUXE 1966, RADIO, 14,000 MILLES, $1,200 ; 637-8316, APRES 6 H.

VAUXHALL 1961 sedan, 39,000 milles, impeccable, particulier, bas prix, 352-6834.

VOITURE SPORT AUSTIN HEALEY - 3000,1965, radio, pneus Michelin, "over-drive", cause retour études, 681-5702.

VOLKSWAGEN neuves jusqu'à $500 de réduction. Temps limité seulement. Fortin Automobile Inc., 315 boul. Labelle, Chomedey, Laval.

VOLKSWAGEN 1966, modèle 1300, toit ouvrant, radio, bas millage, aucun comptant. 526-3231.

VOLKSWAGEN (4), bon marché, aucun comptant, livraison immédiate. — 526-3781.

VOLKSWAGEN 1963 deluxe, radio, CONDITION A-1, aubaine 271-9225.

VOLKSWAGEN 65, de luxe, radio, pneus à neige, ceintures sécurité, support à ski. 849-1014, entre 6-8 p.m.

VOLKSWAGEN 66, 1,000 milles, comme neuf, à vendre, 625-4101.

VOLKSWAGEN 1962 coach, 1,500, équipée, excellente condition. 738-1143.

VOLKSWAGEN 1959. Bon ordre. $175. 487-7803.

VOLKSWAGEN 1960 à 1966 coach, bonne condition, termes faciles, 276-5022.

VOLKSWAGEN 1966, Fast back, comme neuve, en spécial, financerai, 276-5519.

1961 VOLKSWAGEN, Deluxe, A-1, intérieur, carrosserie, pneus excellents, $400. 273-1648.

VOLKSWAGEN 60, BON MECANISME, RADIO, $175. 322-1019.

VOLKSWAGEN Deluxe 1960, tout équipée. Parfaite condition, bas millage, 2e propriétaire. Sièges de cuir, bonne peinture, particulier. Aubaine. $365. 844-7046.

VOLKSWAGEN '64, de luxe, très bonne condition, tout équipée, 321-7826; 727-4561.

VOLKSWAGEN 1962, parfaite condition, $500 comptant. 387-6634.

VOLKSWAGEN 1960, excellent état, propre, un seul propriétaire, pneus à neige, aubaine. Tél. 486-8404, 8 a.m. à 7 p.m.

VOLKSWAGEN 1962, très bonne condition mécanisme, un seul propriétaire. 322-4524.

VOLKSWAGEN 1960, intérieur propre, moteur en bon état, belle affaire. Prix $300. Pneux d'hiver. 733-1874.

VOLKSWAGEN 1962, beige, particulier, mécanique A-1, comme neuve, $475, 729-6094.

AGENTS DE PLANIFICATION

GESTION DES IMMEUBLES

$6,483 - $7,272

LE MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, A OTTAWA, demande des personnes possédant une expérience technique de la gestion des immeubles et le talent administratif nécessaire pour élaborer des programmes de réparation et d'entretien.

Le travail comporte des inspections des lieux et des prévisions de dépenses.

Il faut posséder une bonne instruction générale, une expérience pratique récente, une connaissance approfondie des réparations et de l'entretien des édifices, et une aptitude à la surveillance. On peut obtenir des formules d'inscription et des renseignements supplémentaires en s'adressant à un bureau de poste important, à un Centre de main-d'oeuvre du Canada ou à un bureau de la Commission du service civil du Canada.

Veuillez vous inscrire **IMMEDIATEMENT** auprès de la **COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4**, en mentionnant le numéro de concours 66-3026.

Ville de Montréal
Offre d'emplois

MACHINISTE-FORGERON INDUSTRIEL ($2.44 l'heure)

AVANTAGES SOCIAUX : Semaine de 40 heures. Congés de maladie, vacances. Boni pour congés fériés. Prime pour heures irrégulières.

EXIGENCES : Avoir au moins cinq ans d'expérience comme machiniste ou forgeron industriel. Un diplôme d'une école d'arts et métiers reconnue compensera pour une partie de l'expérience requise. — Résidence à Montréal et avoir droit à la carte d'identité municipale.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Service du Personnel de la Ville de Montréal, tél. : 872-4521.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné dans des enveloppes fournies par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT No 736" concernant

L'AMENAGEMENT PAYSAGISTE DU CANAL DE LA RIVE SUD, REGION DE L'ECLUSE DE SAINT-LAMBERT, PROJET DE LA VOIE MARITIME INTERESSANT SAINT-LAMBERT,

seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, immeuble Majestic, 396, rue Cooper, Ottawa 4e, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'Est, le vendredi 20 janvier 1967.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250, rue Ferrier, Montréal 9e (P.Q.), ou au secrétaire, immeuble Majestic, 396, rue Cooper, Ottawa 4e (Ont.), ou au directeur régional, bureaux de la voie maritime du Saint-Laurent, contre le versement de cent dollars ($100), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir soit un dépôt afférent à la soumission, représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumission, représentant 10 p. 100 de la soumission, par laquelle il s'engage à passer un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le Secrétaire,
L.-E. BELAND

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT
OTTAWA, le 6 janvier 1967.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 9 décembre 1966 sous les termes duquel toutes créances présentes et futures de CHARLEVOIX EXPRESS (1963) INC. furent vendues à la BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE fût enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division de Montréal le 29 décembre 1966, sous le no 1960585 et au Bureau d'enregistrement de la Division de Charlevoix le 3 janvier 1967 sous le no 49317.

BANQUE CANADIENNE
IMPERIALE DE COMMERCE
par : L. D. Hivon

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

DAI-67-10010

pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.)

le mardi 24 janvier 1967

Région Abitibi

EQUIPES POUR :

A — CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DE LIGNES DE DISTRIBUTION

B — INSTALLATION DE POTEAUX (120 à 70,000 VOLTS)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau No 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de trente mille dollars ($30,000) pour la Proposion "A" et dix mille dollars ($10,000) pour la Proposition "B", chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires,
B. LACASSE — W. E. JOHNSON
Montréal, le 5 janvier 1967

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
VILLE DE PINCOURT

AVIS PUBLIC

Je, soussigné, Jean-Claude Marcil, greffier intérimaire de la Corporation municipale de la ville de Pincourt, par le présent, donne avis public que le rôle d'évaluation 1965-1966-1967 tel que revisé est actuellement déposé à mon bureau et restera ouvert à l'examen des intéressés ou de leurs représentants, durant les trente jours suivant la date du présent avis.

Dans cet intervalle, quiconque croit devoir se plaindre du rôle tel que revisé, pour lui-même ou pour un autre, peut en appeler au bureau de revision, en donnant à cette fin, au soussigné, un avis par écrit contenant les motifs de sa plainte, et s'il se plaint que l'évaluation de ses propriétés est trop élevée, il doit mentionner, dans l'avis, le montant de l'évaluation qu'il reconnait juste.

Donné sous mon seing, à Pincourt, ce 6ème jour de janvier 1967.

Jean-Claude Marcil,
greffier intérimaire.

DEMANDE DE SOUMISSIONS

AGRANDISSEMENT A L'ECOLE STELLA MARIS A FATIMA, ILES-DE-LA-MADELEINE

PROPRIETAIRE : La Commission scolaire de Fatima, Iles-de-la-Madeleine.
ARCHITECTES : Gauthier, Guité & Jean-Marie Roy.
INGENIEUR EN MECANIQUE ET ELECTRICITE : François L'Anglais.

Les plans et devis d'architecture pourront être obtenus au bureau des architectes Gauthier, Guité & Jean-Marie Roy, 2900 des Quatre Bourgeois, Sainte-Foy, Québec 10., ou au bureau de la Commission scolaire, à partir du 11 janvier 1967. Les plans et devis de mécanique et électricité pourront être obtenus au bureau de François L'Anglais, 2063, boulevard Charest ouest, Sainte-Foy, Québec 10, ou au bureau de la Commission scolaire, à partir de la même date.

Un dépôt de cinquante ($50.00) dollars sera exigé pour les plans et devis d'architecture ; de trente ($30.00) dollars pour les plans et devis de mécanique et de trente ($30.00) dollars pour les plans et devis d'électricité. Le dépôt sera remis si les plans sont retournés en bon état quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions.

LES SOUMISSIONS DES SPECIALITES DE :
plomberie, chauffage
ventilation,
électricité,

seront reçues directement par les entrepreneurs généraux, avec copie au propriétaire, à l'architecte et à l'ingénieur. Les soumissionnaires en ces spécialités devront accompagner leur soumission d'un chèque visé ou d'un bon de soumission égal à 10% du montant de leur soumission, fait au nom de la COMMISSION SCOLAIRE DE FATIMA, et déposé dans l'enveloppe allant au propriétaire.

Les entrepreneurs généraux devront accompagner leur soumission d'un chèque visé au montant de 10% de leur soumission, fait au nom de la COMMISSION SCOLAIRE DE FATIMA, ou d'un bon de soumission pour le même montant.

Les soumissions des entrepreneurs généraux seront reçues avant 8.00 hres p.m. le 15 FEVRIER 1967 à la COMMISSION SCOLAIRE DE FATIMA, a/s de M. Armand Decoste, secrétaire-trésorier, Fatima, Iles-de-la-Madeleine, P.Q.

Les soumissions des entrepreneurs généraux devront inclure les spécialités plus haut mentionnées.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 9 décembre 1966 sous les termes duquel toutes créances présentes et futures de PIUZE TRANSPORT INC. furent vendues à la BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE fût enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division de Montréal le 29 décembre 1966, sous le no 1960586 et au Bureau d'enregistrement de la Division de Québec le 4 janvier 1967 sous le no 600330.

BANQUE CANADIENNE
IMPERIALE DE COMMERCE
par L.D. Hivon

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE LaSALLE

TAXES SCOLAIRES PROTESTANTES ET NEUTRES

Du 1er juillet 1966 au 30 juin 1967

AVIS PUBLIC est, par le présent donné, à tous les propriétaires protestants et à tous les propriétaires inscrits sur la liste neutre de la Cité de LaSalle, que le rôle de perception des taxes scolaires imposées sur tous les biens-fonds des susdits propriétaires, conformément à la loi, est maintenant complété et déposé au bureau du soussigné, 13 avenue Strathyre, dans la Cité de LaSalle.

Tous les susdits propriétaires protestants et tous les susdits propriétaires inscrits sur la liste neutre, tenus au paiement des taxes y mentionnées, sont par les présents avisés et requis d'en payer le montant au soussigné, à son bureau de la Cité de LaSalle, dans les vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis.

Donné sous mon seing dans la Cité de LaSalle, ce cinquième jour de janvier 1967.

JEAN-GUY ROUSSEAU,
trésorier de la Cité
de LaSalle

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme L.-G. Lamarche, greffier de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, que conformément à une résolution du Conseil de cette ville, passée et adoptée à l'assemblée régulière mensuelle tenue le MARDI, TROISIEME jour du mois de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (3 janvier, 1967) — une assemblée des électeurs municipaux ayant droit de vote est convoquée et sera tenue le jeudi, DOUZIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (12 janvier 1967) — entre SEPT et NEUF heures du soir (7:00 P.M. — 9:00 P.M.) à l'école Westpark, 9 rue Howard, Dollard-des-Ormeaux, P.Q., et qu'à cette assemblée le règlement no 241 du Conseil de la ville de Dollard-des-Ormeaux, adopté et passé à son assemblée régulière mensuelle du TROISIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (3 janvier, 1967) — intitulé :

REGLEMENT NO. 241

POURVOYANT A LA CONSTRUCTION DE BORDURES, PAVAGE, PUISARDS, LUMIERES DE RUES, ENSEIGNES DE RUES, EGOUTS DE SURFACE, EGOUTS DOMESTIQUES ET AQUEDUC, BANDE MEDIANE LE LONG DE L'AVENUE BRUNSWICK, A PARTIR D'UN POINT DE 360 PIEDS A L'EST DE LA MONTEE DES SOURCES JUSQU'A L'AVENUE BEACON, ET SUR L'AVENUE BEACON A PARTIR DE LA MONTEE DES SOURCES JUSQU'A LA LIGNE DE DEMARCATION AU SUD DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX, ET A UN EMPRUNT DE $155,700.00 POUR CES FINS.

sera soumis à l'approbation desdits électeurs municipaux ayant droit de vote, et que si la votation est demandée conformément à la loi, un jour sera là et alors fixé pour la votation aux fins de constater l'approbation ou la désapprobation dudit règlement.

DONNE sous mon seing, en la Ville de Dollard-des-Ormeaux, P.Q., ce CINQUIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (5 janvier, 1967).

Signé : Mme L.-G. Lamarche,
Greffier

Je, soussigné, déclare avoir affiché copies dudit avis aux endroits ordinaires de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, ce cinquième jour du mois de janvier, 1967.

Signé : Mme L.-G. Lamarche,
greffier.

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme L. G. Lamarche, greffier de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, que conformement à une résolution du Conseil de cette ville, passée et adoptée à l'assemblée régulière mensuelle tenue le MARDI, TROISIEME jour du mois de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (3 janvier, 1967) — une assemblée des électeurs municipaux ayant droit de vote est convoquée et sera tenue le jeudi, DOUZIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (12 janvier, 1967) — entre SEPT et NEUF heures du soir (7:00 P.M. — 9:00 P.M.) à l'école Westpark, 9 rue Howard, Dollard-des-Ormeaux, P.Q., et qu'à cette assemblée le règlement no 242 du Conseil de la ville de Dollard-des-Ormeaux, adopté et passé à son assemblée régulière mensuelle du TROISIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (3 janvier, 1967) — intitulé :

REGLEMENT NO. 242

POURVOYANT A L'INSTALLATION ET A LA CONSTRUCTION D'EGOUTS PLUVIAUX ET DOMESTIQUES ET D'AQUEDUCS SUR PLACE DEPHOURE A PARTIR DE CANTERBURY JUSQU'A LA STATION 12 + 05, ET A UN EMPRUNT DE $61,000.00 POUR CES FINS

sera soumis à l'approbation desdits électeurs municipaux ayant droit de vote, et que si la votation est demandée conformément à la loi, un jour sera là et alors fixé pour la votation aux fins de constater l'approbation ou la desapprobation dudit règlement.

DONNE sous mon seing, en la Ville de Dollard-des-Ormeaux, P.Q. ce CINQUIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (5 janvier, 1967).

Signé : Mme L.-G. Lamarche
Greffier

Je, soussignée, déclare avoir affiché copies dudit avis aux endroits ordinaires dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux, ce cinquieme jour du mois de janvier, 1967.

Signé : Mme L.-G. Lamarche,
greffier.

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme L.-G. Lamarche, greffier de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, que conformément à une résolution du Conseil de la Ville, passée et adoptée à son assemblée régulière mensuelle tenue le MARDI, TROISIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (3 janvier, 1967) — une assemblée des électeurs municipaux ayant droit de vote est convoquée et sera tenue le JEUDI, DOUZIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (12 janvier, 1967) — entre SEPT et NEUF heures du soir (7:00 P.M. — 9:00 P.M.) à l'école Westpark, 9 rue Howard, Dollard-des-Ormeaux, P.Q., et qu'à cette assemblée le règlement no 244 du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, adopté et passé à son assemblée régulière mensuelle du MARDI, TROISIEME JOUR DE JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT — (3 janvier, 1967) intitulé :

REGLEMENT NO 244

POURVOYANT A LA CONSTRUCTION ET A L'INSTALLATION D'UN EGOUT DOMESTIQUE, EGOUT PLUVIAL ET AQUEDUC SUR FOREST ROAD, AU NORD DE SUNSHINE DRIVE, SUNSHINE DRIVE A PARTIR DE FOREST ROAD JUSQU'AU LOT 298-337 INCLUSIVEMENT, HAZEL DRIVE A PARTIR DE SUNSHINE DRIVE JUSQU'AU LOT 297-142 INCLUSIVEMENT, ET SHANA PLACE, ET A UN EMPRUNT DE $61,000.00 POUR CES FINS

sera soumis à l'approbation desdits électeurs municipaux ayant droit de vote, et que si la votation est demandée conformément à la loi, un jour sera là et alors fixé pour la votation aux fins de constater l'approbation ou la désapprobation dudit règlement.

DONNE sous mon seing, en la VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX, P.Q. ce CINQUIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE-SEPT. (5 janvier, 1967).

Signé : Mme L.-G. Lamarche,
Greffier.

Je, soussignée, déclare avoir affiché copies dudit avis aux endroits ordinaires dans la Ville, ce cinquième jour de janvier 1967.

Signé : Mme L.-G. Lamarche,
greffier.

VENDEURS D'AUTOMOBILES USAGEES

demandés

Par un important dépositaire General Motors situé dans l'est de la ville. Commission, assurance-groupe, démonstrateur fourni. Expérience dans la vente en général nécessaire.

Se présenter à M. PHILIPPE SANGUINET, gérant des ventes

SANGUINET AUTOMOBILE LTEE
1603 Delorimier

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DU PERSONNEL

INSPECTEURS EN HYGIENE PUBLIQUE (VIANDES)
Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation
Traitement initial : de $4,000 à $5,400

Postes vacants dans plusieurs régions de la Province. Diplôme de 11e année. Six ans d'expérience appropriée. Limite d'âge 55 ans. Attestations d'études requises. Concours permanent 1-11.50 A-C. Les personnes intéressées à participer à cette séance d'examen sont invitées à s'inscrire avant le 27 janvier 1967.

AGENTS D'INFORMATION

— Postes disponibles à l'office d'information et de publicité et dans divers ministères — Traitement initial jusqu'à $10,000 suivant l'expérience professionnelle. — Diplôme universitaire — Une expérience professionnelle étendue pourra suppléer à l'absence du diplôme. Concours permanent 0-92.40 — S'inscrire immédiatement.

COMPTABLES-VERIFICATEURS

— Traitement jusqu'à $11,500 suivant l'expérience. — Postes à Québec et à Montréal dans divers ministères. Licence en sciences commerciales (option comptabilité) ou appartenance à une association reconnue de comptables professionnels. Concours permanent 0-Y1.10.

ECONOMISTES OU STATISTICIENS

— Traitement suivant l'expérience — Diplôme universitaire. — Ministère de l'Education — Des Postes disponibles à la direction de la planification et à la direction du financement.

— Ministère des Finances — Poste disponible au Bureau des Recherches Fiscales.

— Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation — Poste disponible dans le secteur de la recherche. Concours permanent 0-74

REDACTEUR DE DECRETS

— Ministère du Travail — Poste à Québec — Traitement jusqu'à $9,400 — Rédaction de projets de règlements pris en application de la "Loi des décrets de convention collective". — Diplôme en droit ou en relations industrielles avec quelques années d'expérience; maîtrise de la langue française. Concours 66-1171 — S'inscrire avant le 13 janvier 1967.

CHARGE DE RECHERCHE EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

— Ministère de l'Education — Traitement jusqu'à $8,600 — Poste à Québec.

— Diplôme universitaire en orientation, psychologie, pédagogie ou un brevet d'enseignement complété par un diplôme en information scolaire et professionnelle. Quelques années d'expérience. Concour 66-1170 — S'inscrire avant le 13 janvier 1967.

AGENTS-VERIFICATEURS

— Divers ministères, Montréal seulement. — Traitement initial : de $4,000 à $5,400 selon scolarité et expérience. — Diplôme de 11e année et posséder 6 années d'expérience de travail dont deux en comptabilité. Une scolarité plus avancée peut compenser pour une partie de l'expérience. Age minimum : 21 ans au 1er janvier. Concours permanent 2-01.10

AUXILIAIRES EN RECHERCHE ET EN INFORMATION

(Propagandiste, sécurité routière) — Ministère des Transports et Communications — Traitement initial : de $4,500 à $5,700 selon la compétence. — Postes vacants dans les régions administratives suivantes : Québec, Nord-Ouest, Bas St-Laurent-Gaspésie.

— 11e année et plusieurs années d'expérience jugée pertinente à la fonction — Etre âgé d'au moins 25 ans — Permis de conduire — Connaissances des lois de la sécurité routière — Aptitudes pour l'enseignement audio-visuel et la pratique de l'art oratoire. Concours permanent 6-61.50

Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études ou, lorsque requis, d'appartenance à une association professionnelle, seront considérées.

Les personnes qui désirent prendre part à l'un ou l'autre de ces concours **doivent s'inscrire directement auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUEBEC.** On peut se procurer un imprimé "demande d'emploi" aux bureaux de la Commission, 710, Place d'Youville, suite 700, Québec, ou 1454, de la Montagne, Montréal et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

COMMIS ET AGENTS DE BUREAU
Jusqu'à $4,500
POUR DIVERS MINISTERES A MONTREAL

Scolarité minimum : 10e année pour les commis et 11e année dans le cas des agents. Des examens écrits seront tenus à l'édifice du Ministère du Revenu au 107 Craig ouest, les mercredis, 11 et 25 janvier 1967 à 7:00 heures P.M. Les candidats intéressés sont invités à s'y présenter sans autre formalité. **Pour être admis à l'examen, ils devront présenter une attestation officielle d'études.**

DES OFFRES

Service Général des Achats

Projet no 1778 — 1,000,000 — P.M.P. Pruche de l'Est. Ministère des Travaux Publics Montréal.

Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 26 janvier 67 temps réglementaire.

Projet no 1779 — 5 — Automobiles de police (avec échanges). Ministère de la Justice Québec.

Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 20 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1780 — 1 — Dynamomètre de banc. Ministère de l'Education, Rivière-du-Loup.

Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 25 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1781 — 34,000 — Feuilles d'aluminium pour enseignes de signalisation routière, Ministère de la Voirie, Charlesbourg Ouest.

Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 20 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1782 — Lames pour niveleuses et grattes de bois, Ministère de la Voirie. Diverses locations.

Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1783 — Profilé d'aluminium pour enseignes de signalisation routière, Ministère de la Voirie, Charlesbourg Ouest.

Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1784 — Ensembles de base pour étude de l'électricité et de l'électronique, Ministère de l'Education, Montréal.

Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1785 — Carburants, Ministère de la Voirie, St-Pascal de Kamouraska — Sont admis à soumissionner les distributeurs de carburants qui opèrent leur commerce dans le comté de Kamouraska.

Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1786 — Carburants, Ministère de la Voirie, St-Jean Port Joli — Sont admis à soumissionner les distributeurs de carburants qui opèrent leur commerce dans le comté de l'Islet.

Clôture des soumissions : 11.a.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1787 — Presse plieuse, Ministère de l'Education, Québec.

Clôture des soumissions : 11.00 .m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1788 — 4 Tours d'ajustage de 12", Ministère de l'Education, Québec.

Clôture des soumissions : 11.00 a.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1789 — 3 Tours revolvers de 13", Ministère de l'Education, Plessisville — Trois-Rivières et Montréal.

Clôture des soumissions : 4.00 p. 1. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1790 — Fraiseuse verticale, Ministère de l'Education, Trois-Rivières.

Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1791 — Fraiseuse universelle, Ministère de l'Education, Trois-Rivières.

Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1792 — Tour d'ajustage 17" ou 18", Ministère de l'Education, Trois-Rivières.

Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1793 — Machine à aléser horizontale, Ministère de l'Education, Trois-Rivières.

Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 24 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1794 — Fournitures de laboratoire, Ministère de l'Education, Ste-Foy.

Clôture ds soumissions : 4.00 p.m. 25 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1795 — 1 Spectrophotomètre ultra-violet et visible, Ministère de l'Education, Jonquière.

Clôture des soumissions: 4.00 p.m. 25 janvier 67,temps réglementaire.

Projet no 1796 — 5,400,000 Feuilles de papier à impression, Ministère du Conseil Exécutif, Montréal.

Clôture es soumissions : 4.00 p.m. 19 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1797 — Contrat d'impression pour 50,000 Ex. "Sanctuaires de la Province de Québec" Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche, Québec.

Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 20 janvier 67, temps réglementaire.

Projet no 1798 — 6 Camions Fourgons — 7,000 lb P.B.V. Protection Civile, Dorval.

Clôture des soumissions : 4.00 p.m. 23 janvier 67, temps réglementaire.

Pour tous ces projets, les documents nécessaires sont obtenus au Service Général des Achats, Bureau des Appels d'offres, 585, Boulevard Charest Est, Québec.

Le Directeur général,
Georges Bussières.

GORDAIR CLOTHING COMPANY

Avis est par la présente donné que Gordair Clothing Company, une corporation constituée en vertu de la loi des compagnies du Québec, ayant son siège social dans la Cité de Montréal, province de Québec, s'adressera au procureur général de la province de Québec dans le but d'obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la loi des compagnies du Québec.

MONTREAL, le 6 janvier 1967.
Susan Aaron,
secrétaire

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que LA CORPORATION DU VILLAGE DE SAINT-ANTOINE DES LAURENTIDES s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa présente session, pour l'adoption d'une loi lui permettant d'amender les règlements numéros 4, N.S. 4, 7, N.S. 7, 9, N.S. 9, N.S. 11, N.S. 17, 32, N.S. 32, N.S. 33, N.S. 33 et N.S. 41 et l'adoption d'un nouveau règlement conforme aux prescriptions de l'article 684A du Code Municipal et établir un taux de compensation pour l'eau, suivant les modalités prévues par la Loi des Cités et Villes; et pour toutes autres fins.

Montréal, le 28 décembre 1966
Les procureurs de la Corporation du Village de Saint-Antoine des Laurentides
MATHIEU & FORGET

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE ST-HUBERT

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR

L'agrandissement de quatre (4) classes, d'une salle de récréation et d'une maternelle à l'Ecole Immaculée-Conception, située au 5400 rue Hémard à St-Hubert, comté de Taillon.

Des soumissions cachetées et scellées et adressées au secrétaire-trésorier de la Commission des

Un premier magasin "Cooprix" d'ici 10 jours, selon la réponse du public

par Bernard MORRIER

"Le magasin est là. A deux jours d'avis, nous sommes prêtes à répondre à la demande. Mais tout dépendra de la réponse du public."

C'est ce que déclarait hier, au cours d'une conférence de presse, Mme Hélène Meynaud, secrétaire générale de la Fédération des consommatrices du Québec.

Mme Meynaud, accompagnée de Mme Georgette Grenier, présidente du même organisme, entendait donner suite au travail déjà amorcé en novembre dernier par la mise sur pied de l'Association coopérative de Montréal, qui a l'appui de la Fédération des magasins CO-OP.

Mmes Grenier et Meynaud ont en outre révélé que les pourparlers vont bon train pour l'établissement d'un premier magasin et que la décision à cet effet pourrait être rendue dans 10 jours, c'est-à-dire dès qu'un nombre suffisant de ménagères auront fait connaître une réponse favorable à l'idée d'adhérer au système coopératif préconisé.

Selon Mme Meynaud, il faut un minimum de 2,000 membres dans chaque région géographique pour permettre l'ouverture d'un magasin. "Nous aurions 50,000 adhésions, dit-elle, que nous n'hésiterions pas à ouvrir 25 magasins."

Mme Grenier précise même, pour sa part, que les crédits sont déjà votés pour l'ouverture de trois magasins à Montréal, mais qu'il faut surtout être certain de leur rentabilité.

C'est pourquoi, à la suite de la campagne de recrutement qui prend officiellement le départ cette semaine, toutes deux sont confiantes d'annoncer l'ouverture d'un premier magasin en dedans de deux semaines.

Rappelons qu'il n'en coûte qu'un dollar seulement pour chaque part sociale offerte par l'ACCM et qu'on peut y souscrire en téléphonant à Mme Grenier, à 273-4641.

Interrogée sur le secteur précis où pourrait s'ouvrir le premier magasin, Mme Meynaud souligne que ce sera dans l'est ou dans l'ouest de Montréal, mais qu'elle ne peut donner de réponse précise à ce moment, les adhésions dans ces deux secteurs étant à peu près égales. "Ce sera dans le secteur qui, à l'intérieur d'un rayon d'un demi-mille, nous donnera les premiers 2,000 adhérents", note-t-elle.

Rappelant ensuite les deux objectifs premiers de l'Association coopérative de Montréal, qui sont le recrutement maximum de membres dans la région de Montréal et l'ouverture de magasins le plus tôt possible dans cette même région, Mmes Grenier et Meynaud expliquent que ces nouveaux magasins, connus sous le nom de "Cooprix", offriront aux consommateurs deux formes d'achats : à la caisse ou à la pièce.

Dans le deuxième mode d'achat, le prix sera un peu plus élevé, mais il y a lieu de souligner, nous fait-on remarquer, que les prix seront toujours coexistants dans ces magasins. La première qualité sera offerte sous la marque CO-OP", tandis qu'un deuxième choix sera présenté sous l'étiquette "Harmonie". Ces normes s'appliquent surtout pour les conserves.

Par ailleurs, les viandes seront présentées en trois coupes à prix croissant, mais les deux porte-parole insistent pour rappeler que la qualité sera la même dans les trois cas. "Si le prix diffère, expliquent-elles, ce sera uniquement à cause de la quantité achetée. Nous devons tenir compte de la famille nombreuse, moyenne et des couples ou célibataires, chacun achetant selon ses besoins. Plus la consommation sera grande, forcément moins les prix seront élevés."

Ces magasins "Cooprix", en plus de la nourriture, offriront dans un avenir très prochain tous les appareils électro-ménagers et, là encore, à prix réduits.

Dans un dernier mot, Mme Grenier mentionne que, pour le recrutement de nouveaux membres, aucune publicité payée ne sera faite. La Fédération des consommatrices du Québec compte plus de 100,000 membres, dont 50 p. 100 habitent à Montréal, et ces derniers seront sollicités sous peu par téléphone pour adhérer à l'Association coopérative de Montréal. Par ailleurs, les intéressés trouveront des bulletins d'adhésion dans les Caisses populaires et chez les corps intermédiaires, tels que la CSN, le Conseil d'expansion économique ou autres, ou encore pourront communiquer directement avec Mme Grenier au numéro précité.

L'offensive est donc officiellement lancée et, comme le note en concluant Mme Meynaud, son succès repose entièrement entre les mains des consommatrices. "Le plus tôt elles feront réponse à notre appel, le plus vite elles verront des magasins "Cooprix" et, évidemment, des prix réduits pour toutes les denrées nécessaires à leur famille."

Motion de censure contre le maire de Pierrefonds

par André BELIVEAU

Les six conseillers municipaux de Pierrefonds, dans la banlieue nord-ouest de Montréal, ont unanimement adopté hier soir une motion de censure à l'égard du maire de cette municipalité, M. André Théoret, à qui ils reprochent son "manque de logique" face au problème de l'approvisionnement en eau du quartier est de la ville.

Cette résolution a été adoptée vers la fin d'une assemblée ordinaire du conseil, assemblée à laquelle assistait une foule manifestement hostile au maire. Ce dernier a été élu en juillet dernier avec une majorité de cinq voix.

Les six conseillers ont également décidé de rescinder une résolution antérieure par laquelle ils autorisaient M. Théoret à assister, en février prochain, à un congrès international de dirigeants municipaux qui doit avoir lieu à Bangkok, en Thaïlande. Si nous n'avons pas d'argent pour régler notre problème d'aqueduc, a dit l'un d'eux, nous n'en avons pas non plus pour payer des voyages à M. le maire". Ce dernier a cependant produit des documents tendant à établir qu'il avait déjà contremandé sa participation au congrès en question, de son propre chef.

De par une ordonnance de la Régie des eaux du Québec, l'usine de filtration de Pierrefonds doit alimenter en eau, en plus des quelque 28,000 citoyens de cette ville, ceux de Roxboro, de Sainte-Geneviève et de Dollard-des-Ormeaux. Sa capacité de 10 millions de gallons lui permettrait, théoriquement, de le faire sans difficulté, mais en raison de l'insuffisance du système de distribution, les habitants du quartier est, notamment, ne sont pas servis de manière adéquate et s'en plaignent ouvertement.

Le maire et les six conseillers s'accordent sur la nécessité d'améliorer le système de distribution, mais ils divergent d'opinions sur la façon de le faire.

Deux théories

M. Théoret, s'appuyant sur des études faites par l'ingénieur-conseil Fernand-J. Léger, préconise l'installation à certains endroits stratégiques de surpresseurs qui assureraient un volume de pression plus considérable dans les conduites d'eau. Cette solution, qui coûterait dans les $125,000, ne serait que provisoire, mais le maire soutient qu'il serait encore temps dans quelques années de prendre des mesures plus radicales.

Les conseillers, eux, ne croient pas au système des surpresseurs. D'accord là-dessus avec l'ingénieur municipal attitré Joachim Cloutier (suspendu pour "insubordination" il y a trois mois par le maire et rétabli dans ses fonctions une semaine plus tard par le reste du conseil), ils proposent plutôt la construction d'une conduite maîtresse d'aqueduc depuis l'usine de filtration, conduite qui passerait par les villes de Kirkland et de Dollard-des-Ormeaux et qui serait dotée de raccordements au territoire de Roxboro et à la partie est du territoire de Pierrefonds.

La réalisation de ce projet, estiment-ils, coûterait environ $1.5 million aux citoyens de Pierrefonds, mais elle constituerait une solution définitive à leur problème d'approvisionnement en eau.

Le 18 novembre dernier, malgré l'opposition du maire, la Ville adressait une requête à ce sujet à la Régie des eaux, lui demandant de l'autoriser à entreprendre les travaux immédiatement. La Régie lui a signifié son accord de principe il y a quelques jours, l'autorisant à procéder à la construction de ladite conduite dès que les plans et devis auront été approuvés par la Régie et qu'elle aura obtenu les autres autorisations requises par la loi.

Le conseil municipal a donc chargé hier soir son service de génie de préparer ces plans et devis de façon à ce qu'il puisse les déposer au plus tard le 16 janvier, comme l'exige la Régie.

Il semble donc maintenant que les travaux seront entrepris sous peu en dépit de l'opposition du maire.

"Connaissance d'aujourd'hui": le rayon laser

L'émission "Connaissance d'aujourd'hui" sera consacrée, vendredi, à une découverte faite en 1960, le rayon laser, et à ses applications dans divers domaines scientifiques.

Seront interrogés sur le laser : à Paris, le professeur Henri Maillet, le professeur Maurice Lévy, de la Faculté des Sciences, Yves Bernard, du Conservatoire national des Arts et Métiers, et le duc Louis de Broglie, de l'Académie française ; à Montréal, le professeur Paul Pirlot, de la Faculté de biologie de l'Université de Montréal.

LAMOTHE
SUITE DE LA PAGE 19

vement au-dessus de la petite boîte, ont appris qu'il s'agissait là d'ossements ramassés dans le rang St-Hilaire, à St-André de l'Epouvante, à l'endroit que Paul-Emile Martel, l'accusé, aurait indiqué aux policiers comme étant l'endroit où il aurait exercé son travail de fossoyeur.

Le témoignage du Dr Authier peut se résumer ainsi : Il a examiné ces objets. Les expertises scientifiques ont établi qu'il s'agit définitivement d'ossements; des morceaux de côtes, des calottes crâniennes, des morceaux de clavicule, des pièces de jambes ou de bras . . . Des photos montrent chacune de ces pièces à conviction. Ces ossements ont été ceux d'un "animal" dont on ne connaît pas l'espèce mais qui a dû peser plus de 80 livres et peut-être 200. Bête ou homme? On ne peut dire. Les ossements ont subi les intempéries depuis cinq ans au moins.

Dans la Cour, Mme Maurice Garneau, de Princeville, qui avait témoigné, hier midi, a assisté à cette description. Elle avait identifié l'acte de naissance de son époux. Elle a déclaré qu'après s'être mariés en 1941, ils ont été déclarés séparés par la Cour en 1956. Elle a entrevu Maurice Garneau au cours de l'été de 1956 ou 1957 à l'hôtel Manoir, à Princeville. Elle ne l'a jamais revu.

Nécrologie

M. Emile Robichaud

SAINT-JEAN — Samedi le 7 janvier est décédé à l'âge de 45 ans, M. Emile Robichaud, professeur au collège militaire Royal de Saint-Jean, depuis 10 ans.

M. Robichaud est né à Trois-Rivières et y a fait ses études. Il a servi au cours de la Deuxième grande guerre dans la marine française. Il a été réservistes chez les artilleurs de l'Armée canadienne, avec le grade de capitaine; il a enseigné aux écoles de Métiers de Granby et de Valleyfield; il a été le fondateur des cadets de la marine, et il en fut le commandant pendant trois ans.

Il laisse sa femme née Edna Campbell; ses fils Alain et Denis; ses filles : Monique et Jeanne; sa mère Antoinette Robichaud; ses frères et belles-soeurs : MM. et Mmes Maurice Robichaud, Guy Robichaud, Jacques Robichaud; ses soeurs et beaux-frères : MM. et Mmes Louis Charbonneau (Madeleine), Jacques Ferland (Louise), Claude Fontaine (Suzanne) Mlle Françoise Robichaud ainsi que plusieurs neveux et nièces.

M. LUCIEN ST-HILAIRE



A Ville St-Laurent, le 9 janvier 1967, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Lucien St-Hilaire, époux de Yvette Charron et père de Normand, Ginette, Muriel et Carole, demeurant au 1115, rue St-Aubin à St-Laurent. Il était à l'emploi de la maison Dansereau et Poirier Ltée.

Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-R. Deslauriers, 790, boul. Ste-Croix pour se rendre à l'église St-Sixte, rue de l'Eglise, où le service sera chanté à 10 heures et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. ●



A Montréal, le 9 janvier est décédé M. Zothique Bonin époux de feu Marie-Anne Courchesne, autrefois de Berthierville.

Il laisse dans le deuil ses filles Béatrice, (Mme J. Coulombe), Mlle Yvonne, Mlle Gertrude, infirmière ainsi que Thérèse (Mme Fernand Gagnon).

La dépouille mortelle est exposée aux salons Lussier 4733 rue Papineau et les funérailles auront lieu jeudi matin à 10 heures, à l'église Ste-Gemma. ●



MME JOSEPH DROUIN

A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 86 ans est décédée Mme Joseph Drouin, née Orphea Leduc, épouse de feu Joseph Drouin, avocat.

Elle laisse dans le deuil sa fille Thérèse (Mme J.-René Ouimet) ses fils, René, procureur permanent de la Couronne, Gabriel, généalogiste, Jacques, ingénieur professionnel, ses gendrer Me Fernand Chaussée, C.R., M. J.-René Ouimet, industriel bien connu, ses belles-filles, ainsi que 18 petits enfants.

La dépouille mortelle est exposée à la résidence de M. et Mme J.-René Ouimet, 1810 rue Lajoie, Outremont.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant, à 9 hrs en l'Eglise St-Germain d'Outremont. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges. ●

Naissances Décès Remerciements In memoriam

CAMPEAU (Eva) — A Montréal, le 10 janvier 1967, à l'âge de 73 ans, est décédée Eva Pagé, épouse de feu Leopold Campeau, ex-employé du journal La Presse, demeurant 6534 Drolet. Lui survivent, 1 fille Georgette, 3 fils, Roger, Georges, Michel, 2 belles-filles Gisèle Sauvé, et Jeannnette Giroux. Les funérailles auront lieu samedi le 14 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
7384 rue St-Denis
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHEVALIER (Liliane) — A Montréal, le 8 janvier 1967, est décédée Mme Armand Chevalier, née Liliane Charpentier, demeurant à 4237 rue Chambord. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Eugène Desjardins Enrg.
6328 rue St-Denis
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Priere de ne pas envoyer de fleurs.

CHEVALIER (Maurice) — A Pointe-aux-Trembles, le 9 janvier 1967, à l'âge de 24 ans, est décédé M. Maurice Chevalier, fils de J. Philippe Chevalier, et de feu Béatrice Dufort, demeurant 60, 60e Avenue, Pointe-aux-Trembles. La dépouille mortelle est exposée aux salons
Bonneville et Gingras Ltée
11813 est, rue Notre-Dame.
Avis des funérailles plus tard.

CHOQUETTE (Louis Aimé) — A Montréal, le 7 janvier 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Louis Aimé Choquette, époux d'Emilienne Ménard, demeurant au 2504 Logan. Les funérailles auront lieu mercredi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gauthier Enrg.,
2521 rue Ste-Catherine est,
pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, de Montréal, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de Varennes où un libera sera chanté, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOQUETTE (Simone) — A Montréal-Nord, le 8 janvier 1967, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Henri Choquette, née Simone Dubreuil, épouse de feu Henri Choquette, demeurant à 10756 Héneault. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée.
5001 est, boul. Henri-Bourassa,
à 8 h. 50 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CREVIER (Simone) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 8 janvier 1967, à l'âge de 56 ans, est décédée Simone Trachy, épouse de Louis Raynald Crevier, demeurant à 6, rue du Collège. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
107, rue Ste-Anne
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Rockland, Ontario, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CROCE (Guido) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 68 ans, est décédé Guido Croce, époux de Marie Hill, frère de Bernardo, Mme Vincenzo Mansi (Carmella), Mme Valentino Zardo (Santella), Mme Alfredo Bacchi (Florida). Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292 est, rue Jean-Talon
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DENIS (Edmond) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Edmond Denis, époux de Domethilde Joseph, demeurant à 6875, 23e avenue. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
T. Sansregret Ltée,
4419 est, rue Beaubien,
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESAULNIERS (Denis) — A Montréal, le 7 janvier 1967 à l'âge de 36 ans est décédé Denis Desaulniers, époux de Denise Marois, fils de M. et Mme Maurice Desaulniers de la rue St-Gérard. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
185 rue De Castelnau Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Vincent Ferrier où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROSIERS (Ida) — A Côte Ste-Catherine, le 7 janvier 1967 à l'âge de 78 ans est décédée Mme veuve Félix Desrosiers, née Ida Libercent, autrefois d'Ahuntsic, demeurant à 14 rue Morel, Côte Ste-Catherine. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
223 rue St-Jacques, Laprairie
à 1 h. pour se rendre à l'église Ste-Catherine d'Alexandrie, de Côte Ste-Catherine où le service sera célébré à 1 h. 30 p.m. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DROUIN (Orpha) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 86 ans, est décédée Orpha Leduc, épouse de feu Joseph Drouin, avocat, et mère de Thérèse (Mme J.-René Ouimet), de René, procureur permanent de la Couronne, de Gabriel, généalogiste, et de Jacques, ingénieur professionnel. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence de M. J.-René Ouimet
1810, avenue Lajoie, Outremont
pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des offrandes pour les oeuvres de charité du cardinal Léger seraient appréciées.

DUCHESNEAU (Arsène) — A Verdun, le 9 janvier 1967, à l'âge de 90 ans, est décédé Arsène Duchesneau, époux d'Eglantine Dagesse, demeurant à 432 Gordon. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMOUCHEL (Marie-Jeanne) — A Montréal, le 8 janvier 1967 à l'âge de 62 ans est décédée Mme Cyprien Dumouchel, née Marie-Jeanne Lalonde, demeurant à 9015 Berri, mère de Maurice, Jeannine, Jacques et Mme Jean Govette (Murielle), Mme Camille Rouleau (Lucette). Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie Est,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Alphonse d'Youville, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière d'Ottawa, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPRE (Judith Ellen) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 66 ans, est décédée Judith Ellen White, épouse de Charles Dupré ; mère de Mme A. Settano (Anita), Agnès et Harvey. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
2548, rue Beaubien est
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St. Brendan's où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUVAL (Roch) — A Pont-Viau, le 9 janvier 1967, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Roch Duval, époux d'Irène Poitras, demeurant 230 Bois-Chatel. Les funérailles auront lieu mercredi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatreault,
90, boul. Lévesque,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Gilles, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ELLIS-LANCTOT (Alice) — A Cartierville, le 9 janvier 1967, à l'âge de 66 ans, est décédée Alice Bernier, épouse en premières noces de feu Eléo Lanctôt et en deuxièmes noces de Walter Ellis sr. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée.
5503 ouest, boul. Gouin,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FARAND (Alice)—A Verdun, le 7 janvier 1967 à l'âge de 55 ans 11 mois, est décédée Mme Avila Farand, née Alice Martineau, du 3885 Ave Verdun. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault.
512 rue de l'Eglise, Verdun
à 10 hrs 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de St-Clet, lieu de la sépulture où un libéra sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Laurette) — Subitement à Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 67 ans, 11 mois, est décédée Mme veuve Alphonse Gagnon, née Laurette Limoge, demeurant 2890 Louis-Veuillot. Les funérailles auront lieu le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire, Bonneville et Gingras
5805 rue Boileau, coin Lacordaire
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame des Victoires, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Nazaire) — A Montréal, le 9 janvier 1967, est décédé, dans sa 63e année, Nazaire Gagnon, époux de Pauline Sasseville, père de Guy et Denise. La dépouille mortelle est exposée au salon
Tees & Co. Inc.
1459 rue Towers
Le service funèbre aura lieu à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, jeudi matin à 9.30 heures. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

GAUTHIER (Joseph Armand) — A Montréal, le 8 janvier 1967 à l'âge de 64 ans est décédé M. Joseph Armand Gauthier, ex-voyageur de la maison Planters, et Chevalier de Colomb du Conseil Crémazie, époux d'Adrienne Massie, demeurant à 12,173 boul. L'Acadie. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2095 rue de Salaberry,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUARD (Benoit) — Accidentellement, à Beloeil, le 9 janvier 1967, à l'âge de 5 ans, est décédé Benoit Girouard, fils de Maurice Girouard et de Réjeanne L'Abbé. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-H. Benoit,
2102, rue Fullum,
à 2 h. 15 pour se rendre à l'église Saint-Eusèbe-de-Verceil, où le service sera célébré à 2 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRADBOWSKI (Brunislawa) — A Montréal, le 6 janvier 1967, à l'âge de 44 ans, est décédée Mme Stephen Gradbowski, née Brunislawa Kubicka, demeurant à 3777 Laval. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire & Vandelac
4340, rue St-Denis
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St. Michael's où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HATTO (Emile) — A Jacques-Cartier, le 8 janvier 1967, à l'âge de 69 ans, est décédé Emile Hatto, retraité du Canadien National, époux de Germaine Lejeune, père de Louis, demeurant à 1224 Chemin Chambly. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
E. Darche & Fils Inc.
1370, chemin Chambly
à Jacques-Cartier,
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église St-Charles Borromée, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLLET (Pierre) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Pierre Jollet, époux de feu Marie-Louise Marenger, demeurant 113 Laurier est. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires
Adolphe Lemay Inc.
17 avenue Laurier est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JONCAS (Marcel) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 55 ans, est décédé Marcel Joncas, époux de Colette Nault, père de Denyse (Mme Edward La Gasse), Andrée (Mme Norman Boisvert), et Pierre. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
790 boul. Ste-Croix, St-Laurent
pour se rendre à l'église St-Gaétan où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JUBINVILLE (Germaine) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme veuve Louis Jubinville, née Germaine Lagacé, mère de Jean-Louis, Jean-Paul, Réal, Roger, Mme René Despins (Thérèse). Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus du Mile-End où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABERGE (Alphonse) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Alphonse Laberge, époux de Carmen Lefebvre, demeurant à 4157 Rivard. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
518 est, rue Rachel
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGEVIN (Marie-Anne) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 64 ans et 10 mois, est décédée Mme Alcide Langevin, née Marie-Anne Riendeau, demeurant à 4885 Saint-Donat, appt 3. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires.
4848, rue Papineau.
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARIVIERE (Cécile) — A Montréal-Nord, le 8 janvier 1967, à l'âge de 60 ans, est décédée Cécile Larivière, fille de M. et Mme Henri Larivière, décédés, soeur de Jeanne (Mme Léon Viens), demeurant à 5572, rue Des Perce-neige. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
5001, boul. Henri Bourassa,
coin Ste-Gertrude
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Ste-Colette, (boul. Ste-Colette, Mtl-Nord), où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Marieville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LE BOURHIS (Marie-Anne) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 85 ans 10 mois, est décédée Mme Guillaume Le Bourhis, née Marie-Anne Le Bris, demeurant 3916 boul. Samson, Ville de Laval. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 est, rue Henri-Bourassa
pour se rendre à l'église St-Maxime de Chomedey où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLAIR (Lucien) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Lucien Leclair, époux de Marguerite Goody, demeurant à 3041 Workman. Les funérailles auront lieu vendredi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Irenée où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGAULT (Alberta) — A Montréal, le 8 janvier 1967 à l'âge de 75 ans est décédée Mme veuve Edouard Legault, née Alberta Rivet, demeurant à 5157 Papineau. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4935, rue Adam,
à 8 hrs 50 pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LOISEAU (Richard) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 18 ans, est décédé Richard Loiseau, fils d'André Loiseau et d'Henriette Daragon, demeurant rue Waverley. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503, rue Papineau
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Georges où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LORANGER (Elvina) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Charles Loranger, née Elvina Lavallée, mère de Roland et Paul, Mme veuve Hervé Pelletier. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350, rue Beaubien est
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAJOR (Fabien) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Fabien Major, époux de feu Yvonne Faucher, demeurant 5116 Mentana. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin,
835 est, avenue Laurier,
pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MEILLEUR (Jeannette) — A Montréal, le 10 janvier 1967, à l'âge de 49 ans, est décédée Mme Benoit Meilleur, née Jeannette Besse, mère de Robert, Gilles et Jean-Claude. Les funérailles auront lieu vendredi le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
185, rue De Castelnau est
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Laurent lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORIN (Blanche) — A Montréal, le 5 janvier 1967, à l'âge de 59 ans, est décédée Blanche Roy, épouse de Henri Morin. Les funérailles auront lieu mercredi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
Ville St-Laurent,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Bois-Franc, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

O'HARA (Edmund Fiske) — A l'hôpital Général de Montréal, le 9 janvier 1967, est décédé Edmund Fiske O'Hara, époux bien-aimé de Wynefred Maria Laight, père de Richard et Patricia (Mme R. Roberts). Service à la chapelle de la maison funéraire
Jos. C. Wray & Bros.,
1234, rue de la Montagne,
à 3 h. de l'après-midi, mercredi ; de là, au cimetière du Mont-Royal.

PICHE (J. Romulus) — A Montréal, le 7 janvier 1967 à l'âge de 86 ans est décédé M. J.-Romulus Piché, époux de feu Thérèse Brosseau. Il laisse dans le deuil ses fils Joseph A. Piché et son épouse Jeannette Cousineau, de Greenfield Park, Roger, prêtre de St-Sulpice, économe au collège de Montréal, Jean, prêtre, de St-Sulpice, recteur au séminaire de philosophie de Montréal, ses filles Marguerite, Gilberte (Mme veuve Patrice Brunet), et sa soeur Irène (Mme veuve Arthur Martineau) demeurant à 5076 rue Fabre. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires,
4848 rue Papineau,
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-St

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
1867 1967
DERNIÈRE ÉDITION 10¢
Montréal, mardi 10 janvier 1967 / saint Guillaume / 83e année, No 7 / 4 cahiers / 48 pages / Les prévisions météorologiques : doux, nuageux, légères chutes de neige / Minimum 10 / Maximum 30

Sharp veut soumettre les sociétés de financement à des contrôles plus sévères • En page 29

Formose guette l'occasion de lancer ses 600,000 soldats sur la Chine

(d'après UPI, Reuter, PA, AFP)

Alors que le régime communiste chinois traverse la crise la plus grave de son existence et que la situation demeure confuse dans les grandes villes chinoises, on apprend que 600,000 soldats nationalistes installés à Formose sont prêts à intervenir sur le continent "à un instant d'avis".

Selon des sources bien informées, le généralissime Tchang Kai-chek serait prêt à ordonner à ses troupes d'attaquer si l'une ou l'autre des factions rivales en Chine continentale demandait son aide ou promettait sa collaboration.

A Washington, le département d'Etat a affirmé qu'il n'était au courant d'aucun projet du gouvernement nationaliste chinois de reconquérir la Chine continentale par la force en raison des événements qui se déroulent actuellement en Chine populaire.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert McCloskey, a déclaré que la situation en Chine faisait actuellement l'objet de consultations avec le gouvernement de Taïwan mais il a rappelé qu'en vertu des accords de 1954, la Chine nationaliste s'est engagée à ne pas lancer d'actions offensives contre la Chine continentale sans avoir procédé à des consultations préalables avec Washington et obtenu l'accord des Etats-Unis.

La Chine nationaliste garde constamment quelque 30,000 hommes en alerte et qui sont prêts à intervenir à quelques heures d'avis depuis leur forteresse de Taiwan (Formose).

Mais les chances d'une telle invasion demeurent faibles. Les nationalistes ne pourraient franchir le détroit de Formose, large de 100 milles, sans l'appui total de la marine américaine et rien n'indique que les Etats-Unis soient prêts à se laisser entraîner dans la lutte interne qui secoue actuellement la Chine populaire.

Disposé à profiter du climat d'agitation

Tchang Kai-Chek a indiqué qu'il est disposé à profiter du climat d'agitation qui règne actuellement en Chine communiste. Il a répété à plusieurs reprises son intention de retourner un jour sur le continent qu'il a dû quitter quand les communistes ont pris le pouvoir en 1949.

Cependant, les principaux spécialistes américains des questions chinoises, s'ils sont d'avis que Mao Tsé Toung est en perte de vitesse dans sa lutte pour garder le pouvoir en Chine, pensent qu'il est encore trop tôt pour parler de guerre civile. Ces spécialistes, consultés par l'agence United Press International, soulignent que la situation demeure confuse et difficile à interpréter parce que les informations sont le plus souvent fragmentaires et indirectes, quand elles ne viennent pas de la presse officielle chinoise, contrôlée par le régime.

Manifestations à Pékin

A Pékin, les manifestations continuent contre les adversaires du président Mao Tsé-toung. Une foule d'un millier de personnes chantant des slogans officiels s'est rassemblée ce matin devant la résidence officielle du président de l'Etat, Liou Chao-chi. Des milliers d'autres se dirigeaient vers un stade immense situé dans le nord-est de la capitale pour y participer à un rallye massif convoqué, selon les affiches des gardes rouges, pour "lutter contre" le chef de la propagande du parti, Tao Chu.

Des camions conduits par des gardes rouges défilaient dans les rues de Pékin, lançant au moyen de haut-parleurs des invectives contre les dirigeants opposés à Mao.

Voir CHINE en page 2



téléphoto PA

Ces jeunes filles, membres des gardes rouges de Mao, défilent en camion dans les rues de Pékin en se rendant à une grande manifestation au coeur de la capitale. De telles manifestations se déroulent presque chaque jour à Pékin, dans le cadre de la "révolution culturelle" qui secoue le plus grand pays d'Asie depuis quelques mois.

Thant s'oppose aux thèses des USA au Vietnam

Nations unies, N.Y. (AFP)— Au cours de la conférence de presse qu'il a tenu aujourd'hui, la première de son deuxième mandat, le secrétaire général des Nations unies, U Thant, a fermement maintenu sa thèse de la nécessité absolue d'une cessation inconditionnelle des bombardements du Nord-Vietnam en tant que condition préalable fondamentale d'une évolution du conflit vietnamien vers un dénouement négocié.

Tant que ces bombardements seront poursuivis, a dit U Thant, "aucun progrès vers la paix ne pourra être accompli". Il avait déclaré, quelques instants auparavant: "Il est absolument indispensable que les bombardements prennent fin inconditionnellement".

Le secrétaire général des Nations unies, bien que pressé de questions, à ce sujet, a souligné, par ailleurs, qu'il s'en tenait à la discrétion la plus absolue au sujet de contacts préliminaires ou d'initiatives en vu d tls contacts qui pourraient se dérouler ou être envisagés à l'heure actuelle pour rechercher une négociation de paix au Vietnam. Il a même refusé de répondre à la question de savoir si la discrétion qu'il professait correspondait à l'existence de tels contacts ou initiatives.

Dans ses déclarations à la presse, le secrétaire général des Nations unies a tenu à mettre l'accent sur les différences essentielles entre ses conceptions de la guerre du Vietnam et de ses facteurs et les conceptions nourries "par plusieurs Etats membres de l'ONU" : à cet égard, U Thant a donné les trois indications suivantes :

1. Il ne souscrit pas à la théorie selon laquelle le front national de libération (Vietcong) est le fantoche de Hanoï. Certes le Vietcong est considérablement aidé par le gouvernement nord-vietnamien mais, selon U Thant, il représente une entité aussi indépendante que le fut le FLN algérien qui, lui, était aidé par des pays comme le Maroc, la Tunisie et la Répubdlique arabe unie.

2. Le secrétaire général des Nations unies rejette la fameuse théorie américaine dite des dominos et qui voudrait qu'à l'instar de la chute de pions de dominos dont l'un serait renversé, tout le Sud-Est asiatique tomberait sous l'emprise de la Chine si tel était le cas du Vietnam. Le destin de chaque pays est façonné par son histoire, ses traditions, sa culture et ses propres conceptions politiques et philosophique, a dit U Thant.

3. U Thant rejette la théorie selon laquelle le Vietnam sud-est stratégiquement vital pour les intérêts et la sécurité de

Voir THANT en page 2

Sicotte en appelle à Ottawa

par Maurice MORIN

Les avocats de Louis Sicotte se rendront incessamment à Ottawa et s'entretiendront avec M. Lucien Cardin, ministre fédéral de la Justice, dans l'intention de lui présenter une requête en vue de l'obtention de deux procès ou la revision de deux plaidoyers pour leur client dans des causes de présumés incendies criminels.

Sicotte s'était reconnu coupable, il y a déjà plusieurs mois, sous ces deux chefs d'accusation et il avait obtenu "une sentence suspendue" devant le juge n chef Edouard Archambault, de la Cour des sessions de la paix, qui était entré en

Voir SICOTTE en page 2

A Québec, André Lamothe s'écrie au tribunal : "Je ne veux plus retourner à la Sûreté provinciale ! J'ai peur !"

— Page 19

Johnson fera tout en son pouvoir pour que le Québec demeure une province canadienne

TORONTO (PC) — Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a affirmé devant 300 hommes d'affaires de l'Ontario, hier soir, qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le Québec demeure une province canadienne, aussi longtemps qu'il n'y aura pas atteinte à sa dignité.

"Je suis ici pour vous dire que nous sommes encore au Canada et que nous espérons y rester", a-t-il déclaré lors d'un banquet organisé par le gouvernement québécois.

Il a demandé à ses invités de poser leurs questions sur les problèmes du Canada français, ajoutant qu'ils pouvaient s'exprimer librement parce que la presse n'avait pas été conviée.

Les journalistes ont toutefois réussi à obtenir deux rapports des discussions.

M. Johnson a blâmé "certains articles imbéciles parus dans des journaux" comme causes des craintes que le Québec ne se sépare du reste du pays.

Il a exprimé sans ambages l'intention du Québec de poursuivre ses efforts en vue de se retirer des programmes fédéraux, tels que les pensions de vieillesse, qui sont de juridiction provinciale.

M. Johnson a déclaré que son gouvernement est bien résolu à diminuer sensiblement sa dette et ses emprunts. Pour ce faire, il

Voir JOHNSON en page 2

Un conflit menace de paralyser le transport en commun jeudi

par Albert Tremblay

Des négociations se poursuivent aujourd'hui de façon accélérée entre les dirigeants de la Commission de transport de Montréal et ceux du Syndicat des employés du transport (CSN) afin de trouver une solution à un différend qui risque, s'il s'envenime davantage, de paralyser complètement le fonctionnement des services d'autobus et de métro, jeudi matin dans la métropole.

Les 3,000 chauffeurs d'autobus et de métro menacent en effet de déclencher des "journées d'étude" dans la matinée de jeudi afin de protester contre l'attitude de la compagnie, elle-même confrontée avec le problème que pose la tenue de l'Exposition universelle et internationale et l'obligation d'accorder à son personnel les vacances annuelles prévues à la convention collective de travail.

La Commission de transport n'est d'ailleurs pas la seule entreprise montréalaise à faire face à un problème identique et l'on prévoit déjà que des difficultés similaires ne manqueront pas de surgir d'ici quelques semaines, particulièrement en ce qui concerne les différents services publics).

(La Commission de transport prévoit que la tenue d'Expo 67 provoquera une utilisation plus soutenue que d'habitude des transports publics durant les mois d'été, par tradition une période de grand calme. Le problème des vacances ne s'était de ce fait jamais posé.

Or, pour répondre à cette demande accrue des services métro et autobus, la CTC a limité les "périodes de vacances" de son personnel, durant les mois d'été, et a demandé à ceux qui le désirent de revenir au travail durant leurs périodes de travail, moyennant une compension monétaire égale au salaire régulier. La compagnie s'engage donc à payer les vacances de son personnel et d'ajouter une compensation de "temps simple" à ceux qui accepteront de continuer à travailler, durant au moins une partie de leurs vacances annuelles.

La proposition a cependant soulevé une vague de protestations et il s'en est fallu de très peu (les négociations se sont poursuivies une bonne partie de la nuit dernière) que les chauffeurs d'autobus et de métro ne se présentent pas au travail ce matin.

Le syndicat condamne l'attitude de la CTM et exige le paiement d'une prime de "temps double" à ceux qui accepteront de travailler durant leur période de vacances. La compagnie refuse, alléguant que cette proposition équivaut à payer à temps "triple" (vacances plus temps double) leurs employés réguliers. Elle préfère, dans ce cas, faire appel à du personnel surnuméraire, rétribué habituellement à "temps et demi".

La situation est cependant beaucoup plus complexe.

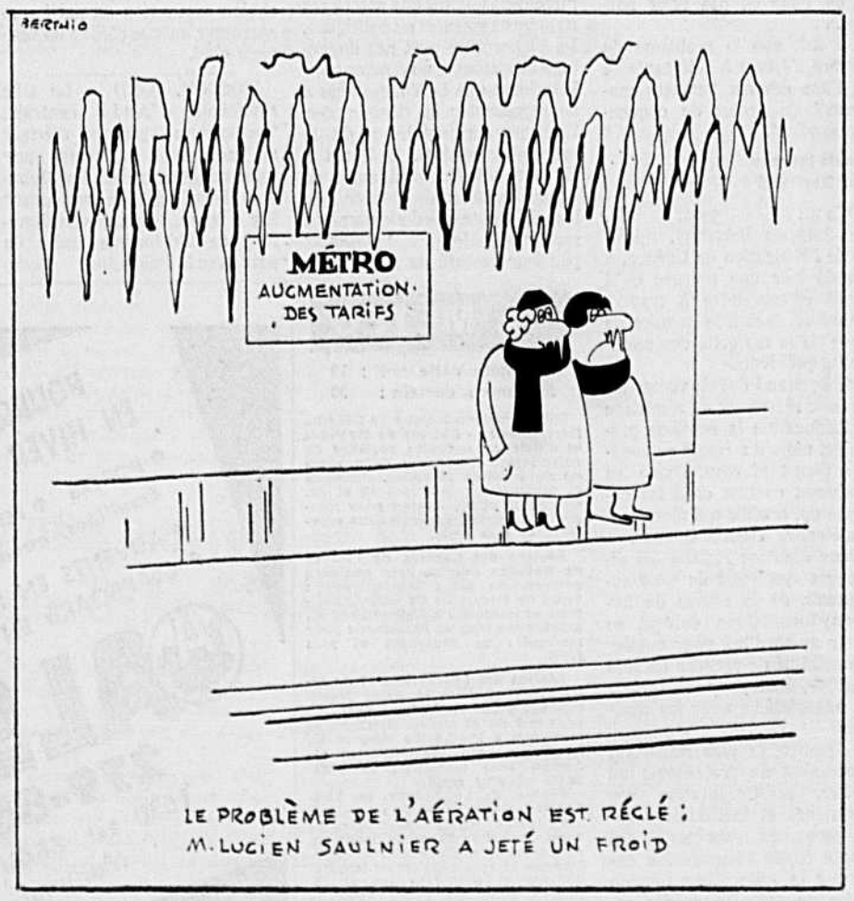
Le syndicat proteste également au nom d'anciens employés qui, à cause des restrictions imposées au nombre des périodes allouées aux vacances annuelles, risquent de se trouver devant l'obligation de retarder leurs vacances à une période de l'année beaucoup moins favorable. C'est particulièrement le cas d'employés dont les droits à l'ancienneté leur réservaient traditionnellement les mois de juillet et août.

La CTM a réduit de plus de la moitié les périodes de vacances, réduisant dans la même proportion le nombre des employés qui seraient susceptibles de prendre leurs vacances durant la plus grande partie de l'été.

Les négociations entre la CTM et le syndicat, qui groupe 3,000 membres, ont repris ce matin, à 11 h. 30, et elles doivent se prolonger durant une bonne partie de la journée.

Ces négociations seront suivies d'une assemblée générale des membres du Syndicat des employés du transport de Montréal, mercredi soir.

C'est à la lumière des résultats des derniers pourparlers que les chauffeurs adopteront alors une attitude définitive en ce qui concerne leur projet de ne pas se présenter au travail jeudi matin, en guise de protestation.



La grève des professeurs est inévitable – M. Nault

par Yves LECLERC

L'optimisme relatif qui régnait en fin de semaine a commencé hier à se dissiper en même temps que le voile de mystère qui recouvrait les négociations entre la Commission des écoles catholiques de Montréal et ses deux syndicats de professeurs.

La conciliation s'est poursuivie entre les deux parties toute la journée d'hier, mais de l'aveu des négociateurs syndicaux, une seule des dix "clauses majeures" de la convention collective a été réglée, celle portant sur le statut du délégué d'école.

Sur tous les autres points, et particulièrement sur la question des salaires, rien n'est réglé. "Au rythme où vont les choses, a déclaré le président de l'Alliance des professeurs M. Aimé Nault, la grève est inévitable et sera déclenchée comme prévu vendredi matin."

De nouvelles propositions ont été transmises de part et d'autre, mais elles ne semblent pas de nature à permettre un règlement rapide du conflit. Sur la question des salaires, a précisé M. Nault, la CECM s'en tient à l'échelle qu'elle avait suggérée en octobre.

Les négociateurs syndicaux avaient alors qualifié d'inacceptable cette offre, et avaient obtenu d'une assemblée générale des membres l'autorisation de hausser de 5 p. 100, soit jusqu'à 15 et 20 p. 100, leurs demandes.

Sur trois autres clauses importantes : participation et consultation, ancienneté, et droit d'arbitrage en cas de renvoi, la CECM avait fait vendredi des

Voir GREVE en page 2

Le prix du lait va augmenter

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec a annoncé hier que les fermiers pourraient augmenter leurs prix du lait dès le 1er février. Un porte-parole a révélé que cette augmentation affecterait les prix payés par les consommateurs.

L'ordonnance de la Régie des marchés agricoles du Québec a été publiée hier dans la gazette officielle. Elle dit que le prix payé aux producteurs passera de $5.55 à $6 le cent livre de lait nature.

Selon un porte-parole de la Régie qui a approuvé la hausse, cette augmentation aura pour effet de hausser pour le consommateur le prix de la pinte de lait qui s'établit actuellement entre 23 et 27 cents. Le prix de détail d'une pinte de lait atteindrait alors entre 25 et 31 cents.

Par ailleurs, les habitants de l'Abitibi, de la Côte-Nord et de Chibougamau paieront leur pinte de lait encore plus cher, ces régions ne produisant pas beaucoup de cette denrée.

AUJOURD'HUI

La réhabilitation : ses risques et ses succès

"Pleins feux sur l'actualité" présente aujourd'hui le premier d'une série d'articles portant sur la réhabilitation. Dans cette série, Claire Dutrisac analyse les risques que comporte la réhabilitation des délinquants et les succès qu'il faut espérer de cette "formule gagnante".

— Page 5

Une femme à la curie romaine

Pour la première fois dans l'histoire, une femme — une Australienne — a été nommée à la curie romaine. Mlle Rose-Marie Goldie sera l'assistante de Mgr Achille Glorieux au secrétariat pour l'apostolat des laïcs.

— Page 8

Les fraudes dans les demandes de bourses

A Québec, au ministère de l'Education, on a la conviction qu'il y a des fraudes dans l'obtention des bourses d'étude par les étudiants, ceux-ci faisant des déclarations fausses dans bien des cas. Le ministère fera connaître sa position sur le sujet dans quelques jours.

— Page 29

Le CCRO aux prises avec Radio-Canada

Le Conseil canadien des relations ouvrières doit décider s'il se tiendra un nouveau vote de représentation syndicale parmi les artisans et hommes de métiers de Radio-Canada. Les audiences ont commencé hier à Ottawa.

— Page 7

SOMMAIRE

Annonces classées / 33 à 35
Bandes dessinées / 20
Calendrier des pionniers / 11
Courrier "Que faire ?" / 18
Décès, naissances, etc. / 45
Editorial / 4
Finance / 30 à 32
Horoscope / 47
La bonne table / 13 et 15
Loisirs et récréation / 20
Mots croisés / 35
Nouvelles nationales / 7, 19, 25 et 29
Nouvelles régionales / 46
Radio et télévision / 10
Spectacles et concerts / 22 et 23
Sports / 26 à 28
Tribunaux / 11
Vie féminine / 16 et 18
Vie mondaine / 17
Votre médecin / 47

CKAC 73

A Pékin, on inscrit les "crimes" de l'accusé sur son front et ses joues!

par Jean VINCENT

PEKIN — (AFP) — Une atmosphère houleuse règne actuellement dans les rues de Pékin, sillonnées par des milliers de camions qui transportent, debout à l'arrière, des dizaines de milliers d'habitants, d'un bout de la ville à l'autre. Une foule énorme déambule sur les trottoirs.

Atmosphère plus de kermesse que d'émeute : les masses en mouvement entretiennent aux alentours de la place Tian An Men un courant permanent d'agitation. Mais il n'y a ni incidents ni bousculades.

La grande attraction demeure, aujourd'hui comme les jours passés, l'exposition des citoyens "tarés". J'en ai vu deux ce matin, chacun entouré d'une foule de plusieurs centaines de personnes, qui écoutent, bouche bée, les explications du guide : l'accusateur public.

"Bourgeois", "révisionniste" ou "anti-pensée de Mao"... le crime dont l'homme est coupable est longuement expliqué et commenté à la foule. Et pour que nul n'en ignore, il est écrit, en larges idéogrammes rouges, au pinceau, sur les joues et le front de l'individu exhibé.

Un élément nouveau apparait cependant aujourd'hui : la désignation d'une nouvelle cible, sur laquelle des voitures munies de haut-parleurs attirent l'attention de la population. Aux côtés de celui de Liou Chao-chi, le nom de "l'anti-vedette" de base, Tao-Chu, chef du département de la propagande du comité central, est mis aujourd'hui au pilori. "L'idéologue interne No-1" du parti est conspué à tous les carrefours.

De nouvelles séries d'affiches apparaissent constamment sur les murs de la capitale chinoise, mais la liberté et la spontanéité qui président à leur rédaction et à leur collage sont telles, qu'il est difficile d'en faire régulièrement des informations.

Au demeurant, les événements que ces affiches relatent sont soit invérifiables, soit parfois démentis. Si l'on peut affirmer, pour en être témoin, que l'atmosphère à Pékin est tendue, mais sans que l'ordre soit troublé, la situation qui règne hors de Pékin, et notamment à Nankoug et à Changhaï, peut être évaluée difficilement.

Un récent appel téléphonique à Nankin avait permis d'apprendre que la grande ville sur le Yang-tsé n'était pas apparemment en proie à l'émeute. Un occidental habitant Changhaï est arrivé hier à Pékin : "Le calme y règne", a-t-il déclaré.

Le Canada suit avec intérêt le déroulement de la crise

OTTAWA (PC) — M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, a déclaré hier aux Communes que le gouvernement canadien tiendrait compte de la présente agitation en Chine communiste dans sa décision de reconnaitre ou non le régime de Pékin.

D'autre part, en réponse au chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, il a déclaré que rien ne semblait lui donner raison de craindre que les ventes de blé canadien ne soient en péril.

Le leader conservateur lui avait demandé si "les désordres prenant presque les proportions d'une guerre civile" qui ébranlent présentement la Chine influeraient sur l'intention du Canada de reconnaitre le régime de Mao Tsé-toung.

M. Martin lui a répondu que le Canada se bornait pour le moment à étudier la possibilité de reconnaitre le régime de la Chine communiste, notant qu'on ne connait pas encore le bienfondé des événements qui sont censés s'y dérouler. Il a cependant ajouté que les derniers développements survenus en Chine joueront dans la décision du Canada.

CHINE

SUITE DE LA PAGE 1

Le premier ministre Chou En-lai a fait de nouveau l'objet de violentes attaques sur des affiches apposées aujourd'hui à Pékin, rapporte le correspondant de l'agence yougoslave Tanjoug dans la capitale chinoise.

Les affiches reprochent au premier ministre un discours dans lequel il aurait affirmé que Liou Chao-chi et Teng Hsiao-ping ne font pas partie du groupe des dirigeants qui se sont engagés sur la voie capitaliste. Il aurait ajouté que les deux hommes sont en train de faire leur autocritique. Selon le même correspondant, d'autres slogans condamnent les critiques contre Chou En-lai.

Un autre correspondant, celui du journal japonais "Mainichi Shimbun", écrit aujourd'hui que Chou a pris publiquement la défense de cinq vice-premiers ministres et de M. Chen Yi, le ministre des Affaires étrangères, attaqués par les gardes rouges.

Des affiches placardées place Tien An Mien indiquent, selon le journaliste japonais, que Chou a affirmé le 8 janvier à une réunion de gardes rouges que les six personnalités avaient "réparé" leurs fautes et que des attaques excessives contre elles n'apporteraient que la confusion.

Pour ce qui est des autres grandes villes chinoises, où l'on avait signalé des heurts parfois sanglants, la situation y demeure tout aussi confuse. Il semble toutefois que les rapports sur les troubles survenus entre gardes rouges et travailleurs à Nankin et à Changhaï notamment aient été exagérés.

Les "travailleurs révolutionnaires" de Changhaï, dans un message à Mao que rapporte l'agence "Chine Nouvelle", accusent aujourd'hui les adversaires de Mao de recourir à la guerre économique pour désorganiser la production et les finances de la Chine. Les gardes rouges avaient précédemment rapporté que des milliers de travailleurs antimatoïstes à Changhaï avaient quitté leur travail et paralysé les communications, le transport et les services publics.

Ces travailleurs, qui seraient dirigés par une "poignée de leaders communistes réactionnaires" refuseraient d'accepter "leur défaite" et auraient recours à "de nouveaux trucs" pour "saboter la grande révolution culturelle", dit le message à Mao.

Des voyageurs arrivant de Canton à Honk-King racontent également que des affiches attaquant Mao ont été placardées dans cette ville du sud de la Chine et que la radio officielle de Canton a fait appel à ses supporteurs, leur demandant de se porter à la défense du président du parti.

Selon ces voyageurs, la guerre des affiches et placards a suivi un week-end agité au cours duquel des bagarres ont éclaté entre des gardes rouges et des travailleurs antimaoïstes. Des milliers d'ouvriers auraient fait la grève lundi dans diverses usines et dans les services publics. La radio officielle aurait lancé des appels répétés à ces ouvriers pour qu'ils reprennent le travail.

Sabotage

La radio de Pékin, captée à Hong Kong, fait état aujourd'hui d'actes de sabotage commis par des responsables locaux du gouvernement et du parti dans les villes industrielles de Tien Tsin et Chang Chou, dans le nord de la Chine. La radio ne fait pas allusion à une extension de la lutte entre partisans et adversaires de Mao.

Le "Quotidien du Peuple" révèle pour sa part qu'il y a eu "quelques revendications" à Changhai pour des augmentations de salaires et une amélioration des conditions de vie des ouvriers. Plusieurs travailleurs mécontents ont cessé le travail, affectant gravement la production industrielle, ajoute le journal.

Des journalistes japonais rapportent par ailleurs que la police de Pékin a été prise en charge par le département de la sécurité publique parce qu'elle n'aurait pas manifesté assez de zèle dans la chasse aux adversaires de Mao.

Les officiers politiques des forces armées soviétiques s'emploient actuellement à rallier les militaires derrière la politique officielle du Kremlin vis-à-vis la Chine. Selon le journal "L'Etoile Rouge", organe de l'armée, les organisations du parti communiste dans les régions militaires de Moscou et Leningrad ont tenu des réunions pour condamner la politique de Mao Tsé-toung, qu'ils accusent de diriger la Chine dans une voie dangereuse. Les leaders militaires auraient recommandé d'intensifier les préparatifs militaires et de répandre la "vigilance révolutionnaire" parmi les membres des forces armées.

La Chine se prépare à la guerre avec les USA

— Ronning

VANCOUVER. (PC) — M. Chester Ronning, diplomate canadien en retraite et expert spécialiste des affaires de l'Extrême-Orient, a déclaré hier que la lutte pour le pouvoir en Chine populaire est une tentative de la part de certains dirigeants du parti communiste d'unifier la nation chinoise en prévision d'une guerre qu'ils croient inévitable avec les Etats-Unis.

Interrogé par téléphone à son domicile à Camrose, en Alberta, M. Ronning a affirmé ce qui suit : "Cette lutte est le résultat d'une divergence d'opinions. Il y a ceux, dans le parti communiste chinois, qui pensent qu'une guerre avec les Etats-Unis est inévitable. Ils ont décidé que la première chose à faire, en prévision de cette éventualité, c'est d'unir la nation".

Certains éléments parmi les dirigeants communistes chinois seraient portés à partager le point de vue soviétique sur la coexistence avec les Etats-Unis, a dit M. Ronning.

Cependant, a-t-il ajouté, l'influence qu'exerceraient ces éléments serait un handicap pour la Chine en cas de conflit au cours duquel elle devrait faire face à la machine de guerre hautement développée des Etats-Unis.

Enfin, le diplomate canadien a déclaré que la plupart des informations en provenance de la Chine "sont tendancieuses d'une façon ou d'une autre".

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

offres "intéressantes", mais les deux parties se heurtent encore à des "difficultés majeures", tandis que sur six autres points rien ne semble encore réglé.

Il est cependant à noter que dans leurs déclarations d'hier, sans précisément se faire de compliments, les deux parties s'abstiennent soigneusement de lancer des accusations à l'emporte-pièce ou des attaques personnelles, contrairement à ce qui avait pu se produire plus tôt dans l'histoire du conflit.

En effet, tout en notant que "le rythme auquel la CECM mène les négociations ne laisse aucun espoir d'éviter la grève", l'Alliance des professeurs ne formule aucune critique directe des négociateurs patronaux.

Comités consultatifs

De son côté, la Commission des écoles catholiques de Montréal, qui se taisait depuis la reprise de la conciliation vendredi, a publié hier dans les journaux une annonce qui a pour but d'"exposer objectivement les principales questions en litige".

A ce texte qui affirme que "rien ne parait justifier la grève" s'ajoute un communiqué dans lequel la CECM annonce qu'elle accepte la création de comités consultatifs au niveau des services pédagogiques, exception faite du service d'éducation des adultes. Elle accepte de préciser davantage le rôle des conseils d'école.

Les comités consultatifs sont l'une des demandes principales des syndicats de professeurs au chapitre de la consultation et de la participation, chapitre auquel les négociateurs syndicaux attachent une importance toute particulière. A leur avis, il s'agit là non seulement d'obtenir la création d'organismes particuliers, mais de "donner une place à l'enseignant dans l'énorme structure de la CECM" et de transformer l'attitude de la commission devant ses professeurs.

"Ces comités consultatifs, précise de son côté la commission scolaire, viendraient s'ajouter à ceux que la Commission a créés de sa propre initiative en vue de permettre au personnel enseignant de participer, premièrement à l'implantation de l'école coopérative dans notre milieu et, deuxièmement, à l'élaboration des politiques scolaires d'ensemble.

"Ces organismes de consultation sont :

— les conseils d'école, formés de professeurs et de la direction pour l'étude des problèmes qui se présentent à l'école ;

— les comités consultatifs d'école, constitués de parents et d'enseignants et dont la Commission favorise la multiplication ;

— un comité pédagogique, composé de six représentants du personnel enseignant et de six représentants des parents, et dont l'objet est de conseiller la Commission sur tout problème d'ordre pédagogique ;

— un comité pédagogique de planification scolaire dont font partie, avec les corps intermédiaires, des représentants des associations de professeurs."

Délégué d'école

Par ailleurs, la Commission accepte que le délégué d'école agisse comme représentant syndical, et qu'à ce titre, il représente le personnel enseignant de l'école où il enseigne auprès de la direction en ce qui concerne l'application de la convention collective.

En ce qui concerne les autres organismes consultatifs réclamés par l'Alliance des profes- CECM propose que les tâches seurs et la Fédération, la qui devaient leur être dévolues soient plutôt confiées aux comités consultatifs qu'elle a accepté de constituer pour chacun des services pédagogiques.

Elle se dit également prête à créer un comité conjoint de recherche qui, "avec le concours d'experts, procédera à une réévaluation scientifique des tâches à l'élémentaire. Lorsque les résultats de cette recherche seront connus, les normes pourraient être révisées à la demande de l'une ou des deux parties . . ."

On sait que le problème du nombre d'élèves à l'élémentaire est l'une des dix "clauses majeures" du projet de convention syndical.

Pas de tournée pour Bertrand

D'autre part, M. Jean-Jacques Bertrand, ministre de l'Education du Québec, a retardé hier une tournée qu'il devait entreprendre à travers le Québec, face à la menace de grève de la majorité des enseignants québécois.

M. Bertrand devait visiter les bureaux régionaux du ministère de l'Education la semaine prochaine, mais il a remis ce voyage à plus tard étant donné les nombreux conflits chez les enseignants, conflits qui menacent de s'étendre à tout le Québec.

Dans d'autres régions les dirigeants syndicaux de 4,000 enseignants de la région du Saguenay-Lac-St-Jean doivent se réunir aujourd'hui pour étudier la possibilité de prendre un vote de grève, étant donné la lenteur des négociations avec les autorités.

A Québec, le plus important groupement de professeurs au Québec, la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec, qui compte 50,000 membres, a annoncé à la suite d'une réunion de fin de semaine qu'elle recueillerait un fonds de grève de $500,000.

M. Raymond Laliberté, le président du syndicat, a déclaré la semaine dernière qu'une grève générale n'était pas prévue mais qu'il croyait à un arrêt de travail de 28,000 enseignants dans les deux prochains mois.

JOHNSON

SUITE DE LA PAGE 1

restreindrait certains services ou projets et augmenterait les taxes.

Interrogé sur ce que faisait le Québec pour célébrer le centenaire du Canada, M. Johnson a répondu ceci :

"Nous faisons notre part, peut-être pas avec le même enthousiasme qu'ailleurs dans le pays, mais nous y participons avec l'espoir que la constitution sera refaite."

Il a également déclaré que le Québec veut une charte des droits de l'homme, des droits des minorités et des droits nationaux du français.

"900,000 étudiants québécois reçoivent leur éducation en français, au Québec, a-t-il dit. Ils ne doivent pas être punis parce qu'ils parlent français, même si un nombre de plus en plus élevé d'entre eux deviennent bilingues."

Nouvelle façon de procéder

M. Johnson a lancé, à cette occasion, ce qu'il appelle une nouvelle façon de procéder pour l'administration gouvernementale.

Le projet consiste à informer régulièrement, à titre privé, les financiers canadiens et américains sur la politique du Québec en matière de finances.

Il fera la même démarche à New York jeudi.

"J'essaie de suivre ce plan, a dit M. Johnson au cours d'une conférence de presse, plan qui n'oblige en rien et qui ne se limitera pas à cette année. Il s'agit de faire entrer chaque homme d'affaires dans le jeu, de montrer à chacun où nous nous en allons, et de leur enseigner ce qu'ils peuvent dire des obligations du Québec à leurs clients."

M. Johnson a dit que ses conseillers l'avaient convaincu que "les gens qui se voient confier les économies de l'homme moyen aimeraient savoir où le gouvernement s'en va réellement".

Assurance

Quand on lui demanda si sa visite avait pour but de rassurer le monde économique sur la stabilité d'investissement du Québec, M. Johnson, avec un haussement d'épaules, répondit : "Croyez-vous qu'ils aient tant besoin d'être rassurés?"

Toronto abrite le siège social de nombreuses importantes compagnies d'assurances ayant des bureaux à Montréal, et dont plusieurs investissent dans les obligations du Québec.

"Il en est de même à New York, a ajouté le premier ministre québécois. Là-bas on achète les obligations de l'Hydro-Québec. Et avec la venue au pouvoir d'un nouveau gouvernement, on aimera savoir où nous allons."

Il a révélé que son plan avait pris naissance le mois dernier, lorsque ses conseillers et lui-même avaient rencontré quelques gros clients à Québec. Lors de cette rencontre, on avait tenté d'établir une ligne de conduite pour le budget provincial de l'an prochain, le premier budget dont sera responsable l'administration de M. Johnson.

Le premier ministre a dit qu'il espérait rencontrer bientôt à Montréal des représentants de syndicats et de l'agriculture pour parler budget.

M. Johnson, qui revient d'un congé de 10 jours en Floride, était accompagné de son ministre des Finances, M. Paul Dozois.

THANT

SUITE DE LA PAGE 1

l'Occident quelles que soient ses structures sociales ou politiques. Le Vietnam ne peut pas davantage représenter un danger pour l'Occident que la Yougoslavie a pu représenter un danger pour l'Europe occidentale, a dit le secrétaire général, U Thant a dit par ailleurs qu'il avait de bonnes raisons de penser que les dirigeants nord-vietnamiens sont véritablement "obsédés" par leur volonté de non alignement et de respect des accords de Genève de 1954.

Si le Vietnam était non aligné et si son statut de pays non aligné était garanti par les grandes puissances, il ne constituerait assurément pas une menace pour la sécurité de l'Occident, a dit encore le secrétaire général des Nations unies.

En réponse à une question demandant à U Thant de préciser ses divergences avec Hanoï après avoir énoncé ses divergences avec les thèses américaines, le secrétaire général des Nations unies a indiqué que les dirigeants nord-vietnamiens n'étaient pas d'accord avec le deuxième de ses fameux trois points, c'est-à-dire avec la "désescalade" de part et d'autre une fois qu'auraient cessé les bombardements américains, car selon la thèse nord-vietnamienne, ce deuxième point met sur un même pied l'agresseur, c'est-à-dire les Etats-Unis, et l'agressé, c'est-à-dire le peuple nord-vietnamien.

Cela étant, U Thant, en réponse à une autre question, a déclaré que le gouvernement de Hanoï ne lui avait jamais fait connaître qu'il n'établissait aucune différence entre U Thant, personnalité à la recherche, à titre privé, d'une solution pacifique au Vietnam et U Thant, secrétaire général des Nations unies. Une telle assimilation a cours à Pékin, a ajouté U Thant.

Toujours à propos des divers facteurs politiques de la guerre du Vietnam, le secrétaire général a exprimé l'opinion qu'il était certes très avisé de la part des Etats-Unis de faire connaitre qu'une participation Vietcong à des pourparlers de paix ne serait pas un obstacle insurmontable mais qu'une réunion où ne participeraient que les Etats-Unis et Hanoï — bien qu'éminemment souhaitable — ne pourrait servir à la solution des problèmes concernant le Vietnam-Sud et qui doivent être résolus par le peuple sud-vietnamien lui-même.

Enfin, le secrétaire général a déclaré qu'un rôle des Nations unies au Vietnam, une fois que les hostilités seraient terminées, restait concevable "avec l'accord de toutes les parties intéressées".

Vente d'un réseau de distribution en électricité

BELLETERRE, Témiscamingue — D'après les résultats d'un référendum à Belleterre, au Témiscamingue, les propriétaires dans cette localité de l'ouest du Québec consentent la vente de leur réseau de distribution en électricité à l'Hydro-Québec.

Avec celui de Témiscaming, dans cette région, il s'agit de l'un des deux derniers réseaux municipaux de distribution. Au moment de lancer son entreprise en extraction minière, vers l'année 1938, la firme Belleterre Québec s'était fait construire sur la rivière Winnouay, pour son usage, un barrage et une centrale hydro-électrique. Elle a ainsi fourni le service en électricité à la ville jusqu'à la cessation de l'exploitation minière en y959.

Hees voudrait succéder à Diefenbaker

TORONTO — (PC) — M. George Hees se portera ouvertement d'ici trois mois candidat à la succession de M. John Diefenbaker comme leader du parti conservateur, ont déclaré des dirigeants du parti de la région de Toronto.

" Tous les gestes de M. Hees sont orientés vers ce but", a dit un porte-parole hier. "Tous ceux qui connaissent bien M. Hees et le connaissent depuis longtemps sont au courant de cela."

Un autre porte-parole conservateur a ajouté que M. Hees, qui a défait Mme Pauline Jewett, candidate libérale, par la faible majorité de 563 voix dans le comté de Northumberland en 1965, serait candidat au cours d'une prochaine élection dans la petite circonscription de Hastings West où il pourrait, selon les prévisions, obtenir une victoire écrasante, qui lui servirait de tremplin pour la prochaine convention du parti conservateur en vue d'élire un nouveau chef.

MOSCOU. (UPI) — La ville soviétique d'Asie centrale, Tachkent, se propose d'ériger un monument à l'ancien premier ministre indien, Lal Bahadur Shastri, décédé subitement il y a un an, peu après la signature de l'historique traité de paix avec le Pakistan.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 10
Maximum demain : 30

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal et d'Ottawa :** quelques périodes de neige légère et nuageux, doux, vents du sud-ouest de 20 milles. Minimum et maximum à Montréal 10 et 30, Ottawa 15 et 30. Aperçu pour mercredi : devenant généralement ensoleillé et plus froid.

Régions des Cantons de l'est et de Québec : couvert avec quelques périodes de neige légère ; doux ; vents de l'ouest de 20 milles. Minimum et maximum à Québec 10 et 25, Sherbrooke cinq et 25. Aperçu pour mercredi : se dégageant et plus froid.

Régions des Laurentides et du St-Maurice : nuageux et neige légère intermittente ; plus doux ; vents du sud-ouest de 20 milles. Minimum et maximum à Ste-Agathe cinq et 20, La Tuque cinq sous zéro et 15. Aperçu pour mercredi : se dégageant et plus froid.

Régions du Lac-St-Jean, de Baie-Comeau et de Rimouski : nuageux avec neige légère intermittente ; vents de l'est de 15 milles. Minimum et maximum à Chicoutimi et Baie-Comeau 15 sous zéro et 10, Rivière-du-Loup et Mont-Joli zéro et 15. Aperçu pour mercredi : quelques chutes de neige et plus froid.

Pearson, de nouveau, confirme que son gouvernement prépare une refonte de la constitution

par Luc BEAUREGARD

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a été amené hier à confirmer de nouveau l'authenticité du plan qu'il prépare de longue main pour renouveler la constitution du Canada.

Il a déclaré aux Communes que convoquer une conférence constitutionnelle durant l'année du centenaire serait une idée magnifique si l'on avait une chance raisonnable de parvenir à un accord, mais que l'idée serait déplorable si une telle conférence devait se terminer dans la division plutôt que dans l'unité.

Le premier ministre commentait une suggestion que le chef de l'opposition venait de lui répéter. Depuis longtemps, et il fut parmi les premiers à le faire, M. Diefenbaker réclame la tenue d'une conférence constitutionnelle qu'il aurait préférée à la Commission Laurendeau-Dunton et qu'il préfère encore à toute autre procédure.

M. Pearson n'a pas semble-t-il d'aversion particulière pour l'idée, bien au contraire, comme il l'a fait voir hier, mais on comprend qu'il ne voit en la tenue d'une grande conférence que l'étape ultime d'un long mécanisme.

Ce long mécanisme, il en a encore une fois dit quelques mots en réponse à des questions de MM. Stanley Knowles et T.C. Douglas, du Nouveau parti démocratique.

Le premier lui a demandé si le gouvernement ne devait pas songer à rapatrier la constitution telle qu'elle, même si on ne réussit pas à tomber d'accord sur une formule quelconque d'amendement.

M. Pearson a répondu qu'il valait mieux ne pas dissocier le problème du rapatriement du "problème majeur qui consiste à rendre notre constitution conforme aux réalités et aux nécessités de notre temps".

Cela, a-t-il dit, exigera beaucoup de temps et beaucoup de travail préparatoire. Ce travail s'effectue présentement dans les gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral. Le moment venu, les Communes se pencheront sur la question.

"Oui j'admets, a-t-il dit en réponse à M. Douglas, que le parlement doit être consulté en premier lieu, par l'intermédiaire d'un comité parlementaire, et je n'ignore pas à ce sujet la proposition du député de Greenwood (M. Andrew Brewin) et l'intérêt que lui et d'autres portent à la question."

Se faire une opinion

"Cependant, avant de mettre sur pied un tel comité et avant de lui soumettre une politique, le gouvernement doit se faire une opinion."

Le gouvernement n'en a-t-il aucune ? a demandé M. Diefenbaker . . .

— Oui, il en a des tas, a répondu M. Pearson . . .

Favorable à une refonte de la constitution, favorable même à la tenue d'une conférence constitutionnelle au moment opportun, le premier ministre ne veut précisément pas s'y présenter sans armes et sans défense. Il compte sur le rapport de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, il compte sur le rapport de la Commission d'enquête Carter sur la fiscalité, il compte sur les fruits de l'enquête que dans le secret il a ordonné à la crème de la fonction publique fédérale de mener sur le rôle qui revient à Ottawa dans la politique canadienne de 1967.

Ce n'est que fort de tous ces dossiers et confiant dans la possibilité d'une entente qu'il ne décidera de réunir une assemblée constituante.

SICOTTE

SUITE DE LA PAGE 1

possession des deux dossiers.

Dans la requête qu'ils entendent soumettre au ministre Cardin, Mes Jean Gagné, Gérard Hébert, Léo-René Maranda et Réal Gagnon, affirmeraient, entre autres choses, "que les deux plaidoyers de culpabilité de Sicotte n'ont été enregistrés qu'après que le requérant (Sicotte) eut été criminellement battu par des officiers de police qui le détenaient et qu'il fut caché pendant plus de 15 jours dans un motel".

Et dans la requête, il est aussi dit :

"Que des officiers de police et les procureurs de la Couronne lui firent signer un faux affidavit blâmant ces dites blessures tout d'abord sur un accident d'automobile que le requérant aurait eu en septembre 1964 et, puis par après, sur une "râclée" que le requérant aurait reçue quelques jours avant son arrestation du 29 septembre 1965."

Dans le document qui sera présenté à Ottawa "le requérant se dit prêt à jurer qu'il n'est nullement coupable des accusations portées contre lui et pour lesquelles il a plaidé coupable sous les menaces, pressions et promesses à lui faites."

Il est aussi dit dans la requête "que le ministre de la Justice devrait ordonner deux nouveaux procès devant un tribunal qu'il jugera approprié pour laver l'honneur du requérant."

La requête mentionne de plus "qu'à un certain moment, les officiers de la Police provinciale qui le détenaient caché au "Motel Travel Lodge" ne l'emmenèrent pas à Québec pour son enquête préliminaire, car il avait été cruellement battu et était "immontrable" et finalement, le 5 novembre 1965, les officiers de la police qui le détenaient illégalement le conduisirent à Québec où fut constatée par toutes les personnes présentes la condition physique du requérant."

Il est encore dit dans la requête "qu'en date du 6 décembre 1965, on fit signer un document au requérant sans l'assermenter, ce document étant une requête faite à l'honorable juge en chef pour que le dossier de la Cour des sessions de la paix du district de Québec soit envoyé dans le district judiciaire de Montréal.

"Cette requête fut glissée dans le dossier sans être présentée à l'honorable juge en chef, tel qu'en fait foi le procès-verbal du dit dossier."

Et il est dit plus loin au sujet de l'incendie de "Chardonnet" : "Cette accusation étant décrite au requérant par les officiers de police qui le détenaient et les procureurs de la Couronne comme étant une "charge d'accommodation" pour donner juridiction au tribunal de Montréal."

Puis le 6 décembre 1965, Sicotte comparaissait devant le juge Armand Cloutier sous deux accusations de "crime d'incendie" et enregistrait deux aveux de culpabilité, "aveux, mentionne toujours la requête, suggérés par les officiers de la police."

Le lendemain, soit le 7 décembre 1965, il était remis en liberté sous deux cautionnements de $950 chacun jusqu'au prononcé de la sentence.

Et fin de juin 1966, il obtenait, "à la suggestion des procureurs de la Couronne", lit-on dans la requête, une "sentence suspendue" devant le juge en chef Edouard Archambault, de la Cour des sessions de la paix de Montréal, et non pas devant le juge Cloutier qui avait accepté les aveux de Sicotte.

Sicotte est cet homme d'affaires et ancien ajusteur d'assurances qui, par ses dénonciations, a été l'instigateur d'une préenquête devant le juge Irénée Lagarde et des mandats ainsi que des sommations qui ont été, subséquemment, lancés contre une quinzaine de policiers-enquêteurs.

Sicotte a aussi intenté, on le sait, une action en dommages de $250,000 se plaignant avoir été la victime de mauvais traitements et de brutalités lors de sa détention.

Kierans décèle une vague de séparatisme au Québec à l'heure du Centenaire

SEPT-ILES (PC) — Le président de la Fédération libérale du Québec, M. Eric Kierans, a laissé entendre hier soir qu'à l'heure où on se prépare à célébrer le centenaire de la Confédération, se soulève dans la province une vague de désir de séparatisme et d'indépendance.

Prenant la parole en anglais devant quelque 150 partisans, l'ancien ministre de la Santé dans le cabinet Lesage a soutenu que forcer les Canadiens français à croire qu'ils ont besoin du Canada était un piètre argument.

"Le niveau de vie dans le Québec est aussi élevé que n'importe où au Canada et les Canadiens français devraient savoir continuer à épauler l'autre élément de la nation", a ajouté M. Kierans.

M. Kierans, qui au début de la réunion s'était exprimé en français, a défini le but de la tournée qu'il a entreprise dans la province, qui est de rencontrer les militants du parti libéral et de discuter avec eux des problèmes qui ne sont pas les mêmes dans les différentes régions.

Une fois encore, il s'est dit d'avis qu'il y aurait des élections générales au cours de la présente année dans la province.

M. Kierans a affirmé qu'il devenait difficile pour M. Johnson de continuer à gouverner avec une majorité aussi réduite "surtout si nous lui donnons une opposition aussi agressive et active, ce que nous avons l'intention de faire".

En terminant, le président de la FLQ a reconnu que le parti a manqué de contacts avec les militants du parti et avec le peuple.

Le comité pour l'étude d''O Canada' sera mis sur pied bientôt

De notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a déclaré hier aux Communes que le comité de la Chambre qui aura pour but d'étudier l'adoption d'"O Canada" comme hymne national de notre pays sera mis sur pied dans quelques jours.

En réponse à une question du député libéral de York-Scarborough, M. Robert Stanbury, M. Pearson a dit que la résolution à cette fin venait d'être présentée et qu'elle figurerait à l'ordre du jour aujourd'hui.

État des routes DERNIÈRE HEURE appelez MONTRÉAL 514 351-4800 MINISTÈRE DE LA VOIRIE DU QUÉBEC

ECONOMIE POLITIQUE
"L'Economie est notre destin" (Rathenau)
COURS GRATUITS
Ecole de Sciences Sociales HENRY GEORGE
(Charte de la Province de Québec)
Pour renseignements et demande d'admission :
Louis-Philippe Girard Tél. 767-3374
Le jour ou le soir.

ATTENTION
À TOUTES LES ÉCOLES PRIVÉES
L'invitation est faite à toutes LES ECOLES PRIVEES DE COIFFURE POUR DAMES de la province de Québec, à joindre les rangs de l'association dans le but de protéger leurs intérêts et de faire valoir leurs droits.
PROJET DE FÉDÉRATION
L'association préconise un groupement en FEDERATION de toutes les ASSOCIATIONS D'ECOLES PRIVEES de la province de Québec et, à cette fin, a créé, lors de son assemblée générale du 27 décembre dernier, un comité exécutif qui, entre autres fonctions, la représentera au sein de cette FEDERATION. L'association invite toutes les autres ASSOCIATIONS D'ECOLES PRIVEES DE LA PROVINCE DE QUEBEC à former un semblable comité, pour fins de pourparlers dans le but de former ladite FEDERATION.
L'Association des écoles professionnelles privées des coiffeurs pour dames de la Province de Québec Inc.
1186 ouest, rue Ste-Catherine, 3ème étage — Montréal, P.Q.

POURQUOI ATTENDRE ? EN HIVER VOUS EPARGNEZ !
• PORTES • FENETRES EN ALUMINIUM Emaillées, anodisées ou naturelles
• AUVENTS EN FIBRE DE VERRE
• CLAPBOARD EN ALUMINIUM
ALSCO
279-8551
1530 est, BEAUBIEN, Montréal

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MARDI 10 JANVIER 1967 — 83e ANNEE — No 7

Dorion: au nord, la barrière demeurait abaissée, alors qu'elle se relevait au sud

par Claude Gendron

Si la barrière sud du passage à niveau du Canadien National, rue St-Charles, s'est redressée après le passage d'un premier train venant de l'ouest, laissant la voie libre à l'autobus scolaire qui vint en collision avec un second train venant de l'est le soir du 7 octobre dernier, en fut-il de même pour la barrière située au nord du passage à niveau ? Celle-ci s'était-elle relevée ?

Au moins deux témoins, entendus ce matin à l'enquête du coroner présidée par le juge Marc-André Blain, ont laissé entendre que cette barrière, située au nord du passage à niveau, est demeurée baissée.

Marcel Dupont, de Dorion, déclare avoir vu les deux barrières quelques instants avant l'accident. Selon lui, celle du nord était baissée et celle au sud se trouvait dans un angle de 45 à 50 degrés.

Quant à M. Roger Morissette, également de Dorion, qui conduisait sa voiture derrière celle de Mme France Hardy (un témoin entendu hier), il dit avoir remarqué que la barrière nord était demeurée baissée.

M. Morissette note cependant qu'il n'a pas porté attention à la barrière sud après que l'autobus, qui transportait 45 adolescents (dont 20 périrent dans l'accident), eut démarré pour s'engager sur les voies ferrées.

On aura remarqué, que depuis le début de l'enquête, le procureur du ministère public, Me Claude Nolin, celui du Canadien National, Me Châteauguay Perreault, et les dix-huit autres avocats qui assistent à l'enquête, tout comme le juge et les jurés, scrutent minutieusement auprès de chaque témoin, les événements survenus au cours des toutes dernières minutes qui ont précédé la tragédie.

Les signaux lumineux fonctionnaient-ils ? A-t-on entendu retentir le sifflet du convoi de marchandises qui heurta l'autobus ? A-t-on entendu la cloche du passage à niveau ? Y avait-il plusieurs personnes près du passage à niveau ? Où était le train fatidique lorsqu'on l'a vu pour la première fois ?

En général, les témoins qui se trouvaient à une distance assez proche du passage à niveau, disent avoir vu le train aux environs de la gare, à quelques centaines de pieds à l'est ; mais un jeune homme de 20 ans, Claude Pilon, de Dorion, qui se trouvait au nord du passage à niveau, avec des compagnons, dit que le train se trouvait près du pont qui relie l'île Perrot à Dorion, quand il l'a vu pour la première fois.

Pilon raconte qu'il avait voulu passer sous la barrière nord pour traverser les voies ferrées vers le sud, mais qu'il s'arrêta en voyant venir le train.

Son compagnon, Marcel Dionne, dit qu'après avoir aperçu le train venant de l'est, il avait crié "Attention" à un autre compagnon, Réal Charette, qui venait vers lui sur les voies.

"Je ne sais pas s'il m'a entendu. Je le revis plus tard dans la foule. J'ignorais entretemps s'il avait été happé par le train."

Plus tôt, dans la matinée, Charette avait dit avoir traversé les voies vers le nord après le passage du premier train et s'être jeté sur le remblai après avoir vu venir le deuxième train vers lui.

"J'ai eu peur d'être happé", dit-il.

Un autre adolescent, Gilles Couture, 16 ans, a dit qu'il avait passé sous la barrière sud et traversé les voies ferrées juste devant le premier train, malgré la sonnerie des cloches.

Une fois rendu rue de la Gare, qui longe les voies, il aperçut le deuxième train, dont il croit avoir entendu le sifflet. "L'autobus avançait, dépassait la barrière. Mon regard se promena entre le train et l'autobus, jusqu'au moment de l'impact."

Un autre témoin, M. Léonard Leduc, qui se trouvait au sud du passage à niveau, rue St-Charles, dit avoir aperçu "une ombre soutenant la barrière" après le passage du premier train. A ce moment, le deuxième train approchait du passage à niveau. En contre-interrogatoire il dit que cette ombre aurait pu être celle de l'agent Gilbert Fontaine, qui se trouvait dans les environs.

Une jeune automobiliste, Mlle Lucie Martel, de Dorion, dont la voiture était la troisième derrière l'autobus, a dit que de l'endroit où elle était, elle ne pouvait pas voir venir le second train.

L'enquête se poursuit cet après-midi et peu avant l'ajournement du midi, Me Nolin suggéra qu'on siège ce soir.

Les quatre premiers témoins oculaires

● Quatre témoins oculaires avaient déclaré, hier, à l'enquête du coroner sur la tragédie de Dorion, qu'ils avaient vu la barrière sud du passage à niveau de la rue St-Charles se lever après le passage d'un premier train; mais un seul a dit avoir vu un groupe de jeunes gens près de la barrière, les bras élevés, comme s'ils l'avaient eux-mêmes levée.

● Ainsi, l'autobus fatidique qui transportait 45 adolescents dans la soirée du 7 octobre dernier a pu s'engager sans encombre sur les voies ferrées, allant ainsi au rendez-vous funeste avec un convoi de marchandises. Puis la barrière s'est rabaissée de nouveau derrière l'autobus. Vingt jeunes gens et jeunes filles ont péri dans l'accident.

● Une jeune femme qui voyageait dans une auto suivant immédiatement l'autobus, sans avoir vu la barrière se rabaisser, a dit qu'il se passa "30 secondes ou moins" entre le moment du passage du premier train et celui où elle aperçut le phare du deuxième venant en direction opposée.

Voilà le sommaire des principales déclarations faites, hier, dans le sous-sol de l'église Ste-Trinité, où a débuté l'enquête du coroner sur la tragédie de Dorion, que préside le juge Marc-André Blain. La foule était plus nombreuse hier après-midi et c'est avec intérêt que les gens de Dorion écoutent, malgré les difficultés de la traduction (trois des témoins étaient anglophones), l'interrogatoire des témoins.

Voir DORION en page 6



Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Appuyé sur ses béquilles

C'est appuyé sur ses béquilles que l'ancien ministre de l'Education, Me Paul Gérin-Lajoie, député de Vaudreuil-Soulanges à l'Assemblée législative, s'est présenté hier à l'enquête du coroner sur la tragédie de Dorion, que préside le juge Marc-André Blain. Me Gérin-Lajoie représente la ville de Dorion. "Un malheureux accident de ski", a-t-il expliqué, sourire aux lèvres, au représentant de LA PRESSE.



Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Vaine tentative

L'agent Gilbert Fontaine, du Service de la police de Dorion, un des témoins oculaires de l'accident, a vainement tenté d'alerter le chauffeur de l'autobus de la venue d'un deuxième train au passage à niveau.

Lemay subira son procès à l'autre session des Assises

par Maurice MORIN

Georges Lemay a comparu hier, en première division des Assises, devant le juge Maurice Cousineau et il a annoncé, par l'un de ses avocats, Me Léo-René Maranda, qu'il tenait "à demeurer devant ses pairs" pour y subir son procès.

Procès qui ne s'instruira pas, toutefois, au cours de la session qui a débuté officiellement par la prestation du serment de la part d'une centaine de jurés de langue française et d'une cinquantaine de jurés anglophones.

C'est que Mes Jean Bruneau et Rhéal Brunet, procureur chef et procureur chef adjoint de la Couronne, ont déclaré "qu'il n'y avait pas de place aux Assises au cours des mois de janvier et de février pour y entendre cette cause ... vu que les dates de plusieurs importantes causes de meurtre ont déjà été fixées."

La poursuite et la défense s'étaient déclarées prêtes, toutefois, à procéder, mais les avocats du ministère public y apportèrent la restriction que nous venons de mentionner et Lemay, qui s'était départi de son large sourire des jours passés, a repris le chemin des cellules.

Il reviendra devant les Assises le 6 mars prochain alors que débutera une autre session. Cette journée-là, Lemay saura définitivement quand il devra subir son procès.

Et, nous le répétons, devant un jury et de langue française.

Lemay, on le sait, est accusé de conspiration et de vol avec effraction au montant de plus de $600,000, vol perpétré "avec tout le souci de l'art moderne dans les cambriolages sensationnels" dans la succursale de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, à l'angle des rues Ste-Catherine et St-Alexandre, au cours de la fin de semaine du 1er juillet 1961.

Un autre nom "célèbre" a été appelé à l'ouverture des Assises, hier. C'est celui de Robert Gignac, le témoin-vedette à l'enquête Dorion dans l'affaire Rivard.

Gignac qui, lui, continue à sourire, est inculpé du meurtre qualifié ou prémédité d'Aimé (Rocky) Brunet, le maître d'hôtel à l'Auberge du Castor, à Auteuil, abattu de balles de revolver dans le terrain de stationnement de l'auberge, le 18 septembre 1964.

Son procès ayant aussi été remis, Gignac devra revenir aux Assises le 6 mars. On sait que, dans cette affaire, Maurice Poirier, un autre inculpé, a été acquitté par 12 jurés.

Dès lundi prochain, dans la

Voir LEMAY en page 6



Leur auto suivait immédiatement l'autobus scolaire

Mmes France Hardy et Mary Findley, toutes deux de Willowdale, Ontario, ont été parmi les premiers témoins entendus, hier, à l'enquête sur la tragédie de Dorion. Leur automobile suivait immédiatement l'autobus scolaire qui, le soir du 7 octobre, a été happé par un convoi des Chemins de fer nationaux, au passage à niveau de la rue St-Charles.

Maurice Savignac: aucune caution n'a été versée

par Maurice MORIN

Maurice Savignac, notaire, accusé de vol et de fraude pour un montant de près d'un million de dollars, a passé encore la journée d'hier et la nuit dans les cellules de la prison commune de Montréal, à Bordeaux.

C'est qu'à la fermeture du greffe, au Nouveau Palais de justice, au tout début de la soirée, personne de son entourage, de sa famille, ne s'était présenté pour fournir les deux cautions immobilières de $20,000 chacune exigées et qui pourront lui assurer la mise en liberté provisoire ... en attendant son enquête préliminaire fixée à vendredi.

Hier soir, son avocat, Me Raymond Daoust, qui lui avait recommandé de "revenir au pays" (on se demande encore s'il a bel et bien changé de continent depuis le 2 décembre) nous a déclaré "qu'il se pourrait fort bien que les cautions soient fournies, souscrites, aujourd'hui, mardi".

On sait qu'à l'issue de la comparution, samedi, le juge T.-A. Fontaine avait également fixé trois autres cautions ... $20,000 chacune, mais personnelles, pour permettre au notaire de se libérer de sa détention".

Ces trois cautions ne comportent pas une question pécuniaire car il ne s'agit "que d'une procédure comme on en voit tous les jours au Nouveau palais de Justice".

C'est-à-dire que le notaire n'aura qu'à apposer sa signature sur un document "nominal" et payer des timbres judiciaires, soit $2.50 pour chaque acte de cautionnement, comme promesse et garantie de sa présence future en Cour.

Une fois, bien entendu, que les deux autres cautions de $20,000 auront été fournies après

Voir SAVIGNAC, en page 6

Vote de grève des instituteurs de la régionale de Chambly

par Claude MASSON

Les instituteurs du secteur secondaire de la Commission scolaire régionale de Chambly, membres de l'Association des enseignants de Chambly, ont voté par une faible majorité en faveur de la grève, tôt ce matin, à la fin d'une réunion spéciale qui a duré près de quatre heures et à laquelle on a refusé l'entrée aux journalistes.

Sur 448 enseignants présents, 287 ont voté en faveur de la grève, 153 contre et huit bulletins ont été annulés. Le pourcentage a donc été d'environ 65.2 p. 100.

Toutefois, si l'on considère le nombre total des professeurs du secondaire de la régionale de Chambly, membres de l'Association, qui est de 694, le vote n'a été que d'environ 40 p. 100, ce qui a été jugé comme très faible en raison du désir des dirigeants du syndicat d'obtenir au moins 50 p. 100 plus 1 en faveur de l'arrêt de travail.

Aucune date n'a été fixée pour le débrayage. Le conseil d'administration de l'Association des enseignants de Chambly pourra, à son choix, ou décider lui-même la date d'entrée en grève ou consulter les délégués d'écoles ou convoquer une autre assemblée générale.

Après trois séances de conciliation

C'est à la suite des trois séances de conciliation qui doivent avoir lieu d'ici le 25 janvier qu'une décision sera prise à ce sujet.

Si les négociations en présence du conciliateur du ministère du Travail aboutissent à une impasse et que le recours à la grève se concrétise, 12,000 étudiants du secondaire seront en vacances forcées.

C'est à compter d'aujourd'hui que les délais de conciliation expirent et qu'une grève, en vertu du Code du travail, serait légale. Il faudra toutefois au préalable donner un avis de huit jours au ministre du Travail dans l'éventualité d'un déclenchement prochain du conflit.

Au cours de l'assemblée, on a fait savoir aux enseignants que 130 des 260 articles à l'étude sont bâclés ; par contre 30 autres sont considérés comme des questions mineures. Il reste donc une centaine d'articles de la convention collective qui sont considérés comme difficiles à résoudre. Les principaux points en litige sont les salaires, principalement pour les professeurs qui ont un petit nombre d'années d'expérience, les conditions de travail et la sécurité d'emploi.

La situation n'est pas très rose non plus pour les professeurs, membres de l'Association des enseignants de Chambly, qui dispensent leurs cours au niveau élémentaire.

Les 250 enseignants des commissions locales de St-Bruno, de St-Basile, de Chambly et de Fort-Chambly ont voté à l'unanimité, à la fin de décembre, en faveur de la grève. A Varennes, d'autre part, les professeurs de l'élémentaire, membres de la même association, auraient accepté les termes d'une nouvelle convention collective de travail.

Par ailleurs, les négociations se poursuivent avec les commissions scolaires locales de St-

Voir VOTE DE GREVE page 6

Les fonctionnaires municipaux de Montréal mettent sur pied leur mécanisme de grève

par Raymond MASSE

Nombreuses sont les mesures prises en vue d'une grève chez les 4,528 cols-blancs syndiqués à l'emploi de la Ville de Montréal.

Il y aura, notamment, à 5 h. 30 de l'après-midi, jeudi, à l'aréna Maurice-Richard, une assemblée générale des membres du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal (CSN), assemblée au cours de laquelle se tiendra un "vote de grève".

Le comité exécutif du syndicat présidé par M. André Lanciault recommandera en effet à l'assemblée de l'autoriser à déclencher la grève le jour qu'il jugera opportun.

C'est par un "vote secret" que l'assemblée sera appelée à se prononcer.

D'autre part, on a appris vers midi, aujourd'hui, que la CSN vient de prêter au Syndicat des fonctionnaires, à la demande de ce dernier, les services de son directeur des grèves, M. Raymond Couture.

Question adressée à M. Couture : "Croyez-vous que les cols-blancs se prononceront en faveur de la grève, donneront carte blanche à leur comité exécutif ? "

M. Couture : "Il n'y a pas l'ombre d'un doute... D'ailleurs, 500 personnes sont déjà prêtes à participer à l'organisation d'une grève".

(Incidemment, ce n'est qu'à compter du mardi 24 janvier que les cols-blancs syndiqués peuvent débrayer.)

On apprend en outre que M. André Lanciault, président du SNFMM, tiendra, à 4 h. de l'après-midi demain, à la centrale de la Confédération des syndicats nationaux, une conférence de presse sur le conflit qui oppose l'administration Drapeau-Saulnier et le SNFMM.

Quelques mots de M. Lanciault, vers midi : "Le geste posé par la CSN en nous prêtant les services de M. Couture ne signifie pas qu'elle désire que les fonctionnaires municipaux se mettent en grève. La CSN croit encore que c'est à la table des négociations, dans le processus normal, que doivent se régler toute divergence d'opinion entre un syndicat et son employeur. Cependant, la grève étant un recours normal, bien que final, dans le processus de la négociation, il serait malhonnête pour un syndicat de recommander à ses membres un vote en faveur de la grève et de ne pas être prêt à y faire face lorsque le moment viendra, si jamais il vient."

M. Lanciault a aussi déclaré: "Il est évident que dès que s'annonce l'éventualité d'une grève, il faut que le syndicat concerné en prévoie toutes les conséquences, donc toute l'organisation pratique qui en découle. C'est ce que M. Raymond Couture fait actuellement avec les fonctionnaires municipaux, après l'avoir fait dans plusieurs autres conflits possibles ou réels".

On apprend enfin de M. Fernand Foisy, directeur du comité d'éducation du SNFMM, que si les fonctionnaires municipaux décident de faire la grève, ils organiseront des cours de perfectionnement.

M. Foisy explique : "Nous croyons que les fonctionnaires sont les principaux responsables de l'efficacité de l'administration montréalaise et nous croyons que nous pouvons encore nous perfectionner, de telle sorte que l'administration ne

Voir FONCTIONNAIRES en page 6

Autre emprunt de la ville aux USA: $40,000,000

L'administration Drapeau-Saulnier a posé aujourd'hui un premier geste en vue d'un emprunt de $40,000,000 aux Etats-Unis.

Le comité exécutif a en effet autorisé l'enregistrement d'un emprunt auprès de la Securities Exchange Commission, emprunt pour lequel la Ville va demander des soumissions aux trois syndicats de courtiers américains qui distribuent ses obligations.

La Ville emprunte $40,000,000 en vue de défrayer le coût de travaux publics ($25,000,000) et d'"améliorations locales" ($15,000,000).

vente de janvier
10% à 50%
meubles
lampes
tentures
tapis
VIAU MORISSET
720, boul. DECARIE, SAINT-LAURENT — 747-9921
OUVERT JEUDI-VENDREDI DE 9 H. A.M. A 9 H. 30 P.M.
SAMEDI JUSQU'A 5 H. 30

L'HOMME
L'AUTRE BORD
DU PONT...
VEND MOINS CHER
268 OUEST ST-CHARLES LONGUEUIL
Longueuil AUTOMOBILE LTEE
674-1571
866-5791
CHRYSLER DART
CHARGER CORONET
DODGE CAMIONS
AUTOS USAGÉES
Dependable

6741 ST-HUBERT
EXAMEN DE LA VUE
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie
Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine
272-7611 • 272-7616

Nouveaux numéros de téléphone de
LA PRESSE
PUBLICITE
Grandes annonces 874-7259
Annonces classées 874-7111
TIRAGE
Livraison à domicile 874-6911
COMPTABILITE
Grandes annonces 874-6892
Annonces classées 874-6900
REDACTION
le jour, du lundi au vendredi
Pupitre 874-7078
Sports 874-7008
Magazine 874-7029
Finance 874-7016
Arts et Lettres . 874-7041
Vie féminine ... 874-7023
Nuit 874-7061
Soir 874-7272
Pour renseignements concernant tout autre service :
874-7272

PILON inc.
ACHÈTE
au COMPTANT
machines à ÉCRIRE
et à CALCULER
USAGÉES
ALLOCATION D'ÉCHANGE SI DÉSIRÉ
5 MAGASINS POUR VOUS SERVIR
PILON inc.
FOURNITURES DE BUREAU
750, rue BEAUBIEN 273-9501
800, rue MONT-ROYAL 524-3081
8559, boul. ST-LAURENT 381-6261
851, boul. DÉCARIE 748-7961
280, rue ST-JACQUES 842-4171

Amers reproches des fonctionnaires provinciaux de Montréal à leur exécutif

par Florian BERNARD

Les chefs syndicaux de 14 des 19 ministères provinciaux de Montréal se sont réunis en assemblée extraordinaire, hier soir, en vue d'adresser un télégramme de reproches à leur exécutif provincial, lui demandant de venir s'expliquer à Montréal le plus tôt possible sur la question de la classification des emplois.

Les fonctionnaires accusent les membres de l'exécutif provincial d'avoir négligé d'informer les membres du syndicat sur les progrès réalisés dans la classification des emplois. Il s accusent également leur exécutif provincial de faire "le jeu du chat et de la souris" et de renvoyer les plaintes des membres aux calendes grecques.

La clause de la convention collective touchant la classification des emplois est en suspens depuis mars dernier. Elle devrait entrer en vigueur le 1er janvier, mais, selon toute apparence, elle ne sera peut-être pas appliquée avant l'été.

Or, il devient impossible d'amorcer de nouvelles négociations sans la mise en vigueur de cette classification, puisque c'est elle qui déterminera les salaires des fonctionnaires employés dans divers secteurs des ministères.

Lors du congrès du syndicat, en mars dernier, les membres de l'exécutif provincial avaient fait adopter une résolution exigeant que cette classification soit faite sans délai. Les syndiqués avaient adopté cette résolution à l'unanimité.

Hier, les fonctionnaires de Montréal ont soutenu que les membres de l'exécutif provincial, pour des raisons obscures, ont négligé de donner suite de façon sérieuse au projet et qu'ils semblent accepter, sans s'émouvoir, que la convention collective soit ainsi violée de façon flagrante. Car cette clause de la classification fait actuellement partie du contrat.

La classification n'est pas terminée

Le gouvernement a soutenu, pour sa part, que la classification n'est pas terminée dans tous les ministères et qu'il est préférable d'attendre qu'elle soit complète partout avant de l'appliquer.

Les fonctionnaires exigent, de leur côté, que la classification soit immédiatement mise en vigueur dans les ministères où elle est terminée. Selon eux, elle ne serait incomplète que dans trois ministères, soit ceux de la Jeunesse, de la Justice et du Bien-Etre.

Ce n'est pas un secret pour personne que cette classification, une fois mise en vigueur, coûtera au moins 3 p. 100 de plus en salaires. Les syndiqués croient que le gouvernement ne se presse pas justement à cause des nouveaux déboursés que la mesure entraînera. Ils accusent les membres de l'exécutif provincial de faire en quelque sorte le jeu du gouvernement en adoptant une politique de lenteur.

Hier, les fonctionnaires provinciaux de Montréal, par l'entremise de leurs dirigeants locaux, ont fait parvenir un télégramme aux membres de l'exécutif provincial, leur demandant de venir "s'expliquer" le plus tôt possible à Montréal. Ils ajoutent que, si les membres de l'exécutif refusent de venir à Montréal, une délégation quittera la métropole à destination de Québec et que l'on exigera des explications précises.

Contravention pour avoir ajouté une "mini-plaque" à l'arrière de sa voiture

QUEBEC. (PC) — La Sûreté provinciale du district de Québec a servi une contravention à un automobiliste dont la plaque minéralogique arrière portait en supplément une mini-plaque vendue par le Rassemblement pour l'Indépendance nationale, parti politique séparatiste.

Les mini-plaques, qui peuvent être apposées en supplément aux plaques arrière des automobiles, portent l'inscription "100 ans d'injustice", complétant ainsi l'inscription originale figurant sur les plaques du Québec où l'on peut lire sous le numéro d'enregistrement : "1867 — Confédération — 1967".

Le sergent d'état-major Arthur Barré, de la Sûreté provinciale, a déclaré que la contravention qui a été ainsi servie deviendra probablement une cause type.

Le ministre de la Justice du Québec a ordonné de donner les avis d'infraction à tous les automobilistes qui installeront ces plaques après celles du ministère des Transports et Communications, et ce, en vertu de l'article 28 du Code de la route qui défend d'altérer ou de modifier ou d'ajouter des chiffres à une plaque.

Le vice-président du RIN, M. Guy Pouliot, a déclaré au cours d'une entrevue que le parti avait fait faire quelque 2,000 de ces mini-plaques et qu'elles sont presque toutes vendues à l'exception d'une centaine. Il a précisé que le parti avait pris la décision d'en faire imprimer d'autres, mais il a dit que l'on ne s'est pas encore arrêté sur le nombre que l'on fera faire.

La semaine dernière, la femme de M. Pouliot avait déclaré à un journaliste que l'on avait fait faire 50,000 de ces mini-plaques.

M. Pouliot a déclaré qu'il est convaincu que la mini-plaque est légale et il a dit que l'on verra à défendre l'affaire devant les tribunaux.

Le vice-président du RIN a dit ignorer combien d'automobilistes affichent les plaques en précisant que plusieurs personnes n'ont pas encore reçu leurs plaques pour 1967.

A Montréal

L'affaire des plaques "100 ans d'injustice" pose plusieurs "colles" aux agents de la Sûreté provinciale.

Après avoir consulté leurs conseillers juridiques, ils se demandent quel article du code de la route prohibe les mini-plaques ?

—"Doit-on se fier à l'article 64, paragraphe c ? " se dit l'un des principaux porte-parole du service de la circulation.

Cet article précise : "Est coupable . . . qui altère une plaque d'immatriculation fournie par le Bureau, en y changeant le numéro, l'année, la lettre, la couleur ou de toute autre manière . . ."

"Or ajouter une mini-plaque au-dessous ne change ou n'altère rien de tout cela : numéro, année, lettre, couleur."

Un autre policier pense que les séparatistes auraient dû écrire "100" en lettres plutôt qu'en chiffres. De la sorte, les lettres cents n'auraient pas prêté à confusion avec le numéro de série inscrit juste au-dessus :

"N'oublions pas que nos agents poursuivent les délinquants à des vitesses dépassant souvent 60 milles à l'heure et qu'il importe qu'ils puissent sans difficultés bien noter le numéro de la voiture poursuivie s'ils ne parviennent pas à la rejoindre. Et à ces vitesses, tous les chiffres semblent danser sous leurs yeux."

Travaux à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville

QUEBEC — Le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, vient d'autoriser l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville à procéder à des travaux de transformation et d'agrandissement pour un montant de $15,000.

L'hôpital pourra agrandir son centre zootechnique et à cet effet, on déplacera un mur afin d'obtenir une surface additionnelle de plancher d'environ 2,625 pieds carrés.

On transformera aussi l'intérieur de l'édifice pour y construire des salles d'opération, d'autopsie et de lavage, ainsi que des compartiments pour les animaux.

DORION

SUITE DE LA PAGE 3

Les jurés, en particulier, écoutent attentivement les dépositions et y vont de leurs questions, situant tantôt sur une photo, tantôt sur un plan du passage à niveau, certains détails matériels : "A quel endroit exact étiez-vous ? Où était tel autre témoin, avant ou au moment de l'accident? Indiquez-le par un "X" et encerclez cette marque sur la pièce déposée.

Hier matin, le caporal Guy Jasmin, de la Sûreté provinciale, avait déposé le plan du passage à niveau et le photographe Philippe Huot avait déposé une série de photographies.

Deux Ontariennes témoignent

Mme Mary Findley, de Willowdale, Ontario, qui voyageait dans la voiture d'une compagne, dit n'avoir vu personne près de la barrière avant l'accident; tandis que sa compagne, Mme France Hardy, de Willowdale également, qui conduisait l'automobile suivant immédiatement l'autobus, dit avoir vu des jeunes gens près de la barrière au moment où elle s'élevait après le passage du premier train.

Mme Hardy parle en particulier d'un jeune homme qu'elle a vu de face, mais qu'elle ne peut décrire et "de bras qui soulevaient la barrière". Elle avait des appréhensions, il y avait un certain bruit, mais elle commença à démarrer derrière l'autobus quand Mme Findley lui cria d'arrêter. Elle dit ne pas avoir vu de policier courir près de l'autobus.

Sa compagne, Mme Findley note aussi qu'il y avait beaucoup de bruit peu avant l'accident. Elle croit que la barrière automatique n'a pas fonctionné correctement parce qu'elle s'est élevée trop rapidement. "Le premier train avait à peine franchi le passage à niveau, dit-elle, que la barrière commença à se relever. Ce fut presque instantané."

Moins de 30 secondes après, Mme Findley aperçut, à l'est, un jet de lumière qui était trop haut pour être celui d'un phare d'automobile. Un deuxième train approchait à quelque 400 ou 500 pieds, selon son témoignage.

Comme sa campagne commençait à démarrer, elle lui cria d'arrêter parce qu'un autre train s'en venait. Avant l'accident, Mme Findley dit avoir entendu du bruit venant de l'avant de l'autobus. Elle ne peut préciser si le bruit venait de l'intérieur ou de l'extérieur du véhicule.

Témoignage d'un militaire

Enfin, le dernier témoin de la journée fut un officier de l'armée canadienne, M. John Charles Murgatory, originaire de Dorion, mais cantonné au camp Borden. Le jeune homme conduisait sa voiture, rue St-Charles, en direction du passage à niveau, quand il a vu l'agent Gilbert Fontaine passer devant lui en courant. "Il y avait deux ou trois autos entre l'autobus et moi. Une des voitures a fait demi-tour", dit-il.

Le militaire dit aussi avoir vu un couple passer sous la barrière abaissée et traverser le passage à niveau juste devant le premier train. Après le passage du train, comme les témoins précédents, il dit avoir vu la barrière se relever. Il remarqua alors le tintement de la sonnerie d'alerte et le clignotement des lumières rouges. Un deuxième train approchait de la droite et la barrière se rabaissa derrière l'autobus.

M. Murgatory dit, en contre-interrogatoire, qu'il n'avait pas entendu le sifflement du deuxième train et qu'il n'avait vu personne autre que le policier près du passage à niveau.

Sur ce, comme il se faisait tard, le juge Blain leva la séance qui devait reprendre à 10 h. ce matin.

LEMAY

SUITE DE LA PAGE 3

chambre 217, deuxième division des Assises, sous la présidence du juge Peter-V. Shorteno, doit débuter le procès pour meurtre prémédité de deux hommes de couleur, David de Leon, 23 ans, et Raymond Flint, 20 ans, du 1067, rue St-Denis. Ils sont plus précisément inculpés d'avoir assassiné de six balles de revolver un de leur congénère, Wayne Hudlin, 21 ans, tué dans le cinéma Capitol, à la fin du mois de juin dernier.

Les frères Roy, Claude (Coco) et Yvon (Monmon), inculpés du meurtre prémédité de Mme Liliane Lauzière, que Me Guy Guérin représente, ont eux aussi comparu hier devant le juge Cousineau lorsque le greffier Roméo Santoire a fait l'appel des noms des inculpés.

Me Brunet a demandé que l'instruction du procès soit fixée au 13 février. Mais il se peut fort bien que l'affaire soit remise parce que Me Guérin est avocat de la poursuite dans l'affaire Sicotte et l'un des avocats de la défense au procès d'Harry Post et d'Oscar Gelfand, inculpés de conspiration dans une présumée fraude de près de $1½ million.

Une centaine d'autres accusés ont défilé aux Assises ; la plupart y sont demeurés, la loi les y obligeant à cause de la nature des accusations auxquelles ils ont à faire face.

L'ouverture des Assises a été marquée par le cérémonial habituel. Dans la chambre 217, Me Bernard Sarrasin, c.r., shérif du district judiciaire de Montréal, a déposé la liste des jurés qui ont ensuite été assermentés après que Me Maurice Bourassa, l'un des procureurs permanents de la Couronne, les eut interrogés à tour de rôle.

M. Marcel Gougeon, greffier de la deuxième division des Assises, y occupait encore son poste.

Mais c'est devant le juge Cousineau, dans la grande cour, en première division, que l'on a assisté au défilé des inculpés.

Devant le juge en chef Edouard Archambault, de la Cour des sessions de la paix, pas moins de 200 accusés ont fait option pour être jugés devant un juge seul possédant également les pouvoirs de juré.

Et l'on continue malheureusement à dire que "ces inculpés, dont plusieurs sont devant nos tribunaux depuis de longs mois, auront un procès expéditif".

Les entreprises commerciales qui profitent du métro devraient faire leur part pour combler le déficit

— Marcel Pepin

Les entreprises commerciales qui profitent directement du métro devraient contribuer à combler le déficit d'exploitation du réseau métropolitain des transports en commun et une taxe spéciale devrait leur être imposée.

En même temps qu'il protestait contre l'annonce de la hausse des prix des billets d'autobus et du métro de Montréal, M. Marcel Pepin, président de la Confédération des Syndicats nationaux, a fait cette suggestion hier après-midi.

"Il y a plusieurs formules à explorer pour résoudre ce déficit mais les autorités ont choisi la solution la plus facile, celle de faire payer les petits", a-t-il dit au cours d'une conférence de presse.

M. Pepin a par ailleurs estimé que l'imposition d'une taxe spéciale dans les municipalités-dortoirs qui entourent Montréal pourrait constituer une autre solution. Selon lui, certaines de ces villes profitent davantage du métro que les populations ouvrières du sud-ouest et de l'est de Montréal.

Même s'il reconnaît que la hausse peut être justifiée par les difficultés rencontrées par le réseau métropolitain de transport en commun, le président de la CSN s'oppose à ce que ce soit ceux qui n'ont pas les moyens de payer qui soient le plus durement frappés.

Il affirme que l'on doit combattre cette majoration des tarifs avec énergie, qui s'inscrit au surplus dans un mouvement général de hausse des prix. M. Pepin a qualifié de "très substantielle" la hausse des tarifs d'autobus et de métro.

Le chef syndical a fait ces déclarations au cours d'une conférence de presse pour annoncer la publication d'un cahier de 59 pages rapportant les entretiens des comités d'action politique de la CSN avec les députés fédéraux, au sujet des unités nationales de négociation.

Une chose inacceptable . . .

Par ailleurs, M. Dollard Généreux, président du Conseil central de Montréal (CSN), a déclaré hier soir qu'il considère que cette augmentation des tarifs est "une chose inacceptable", surtout si l'on tient compte "des récentes déclarations" du président de la CTM selon lesquelles la venue du métro n'apporterait aucune modification aux tarifs, tant des autobus que du métro.

"Ceci est de nature à révolter tous les usagers — en grande partie des salariés — et je crois que ces derniers devraient boycotter l'application de ces tarifs si les autorités compétentes ne les modifient pas d'une façon raisonnable", a-t-il affirmé au cours d'une conversation téléphonique.

"Si ce sont là des mesures que l'on entend prendre pour protéger la population contre les abus durant l'Expo 67, je crois que l'on fait erreur", a-t-il dit.

"Je pense à toutes les grèves où on accuse les travailleurs de créer l'inflation en demandant des augmentations de l'ordre de 15 à 20 pour cent, pendant que l transports de Montréal, eux, peuvent augmenter leurs tarifs de 38 à 50 pour cent", a déclaré M. Généreux.

Triple évasion à l'Institut Leclerc

Trois détenus de l'Institut Leclerc, une annexe à surveillance moyenne du pénitencier de St-Vincent-de-Paul, se sont évadés hier après-midi.

Il s'agit de Pierre Tremblay, 20 ans, Raymond Béliveau, 23 ans, et Pierre Noël De Tilly, 20 ans, qui purgeaient respectivement des peines de deux, trois et deux ans d'internement pour vols d'automobiles et cambriolages.

SAVIGNAC

SUITE DE LA PAGE 3

avoir été acceptées, à la suite d'un examen minutieux de titres de propriété, par un procureur de la Couronne chargé de "scruter" les cautionnements.

Faisons observer que les cautions de $20,000 sur immeuble (il y en a deux dans le cas qui nous occupe ou préoccupe le notaire Savignac) sont assez difficiles à trouver.

Faisons remarquer, de plus, que le juge Fontaine n'a pas fixé l'alternative de dépôts en espèces de $40,000, comme cela se produit souvent.

VOTE DE GREVE

SUITE DE LA PAGE 3

Lambert, de Longueuil et de Boucherville.

La région de Chambly groupe 14 municipalités auxquelles il faut ajouter, outre celles déjà nommées, les villes de Lemoyne, de Ste-Julie, de St-Amable, de Verchères, de Laflèche et de St-Hubert. Dans ces cas, la convention collective n'expirera qu'en juin prochain.

FONCTIONNAIRES

SUITE DE LA PAGE 3

regrette pas les avantages qu'elle devra bientôt nous accorder . . . L'administration ne s'est jamais vraiment souciée du perfectionnement continuel de ses employés et nous croyons que c'est le syndicat et la Fédération des services affiliés à la CSN qui devra suppléer à cette carence. Tout homme, aussi compétent qu'il soit, doit mettre continuellement ses connaissances à jour et, ce, même dans sa propre spécialité. Et c'est ce que nous entendons faire si jamais nous sommes forcés à nous mettre en grève".

Injonction décrétée contre le syndicat des enseignants à la requête du conseil scolaire de Saint-Hilaire

SAINT-HYACINTHE — Les enseignants en grève depuis le 24 novembre dernier à Saint-Hilaire et à Beloeil ne peuvent plus, depuis hier après-midi, être plus de quatre à la fois sur les lignes de piquets devant les écoles de la région.

En effet, hier après-midi, le juge François Auclair, de la Cour supérieure de Saint-Hyacinthe, a décrété une injonction interlocutoire provisoire contre l'Association des éducateurs catholiques de Saint-Hyacinthe, à la demande de la commission scolaire.

D'après cette mesure judiciaire, le tribunal enjoint le syndicat, ses membres et toute personne agissant selon ses instructions, à limiter à quatre personnes, ou moins, ses lignes de piquets, devant chaque établissement scolaire, qu'il s'agisse d'une école ou d'une maison à bureaux. Est également prohibé tout acte impliquant des menaces ou de l'intimidation à l'égard des employés ou des représentants de conseils scolaires. On doit éviter aussi d'obstruer l'accès aux maisons d'enseignement, quelles qu'elles soient.

200 enseignants protestent

Le juge Auclair a signifié ces directives, hier, en fin d'après-midi. Le conseil scolaire à Saint-Hilaire a immédiatement appliqué les procédures, pour empêcher les manifestations, dont la localité est le théâtre depuis le début du conflit, de dégénérer en violence indue.

Auparavant, hier matin, deux cents enseignants étaient allés protester devant l'école à Otterburn-parc. Neuf voitures de patrouille, relevant de la sûreté québécoise, les y attendaient. On n'eut cependant aucun incident à signaler. Les manifestants se sont dispersés, après avoir appris que le conseil scolaire réclamait la procédure en injonction.

Le président de la Fédération des enseignants catholiques dans le diocèse mascoutain, M. Normand Reid, a fait savoir que les grévistes à Saint-Hilaire et à Otterburn-parc respecteront l'ordre émis par le juge Auclair, pourvu qu'un avocat de la Corporation des enseignants puisse confirmer la validité de l'injonction.

Des démissions

Agissant au compte des conseils scolaires, l'avocat Gaston Rondeau a soutenu, à raison de déclarations formulées sous serment, que des grévistes, le 23 décembre, auraient gêné la circulation des employés et des représentants du conseil scolaire, en bloquant l'accès à l'école d'Otterburn-parc.

Au cours d'une entrevue, par la suite, M. Reid a émis l'opinion que l'injonction compromet l'espoir des enseignants mascoutains de ramener dans leur groupe les sept enseignants anglophones démissionnaires. Par ailleurs, on apprend que deux enseignants canadiens-français catholiques, au cours secondaire à Saint-Valérien, auraient signifié leur intention de se retirer également du groupe. La confirmation de leur démission serait déjà expédiée par la poste.

Autres démissions

Six des soixante-douze enseignants dans les écoles primaires à Beloeil ont aussi remis leur démission à leur syndicat. Selon le président du conseil scolaire de l'endroit, le Dr J.-C. Bergeron, les démissionnaires seraient prêts à reprendre leurs cours.

Pour ne pas encourir "de risques inutiles", a laissé entendre le président Bergeron, les enseignants démissionnaires de leur syndicat ne retourneront pas dans leurs classes, tant que le tribunal n'aura pas décrété une injonction apte à limiter le nombre des piquets. Il a cependant refusé de divulguer les noms de ces enseignants. "Ils demeureront dans le secret, dit-il, tant que le retour en classe ne sera pas effectué". On le sait, dans une lettre expédiée à chacun d'eux, la semaine passée, le conseil scolaire leur indiquait la possibilité de démissionner de leur syndicat et de négocier, en particulier, un contrat de travail avec l'organisme.

Sous la direction d'une cinquantaine de mères de familles, d'autre part, les cours ont repris dans les cinq écoles élémentaires à Beloeil. On rapporte qu'entre treize et seize heures, hier après-midi, plus de mille écoliers ont regagné leurs classes. De plus, le conseil scolaire a mis ses autobus à la disposition des élèves, domiciliés loin des écoles.

La journée d'hier était théoriquement la rentrée des classes dans la région de Beloeil, Saint-Hilaire, Saint-Hyacinthe.

Des écoliers se sont joints aux professeurs pour organiser des piquets, mais pour des motifs différents.

Tandis que les professeurs étaient nombreux (près de 150) devant l'école Dominique-Savio, avant le décret de l'injonction, afin d'empêcher d'entrer des professeurs que la commission scolaire aurait embauchés, des écoliers, au nombre d'une cinquantaine, manifestaient paisiblement devant l'école Saint-Mathieu, à Beloeil, réclamant le retour en classe des professeurs.

La principale animatrice du groupe, Mlle Manon Désilets, présidente de la classe de 11e année sciences-mathématiques, a déclaré que la manifestation ne cherchait pas à faire la guerre aux enseignants en grève, mais plutôt à attirer l'attention des gouvernants provinciaux sur la gravité de la situation.

Le président du syndicat des enseignants, M. Normand Reid, a déclaré que cette manifestation était mauvaise, qu'elle était fomentée par des parents.

Il a ajouté qu'il était malheureux que des parents prennent de tels moyens pour tenter d'intimider les professeurs.

Pourtant, sur les lignes de piquets, les grévistes commencent à croire que l'attitude des parents en général est moins agressive vis-à-vis des enseignants qu'elle l'était au début du conflit.

FAITS divers

Camion-citerne incendié

Un lourd camion-remorque transportant quelque 2,200 gallons d'huile à chauffage a causé un certain émoi, vers 10 h. 30 ce matin, à l'angle des rues St-Antoine et Windsor. Au moment où le véhicule se dirigeait en direction nord, dans la rue Windsor, son conducteur, M. Labelle, a aperçu une fumée noire qui s'échappait de sous son siège. Il a immédiatement immobilisé son véhicule au nord de l'intersection St - Antoine-Windsor et au moment précis où il en descendait, le camion s'est mis à faire marche arrière, les freins ayant apparemment fait défaut. Le véhicule a franchi le quadrilatère pour finalement aller s'immobiliser contre une bordure de trottoir du côté sud-ouest de la rue Windsor. Les pompiers mandés sur les lieux ont rapidement maîtrisé le début d'incendie qui aurait apparemment été causé par un court-circuit. La circulation a toutefois été interdite dans ce secteur pendant près de 45 minutes.

Capture d'un suspect

Le lieutenant-détective Jacques Cinq-Mars, de la patrouille nocturne, a directement participé, la nuit dernière, à la capture d'un présumé malfaiteur.

En effectuant sa ronde dans le bas de la ville, en face du no 101, ouest, rue Lagauchetière, il a aperçu un suspect qui semblait se cacher dans une entrée de cour.

D'un bond, le limier a sauté hors de sa voiture et a accosté l'inconnu. Après quelques brèves questions, il lui a fait avouer qu'il venait de piller une auto immobilisée non loin de là et de rafler des vêtements évalués à une centaine de dollars.

Le rôdeur, âgé d'une trentaine d'années, a par la suite été conduit au quartier-général où en consultant les fichiers judiciaires, M. Cinq-Mars a constaté qu'il venait de capturer un malfaiteur possédant plusieurs alias et une longue feuille de route.

Cambriolages

Des malfaiteurs ont pratiqué un orifice dans le mur latéral de Segal Wholesale Groceteria, 4437, rue St-Laurent, et ont volé une forte quantité de cigarettes et de victuailles, le tout s'élevant à près de $5,000.

A la Femina Fashion, 1282, Shearer, ils ont fait voler en éclats la glace de la montre et ont mis la main sur une vingtaine de manteaux évalués à $880.

Hausse de la taxe foncière à Mont-Royal

Les contribuables de Ville Mont-Royal peuvent s'attendre à une hausse de 24.6 cents par $100 de leurs taxes foncières en 1967.

Le maire Reginald Dawson a précisé que 16.6 cents seront affectés à la contribution de cette municipalité au métro de Montréal et que 8 cents serviront aux besoins de la ville.

La taxe foncière municipale s'élèvera, en 1967, à $1.16 par $100 d'évaluation, comparativement à 91.4 cents en 1966.

Ceci veut dire que le propriétaire d'une maison évaluée à $30,000 devra payer $74 de plus. Comme dans les autres municipalités de banlieue les taxes scolaires sont aussi accrues.

Le maire Dawson, au cours d'une réunion spéciale du conseil, a décrit cette hausse comme "très modeste, compte tenu de l'augmentation du coût de la main-d'oeuvre.

Il a signalé que la contribution de Ville Mont-Royal au métro équivaut à environ 40 pour 100 de la somme de $901,000 perçue en taxes générales pour l'administration de la ville.

Les dépenses prévues pour 1967, sont évaluées à $2,661,023, ce qui constitue une hausse de $334,399 sur l'année précédente. 50 pour 100 de cette augmentation tserait due à la hausse des salaires, de même qu'à l'addition de quatre hommes au service de la police.

Les prévisions se répartissent comme suit, avec les chiffres de 1966 entre parenthèses : récréation et aréna, $274,018 ($230,954) ; cour municipale, police et incendies, $624,709 ($516,237) ; travaux publics, $1,011,950 ($926,500); finances et administration, $424,774 ($379,445).

La ville s'attend à un surplus de $1,913.

Un collaborateur de Lucien Rivard est appréhendé à Paris

PARIS. (PA-AFP) — L'un des proches collaborateurs de Lucien Rivard dans le trafic des narcotiques, Paul Mondolini, âgé de 50 ans, que la police reconnaît comme chef du réseau mexicain des narcotiques, a été appréhendé hier, à Paris, à sa descente de l'avion de Marseille.

L'arrestation de Mondolini a mis fin à une chasse à l'homme qui durait depuis un an tant en Europe qu'en Amérique. C'est en 1964, après l'arrestation au Mexique d'Alfonso Bonilla, porteur de deux valises à double fond contenant 40 livres d'héroïne, que le rôle de Mondolini dans le réseau de trafiquants de narcotiques, apparut pour la première fois au grand jour.

L'enquête devait établir que Mondolini avait eu à Paris des contacts avec Bonilla et un autre membre du réseau, Jorge Moreno-Chavet. Des recherches entreprises au Mexique et aux Etats-Unis devaient confirmer le rôle de Mondolini, pourvoyeur de narcotiques pour tout le réseau mexicain. Il était en association avec Lucien Rivard, présentement détenu au pénitencier d'Atlanta, en Georgie, où il purge une peine de 20 ans d'internement.

Cette semaine... ECONOMISEZ...

ASPIRINE Bayer, 200 Rég. $1.79 PRIX REDUIT 1.14

PIN BLANC .59
Sirop 16 oz. Rég. : $1.25 — PRIX REDUIT 2 pour 1.09

AGAROL 16 oz Rég. $1.50 PRIX REDUIT .99

COCILLANA .59
Sirop 16 oz. Rég. : $1.25 — PRIX REDUIT 2 pour 1.09

KOTEX en 48 Rég.: $1.91 PRIX REDUIT 1.43

LIVRAISON : VILLE ET BANLIEUE

PHARMACIES professionnelles SARRAZIN & CHOQUETTE

Ordonnances, Remèdes, Analyses, Orthopédie

921 EST, STE-CATHERINE — 842-9622 • 6511 ST-HUBERT — 272-8233

Chez DUPUIS — 842-3151 • ST-DENIS et MT-ROYAL — 844-1711

Le CCRO a commencé ses audiences pour trancher le conflit de Radio-Canada

par Jacques LAFRENIERE
envoyé spécial de LA PRESSE

OTTAWA — Le Conseil canadien des relations ouvrières a commencé hier ses audiences en vue de décider s'il y aura ou non un autre vote de représentation syndicale à Radio-Canada, auprès des 1,668 artisans et hommes de métiers de la télévision. Le CCRO aura à rendre une de ses plus importantes décisions qui, de toute façon fera des mécontents.

Pour situer le problème dans son contexte, il faut savoir que les 23 et 24 novembre derniers, ces employés (régisseurs, assistants à la réalisation, dessinateurs, graphistes, décorateurs, machinistes, peintres, menuisiers, monteurs de films, etc., en tout 58 métiers) ont été appelés à se prononcer sur le choix de leur syndicat.

Deux organisations étaient inscrites sur les bulletins de vote : l'International Alliance of Theatrical Stage Employees and Moving Picture Machine Operators of the United States and Canada (CTC) et le Syndicat canadien de la fonction publique (CTC). La Confédération des syndicats nationaux a décidé de boycotter le vote car elle avait été déboutée précédemment — en janvier 1966 — par une décision du CCRO, déclarant que son Syndicat général du cinéma et de la télévision (SGCT) ne représentait pas l'unité appropriée. La CSN désirait représenter les employés du réseau français de Radio-Canada, alors que le syndicat à déloger, IATSE, représentait les employés des deux réseaux.

Le résultat du vote fut le suivant : SCFP, 818 voix, IATSE, 439, nuls, 6 et 259 bulletins ont été marqués des lettres "CSN". C'est à Montréal que tous les bulletins marqués CSN ont été comptés.

Or pour qu'un syndicat puisse être reconnu, il aurait fallu qu'il obtienne la majorité absolue, soit 835, puisqu'à l'époque l'unité de négociation concernée comptait 1,668 membres.

Le dilemme

Le CCRO se trouve donc en face d'un dilemme difficile à résoudre. Si l'on s'en tient à la pratique du CCRO, normalement c'est le syndicat déjà en place qui est de nouveau reconnu, si l'autre syndicat n'obtient pas la majorité absolue. Mais comment accorder une accréditation à un syndicat, quand 1,083 personnes sur un total de 1,668 votent contre ? Comment par ailleurs accréditer un "nouveau" syndicat, quand il n'a pas obtenu la majorité absolue ?

C'est après avoir étudié ces aspects que le CCRO a décidé de tenir des audiences, comme le réclamait d'ailleurs le SCFP. Ce syndicat allègue qu'il y eut des irrégularités dans le vote, des pressions indues, des façons de procéder qui n'ont pas permis aux employés de se prononcer librement.

Le SCFP réclame l'une des trois solutions suivantes :

1 — Rejeter les 259 bulletins sur lesquels on avait inscrit les lettres "CSN" et les rayer de la liste, réduisant ainsi le nombre des votants éligibles ;

2 — Tenir un nouveau scrutin dans les quatre bureaux de votation de Montréal sous une surveillance sévère et voir à ce qu'il ne survienne aucune obstruction de quelque partie que ce soit ;

3 — Ordonner la tenue d'un nouveau scrutin à travers le Canada sous une surveillance sévère pour prévenir ce qui s'est produit à Montréal.

Les irrégularités

A l'appui de sa requête pour démontrer qu'il y avait eu des irrégularités qui ont faussé le résultat du vote, le SCFP a fait entendre hier dix témoins, pour illustrer entre autres les faits suivants :

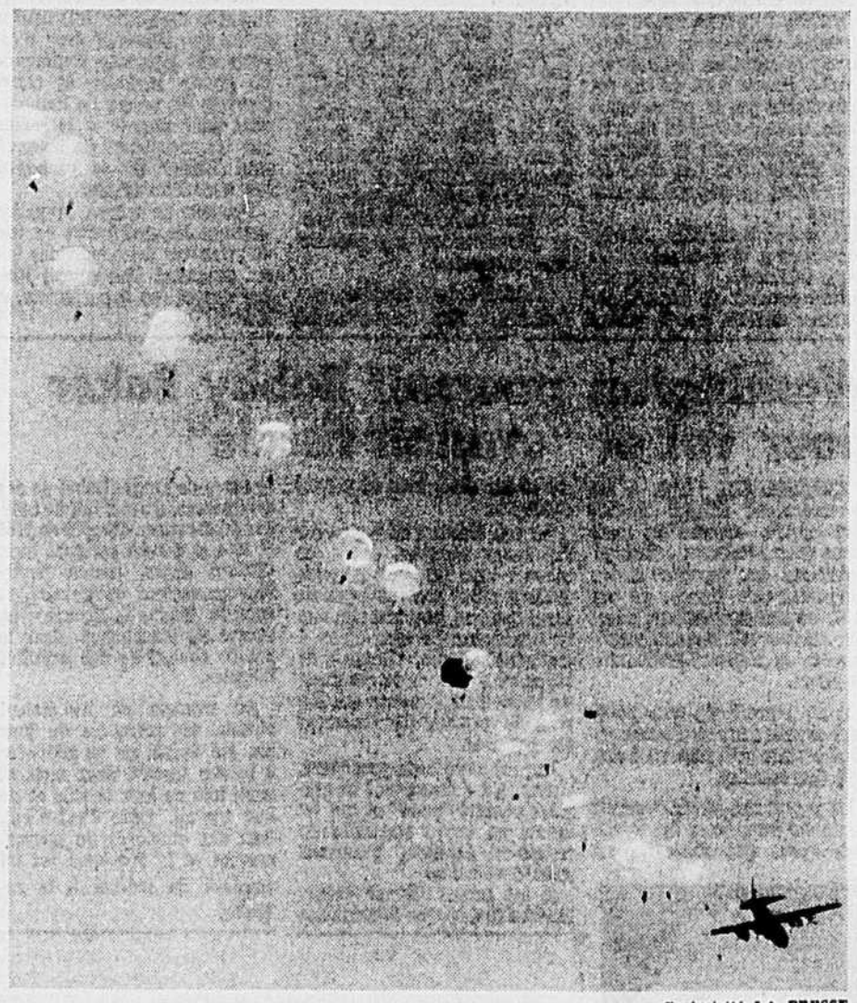
- Les deux jours de votation, il y eut du chahut à l'immeuble principal de Radio-Canada, rue Dorchester à Montréal ;
- Des partisans de la CSN ont distribué des tracts, des "collants", un jeu de cartes dit du CCRO, "La... Libre" un journal de la CSN, etc., et auraient fait de l'obstruction devant un bureau de votation ;
- IATSE aurait violé la "période de silence" de 48 heures précédant le vote, en mettant à la poste tardivement de la documentation qui est arrivée chez les votants le 23 novembre, l'un des deux jours du scrutin ;
- Le SCFP a particulièrement trouvé déplorables les prises de position de plusieurs personnalités politiques et du monde du journalisme pendant la période de temps où il ne pouvait répliquer sans violer la trêve imposée par le CCRO. On a exhibé les déclarations de MM. Jean Marchand, ministre de l'Immigration et de la Main-d'oeuvre, René Lévesque, député du comté de Laurier à la législature provinciale, Gérard Pelletier, député fédéral du comté d'Hochelaga, Robert Cliche, chef pour le Québec du Nouveau parti démocratique et Claude Ryan, directeur du journal "Le Devoir".
- Quelques témoins ont insisté sur la déclaration du 22 novembre de M. René Lévesque, dans laquelle ce dernier demandait aux employés de Radio-Canada de ne pas lâcher, les invitant à soutenir le point de vue de la CSN.
- Au bulletin de nouvelles de Radio-Canada, à 11 h., le 22 novembre, on a montré un extrait de film sur lequel on voyait en gros plan une pancarte de la CSN demandant de boycotter le vote. Le même jour, à un programme de radio, on a interviewé MM. Marchand et Cliche qui "eux aussi ont préconisé le boycottage du vote".

Le CCRO a fait entendre un seul témoin, Mlle Marie-Paule Bigras, qui était responsable de la surveillance des polls à Radio-Canada (rue Dorchester). Mlle Bigras a déclaré qu'il y avait eu du chahut. Elle a même téléphoné à ses supérieurs pour leur demander d'envoyer la police disperser les manifestants, devant l'édifice. On l'aurait également insultée en tant que représentante du CCRO et du ministère fédéral du Travail.

Pour sa part, IATSE a fait entendre deux témoins, MM. Marcel Fournier et Hervé Richard, membres de l'Association internationale des machinistes (CTC) qui avaient été chargés par IATSE de mettre à la poste la correspondance. Tous les deux ont déclaré que les lettres reçues le 23 par les membres avaient bel et bien été déposées 12 heures avant l'heure finale de distribution de propagande, fixée pour 11 h. 59 p.m. le 21 novembre.

L'audition se poursuit aujourd'hui. Le procureur d'IATSE, Me Sydney Robins, tentera de démontrer que Radio-Canada et le SCFP étaient de connivence pour réclamer un deuxième scrutin. Il y aura également les plaidoiries des procureurs.

Le SCFP était représenté par Me Mario Hickl et Francis K. Eady, respectivement, directeur du service juridique du syndicat et assistant au président national.



Exclusivité LA PRESSE

Manoeuvres militaires au nord de Québec

L'opération Oukpik-2, l'une des plus importantes manoeuvres militaires organisées par les forces armées cantonnées à Valcartier, a commencé, hier, par la descente de quelque 150 parachutistes, au nord de Québec. L'opération, qui durera en tout trois jours, aura nécessité trois hélicoptères, 22 auto-neiges et 20 ski-doo.

ANNONCE

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse ! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Un seul des représentants syndicaux était présent

OTTAWA. (J.L.) — Les représentants patronaux seront les mieux renseignés pour se prononcer sur la requête du Syndicat canadien de la fonction publique réclamant la tenue d'un autre vote de représentation syndicale auprès d'un groupe d'employés de Radio-Canada.

En effet, les quatre représentants des employeurs étaient présents hier à la première journée d'audition que tient le CCRO à ce sujet, tandis qu'un seul des quatre représentants syndicaux était à l'audition, M. A. H. Bach.

Le CCRO se compose de neuf membres : le président qui est nommé par le gouvernement, quatre représentants des employeurs et quatre représentants syndicaux. Le CTC choisit trois des représentants des travailleurs, tandis que la CSN désigne le quatrième.

La CSN a pris récemment la décision de retirer tous ses représentants des organismes fédéraux. L'absence de M. Gérard Picard, n'était donc que "normale" en autant qu'on puisse écrire normale. La CSN boycotte les organismes fédéraux justement parce qu'elle prétend être brimée dans ses droits par le CCRO qui se refuse à reconnaître les unités naturelles de négociations comme elle le réclame. Le CCRO s'en tient aux unités dites nationales.

Les membres du CCRO présents hier étaient MM. Arthur H. Brown, président, E. R. Complin, Jacques Guilbeault, K. Hallsworth et A. J. Hills, représentants patronaux et M. Bach, représentant syndical. M. A. D'Aoust, représentant syndical est absent pour cause de maladie. M. Donald MacDonald un dirigeant du CTC, doit être tenu occupé ces temps-ci par l'étude que fait sa centrale syndicale sur ses structures.

Le nouveau vice-président M. J. Quinlan, assiste à l'audition à titre d'observateur.

Il est injuste de croire cependant que les représentants des employeurs seront les seuls à pouvoir prendre une décision. Dans un cas comme celui-ci, le seul représentant syndical aurait droit à quatre voix à un vote advenant qu'il faille se prononcer rapidement.

Cependant comme le CCRO devra prendre la cause en délibéré avant de rendre une décision, les absents pourront lire les notes sténographiques ou entendre les témoignages enregistrés sur bandes magnétiques.

Tous les témoins du Syndicat canadien de la fonction publique de même que les deux témoins d'IATSE ont fait usage de la traduction simultanée pour rendre leur témoignage, même s'il leur aurait été facile de comprendre les questions en anglais et de répondre dans cette langue. La traduction simultanée existe depuis quelques mois seulement au CCRO et on ne semble pas en faire usage bien souvent, si l'on en juge par la maladresse de quelques membres du CCRO à utiliser ce procédé de communication.

La CSN lance "Parole de député"

Sous le titre "Parole de député", la CSN a présenté hier les résumés des rencontres effectuées au cours des récentes semaines entre les députés fédéraux et les comités d'action politique du mouvement.

Reliés dans un fascicule de 59 pages, ces résumés, ainsi que certains documents relatifs à ces rencontres, seront envoyés à tous les membres du Parlement fédéral, députés et sénateurs. Les journaux du pays et les comités d'action politique de la CSN en recevront également des copies.

Rappelons que la mise sur pied des comités d'action politique a été effectuée par le bureau confédéral de la CSN pour appuyer quatre demandes que le mouvement considère essentielles. Ces demandes relèvent toutes de la juridiction fédérale et elles se lisent ainsi :

1 — Dans le cas de conflit intersyndical intéressant un affilié du CTC et un affilié de la CSN, la CSN et le CTC doivent être représentés en nombre égal, soit deux de la CSN et deux du CTC.

2 — Afin que les employeurs n'aient pas à décider du choix du syndicat pour les employés, seul le président du CCRO a le droit de vote dans un conflit intersyndical, à moins qu'il y ait unanimité de la part de tous les membres.

3 — Tous les membres du conseil, et particulièrement le président, doivent être bilingues pour permettre aux parties de se faire entendre dans l'une des deux langues officielles du pays, l'anglais ou le français.

4 — Le projet de loi dans la fonction publique (bill C-170) prévoit uniquement la création d'unités nationales de négociations. Ses clauses représentent une grave menace à la liberté syndicale. Elles doivent être modifiées afin de permettre aux unités naturelles d'être reconnues.

Ottawa se rend aux demandes des conservateurs et modifie son projet de loi des transports

OTTAWA. (PC) — Le gouvernement libéral de M. Pearson s'est rendu hier aux demandes conservatrices et a consenti à modifier son projet de loi relatif à une politique nationale des transports dès la reprise des travaux parlementaires.

Les conservateurs avaient proposé que les taux de fret soient normalisés à travers le Canada, M. Gerald Baldwin, PC - Rivière-la-Paix, déclarant au nom de son parti que l'amendement soumis au Parlement donnera la garantie que les commissaires adopteront une politique du transport équitable pour toutes les régions du Canada.

Le bill, en effet, créera une commission des transports de 17 membres aux pouvoirs étendus.

Au cours de l'étude en comité, les conservateurs ont demandé que certaines régions du pays soient protégées afin qu'aucune discrimination ne soit exercé contre elles.

Le ministre des Transports, M. J. W. Pickersgill, a présenté en soirée son propre amendement, après avoir obtenu le retrait de celui de M. Baldwin, stipulant que les taux de transport ne devraient pas nuire au développement interrégional.

M. Pickersgill avait dit que l'amendement de M. Baldwin n'était pas acceptable par le gouvernement parce qu'on pouvait l'interpréter comme signifiant des régions géographiques comme les Prairies ou les Maritimes.

Toutefois, le ministre avait demandé au député de retarder la mise aux voix de la motion pour lui permettre d'en discuter avec ses conseillers juridiques.

En soirée, le ministre a présenté son amendement et le député de Rivière-la-Paix a consenti à retirer le sien.

Les subventions

Quant à M. Harold Danforth PC-Kent, il craint que ce soit les industriels de l'Ontario qui paient encore la grosse partie de cette augmentation.

Le gouvernement, dit-il, cherche à éliminer une subvention de $100,000,000 qu'il accorde chaque année aux chemins de fer. Il faudra donc chercher ailleurs cette somme qui ne sera plus versée par Ottawa.

M. Danforth craint que ce soit le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique qui paient pour les autres provinces. Si tel est le cas, dit-il, les conservateurs devront avoir recours à de nombreux amendements et à un débat prolongé pour modifier le bill.

M. Jack Horner PC — Acadia a dit qu'il appuierait l'amendement de M. Baldwin et donné avis qu'il en présenterait un lui-même plus tard. M. Horner a reproché au gouvernement de n'avoir pas étudié le projet de loi à fond avant de le présenter au Parlement puisque, dit-il, plus de 70 amendements ont été adoptés lors de l'étude par le comité parlementaire.

Le député d'Acadia reproche au bill de ne pas faire suffisamment mention du transport aérien, actuellement un quasi-monopole d'Air Canada, de même que de transport maritime et routier.

GOUVERNEMENT DU QUEBEC

COMMISSION D'ENQUETE SUR L'ENSEIGNEMENT DES ARTS

Nous prions tout organisme et toute personne engagés de quelque façon dans le domaine de l'art, sous toutes ses formes, et qui sont intéressés à soumettre un mémoire à la Commission, de bien vouloir nous signifier leur intention d'ici à deux semaines.

S'adresser à :

Commission d'enquête sur l'enseignement des arts, 1430, rue Saint-Denis, Montréal Québec

Quelques passe-temps Pour ceux qui perdent leur temps en se rendant en Scandinavie en avion sans la SAS

Voici quelques passe-temps et jeux d'énigme pour vous tenir occupé alors que vous serez dans un aéroport quelconque, en train d'attendre votre vol de correspondance.

Si les jeux d'énigme ne vous amusent pas tellement, nous avons également une autre solution à vous proposer. Notre compagnie aérienne.

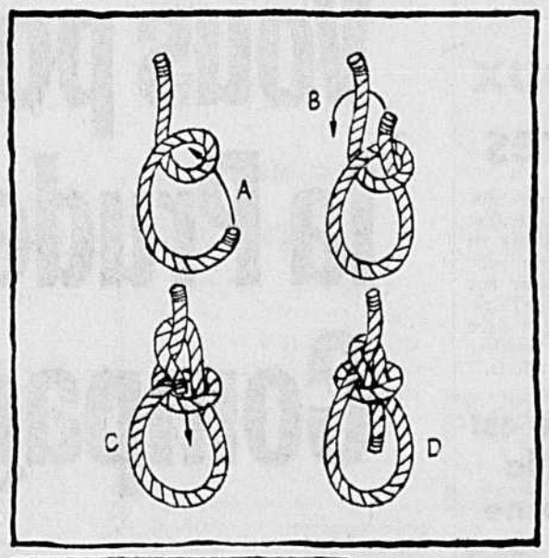
Nous vous transportons en Scandinavie sans que vous n'ayez à changer d'avion nulle part en cours de route. Nous vous conduisons sans escale à partir de l'Aéroport International de Montréal. Quel que soit le vol que vous preniez parmi nos 3 vols hebdomadaires (le mardi, jeudi ou samedi).

Nous pouvons vous conduire vers un plus grand nombre d'endroits en Scandinavie et ceci plus rapidement que toute autre compagnie aérienne. Nous désservons un plus grand nombre de villes en Scandinavie (dans toute l'Europe, à vrai dire) que toute autre compagnie aérienne transatlantique.

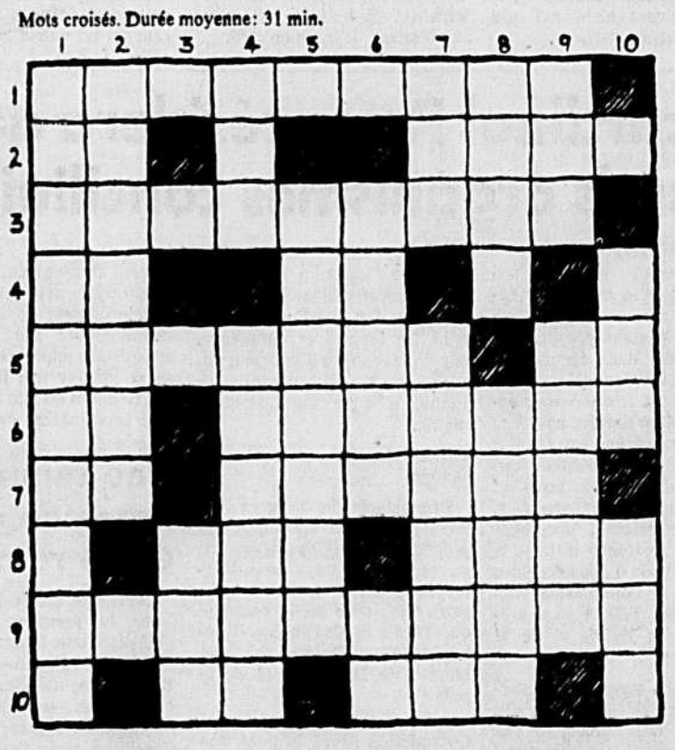
Et nos avions sont tous des jets DC-8. Ce qui signifie que vous vous rendez en Scandinavie rapidement. De façon à ce que vous n'ayez pas non plus à passer plus de temps qu'il n'en faut à bord de l'avion.

Grâce à la SAS, le temps gagné sera passé en Scandinavie. Là où il y a de meilleures choses à faire que des noeuds.

Retirez un de vos lacets de soulier et essayez de faire des noeuds. Puis essayez de les défaire.



Mots croisés. Durée moyenne: 31 min.

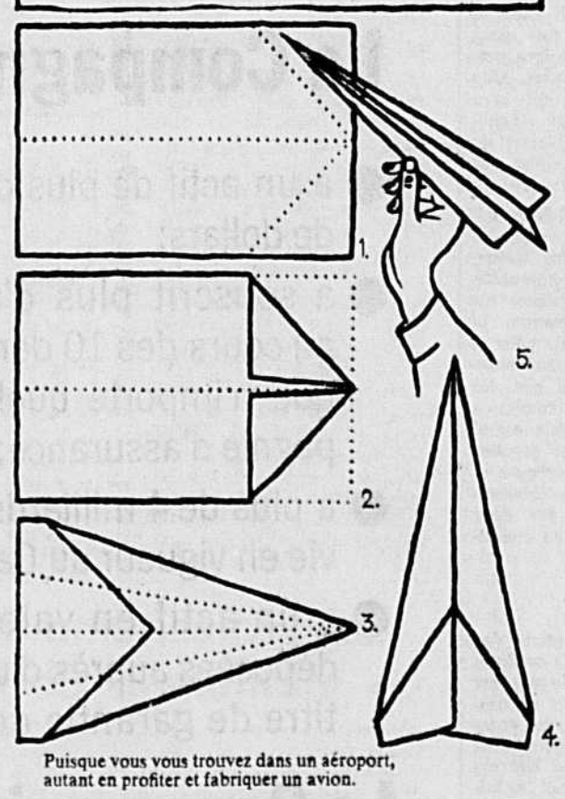


Horizontalement

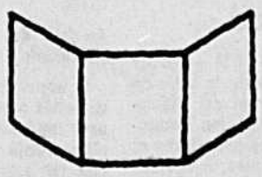
1. Espèce de pierre tendre et calcaire
2. Article — Personnage d'Othello
3. Capitale de la Suède
4. Voyelles — Article
5. Arbre — Symbole chimique du germanium
6. 12 mois — Incapacité d'exécuter des mouvements coordonnés
7. Venu au monde — Qui supporte le bois dans le foyer
8. Parcourut — Du verbe aller
9. Qui disparaît, fugitif
0. Démonstratif — Terminaison, fém. plur.

Verticalement

1. Du Portugal
2. Célèbre acteur et directeur de théâtre français
3. Grande étendue d'eau
4. Bateau large et plat — Ce qui manque pour compléter une chose
5. Montagnard grec qui vivait surtout de brigandage
6. Vingt-quatrième partie du jour — Pron. pers.
7. Ville du Brésil — Qui provient de la laine
8. Peintre surréaliste espagnol — Vin d'Andalousie
9. Dans Egmont — Bohémien
10. Nom scientifique du saint-pierre — Allez (lat.)



Puisque vous vous trouvez dans un aéroport, autant en profiter et fabriquer un avion.



Illusion d'optique.
Quand vous aurez tout essayé, fixez votre regard sur ceci.

SAS
SCANDINAVIAN AIRLINES
1010, rue Ste. Catherine O., Montréal, Québec, 861-8311



téléphoto UPI

"Lynchage" à la mode du nord

Le représentant noir de Harlem, Adam Clayton Powell s'entretient avec des journalistes sur les marches du Capitole à Washington, après que les représentants démocrates l'eurent privé de son poste de président de la Commission du Travail et de l'Education de la Chambre. Selon certains représentants, c'était la seule façon de conserver le siège du législateur au Congrès, à la suite d'une condamnation pour outrage à la magistrature. Powell a dit que ce geste est un "lynchage à la mode du nord".

Relations très tendues entre l'Espagne et l'Algérie par suite de "l'affaire Khider"

MADRID (UPI) — Les relations hispano-algériennes se sont assez fortement détériorées aujourd'hui, à la suite d'une protestation officielle de l'Algérie contre la détention et l'interrogatoire poussé d'un de ses représentants par la police espagnole, dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de Mohammed Khider, l'un des chefs de l'opposition au régime Boumedienne.

M. Rabah Boukhalfa, attaché consulaire à l'ambassade d'Algérie à Madrid, a en effet été détenu pendant 12 heures, dimanche dernier, par la police qui enquêtait sur le meurtre de Khider, commis la semaine dernière.

On a appris de source officielle que M. Boukhalfa avait été "invité" à répondre aux questions de la police. A la suite de l'interrogatoire, l'ambassadeur d'Algérie, M. Ahmed Laida, a exigé des excuses officielles de la part du gouvernement espagnol. Or, tout paraît indiquer que jusqu'à hier soir, le gouvernement n'a présenté aucunes excuses.

L'ambassadeur, croit-on, doit demander au gouvernement d'Alger de nouvelles instructions au sujet de cette affaire.

M. Boukhalfa fut relaxé par la police espagnole trois heures après que l'ambassadeur d'Algérie eût tenu une conférence de presse houleuse et offert d'ouvrir les portes de l'ambassade pour prouver à la police que les meurtriers de Mohammed Khider ne se cachaient pas dans l'immeuble.

Pendant ce temps, la police continue ses recherches en vue de retrouver deux individus qui ont assassiné Mohammed Khider devant son appartement, à Madrid.

L'ambassade d'Algérie est surveillée par la police, mais celle-ci se refuse à commenter les rumeurs voulant qu'elle croie que les assassins de Khider ont trouvé refuge dans l'ambassade. L'ambassadeur et le gouvernement algériens ont affirmé officiellement n'être impliqués en rien dans le meurtre du leader de l'opposition, et exprimé l'espoir que ses assassins seront bientôt capturés.

Enfin, un quotidien madrilène écrit qu'un Yougoslave est interrogé par la police, en rapport avce le meurtre, tandis qu'une agence de presse espagnole déclare que la police a trouvé un pistolet dans la serviette de M. Boukhalfa.

Par ailleurs, le meurtre de Mohammed Khider a eu pour effet inattendu de réunir trois des quatre principaux partis de l'opposition algérienne. Telle est du moins l'interprétation que donnent les observateurs politiques en marge de la déclaration que les trois organisations font maintenant cause commune contre le régime Boumedienne. Les mêmes observateurs estiment également que chaque groupement espère du même coup obtenir une partie des $12,000,000 représentant les fonds des rebelles algériens que Khider aurait déposés dans des banques suisses. Cette somme, recueillie pendant la guerre d'indépendance contre la France, serait la principale raison de l'assassinat de Khider, croient certains.

Au Mexique, on peut avoir une maison en 3 jours, pour $1,000

MEXICO. (AFP) — Construire une maison en moins de trois jours et la vendre moins de $1,000. voilà ce qu'offre aujourd'hui un organisme mexicain spécialisé dans le logement populaire, l'Institut pour la construction d'intérêt social.

La maison-type préconisée par cet organisme vient d'être livrée, "clés en mains", à un notaire de Mexico, pour que l'homme de loi puisse certifier le temps employé à sa construction et son prix de revient. Huit ouvriers seulement venaient d'achever la nouvelle habitation en soixante heures de travail effectif, sans avoir eu besoin d'ailleurs ni d'échafaudages compliqués ni d'engins spéciaux.

Pas de fondations

Le secret? Pas de fondations. Une carcasse d'acier renforcée de béton d'un type particulier, des murs et des cloisons en briques. La carcasse est formée de vingt-quatre "colonnes" en acier bourrées de béton, technique qui selon les réalisateurs permet d'obtenir une solidité au moins égale à celle du béton armé, et supérieure en tout cas aux spécifications habituelles dans la construction.

Ces colonnes sont soudées à des poutrelles du même matériau qui leur donnent la rigidité nécessaire, et elles sont fixées au sol par des consoles de béton de 12 pouces de large qui assurent à l'ensemble une solidité absolue. "A l'épreuve même des tremblements de terre", assurent les constructeurs, ce qui n'est pas sans intérêt sur cette terre volcanique. Le toit est une plaque d'acier bétonnée de 3 pouces d'épaisseur. Il peut être posé en six heures. Le sol est recouvert d'un ciment poli. Les murs extérieurs comportent de larges baies de 9 pieds, hautes de trois pieds. Les installations électriques, les tuyauteries, passent à l'intérieur des colonnes d'acier et sont prises dans le béton. Deux mille briques servent finalement à élever les murs et les cloisons intérieures.

Ces procédés de construction permettent, selon leurs promoteurs, de réduire considérablement les prix de revient, en éliminant toute espère d'échafaudage et de coffrage de bois, en évitant l'emploi de matériaux et de produits coûteux, et en limitant au maximum l'emploi de la main d'oeuvre.

Washington poursuit Bobby Baker pour vol et "évasion fiscale"

WASHINGTON. (UPI) — Le gouvernement fédéral américain ouvre aujourd'hui une cause contre Robert G. (Bobby) Baker qui doit répondre à des accusations de fraude, de vol et de fausses déclarations d'impôts. Baker est l'ancien secrétaire de la majorité démocrate au Sénat.

Il se servait de son poste pour obtenir des renseignements confidentiels qu'il utilisait à des fins personnelles.

Un jury formé de six hommes et de six femmes a été formé hier après que chacun des



Bobby Baker

membres eut été interrogé longuement par le juge Oliver Gasch. Ce dernier a demandé que le jury soit maintenu totalement à l'écart de toute influence extérieure. Six autres personnes ont été sélectionnées comme jurés afin de pouvoir servir comme remplaçants.

On s'attend que le procès, un des plus attendus de l'histoire politique de Washington, dure près de deux mois et demi.

Baker est représenté par Me Edward Bennett Williams, tandis que la poursuite est représentée par l'Attorney William O. Bittman. Il s'agit donc de deux avocats très renommés et on s'attend à ce que les deux opposants aient de puissants atouts en main.

Un total de neuf accusations sont portées contre Baker. Elles peuvent lui valoir un maximum de 48 ans de prison et $47,000 d'amende.

Le juge Gasch a dû interroger 173 jurés possibles avant de trouver ceux qui, tant à cause de leur passé personnel que de leurs opinions, pouvaient en toute conscience se dire aptes à entendre la cause. Chacun a dû répondre à plus de 60 questions du juge. Tout le temps que durera le procès, ils recevront $10 par jour.

Durant toute cette procédure, Baker, qui a commencé sa carrière comme "page" et qui fut même un temps conseiller du président Johnson, paraissait affable et calme.

Il est accusé d'avoir obtenu environ $100,000 par fraude dans le cours de l'exploitation de ses commerces, d'avoir fait de fausses déclarations d'impôt en 1963 et 1964 et d'avoir conspiré avec Clifford Jones, ancien lieutenant-gouverneur du Nevada, et avec M. Wayne L. Bromley, un avocat de Washington, dans le but de poursuivre des activités illégales.

Au moment où ils étaient choisis, les membres du jury ont été avisés de se préparer à passer jusqu'à deux mois et demi loin de leur famille et de leur travail. Onze d'entre eux sont des employés du gouvernement et le douzième est un employé du fédéral à la retraite.

Clayton-Powell relevé de sa présidence et Julian Bond réinstallé

WASHINGTON. (AFP, UPI) — Les membres démocrates de la Chambre des représentants ont adopté hier, à une très forte majorité, une motion visant à priver le représentant démocrate noir, M. Adam Clayton-Powell, de la présidence de la Commission du Travail et de l'éducation de la Chambre.

Cette motion avait été proposée par les représentants Morris Udall, d'Arizona et Carl Perkins, du Kentucky. Ce dernier devient président de cette Commission dont il est actuellement deuxième membre par ordre d'ancienneté. Une motion de compromis visant à priver M. Powell provisoirement de cette président a été rejetée par 122 voix contre 88.

M. Powell qui est en même temps pasteur d'une grande église protestante du quartier noir de Harlem, est sous le coup d'une condamnation pour outrage à la magistrature, ayant refusé après avoir été jugé coupable, de verser une indemnité de $169,000 pour avoir qualifié publiquement une veuve de Harlem d'intermédiaire entre la police et les parieurs.

Le mois dernier, une enquête parlementaire avait été ouverte sur les activités de M. Powell qui est notamment accusé d'irrégularités financières et de fautes administratives. Powell et ses partisans soutiennent que ses détracteurs n'ont agi que pour des raisons raciales.

Hier, après le vote des démocrates de la Chambre, M. Powell a déclaré aux journalistes que la mesure qui vient de le frapper constitue "un lynchage à la mode du nord".

De nombreux représentants ont exprimé l'opinion que M. Powell ne devrait pas être autorisé à siéger à la Chambre, et il est possible qu'une motion en ce sens soit proposée.

Pendant ce temps, à Atlanta, en Georgie, le représentant noir Julian Bond a repris son siège hier à l'Assemblée législative de la Georgie, sans ostentation, et a prêté le serment d'usage. Bond avait été empêché par ses collègues de la Chambre d'occuper son siège, après son élection, il y a quelques mois, parce qu'il s'était opposé ouvertement à la guerre du Vietnam. La Cour suprême des Etats-Unis a décrété que l'Assemblée législative avait erré en refusant à Bond d'occuper son siège.

Après l'ajournement de l'Assemblée, Bond est sorti en compagnie de Stokely Carmichael, fervent militant du "Pouvoir noir", et président du Comité de non-violence des étudiants. Ce dernier a déclaré que Adam Clayton-Powell "vient d'être puni parce que c'est un Noir qui fait ce que tout autre représentant fait, mais lui il le fait en grand style". Il a ajouté que ce qui arrive aujourd'hui à Powell, les Noirs le feront subir au président Johnson en 1968.

Le cardinal Roy présidera deux grands organismes conciliaires

CITE DU VATICAN. (AFP) — Le Vatican annonce aujourd'hui que le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec, a été désigné par le pape pour présider deux organismes qui viennent d'être mis sur pied conformément à des voeux exprimés lors du dernier concile.

Cette nomination est faite à la suite de la publication, aujourd'hui, d'un "motu proprio" du pape intitulé "Catholicam Christi Ecclesiam", document par lequel se trouve institué le Consilium pour l'apostolat des laïques et la Commission pontificale pour l'étude des problèmes de la justice et de la paix.

En plus de constituer le cardinal Roy président de ces deux importants organismes, le Vatican annonce les nominations suivantes. A la vice-présidence des deux organismes : Mgr Alberto Castelli. Mgr Achille Glorieux, prélat français très bien connu, agira comme secrétaire du Consilium pour les laïques, et il sera assisté (innovation sans précédent) par deux laïques : M. M. de Habicht et Mlle R. Goldie. Mgr Joseph Greimmillion, prélat américain, sera le secrétaire de la Commission pontificale pour la justice et la paix.

Le président, le vice-président et les secrétaires sont nommés pour une durée de cinq ans et peuvent être maintenus dans leurs fonctions au-delà de ce délai.

Après avoir rappelé les textes conciliaires souhaitant l'institution des deux organismes, le "motu proprio" indique les buts de ces derniers.

Le Consilium devra travailler au service et à la promotion de l'apostolat des laïques et promouvoir cet apostolat, aussi bien sur le plan international que national, afin de devenir un "lieu de rencontre et de dialogue au sein de l'Eglise entre l'épiscopat et les laïques et entre les différentes formes d'activité de ces derniers". Il devra organiser des congrès internationaux et veiller à l'observance fidèle des lois ecclésiastiques concernant les laïques. Le Consilium devra étudier l'approfondissement doctrinal dans les questions concernant les laïques et constituer, par des échanges d'information, un centre de documentation à Rome, siège du Consilium même.

Justice et paix sociale

Promouvoir le progrès des pays pauvres et encourager la justice sociale entre les nations, en aidant les pays sous-développés à travailler à leur propre essor; telle est la consigne que reçoit la Commission pontificale pour l'étude des problèmes de la justice et de la paix.

Pour réaliser cette tâche, la Commission devra exercer une action visant à amener les fidèles à prendre conscience de leurs responsabilités vis-à-vis du monde qui les entoure.

La Commission devra rassembler et synthétiser la documentation sur les études concernant aussi bien le développement culturel, économique et social que les problèmes de la paix "pris en eux-mêmes, qui débordent le domaine du développement".

La Commission devra contribuer, en outre, à l'approfondissement théologique, pastoral et apostolique des problèmes du développement et de la paix, communiquer ses études aux organismes appropriés de l'Eglise et assurer une liaison entre ces derniers en vue de favoriser une coordination des efforts.

Une femme est nommée à la Curie romaine

CITE DU VATICAN (AFP)— Pour la première fois dans l'histoire, une femme fera partie de la curie romaine. Mlle Rose-Marie Goldie, qui sera l'assistante de Mgr Achille Glorieux au secrétariat du Concilium pour l'apostolat des laïques, est Australienne.

L'organisme auquel Mlle Goldie est rattachée avec M. M. de Habicht, un autre laïque, sera un dicastère comparable aux autres congrégations romaines. Il aura, comme la Commission pontificale pour la justice et la paix, douze membres laïques, tandis que les membres de la Commission seront à la fois choisis parmi le clergé séculier et régulier et des laïques. Des évêques et autres personnalités ecclésiastiques feront partie des deux organismes, à titre de consultants.

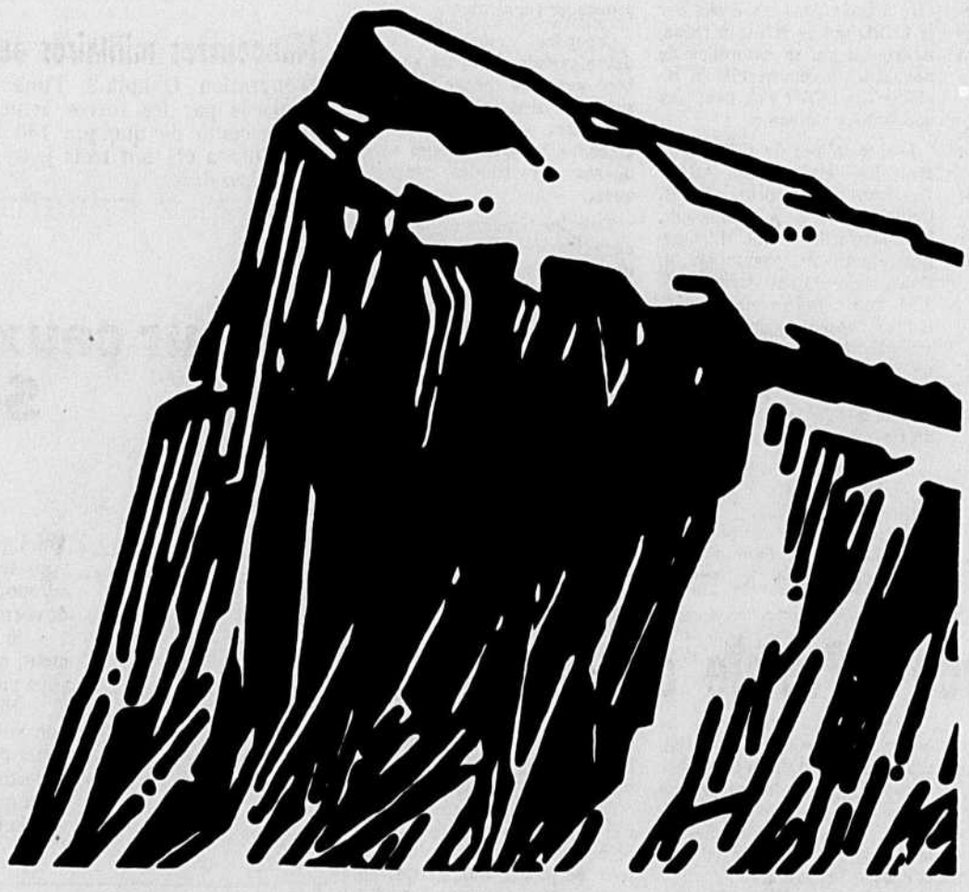
Au-delà des voeux du concile

Il apparaît à la lecture des objectifs assignés au Concilium pour les laïques que le pape est allé au-delà des voeux du concile en assignant à cet organisme la tâche de veiller à la fidèle application des lois ecclésiastiques concernant les laïques. Dans ce domaine, son rôle sera en quelque sorte comparable à celui de la Congrégation pour la doctrine de la foi (ex-Saint-Office). Il faut dire, cependant, que ce n'est que lorsque la réforme du droit canon, actuellement à l'étude, aura été menée à bien que prendront corps les lois ecclésiastiques concernant les laïques.

Problème aigu à New York : l'air pollué

NEW YORK (UPI) — L'air que les habitants de la ville de New York respirent est impropre à la consommation humaine. Il contient des poussières et des déchets toxiques, a déclaré hier un porte-parole officiel du gouvernement américain.

"Nous sommes en présence d'une denrée à ce point infecte qu'il serait défendu de l'exporter dans les autres Etats si elle était assujettie à la législation sur les vivres et les drogues", a déclaré M. William H. Megonnel, chef de la section pour la suppression de la pollution de l'air du ministère américain de la Santé, de l'Education et du Bien-être.



Vous pouvez compter sur la Prudentielle d'Amérique, Compagnie d'Assurance

La Compagnie qui:

- a un actif de plus de 22 milliards de dollars;
- a souscrit plus d'assurance-vie au cours des 10 dernières années que n'importe quelle autre compagnie d'assurance;
- a plus de 4 milliards d'assurance-vie en vigueur au Canada;
- a un actif en valeurs qui sont déposées auprès d'un fiduciaire, à titre de garantie de ses engagements à l'endroit de ses assurés canadiens;
- a plus de deux millions de personnes assurées par ses soins au Canada;
- a connu une croissance solide et a réalisé des placements de toute sécurité, ayant progressé remarquablement pendant les 57 années qu'elle a été au service des Canadiens.

La Compagnie qui a la FORCE DE GIBRALTAR

Bureaux de Montréal:
Hochelaga - 4159 est, rue Bélanger;
Laurier - 4844, avenue Papineau;
Laval - 8350, boul. Saint-Laurent;
Park Avenue - 445 ouest, rue Jean-Talon;
Saint-Lambert - 25 ouest, rue Saint-Charles, Longueuil;
Snowdon - 2360, chemin Lucerne, Ville Mont-Royal;
Val-Martin - 1215, boul. Labelle, Chomedey;
Verdun - 5270, avenue Verdun;
Vaudreuil - 2, rue Saint-Michel;

Bureau Régional de Prêts Hypothécaires, 507 Place d'Armes;
Bureau de l'Agence Ordinaire, 1010 ouest, rue Sainte-Catherine;
Bureau des Ventes - Groupe, 1010 ouest, rue Sainte-Catherine;
Bureau des Réclamations-Groupe, 1010 ouest, rue Sainte-Catherine;
Bureau Régional du Québec, 50 ouest, boul. Crémazie.



Rapport de la SCPA sur la chasse aux phoques

Samedi dernier, je vous ai parlé de "l'affaire des phoques" et de la position du chroniqueur de chasse et de pêche **Jean Pagé** (Montréal-Matin) dans cette invraisemblable histoire. Si vous n'avez pas lu la chronique, vous pouvez toujours en obtenir photocopie en écrivant au **Club de Pêche Molson** — cette année encore, c'est un service gratuit au grand public.

Or, comme je l'ai toujours dit, la chasse aux blanchons (jeunes phoques de quelques heures et de moins d'une semaine) est une horrible affaire absolument inutile à tous les points de vue. Au contraire de ce que pense M. Pagé et ses amis tueurs de phoques, je ne suis pas le seul à penser cela. Tous ceux qui sont allés sur la glace le savent. Enfin, grâce à LA PRESSE (la série de chroniques sur cette question) et grâce à mes films (à Radio-Canada, donc) la vérité éclata au grand jour et l'opinion nationale — et mondiale même — fut alertée.

A noter qu'il fallut **deux ans et demi** aux sociétés de bienfaisance et de protection des animaux pour se faire une juste opinion de la question . . . Alors que j'étais en pleine bataille, pas un mot et pas un geste amical ne me fut adressé. Au contraire, les sociétés en question doutèrent de mes écrits (et de mes films) jusqu'au jour où, ayant constaté elles-mêmes la véracité des faits, elles décidèrent de passer à l'action.

Je n'ai donc jamais considéré la SCPA (Société Canadienne de Protection des Animaux) comme un allié. Et je n'ai pas changé d'opinion, même si aujourd'hui, la SCPA partage mes idées.

Si je publie aujourd'hui le rapport (du moins une partie de celui-ci) qui fut soumis au ministre fédéral des Pêcheries, **M. H. I. Robichaud, c'est pour qu'on entende une autre voix que la mienne.**

Voici donc le texte du rapport daté du **25 novembre** dernier.

"La Société Canadienne de protection des animaux a annoncé aujourd'hui qu'elle a informé le Ministre des Pêcheries, l'Honorable H. I. Robichaud, qu'elle s'oppose toujours, catégoriquement, à la chasse des bébés phoques à fourrure blanche.

La Société a dit que, lors d'une récente assemblée avec le ministre à Ottawa, ce dernier leur a demandé de préparer un rapport sur les amendements proposés par le gouvernement concernant les règlements en rapport aux phoques. La position de la Société sur la prise des phoques à fourrure blanche est une de plusieurs suggestions soumises à M. Robichaud sur la chasse aux phoques en général.

Dans son rapport à M. Robichaud, signé par le président de la S.P.C.A. M. Alex MacLaurin, la Société a dit qu'elle s'opposait à la prise des bébés phoques pour les raisons suivantes :

Il sera impossible d'assurer le public que tous les phoques à fourrure blanche seront tués instantanément et humainement à cause de l'étendu du territoire concerné, du nombre limité de gardes-pêche et du contrôle pratiquement inexistant des chasseurs sur les côtes.

Les Canadiens n'utilisent pas les peaux des phoques blancs et 95 pour cent de toutes les peaux de phoques sont vendues et utilisées en Allemagne, "la principale source étrangère de plaintes sur la cruauté par les Canadiens."

Le bénéfice monétaire pour le Canada est très minime.

L'assistance par le gouvernement à l'établissement de petites industries, désiré depuis longtemps, dans les régions sous-développées ferait plus que compenser les habitants "de cette pratique condamnable".

Le gouvernement canadien devrait admettre l'opinion publique du Canada et du monde entier.

"Finalement, la chasse des phoques blancs est brutale, inutile et échappe à la surveillance."

La lettre de M. MacLaurin au ministre reconnait la nécessité de la chasse des phoques adultes, avec certaines restrictions.

M. MacLaurin a dit qu'il s'opposait à la nouvelle proposition suggérant l'usage des fusils de chasse et croyait "qu'ils devraient être prohibés tel que dans les règlements originaux".

Il a dit que l'usage proposé des lingots dans les fusils de chasse serait impossible à mettre en vigueur, serait extrêmement dangereux pour ceux qui les utiliseront et que la majorité des fusils de chasse entre les mains de chasseurs improvisés "devront être remplacés étant dangereux".

Le président de la S.P.C.A., a dit, qu'il a fait des suggestions au ministre des Pêcheries sur l'émission des licences. Elles consistent à :

Fournir une copie des règlements avec chaque licence;

Des instructions aux chasseurs expérimentés de phoques par les gardes-pêche sur les méthodes de chasse à employer, avant le début de la saison;

Les chasseurs devraient s'enregistrer au moins une semaine avant l'ouverture de la chasse.

"Ceci," a déclaré M. MacLaurin, "préviendrait les recrutement de dernière heure des chasseurs de phoques et par le fait même éliminerait les gens inexpérimentés. L'état de chose de l'an dernier nous fourni un bel exemple."

Il semble, a noté le président de la S.P.C.A., qu'une certaine confusion existe et que les phoques à fourrure blanche pris par les chasseurs des côtes ne furent pas inclus dans le quota de 50,000 phoques adultes pris dans le golfe St-Laurent; il semble également que les phoques à fourrure blanche peuvent être pris pendant une période non comprise dans les règlements.

"Il semblerait," a-t-il dit, "que les règlements visent les chasseurs professionnels de phoques, qui n'ont pas été les offenseurs par le passé.

"Si la chasse des phoques à fourrure blanche doit se maintenir, contrairement aux désirs de la grande proportion des gens du Canada, le quota devrait s'appliquer à tous les phoques pris par qui que ce soit et la saison devrait être uniforme.

M. MacLaurin a conclu que le reste des amendements du gouvernement était "excellent" — s'il pouvait être mis en vigueur — "ce qui est douteux étant donné la superficie et le grand nombre de gardes-pêche requis pour les mettre en vigueur."

A DEMAIN

Paul Roy de retour dans le cyclisme

L'organisateur du premier tour cycliste de la Nouvelle France, Claude Mouton a annoncé la première d'une série de nominations à la direction de cette épreuve cycliste qui sera le clou de la prochaine saison cycliste au Canada. On sait que cette course sera disputée dans le cadre de l'Expo 67 soit du 8 au 16 juillet prochain.

La nomination est celle de Paul Roy, l'ancien président de l'Association Cycliste Canadienne, et de l'Union Cycliste du Québec. Roy est sans aucun doute une autorité reconnue dans le sport cyclisme, et nul doute que son expérience aidera à mener à bien l'organisation et le bon fonctionnement du premier Tour cycliste de la Nouvelle France.

Les fonctions exactes de Paul Roy seront d'organiser le tracé du Tour, de coordonner les villes étapes, et de voir à tous les préparatifs du Tour, avant de remettre les rênes au commissaire en chef et au directeur de la course, lors du premier coup de sifflet qui annoncera le signal du départ de ce premier Tour Cycliste de la Nouvelle France.

Willie Fleming se retire

VANCOUVER. (PC) — Willie Fleming, le spectaculaire demi-arrière des Lions de la Colombie britannique, a déclaré hier soir qu'il se retirait du football professionnel. Fleming, qui est devenu réputé dans la ligue Canadienne de football à cause de ses courses électrisantes, a dit qu'il avait pris cette décision au cours de la fin de semaine lors d'un marché avec les Vikings du Minnesota, de la ligue Nationale de football.



WILLIE FLEMING

L'athlète de 27 ans déclarait : "J'ai avisé l'instructeur Dave Skrien, à Vancouver, et le pilote Jim Finks, à Minneapolis.

"J'abandonne définitivement le football."

Fleming, un vétéran de huit saisons dans la Conférence de football de l'Ouest, s'est vu offrir un contrat de $33,000 pour se joindre aux Vikings en échange du demi Jim Young, natif de Hamilton.

"Je me sens tout simplement fatigué", a dit Fleming. Après tout, je joue au football professionnel depuis huit ans, depuis que j'avais 19 ans.

"Il me semble que j'ai tout simplement besoin de me retirer pour consacrer plus de temps à mon commerce de vêtements et à ma famille."

Ses courses explosives brisèrent des records du football canadien et firent de lui un joueur de l'équipe d'étoiles canadienne en 1963 et de l'équipe idéale de l'Ouest en 1961 et en 1963.

Lors de ses deux dernières saisons dans le football canadien il fut incommodé par plusieurs blessures mineures et passa au poste de flanqueur de sa position de demi-arrière.

chez nos amateurs

Natation

Le Concordia "A", l'équipe de compétition de natation du service des parcs, a subi la défaite par la marge de 48 points contre la piscine municipale de Pointe-Claire, mardi soir dernier à la piscine Saint-Charles.

Les nageurs de Pointe-Claire ont remporté la victoire dans 20 épreuves individuelles comparativement à 12 pour le Concordia "A". Dans les relais, Pointe-Claire a dominé en remportant cinq courses, soit deux de plus que l'équipe montréalaise.

Tod Dziemian du Concordia a été la vedette individuelle de la rencontre en remportant trois victoires au cours de la journée. Brad Bradner, Jim Frost, Diane Gates et Peter Cross, tous du Pointe-Claire, ont également brillé terminant en première position en deux occasions.

Cours de sauvetage

Il ne reste que quelques jours pour s'inscrire au cours de qualification et de perfectionnement en sauvetage qui débutera le 29 janvier prochain aux piscines Gadbois et Marquette.

En effet, toutes les personnes intéressées peuvent encore le faire jusqu'au 6 janvier inclusivement, de 2 heures à 9 heures p.m. au centre Maisonneuve.

Ne pas oublier son maillot de bain pour le test qu'il y aura à subir.

La Palestre représentée

Les concours de patinage artistique qui détermineront les participants aux titres de championnats junior et senior du Canada auront lieu les 13, 14 et 15 janvier, à Cornwall, Ontario. Les gagnants de ces éliminatoires, en plus de se voir décerner les titres de Champions pour l'est du Canada, seront invités pour la grande finale qui aura lieu à Toronto vers la fin du mois de février dans le but de connaître les Champions Canadiens chacun dans leur catégorie respective. Trois représentants pour chacun des groupes seront éligibles à cette grande finale.

Andrée Bernèche, gracieuse patineuse de 16 ans, représentera le club de patinage artistique de la Palestre Nationale lors de cette importante compétition. Andrée fait du patinage artistique depuis bientôt 12 ans et en sera à sa 6e participation active à de telles compétitions.

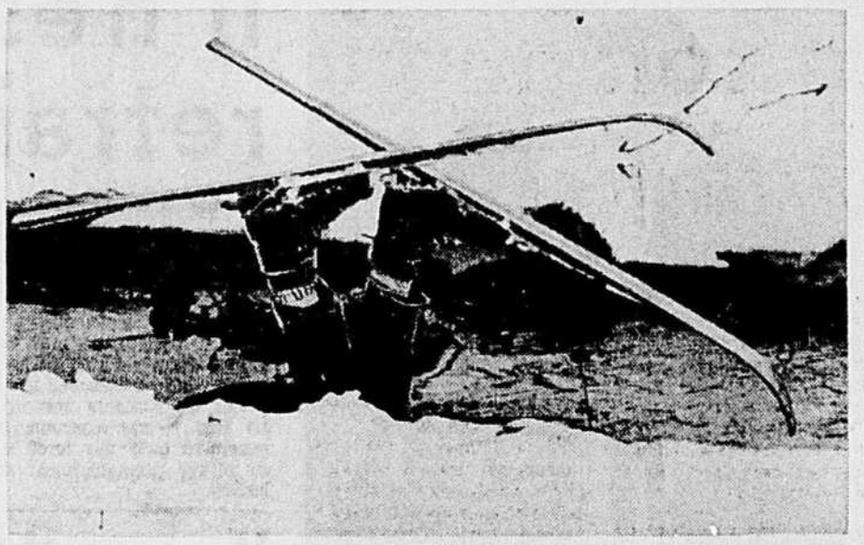
Aux dernières classiques, la jeune Bernèche, s'est classée deuxième au titre du championnat junior de l'est du Canada en plus de se mériter le championnat senior, toujours de l'est du Canada, en "pair".

Succès des Canadiens

HELSINKI. (AFP) — Une formation canadienne de hockey sur glace : le "Drumheller Miners Club", a battu l'équipe de Finlande par cinq buts à quatre hier soir à Helsinki.

Les scores périodiques ont été 2/0, 2/3, 1/1.

Plus de 10,000 spectateurs ont assisté à la rencontre au cours de laquelle les buts ont été marqués en première période par Jim Brad (8'45) et Sid Finney (16'57), en seconde période par Ron Laughlin (13'31) et Gene Lambert (14'28) et en troisième période par Pat Halas (3'08 pour le Canada, tandis que les réalisateurs pour la Finlande étaient Esa Peltonen (8'53), Juhani Jylhae (12'13) et Esa Peltonen (16'24) en deuxième période et par Raimo Maeaettaenen (8'32) en troisième période.



téléphoto PC

Position peu enviable pour un skieur !

Ordinairement, un skieur descend une pente sur ses skis et non pas les skis en l'air. Mais le jeune Scott Cameron, âgé de huit ans, s'est retrouvé dans cette position peu enviable en descendant une pente dans la banlieue de Toronto. Il n'a pu toutefois éviter la marre d'eau, et il s'en est tiré avec un bras . . . trempé.

Annie Famose gagne le slalom de Grindelwald

GRINDELWALD (AFP) — La championne du monde de slalom, la Française Annie Famose a renoué avec le succès en remportant le slalom spécial de Grindelwald dans lequel la plupart des concurrentes ont été disqualifiées en raison de la piste verglacée sur laquelle elles commirent des fautes, tombèrent, ou manquèrent des portes. Ce fut le cas notamment de la Canadienne Nancy Greene, grande triomphatrice des compétitions d'Oberstaufen. Annie, avec le temps de 81,80, a nettement battu l'Anglaise Gina Hathorn, en grand progrès, seconde en 82.12 et sa jeune compatriote Isabelle Mir, 3e, en 83,57, devant la championne olympique et du monde Marielle Gotschel, 4e, en 83.73.

Disputée sous le soleil et par une température douce, la première manche de ce slalom spécial, tracée par le Suisse Albert Schlunegger, comprenait 51 portes pour une dénivellation de 120 M. Très rapidement, en raison des conditions atmosphériques, la première couche de neige fut râpée et laissa place à la sous-couche verglacée.

La jeune Française Florence Steurer (No. 12), médaille de bronze dans le "Géant" des derniers championnats du monde disputés à Portillo, surclassa toutes ses concurrentes dans la première manche qu'elle gagna superbement en 37.24 devant la Suissesse Fernande Bochatay (No 2), 38.39, l'Autrichienne Traudl Gabl, (No 22), 38.45, Hathorn (No 14), 38.85, Famose (No 11), 38.92, Greene (No 9), 39.20, Marielle Goitschel (No 6), 39.41, Isabelle Mir, extraordinaire malgré son dossard No 29, Christine Béranger-Goitschel (No 3) 39.74, l'Américaine Penny McCoy (No 7) 39.93, etc.

Nancy Greene, Rossland, C.B., disqualifiée.
Karen Dokka, Vancouver, 14e
Stephanie Townsend, Banff, 24e
Judy Lienweber, Kimberley, 27e.

Avec le réchauffement de la température, la seconde manche, disputée à 13 heures, fut encore plus meurtrière que la première dont le départ avait été donné à 10 heures : les skieuses, en effet, durent négocier le parcours (dénivellation 120 mètres, 52 portes, tracé par l'Américain Chuck Ferries) sur de nombreux endroits glacés.

Nancy Greene, malgré sa magnifique condition physique, qui lui avait valu de gagner à Oberstaufen, commit des fautes et fut disqualifiée ainsi que Florence Steurer. Annie Famose, très sûre, domina toutes les autres en obtenant le temps de 42"88, battant dans cette seconde manche Hathorn 43"27, Mir, qui confirmait ainsi sa première manche, 43"94, Marielle Goitschell, 44"32. La jeune Italienne Glorianda Cipolla 44"44, la Suissesse Edith Hitlbrand 44"88, une autre Suissesse Ruth Adolf, 55"97. Fernande Bochatay et les Autrichiennes Gertraud Gabl, Heidi Zimmermann avaient été victimes de chutes, ainsi que Christine Béranger-Goitschell qui tomba sur les talons de ses skis, se rétablit, mais perdit beaucoup de temps.

Ainsi donc, l'équipe féminine de France, malchanceuse à Oberstaufen, où elle avait cependant dominé dans l'ensemble, remportait la victoire, plaçait quatre de ses représentantes parmi les dix premières et obtenait un très grand succès.



Matches de hockey

AUJOURD'HUI

LIGUE NATIONALE
Aucun match à l'affiche

LIGUE AMERICAINE
Providence à Baltimore

LIGUE PROVINCIALE SR
St-Hyacinthe à Drummondville
Sherbrooke à Victoriaville

LIGUE JR 'A'" DE L'ONTARIO
Kitchener à London

LIGUE JR "A" DU QUEBEC
Thetford à Québec
Shawinigan à Trois-Rivières

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"
Laval à St-Jérôme
Palestre à Rosemont
Verdun à Lachine

LIGUE METROPOLITAINE JR "B"
Verdun à Outremont
West Island à Rosemont

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC
Rive-Sud à Laflèche
St-Lambert à Jacques-Cartier

LIGUE DE LA RIVE SUD
LaSalle à St-Constant

HIER

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"
Verdun 6 - Laval 3

LIGUE DEPRESSION
Sages 5 - Totem 6
Grads 8 - Hobos 9

LIGUE NATIONALE

	J	G	P	N	P	C	Pts
New York	36	18	11	7	104	82	43
Chicago	33	18	10	5	115	86	41
Toronto	34	15	11	8	92	93	38
Canadien	33	15	14	4	84	80	34
Détroit	35	12	20	3	100	116	27
Boston	35	8	20	7	86	124	23

LIGUE AMERICAINE
(Division Est)

	G	P	N	P	C	Pts
Hershey	22	11	4	154	110	48
Québec	18	14	3	137	127	39
Baltimore	17	14	2	113	110	36
Springfield	13	18	3	121	137	29
Providence	6	22	7	102	154	19

(Division Ouest)

	G	P	N	P	C	Pts
Pittsburgh	21	9	4	129	107	46
Rochester	22	12	2	162	109	46
Cleveland	17	14	3	138	118	37
Buffalo	5	27	6	102	186	16

LIGUE PROVINCIALE SR

	G	P	N	P	C	Pts
Sherbrooke	17	10	0	122	102	34
Drumd'ville	13	13	2	97	103	28
St-Hyacinthe	12	15	1	92	101	25
Victoriaville	11	15	1	102	117	13

LIGUE JR 'A'" DE L'ONTARIO

	G	P	N	P	C	Pts
Toronto	14	9	4	113	105	32
London	13	12	5	122	120	31
Hamilton	13	9	4	102	85	30
Niagara Falls	10	10	8	128	117	28
St. Catharines	11	9	5	102	89	27
Oshawa	9	14	5	78	92	23
Peterborough	7	13	7	101	124	21
Canadien Jr	7	12	6	92	108	20

LIGUE JR "A" DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Thetford	21	7	1	154	86	45
Sorel	16	13	2	147	105	34
Québec	15	14	1	115	128	33
Trois-Rivières	13	14	2	133	152	28
Shawinigan	13	17	0	114	138	26
Drumd'ville	9	21	0	94	134	18
x-Sherbrooke	13	15	0	112	126	26

x - Retiré.

LIGUE DE LA RIVE SUD

	G	P	N	P	C	Pts
Iberville	13	6	4	133	97	30
LaSalle	14	7	1	125	89	29
Laprairie	10	9	3	100	105	23
Châteauguay	6	12	5	86	100	7
St-Constant	5	14	1	95	146	11

LIGUE METROPOLITAINE JR "A"

	G	P	N	P	C	Pts
Verdun	22	6	3	191	117	47
Palestre	20	11	2	165	115	42
Laval	17	9	6	151	139	40
Lachine	16	14	0	137	144	32
Rosemont	9	16	5	131	148	23
St-Jérôme	7	20	2	111	157	16
Montréal-Nord	6	21	4	121	187	16

LIGUE METROPOLITAINE JR "B"

	G	P	N	P	C	Pts
Immaculée	16	3	2	75	40	34
LaSalle	11	4	4	86	53	28
Verdun	9	7	3	50	43	21
St-Laurent	9	9	4	74	74	20
West Island	9	8	2	43	37	20
Montréal-Nord	8	11	2	55	73	18
Rosemont	8	12	1	63	66	17
Mont-Royal	6	9	5	42	51	17
Outremont	3	16	1	32	84	7

LIGUE CENTRALE DU QUEBEC

	G	P	N	P	C	Pts
Laflèche	17	1	0	102	34	34
Rive Sud	16	2	0	138	42	32
Chambly	7	8	3	62	89	17
J.-Cartier	7	9	2	68	77	16
St-Lambert	1	13	4	38	95	6
Notre-Dame	1	16	1	41	112	3

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE

	G	P	N	P	C	Pts
Toronto	5	0	0	63	8	10
Western	4	2	0	29	14	8
Carabins	3	3	1	32	33	7
Queen's	2	1	2	19	12	6
McGill	2	2	1	21	28	5
Laval	2	3	1	17	42	5
Waterloo	1	1	2	16	15	4
McMaster	1	3	0	14	29	2
Guelph	0	5	1	14	44	1

Une nomination pour Trottier

TORONTO — Le meeting annuel de la Canadian Trotting Association à Toronto est précédé, ces jours-ci, d'une assemblée des membres de l'association des pistes de courses du pays.

Lors d'un meeting tenu hier, les pistes se sont donné un comité de 4 membres qui verra à établir une formule équitable pour proclamer le meilleur conducteur au pays.

Albert Trottier, de Blue Bonnets et du Parc Richelieu, représentant le Québec, Boots Frame, représentant les provinces Maritimes, Al Segal, de Windsor, représentant l'Ontario, et Merv Peter, de la Colombie - Britannique, formeront ce nouveau comité.

Les publicitaires de toutes les pistes doivent se réunir aujourd'hui. Sébastien Brisson, de Laprairie, a été réélu sur le comité du district du Québec, à la CTA ; Jules Turcotte, J.-A. Verret, de Québec, et Jean-Claude Martineau, de Ste-Marthe-du-Cap, ont aussi été élus dans ce district. Allan Dickenson, président de la CTA depuis trois ans, a été réélu dans son district, le numéro 8.

Equipes américaines au tournoi du Centenaire

SUDBURY. (PC) — Des équipes de hockey des états du Maine, du Rhode Island et du Michigan ont manifesté l'intention de prendre part au tournoi Centenaire pour écoles supérieures, qui aura lieu du 20 au 25 mars, soit durant la semaine de Pâques.

Cependant, Dick Destefano, l'organisateur du tournoi (le premier et dernier en son genre), a mentionné que l'état de New York ne sera pas représenté [illegible] que ses joueurs auraient voulu jouer selon les règles inte[illegible]ales du hockey.

Déjà, des équipes canadiennes [illegible]nant de Montréal (l'école supérieure St Tho[illegible]s), Ottawa, Toronto, Kitchener, Galt, Windsor, North Bay, Fort William, Fort Francis, Sudbury et de la Nouvelle-Ecosse participeront à ce tournoi.

C'EST UN ABAT!

PAR RÉAL DION

Chuck Matthieu gagne le Calendar

Les amateurs de grosses quilles, qui ne sont pas des champions, avaient rendez-vous samedi dernier au salon Laurentien pour se disputer les honneurs du tournoi de qualification avec marge d'erreur en vue de l'émission du réseau anglais de Louis Arpin, Calendar Bowling Champion. Le vainqueur, Chuck Matthieu, a roulé un compte de 754 qui, ajouté à sa marge d'erreurs de 160 points, lui donnait un total de 914 soit une moyenne de 229 par partie. Son plus proche adversaire, Chuck Kaufman, qui a déjà remporté ce tournoi à deux reprises, a joué un total de 733, plus sa marge d'erreurs de 160 quilles pour une fiche de 893.

Parmi les meneurs, Maurice Martel a roulé [illegible] plus haut compte brut avec 755 quilles abattues et un total de 875; Georges Harnois, Raynald Gagné et Mike Beer se méritaient les postes de substituts à l'émission.

Dans la section féminine, le jeune Toni Licastro a fait un retour sensationnel en remportant les honneurs de la compétition à la suite d'une absence d'un an à cause d'un malheureux accident à une cheville. La gagnante a roulé 731; la suivaient Ginette Godon 723, Evelyn Riches et Simone Cadieux.

Les directeurs du tournoi accueillirent 72 concurrents dans la section des hommes qui se disputèrent une bourse de $288; dans la section des dames, 17 quilleuses prirent part à la compétition et se séparèrent une bourse de $58. Dans les deux sections, trois postes de télévision étaient en jeu, plus trois autres rôles de substitut. Les parties de la section féminine étaient jouées au score brut. La prochaine rencontre aura lieu au salon Laurentien dans trois semaines.

* * *

Le luxueux salon de quilles Boulevard du nord-est de la Métropole a rouvert ses portes vendredi dernier. Tout comme le salon Paré qui a été remis en opération récemment, ce salon appartenait auparavant à la chaine des Centres National. Les deux sont maintenant administrés par les propriétaires du salon Laurentien dont M. Irving Grundman est le président. Ce dernier est dès lors le plus important opérateur de salons de quilles dans la province et l'un des principaux au pays.

Le salon Boulevard, malgré son existence relativement courte, a connu des jours aussi brillants, que sombres par la suite. A un moment donné, ses allées de grosses quilles obtenaient lune des plus fortes moyennes quotidiennes de parties jouées au pays. Il était alors opéré sous la gérance du confrère Claude Murray.

Hubert Houle, autrefois assistant-gérant du Boulevard et gérant du salon Lorraine de Sherbrooke sera le nouveau pilote de ce vaste salon de 72 allées. Celles-ci seront encore divisées également entre les versions de grosses quilles et de petites quilles.

Les administrateurs nous informent aussi que certaines ligues ont déjà débuté leurs activités dans le centre et que les directeurs de circuit intéressés à négocier un contrat pour évoluer au Boulevard n'ont qu'à communiquer avec M. Hubert Houle. D'ici la fin de la saison, des tournois dans les deux versions seront aussi offerts aux amateurs de la région. On ne sait pas encore s'ils seront d'une manière ou une autre reliés aux émissions de télévision actuellement en cours.

Doug Harvey avec le Détroit jeudi

DETROIT. (UPI) — Doug Harvey, souvent qualifié de plus grand joueur dans l'histoire de la ligue Nationale de hockey, a été rappelé des mineures aujourd'hui par les Red Wings de Détroit après une absence de trois ans de la L.N.



DOUG HARVEY

Les Wings ont dit que Harvey, qui à l'âge de 42 ans sera l'un des joueurs les plus âgés de la ligue Nationale, se rapporterait de leur club-ferme de Pittsburgh en temps pour le match de jeudi soir à Chicago.

Harvey a gagné le trophée Norris à titre de meilleur joueur de défense de la L.N. sept fois, dont six lors de ses 13 saisons avec le Canadien de Montréal et une fois, en 1961-62 lorsqu'il était joueur-instructeur des Rangers de New York. Cette saison, Harvey conduisit les Rangers aux éliminatoires de la coupe Stanley, la dernière fois qu'ils y ont participé.

Sid Abel, l'instructeur-gérant du Détroit, a dit qu'il avait décidé de donner à Harvey une autre chance après avoir entendu les rumeurs sur sa tenue dimanche dernier avec le Pittsburgh, de la ligue Américaine.

Harvey a quitté la L.N. après avoir joué avec les Rangers en 1963-64. Il a joué dans les mineures depuis, surtout dans la ligue Américaine. Il était avec le Baltimore, la saison dernière, jusqu'à la fin de semaine dernière, où il est passé au Pittsburgh.

Abel a dit qu'il envoyait le joueur de défense recrue Bob Falkenburg au Pittsburgh pour faire une place pour Harvey.

d'un SPORT à l'autre

Les funérailles de **Johnny Keane,** ancien gérant des Cardinaux de St-Louis et des Yankees de New York, et celles de **Joseph W. Haynes,** vice-président des Twins du Minnesota, ont eu lieu hier . . . **Willie McCovey** est devenu le premier membre des Giants de San Francisco à signer son contrat en vue de la prochaine saison . . . Il aurait reçu une hausse substantielle . . . Le voltigeur **Rico Carty,** le troisième meilleur frappeur de la ligue Nationale en 1966, a signé son contrat avec les Braves d'Atlanta . . . Lui aussi a reçu une hausse de traitement intéressante . . . Par contre **Bill Robinson,** qui se dit le successeur de Roger Maris comme voltigeur de droite chez les Yankees, a refusé la première offre de cette équipe . . . Les nouveaux propriétaires des **Reds de Cincinnati,** ayant à leur tête l'éditeur Francis L. Dale, ont été officiellement acceptés par la ligue Nationale de baseball . . . L'ancien propriétaire, **Bill DeWitt** a accepté un poste de conseiller auprès de l'équipe pour la période d'un an à un salaire de $25,000. . . .

* * *

Une vaste campagne contre le bannissement des rodéos vient d'être déclenchée aux Etats-Unis par l'Association des amis des animaux, un organisme fort de 20,000 membres . . . **Cassius Clay** a annoncé qu'après sa victoire contre **Ernie Terrell,** le 6 février à Houston, il accordera une revanche à **Floyd Patterson,** l'ancien monarque des poids lourds . . . Ce match pourrait bien avoir lieu à Tokyo, au Japon . . . L'athlète australien **Ron Clarke** a confirmé sa présence à deux réunions américaines, soit le 11 février à Los Angeles et le 17 février à San Francisco . . . Entre-temps, **Abebe Bikila,** médaille d'or à deux reprises aux Olympiques et originaire d'Ethiopie, a accepté de participer au marathon mondial des Maitres, qui aura lieu le 21 janvier à **Las Vegas** . . . Le défenseur **John Brophy,** des Ducks de Long Island, a été mis à l'amende ($300) et a été suspendu pour trois matches, par le président **Tom Lockhart,** de la ligue de l'Est . . . Il avait bousculé un juge de ligne lors du match contre Jacksonville, le 26 décembre . . .

* * *

Gary Ebel, un premier but âgé de 19 ans de l'équipe senior des Panthers de Kitchener, a signé un contrat avec les **Athlétiques de Kansas City,** de la ligue Américaine de baseball . . . Il a reçu un boni, dont le montant n'a pas été divulgué . . . Un autre Canadien, **Gary Brooks,** de Niagara Falls, participera également à l'entrainement filiales des Athlétiques, à Waycross, en Géorgie, en mars prochain . . . **James Paulson,** 19 ans, de Calgary est le seul nouveau venu au sein de l'équipe canadienne de la coupe **Thomas,** au badminton.

Holiday Inn
Holiday Inn
Holiday Inn MAGAZINE
Holiday Inn MAGAZINE
Holiday Inn MAGAZINE
POUR LES VOYAGEURS D AUJOURD HUI

Ça c'est un magazine ! . . . celui du Holiday Inn

Il y en a un dans chaque chambre. Il est toujours humoristique et intéressant. Il mentionne les endroits intéressants en Amérique. Il est toujours à jour, son édition changeant chaque mois.

Au cours de tous vos voyages, il est à portée de la main au Holiday Inn . . . et il est gratuit.

Un autre service des maitres de l'hôtellerie
RESERVEZ AUJOURD'HUI AU HOLIDAY INN
842-8971

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	1.40
Abitibi	1300	10⅜	10¼	10⅜
Algoma	—	24	23¾	—
Alliance	300	125	125	125
Alcan	1600	31¾	31⅛	31½
Alcan 4¼	300	37½	37½	37½
Alcan 2 Pr	275	39½	39½	39½
ArgC Pr	100	11	11	11
Asbestos	1000	22	21½	22
Atl Sug	300	9⅛	9¼	9⅛
Bq CN	400	52	51½	51½
Bq d'Epargne	700	12¼	12¼	12¼
Bq Imp-C	1400	58⅛	57⅞	57⅞
Bq Mont	1100	55¼	55	55¼
Bq N-E	8	64¾	64½	—
Bq PC	50	41	41	41
Bq Roy	321	71	70¼	70½
Bathurst P	400	28⅛	28½	28⅜
Bath Wts	300	875	875	875
Bath P (A)	250	57½	57	57
Bell Phone	1070	47⅜	47⅛	47¼
Brazil	200	10⅝	10½	10½
BA OIL	2500	35⅜	34¾	35⅜
BC Forest	—	20	20	—
Brinco	2300	390	385	390
CAE	⅝??	—¼	8¼	8¼
Cal Pow	500	22	22	22
Can Cem	200	37¼	37	37
CD Sugar	100	23	23	23
Cn Irn	1100	19½	19½	19½
Cn Mit	—	18½	18½	18½
C Brw	2200	7⅜	7½	7⅜
C Br Al A	200	16	16	16
CBAL A W	—	325	325	—
CBAL B w	—	320	320	320
C Chm w	—	485	485	—
CIL	100	16¼	16¼	16¼
CI Pw	155	30⅜	30⅜	30⅜
C Marconi	500	495	495	495
CPR	1200	58	57⅞	57⅞
CPR 4 p	—	8⅛	8⅜	—
C Ptino	1100	11½	11½	11½
Cent DI	400	13	13	13
Chemcl	1000	12	12	12
Col Cell	100	5¼	5¼	5¼
Cons Pap	2000	24¼	24¼	24¼
Cominco	600	32⅜	32¼	32¼
Con Pap	475	38⅞	38¾	38¾
Con Gls	—	12	12	—
Con Pap	1400	880	860	880
Couvret	400	4½	4¼	4½
Cr3d Fn	25	55¼	55¼	55¼
Cr Zell A	100	21	21	21
Crush Int	100	11½	11½	11½
Denison	—	60	58¾	—
Dist Seag	700	36⅛	36	36⅛
Dome Pete	400	40½	40¼	40½
D Bridge	100	18½	18½	18½
D Coal Pr	600	9⅞	9⅝	9¾
Do Fasco	—	19¾	19¾	—
D Glass	2000	12¾	12½	12½
Dosco	—	9	9	—
D Stores	400	19¼	19¼	19¼
Domtar	100	16¼	16⅛	16¼
D Txt	1725	30½	29½	30½
Donohue	—	7⅛	7⅛	—
Du Pont	250	35¼	35	35¼
Dupuis (A)	—	7	7	—
Falcon	100	89¾	89¾	89¾
Fam Play	250	33	33	33
Fraser	100	21½	21½	21¼
Fr Pete	3000	485	480	480
GL Paper	—	23	23	—
Hawk Sidd	100	390	390	390
Hollinger	200	22¼	22	22¼
Home A	1100	24⅜	24	24⅜
Home B	500	25	24¾	25
Hud Bay M	50	66¼	66¼	66¼
HBC	600	16	16	16
Husky Oil	900	12⅞	12¾	12⅞
Husky 200	54	54	54	IL Imp -
Oil	900	60	59⅜	59⅜
Imp Tob	1200	13¼	13⅛	13¼
Ind Accep	1000	21⅜	21¼	21½
Inglis	—	9¼	9¼	—
Inland	—	9	9	—
Int Nickel	3600	92	92	92
Int Pap	—	28⅜	28⅜	—
Int Util	—	27¼	26⅞	—
Int Util Pr	—	29⅜	29⅜	—
Inter PL	100	89	88½	89
Invest Gr A	100	9½	9½	9½
Labatt	400	20½	20½	20½
Laur Fin	100	5⅜	5⅜	5⅜
Loblaw A	300	8	8	8
Loblaw B	600	8¼	8¼	8¼
Loeb M	—	10½	10½	—
MacKinn	—	21	16	—
MacMillan	400	23¾	23½	23½
Marit Tel	—	22¼	22¼	—
Massey F	1200	25½	25⅛	25⅜
Molson A	2200	19⅜	19¾	19¼
Molson B	—	19¾	19¾	—
Mtl Trust	400	13⅞	13⅞	13⅞
Moore Crp	200	89¾	89½	89½
Mussens	—	6	6	—
NB Tel	100	15½	15½	15½
Noranda	2075	52¾	51¼	52½
North C Gs	500	14	13⅞	13⅞
NS LP	600	10¼	10¼	10¼
Ogilvie	400	13	12⅞	13
Pac Pete	900	11⅞	11¾	11⅞
Phillips C	50	42	42	42
Placer	100	31	31	31
Pow Corp	1400	10	9⅞	9⅞
Price	1500	12⅜	12½	12⅜
QN Gas	200	10	10	10
Que Phone	—	18⅞	18⅞	—
Rio Algom	1600	24	24	24
Rio Alg pr	—	99	99	—
Rolland A	—	10¾	10¾	—
Rothmans	—	24¾	24¾	—
St-L Cem (A)	400	26	26	26
Shell Can	100	22⅜	22⅜	22⅜
Sicard	400	7½	7½	7½
Simpsons	25	28⅝	28⅝	28⅝
Soc GF	200	5	5	5
Steel Can	—	21⅜	21½	—
Texaco Can	75	70½	70	70
T Grp (A)	—	9½	9½	—
Tr-C Corp	—	7½	7¼	—
Tr-C PL	5600	25⅝	25¼	25½
Tr-C PL Pr	—	46¼	46¼	—
Tr Mt PL	1000	18¼	17⅝	18
Un Auto "A"	—	15	15	—
Un Carbide	300	20	20	20
Walk gw	100	29¾	29¾	29¾
Weldwood	100	8	8	8
W Pac Pd	—	495	490	—
Weston (A)	—	19½	19½	—
Zeller's	400	26	26	26
Zeller's Pr	—	40	40	—

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	1.40
OOAgassiz	17600	33	29	33
Alscope	900	164	161	161
Alsof	—	6	5½	—
Amg B Bel	1000	10	10	10
Am Metro Ent	430	210	195	195
Anglo-Scan	—	11⅞	11¾	—
Anthonian	500	18	18	18
Arno	1000	6½	6½	6½
Augustus	444	42	42	42
Baker Talc	5000	8½	8	8½
Bateman	1000	5	5	5
Beauce Pl	—	4½	4½	—
Black Hawk	—	85	82	—
Black River	18000	12	11	11
Blue Bon	300	295	295	295
Bruneau	7000	21	19	19
Camflo	500	360	360	360
C Security	100	550	550	550
Cannon Mines	2000	27	27	27
Carbec	27300	74	72	73
Cartier-Que	1000	9½	9½	9½
Casavant	100	400	400	400
Cessland	800	345	340	340
Chemalloy	520	100	100	100
Chipman	3500	22	22	22
Coastal M	5500	10	10	10
Commodore	5000	120	135	135
Commodo w	300	40	40	40
Cominga	—	6	6	—
C Conorama	300	13	13	13
C Manitoba	3200	23½	23	23
C Mogador	1500	15	15	15
C New Pac	—	24	24	—
CQ Smelt	100	48	48	48
C Virginia	—	58	56	—
Cop-Man	2000	25	25	25
Copstream	—	5	4½	—
Cr MG A	1000	5¼	5¼	5¼
Crownbridge	—	23	22	—
Delta Elect	—	180	170	—
Dioson	6000	20½	20	20
Dom Exp	1000	15½	15½	15½
Dom Lease	1000	16½	16½	16½
Dumont	—	18	18	—
East Sull	200	535	535	535
Equity Ex	11500	63	62	63
Fab Met	500	12½	12½	12½
Fabi	—	475	475	—
Fidelity	2000	47	47	47
Fontana	6500	4	3½	3½
FT Reliance	500	26	26	26
Fox Lake	2000	11	11	11
Fundy Ex.	5500	13	13	13
Futurity	4250	50	48	50
Garney	—	36	34½	—
Glen Lake	30300	175	155	170
Grt W Min	2000	74	73	74
Grissol	200	220	220	220
Gui-Por Ur	—	22	22	—
Imbrex	100	375	375	375
Inland Ch	—	7¾	7¾	—
Inspiratn	200	180	180	180
Int. Norvalie	7500	23	21	21
Intp Dredg	—	6½	6	—
Keltic Mng	—	13	13	—
Kiena	1000	65	65	65
Kodiac Pet	2022	145	140	145
Kontiki	—	7	6	—
Lab Accept A	100	475	475	475
Laduboro	2000	40	40	40
Lamontagne A	50	12¼	12¼	12¼
Lingside	500	4	4	4
Louanna G	15500	24	22	22½
Merc Chip	2000	7	7	7
ooMidepsa	400	234	234	230
Miro Mines	14500	10	10	10
Mistango	—	15	15	—
Monpre	—	6	6	—
Mt Costigan	3500	21	20	20
Mt Pleast	1800	15½	15	15½
Muscocho	1500	37	37	37
NAutlVend	—	155	155	—
Native Min	1000	17	17	17
N Formaq	—	3	3	—
N Glacier	500	15	15	15
Newrich	—	15	15	—
Nocana	3000	6	6	6
NA Rare	2000	30	29	29
NW Canalas	—	7	7	—
Opem Ex	6000	13	13	13
Opemiska	200	990	990	990
PA Inv	1 000—	370	370	370
Pat Silver	2000	29	2 8	28½
Paudash	3 000	5	5	5
Paul Serv	—	17¾	17¾	—
Pennbec	5000	15	14	14
Peso S	300	94	94	94
Phonix O	200	254	254	254
Pine Ridge	—	29	2	—
Pitt Gold	—	4	4	—
Prime Potash	300	15½	15	15½
Que Asc	500	4	4	4
Rancheria	12500	26	24	26
Rexspar	20000	6	5½	5½
Rouyn Ex	—	14½	14½	14½
RA Pt	9000	162	145	158
Rusty L	4500	8	8	8
St Luc	—	15	14	—
Sapawe	1500	9	9	9
Sil Reg	2400	16	15	16
Sil Sm	1000	12	12	12
Sil T	500	27	27	27
Sobeys (A)	—	8	8	—
S Dufault	16500	12	11	11½
Sparton Air	21450	74	74	74
Std Gold	500	18	18	18
Sullivan	—	375	375	—
Superpack	—	5½	5½	—
Surlaga	1000	82	82	82
Subeo	3500	72	70	72
Tache	—	7½	7½	—
Tazin	—	5	5	—
Terrex Mng	2210	40	39	40
Tib Expl	—	4	3	—
Trsterre	3000	20	20	20
Un Obalski	1000	23	23	23
Upton Copp	—	32	32	—
V Der Hout	2500	445	420	420
Wabasso	100	20	20	20
Waite Dufault	4400	34	33	33
Westburne	800	140	130	140
W Cdn Min	—	76	76	—
Westairs	—	9	9	—
West Hill	5350	39	37	39
West Tin	1000	25	25	25
Wisconsin	3250	24	23	24

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S.pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Clôture — 9 janvier	152.64	132.01	111.01	144.72	109.59
Clôture — 6 janvier	151.59	131.01	110.40	143.71	104.93
Clôture — 2 janvier — Congé					
Mois dernier	149.99	131.20	109.62	142.53	106.31
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas — 1966	136.20	124.15	103.47	130.47	102.49

cours des obligations

Source : Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières
(10 janvier, à midi)

		Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA			
4½ 1er oct	1967	98¾	99¾
2¾ 15 juin	1968	96¼	96¾
5 1er oct.	1968	99	99½
5¾ 1er oct.	1969	100½	101
5 1er juil.	1970	98	98¾
5 1er juin	1971	97	98
4¼ 1er sept.	1972	93	93¾
5 1er oct.	1973	96	96¾
5½ 1er oct.	1975	98½	99¼
3¼ 1er juin	1976	82	83
5½ 1er aout	1980	97¼	98
4½ 1er sept.	1983	86½	87¼
5¾ 1er sept.	1992	100	100¾
CNR 2¾ 15 sept.	1969	93¼	94
CNR 5½ 15 dec.	1971	98½	99½
CNR 4 1er fev	1981	82	83
CNR 5¾ 1er jan.	1985	98½	99½
CNR 5 1er oct.	1987	90¼	91¼
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
BC Elc 5¾ 18 av.	1991	92	93
Mon H 6¼ 1er oct	1986	98¾	99¾
N Brwk 6¾ 15 nov	1991	95½	96½
Ont Hy 6 15 juil.	1958	95½	96½
Ont Hy 6 15 juil.	1988	98½	99½
Ont 5¼ 1er mars	1986	95½	96½
Quebec 3¼½ 1er oct	1991	98½	99½
Q. 6½ 1er oct.	1978	98½	99½
Que Hy 6 15 juil.	1979	93½	94½
Q Hy 6 15 juil.	1986	98¾	99¾
Terreneu 6¼ 1e j.	1991	92½	93½
MUNICIPALITES			
Mont 1er jan.	1992	97½	98½
Ottawa 6¼ 1er sep.	1986	97½	98½
Vanc. 5½ 15 decc	1980	90½	91½
Tor Met 6¼ 1er nv	1986	98	99
CONVERTIBLES			
Cdn Utilities 5¾	1977	118	—
Cdn Petrofina 5½	1972	86	88
Inland NG 5½	1977	89	91
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	100
Loblaw 4¾	1976	158	—
Pac Pete 5	1977	84	87
TC Pipe Line 5	1989	93	95
W'Coast x-c'pon 5½	1988	99	102
INDUSTRIES			
Abitibi 6¾	1977	96½	97½
Algoma Steel 5¼	1978	88	90
Alum of Can 4½	1973	88	90
BP Tanker 6¼	1985	95	97
Brazilian 4½	1971	92½	—
BA Oil 5½	1977	88	89
Can Cement 3¾	1975	81	83
CB Alum 5¾	1980	89½	90½
C-I-L 5¾	1977	91	92
C-P-R 5	1983	85	86
CR Foncier 5¾	1985	86½	88½
Dom Stores 5½	1976	91	93
Dom Steel 6	1985	85	87
Domtar 5¾	1990	86½	87½
Eaton Accept 5¾	1985	89	91
Imp Oil 6¾	1987	102	102½
Ind Accept 6¼	1984	98	99
Roy Tr Mrtg 6	1975	93	95
Roymat 6¼	1981	95	97
Shell Oil 5¾	1977	94	96
St Law Corp 5	1978	86½	87½
Simpson's 4¾	1973	90	92
Traders Fin 5¾	1985	81	83
Triad 4¾	1971	90	—
Weston Geo 5½	1983	87	89
Woodward's 5¾	1985	91	93
SERVICES PUBLICS			
Alta Gas TK 5¾	1985	89	91
Ang Con Tel 6	1983	91	—
Bell Tel 6⅛	1987	95½	96¼
Bell Tel 3¾	1979	77	78
Bell Tel 5½	1982	89	91
Bell Tel 5¾	1984	91½	93
Bell Tel 6¼	1978	97½	98½
Bowater Pow 3¾	1980	75	76
Brazilian 4¼	1970	94	—
BC Tel 3¾	1986	90½	93
Calgary Pow 5¾	1982	89¾	—
Cdn Electric 4	1968	95½	—
Cdn West NG 5¾	1982	89	91
Consumers Gas 5	1978	86	88
Consumers Gas 5	1978	87	88
Gr Lakes Pow	1977	92	94
Lakelnd NG 6	1982	88	90
Marit Elect 5¾	1983	87½	—
NFLD L & P 5½	1978	88½	—
Nor Ont NG 5¾	1982	86½	88
Northw Util 5¾	1988	88	—
Northn Tel 5¾	1983	88	—
Que Nat Gas 6	1988	84	86
Que Nat Gas 7	1990	98½	99½
Que Tel 5¼	1983	88	90
TC Pipeline 5.85	1987	88	90
Union Gas 5½	1977	90½	92
IMMEUBLES			
Eaton's Rity 3½	1968	96	97
Eaton's Realty 5	1978	86	88
Loblaw Prop 5½	1973	87	89
Steinberg's Prop 6	1986	93	95

cote des grains

9 JANVIER 1967

WINNIPEG

Marché à terme :

LIN :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Mai	3 02¾	3 02¾	3 02⅜	3 01⅞
Juil.	3 04½	3 04½	3 04	3 04
Oct.	3 08	3 08⅜	3 08	3 07½

GRAINE DE COLZA :

Jan.	2 84½	2 84½	2 83	2 84½
Mars	2 83	2 83¼	2 81¼	2 82⅞
Mai	2 80⅜	2 80⅞	2 79½	2 80¼
Juil.	2 78	2 78¼	2 78	2 79

AVOINE :

Mai	91⅜	91⅜	91½	91⅜
Juil.	—	—	—	90¾
Oct.	—	—	—	90¾

ORGE :

Mai	1 34	1 34	1 32⅛	1 33⅛
Juil.	—	—	—	1 33⅜
Oct.	—	—	—	1 33¼

SEIGLE :

Mai	1 34½	1 34½	1 34	1 34¾
Juil.	1 34¾	1 34¾	1 34⅛	1 34⅞
Oct.	—	—	—	1 38

Marché au comptant :

AVOINE — 2 cw 88¼ ; ex 3 cw, 3 cw et ex 1 fourragère 87⅜ ; 1 fourragère 86¼ ; 2 fourragère 83¼ ; 3 fourragère 80¼ ; fourragère mélangée 48.

ORGE — 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.31⅜ ; 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.29¾ ; ⅜ cw ¼ rang et ⅛ fourragère ¾ ; 2 fourragère 1.25⅛ ; 3 fourragère 1.22⅝.

SEIGLE — 1 et 2 cw 1.29¼ ; 3 cw 1.23⅛ ; 4 cw 1.14 ; ergoté 1.08 ; sur voie, 1.28½.

LIN — 1 cw 2.93⅜ ; 2 cw 2.91 ; 3 cw 2.65⅜ ; sur voie 2.93⅜.

GRAINE DE COLZA — No 1, Cdn 2.81½ ; No 2, Cdn, 2.66½.

Marché du lin : Prix comptant : $2.81⅜.

CHICAGO

SEIGLE :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Mars	1 23½	1 24½	1 23½	1 24½
Mai	1 27¼	1 28¾	1 27¼	1 28¾
Juil.	1 30	1 31⅛	1 30	1 31¼
Sept.	1 33	1 33½	1 33	1 33½
Déc.	1 37¾	1 37¾	1 37½	1 37½

FEVES SOYA :

Jan.	2 95¼	2 95½	2 93¾	2 94¼
Mars	2 91½	2 91½	2 90⅜	2 91¼
Mai	2 90½	2 90⅞	2 89½	2 90⅜
Juil.	2 89½	2 90½	2 89	2 90¼
Août	2 86¼	2 87⅜	2 86⅛	2 87⅜
Sept.	2 83⅜	2 84	2 83	2 84
Nov.	2 80½	2 80¾	2 80¼	2 80¾

BLE :

Mars	1 75¾	1 76¼	1 74¾	1 76¾
Mai	1 77⅛	1 79¼	1 77½	1 79¼
Juil.	1 72¾	1 73⅝	1 72¼	1 73
Sept.	1 75	1 75	1 74¾	1 75¾
Déc.	1 79½	1 81	1 79½	1 81

MAIS :

Mars	1 43¼	1 43¼	1 42½	1 43¼
Mai	1 46	1 46⅛	1 45¾	1 46⅛
Juil.	1 47¼	1 47½	1 46¾	1 47¼
Sept.	1 41⅞	1 42	1 41¼	1 42
Déc.	1 34⅛	1 34¼	1 33⅜	1 34¼

AVOINE :

Mars	76⅝	77	76½	77⅛
Mai	78	78⅛	77⅛	78⅛
Juil.	75¼	76	75⅜	76
Sept.	—	—	—	76¼
Déc.	78	78½	78	78⅜

Cote de l'or

LONDRES (PC) — Prix de l'once d'or fin en argent américain sur le marché libre de l'or européen : $35.17½ à l'achat et $35.19½ à la vente.

Prix de l'once troye à la Bourse londonienne des lingots d'or : $35.31 3/20 (252 shillings 2¾ pence).

PARIS (Reuter) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 50.00 sur le marché libre de l'or français.

Cours du dollar

MONTREAL — Le dollar américain est coté en argent canadien à $1.08 1/32.

La livre sterling en argent canadien vaut $3.01¼.

NEW YORK — Le dollar canadien est coté en argent américain à $0.92 37/64.

La livre sterling en argent américain vaut $2.78 15/16.

L'aigle, pièce d'or américaine de $20, valait 137.00.

du parquet de la bourse

Un optimisme un peu hésitant règne à Wall Street

La hausse des cours à la **Bourse de Montréal** continue de gagner du terrain vers l'approche de la clôture.

La tendance du marché à Montréal semble refléter l'optimisme qui règne à Wall Street, où l'on espère et croit, que dans son adresse sur l'état de l'Union ce soir, le Président Johnson ne réclamera pas, pour le moment du moins, une augmentation des impôts.

Les actions de Noranda, qui projette d'absorber la compagnie américaine, Essex Wire Corporation, d'une valeur de $122 millions, mène chez les gagnants avec un gain de 1½ à 52½. Hollinger gagne ½ à 22¼.

Aux industrielles, Crown Zell "A" hausse de 1¼ à 21 sur un mince volume de 100 actions. La Société Générale de Financement progresse de 75 cents à $5 sur 200 actions. BA Oil à 35⅜, CIL à 16¼, et Imperial Oil à 60 s'élèvent de ⅝ respectivement. Dome Pete gagne ¾ à 40½ de même que Loblaw "A" à 8. Asbestos et Du Pont progressent de ½ à 21½ et 35¼ respectivement. Aux services publics, Trans-Canada Pipe se raffermit de ⅝ à 25½ et Interprovincial Pipe de ½ à 89.

Dans le groupe industriel à la Bourse Canadienne, Commodore Business Machines s'élève de 5 cents à 1.50 sur plus de 4,500 actions.

Aux minières, Glen Lake progresse de 28 cents à 1.68 et Agassiz de 4 à 33 cents.

* * *

Le marché de **Toronto** enregistre sa cinquième hausse depuis le début de l'année.

Noranda, à l'instar de sa cote à Montréal, progresse de 1 à 52. Hudson Bay Mining s'élève de ¾ à 65¾ et Denison gagne ½ à 60½.

Par contre Pyramid Mining qui s'est affaissée hier de 1.60 à 3.90 continue de faiblir de 50 cents à 3.40. Aux pétroles de l'ouest, Dome Pete progresse à un haut de 40¾. Chez les mines spéculatives, D'Eldona s'élève de 6 cents à 1.42 sur un volume de près de 70,000 actions.

* * *

Un optimisme, quoiqu'un peu hésitant, continue de régner à **WALL STREET** vers l'approche de la clôture, alors que la reprise en cours en est à sa sixième d'affilée.

Le marché reste animé, le volume des échanges est environ le même que celui de lundi à 9 millions d'actions.

Malgré les prises de bénéfices auxquelles sont sujettes quelques-unes des valeurs clé les plus importantes, les gains l'emportent sur les déclins par une marge de 3 à 2.

On a confiance à Wall Street, que le Président dans son adresse ce soir sur l'état de l'Union ne réclamera pas d'augmentation immédiate des impôts.

L'indice industriel Dow Jones s'inscrit en hausse de 1.56 à 815.03.

* * *

LONDRES — 10 janv. — Clôture — Le compartiment minier a tenu la vedette aujourd'hui au Stock Exchange. Les mines d'or ont en effet de nouveau progressé sensiblement sur un large front et les diamantifères ont accusé des plus-values notables, De Beers enrégistrant une avance de 1,7 pour cent, grâce à ses ventes record. Ailleurs la cote s'est stabilisée après l'affaiblissement noté hier et quelques compartiments ont même progressé modestement.

* * *

(AFP) — Ton plus soutenu ce mardi à la **Bourse de Paris.** Dans un marché plus actif, des hausses sont enregistrées dans la plupart des compartiments. La physionomie générale du marché reste toutefois irrégulière, mais les reculs sont dans l'ensemble peu importants.

tuyaux au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	8	10
Advance RL	9	11
Aconic	3	5
Amal Mng	1	—
Americ	—	25
Amer Chib	5	8
Arnora	—	2
Beauchemin	—	40
Bald Mt.	4	6
Bla Nell	15	20
Boma Chib	—	25
Beauport Holding	20	25
Bracemac	22	24
Burrex	17	20
Chibtown	23	28
Clearwater	20	30
Columbia River	1 40	1 50
Can Javelin	6½	6⅝
Can Javelin	6½	7
Credo	15	20
Corgemines	55	65
Cuvier	2	4
Dassou	7	10
Doral Mng	23	33
De Lesseps	20	30
Dub son	2	4
Elmac	3	5
En-O-La Ex	17	22
Ganda Silver	9	13
Gaspe Copper	43	45
Gaspex	35	45
Gibson	8	10
Gol tar	8	11
Grt Lakes Nickel	2.50	2.75
Hucamp	25	30
Iroquois	5	10
Imperial Minerals	3	6
ack Waite	7	9
Jumt	17	19
Kewagama	4	6
Kukatush	6½	7
Independent	2	4
Lake Beaver	22	25
Leeds Metals	30	35
Litti Tex	10	15
Lun Echo	37	42
Main Oko	7	10
Mariner	30	35
Mar n Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milar	3	6
Molybia	30	35
Naganta	29	49
Nat Malartic	45	50
New Baska	16	21
New Miller	9½	14½
Nemrod	10	20
New Assac Dev	10	15
New Pacalis	23	28
New Insco	30	33
New Lorie	10	12
New Pacalis	25	30
Nipiron	30	35
Norque	12	14
Oklend	1	3
Olym s	—	50
Que Expl	5	8
Quelo	4	6
Ran Lux	—	25
Rand Mat	4	6
St. Helens Mng	5	10
Seaway	9	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1⅛
Sullico	4	6
Thunder Boy	80	90
Timrod	29	49
Victoria Algom	15	18
Waco	15	20
Watson Lake	6	9
Young Dave	17	19

SECTION INDUSTRIELLE
Source : Kippen & Co.

	Achat	Vente
Bq d'Economie

Un premier magasin "Cooprix" d'ici 10 jours, selon la réponse du public

par Bernard MORRIER

"Le magasin est là. A deux jours d'avis, nous sommes prêtes à répondre à la demande. Mais tout dépend de la réponse du public."

C'est ce que déclarait hier, au cours d'une conférence de presse, Mme Hélène Meynaud, secrétaire générale de la Fédération des consommatrices du Québec.

Mme Meynaud, accompagnée de Mme Georgette Grenier, présidente du même organisme, entendait donner suite au travail déjà amorcé en novembre dernier par la mise sur pied de l'Association coopérative de Montréal, qui a l'appui de la Fédération des magasins CO-OP.

Mmes Grenier et Meynaud ont en outre révélé que les pourparlers vont bon train pour l'établissement d'un premier magasin et que la décision à cet effet pourrait être rendue dans 10 jours, c'est-à-dire dès qu'un nombre suffisant de ménagères auront fait connaître une réponse favorable à l'idée d'adhérer au système coopératif préconisé.

Selon Mme Meynaud, il faut un minimum de 2,000 membres dans chaque région géographique pour permettre l'ouverture d'un magasin. "Nous aurions 50,000 adhésions, dit-elle, que nous n'hésiterions pas à ouvrir 25 magasins."

Mme Grenier précise même, pour sa part, que les crédits sont déjà votés pour l'ouverture de trois magasins à Montréal, mais qu'il faut surtout être certain de leur rentabilité.

C'est pourquoi, à la suite de la campagne de recrutement qui prend officiellement le départ cette semaine, toutes deux sont confiantes d'annoncer l'ouverture d'un premier magasin en dedans de deux semaines.

Rappelons qu'il n'en coûte qu'un dollar seulement pour chaque part sociale offerte par l'ACCM et qu'on peut y souscrire en téléphonant à Mme Grenier, à 273-4641.

Interrogée sur le secteur précis où pourrait s'ouvrir le premier magasin, Mme Meynaud souligne que ce sera dans l'est ou dans l'ouest de Montréal, mais qu'elle ne peut donner de réponse précise à ce moment, les adhésions dans ces deux secteurs étant à peu près égales. "Ce sera dans le secteur qui, à l'intérieur d'un rayon d'un demi-mille, nous donnera les premiers 2,000 adhérents", note-t-elle.

Rappelant ensuite les deux objectifs premiers de l'Association coopérative de Montréal, qui sont le recrutement maximum de membres dans la région de Montréal et l'ouverture de magasins le plus tôt possible dans cette même région, Mmes Grenier et Meynaud expliquent que ces nouveaux magasins, connus sous le nom de "Cooprix", offriront aux consommateurs deux formes d'achats : à la caisse ou à la pièce.

Dans le deuxième mode d'achat, le prix sera un peu plus élevé, mais il y a lieu de souligner, nous fait-on remarquer, que les prix seront toujours coexistants dans ces magasins. La première qualité sera offerte sous la marque CO-OP", tandis qu'un deuxième choix sera présenté sous l'étiquette "Harmonie". Ces normes s'appliquent surtout pour les conserves.

Par ailleurs, les viandes seront présentées en trois coupes à prix croissant, mais les deux porte-parole insistent pour rappeler que la qualité sera la même dans les trois cas. "Si le prix diffère, expliquent-elles, ce sera uniquement à cause de la quantité achetée. Nous devons tenir compte de la famille nombreuse, moyenne et des couples ou célibataires, chacun achetant selon ses besoins. Plus la consommation sera grande, forcément moins les prix seront élevés."

Ces magasins "Cooprix", en plus de la nourriture, offriront dans un avenir très prochain tous les appareils électro-ménagers et, là encore, à prix réduits.

Dans un dernier mot, Mme Grenier mentionne que, pour le recrutement de nouveaux membres, aucune publicité payée ne sera faite. La Fédération des consommatrices du Québec compte plus de 100,000 membres, dont 50 p. 100 habitent à Montréal, et ces derniers seront sollicités sous peu par téléphone pour adhérer à l'Association coopérative de Montréal. Par ailleurs, les intéressés trouveront des bulletins d'adhésion dans les Caisses populaires et chez les corps intermédiaires, tels que la CSN, le Conseil d'expansion économique ou autres, ou encore pourront communiquer directement avec Mme Grenier au numéro précité.

L'offensive est donc officiellement lancée et, comme le note en concluant Mme Meynaud, son succès repose entièrement entre les mains des consommatrices. "Le plus tôt elles feront réponse à notre appel, le plus vite elles verront des magasins "Cooprix" et, évidemment, des prix réduits pour toutes les denrées nécessaires à leur famille."

Motion de censure contre le maire de Pierrefonds

par André BELIVEAU

Les six conseillers municipaux de Pierrefonds, dans la banlieue nord-ouest de Montréal, ont unanimement adopté hier soir une motion de censure à l'égard du maire de cette municipalité, M. André Théoret, à qui ils reprochent son "manque de logique" face au problème de l'approvisionnement en eau du quartier est de la ville.

Cette résolution a été adoptée vers la fin d'une assemblée ordinaire du conseil, assemblée à laquelle assistait une foule manifestement hostile au maire. Ce dernier a été élu en juillet dernier avec une majorité de cinq voix.

Les six conseillers ont également décidé de rescinder une résolution antérieure par laquelle ils autorisaient M. Théoret à assister, en février prochain, à un congrès international de dirigeants municipaux qui doit avoir lieu à Bangkok, en Thaïlande. Si nous n'avons pas d'argent pour régler notre problème d'aqueduc, a dit l'un d'eux, nous n'en avons pas non plus pour payer des voyages à M. le maire". Ce dernier a cependant produit des documents tendant à établir qu'il avait déjà contremandé sa participation au congrès en question, de son propre chef.

De par une ordonnance de la Régie des eaux du Québec, l'usine de filtration de Pierrefonds doit alimenter en eau, en plus des quelque 28,000 citoyens de cette ville, ceux de Roxboro, de Sainte-Geneviève et de Dollard-des-Ormeaux. Sa capacité de 10 millions de gallons lui permettrait, théoriquement, de le faire sans difficulté, mais en raison de l'insuffisance du système de distribution, les habitants du quartier est, notamment, ne sont pas servis de manière adéquate et s'en plaignent ouvertement.

Le maire et les six conseillers s'accordent sur la nécessité d'améliorer le système de distribution, mais ils divergent d'opinions sur la façon de le faire.

Deux théories

M. Théoret, s'appuyant sur des études faites par l'ingénieur-conseil Fernand-J. Léger, préconise l'installation à certains endroits stratégiques de surpresseurs qui assureraient un volume de pression plus considérable dans les conduites d'eau. Cette solution, qui coûterait dans les $125,000, ne serait que provisoire, mais le maire soutient qu'il serait encore temps dans quelques années de prendre des mesures plus radicales.

Les conseillers, eux, ne croient pas au système des surpresseurs. D'accord là-dessus avec l'ingénieur municipal attiré Joachim Cloutier (suspendu pour "insubordination" il y a trois mois par le maire et rétabli dans ses fonctions une semaine plus tard par le reste du conseil), ils proposent plutôt la construction d'une conduite maîtresse d'aqueduc depuis l'usine de filtration, conduite qui passerait par les villes de Kirkland et de Dollard-des-Ormeaux et qui serait dotée de raccordements au territoire de Roxboro et à la partie est du territoire de Pierrefonds.

La réalisation de ce projet, estiment-ils, coûterait environ $1.5 million aux citoyens de Pierrefonds, mais elle constituerait une solution définitive à leur problème d'approvisionnement en eau.

Le 18 novembre dernier, malgré l'opposition du maire, la Ville adressait une requête à ce sujet à la Régie des eaux, lui demandant de l'autoriser à entreprendre les travaux immédiatement. La Régie lui a signifié son accord de principe il y a quelques jours, l'autorisant à procéder à la construction de ladite conduite dès que les plans et devis auront été approuvés par la Régie et qu'elle aura obtenu les autres autorisations requises par la loi.

Le conseil municipal a donc chargé hier soir son service de génie de préparer ces plans et devis de façon à ce qu'il puisse les déposer au plus tard le 16 janvier, comme l'exige la Régie.

Il semble donc maintenant que les travaux seront entrepris sous peu en dépit de l'opposition du maire.

"Connaissance d'aujourd'hui": le rayon laser

L'émission "Connaissance d'aujourd'hui" sera consacrée, vendredi, à une découverte faite en 1960, le rayon laser, et à ses applications dans divers domaines scientifiques.

Seront interrogés sur le laser : à Paris, le professeur Henri Maillet, le professeur Maurice Lévy, de la Faculté des Sciences, Yves Bernard, du Conservatoire national des Arts et Métiers, et le duc Louis de Broglie, de l'Académie française ; à Montréal, le professeur Paul Pirlot, de la Faculté de biologie de l'Université de Montréal.

LAMOTHE

SUITE DE LA PAGE 19

vement au-dessus de la petite boîte, ont appris qu'il s'agissait là d'ossements ramassés dans le rang St-Hilaire, à St-André de l'Epouvante, à l'endroit que Paul-Emile Martel, l'accusé, aurait indiqué aux policiers comme étant l'endroit où il aurait exercé son travail de fossoyeur.

Le témoignage du Dr Authier peut se résumer ainsi : Il a examiné ces objets. Les expertises scientifiques ont établi qu'il s'agit définitivement d'ossements; des morceaux de côtes, des calottes crâniennes, des morceaux de clavicule, des pièces de jambes ou de bras . . . Des photos montrent chacune de ces pièces à conviction. Ces ossements ont été ceux d'un "animal" dont on ne connaît pas l'espèce mais qui a dû peser plus de 80 livres et peut-être 200. Bête ou homme? On ne peut dire. Les ossements ont subi les intempéries depuis cinq ans au moins.

Dans la Cour, Mme Maurice Garneau, de Princeville, qui avait témoigné, hier midi, a assisté à cette description. Elle avait identifié l'acte de naissance de son époux. Elle a déclaré qu'après s'être mariés en 1941, ils ont été déclarés séparés par la Cour en 1956. Elle a entrevu Maurice Garneau au cours de l'été de 1956 ou 1957 à l'hôtel Manoir, à Princeville. Elle ne l'a jamais revu.

Nécrologie

M. Emile Robichaud

SAINT-JEAN — Samedi le 7 janvier est décédé à l'âge de 45 ans, M. Emile Robichaud, professeur au collège militaire Royal de Saint-Jean, depuis 10 ans.

M. Robichaud est né à Trois-Rivières et y a fait ses études. Il a servi au cours de la Deuxième grande guerre dans la marine française. Il a été réservistes chez les artilleurs de l'Armée canadienne, avec le grade de capitaine; il a enseigné aux écoles de Métiers de Granby et de Valleyfield; il a été le fondateur des cadets de la marine, et il en fut le commandant pendant trois ans.

Il laisse sa femme née Edna Campbell; ses fils Alain et Denis; ses filles : Monique et Jeanne; sa mère Antoinette Robichaud; ses frères et belles-soeurs : MM. et Mmes Maurice Robichaud, Guy Robichaud, Jacques Robichaud; ses soeurs et beaux-frères : MM. et Mmes Louis Charbonneau (Madeleine), Jacques Ferland (Louise), Claude Fontaine (Suzanne) Mlle Françoise Robichaud ainsi que plusieurs neveux et nièces.

M. LUCIEN ST-HILAIRE



A Ville St-Laurent, le 9 janvier 1967, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Lucien St-Hilaire, époux de Yvette Charron et père de Normand, Ginette, Muriel et Carole, demeurant au 1115, rue St-Aubin à St-Laurent. Il était à l'emploi de la maison Dansereau et Poirier Ltée.

Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-R. Deslauriers, 790, boul. Ste-Croix pour se rendre à l'église St-Sixte, rue de l'Eglise, où le service sera chanté à 10 heures et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. ●



A Montréal, le 9 janvier est décédé M. Zothique Bonin époux de feu Marie-Anne Courchesne, autrefois de Berthierville.

Il laisse dans le deuil ses filles Béatrice, (Mme J. Coulombe), Mlle Yvonne, Mlle Gertrude, infirmière ainsi que Thérèse (Mme Fernand Gagnon).

La dépouille mortelle est exposée aux salons Lussier 4733 rue Papineau et les funérailles auront lieu jeudi matin à 10 heures, à l'église Ste-Gemma. ●



MME JOSEPH DROUIN

A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 86 ans est décédée Mme Joseph Drouin, née Orphea Leduc, épouse de feu Joseph Drouin, avocat.

Elle laisse dans le deuil sa fille Thérèse (Mme J.-René Ouimet) ses fils, René, procureur permanent de la Couronne, Gabriel, généalogiste, Jacques, ingénieur professionnel, ses gendrer Me Fernand Chaussée, C.R., M. J.-René Ouimet, industriel bien connu, ses belles-filles, ainsi que 18 petits enfants.

La dépouille mortelle est exposée à la résidence de M. et Mme J.-René Ouimet, 1810 rue Lajoie, Outremont.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant, à 9 hrs en l'Eglise St-Germain d'Outremont. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges. ●

Naissances Décès Remerciements In memoriam

CAMPEAU (Eva) — A Montréal, le 10 janvier 1967, à l'âge de 73 ans, est décédée Eva Pagé, épouse de feu Léopold Campeau, ex-employé du journal La Presse, demeurant 6534 Drolet. Lui survivent, 1 fille Georgette, 3 fils, Roger, Georges, Michel, 2 belles-filles Gisèle Sauvé, et Jeannnette Giroux. Les funérailles auront lieu samedi le 14 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
7384 rue St-Denis
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHEVALIER (Liliane) — A Montréal, le 8 janvier 1967, est décédée Mme Armand Chevalier, née Liliane Charpentier, demeurant à 4237 rue Chambord. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Eugène Desjardins Enrg.
6328 rue St-Denis
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

CHEVALIER (Maurice) — A Pointe-aux-Trembles, le 9 janvier 1967, à l'âge de 24 ans, est décédé M. Maurice Chevalier, fils de J. Philippe Chevalier, et de feu Béatrice Dufort, demeurant 80, 60e Avenue, Pointe-aux-Trembles. La dépouille mortelle est exposée aux salons
Bonneville et Gingras Ltée
11813 est, rue Notre-Dame.
Avis des funérailles plus tard.

CHOQUETTE (Louis Aimé) — A Montréal, le 7 janvier 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Louis Aimé Choquette, époux d'Emilienne Ménard, demeurant au 2504 Logan. Les funérailles auront lieu mercredi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gauthier Enrg.,
2521 rue Ste-Catherine est,
pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, de Montréal, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de Varennes où un libera sera chanté, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOQUETTE (Simone) — A Montréal-Nord, le 8 janvier 1967, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Henri Choquette, née Simone Dubreuil, épouse de feu Henri Choquette, demeurant à 10756 Héneault. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
5001 est, boul. Henri-Bourassa,
à 8 h. 50 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CREVIER (Simone) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 8 janvier 1967, à l'âge de 56 ans, est décédée Simone Trachy, épouse de Louis Raynald Crevier, demeurant à 6, rue du Collège. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
107, rue Ste-Anne
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Rockland, Ontario, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CROCE (Guido) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé Guido Croce, époux de Marie Hill, frère de Bernardo, Mme Vincenzo Mansi (Carmella), Mme Valentino Zardo (Santella), Mme Alfredo Bacchi (Florida), Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292 est, rue Jean-Talon
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DENIS (Edmond) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Edmond Denis, époux de Domethilde Joseph, demeurant à 6875, 25e avenue. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419 est, rue Beaubien,
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESAULNIERS (Denis) — A Montréal, le 7 janvier 1967 à l'âge de 36 ans est décédé Denis Desaulniers, époux de Denise Marois, fils de M. et Mme Maurice Desaulniers de la rue St-Gérard. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc,
185 rue De Castelnau Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Vincent Ferrier où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROSIERS (Ida) — A Côte Ste-Catherine, le 7 janvier 1967 à l'âge de 78 ans est décédée Mme veuve Félix Desrosiers, née Ida Libercent, autrefois d'Ahuntsic, demeurant à 14 rue Morel, Côte Ste-Catherine. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
223 rue St-Jacques, Laprairie
à 1 h. pour se rendre à l'église Ste-Catherine d'Alexandrie, de Côte Ste-Catherine où le service sera célébré à 1 h. 30 p.m. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DROUIN (Orpha) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 86 ans, est décédée Orpha Leduc, épouse de feu Joseph Drouin, avocat, et mère de Thérèse (Mme J.-René Ouimet), de René, procureur permanent de la Couronne, de Gabriel, généalogiste, et de Jacques, ingénieur professionnel. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence de M. J.-René Ouimet
1810, avenue Lajoie, Outremont
pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des offrandes pour les oeuvres de charité du cardinal Léger seraient appréciées.

DUCHESNEAU (Arsène) — A Verdun, le 9 janvier 1967, à l'âge de 90 ans, est décédé Arsène Duchesneau, époux d'Eglantine Dagesse, demeurant à 432 Gordon. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMOUCHEL (Marie-Jeanne) — A Montréal, le 8 janvier 1967 à l'âge de 82 ans est décédée Mme Cyprien Dumouchel, née Marie-Jeanne Lalonde, demeurant à 9015 Berri, mère de Maurice, Jeannine, Jacques et Mme Jean Goyette (Murielle), Mme Camille Rouleau (Lucette). Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
745 rue Crémazie Est,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Alphonse d'Youville, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière d'Ottawa, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPRE (Judith Ellen) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 66 ans, est décédée Judith Ellen White, épouse de Charles Dupré ; mère de Mme A. Settano (Anita), Agnès et Harvey. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires,
2548, rue Beaubien est
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Brendan's où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUVAL (Roch) — A Pont-Viau, le 9 janvier 1967, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Roch Duval, époux d'Irène Poitras, demeurant 230 Bois-Chatel. Les funérailles auront lieu mercredi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatreault,
90, boul. Léveaque,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Gilles, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ELLIS-LANCTOT (Alice) — A Cartierville, le 9 janvier 1967, à l'âge de 66 ans, est décédée Alice Bernier, épouse en premières noces de feu Eléo Lanctôt et en deuxièmes noces de Walter Ellis sr. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5503 ouest, boul. Gouin,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FARAND (Alice)—A Verdun, le 7 janvier 1967 à l'âge de 55 ans 11 mois, est décédée Mme Avila Farand, née Alice Martineau, du 3885 Ave Verdun. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault,
512 rue de l'Eglise, Verdun
à 10 hrs 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de St-Clet, lieu de la sépulture où un libéra sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Laurette) — Subitement à Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 67 ans, 11 mois, est décédée Mme veuve Alphonse Gagnon, née Laurette Limoge, demeurant 2890 Louis-Veuillot. Les funérailles auront lieu le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire, Bonneville et Gingras
3805 rue Boileau, coin Lacordaire
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame des Victoires, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Nazaire) — A Montréal, le 9 janvier 1967, est décédé, dans sa 63e année, Nazaire Gagnon, époux de Pauline Sasseville, père de Guy et Denise. La dépouille mortelle est exposée au salon
Tees & Co. Inc.
1459 rue Towers
Le service funèbre aura lieu à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, jeudi matin à 9.30 heures. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

GAUTHIER (Joseph Armand) — A Montréal, le 8 janvier 1967 à l'âge de 64 ans est décédé M. Joseph Armand Gauthier, ex-voyageur de la maison Planters, et Chevalier de Colomb du Conseil Crémazie, époux d'Adrienne Massie, demeurant à 12,175 boul. L'Acadie. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2093 rue de Salaberry,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIROUARD (Benoit) — Accidentellement, à Beloeil, le 9 janvier 1967, à l'âge de 3 ans, est décédé Benoit Girouard, fils de Maurice Girouard et de Réjeanne L'Abbé. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-H. Benoit,
2102, rue Fullum,
à 2 h. 15 pour se rendre à l'église Saint-Eusèbe-de-Verceil, où le service sera célébré à 2 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRADBOWSKI (Brunislawa) — A Montréal, le 6 janvier 1967, à l'âge de 44 ans, est décédée Mme Stephen Gradbowski, née Brunislawa Kubicka, demeurant à 3777 Laval. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire & Vandelac
4340, rue St-Denis
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St. Michaël's où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HATTO (Emile) — A Jacques-Cartier, le 8 janvier 1967, à l'âge de 69 ans, est décédé Emile Hatto, retraité du Canadien National, époux de Germaine Lejeune, père de Louis, demeurant à 1224 Chemin Chambly. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
1370, chemin Chambly
à Jacques-Cartier,
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église St-Charles Borromée, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLLET (Pierre) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Pierre Jollet, époux de feu Marie-Louise Marenger, demeurant 113 Laurier est. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires
Adolphe Lemay Inc.
17 avenue Laurier est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JONCAS (Marcel) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 53 ans, est décédé Marcel Joncas, époux de Colette Nault, père de Denyse (Mme Edward La Gasse), Andrée (Mme Norman Boisvert), et Pierre. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
790 boul. Ste-Croix, St-Laurent
pour se rendre à l'église St-Gaétan où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JUBINVILLE (Germaine) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme veuve Louis Jubinville, née Germaine Lagacé, mère de Jean-Louis, Jean-Paul, Réal, Roger, Mme René Despins (Thérèse). Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc,
6520, rue St-Denis
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Mile-End où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABERGE (Alphonse) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Alphonse Laberge, époux de Carmen Lefebvre, demeurant à 4157 Rivard. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
518 est, rue Rachel
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGEVIN (Marie-Anne) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 64 ans et 10 mois, est décédée Mme Alcide Langevin, née Marie-Anne Riendeau, demeurant à 4885 Saint-Donat, appt 3. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARIVIERE (Cécile) — A Montréal-Nord, le 8 janvier 1967, à l'âge de 60 ans, est décédée Cécile Larivière, fille de M. et Mme Henri Larivière, décédés, soeur de Jeanne (Mme Léon Viens), demeurant à 5572, rue Des Perce-neige. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
5001, boul. Henri Bourassa,
coin Ste-Gertrude
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Ste-Colette, (boul. Ste-Colette, Mtl-Nord), où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Marieville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LE BOURHIS (Marie-Anne) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 85 ans 10 mois, est décédée Mme Guillaume Le Bourhis, née Marie-Anne Le Bris, demeurant 3916 boul. Samson, Ville de Laval. Les funérailles auront lieu jeudi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 est, rue Henri-Bourassa
pour se rendre à l'église St-Maxime de Chomedey où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLAIR (Lucien) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Lucien Leclair, époux de Marguerite Goody, demeurant à 3041 Workman. Les funérailles auront lieu vendredi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Irénée où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGAULT (Alberta) — A Montréal, le 8 janvier 1967 à l'âge de 75 ans est décédée Mme veuve Edouard Legault, née Alberta Rivet, demeurant à 5157 Papineau. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4955, rue Adam,
à 8 hrs 50 pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LOISEAU (Richard) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 18 ans, est décédé Richard Loiseau, fils d'André Loiseau et d'Henriette Daragon, demeurant rue Waverley. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503, rue Papineau
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Georges où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LORANGER (Elvina) — A Montréal, le 8 janvier 1967, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Charles Loranger, née Elvina Lavallée, mère de Roland et Paul, Mme veuve Hervé Pelletier. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350, rue Beaubien est
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAJOR (Fabien) — A Montréal, le 9 janvier 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Fabien Major, époux de feu Yvonne Faucher, demeurant 5116 Mentana. Les funérailles auront lieu jeudi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin,
835 est, avenue Laurier,
pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MEILLEUR (Jeannette) — A Montréal, le 10 janvier 1967, à l'âge de 49 ans, est décédée Mme Benoit Meilleur, née Jeannette Besse, mère de Robert, Gilles et Jean-Claude. Les funérailles auront lieu vendredi le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
185, rue De Castelnau est
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Laurent lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORIN (Blanche) — A Montréal, le 5 janvier 1967, à l'âge de 59 ans, est décédée Blanche Roy, épouse de Henri Morin. Les funérailles auront lieu mercredi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
Ville St-Laurent,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Bois-Franc, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

O'HARA (Edmund Fiske) — A l'hôpital Général de Montréal, le 9 janvier 1967, est décédé Edmund Fiske O'Hara, époux bien-aimé de Wynefred Maria Laight, père de Richard et Patricia (Mme R. Roberts). Service à la chapelle de la maison funéraire
Jos. C. Wray & Bros.,
1234, rue de la Montagne,
à 3 h. de l'après-midi, mercredi ; de là, au cimetière du Mont-Royal.

PICHE (J. Romulus) — A Montréal, le 7 janvier 1967 à l'âge de 86 ans est décédé M. J.-Romulus Piché, époux de feu Thérèse Brosseau. Il laisse dans le deuil ses fils Joseph A. Piché et son épouse Jeannette Cousineau, de Greenfield Park, Roger, prêtre de St-Sulpice, économe au collège de Montréal, Jean, prêtre, de St-Sulpice, recteur au séminaire de philosophie de Montréal, ses filles Marguerite, Gilberte (Mme veuve Patrice Brunet), et sa soeur Irène (Mme veuve Arthur Martineau) demeurant à 5076 rue Fabre. Les funérailles auront lieu mercredi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires,
4848 rue Papineau,
à 8 hrs 50 pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kotska,